

61603425(F)

# AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication,

de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2;

autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis

et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$2.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

| vol. xxII, N° 1 <b>Table des matières</b>                                     | Janvier 1970 |
|---|--------------|
| Organisation du Traité de l'Atlantique Nord                                   | 2            |
| a Fonction publique rend hommage à M. Cadieux                                 | 15           |
| es relations du Canada avec l'Europe  | 17           |
| Visite des astronautes de la mission Apollo XI                                | 20           |
| a piraterie aérienne  | 23           |
| accord relatif à la Banque de développement des Caraïbes                      | 28           |
| e Canada, promoteur du français à l'ONU                                       | 31           |
| 'Organisation internationale du Travail                                       | 32           |
| ffectations, mutations et démissions<br>au ministère des Affaires extérieures | 35           |
| es traités  | 38           |
| onférences  | 40           |

# Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

RÉUNION MINISTÉRIELLE DE BRUXELLES — DÉCEMBRE 1969

Les 3, 4 et 5 décembre, les ministres des Áffaires étrangères et de la défense de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord se sont réunis à Bruxelles pour les sessions d'hiver du Conseil de l'Atlantique Nord et du Comité de planification de la défense. Le ministre de la Défense nationale, M. Léo Cadieu: représentait le Canada auprès de ce dernier organisme qui s'occupe des que: tions militaires intéressant l'Alliance. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures M. Mitchell Sharp, était le représentant du Canada à la session ministérielle au sur la Conseil de l'Atlantique Nord où a eu lieu la discussion politique.

A l'issue de ces réunions, un communiqué accompagné d'une déclaration a été publié. On trouvera ci-dessous, avec ces textes, les déclarations faites par M. Sharp et M. Cadieux à la Chambre des communes, le 8 décembre, concernant les réunions de Bruxelles.

## Communiqué Final

- Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle Bruxelles les 4 et 5 décembre 1969. Les Ministres des Affaires étrangères un certain nombre de Ministres de la Défense et des Finances participaient cette réunion.
- Depuis la signature du Traité de l'Atlantique Nord, il y a vingt ans les pays membres de l'Alliance ont voué leurs efforts à la sauvegarde de leu liberté et au maintien de leur sécurité ainsi qu'à l'amélioration des relation Est-Ouest, en vue de parvenir finalement à une solution pacifique des problème qui se posent en Europe. Ils persévéreront dans cette voie.
- En approuvant le rapport sur les tâches futures de l'Alliance, décembre 1967, les gouvernements alliés se sont déclarés résolus à mainteni une puissance militaire et une solidarité politique suffisantes pour décourage l'agression et les autres formes de pression et pour défendre le territoire ce pays membres en cas d'agression, ainsi qu'à examiner les mesures politique propres à instaurer un ordre juste et stable en Europe, à mettre fin à division de l'Allemagne et à favoriser la sécurité européenne.
- Se fondant sur ce double concept de défense et de détente, les Minist ont adopté la déclaration dont le texte est joint au présent communiqué et q exprime leurs vues sur l'évolution future des relations entre les pays de l'Es et de l'Ouest.
- Les Ministres ont accueilli avec faveur l'ouverture des conversation sur la limitation des armements stratégiques. Ils ont pris note des travaux

cours que ( désari

guerre

Conse des n en ses

l'impd Europ ibles ın co

6 no uant des conséc

> exam appor

Allia ondit nettre perma

roblè Allia interna

Comit

rappor intégré 1969. ont ou

au sei accom directi

demeu détente reduct et dan

veiller

cours en ce qui concerne le contrôle des armements sur les fonds marins, ainsi que de l'intérêt manifesté à la fois par la Conférence de la Commission du désarmement et par les Nations Unies pour l'adoption de mesures concernant la guerre chimique et biologique. L'ensemble de ces questions a fait l'objet au Conseil de consultations approfondies, d'une grande utilité pour la préparation des négociations qui se déroulent ailleurs. Les Ministres ont invité le Conseil en session permanente à poursuivre l'examen de ces problèmes et ont réaffirmé l'importance pour la réduction des tensions et le renforcement de la paix en Europe et dans le monde, de toutes mesures de désarmement véritables, compatibles avec la sécurité de tous les États, et dont le respect serait garanti par ın contrôle international adéquat.

6. Les Ministres ont également étudié un rapport du Secrétaire général sur la situation en Méditerranée. Rappelant les communiqués des 27 juin et 6 novembre 1968, ils ont exprimé les préoccupations de leurs gouvernements quant à la situation dans cette région. Ils ont réaffirmé le prix qu'ils attachent des consultations approfondies entre les Alliés sur cette question. En onséquence, ils ont invité le Conseil en session permanente à poursuivre examen le plus attentif de la situation en Méditerranée, et à leur soumettre un apport lors de la Réunion ministérielle du printemps prochain.

7. En avril 1969, les Ministres avaient appelé l'attention sur le rôle que Alliance pourrait jouer dans l'étude des problèmes communs qui affectent les conditions de vie dans les sociétés modernes et qui sont de nature à compromettre leur prospérité et leur avenir. En conséquence, le Conseil en session permanente a créé un Comité sur les défis de la société moderne. Le nouveau Comité, qui tiendra sa première réunion le 8 décembre, examinera ces problèmes urgents en vue de stimuler l'action menée par les pays membres de Alliance, soit individuellement, soit conjointement, soit dans des organisations internationales. A leur réunion du printemps, les Ministres recevront le premier rapport du Comité sur cette nouvelle tâche de l'Alliance.

Les Ministres des pays qui participent au programme de défense intégrée de l'OTAN se sont réunis en Comité des plans de défense le 3 décembre 1969. Le Secrétaire général de l'OTAN et le Président du Comité militaire ont ouvert les débats par une évaluation générale de l'état des plans de défense au sein de l'Alliance. Les Ministres ont ensuite passé en revue les travaux accomplis depuis leur réunion précédente, le 28 mai 1969, et donné des directives pour les travaux à venir.

Ils sont convenus que l'efficacité du dispositif de défense de l'OTAN demeure un facteur de stabilité indispensable à la recherche d'une véritable détente. C'est pourquoi, tant qu'un accord n'aura pas été conclu sur des réductions mutuelles de forces, à l'Est et à l'Ouest, équilibrées en importance dans le temps de façon à maintenir la sécurité à son niveau actuel, l'OTAN geillera à ce que son potentiel militaire global ne se trouve pas amoindri.

10. En passant en revue les plans de forces pour 1970, les Ministres ont

3

fense  $xell\epsilon s$ té ae

rd

lieu:, que: eures. le au

raticn es par ernant

ielle res ient t aris

le leu lation blème

ce, inteni urage ı à

inist:

e l'E

satio

aux

gardé présente à l'esprit la nécessité de maintenir, conformément à la stratége de l'OTAN, des forces suffisantes et disponibles à bref délai, aussi bien classique que nucléaires, pour la défense du continent européen et de l'ensemble de zone OTAN. Ils ont pris note des résultats positifs des consultations sur le forces canadiennes destinées à l'OTAN, entamées avec les autorités du Canaca à l'issue de la réunion du Comité des plans de défense du 28 mai 1969. I Ministres ont souscrit des engagements de forces pour l'année 1970 et entériné un certain nombre de mesures correctives propres à maintenir, dans la région Centre de l'Europe, des forces adéquates; d'autres mesures du même ordre son par ailleurs, à l'étude.

Les Ministres ont discuté des mesures nécessaires à la mise application de la stratégie OTAN de la défense avancée, fondée sur une ripost graduée, ainsi que des dispositions relatives au renforcement, en période tension, des forces de l'OTAN immédiatement opérationnelles. Ils ont également pris note d'un rapport préliminaire concernant une étude approfondie entrepris sur les potentiels militaires comparés de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, donné des instructions pour la poursuite de cette étude. Les Ministres ont, outre, passé en revue l'état d'avancement d'autres études intéressant les plans de défense, notamment de celles qui ont trait à l'amélioration de la défense de exprim flancs.

12. La Session ministérielle a également donné aux Ministres de Défense des pays représentés au Comité des questions de défense nucléant (Belgique, Canada, Danemark, Allemagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Norvè Portugal, Turquie, Grande-Bretagne et États-Unis) l'occasion de passer en revu les travaux poursuivis par le Groupe des plans nucléaires au cours de l'anné écoulée, ainsi que le programme des travaux futurs de ce Groupe. Le Comit des questions de défense nucléaire a décidé qu'à compter du 1er janvier 1970 le Groupe des plans nucléaires sera composé de représentants des pays suivants Canada, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Norvège, Turquie, Grande-Bretagne États-Unis.

Agissant sur la recommandation du Comité des questions de défer 13. nucléaire, le Comité des plans de défense a adopté deux documents établis par l'Contrô Groupe des plans nucléaires à sa réunion de novembre dernier aux États-Uris et énoncant les principes directeurs de la procédure à suivre pour les consultation contrôl nucléaires et l'emploi tactique éventuel d'armes nucléaires dans la défense d la zone du Traité. Ces documents reflètent la stratégie OTAN de riposiconfirm graduée qui a été adoptée en décembre 1967 et demeure inchangée.

14. La prochaine réunion du Comité des plans de défense en sessione ministérielle aura lieu au printemps 1970.

La prochaine Session ministérielle de printemps du Conseil aursi lieu en Italie, les 26 et 27 mai 1970.

Rétabl

respec olitiq 'Eurc non-in politiq contre interpr bosent

foute a

sans co

et les mieux Consei fåire Minist procéd fåire ra

devrait radue trouve

jusqu'i

poi plora elle deman

possibl mutuel

## Déclaration du Conseil de l'Atlantique Nord

Réunis à Bruxelles les 4 et 5 décembre 1969, les Ministres des pays de l'Alliance atlantique ont réaffirmé que leurs pays continueront d'agir conformément à leurs engagements, en vue de réduire les tensions et de rechercher létablissement d'une paix juste et durable.

La paix et la sécurité en Europe ne peuvent se fonder que sur le espect universel des principes suivants: l'égalité souveraine, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale des États européens, le droit de chaque peuple d'Europe de forger son propre avenir, le règlement pacifique des différends, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, quel que soit leur régime politique ou social, et la renonciation à la menace ou à l'emploi de la force contre tout État. L'expérience a prouvé que ces principes n'étaient pas encore lemen interprétés partout de la même manière. Les problèmes fondamentaux qui se posent en Europe ne pourront être résolus que sur la base de ces principes, et toute amélioration réelle et durable des relations Est-Ouest implique leur respect nt, en sans condition ni réserve.

A leur réunion de Washington, en avril 1969, les Ministres avaient ise ce exprimé l'intention de leur gouvernement de rechercher, avec l'Union soviétique et les autres pays d'Europe orientale, quelles questions concrètes se prêtaient le mieux à des négociations fructueuses et à un règlement rapide. A cette fin, le cléair Conseil a procédé à une étude détaillée des diverses questions qui pourraient orvège faire l'objet de recherches exploratoires et d'éventuelles négociations. Les Ministres ont reconnu qu'il convient d'examiner de plus près les questions de procédure, et, en conséquence, ont demandé au Conseil en session permanente de Cominaire rapport à la prochaine réunion ministérielle.

4. Les Ministres ont considéré que, dans une ère de négociations, il devrait être possible, en discutant de sujets précis et bien définis de réduire graduellement les tensions. La discussion des questions fondamentales s'en trouverait facilitée.

## par Contrôle des armements et désarmement

atég e

siques de a

ur les

anac a

iné τη

régicn

se on

de de

de la

1970

ivan s

défer s

gne

5. Les Ministres ont à nouveau exprimé l'intérêt que l'Alliance porte au taticul contrôle des armements et au désarmement, et rappelé la Déclaration sur les nse direductions de forces mutuelles et équilibrées adoptée à Reykjavik en 1968 et ripost confirmée à Washington en 1969. Les membres de l'Alliance ont constaté que jusqu'ici cette suggestion n'avait pas abouti. Les Alliés ont néanmoins poursuivi, sessio et poursuivront leurs études afin de préparer une base réaliste pour une exploration active du problème à une date rapprochée et de déterminer ainsi il aursi elle peut constituer un point de départ de négociations fructueuses. Ils ont démandé au Conseil en session permanente de soumettre, le plus rapidement possible, un rapport sur la préparation de modèles de réductions de forces mutuelles et équilibrées.

- 6. Les Ministres des pays qui participent au programme de défense peuve intégrée de l'OTAN considèrent que les études de réductions de forces mutuelles et équilibrées ont suffisamment progressé pour permettre l'établissement de certains critères dont toute réduction de cette nature devrait, selon eux, s'inspirer. Des réductions substantielles, soumises à une vérification et à un contrôle adéquat devraient être envisagées par un accord sur les réductions de forces mutuelles et équilibrées, lequel devrait également être compatible avec les impératifs de sécurité de toutes les parties intéressées. Ceci constituerait une nouvelle mesure concrète « tendant à mettre fin à la course aux armements, et à conduire au désarmement complet, et notamment au désarmement nucléaire ».
- Les Ministres ont donné des instructions pour que soit poursuivie l'étude de mesures qui pourraient accompagner ou suivre un accord sur des réductions de forces mutuelles et équilibrées. Ces dispositions pourraient conprendre la notification préalable des mouvements et manœuvres militaires, l'échange d'observateurs lors de manœuvres militaires et, éventuellement, l'établissement de postes d'observation. L'examen des techniques ou méthodes d'inspection devrait également être poussé plus avant.

#### Allemagne et Berlin

- 8. Les Ministres se félicitent des efforts déployés par les gouvernements fienne des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France, dans le cadre de leurs responsabilités spéciales pour Berlin et l'Allemagne, afin d'obtenir le concours de l'URSS à une amélioration de la situation en ce qui concerne Berlin et le libre accès à la ville. L'élimination des difficultés créées dans le passé au sujet dans l de Berlin notamment en ce qui concerne les accès, accroîtrait les chances de Europ discussions sérieuses sur les autres problèmes concrets qui continuent de divis soviéti l'Est et l'Ouest. De surcroît, Berlin pourrait jouer un rôle constructif dan poursu l'expansion des relations économiques entre l'Est et l'Ouest si le commerce de toutes la ville avec l'Est était facilité.
- 9. Un règlement de paix juste et durable du problème allemand doi procéc reposer sur la libre décision du peuple allemand et sur les intérêts de la sécurit leur ap européenne. Les Ministres sont persuadés que, dans l'attente d'un tel règlement vis-à-t les propositions de la République fédérale d'Allemagne sur un modus vivend de con entre les deux parties de l'Allemagne et pour un échange bilatéral de renonciation force. à la force et à la menace de la force faciliterait substantiellement, si elle ront d reçoivent une réponse positive la coopération entre l'Est et l'Ouest dans d'autre et nég domaines. Ils considèrent que les efforts déployés à cette fin par la République securit fédérale d'Allemagne représentent un geste constructif dans le sens de la déterte en Europe et ils expriment l'espoir que, à ce titre, les gouvernements e Unio prendront en considération dans la définition de leur propre attitude à l'égar silion du problème allemand.
  - Les Ministres considéreraient des progrès effectifs dans ces de les sen domaines comme une contribution importante à la paix en Europe. Ils note ten

sition la co

Echai

les éc les pa bréhe dans person

> brend coopé gouve bour ( e don els do oit d

Perspe

peuvent qu'attacher un grand poids aux réponses qui seront faites à ces propositions dans leur appréciation des chances de négociations visant la détente et la coopération en Europe.

### Échanges économiques, techniques et culturels

- 11. Les gouvernements des pays alliés considèrent que non seulement es échanges économiques et techniques, mais aussi les échanges culturels, entre es pays intéressés peuvent être mutuellement avantageux et favoriser la compréhension réciproque. Des résultats plus importants pourraient être atteints dans ces domaines grâce à une plus grande liberté dans la circulation des personnes, des idées et des informations entre les pays de l'Est et de l'Ouest.
- 12. Les travaux de l'Alliance quant au problème du milieu humain prendront toute leur valeur s'ils fournissent le point de départ d'une plus vaste coopération. Celle-ci pourrait, et devrait, être un objectif à court terme. Les gouvernements des pays du Pacte de Varsovie ont d'ailleurs manifesté de l'intérêt pour cette idée. La coopération pourrait aussi se développer, par exemple, dans le domaine plus spécialisé de l'océanographie. Des efforts plus intenses dans de tels domaines devraient être poursuivis, soit sur le plan bilatéral ou multilatéral, oit dans le cadre des organisations internationales existantes auxquelles apparfiennent les pays intéressés.

### Perspectives de négociations

fense

uelles nt de

pirer.

ntrôle

forces

c les

t une

its, et

aire »

suivie

ır des

con

taires.

l'éta

hodes

ments leurs

1cours

et le

ı sujet

léter t

- 13. Les Ministres considèrent que les questions concrètes mentionnées dans la présente déclaration et qui concernent la sécurité et la coopération en les ele Europe pourraient se prêter à des discussions ou à des négociations avec l'Union divis: Soviétique et les autres pays de l'Europe de l'Est. Les gouvernements alliés da poursuivront et intensifieront leurs contacts, discussions ou explorations par rce de toutes les voies appropriées, bilatérales ou multilatérales, convaincus que, pour avoir le maximum de chances de progresser, il faudra choisir dans chaque cas les d doi procédures les mieux adaptées au sujet considéré. Ils ont à ce propos exprimé écurit leur appui aux initiatives bilatérales prises par le Gouvernement fédéral allemand ement vis-à-vis de l'Union soviétique et des autres pays de l'Europe de l'Est, en vue rivend de conclure des accords sur la renonciation à l'emploi ou à la menace de la ciation force. Les Ministres ont exprimé l'espoir que les contacts actuels se développei elle ront de façon à permettre à tous les pays intéressés de participer aux discussions autre et négociations sur les problèmes essentiels concernant la coopération et la iblique sécurité en Europe avec de réelles chances de succès.
- 14. Les pays membres de l'Alliance restent attentifs à tous signes que nts le Union soviétique et les autres pays d'Europe orientale donneraient d'une dispol'égar silion favorable à la discussion de mesures permettant de réduire la tension et de favoriser la coopération en Europe et d'engager des actions constructives en ce sens. Ils ont noté à cet égard les références faites par ces pays à la possibilité Ils de tenir prochainement une conférence sur la sécurité européenne. Les Ministres

sont convenus qu'une préparation soigneuse et la perspective de résultats concrets seraient dans tous les cas essentielles. Les Ministres considèrent que, dans une perspective d'ensemble, des progrès accomplis dans les discussions et négociations de caractère bilatéral et multilatéral qui sont en cours ou qui pourraient avoir lieu prochainement et qui se rapportent aux problèmes fondamentaux de la sécurité européenne, contribueraient dans une large mesure à améliorer le climat politique en Europe. De tels progrès dans ces discussions et négociations aideraient à assurer le succès de toute conférence réunie pour discuter et négocier les problèmes importants de la coopération et de la sécurité en Europe et à laquelle participeraient bien entendu les membres nord-américains de l'Alliance.

15. Les Ministres affirment que s'ils envisagent toutes les possibilités constructives, y compris celles d'une conférence générale, ou d'une série de conférences, ils feront en sorte que cette ou ces conférences ne servent pas à consacrer la division actuelle de l'Europe et qu'elles soient l'aboutissement d'un effort commun accompli par tous les pays intéressés pour aborder les problèmes qui les séparent.

## Rapport du secrétaire d'État aux Affaires extérieures

... Je désire présenter à la Chambre un compte rendu de la réunion de l'OTAN, d'où le ministre de la Défense nationale et moi-même revenons tout juste. Je dépose à l'instant le communiqué et la déclaration connexe qui ont été publiés à l'issue de la réunion. Une partie du communiqué traite des aspects militaires de l'OTAN; le ministre de la Défense nationale en parlera à la Chambre plus tard cet après-midi...

Il se produit à l'heure actuelle, en Europe, une conjoncture qui annonce de profonds changements. Les divergences fondamentales qui divisent l'Est et l'Ouest ne vont certes pas s'effacer du jour au lendemain mais il y a lieu de croire que nous entrons dans une ère nouvelle de véritables négociations.

Trois situations nouvelles laissent augurer cette ère d'évolution. La plus importante, qui pourrait bien se révéler un point tournant de l'histoire d'après-guerre, e'est la tenue, le mois dernier, à Helsinki, d'entretiens préliminaires entre les États-Unis et l'Union soviétique sur la limitation de l'armement nucléaire stratégique. Les travaux préparatoires à ces entretiens se sont déroulés au sein de l'OTAN et, au cours de la réunion de la semaine dernière, le secrétaire d'État américain, M. Rogers, nous a présenté un rapport confidentiel sur les progrès réalisés jusqu'à maintenant. Le fait même que ces entretiens ont débuté à la manière d'une réunion d'affaires a modifié le climat des relations Est-Ouest et fait naître un espoir prudent au sujet de l'avenir de ces relatiors

Le deuxième des importants événements récents est l'intention qu'a manifestée l'Allemagne de l'Ouest d'établir des relations nouvelles avec l'Allemagne de l' Cette reche

tance lieu réuni Euro

prob

minis fait o qu'à mais un é l'aver

consu d'oùsimpl quello les: fa tenaio claire régler

> nous réalis « oui

l'initi des e délibe des e comn prime et no

indiq qui, c des fo précis Jusqu de l'Est, la Pologne, l'Union soviétique et les autres pays de l'Europe de l'Est. Cette nouvelle politique ouest-allemande a donné un regain de vigueur à la recherche de règlements négociés pour l'Europe.

rets

lans

et

qui

ıda-

re à

ions

ooui,

urité

ains

ilité

e de

as i

d'un

èmes

n de

tout

i orit

des

era à

ionce

l'E st

lieu

plus

prè:

aires

men

oulés

e, le

entiel

etie 18

itio 18

tior s

marii

1ag 16

Le troisième événement récent qui pourrait s'avérer d'une grande importance historique, c'est la réunion des six pays du Marché commun qui a eu lieu la semaine dernière à La Haye. L'ampleur de l'entente qui a marqué cette réunion a fait naître un climat nouveau d'optimisme et de collaboration en Europe occidentale, climat qui devrait faire naître de nouvelles solutions aux problèmes de l'ensemble de l'Europe.

C'est dans cette atmosphère d'évolution rapide et de progrès que les ministres de l'OTAN ont discuté et défini leur position commune. Ils l'ont fait en sachant très bien que les résultats de leur réunion, publiés tant à l'Est qu'à l'Ouest dans le communiqué et la déclaration et, de façon-moins officielle mais tout aussi importante, dans les commentaires de la presse constitueraient un élément des discussions que poursuivent entre eux les pays soucieux de l'avenir de l'Europe et des Européens.

Le Conseil de l'OTAN n'est pas seulement un forum où les membres se consultent et échangent leurs idées et leurs projets, c'est aussi un poste émetteur d'où des signaux sont envoyés vers l'autre camp. Pour parler de façon très simple, ce qu'on s'est demandé au cours de la réunion, c'est quelles idées et quelles intentions doivent être communiquées à l'Europe de l'Est et quelles sont les façons de transmettre le message. Tous ceux qui ont assisté à la réunion tenaient à ce que les idées transmises et la façon de les transmettre traduisent clairement notre désir d'améliorer les relations entre les deux camps et de régler les problèmes en suspens par voie de négociation.

Quant à nous, dans notre propre participation à la réunion de Bruxelles, nous avons cherché à préconiser des attitudes et des mesures qui soient à la fois réalistes et conciliantes, également éloignées d'un « non » intransigeant et d'un « oui » inconsidéré.

Au cours de la réunion, j'ai exprimé l'avis que l'OTAN devrait prendre l'initiative du mouvement en se montrant clairement disposée à participer à des entretiens sur des questions précises. On peut trouver un exemple de ces délibérations dans le projet d'examen des réductions mutuelles et équilibrées des effectifs en Europe, qui est prévu pour bientôt dans la Déclaration même, comme mesure de contrôle des armements, domaine délicat mais d'une importance primordiale. Cette proposition renchérit sur la position antérieure de l'OTAN et nous l'avons appuyée avec énergie.

Nous aurions préféré une formule plus précise qui, par exemple, aurait indiqué clairement les limites régionales et énoncé d'autres conditions de détail qui, de l'avis de membres de l'OTAN, dicteraient la mesure de ces réductions des forces. D'autres ont cru qu'il était préférable, avant de faire de semblables précisions, de savoir quelle sera la réaction des États de l'Europe de l'Est. Jusqu'ici cette réaction a tardé à se faire connaître.

La Déclaration comporte une partie relative à l'Allemagne et à Berlin e. on y retrouve, entre autres choses, un appui aux propositions du Gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest qui réclame un modus vivendi entre les deux Allemagnes et à ce même propos un échange bilatéral de déclarations quant au non-recours à la force. Je ne doute pas de la ferme volonté du Gouvernement du chancelier Willy Brandt d'explorer de nouvelles possibilités dans sa recherche de solutions aux problèmes complexes qui partagent l'Europe depuis une génération. La part réaction de l'Europe orientale à ces ouvertures sera un excellent indice des intentions de l'Est. Le bulletin d'information de ce matin au sujet de l'amorce de négociations entre l'Union soviétique et la République fédérale allemande sur un échange de déclarations portant sur le non-recours à la force autorise les qui o plus grands espoirs.

J'ai aussi exprimé l'avis qu'il serait utile d'élargir le dialogue Est-Ouest probl de manière à y inclure un débat sur des questions de caractère apolitique comne la pollution du milieu, qui ne cesse d'inquiéter de plus en plus les deux camps. La Déclaration invite à la collaboration dans ce domaine.

On a longuement et à maintes reprises débattu en public l'idée d'ure nouve conférence sur la sécurité de l'Europe. J'espère que cette conférence aura lieu mettre en temps opportun et dans des circonstances propices. Une telle conférence magne n'est qu'un moyen, parmi d'autres, d'avancer le règlement des problèmes de progre l'Europe et, pour l'instant, ce moyen peut ne pas être le plus efficace . . . .

En second lieu, dès qu'il apparaîtra qu'une conférence générale sur la LOTA sécurité promet de donner des résultats tangibles, je suis sûr qu'elle pourraité contril aisément être organisée. Je suis également convaincu que le Canada serait l'un fonction des pays participants. Toutefois, ce qui inquiète nombre de gouvernemerts un rôle occidentaux, c'est que, si une telle conférence devait se tenir prématurément elle porterait préjudice aux forts courants progressistes qui sont aujourd'hui side mes prometteurs en Europe. Des négociations ne peuvent faire de progrès que de l'Ita lorsque le camp adverse se montre disposé à parler de questions qui se situen des A au-delà du pur et simple statu quo européen. Il ne serait pas sage que les pay la eu occidentaux se laissent entraîner dans une conférence où les jeux sont faits e la Fra qui ne laisse prévoir aucun résultat que les deux parties puissent raisonnablement dus s accepter. L'opinion générale qui ressort de la rencontre tient compte de ces diver cheron facteurs, tout en n'écartant pas entièrement la possibilité d'une conférence.

La question des méthodes à suivre pour entamer des négociations aveille ation l'autre camp est fort complexe. Il est possible que des rencontres bilatéra e conviennent mieux pour le moment à l'égard de certains problèmes et des discus sions multilatérales restreintes à l'égard de certains autres. Une conférere générale avec la participation des pays neutres de l'Europe conviendra probable ment en temps et lieu. Il y a quelques semaines, nous avons proposé cuide déce l'Alliance fasse dès maintenant une étude approfondie de cette question de les dist modalités de négociation. Il m'est agréable d'annoncer que, conformément appelée la proposition canadienne, la Déclaration comprend une invitation spéciale a restruction

chac

suie

néce

**l**l n'

confi impro

comn de la

Conseil de l'OTAN d'étudier cette question et de présenter son rapport à ce ujet en mai prochain, lors de notre prochaine rencontre ministérielle.

lin e:

ement

agnes

cours

celier

utions

. La

e des

morce

de sur

se les

Oue<sub>st</sub>

omn e

amps.

ément

itéra e discus

férer c obable

Les discussions qui ont lieu lors des rencontres de l'OTAN abordent nécessairement des questions de détail et portent parfois sur des points techniques. Il n'est pas facile d'obtenir l'unanimité quand quinze gouvernements, possédant hacun ses intérêts nationaux essentiels et ses conceptions particulières, prennent part aux discussions. Je puis cependant assurer à la Chambre qu'on a accompli de réels progrès la semaine dernière. Il est encourageant, pour moi et pour ceux ui m'accompagnaient, de constater l'existence d'un climat nouveau et plus confiant, et aussi d'une volonté nouvelle de mettre fin aux oppositions vaines qui ont trop longtemps caractérisé les relations Est-Ouest, non par des initiatives improvisées et spectaculaires, mais par la négociation régulière et prudente de problèmes précis, en commençant par ceux qu'on a le plus de chance de régler.

Nous l'avons constaté, un climat nouveau règne en Europe, le Marché commun est animé d'un nouveau dynamisme qui ouvre la voie vers l'élargissement de la communauté et le renforcement des liens qui unissent ses membres. Le d'ur e nouveau Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne cherche déjà à a lieu mettre en vigueur un modus vivendi avec la République démocratique d'Alleérence magne. Par-dessus tout, un nouveau climat d'espoir découle des promesses de nes de progrès qu'offrent les entretiens sur la limitation des armes stratégiques. J'ai trouvé encourageant, comme tous les députés sans doute, de constater que sur la LOTAN ne reste pas indifférente aux orientations nouvelles, qu'elle apporte sa ourrai contribution aux grands événements qui se produisent et, qu'au-delà de ses it l'un fonctions essentielles de défense, elle cherche les occasions favorables de jouer emerts un rôle plus positif pour assurer la paix en Europe.

J'ai profité de cette réunion de l'OTAN pour converser avec quelques-uns 'hui s de mes collègues de l'OTAN. J'ai rencontré les ministres des Affaires étrangères es que de l'Italie et de la Turquie, et je me suis entretenu brièvement avec le ministre situen des Affaires étrangères de l'Allemagne et le secrétaire d'État des États-Unis. s pavallai eu aussi un entretien fructueux avec le ministre des Affaires étrangères de faits e la France au sujet de nos relations bilatérales et, je le dis avec plaisir, nous element nous sommes mutuellement entendus pour prendre des dispositions qui empêdiver cheront à l'avenir des incidents semblables à ceux qui ont troublé récemment nos relations. J'ai bon espoir qu'en agissant ainsi nous pourrons entretenir des s ave relations meilleures.

## Rapport du ministre de la Défense nationale

... Les députés se souviendront que c'est à l'occasion de la réunion régulière sé cuide décembre que les ministres, réunis en Comité des plans de défense, prennent on delles dispositions définitives concernant les forces que chaque nation membre est ment appelée à fournir. L'apport du Canada, pour l'année 1970, se résume à la force iale a restructurée affectée à l'OTAN en Europe et mise à la disposition du Commandement suprême allié de l'Atlantique, laquelle force j'ai annoncée dans πα déclaration du 19 septembre dernier.

lans le

omme

ngagen

Alliano

le se re

nique o

ccident

as moi

emarqu

**OTAN** 

d'après-

mutuelle

nembre

dilitaire

J'ai

J'ai

défen lû absor

En

J'a

J'a

àп

Quand j'ai pris la parole à la réunion du Comité des plans de défense, j'a rappelé la déclaration que j'avais faite à celle de mai dernier, alors que j'informater les ministres que le Canada avait l'intention de réduire ses effectifs militaires mi à la disposition de l'OTAN. Ensuite, j'ai fait remarquer au Comité que c modifications découlaient, en partie du moins, des restrictions budgétaires qu s'imposaient dans le cadre de toutes les activités de notre gouvernement.

J'ai rappelé aux ministres, qu'après consultation, nous étions arrivés à un accord concernant l'étendue des changements que nous nous proposions d'apporte en Europe et les dates de ces changements. L'ai souligné qu'à la suite des const tations nous avions apporté d'importantes modifications à nos plans initiat Ces modifications étaient contenues dans ma déclaration du 19 septembre anner cant la nouvelle structure de nos forces.

Le communiqué souligne les résultats positifs des consultations au dixième alinéa, qui est libellé en partie comme il suit:

Les ministres ont pris note des résultats positifs des consultations sur les forx canadiennes destinées à l'OTAN, consultations entamées avec les autorités du Canada l'issue de la réunion du Comité des plans de défense du 28 mai 1969.

J'ai le plaisir d'annoncer que les nations européennes ont pris des disposition visant à remanier leurs forces de manière à maintenir le niveau des effectifs OT Alix pren en Europe. Bien que leurs plans n'aient pas été arrêtés définitivement, toumilions porte à croire qu'ils le seront bientôt.

Au cours de la réunion des ministres, les 12 ministres qui composent limitions Comité des questions de défense nucléaire ont passé en revue le travail diffilitaire Groupe des plans nucléaires, groupe composé de sept membres, et ont étudinfrastr deux documents présentés par le Groupe des plans et ratifiés par le Comité deliennes plans de défense.

Ces documents concernent, d'une part, les procédures de consultat des frais politique portant sur l'utilisation éventuelle d'armes nucléaires et, d'autre pu les lignes de conduite que devront suivre les Commandants en établissant leuraite à c plans visant l'utilisation tactique éventuelle d'armes nucléaires défensives, pupports assurer la défense de la zone de l'OTAN.

Au nom du Canada, j'ai appuyé la ratification de ces documents de dissu définissent plus précisément et limitent les circonstances dans lesquelles les arma nucléaires pourraient être utilisées, en soulignant la nécessité de la consultation et du contrôle politiques.

Les honorables députés se souviendront sans doute que les membres dans la Groupe des plans nucléaires sont choisis par rotation, de manière à permett aux pays qui ne possèdent pas d'armement nucléaire de participer, avec l'xamine pays qui en ont un, à l'élaboration des mesures de défense nucléaire, y compres con les procédures de consultation et de contrôle. Le Canada a fait partie du Grougeurope en question de janvier 1967 à juillet 1968. Il siégera à nouveau au sein de 2 mi ce Groupe à partir du 1er janvier 1970, et ce pour une durée de 18 mois.

J'ai aussi jugé à propos de signaler l'apport du Canada à l'Alliance, tant s na dans le passé qu'à l'heure actuelle.

J'ai rappelé au Comité qu'il y a 20 ans, le Canada avait contribué de plein ormaigné à mettre sur pied l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Comme es miles autres membres, nous nous sommes engagés à considérer une attaque armée le ce contre l'un ou plusieurs d'entre nous, en Europe ou en Amérique du Nord, es que comme étant une attaque contre nous tous. Nous nous en tenons encore à cet engagement.

J'ai fait remarquer que la période prolongée pendant laquelle a duré Alliance de l'Atlantique Nord avait permis aux pays européens de l'Alliance onsul de se remettre sur pied après la guerre et de poursuivre leur croissance éconoitiaux illus dans la paix et la stabilité. A l'abri du bouclier de l'OTAN, l'Europe pecidentale est devenue forte et prospère. Sans doute, la menace militaire n'est-elle pas moindre en Europe tout aussi bien qu'en Amérique du Nord. Mais, j'ai fait remarquer que pour parer à cette menace et pour aider à édifier le bouclier de OTAN derrière lequel l'Europe de l'Ouest pourrait poursuivre son relèvement d'après-guerre, le Canada avait contribué plus d'un milliard de dollars en aide nada inituelle durant les dix premières années de l'OTAN. Chaque pays européen membre de l'OTAN a bénéficié de notre programme d'aide mutuelle.

porte

e pu

arm

sition En parlant de nos autres contributions, j'ai fait remarquer que, durant les OTAI premières années critiques de l'OTAN, le Canada avait dépensé plus de 413 t, toumillions de dollars pour l'entraînement du personnel navigant des aviations nilitaires des pays de l'OTAN, et que les frais dépassaient maintenant les 446 sent millions. J'ai fait également remarquer que les sommes consacrées au budget ail diffitaire de l'OTAN s'élevaient à plus de 46 millions, et que celles affectées à étu-infrastructure dépassaient 181 millions. Dans l'ensemble, les dépenses canaité de liennes de défense à l'intention des pays européens membres de l'OTAN s'élèvent plus de 2 milliards de dollars. Ce qui plus est, cette somme ne tient pas compte ultatoles frais occasionnés par la présence de nos forces en Europe.

J'ai ajouté que nous étions fiers de notre contribution et qu'elle n'était pas it le la le la contrecœur. Mais j'ai également rappelé au Comité que, en plus de ses s, pupports à l'OTAN en Europe, le Canada participait aussi dans une large mesure la défense de l'Amérique du Nord, et notamment à la défense de la force nts que dissuasion américaine qui nous protège tous.

J'ai rappelé aux ministres que nous n'avions pas diminué notre budget de ultatica défense mais que, comme tant de nos partenaires de l'OTAN, nous avions inabsorber des hausses de frais inflationnistes, ce qui avait entraîné des réductions ores dans la main-d'œuvre et une modification dans le nombre de nos effectifs.

l'ai souligné que notre étude portant sur la défense nous avait obligés à vec le mainer tous les aspects de la question, et qu'il en était résulté une équation complexe. D'une part, nous avons contribué largement à la défense de Grouleurope dans le cadre de l'OTAN, puisque nos dépenses se sont élevées à plus sein (22 milliards de dollars, en plus des frais occasionnés par la présence de nos troupes là-bas, tout en contribuant à la défense de l'Amérique du Nord, toujou 10 dans le cadre de l'OTAN. D'autre part, on est porté à croire de plus en plu au Canada, que l'Europe est maintenant en meilleure posture qu'elle ne l'é a il y a dix ou quinze ans pour prendre à sa charge une plus grande partie de frais de défense. Par ailleurs, nous savons aussi que l'OTAN reste toujour menacée en Amérique du Nord.

J'ai fait remarquer qu'une solution s'offrait à nous; il s'agissait de bie démontrer à nos alliés européens que nous reconnaissons le danger qui mena rieures toujours l'OTAN en Europe. Et c'est pour cette raison que nous continueron distinc de maintenir des troupes là-bas. Par contre, j'ai bien fait remarquer que u cafin alliés européens devaient tenir compte de tous les facteurs que j'avais mentionné nelle, et qu'ils se devaient d'admettre que l'équation comportait deux aspects.

l'ai terminé mes observations de la façon suivante:

L'OTAN n'est ni l'Europe, ni l'Amérique du Nord. C'est en fait l'Organisation di Aton Traité de l'Atlantique Nord, c'est-à-dire un groupe de pays membres qui se sont engag des Fin à considérer toute attaque contre l'un ou plusieurs d'entre eux, en Europe ou en Amérique du Nord, comme une attaque contre tous. Nous tenons à réaffirmer cet engagement.

14 / AFFAIRES EXTÉRIEURES

a For person

Canada

Mar Can

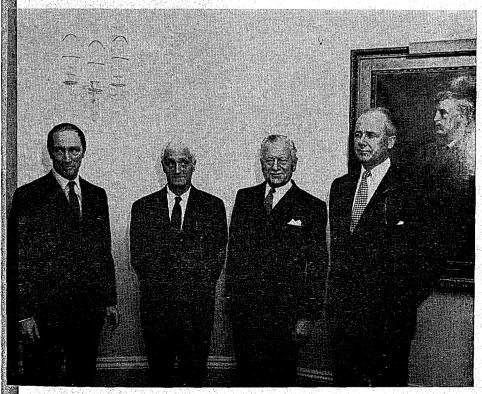
## Dajou La Fonction publique rend hommage n piw **a** M. Cadieux

tie de oujou

le bie

E 12 décembre 1969, le gouverneur général, le très honorable Roland Michener, décernait à M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État aux Affaires extémen a rieures, le Prix de la Fonction publique du Canada pour services insignes. Cette queron distinction annuelle a été instaurée en 1966 par le Gouvernement du Canada ue de afin d'honorer des personnes à son emploi qui ont servi, de façon exceptionionné nelle, l'intérêt national, le bien public, et qui ont augmenté le prestige de la Fonction publique. » Dans le passé, cette distinction a été accordée aux personnalités suivantes: en 1966, à M. W. B. Lewis, premier vice-président tion ad Atomic Energy of Canada Limited; en 1967, à M. R. B. Bryce, sous-ministre engag des Finances; et en 1968, à M. Louis Rasminsky, gouverneur de la Banque du Canada.

M. Cadieux naît à Montréal en juin 1915. Il fréquente le collège André-



Marcel Cadieux (deuxième à gauche), récipiendaire du Prix de la Fonction publique Canada pour services insignes (1969), apparaît ici en compagnie du premier ministre, Trudeau (à gauche), du gouverneur général, M. Roland Michener (deuxième à droite) de M. J. R. Murray, président du comité de sélection des candidats.

Grasset de Montréal, puis l'université de Montréal et l'université McGill. Entré au ministère des Affaires extérieures en 1941, il est affecté à Londres en 1944 à titre de troisième secrétaire. En 1945, il passe à Bruxelles et devient conseiller de la délégation du Canada à la Conférence de la Paix tenue à Paris en 1946, A son retour à Ottawa en 1948, il est nommé chef de la direction du personne du ministère des Affaires extérieures. En 1951, M. Cadieux suit les premiers cours dispensés à Paris par le Collège de la défense de l'OTAN et, en 1952, es nommé conseiller de la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord établi alors de façon permanente. Quand, en 1954, le Canada accepte ce participer aux côtés de l'Inde et de la Pologne aux travaux des Commissions mises sur pied en Indochine par la Conférence de Genève, M. Cadieux devient premier conseiller politique du commissaire canadien auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam. Il rentre au Canada au printemps de 1955 et assume alors les fonctions de chef de la direction de Nations Unies. Cette année-là, il est aussi conseiller de la délégation du Canaca à la dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. En décembre 1956, M. Cadieux est nommé sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires exté rieures et conseiller juridique et, en juillet 1960, sous-secrétaire d'État suppléa 1 aux Affaires extérieures et conseiller juridique. Depuis mai 1964, M. Cadieux occupe le poste de sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

ES

d'Étai

Euro

vait

omp

Bretag

d'Alle

Europ

Europ

mencé

pays o

st as

**l**'Atlar

très é

d Asie

laire o

gu'ang

dans le

Une n

M. G

attenti

véritab

liens o

ont de

**C**anad

et dan

M. Go

à parfa dérer s

M. Cadieux assumera sous peu les fonctions d'ambassadeur du Canada Washington.

Dans sa lettre où il informait M. Cadieux qu'on l'avait choisi comme gagnan de 1969 du Prix de la Fonction publique du Canada pour services insignes, le premier ministre, le très honorable Pierre-Elliott Trudeau, soulignait que par une « heureuse coïncidence » M. Cadieux avait également reçu la Médaille d'or Vanier décernée par l'Institut d'administration publique du Canada.

Le Prix de la Fonction publique du Canada pour services insignes consist en une citation, sous forme de parchemin enluminé, et en une gratification de \$5,000 dollars. Le programme distribué à ceux qui assistaient à la présentation portait l'hommage suivant à l'adresse de M. Cadieux:

Servi par un esprit perspicace et rigoureux, un jugement ferme et sûr, Monsieur Mar Cadieux s'est brillamment illustré dans la Carrière à laquelle le prédestinaient sa vaste culture et sa profonde connaissance des hommes.

Par ses directives et son exemple, il a su développer au sein de la diplomatie canadier ne ces qualités de réalisme, d'intelligence et d'efficacité qui lui sont chères.

Sensible à la riche et complexe diversité de son pays, Monsieur Cadieux a joué un r considérable et fécond dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique extérieure de Car Canada.

Le Gouvernement du Canada est heureux de rendre hommage à ce grand Canadin de l'E

# Les relations du Canada avec l'Europe

ES relations Canada-Europe hier et aujourd'hui; c'est là le thème du discours qu'à prononcé M. Jean-Pierre Goyer, secrétaire parlementaire du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, devant l'Assemblée consultative de l'Union de Europe occidentale à Paris, le 10 décembre dernier. Le président de l'Assemblée vait invité le Canada à y déléguer un observateur bien que notre pays ne compte pas parmi les sept membres suivants de l'Union: Belgique, Grande-Bretagne, France, Luxembourg, Pays-Bas, Italie et République 'Allemagne.

La réunion à laquelle M. Goyer a participé était consacrée aux relations Europe — États-Unis et deux thèmes principaux s'en dégageaient: la collaboration Europe — États-Unis et, sujet connexe, la sécurité européenne. M. Goyer a commencé son discours en soulignant que le Canada offrait « une dimension supplémentaire » aux thèmes inscrits à l'ordre du jour et il a dit que c'est dans cet sprit qu'il s'adressait aux délégués.

M. Goyer a décrit ainsi la situation particulière du Canada dans le mondé:

« La géographie, l'histoire, le commerce, les objectifs politiques de notre pays ont créé une grande variété d'intérêts qui, par rapport à notre population, st assez unique dans le monde entier. Le Canada a accès à trois océans: Atlantique, le Pacifique et l'Arctique. Il voisine les États-Unis, vit en relations tiès étroites avec l'Europe, se familiarise d'une façon intense avec les pays Asie, notamment avec le Japon et peut-être bientôt avec la République populaire de Chine. Il est de plus en plus présent en Afrique tant francophone qu'anglophone et est en voie de redécouvrir l'Amérique latine, ces pays qui vivent dans le même hémisphère que nous. »

#### Une multitude de liens

Entré

1944 seiller 1946.

onnel

miers

2, est

itique

ote ce

ssions

evient

issicn

anaca

 $\mathbf{n}$  des

anaca

emb e

exté

pléa n

idieux

ada

ies, le

ie par

e d'or

onsiet on 1

ıtati 👊

Mar :

nadi 🕮

M. Goyer croit que les relations Canada-Europe devraient être réexaminées aftentivement; la collaboration pourrait alors se fonder sur des besoins et intérêts cultui veritables. M. Goyer a rappelé qu'il existe entre le Canada et l'Europe des liens culturels, juridiques et constitutionnels et que la plupart des Canadiens adier cont des ancêtres européens. En matière de politique étrangère, a-t-il dit, le Canada a toujours entretenu des relations étroites avec l'Europe et les États-Unis. eure de le Canada a été mêlé aux affaires européennes lors des deux guerres mondiales dans le cadre d'une alliance qui dure depuis 20 ans. Toutefois, la situation l'Europe et celle du Canada ont changé depuis la création de l'OTAN. M. Goyer a précisé:

« Jeune, notre pays s'est employé d'abord à poursuivre son développement, à parfaire son unité et à définir son identité. Désormais, le Canada entend considérer son développement intérieur sur tous les plans, y compris en particulier son pluralisme et sa dualité linguistique — éléments essentiels à son identité - sgraien comme un fondement de sa politique extérieure. Il veut établir chez lui un afomiq société juste qui fasse montre d'une meilleure répartition de ses richesses, e contribuer à la poursuite de cet objectif sur le plan international. Il veut continue de Car à jouer un rôle actif dans le monde mais un rôle qui soit en même temp en cha conforme à sa mesure et à ses ressources. Ces nouvelles conditions existant dans le monde, en Europe et au Canada, devaient amener le gouvernement et le peuple consercanadiens à s'interroger sur la place qu'il doit occuper dans la société inter la nat nationale. »

#### Relations militaires, économiques et techniques

En ce qui concerne la participation militaire du Canada à l'OTAN, M. Goyer rappelé une déclaration dans laquelle le premier ministre Trudeau résumait et avril dernier la politique canadienne à cet égard:

Nous estimons que l'Europe, vingt ans après la mise sur pied de l'OTAN, e beaucoup mieux en état de se défendre elle-même, et nous espérons que les pays europém de l'OTAN, avec le secours des États-Unis et du Canada, parviendront à conclure u accord avec les puissances du Pacte de Varsovie afin de réduire la tension qui règne l'heure actuelle. Quant à nous, nous ne préconisons pas à l'heure actuelle une réduct of du total des effectifs militaires de l'OTAN, bien que nous espérions que cela devieur possible un jour, mais une nouvelle mise au point des engagements et des accords entiles pays membres de l'OTAN.

M. Goyer a ensuite fait le point des relations économiques et technologique qui existent entre le Canada et l'Europe:

« Sur le plan économique, nous ressentons au Canada les mouvements d la conjoncture économique et monétaire européenne. Notre commerce, ind industries, notre agriculture, s'en trouvent affectés. La recherche de l'unit européenne sur le plan économique ne peut laisser les pays tiers indifférents. vrai dire, nous suivons la construction de la communauté européenne a beaucoup d'intérêt. Il ne s'agit pas pour nous de combattre ce mouvement vel l'unité. Ce serait aller à l'encontre du progrès. Tout au contraire, nous voulon contribuer à cette unité...

« Il ne fait pas de doute non plus que la coopération scientifique et inclu trielle entre le Canada et les pays d'Europe pourrait s'accentuer. Jusqu'ici coopération technologique du Canada avec l'Europe n'a pas été très significat v Aucun grand projet conjoint n'a été réalisé. Pourtant, au sein d'organisation internationales ou simplement au niveau individuel, les scientifiques canadier ont établi des contacts personnels avec leurs homologues européens dans plupart des secteurs de leur activité scientifique. Il faut cependant se demandé si ces échanges correspondent aujourd'hui à l'importance grandissante que revête la science et la technologie modernes pour nos pays respectifs. Nous avons, le uns et les autres, accompli assez de progrès dans certains secteurs pour qu'u coopération mutuellement profitable puisse désormais se concrétiser. Ces secteum Lame

de Berli d'Allema l'invitatic

redéfin

europé

tité — seraient, à mon avis, les suivants: les satellites et la recherche spatiale, l'énergie ii un atomique, les transports et communications, l'océanographie, les ordinateurs.»

es. e

t dan

oyeı ait e

N, es ropéen ure u ègne

nts d

nts.

indus ı'ici icat v

ans nand evêle ons, l qu'ıı

En terminant, M. Goyer a voulu attirer l'attention sur le fait que l'intérêt tinue du Canada envers l'Europe demeure constant quoique les circonstances puissent temp en changer la forme:

« De tout ce qui précède, il apparaît assez clairement, je pense, que l'Europe peuple conserve une place de premier choix dans nos relations avec le monde extérieur. inter La nature de nos rapports a pu changer ou évoluer, nos objectifs peuvent être rédéfinis, cela n'implique pas nécessairement que notre intérêt vis-à-vis des pays européens diminue d'autant.»

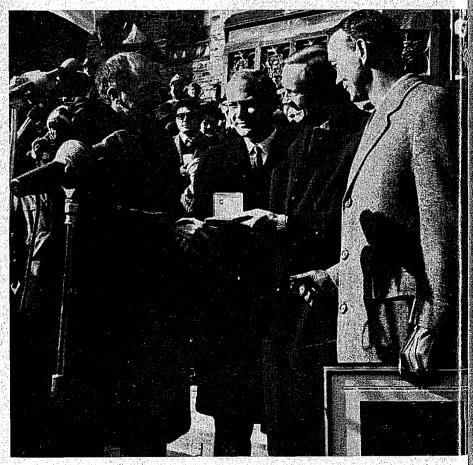


ect M. Lamoureux, orateur de la Chambre, et M<sup>me</sup> Lamoureux sont accueillis à l'Hôtel de ville Berlin par le maire, M. Klaus Schutz, au cours d'une visite en République fédérale d'Allemagne et à Berlin Ouest. La visite a eu lieu du 28 septembre au 3 octobre 1969 à Einvitation du président du Parlement allemand, M. Kai-Uwe von Hassel.

# $m{V}$ isite des astronautes de la mission Apollo $m{X}$

C'était sans doute la première fois que le carillonneur interprétait Fly M to the Moon du haut de la Tour de la paix. L'occasion s'y prêtait bien la visite au Canada de l'équipage d'Apollo XI.

Le 2 décembre dernier, un appareil de l'Aviation américaine, à bord duqu se trouvaient M. et M<sup>me</sup> Neil Armstrong, le colonel et M<sup>me</sup> Michael Collins le colonel et M<sup>me</sup> Edwin (Buzz) Aldrin, se posait à l'aéroport d'Uplands. M. C. M. Drury, président du Conseil du trésor, M. A. W. Schmidt, ambassades États-Unis, et M<sup>me</sup> Schmidt, M. W. G. Schneider, président du Consenational de recherches, et M<sup>me</sup> Schneider étaient là pour les accueillir. I l'aéroport, le groupe s'est dirigé en voiture vers la Colline parlementaire.



Le premier ministre Trudeau accepte du commandant de l'équipage d'Apollo XI, M. Neil Armstrong, une réplique du disque de silicone qu'ils ont laissé sur la lune. A la d'ol de M. Armstrong, le colonel Edwin E. Aldrin, pilote du module lunaire, et à sa gavel le colonel Michael Collins, pilote du module de commande.

de ne
de ne
au pi

accue
astror
canad

Trano
s cérém

à sa
de l'artis

Ovation
Au control
de l'O
da galo
Un to
d'aille
en ces

la fierte expéri sont proper de la contraction d

C'est s

Sur la Colline, devant l'Édifice central, le premier ministre a souhaité officiellement la bienvenue aux astronautes. Malgré l'air frais et la mince couche de neige qui recouvrait le sol, de nombreux enfants et la foule de midi, attirés au pied de la Tour de la paix par le son du carillon, se sont joints à lui pour accueillir chaleureusement les visiteurs. Au cours de cette courte cérémonie, les astronautes ont offert au premier ministre, et par conséquent à tout le peuple canadien, une réplique du disque de silicone laissé à la base de la Mer de la Franquillité pour rappeler le premier voyage de l'homme sur la lune. Après la cérémonie, le premier ministre a reçu les astronautes et leurs femmes à déjeuner à sa résidence. Il leur a alors offert des estampes esquimaudes exécutées par l'artiste Alusha, de Cap Dorset, et quelques exemplaires d'un livre traitant de l'art esquimau et signé James Houston.

#### Ovation parlementaire

X

ly M

t bier

duqu

llins

ls. N

sada

ir. D

Au cours de l'après-midi, la Chambre des communes a rendu hommage aux pionniers de la lune. Quand le premier ministre s'est levé pour attirer l'attention de l'Orateur de la Chambre sur la présence de plusieurs distingués visiteurs dans la galerie, les astronautes et leurs femmes se sont levés en signe de remerciement. Un tonnerre d'acclamations s'est alors élevé du parquet et des galeries qui l'ailleurs étaient bondées. M. Trudeau a parlé des astronautes et de leur exploit en ces termes:

L'aventure de ces trois hommes courageux dans l'inconnu a excité l'imagination et a fierté de tous les Canadiens. Notre pays n'est pas si vieux ni si bien exploré pour que expérience des pionniers ou le goût de l'aventure soient oubliés. Les grandes solitudes ont proches de nous dans le temps et dans l'espace. Dans notre sang—ou peut-être implement dans nos aspirations secrètes—subsiste l'esprit d'hommes tels que Hudson et Cartier, Palliser et Steffanson. Les exploits de nos visiteurs ici présents ont prouvé que ère des explorations n'est pas révolue, et nous en sommes heureux. Ils ont prouvé aussi que les cieux ont une nouvelle signification, et nous nous en trouvons bien. Monsieur Orateur, nous sommes ravis d'avoir parmi nous ces hommes courageux et leurs femmes out aussi courageuses.

Les chefs des autres partis à la Chambre, M. Robert Stanfield, M. T. C. Douglas et M. Réal Caouette ont aussi rendu hommage à l'équipage d'Apollo XI.

Un peu plus tard, les visiteurs ont donné une conférence de presse au Conseil national de recherches, promenade Sussex, à laquelle assistaient environ 250 journalistés et scientifiques. On a d'abord présenté un film sur la mission apollo XI et les premiers hommes à avoir marché sur la lune, commenté par les astronautes. Pendant la conférence et tout au long de leur visite, d'ailleurs, ces derniers ont insisté sur l'importance de la collaboration internationale en natière spatiale et ont à plusieurs reprises rendu hommage aux techniciens canadiens qui ont contribué directement et indirectement au succès de leur mission. Ils ont parlé des pieds du LEM (module qui leur a permis de se poser sur la lune), conçus et réalisés au Canada; ils ont aussi parlé de la participation canadienne à l'exploration spatiale grâce aux programmes Alouette et ISIS. C'est sur l'invitation du Conseil national de recherches que les astronautes sont

venus au Canada; cet organisme a apporté une contribution technique importante aux missions Apollo XI et Apollo XII. Les scientifiques du CNR et clu ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources analysent présentement dy échantillons de sol lunaire recueillis par M. Armstrong et le colonel Aldrin.

Après la conférence de presse, le gouverneur général et Madame Michenont reçu les astronautes et leurs femmes à leur résidence. Le soir, après une journée bien remplie à Ottawa, M. Drury, leur hôte officiel, les a reçus à dîner arme à Il leur a offert quelques exemplaires du Compte rendu des débats de la Chambre des communes, imprimés sur papier spécial et enluminés, et rapportant les détourr discours de bienvenue prononcés à la Chambre au cours de l'après-midi. C'était d'un se la première fois qu'une telle marque de distinction était accordée à des visiteus pour la

#### Accueil montréalais

Le lendemain, 3 décembre, accompagnés de M. Drury et de l'ambassadeur de de pays États-Unis, les astronautes et leurs femmes se sont envolés pour Dorval, où les dent; i attendait le maire de Montréal, M. Jean Drapeau. Ils ont d'abord donné un aériens conférence de presse transmise en direct d'un bout à l'autre du pays par e deux chaînes de télévision canadienne. Puis, après avoir reçu un accueil chaleu intérêts reux de la part des Montréalais, accourus au centre de la ville pour les saluer auspice malgré le vent et la neige, ils se sont rendus à l'île Sainte-Hélène pour déjeuner et sager 1 compagnie du maire, leur hôte. Parmi les invités, se trouvaient quelques employe illégaux de la société Héroux, de Longueuil, firme où ont été conçus et réalisés les pied relative de Eagle, module lunaire de la mission Apollo XI. M. Armstrong a dirigé un chait o ovation à l'endroit des employés de l'usine de Longueuil et il a fait la remarcuella Con suivante:

Beaucoup de gens sont intéressés à voir les premiers pieds à avoir touché le so 1969, lunaire; vous savez, ces pieds ne sont pas américains, mais canadiens... Nous pouvon affirmer sans crainte que les astronautes de la mission Apollo XI ont atteint la lune grice à l'appui du Canada... Nous tenons à vous en remercier.

Cette mission, a pu être réalisée grâce à la participation de nombreux pays e la compréhension qui les a animés. Tous, nous avons participé avec joie à l'alunissage maintenant nous espérons que tous les peuples du monde pourront profiter de cette aventure

Après avoir déjeuné à « Terre des Hommes », les astronautes Armstrong Collins et Aldrin et leurs femmes se sont envolés pour les États-Unis. Le Canad d'attern était le vingt-troisième pays qu'ils visitaient.

22 / AFFAIRES EXTÉRIEURES

de l'his

tale et

rati

Dispos Les dis de ce nent to dant lé

leur vo Si les d saisir l Saire 1

L de l'av l'OAC deveni

engagé

œuvre

# mpor La piraterie aérienne

at des

OUVO e grìc

rs e sage e

enture

E 1<sup>er</sup> MAI 1961, un avion immatriculé aux États-Unis, en service régulier ordinaire, était détourné vers Cuba par une personne brandissant une s une dîner arme à feu. C'était le premier épisode d'un nouveau chapitre, fort dangereux, ambre de l'histoire de l'aviation civile. Depuis lors, il y a eu plus de 135 incidents de nt le détournement d'avions, d'essais de détournement ou d'intervention armée à l'égard régulier, et on a compté plus de 70 incidents iteurs pour la seule année 1969. Ces actes mettaient en cause une cinquantaine d'États où de territoires en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, en Europe orienfale et en Europe occidentale, au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie, à titre ur de de pays d'inscription, de destination, de destination envisagée ou de lieu de l'incioù le dent; ils ont affecté plus de 6,000 passagers et de 700 membres d'équipages é un aériens civils.

ar es En 1963, des représentants de la plupart des nations du monde qui ont des haleu intérêts en matière d'aviation civile se sont réunis à Tokyo, au Japon, sous les saluar auspices de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), pour enviner et sager l'adoption d'un instrument juridique international empêchant les actes ployé illégaux dans l'air. Le 14 septembre de la même année, la Convention de Tokyo pied relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs gé un était ouverte à la signature et à la ratification. Plus de 40 nations ont signé narcuella Convention; 15 l'ont ratifiée, dont le Canada qui a déposé son instrument de ratification le 7 novembre 1969. Le traité est entré en vigueur le 4 décembre le so 1969, 90 jours après la douzième ratification.

### Dispositions prises par l'OACI

Les dispositions relatives aux détournements d'avions exigent que, lorsqu'un acte de ce genre est commis ou est sur le point d'être commis, les États parties prennent toutes les mesures propres à rendre le contrôle de l'appareil à son commanstrong dant légal ou à préserver le contrôle du commandant sur son avion. Le pays d'atterrissage doit aussi permettre aux passagers et à l'équipage de continuer leur voyage et rendre l'appareil et sa cargaison à la compagnie de transport aérien. Silles circonstances le justifient, les autorités du pays d'atterrissage doivent aussi saisir le pirate présumé et le détenir tout le temps qui est raisonnablement nécessaire pour que les poursuites criminelles ou l'action en extradition soient engagées contre lui.

Les actes de capture illicite se multipliant et les dangers pour la sécurité de l'aviation civile internationale se faisant plus nombreux, l'Assemblée de LOACI, réunie en septembre 1968 à Buenos Aires, a invité tous les États à devenir parties à la Convention de Tokyo le plus tôt possible et à mettre en œuvre les dispositions précitées avant même d'accéder à la Convention. L'Assemblée a envisagé en outre quelles autres mesures étaient nécessaires pour constitue de la const battre le problème de la piraterie aérienne, et le Conseil de l'OACI (dont est mess Canada est membre), organe exécutif permanent de l'Organisation, a été invimporta à instituer le plus tôt possible une étude d'autres mesures visant à empêchine atte la capture illicite d'aéronefs. En décembre de la même année, le Conse le l'avia adopté une résolution invitant tous les États membres de l'OACI à prendre touteles at les mesures possibles pour empêcher la piraterie aérienne et à collaborer avégard tout État dont l'avion avait été saisi. Le Conseil a également décidé de soumette comi la question à un sous-comité spécial du Comité juridique en vue de l'élabora inala. In possible d'une nouvelle convention internationale plus étendue, ainsi qu'è la devai Commission de navigation aérienne et au Comité du transport aérien poléger l'a l'étude des moyens techniques d'empêcher le détournement d'avions. Ces dell'altaque derniers organismes ont ultérieurement étudié la question et ont fait un certale transp nombre de recommandations qui ont été dûment transmises aux États membreonseil nandatio de l'Organisation. oulues

aviatio

Le repre

#### Deuxième Convention

Le sous-comité juridique chargé d'étudier la question de la capture illicite d'a in nefs, composé de représentants du Canada, de l'Argentine, de la Colombie, uniée à Danemark, de la France, de l'Inde, d'Israël, du Japon, du Nigéria, de la Suisse, an la fo la Tunisie, de la Grande-Bretagne et des États-Unis a tenu deux sessions en févrit de né et en septembre-octobre 1969 au siège de-l'OACI, à Montréal. Au terme de doptée seconde session, on a publié un rapport qui comprenait le texte approuvé (l'alabste projet de Convention sur la capture illicite des aéronefs. Les principales dispartentes sitions de ce projet de traité portent sur les points suivants : a) création (l'OACI délit de capture illicite, dont la définition est expressément donnée; b) exten ignaterie de la juridiction nationale (pour les délits commis à bord) à l'État d'immatigalement culation de l'appareil et à l'État où atterrit l'avion détourné et où le présume est coupable abandonne l'avion; c) arrestation du présumé coupable et obligation act d'assurer son extradition ou de soumettre le cas aux autorités nationales complifial P tentes qui détermineront s'il convient de poursuivre le délinquant en justice; es nitia d) inclusion de ce genre de délit dans tous les traités d'extradition entre Étalus de contractants ou, dans les cas où pour ces États l'extradition ne dépend pas desprit of traités, stipulation du fait que le délit doit être reconnu comme cas d'extraditiontre 1 entre ces États.

L'OACI a transmis le rapport du sous-comité aux gouvernements de ou probles États membres pour qu'ils formulent leurs observations. Le Comité jurid que acc de l'Organisation, qui est un comité plénier, se réunira en mars 1970 poétuelle, examiner le projet de Convention à la lumière des observations reçues. Lors que de sa le Comité juridique aura approuvé le texte officiel, on prévoit que l'OACI cours les voquera une conférence diplomatique à l'automne de 1970 pour adopte nouveau traité et l'ouvrir à la signature et à la ratification.

ir con A la suite des discussions tenues à la première session du sous-comité sur dont es mesures provisoires, le Conseil a adopté le 10 avril 1969 une résolution é invimportante (texte figurant à l'Annexe A), par laquelle il décidait d'accorder npêchine attention immédiate et suivie aux actes futurs d'intervention illicite à l'égard onse le l'aviation civile internationale (expression large qui couvre la capture illicite e tout les attaques armées contre les grands avions de transport civils au sol), et à er avégard de ses installations, étude pour laquelle il établissait un comité spécial. umette comité devait comprendre onze nations : Australie, Colombie, France, Guatepora imala, Indonésie, Liban, Nigéria, Sénégal, Espagne, Grande-Bretagne et États-Unis. qu'è devait mettre au point des mesures et méthodes préventives afin de proen poeger l'aviation civile internationale contre les actes de piraterie, de sabotage ou es de attaque armée contre des avions ou des installations terrestres utilisées par certal transport aérien international. Le Comité est sur le point de présenter au nembronseil le résultat du travail qu'il a accompli jusqu'ici, sous la forme de recomnandations qui aideront les États membres de l'OACI à prendre les mesures oullues pour empêcher ces actes d'être commis et assurer la sécurité en matière aviation civile internationale.

Le Canada et 29 autres membres des Nations Unies ont fait inscrire cette ibie, uniée à l'ordre du jour de l'Assemblée une question intitulée « Détournement iisse, an la force d'aéronefs civils en cours de vol ». Après beaucoup de discussions n févrit de négociations de couloirs, la résolution (texte figurant à l'Annexe B) a été le de idoptée à l'Assemblée par 77 voix (Canada) contre 2 (Cuba et Soudan) 1, avec vé d'abstentions. Trente délégations n'étaient pas présentes.

De cette manière, le Canada a collaboré avec les autres États membres de on (l'OACI et des Nations Unies dans les efforts déployés pour barrer la voie à la sten intraterie aérienne. En plus de ces activités multilatérales, le Canada procède mmutgalement à des entretiens bilatéraux avec d'autres États pour lesquels ce problèprésiline est d'un intérêt vital. Le Gouvernement canadien s'est maintenu en étroit oligationiact avec la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne compliale ALPA) qui représente 44,000 pilotes de 54 pays, et il a suivi avec intérêt stice; es initiatives de l'Association du transport aérien international (IATA) qui réunit te Étalus de 100 transporteurs internationaux, dont Air Canada et CP Air. Avec pas desprit croissant de coopération internationale qui se manifeste dans la lutte raditiontre la piraterie aérienne, et vu les mesures qui ont déjà été prises pour élaboration d'un cadre juridique international efficace permettant de remédier de olu problème, le Canada espère fermement que l'élimination de cette grave urid quenace à la sécurité du transport aérien ne se fera pas trop attendré. A l'heure 10 110 cujelle, l'ensemble de la collectivité mondiale dépend de plus en plus de l'aviation

Lor qu'de sa sécurité; l'ordre public dans les airs est indispensable au bien-être de CI cons les peuples du monde.

d'ain

opte:

Le représentant du Soudan a ultérieurement déclaré que son intention avait été de s'abstenir.

#### ANNEXE A

# Résolution du Conseil de l'OACI sur l'intervention illicite dans l'aviation civile internationale

(adoptée le 10 avril 1969)

l'av

déto

poss

des

sante q

légitime

d'assure

l'adopti

de prise

force of

sonnes

nisation

de faire

poursui

autres a

a y ad

appl

4)

Sa

1)

2)

Le Conseil,

Gravement préoccupé du fait que des actes qui constituent des intervention illicites dans l'aviation civile internationale compromettent la sécurité de celle-c gênent sérieusement l'exploitation des services aériens internationaux et minent confiance des peuples du monde dans la sécurité de l'aviation civile internationale

Considérant que la menace qui pèse ainsi sur l'aviation civile internationale exignitation urgente et suivie de l'Organisation et l'entière coopération de tous lé États contractants en vertu de la Convention relative à l'Aviation civile international afin d'assurer le maintien de la sécurité de l'aviation civile internationale;

- Déclare que les actes d'intervention illicite dans l'aviation civile interne tionale ne doivent pas être tolérés.
- 2) Prie instamment tous les États contractants de prendre toutes les mesur appropriées pour empêcher que ne se produisent des actes d'intervention illicite façon à assurer le maintien de la sécurité dans l'aviation internationale.
- 3) Décide d'accorder une attention immédiate et suivie aux futurs actes d'intervention illicite dans l'aviation civile internationale : (i) en invitant tous les Éta contractants directement concernés à lui présenter un rapport sur tous les aspects appolitiques des cas d'intervention illicite; (ii) en mettant au point des mesures et de procédures préventives destinées à protéger l'aviation civile internationale contre tels actes; et (iii) en assistant, à la demande d'un État contractant, les autorités nationales de cet État pour l'adoption de telles mesures et procédures.
- 4) Institue, conformément à l'Article 52 de la Convention, un Comité onze membres choisis parmi les membres du Conseil, pour mettre en œuvre clause 3 ci-dessus aux termes du mandat indiqué à l'Appendice de la présente R sulution, et qui fera rapport au Conseil.
- 5) Décide que le Comité traitera uniquement des aspects aéronautiques cas d'intervention illicite et s'abstiendra d'examiner tout cas qui puisse implique: Comité dans des questions de nature politique ou des controverses entre deux plusieurs États.
- 6) Décide qu'aux fins de la présente Résolution, l'expression « intervertion illicite » signifie 1) la capture illicite d'aéronefs et 2) les actes de sabotage ou d'atte que armée dirigés contre des aéronefs utilisés dans le transport aérien internation ou des installations et services au sol utilisés par le transport aérien international.
- 7) Décide de revoir annuellement la question du maintien en activité et de composition du Comité.
- 8) Demande au Secrétaire général d'inviter tous les États contractants à coprer immédiatement et entièrement en vue d'atteindre les objectifs de cette résolute et à faire des suggestions sur toutes autres mesures qu'il conviendrait, à leur sens, prendre pour prévenir toute intervention illicite dans l'aviation civile international

#### ANNEXE B

L'Assemblée générale.

Profondément préoccupée par les actes d'intervention illégale dans les opérations l'aviation civile internationale;

Considérant qu'il est nécessaire de recommander des mesures efficaces contre le détournement d'aéronefs sous toutes ses formes ou tout autre acte illégal de prise possession d'un aéronef ou d'exercice d'un contrôle sur un aéronef;

Consciente que de tels actes mettent en danger la vie et la santé des passagers des équipages, au mépris des considérations humanitaires couramment acceptées;

Sachant que l'aviation civile internationale ne peut fonctionner de façon satisfaiante que dans des conditions garantissant la sécurité de ses opérations et l'exercice légitime de la liberté des voyages aériens:

- 1) Fait appel aux États pour qu'ils prennent toutes mesures appropriées afin d'assurer que leurs législations nationales respectives offrent un cadre approprié pour Ladoption de mesures légales efficaces contre toutes les formes d'intervention illégale, de prise de possession d'un aéronef civil en vol ou d'exercice d'un contrôle par la mesure force ou la menace de la force sur un tel aéronef.
  - Demande instamment aux États, en parficulier, de veiller à ce que les personnes qui perpètrent de tels actes à bord d'un tel aéronef soient poursuivies.
- 3) Demande instamment que soient pleinement appuyés les efforts de l'Orgaes Étamsation de l'Aviation civile internationale visant à préparer et à mettre promptement en application une convention prévoyant des mesures appropriées, en vue notamment de faire de la prise de possession illégale d'un aéronef civil un délit punissable et de poursuivre les personnes qui commettent ce délit.
  - 4) Invite les États à ratifier la Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs, signée à Tokyo le 14 septembre 1963, ou a y adhérer, conformément à ladite convention.

entio de celle-c nent tion ald

tio

le exig ationa

icite

intern

es c'i cts 10

s natio mité uvre

e Rís

ues d ique: leux

rverti i d'att nati 🕮

et de COOP

soluti **itio**iia

## Accord relatif à la Banque de développement des Caraïbes

U COURS d'une cérémonie officielle tenue le 18 octobre 1969 à Kingston, e Jamaïque, des représentants des pays des Antilles du Commonwealth of signé, avec les délégués de la Grande-Bretagne et du Canada, l'Accord établissar la Banque de développement des Caraïbes. Le sénateur Paul Martin, qui a signant la signa de la company de la compa l'accord en qualité de plénipotentiaire du Canada, était le chef de la délégatio canadienne qui comprenait le haut commissaire du Canada et un représentan de l'Agence canadienne de développement international à Ottawa. Des observa teurs des États-Unis d'Amérique, du Programme des Nations Unies pour le Etude développement et de la Commission économique pour l'Amérique latine étaien telan également présents à la cérémonie.

La Banque, dont le capital s'établit à 50 millions de dollars américains compte les membres régionaux suivants : Antigua, Bahamas, Barbade, Honduras britannique, îles Vierges britanniques, îles Cayman, Dominique, Grenade, Guyar Jamaïque, Montserrat, St. Kitts-Nevis-Anguilla, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, T. nité et Tobago, et les îles Turks et Caicos; les membres non-régionaux sont la Antille Grande-Bretagne et le Canada.



Le sénateur Paul Martin signe pour le Canada la charte de la Banque de développement le culière Caraïbes; deux fonctionnaires du secrétariat assistent à la signature.

par l'in au titre de prêt spécial engage d'être PAID:

Charte conditi possibl

avait p effectu Canada Pensem entre a en acco

> Rensen l'appui invité ] un exa L'étude à la B discuss

**19**67 ε en prin points

> A la fi l'Accor au débi

Cont membr gration

La participation financière du Gouvernement canadien à la Banque, assurée par l'intermédiaire de l'ACDI, s'élève à 15 millions de dollars, dont 10 millions au titre de la formation du capital et 5 millions destinés au Fonds spécial, source de prêts à des conditions faciles. Le versement de la part canadienne au Fonds spécial est échelonné sur une période de cinq ans. La Grande-Bretagne a pris un engagement analogue, alors que les États-Unis, empêchés par leur législation d'être membre de la Banque, assuraient néanmoins une ligne de crédit entre AID américain et la Banque par un apport de 6 millions au Fonds spécial. La Charte de la Banque prévoit l'admission d'autres membres régionaux à certaines conditions. Un appui financier de la part de pays non membres est également possible aux termes de la Charte.

## our le Etude économique tripartite

nt

on, e

th on

lissan

sig 1

gation

entan

serva

icaiı s

staien le la donné à la création éventuelle d'une institution financière pour la région avait pour origine l'Étude économique tripartite des îles Windward et Leeward, effectuée au début de 1966 avec la participation de la Grande-Bretagne, du Canada et des États-Unis. Une des conclusions de l'étude était en effet que Lensemble de la région pouvait tirer de grands avantages, pour le développement entre autres, de la création d'une institution de ce genre. La Conférence Canadaont la Antilles du Commonwealth tenue en juillet 1966 à Ottawa a approuvé cette idée en acceptant « d'étudier la possibilité d'établir une institution financière pour le développement régional, qui pourrait servir à financer des projets d'intérêt particulier pour les petites régions, ainsi que des projets qui seraient utiles pour lensemble de la région des Caraïbes ». Les pays antillais du Commonwealth, avec Lappui du Canada, de la Grande-Bretagne et des États-Unis, ont ultérieurement invité le Programme des Nations Unies pour le développement à entreprendre un examen détaillé des possibilités d'établir un organisme financier dans la région. Létude du PNUD recommandait la création d'une institution financière analogue à la Banque asiatique de développement mais à une échelle plus modeste. Les discussions entre les parties intéressées au projet ont commencé à la Barbade en 1967 et, en octobre de la même année, le Gouvernement canadien acceptait, en principe, que le Canada joue un rôle actif dans l'établissement de la Banque.

Après diverses réunions, l'accord s'est trouvé réalisé sur la plupart des points au début de 1968, bien que certaines questions fussent encore à résoudre. A la fin du premier semestre de 1969, un important travail était accompli et L'Accord a pu être signé en octobre. L'inauguration de la Banque doit avoir lieu au début de 1970, après l'élection du président et des autres cadres de l'institution.

L'article d'introduction de l'Accord définit ainsi le but de la Banque : Contribuer à l'essor économique harmonieux et au développement des pays membres dans la région des Caraïbes ..., et faciliter la coopération et l'intégration économiques entre ces pays, en accordant une attention urgente et partient le culière aux besoins des pays insuffisamment développés de la région. » Comme l'a déclaré le sénateur Martin lors de la signature de l'Accord établissant Banque, « la participation du Canada à la Banque des Caraïbes est un nour aspect logique et, à notre point de vue, particulièrement bienvenu, de nos retions avec la région ... Nous nous attendons que la Banque joue un rôle croissa pour la prospérité des Antilles grâce à ses activités en matière de prêts et facilitant les investissements étrangers. »

Aandaté Panada, nission es langi

Qua ommiss jui suit:

ion prat

onserva ccepter ouvant ays bili malemer

> 480B d e rappe quitable d gette i

C'es a déléga

a résolu Les 'exprim mploi p

outil le

ifficulté ersonne ecrétari ommes

nergique Nou lemiers

e progra a mise ait à no imerion

our ce rogrami

# ssant Le Canada, promoteur du français à l'ONU

ios re

Mandaté par les délégations des pays francophones à l'ONU, l'ambassadeur du anada, M. Yvon Beaulne, faisait, le 19 novembre 1969, à la Cinquième Comnission de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'intervention suivante sur es langues de travail du Secrétariat de l'ONU:

Quand la question des langues a fait l'objet d'un examen l'an dernier la ommission se souviendra que le délégué du Canada a déclaré entre autres ce suit: reconnaître en principe des langues officielles, c'est en accepter l'utilisation pratique et les conséquences que cela entraîne. C'est-à-dire que tout en onservant une attitude pragmatique face aux problèmes à résoudre, il faut ccepter de payer le coût qui y est attaché et s'ingénier à trouver des mécanismes ouvant préserver l'efficacité administrative de l'organisme à administrer. Les ays bilingues ou multilingues y parviennent non sans difficulté il est vrai, mais nalement ils considèrent cela comme un enrichissement. L'ONU pour sa part oit sûrement pouvoir y parvenir également.

C'est en raison de l'importance que le Canada attache à ce principe que a délégation du Canada a participé activement à la formulation de la résolution 480B de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le rappelle que le but premier de cette résolution était d'établir un emploi plus quitable du français et des autres langues de travail au sein du Secrétariat. Lette fin il a été décidé d'intensifier le programme de formation linguistique. Our notre part, monsieur le Président, nous estimons que ce programme est outil le plus efficace dont dispose le Secrétariat général pour donner suite à a résolution 2480B.

Les délégations des pays francophones ont chargé la délégation du Canada 'exprimer l'espoir que de nouveaux progrès seront réalisés en vue d'assurer un mploi plus équitable du français aux Nations Unies. Nous comprenons les lifficultés qu'il faut surmonter au plan du recrutement et de la formation du ersonnel et nous nous réjouissons de la bonne volonté manifestée par le cerétariat en vue de corriger le déséquilibre que nous avons eu à déplorer. Nous ommes néanmoins persuadés, monsieur le Président, de la nécessité de travailler nergiquement à réaliser cet objectif le plus tôt possible.

Nous nous sommes intéressés de façon soutenue, au cours des douze émiers mois, aux mesures que le Secrétariat général a prises en vue d'améliorer programme de formation. Nous continuerons d'en suivre la mise en œuvre. a mise en œuvre de la résolution 2480B nous apparaît d'un grand intérêt, de ait à nos yeux cette question revêt une grande priorité. A cet égard nous imerions connaître les idées du Secrétariat général sur la suffisance des moyens our ce qui est du personnel comme de l'équipement dont il dispose pour le rogramme de formation.

## L'Organisation internationale du Travail

MISE SUR PIED DE PROGRAMMES D'ASSISTANCE TECHNIQUE

« La non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail rés ment humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'amé idarticipa le sort des travailleurs dans leurs propres pays. » Cette idée, énoncée da sa partie constitution de l'Organisation internationale du Travail au moment de sa créal prévoir en 1919, exprimait la pensée fondamentale de ses fondateurs qui préparaient jour ass action concertée en vue d'améliorer les normes du travail à l'échelle internation perale e

Les représentants des États fondateurs ont alors décidé que la façon la rélégué efficace de traduire cette politique en actes était d'adopter des normes et de donner la forme de traités internationaux ou conventions liant obligatoirem Amér tous les États membres qui les ratifieraient. C'est ainsi que fut entreprise la tâ d'élaborer des normes qui, pendant les trois décennies suivantes, représentant les trois des la contract les trois de la contract l la fonction primordiale de cette organisation tripartite, unique en son ger composée de représentants des gouvernements, des employeurs et des travaille

#### Champ d'activité élargi

Cette année, au moment où l'OIT entre dans le deuxième demi-siècle de existence, son champ d'activité est beaucoup plus vaste que celui que ses teurs entrevoyaient. Tout en continuant à remplir ses fonctions important matière de formulation et d'application de normes internationales du travai s'est transformée en organisme « pratique » prêt à agir directement pour amé les conditions de vie et de travail des peuples partout dans le monde.

L'aspect le plus significatif de ce changement d'orientation est la part tion de l'OIT à ce qui est connu sous le nom de programmes d'assistance que, destinés pour la plupart à aider au progrès économique et social des de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique latine et du Moyen-Orient en voi développement.

## Grande variété d'entreprises

Aujourd'hui, les spécialistes de l'OIT œuvrent dans une grande variété d'el prises: ils administrent des plans de formation professionnelle en Inde Maroc; ils mettent sur pied des coopératives rurales en Bolivie et en Afghanis OIT a ils améliorent les méthodes de planification de main-d'œuvre en Somalie Brésil; ils aménagent de petites industries aux îles Solomon et en Jamaïq réorganisent le système de sécurité sociale en Iran et en Libye et ils apple des techniques modernes de direction à l'évolution industrielle du Pakis aju secte de la Tanzanie.

Au-delà de 600 représentants de l'OIT participent à environ 250 programisés

d'ass moitié e donr ons de

our 196 atteint

jédial. rogram ue l'Ol'

idée fo u progr ssource le forme rielles u

évelopr

est dan ormatio Пе

roblème xtrême ongtemp

la fori impliqu ompte hausser

mpleur

d'assistance dans plus de 90 pays. De fait, cette activité représente plus de moitié du travail accompli par l'Organisation. Les mises de fonds qu'il nécesité donne une idée de l'ampleur de ce travail. Ainsi en 1968, plus de 20 milons de dollars ont été consacrés à ces programmes alors que les montants our 1969, compte tenu des contributions des gouvernements des pays intéressés, afteint environ 50 millions.

amé id**arficipation à la coopération technique** 

il ré

es for

da sa participation directe de l'OIT aux programmes d'assistance technique était créal prévoir dès 1930 alors qu'on lui demandait d'envoyer des missions consultatives aient our assister les États membres aux prises avec des problèmes spéciaux de vie natic nociale et de travail. Durant la Deuxième Guerre mondiale, l'OIT a également n la rélégué à partir de son siège temporaire à l'Université McGill de Montréal des t de hembres de son personnel pour travailler dans le domaine de la sécurité sociale coirem. Amérique latine.

Cependant, sa participation totale à la coopération technique ne s'est produite ésente u en 1946 à la suite de sa décision de se joindre aux Nations Unies nouvellement gern prinées à titre d'institution spécialisée. En 1950, l'ONU inaugurait son Provaille ramme élargi d'assistance technique et neuf ans plus tard créait son Fonds pecial. Les deux programmes ont été par la suite groupés sous le nom de rogramme des Nations Unies pour le développement et c'est sous cette égide de l'OIT s'acquitte de la plupart de ses projets d'assistance technique.

éveloppement des ressources humaines

avail, lu progrès économique de n'importe quel pays réside dans le développement des essources humaines de ce pays. Cela signifie que l'Organisation se préoccupe le former un personnel national capable d'assumer entièrement les tâches industre les une fois qu'une mission de l'OIT a terminé son travail. Par conséquent, des tax dans ce domaine que l'OIT apporte sa contribution la plus marquante aux rogrammes d'assistance technique en mettant particulièrement l'accent sur la primation professionnelle et le perfectionnement des cadres.

Il est évident que la formation professionnelle est nécessaire puisque le roblème fondamental dans les pays en voie de développement est une pénurie xtrême de main-d'œuvre spécialisée. D'un autre côté, l'OIT a reconnu depuis ongtemps que la croissance de la productivité industrielle est étroitement reliée la formation d'un personnel de cadres compétent. Dans ces deux domaines, colt a concentré ses premiers efforts sur des programmes de faible envergure impliquant que quelques experts pendant peu de temps. On s'est vite rendu compte cependant que ce genre d'intervention ne contribuait pas beaucoup à ppl quasser de façon générale les niveaux de compétence de la population active et akis a lu secteur patronal. Cette constatation a amené l'adoption de projets d'une mpleur beaucoup plus grande au point qu'aujourd'hui des programmes sont programisés à l'échelle nationale.

#### Formation des travailleurs

On met aussi l'accent sur un programme de formation des travailleurs dest surtout à aider les syndicats et d'autres organismes ouvriers à mettre sur piec programmes éducatifs et sociaux. En résumé, le programme vise à renseign sur une variété de sujets depuis les méthodes et techniques pour l'éducation travailleur jusqu'à l'ensemble des principales matières techniques dans le came. E. du champ d'activité de l'OIT. De plus, des cours de formation sont dispend aux animateurs de l'éducation du travail, aux agents syndicaux de recherch sM au personnel chargé de questions d'économie et de production.

AFF

G. tratio

centi

J.-E. centr

> J. I centr

centr

J. M

du C

. Sin

Kuala Ë. A. à Da .A. W. centr

> étran R. L. comn H.-C. à La R. H 'adm R. E. du C I. H. centr

du C I. C. E. du C T. : du p

D'autres aspects de coopération technique de l'OIT comprennent l'ordinate nisation de régimes de coopération rurale, la mise en valeur de la petite industri de l'artisanat et la rééducation professionnelle.

Alors que tous les programmes d'assistance technique ont pour ob primordial de promouvoir l'essor économique, l'OIT voit à ce que leur dévelcp ment s'effectue dans un cadre de conditions de vie et de travail acceptables. C pourquoi l'Organisation complète ses programmes en matière de ressouri M. G humaines en offrant son aide dans ses domaines traditionnels d'activité, à sa n les normes du travail, la sécurité sociale, les procédures de règlement des guille. J. la sécurité professionnelle, la réparation des accidents du travail et l'adoption lois ouvrières.

34 / AFFAIRES EXTÉRIEURES

## AFFECTATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

desti piec nseigM ation

ispens

ndustr

ır əb

s. C'

1 sa 70

ption l

- G. G. Buerkle, du haut commissariat du Canada à Singapour, est affectée à l'administration centrale, à compter du 15 septembre 1969.
- le camer. E. Branscombe, de l'ambassade du Canada à Djarkarta, est affecté à l'administration centrale, à compter du 19 septembre 1969.
- rch x M. J.E. Thibault, ambassadeur du Canada au Cameroun, est affecté à l'administration centrale, à compter du 23 septembre 1969.
- J. Dove, du haut commissariat du Canada à Islamabad, est affectée à l'administration t l'orM centrale, à compter du 23 septembre 1969.
  - . C. Britton, ambassadeur du Canada en Thaïlande, est affecté à l'administration centrale à compter du 24 septembre 1969.
  - J. M. Cook est nommé haut commissaire du Canada au Kenya, à compter du 26 septembre 1969.
- SSOUM M. Gauvin, ambassadeur du Canada en Éthiopie, est nommé ambassadeur du Canada au Portugal, à compter du 26 septembre 1969.
- s g in E. J. Woodsworth, ambassadeur du Canada en Afrique du Sud, est nommé ambassadeur du Canada en Éthiopie, à compter du 26 septembre 1969.
  - . Simard, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à Kuala Lumpur, à compter du 28 septembre 1969.
  - M.E. A. Willer, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à Dar-ès-Salaam, à compter du 29 septembre 1969.
  - 12. A. W. Sullivan, de l'ambassade du Canada à Port of Spain, est affecté à l'administration centrale, à compter du 1er octobre 1969.
  - IL. J. Edwards est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 1er octobre 1969.
  - R. L. Rogers, ambassadeur du Canada auprès de l'État d'Israël, est nommé haut commissaire suppléant du Canada en Grande-Bretagne, à compter du 2 octobre 1969.
  - H.-C. Ahrens, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à Lagos, à compter du 3 octobre 1969.
  - f.R. H. Davidson, du haut commissariat du Canada à Dar-ès-Salaam, est affecté à l'administration centrale, à compter du 4 octobre 1969.
  - R. E. Turenne, de l'administration centrale, est affecté à la délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO à Paris, à compter du 8 octobre 1969.
  - [12]. H. Leduc, du haut commissariat du Canada à Lagos, est affecté à l'administration centrale, à compter du 10 octobre 1969.
  - J. Small, haut commissaire du Canada au Pakistan est aussi accrédité ambassadeur du Canada en Afghanistan, à compter du 12 octobre 1969.
  - E. McGaughey, haut commissaire du Canada au Pakistan, est nommé ambassadeur du Canada en Israël, à compter du 13 octobre 1969.
  - T. S. Ferguson est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'administrateur du personnel, à compter du 14 octobre 1969.

M. M. R. Quinn démissionne du ministère des Affaires extérieures le 17 octobre 196 M. M.

List

à co

d'A

cent

Ϊ. M

com

cent

ussi

И.Н. А

PEV.

centi

tratio

du (

W. C

J C.

I.B. E.

器R.

M.D. con

M.ďI. 196

- M<sup>11</sup> P. A. Macoun, de l'ambassade du Canada à Bangkok, est affectée à l'administrati centrale, à compter du 19 octobre 1969.
- M. G. E. Cox, représentant permanent adjoint du Canada aux Nations Unies, est non ambassadeur du Canada en Thaïlande, à compter du 22 octobre 1969.
- M. H. H. Carter, ambassadeur du Canada auprès de la République sud-africaine,
- aussi accrédité haut commissaire du Canada au Lesotho, à compter du 23 octobre 1964. D M. R. G. Blackburn, de la délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCOM Paris, est affecté à l'administration centrale, à compter du 24 octobre 1969.
- M. J. W. Currie, du haut commissariat du Canada à Georgetown, est affecté à l'adnin M. tration centrale, à compter du 25 octobre 1969.
- M. G. A. Rau, haut commissaire du Canada à la Trinité-et-Tobago, est nommé com M.M. M. remment commissaire canadien auprès des États associés des Indes occidentales compter du 27 octobre 1969.
- M. S.-J.-O. Cloutier, du consulat général du Canada à Boston, est affecté à l'administration du Canada à Boston du Canada du Canad centrale, à compter du 28 octobre 1969.
- M. P.-J.-M. Asselin démissionne du ministère des Affaires extérieures le 31 octobre 19 MP. L.
- M<sup>me</sup> M. Leon démissionne du ministère des Affaires extérieures le 31 octobre 1969.
- M. P. F. Brady démissionne du ministère des Affaires extérieures le 1er novembre 19
- M. C. Laverdure, de l'ambassade du Canada à Bruxelles, est affecté à l'ambassade M.D. M Canada à Paris, à compter du 1er novembre 1969.
- M. L. M. Lewycky est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre de stagiaire M. A. administration, à compter du 3 novembre 1969.
- M. C. J. Gregor, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Mile S. Paulo, à compter du 4 novembre 1969.
- M. G. G. Riddell est nommé ambassadeur du Canada au Sénégal, à compter du 2 octo 1969, et accrédité aussi comme ambassadeur du Canada en Mauritanie, à com du 5 novembre 1969.
- M. D. C. Simpson démissionne du ministère des Affaires extérieures le 7 novembre 1
- M. C. Hardy, ambassadeur du Canada au Liban, est nommé ambassadeur du Canada Brésil, à compter du 12 novembre 1969.
- M. H. H. Carter, ambassadeur du Canada en République d'Afrique du Sud, est al accrédité comme haut commissaire au Botswana, à compter du 13 novembre 1969
- M. M. R. Quinn démissionne du ministère des Affaires extérieures le 14 novembre 19
- M. A. L. Morantz, de l'ambassade du Canada à Lisbonne, est affecté à l'ambassa le 🎑 Canada à Abidjan, à compter du 22 novembre 1969.

istratio

non

піпе. re 1966. L. Duclos démissionne du ministère des Affaires extérieures le 28 novembre 1969.

ntales,

969.

оге 198

2 octo

bre 19 anada

e 196 M.J. Chesson, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada, à Lisbonne, à compter du 22 novembre 1969. M. D. M. McCue, du commissariat au commerce de Sao Paulo, est affecté au haut

commissariat du Canada à Islamabad, à compter du 22 novembre 1969.

M. d'I. Fortier est nommé ambassadeur du Canada en Tunisie, à compter du 26 novembre 1969.

A. Simard, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Tokyo, à compter du 30 novembre 1969.

'admin M. R. H. G. Mitchell, de l'administration centrale, est affecté à l'École Nationale d'Administration à Paris, à compter du 1° décembre 1969.

co com M. Malara démissionne du ministère des Affaires extérieures le 1° décembre 1969. J. A. Booth démissionne du ministère des Affaires extérieures le 4 décembre 1969.

nistrat M. F.-M. Filleul, de l'École Nationale d'Administration à Paris, est affecté à l'administration centrale, à compter du 11 décembre 1969.

ore 19 M. P. L. McKellar, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté à l'administration centrale, à compter du 12 décembre 1969. [9]. M. Cook, haut commissaire du Canada au Kenya, est aussi accrédité comme haut

commissaire en Ouganda, à compter du 15 décembre 1969. ssade M.D. M. Stockwell, de l'ambassade du Canada à Rio de Janeiro, est affecté à l'administration

centrale, à compter du 15 décembre 1969.

agiai e Maria A. M. Ireland, de l'ambassade du Canada à Oslo, est affectée à l'administration centrale, à compter du 15 décembre 1969.

da à Mile S. Plouffe démissionne du ministère des Affaires extérieures le 15 décembre 1969. M. E. A. Romeril démissionne du ministère des Affaires extérieures le 15 décembre 1969.

E. G. Hardy, haut commissaire adjoint du Canada en Grande-Bretagne, est nommé ambassadeur du Canada en Espagne, à compter du 6 novembre 1969, et accrédité aussi comme ambassadeur du Canada au Maroc, à compter du 17 décembre 1969.

M.H. A. Richards, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté à l'administration centrale, à compter du 19 décembre 1969.

V. M. Edelstein, du haut commissariat du Canada à Londres, est affectée à l'administration centrale, à compter du 20 décembre 1969.

1969. H. K. Spence, du consulat général du Canada à Chicago, est affecté au consulat général bre 19 du Canada à Boston, à compter du 23 novembre 1969. assa le W.W. C. R. MacKay, de l'ambassade du Canada à Lagos, est affecté à l'administration

centrale, à compter du 29 décembre 1969. C. Britton est retraité de la Fonction publique à compter du 30 décembre 1969.

### LES TRAITÉS

Tültilaté onventic

Faite

otocole

civile

conce

ccord er

cord su

change o

le Go

Kings

du P

#### Faits courants

#### Bilatéraux

#### États-Unis d'Amérique

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Améri relatif à l'exploitation de stations radiotéléphoniques. Ottawa, le 19 novembre 1969.

#### Malaisie

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Malaisie concernantique cole formation au Canada de personnel des Forces armées de la Malaisie.

Kuala-Lumpur, le 22 décembre 1969. En vigueur le 22 décembre 1969.

#### République fédérale d'Allemagne

Échange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Républi fédérale d'Allemagne concernant l'échange de publications officielles.

Ottawa, le 15 juillet et le 23 octobre 1969. En vigueur le 23 octobre 1969.

Échange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Républis fédérale d'Allemagne modifiant le tableau faisant partie de l'accord du 4 septer 1959 entre les deux pays, relatif aux transports aériens.

Bonn, le 4 décembre 1969.

En vigueur le 4 décembre 1969.

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fid d'Allemagne concernant l'assurance-pension des personnes de nationalité non allem engagées sur place pour travailler aux missions et postes officiels de la Républ fédérale d'Allemagne au Canada.

Ottawa, le 19 décembre 1969.

En vigueur le 19 décembre 1969, avec effet rétroactif à com du 1er janvier 1966.

#### République de Singapour

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Sin 34 concernant la formation au Canada de personnel des Forces armées de la Républication de Singapour.

Singapour, le 15 décembre 1969.

En vigueur le 15 décembre 1969, avec effet rétroactif à complet 2 juillet 1969

#### Suède

Accord supplémentaire modifiant l'accord intervenu entre le Gouvernement du Canad le Gouvernement royal de Suède tendant à éviter les doubles impositions et à ét des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu et significant de la company de Ottawa, le 6 avril 1951, puis modifié par l'accord supplémentaire signification Stockholm, le 21 janvier 1966.

Stockholm, le 28 octobre 1969.

#### Initilatéraux

'Am źri

septer

ie fede

allem Républ

à con

Sin 3a Républ

omple

Caradet à éle et sign re sign

onvention internationale de 1969 sur le jaugeage des navires.

Faite à Londres, le 23 juin 1969.

Signée par le Canada, le 23 juin 1969.

orocole concernant le texte authentique trilingue de la convention relative à l'Aviation civile internationale (Chicago, 1944).

Fait à Buenos Aires le 24 septembre 1968.

En vigueur le 24 octobre 1968.

Instrument d'acceptation du Canada déposé le 21 août 1969.

En vigueur pour le Canada le 21 août 1969.

cerrar rotocole à la Convention internationale sur les pêcheries de l'Atlantique du nord-ouest concernant l'adhésion aux sous-commissions et les mesures de réglementation.

Washington, le 1er octobre 1969.

ccord entre le Gouvernement du Canada, le Gouvernement de la République islamique du Pakistan et l'Agence internationale de l'énergie atomique, relatif à l'application Républi des garanties.

Vienne, le 17 octobre 1969.

En vigueur, le 17 octobre 1969.

ccord sur la création de la Banque de développement des Caraïbes.

Républi Kingston, Jamaïque, 18 octobre 1969.

hange de notes modifiant l'accord entre l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Japon relatif à l'application des garanties prévues dans l'accord bilatéral de coopération conclu entre ces gouvernements pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Vienne, le 12 novembre 1969.

En vigueur, le 12 novembre 1969.

39

### **CONFÉRENCES**

Association internationale des parlementaires de langue française, seconde Confére annuelle: Tunisie, janvier 1970.

Conférence sur l'automatisation et la mécanisation de l'industrie de la pêche: Mortis du 3 au 6 février.

Sixième Congrès international des mines: Madrid, du 1er au 6 juin.

Ce

e1

es pers

ol. XX

\_e. Nig \_'affaire

La sant Délégati

L'Organ Direction

Nominati au m

onférenc

# AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Mor to

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication,

de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$2.50. Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,

ministère des Postes, Ottawa.

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

| d xx11, № 2 Table des matières                                     | Février 1970   |
|--|--|
| perspectives de la politique étrangère                             | 42   |
| Centre canadien de recherches pour le développement internation    | onal 50  |
| Nigéria  | 56   |
| affaire du « W. H. Eastwood »                                      | 58   |
| santé de nos fonctionnaires en poste à l'étranger                  |  |
| légation de sénateurs canadiens en URSS                            | 70   |
| organisation internationale du Travail                             | 71   |
| ection des relations scientifiques et des problèmes de l'environne | The second secon |
| minations, mutations et démissions                                 |  |
| au ministère des Affaires extérieures                              | 74   |
| itjérences   | 76   |

# Les perspectives de la politique étrangère

ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES, M. MITCHELL SHARP, DEVANT LA JEUNE CHAMBRE DE COMMERCE, EDMONTON, ALBERTA, 17 JANVIER 1970.

... Ottawa est la capitale du Canada et il est très exact de dire que la vie lusqu'ai pays tout entier y a sa source. C'est la moins provinciale de toutes les villes et il se Canada et elle est ouverte sur l'ensemble du pays. La propension qu'Ot a Lavène pourrait avoir à trop se concentrer sur les affaires de l'Est du Canada compensée au niveau officiel par le grand nombre des hauts fonctionn in a alors compétents qui viennent de l'Ouest et au niveau politique par les parlement intrande compétents que vous envoyez à Ottawa.

Cela dit, il existe cependant un point de vue propre à Ottawa et comportements particuliers qu'engendrent la vie que l'on mène dans cette vers et le travail que l'on y fait. Le Gouvernement fédéral doit être au service Nous d Canada tout entier et protéger les intérêts de tous les Canadiens. S'ils ve le conomi accomplir leur tâche avec efficacité, les membres du Gouvernement doividernière voir et connaître le vrai visage du Canada. Ce n'est pas facile étant dont un p l'énorme surface du pays et la grande diversité des régions. Une vie en tion pren ne suffit pas pour en parcourir toute l'étendue ni encore moins pour pars ici connaître dans tous ses détails. Au cours des quelques jours que je passe leunes Alberta... je vais parler à toutes sortes de gens et essayer de voir le Canalles lier avec les yeux d'un homme de l'Ouest. J'ai moi-même passé une partie de ma commer dans l'Ouest et une autre partie dans l'Est, et mes voyages à travers termination le pays m'ont fait prendre conscience du fait que le Canada est différent 30 le notre le centre dans lequel on se trouve. Pour chacun d'entre nous, le centre Canada et le centre du monde se trouvent être l'endroit où nous vivo is travaillons.

Une mappemonde imprimée à Londres indique les îles Britanniques con le qui s centre de la terre. La même carte publiée à Toronto ou New York l'Amérique pour centre. Je n'ai jamais vu de mappemonde faite à Tokyo, je suis certain que les îles du Japon y seraient au centre. Les prenie mappemondes dessinées en Chine poussaient cette tendance logique à l'ext ê On y voit la Chine comme une masse de terre au centre entourée par grand nombre d'îles aux formes vagues et imprécises et nommées Angletenes Nati France, Amérique, Japon et ainsi de suite. C'est peut-être la manière dont même Chinois envisagent la vie et cela correspond sans doute à leur conception de géographie, mais il y a là-dedans une part de vérité. Nous avons aujou des rami une idée plus précise de la forme du globe mais, dans un certain sens, pen Africa

chacun le reste

Orienta eut-êtr arriver Lors de nous s

prendre

attache

Cei ppellen Nous ne e nos illiances

vec les 'Améric bartageo

Sov

chacun d'entre nous l'endroit où l'on se trouve est le centre du monde et tout le reste se conçoit par rapport à ce centre et dans sa perspective.

#### Orientation nouvelle

yo, n

reniè

Peut-être avez-vous l'impression que j'ai emprunté une route détournée pour en arriver à mon propos, les perspectives de la politique étrangère du Canada. Lors de la révision de notre politique étrangère, qui en est au stade final, nous nous sommes penchés plus spécialement sur la question de l'orientation. a vi.: Tuxqu'aux premières années de ce siècle, le Canada était orienté vers l'Europe villes et il se considérait peut-être un peu comme un prolongement de l'Europe. 1'Ot a l'avènement de la suprématie mondiale des États-Unis et l'énorme influence nade économique de ce pays ont élargi notre perspective et notre vision du monde onn il a dors englobé le Sud en plus de l'Est. Les bouleversements profonds et de nent li grande portée qui se sont produits au cours des vingt-cinq dernières années dans la configuration politique et économique de notre monde nous ont fait et prendre conscience que notre orientation traditionnelle vers l'Europe occidentale ette vet vers les États-Unis ne pouvait plus servir nos intérêts de façon satisfaisante. rvice Nous devons nous accorder avec les réalités géographiques, politiques et ve l'économiques du Canada moderne. Comme le premier ministre l'a dit l'année do valentière à Calgary, nous ne sommes pas simplement un pays nord-atlantique it don<sup>e</sup>t un pays américain, nous sommes un pays arctique et un pays du Pacifique. en introduction prend conscience avec plus de précision de ces dimensions accrues de notre pour pays ici à Edmonton que dans l'Est. La présence parmi vous aujourd'hui des passe leunes Chambres de commerce des Territoires du Nord-Ouest est une preuve Canades liens étroits que vous avez avec le Nord. L'accroissement rapide du e ma commerce de l'Ouest tout entier, et plus particulièrement de la Colombieers Britannique et de l'Alberta, avec le Japon et d'autres pays situés à l'ouest ent se notre pays montre sans doute possible l'importance croissante que le Canada entre attache à son rôle de pays du Pacifique.

Certains observateurs, notamment chez les Européens, critiquent ce qu'ils ivo ıs ppellent le relâchement de nos liens avec l'Europe. C'est là mal interpréter s conte qui se passe. Nous ne remplaçons pas notre perspective, nous l'élargissons. ork a lous ne nous engageons pas non plus dans un nouvel équilibrage hasardeux le nos liens politiques; nous restons fidèles à nos engagements et à nos alliances, avec les nations de l'OTAN pour la défense de l'hémisphère occidental, vec les États-Unis au sein du Commandement pour la défense aérienne de ext ê Amérique du Nord, pour la préservation de la sécurité du continent que nous per partageons. Nous occupons la juste place qui nous revient dans la communauté ngletelles Nations, et nous voulons mettre au point une politique étrangère qui soit dont a même de servir au mieux les intérêts de tous les Canadiens.

Soyez sans crainte, je n'ai pas l'intention de vous exposer ce soir toutes jou des ramifications de la politique étrangère du Canada, en Afrique et notamment ns, pen Afrique francophone, en Amérique latine, au Moyen-Orient et dans le monde communiste. Ce n'est pas le temps de vous présenter un résumé de livres blancs qui seront publiés plus tard au cours de l'année.

#### Politique étrangère et politique intérieure

La révision de notre politique étrangère tient compte de l'orientation pr par le Canada moderne du fait de la naissance d'un monde nouveau à la de la Seconde Guerre mondiale. Elle tient compte aussi de conceptions nouve le Au Canada, la politique étrangère est, par tradition, l'affaire des spécialistes elle joue un rôle important dans la préservation de notre souveraineté et notre intégrité territoriale, mais elle n'a eu presque aucune répercussion s la vie quotidienne des Canadiens. Cela aussi est en train de changer. changement est en partie causé par l'explosion des communications, c'est dire la naissance d'une communauté à l'échelle du globe. Les informations q nous recevons aujourd'hui sur les événements du Nigéria sont plus direct et plus rapides que celles qui nous arrivaient d'une autre partie du Canac il y a cinquante ans. Le changement vient aussi de la prise de conscience ob grande du fait que la politique étrangère n'existe pas pour elle-même, ma qu'elle est plutôt une dimension extérieure de la politique intérieure. Ce so les deux aspects d'une même politique nationale centrale: assurer la protection et la force du Canada et protéger et améliorer le bien-être présent et fut de tous les Canadiens. La politique extérieure elle-même a plusieurs face te dont deux sont indissolublement liées: la facette politique et la facette écon mique. Nous devons nous soucier autant de la conservation de notre souverai le les écl nationale que de notre santé économique. Toutes les deux sont indispensable Pacifique au bien-être de la population, et encore plus dans notre cas puisque en tagla. Nouv que grande nation commerçante nous devons sans cesse accroître nos exportat of tendance ou bien risquer de tomber peu à peu dans la pénurie. On croit souvent, à of Canada que mon ministère à Ottawa, et ses postes et ambassades à l'étranger, ser le La la cause d'un intérêt national d'ensemble. C'est sans doute vrai mais ce n'é pas là tout son rôle. Les missions canadiennes à l'étranger ont pour but servir les intérêts de toutes les parties du Canada et de tous les secteurs l'économie canadienne. Cette activité se fait en coopération étroite avec ministère de l'Industrie et du Commerce, qui entretient un bureau dans presqu toutes les missions diplomatiques et possède un certain nombre de postes o lui sont propres, soit là où nos intérêts sont orientés essentiellement vers commerce. Le nombre des missions commerciales de l'Alberta et des aut provinces qui circulent à l'étranger s'accroît de plus en plus. Je crois qu'il juste de dire que tous ceux qui ont fait partie de ces missions ont impressionnés par la compétence des personnes mises à leur disposition da Nos lier les postes, et par la compréhension dont le personnel du service extérieur celui de l'Industrie et du Commerce ont fait preuve envers les besoins particulie conomi et les intérêts des provinces dans les pays de service.

Pa repercu pour l'O avec les

Le Can On ne l'éconor etaient les État des pay élevées

1963. 1958-19 175 augmen avec les années des pro s'ouvrir

lisation

des exp

avons a nos éch Le prop vende et qui re de l'Ou du Paci

Aujourd de char

plus rar

a été le

croissan

ié d Passons maintenant de l'aspect général de la politique étrangère et de ses répercussions internes à quelques questions qui sont d'un intérêt tout particulier pour l'Ouest du Canada. Tout d'abord, parlons de l'accroissement du commerce avec les pays situés en bordure du Pacifique.

#### Le Canada et le Pacifique

pri la

ve le

ste:: 🖟

et (

n si

'est-

out d

ırs

vec

es q

ers

autr

nt

On ne saisit pas toujours très bien aujourd'hui l'importance du Pacifique pour Réconomie canadienne. En 1968, les pays situés en bordure du Pacifique étaient en troisième position des pays avec lesquels nous commerçons, après les États-Unis et l'Europe occidentale. Les exportations canadiennes en direction des pays du Pacifique (États-Unis et Amérique latine non compris) se sont élevées en 1968 à plus d'un milliard de dollars, soit le double du chiffre de 1963. Ces résultats se sont maintenus en 1969. Au cours de la décennie 1958-1968, les exportations canadiennes vers le monde entier ont augmenté Sana de 175 pour cent, mais nos exportations vers les marchés du Pacifique ont augmenté de plus de 400 pour cent. La large part du Japon dans notre commerce 112 avec les pays du Pacifique ne se modifiera problablement pas au cours des e so années soixante-dix, bien que nous escomptions un élargissement du marché ecia des produits finis si le marché japonais continue, comme nous l'espérons, de fut souvrir à nos produits. Dans les autres pays du Pacifique, la volonté d'industriace le lisation des pays en voie de développement devrait favoriser une augmentation écon des exportations canadiennes de biens d'équipement et de matières premières. rai 16 Les échanges commerciaux s'accroissent entre les nations industrielles du isable Pacifique, c'est-à-dire entre les États-Unis, le Japon, le Canada, l'Australie et n ta la Nouvelle-Zélande, à un rythme annuel moyen de 15 pour cent. Si cette tat of tendance se maintient, ces échanges (sans compter le commerce entre le à of Canada et les États-Unis) dépasseront le total de 20 milliards de dollars en 1972. er le La balance commerciale du Canada avec les principaux marchés que nous e n'a avons avec les pays du Pacifique est favorable, ce qui contribue à équilibrer nos échanges commerciaux avec le reste du monde.

Le commerce qui se fait entre l'Ouest du Canada et les pays du Pacifique proportionnellement plus important encore. Des 54 produits de base qui se vendent au Japon pour une valeur de un million de dollars et plus par an et qui représentent 93 pour cent de notre commerce avec ce pays, 48 proviennent de l'Ouest du Canada. Cette situation se retrouve à l'égard d'autres pays du Pacifique. L'augmentation de nos intérêts commerciaux dans le Pacifique a été le stimulant de la croissance industrielle de l'Ouest du Canada et de sa croissance démographique.

# l da Nos liens avec le Japon se resserrent

Aujourd'hui, on travaille beaucoup en Alberta à encourager notre coopération culie économique avec le Japon par la mise en valeur de nos ressources de cuivre, de charbon et d'autres produits de base. L'essor du marché japonais est le plus rapide du monde et le Japon a beaucoup d'articles intéressants à nous

vendre. Nous élargissons sans cesse nos échanges de produits et de capit na avec le Japon. Les Japonais ont déjà beaucoup investi dans l'Ouest du Canad soit à peu près 100 millions de dollars au total à la fin de 1968, et nous not attendons à ce que ces investissements augmentent considérablement da l'avenir. Nous avons fait remarquer à nos amis japonais que la nature de ne exportations vers le Japon pouvait facilement être relevée à l'avantage musi de nos deux pays. Les Japonais semblent préférer la méthode des contrats long terme à l'égard de matières premières et il est possible d'envisager l'application de cette préférence à d'autres secteurs commerciaux tels que les céréal et le tabac. Nous nous attendons à ce que les Japonais poursuivent libéralisation de leur marché puisqu'ils se sont engagés dans cette voie. Le progrès économiques remarquables qu'ils ont accomplis ces dernières amé prouvent sans aucun doute que leur économie se compare avantageusement celle des pays les plus avancés du reste du monde.

une coo

tion est

monde

qui fon

beaucou

installée

pour er

grace a

par exe

du déve

l'ont de

plein de

uni exei

notre p

multipli

bordent

savez sa

pendant

rendre a

des pay

partie d

entre C

sécurité

les mer

admis c

mainten

national

Orientat

Le seco

est celu

Canada

de pers

Les réce

potentie

mainten

pas sur

sont ni

l'archipe l'affaire

il v

L'i

Mon propos n'est pas de faire la revue de nos relations économiques ave tous les pays situés en bordure du Pacifique. L'exemple du Japon suffit po convaincre les sceptiques. Nos relations commerciales avec l'Australie e. Nouvelle-Zélande sont bonnes et s'intensifient constamment; nous sommes train actuellement de renégocier notre Accord commercial avec la Nouvel Zélande et nous avons toutes les raisons d'espérer que cette initiative aura crésultats heureux et satisfaisants pour nos deux pays.

Ces dernières années le blé canadien a été vendu en très grandes quanti à la Chine. Nous comptons que ces ventes vont se poursuivre et nous espérentes augmenter. Le commerce étant un échange dans les deux sens. Chinois espèrent avec raison que nous leur fournirons des occasions commercer avec eux selon les obligations normales qu'engendre le comme bilatéral.

Parmi les articles les plus importants du commerce avec les pays le Pacifique on compte des produits de base de plusieurs sortes, et pour un gran nombre d'entre eux, des accords ont été conclus, par exemple l'Arrangeme international sur les grains. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'en raison ce surabondance internationale du blé et des pratiques commerciales de cer ai exportateurs, le prix du blé a subi des pressions considérables ces dernie mois. Il en est résulté une menace grave pour les débouchés canadie traditionnels comme le Japon. Des consultations en cours visent au rétablisseme de la stabilité des marchés mondiaux et nos dernières livraisons de blé l'Union soviétique semblent indiquer que nous entrons dans une pério d'amélioration des ventes et de stabilisation des prix. J'espère qu'il en se longtemps ainsi. L'une des préoccupations actuelles du Gouvernement fé le sur le plan international concerne le rétablissement de prix et de marches pour le blé.

# Coopération entre les pays du Pacifique

Ces dernières années, de nombreux efforts ont été déployés pour favcris

apit iu une coopération étendue entre les pays qui bordent le Pacifique. Cette conception est très intéressante. Notre commerce avec les pays de cette région du s nou monde s'accroît rapidement. Dans une large mesure les nations du Pacifique da qui font du commerce sont plus complémentaires que concurrentes et elles ont béaucoup à s'offrir entre elles. Les grandes sociétés multinationales, souvent installées dans les pays industriels de la région, peuvent jouer un rôle important pour encourager la croissance économique des pays en voie de développement grace au potentiel important dont elles disposent. Les sociétés canadiennes, par exemple, exercent une activité de plus en plus importante dans le domaine du développement des ressources de la région du Pacifique.

Au Canada, on reconnaît aujourd'hui dans l'ensemble, comme beaucoup Lont déjà fait dans les pays occidentaux, que lá région du Pacifique est en plein développement. Le Gouvernement est décidé à encourager ces efforts, et un exemple de notre appui à cette cause est la participation importante de notre pays à l'Expo 70 d'Osaka. Nous étudions aussi plusieurs manières de multiplier nos liens diplomatiques, commerciaux et autres avec les pays qui bordent l'océan Pacifique. Le premier ministre, M. Trudeau, doit, vous le savez sans doute déjà, faire au printemps un voyage dans la région du Pacifique pendant lequel il séjournera dans un certain nombre de pays avant de se rendre au Japon pour y visiter l'Expo 70. Ce voyage sera une véritable tournée des pays du Pacifique et reflète clairement l'intérêt que le Canada porte à cette partie du monde.

L'initiative que nous avons prise de préparer un échange de diplomates entre Ottawa et Pékin traduit en tout premier lieu notre conviction que la sécurité du monde exige que la Chine ait un rôle de participation active parmi les membres de la communauté des nations. De longue date, le Canada a admis ce principe comme base de sa politique étrangère; que nous passions maintenant aux actes est une indication de l'élargissement de notre perspective nationale et de l'intérêt grandissant que nous portons à la région du Pacifique.

# Orientation septentrionale

de no

mua

trais

pplic

éréal

e. L

ment

es a

it po

nes

ouv:1

ıra

ıan i

spé:

ons

nme

ays

1 g a gerne

averis

n ce les second de nos nouveaux centres d'intérêt que je voudrais évoquer rapidement est celui du Nord. Edmonton est la plus septentrionale des grandes villes du Canada et je suis heureux de savoir que parmi vous ce soir on compte beaucoup de personnes qui vivent et travaillent sur cette « dernière frontière » du pays. Les récentes découvertes de pétrole dans le Nord, dont certaines ont été annoncées a seulement quelques jours, ont contribué à mettre en lumière l'énorme potentiel que représente cette partie du Canada. Ces découverfés soulèvent maintenant des problèmes concernant notre souveraineté sur le Nord, non pas sur les Territoires du Nord-Ouest et les îles, car nos droits là-dessus ne sont ni contestés ni négociables, mais sur les secteurs des eaux qui entourent l'archipel Arctique. Je n'ai rien de neuf à dire sur cette question si ce n'est que l'affaire est un sujet de préoccupation dont le Gouvernement et ses principaux

juristes doivent s'occuper sans tarder. De l'autre côté du pôle nord se trouvet d'un notre grand voisin, l'Union soviétique, seule nation de la terre à posséder de différent étendues de terre comparables aux nôtres dans la région arctique. Le Norhabile ca est beaucoup plus qu'une source de pétrole et de richesses minérales, c'en mêmune région où les gens vivront bientôt en nombre de plus en plus élevé. Por qui poss des raisons historiques et économiques, l'Union soviétique a progressé pluen plusi rapidement que le Canada dans la connaissance des conditions de vie particulie l'Arctique. L'une de ces raisons réside dans le fait que l'Union soviétique peut diriger ses mouvements de population. Je me réjouis que nous ne les intéré puissions pas, mais nous avons beaucoup à apprendre de ce pays. No le vous sommes actuellement engagés dans un programme d'échanges scientifiques Canada techniques avec l'Union soviétique et il est prévu dans le cadre de ce programm l'Est que d'organiser des missions d'enquêtes sur l'Arctique soviétique.

J'ai mentionné tout à l'heure le pétrole et ceci m'amène naturellement vous parler des exportations de pétrole vers les États-Unis et des quest of concernant une politique de l'énergie à l'échelle du confinent. L'une des frust tions qu'éprouve un ministre des Affaires étrangères vient du fait que les suje d'intérêt immédiat dont il voudrait parler ouvertement et sans contrain semblent toujours se trouver dans une phase délicate de négociation. J'ima ji que si ce n'était pas le cas, ces sujets ne seraient pas actuels. Les entreties que nous avons présentement avec les États-Unis n'ont qu'un obje ti l'obtention des meilleures conditions de vente possibles du pétrole cana dis sur le marché américain. Les questions de portée plus vaste qui ont été posé intéressent des objets d'étude et d'examen à plus long terme. Le Gouverner croit en un développement ordonné des ressources nord-américaines, ma réalisé de telle manière qu'il protège totalement les intérêts présents et futu du Canada.

Un autre aspect de nos relations économiques avec les États-Unis oprésente pour vous un intérêt particulier est celui du réseau des services le transport qui relient nos deux pays, et plus particulièrement l'expansion de routes aériennes entre des points donnés au Canada et des points donnés au États-Unis. Un certain nombre de villes canadiennes, dont Edmonton, ont fe des propositions visant à élargir les services aériens et à créer des liais directes entre elles et un certain nombre de centres situés aux États-Unis l'Gouvernement appuie ces propositions. La délégation canadienne qui part ci aux entretiens bilatéraux qui ont commencé en décembre et reprendron février a reçu l'instruction d'essayer de tirer de ces conversations le maximu d'avantages pour le Canada. Comme d'habitude, il est encore trop tôt of se prononcer sur l'issue de ces négociations mais nous avons bon espoir qu'el satisferont aux aspirations de l'Ouest du Canada.

La politique étrangère et la politique intérieure sont les deux dimen io assis à la de notre politique nationale. En vous parlant aujourd'hui de politique étran gèles 3 et 4 j'ai essayé de vous montrer que d'un côté èlle sert l'intérêt général du Ca la du Canad

et d'un autre côté les intérêts particuliers des différentes parties du pays et des et d'ifférents secteurs de l'économie nationale. Cela nécessite parfois un dosage Norhabile car il n'est pas toujours possible de défendre tous les intérêts particuliers, c'en même temps. Le Canada est divisé en un grand nombre de grandes régions. Po qui possèdent toutes des intérêts internationaux; l'économie du pays se répartité pluen plusieurs secteurs qui entrent en concurrence pour s'adjuger des avantages vie particuliers chaque fois qu'un accord tarifaire ou commercial est en voie de létique gociation. Le Gouvernement se doit donc d'établir des priorités et de soutenir ne les intérêts locaux de manière à promouvoir avant tout l'intérêt général du Canada. Not le vous assure que dans l'accomplissement de cette tâche, aucune partie du ues Canada n'a la préséance. Nos opérations internationales servent aussi bien ranim l'Est que l'Ouest, la côte du Pacifique que les provinces de l'Atlantique. Après tout, c'est seulement de cette façon que le Canada sera bien servi et qu'il ment conservera son unité.

est or frust suje



ien: io Assis à la table du Conseil au cours de la réunion ministérielle de l'OTAN qui a eu lieu can gèles et 4 décembre 1969, à Bruxelles, on peut voir, à gauche, le secrétaire d'État canadien Ca 13 d'flaires extérieures, M. Mitchell Sharp, et le représentant permanent et ambassadeur du Canada au Conseil de l'Atlantique Nord, M. Ross Campbell.

# Le Centre canadien de recherches pour le développement international

«Ce projet de loi est l'un des plus prometteurs et des plus stimul m présentés à la Chambre depuis longtemps » a déclaré le secrétaire d'État a Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp, au sujet du bill C-12, porta création d'un Centre canadien de recherches pour le développement internation ce bill a été lu pour la deuxième fois le 12 janvier et envoyé au Con permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Le Gouvernement fédéral est disposé à affecter au moins 30 million dollars aux dépenses administratives et aux programmes du Centre, dura les cinq premières années de son activité.

Voici la déclaration de M. Sharp à ce sujet :

...Le Centre de recherches prévu dans le bill peut constituer un nouvellemploi élément dynamique qui permettra au Canada de participer à la lutte men : de pi l'échelle mondiale pour améliorer les conditions d'existence dans les régio moins privilégiées du monde.

Voici déjà deux décennies que le Canada s'occupe de développeme Lapplic international coopératif en tant que membre fondateur du Plan de Colombo. dernière session du Conseil du Plan de Colombo qui s'est tenue à Vic o Et la te a montré à quel point notre compréhension des problèmes compliqués et possibilités de développement international s'est modifiée par suite de l'expérier grâce à collective acquise depuis vingt ans. Nous avons appris que l'apport direct capitaux et de connaissances ne peut à lui seul suffire à faire progresse pays moins développés. On ne peut résoudre leurs problèmes en se contente plus dif de leur transférer une partie de nos richesses; il faut les aider à tirer proft leurs propres possibilités afin qu'ils produisent les biens qui soient en mesure répondre aux besoins et aux aspirations de leurs habitants. Pour être effi a synthétic l'aide financière et technique doit prendre racine dans le cadre particulier chacune des sociétés en voie de développement. Cela exige une compréheusi précise des forces sociales, économiques, politiques et culturelles fondamer ta qui agissent sur le processus de croissance et de développement de chacus accroît d'elles. Cela exige la mise au point de nouvelles méthodes pour l'applic ut en voie de développement. Cela exige aussi une connaissance plus étendue dans le éléments qui permettent l'utilisation des techniques de ce genre pour atte néclevé. Il les objectifs sociaux des collectivités. Cela exige une tentative concertée pu seuls pa découvrir de nouvelles techniques.

## Conséquences de la révolution industrielle

L'écart entre les pays à revenu faible et les pays les plus riches du mon relative

toujours sociétés. dévelopi assez r industri

est dan

de son différent pas alor

industrie chose es et à me connaiss économi

Problèm du mon ont gros taux de et a ent

leur fall vivre d majeure nations

années,

formes nouvelle des créc est dans une grande mesure un écart scientifique et technologique. Il y a toujours eu une différence entre les riches et les pauvres dans la plupart des sociétés, mais les disparités considérables entre les pays dans les régions sous-developpées du monde et les pays plus industrialisés constituent un phénomène assez récent. Le citoyen moyen du Sud-Est asiatique, avant la révolution industrielle, jouissait d'un niveau de vie qui ressemblait d'assez près à celui de son homologue européen, en dépit de leurs cultures et leurs modes de vie différents. Assurément, le gouffre matériel qui les sépare aujourd'hui n'existait titient pas alors.

Au cours du dernier siècle, les pays à l'avant-garde de la révolution industrielle ont atteint des niveaux d'activité économique sans précédent. La chose est surtout attribuable à leur aptitude à découvrir les secrets scientifiques dura et à mettre au point des technologies et des techniques pour l'application des connaissances scientifiques aux méthodes de production et de répartition. Une économie de marché florissante dans ces nations continue de stimuler fortement nous l'emploi des ressources scientifiques et technologiques à la recherche de produits en je et de procédés nouveaux pour le consommateur nanti.

### Problèmes propres aux pays en voie de développement

régio

De la pplication de la science et de la technologie à la solution des problèmes du monde moins industrialisé ne subit pas une pareille stimulation. La science du monde moins industrialisé ne subit pas une pareille stimulation. La science du monde moins industrialisé ne subit pas une pareille stimulation. La science et la technologie, auxquelles les nations industrialisées doivent leur richesse, et de la technologie, auxquelles les nations moins évoluées. La victoire sur la maladie, grâce à l'immunisation massive et à l'emploi des antibiotiques, a réduit les taux de mortalité de façon spectaculaire dans les pays en voie de développement et a entraîné de rapides accroissements démographiques. Il est devenu beaucoup plus difficile pour ces pays de créer la capacité de production accrue qu'il leur fallait pour assurer à leurs populations croissantes l'essentiel qui permet de vivre dans la dignité. En même temps, la science a substitué des produits synthétiques à bon nombre des produits naturels dont ces pays tiraient la majeure partie de leurs recettes d'exportation. Même si, en termes absolus, les nations en voie de développement ont fait des progrès importants ces dernières années, l'écart entre elles et les riches nations industrialisées ne cesse de chact.

Une étude récente montre qu'environ 98 pour cent des capitaux de recherche et de développement du monde entier continuent à être investis dans les pays riches et industrialisés, jouissant déjà d'un taux de croissance élevé. Il s'y dépense presque autant pour la recherche et le développement des seuls produits synthétiques que dans les pays moins avancés pour toutes les formes de recherche et de développement. Les progrès scientifiques et les nouvelles techniques qui façonneront le monde de demain seront le produit des crédits affectés actuellement à la recherche et au développement. La position moi relative des pays moins développés ne peut qu'empirer si la répartition des

ressources scientifiques et techniques mondiales continue à jouer contre eux de façon aussi marquée.

mat

eil

otio

at d

bav

blèn

 $\mathbf{I}_{\mathbf{I}}$ 

P

d

gran

res

set

la réali

ministè

les ind

nombre

instituti

Centre

recherc

progran

a des e

diennes

du trav

favorise

et d'ad

gens de

les pro

avec le

de lleur

aussi n

U

Pa protéin

Il est peu probable que ce déséquilibre puisse être corrigé autrement qu; par un programme délibéré de la part des pays industrialisés, qui possèdent un quasi-monopole sur les ressources scientifiques et techniques de l'univers. Il faut mettre à la disposition des pays moins développés une plus grande part de ces ressources. L'une des méthodes les plus pratiques consiste consacrer à cette fin une partie des fonds que les pays plus riches mettent la disposition des autres pays à titre d'aide au développement.

Bien que ce besoin soit fondamental pour l'ensemble de l'évolution et qu'il s'agisse d'un domaine nouveau et complexe, moins de la moitié d'un pour contraction des budgets d'assistance des pays donateurs va couramment à la recherche et au développement à une époque où une société nord-américaine d'expan on normale dépense environ 6 pour cent de son revenu annuel à ces fins.

La situation inquiète grandement ceux qui sont au cœur de l'activité de développement international. Le rapport de la Commission sur le développemesolution international que dirige notre ancien premier ministre, le très honorable Lester Mise e Pearson, fait état de cette inquiétude et recommande ce qui suit:

... ceux qui fournissent de l'aide devraient consacrer une part importante de le l'ai inc ressources et de leurs services en matière de recherche et de développement à des poide spéc tout particulièrement reliés aux problèmes des pays émergents. des pro

Cet organisme propose qu'en 1972 ces dépenses s'élèvent à 5 pour o de l'ensemble des dépenses publiques des pays industrialisés pour la recher et le développement, dont au moins une moitié doit être affectée aux pays voie de développement. Le Comité consultatif sur l'application de la scie et de la technique des Nations Unies va plus loin et a proposé qu'il soit dem n aux donateurs d'affecter 10 pour cent de leurs ressources pour la recherche le développement à des projets intéressant les pays à faibles revenus et 5 po cent supplémentaires pour aider à la création d'une infrastructure scienti à et technique dans ces pays.

# Rôle que peut jouer le Canada

C'est un domaine dans lequel le Canada peut jouer un rôle important et pourquoi nous proposons d'instituer le Centre canadien de recherches pour développement international. Ce bill est le résultat de deux années d'enq i et d'études méthodiques et approfondies faites par l'Agence canadienne développement international avec l'aide et la participation actives de plusie autres organisations gouvernementales et d'experts indépendants, particulières les universités canadiennes et plusieurs organismes internationaux. On a grand soin de mettre au point un instrument qui viendra compléter et aider travaux effectués par d'autres dans ce domaine. Je puis assurer la Chamb que la création de cet organisme par le Canada est applaudie par la commune internationale de développement.

et diffi Le Centre sera essentiellement une institution canadienne mais à dimens

mationale marquée. Le président du Conseil et la plupart des membres du seil des gouverneurs, ainsi que la plupart des membres du Comité de ction seront des Canadiens. Le Conseil et les bureaux du centre comprennt des personnes spécialement qualifiées venant de toutes les parties du monde, pays en voie de développement y compris. Le Centre sera conçu pour stituer le milieu le plus propice possible à la créativité et à la solution de blèmes.

Il aura pour fonction de définir, d'entreprendre, d'encourager, de soutenir poursuivre des recherches ayant trait aux problèmes touchant le développedes régions économiquement défavorisées du monde. Il s'efforcera d'appliles résultats de ces recherches de la manière la plus efficace, en fonction besoins des peuples de ces régions. Il accordera une haute priorité aux grammes qui, en aidant les pays en voie de développement à créer leurs pres compétences scientifiques et techniques, leur permettront de ne plus seulement des pays assistés, mais aussi des participants de plein droit à la ppemesolution des problèmes qui leur sont propres.

### Mise en œuvre des programmes

de le La indiqué que le Centre serait axé sur les problèmes. Une équipe restreinte es politicas de la problèmes spécifiques d'expansion et élaborera des programmes conçus pour y affecter des ressources. Dans l'élaboration et la jéalisation de ses programmes, le Centre collaborera étroitement avec d'autres innistères de l'État et des institutions indépendantes, surtout les universités et les industries canadiennes. Un projet typique pourrait consister en un certain nombre de programmes exécutés selon une formule de décentralisation par des institutions et des particuliers choisis pour leurs compétences particulières. Le Centre pourrait, en outre, offrir un appui financier à certaines entreprises de recherche d'autres institutions qui contribuent directement à ses propres programmes et objectifs.

Par exemple, un programme conçu pour augmenter la proportion de protéines dans les céréales pourrait être lancé par une université canadienne qui a des experts dans ce domaine. Un certain nombre d'autres organisations canadiennes et étrangères s'y engageraient, chacune s'occupant d'un aspect déterminé du travail comme partie d'un programme coordonné. Dans les pays moins favorisés, les autorités compétentes auraient la tâche importante d'appliquer et d'adapter les résultats de tous les travaux aux conditions du milieu et des gens de ces pays.

Une fois un projet entrepris, le groupe directeur sera chargé de diriger n a ples programmes, d'en vérifier et d'en propager les résultats. Les discussions avec le centre de développement de l'OCDE, les Nations Unies et quelques-unes de leurs institutions spécialisées indiquent que la direction du Centre pourrait aussi mettre sur pied un système central pour assimiler, emmagasiner, récupérer et diffuser les données scientifiques et techniques concernant le développement

53

ent qu: ossède t univers. grand nsiste 🛝

ettent 🗎

et qui our call erche et kpans on

our c

ester

echero lem ar erche

enti ic

et c pour enq i

plusie ière n

imens

international. Ainsi, le Centre contribuerait à fournir un chaînon important quiontant manque actuellement dans la coordination des programmes universels développement international.

nement

dépense

Il est trop tôt pour donner des précisions sur les programmes du Centrepremière mais l'on insistera sûrement sur les questions à la solution desquelles le Canad peut contribuer. Toute décision finale sur les priorités des programmes éma le pleine co du Conseil des gouverneurs du Centre. L'ACDI et le comité consultatif derement, Nations Unies sur l'application de la science et de la technologie au dévelo pescientific ment ont déjà indiqué plusieurs domaines possibles d'un intérêt particulier: mise au point de nouvelles techniques en vue d'identifier et d'évaluer laux étuc ressources minières, et de nouvelles méthodes pour conserver la nourriture regalement réduire le gaspillage; l'amélioration génétique de plantes riches en protéin prévoit. l'étude de certains aspects du problème de la population mondiale; et la mi au point de techniques industrielles efficaces pour améliorer la main-d'œuvi

La plupart des questions dont le Centre s'occupera exigeront la collaboration des sciences physiques et sociales. Le caractère même du développement exi que les connaissances et les techniques de l'ingénieur, du physicien et d chimiste soient alliées à celles de l'économiste, du sociologue et le l'anthropologue Le Centre s'occupera de l'application de la science et de la technologie au efforts en vue d'améliorer les conditions de vie, et non pas seulement le processus de la production matérielle.

#### Avantages pour le Canada

Nous ne devrions pas fermer les yeux sur les importants avantages que Centre apportera au Canada. Le fonds prévu pour son exploitation viendre supplément du fonds normalement disponible pour la recherche et le déve of pement au Canada. De nouvelles voies seront ouvertes à l'utilisation de ressources humaines et institutionnelles dans le domaine de la science et la technologie. Cela permettra d'attirer au Canada des personnes hautenen qualifiées dans divers domaines, sans oublier les Canadiens qui ont dû qu tte le pays pour poursuivre leurs entreprises particulières. Cela permettra aus de garder au pays ceux qui, autrement seraient tentés de partir.

Grâce à tous ses programmes, le Centre permettra d'établir des relat of solides entre le Canada et l'étranger dans les domaines scientifique et technologies que et permettra à des spécialistes canadiens d'acquérir de l'expérience su plan international,...

Les fonds nécessaires au financement des activités du Centre et de st programmes proviendront des subventions du Canada pour le développement international. De ces subventions, le montant mis à la disposition du Ce 11 dépendra des programmes et activités particulières qui seront mis au pui par la direction et le Conseil du Centre après son établissement. Le gouvernente a l'intention d'accorder une attention prioritaire à cet aspect de notre progranu de développement international, et j'envisage que jusqu'à 5 pour cent d

ont quintant total de l'aide au développement pourront aller au Centre. Le gouverels inement est disposé à affecter un crédit minimum de 30 millions de dollars aux dépenses administratives et aux programmes du Centre pendant les cinq Centre premières années...

Pour fonctionner dans de bonnes conditions, le Centre aura besoin de la na le pleine coopération des milieux scientifiques et techniques canadiens et, particuliètif de rement, de contacts suivis avec les universités canadiennes. Le secrétariat ello per scientifique, d'autres ministères fédéraux directement concernés par les questions ier: scientifiques et technologiques, ainsi que le monde universitaire ont contribué en la aux études qui ont abouti au projet d'établissement du Centre; ils participeront ure également à sa direction et à son fonctionnement. La mesure proposée le téine prévoit...

a mileouvre care de la mileouv

rue lra e ve op n de et d enter ju tte

at or olog sucl

e se enter point point enter the se enter th

Ès la fin de la guerre civile au Nigéria, le premier ministre Trude au adressé un message au général Gowon, commandant en chef des armé et chef du Gouvernement militaire fédéral du Nigéria. Le premier minis re réitéré les offres du Gouvernement canadien d'assister le Nigéria dans sa gran tâche de réadaptation sociale et de reconstruction des régions touchées par guerre. Voici le texte intégral du message:

« La longue lutte est terminée et, en cette occasion mémorable, je parta votre soulagement. L'occasion d'édifier une grande nation à partir de divers éléments vous est de nouveau offerte. Cette tâche, qui semble rele du défi, je vous souhaite de la réaliser. Le Gouvernement et les citoyens Canada contemplent avec beaucoup de sympathie l'évolution du votre pa

« Les Canadiens se tournent avec compassion vers les civils et les aut personnes qui ont souffert de ce conflit, heureusement à son terme. L'anron de la réconciliation nous touche profondément et j'espère que nos délégue au sein de l'équipe internationale d'observateurs que vous avez eu la sage de convoquer, confirmeront le respect des directives de votre Gouverneme Notre haut commissaire a pour instruction de se conformer à vos dés rs vous souhaitez que, dans le plus bref délai possible, d'autres observateurs Canada se rendent dans votre pays ...

« Comme notre haut commissaire l'a fait savoir à vos collaborateurs, no sommes prêts à participer de diverses manières aux premières opérations secours: service de transport aérien, envoi de médicaments, etc. Nous dépêcho auprès de notre haut commissaire un groupe de hauts fonctionnaires canadi avec mission d'aider ce dernier à déterminer comment nous pouvons vous ê le plus utiles. Le major-général Arthur Wrinch, qui jouit d'un très sta prestige en tant que président de la Croix-Rouge canadienne, est égalent en route pour Lagos, d'où il pourra vous conseiller directement, après con ul annonce tion avec vos fonctionnaires supérieurs, quant à la façon dont nous pouve des le mieux vous seconder à l'heure actuelle.

« L'œuvre de réconciliation et de reconstruction ne sera pas facile. Commercessi nous vous l'avons déjà fait savoir, nous sommes disposés à vous apportingement notre concours de la manière que vous jugerez appropriée. Les hauts fonction des affi naires de mon Gouvernement traitent avec leurs homologues nigérians questions de secours et de réadaptation qui se posent dans l'immédiat. Minational nous portons notre regard au-delà de la situation actuelle, vers le grand pour ch brillant avenir qui attend le Nigéria tant au sein de la communauté africal avec le que sur le plan mondial. Nous attachons beaucoup de prix à nos relations a ministèr votre pays et nous comptons que la coopération entre le Nigéria et le Cantentific s'intensifiera dans plusieurs domaines. »

Jusqu'ici cette année, le Gouvernement du Canada a fait un apport

de \$50 des Na produit Paide d

Le

pro

le

questior

197 mi accorde million de dollars aux secours offerts au Nigéria, en plus des 3 millions accordés précédemment. Parmi ces dernières contributions, on compte un don de \$500,000 à la Croix-Rouge nigériane et un autre de \$200,000 au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE). En outre, une importante quantité de produits pharmaceutiques pour la Croix-Rouge nigériane a été recueillie avec laide de la Croix-Rouge canadienne et expédiée à Lagos par avion.

ide au

nis re gi an pu

parta dε relev vens e pa s auti anr on élé gu sage ne ne lés rs eurs

rs, no ior s pêc ho

ı**n**a lie

ous ê

ale me

port

# DIRECTION DES RELATIONS SCIENTIFIQUES ET DES PROBLÈMES DE L'ENVIRONNEMENT

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, monsieur Mitchell Sharp, a on ul annoncé le 6 février, la création d'une Direction des relations scientifiques et pouve des problèmes de l'environnement au ministère des Affaires extérieures. Bien que le ministère ait toujours porté un vif intérêt aux diverses activités qui Commitéressent la science au Canada, la création de la nouvelle Direction traduit apportance croissante du rôle de la science et de la technique dans la conduite onctiu des affaires internationales, et doit reconnaître le fait que la plupart des ans questions qui concernent le milieu humain dépassent le cadre des frontières t. Minationales. Dans l'accomplissement de sa tâche, la nouvelle Direction, qui aura rand pour chef monsieur W. K. Wardroper, doit établir une étroite collaboration africa avec le Secrétariat scientifique du Bureau du Conseil privé et avec les autres ons a ministères et organismes du Gouvernement fédéral qui s'occupent de questions Can scientifiques et de l'amélioration de l'environnement, y compris la prévention de la pollution.

# L'affaire du "W.H. Eastwood" '

u cours des années vingt, l'une des questions les plus embarrassantes les plus souvent débattues entre le Canada et les États-Unis avait p cause les nombreux affrontements entre des garde-côtes américains et des con bandiers de boissons alcooliques dont les navires inscrits au Canada batta pavillon britannique. De ces incidents, le plus mémorable est celui du Pm Ala navire coulé dans le Golfe du Mexique en mars 1929, entraînant la mort matelot et la perte d'une cargaison d'alcools évaluée à environ \$125,000.

vec des u navi rouvés nurnis a

uissent

ncident

smé H

n ne n

ible; p

eneca 1

nie le c

tats-Ur

e l'alco

1925 et

926, il

Senece es para

du (

A la suite des protestations du Canada et du refus des États U d'admettre les faits et de présenter des excuses, le différend est soun is l'arbitrage. Il ne sera définitivement réglé qu'en 1935, alors que les États-U assument la responsabilité de l'incident. C'est probablement la longue léclarati de l'arbitrage plus que l'incident même qui en fait la cause la plus célèbre de les annales de la contrebande.

#### Incident et protestation

Trois ans avant l'incident du l'm Alone, on avait déjà connu de tels affronten et En février 1926, le W. H. Eastwood, inscrit à Lunenburg en Nouvelle-Écopic ou n se trouve en haute mer avec une cargaison de boissons alcooliques. Une en vue du garde-côte Seneca, il jette l'ancre et les deux bâtiments comment le jeu de patience habituel, à savoir lequel s'éloignera le premier, faut anadien ravitaillement. Ils mouillent à quelque 21 milles de la côte de Long Island, be ousau delà des eaux territoriales des États-Unis et à plus d'une heure de navigatifiarge q de la côte américaine, distance conforme à la Convention de 1924 su levrait a contrebande, intervenue entre la Grande-Bretagne et les États-Unis <sup>2</sup> et à la undresse le Canada a adhéré. Le 15 février, le capitaine du Seneca décide que équipage doit faire un petit exercice de tir, probablement parce que ses viviangeres diminuent et qu'il lui faudra bientôt lever l'ancre, laissant le Eastwood i commerce illicite. Au signal approprié, une cible est installée près du Eastve L'équipage du Seneca devait avoir grand besoin de cet exercice, car il attein plusieurs reprises le Eastwood qui gagne tant bien que mal la côte de la Nouventaique Écosse avec ses alcools de contrebande. La presse s'empare alors de l'incide trepre A Washington, l'ambassadeur de Grande-Bretagne, sir Esmé Howard, prot auprès du Département d'État et demande l'ouverture d'une enquête. Un mie sa Mi plus tard, le 22 mars, l'ambassade britannique se met de nouveau en rapplas-Uni avec le Département d'État, cette fois à la demande du Gouvernemert Canada, et elle présente une copie de la déclaration du capitaine du Eastwo

L'auteur, M. Alex I. Inglis, est un historien à demeure au ministère. Il édite les tomes I'

des Documents relatifs aux relations extérieures du Canada.

2 Cette clause étendait la juridiction des Etats-Unis au delà de ses eaux territoriales dans des navires suspects de contrebande. D'après cette extension, les navires qui étaient à une navigable des Etats-Unis étaient considérés comme se trouvant en territoire américain.

ivec des photographies des dommages causés, mentionnant que le propriétaire in navire conservè les éclats d'obus, les balles de mitrailleuse et les fusées rouyés à bord du Eastwood après le bombardement. Ces renseignements sont ournis au Département d'État pour que « les autorités américaines compétentes missent mener leur enquête sur les circonstances qui ont entouré ce malheureux ncident ». La réponse des États-Unis aux notes du Canada est livrée à sir smé Howard le 9 avril 1926. On ne nie pas que le Eastwood ait été atteint, battainne mentionne pas non plus que le Seneca se soit alors exercé à tirer à la ible; plutôt, on déclare tout simplement que, selon son commandant, « le ort d'eneca n'a pas tiré sur le navire britannique Eastwood ». La note indique aussi ue le capitaine du cotre est depuis plus de 27 ans officier des garde-côtes des tats-Unis tandis que le Eastwood se livre depuis longtemps à la contrebande oun is les l'alcool. Un mémoire justificatif concernant les activités du *Eastwood* en tats U 1925 et en 1926 accompagne la note. De l'avis de l'ambassadeur, cette ne du léclaration n'est pas satisfaisante. Dans une note ultérieure datée du 13 avril bre de 1926, il énumère encore les faits et demande instamment de savoir si, oui ou non, e Seneca s'est exercé à la cible à cette date et si, oui ou non, le tir a eu lieu dans es parages du Eastwood en haute mer. Voici un extrait de la note:

Je me permets aussi de remarquer que la contrebande de l'alcool faite antérieurement et et le Eastwood ne se rattache nettement pas à la question à l'étude qui est de savoir si, e-Écouir ou non, le Seneca a lancé les projectiles qui ont indubitablement atteint le Eastwood Une et mis en danger la vie de tout son équipage.

Les démarches de l'ambassadeur sont approuvées par les Gouvernements faute anadien et britannique. Sur un mémoire de son adjoint, M. W. H. Walker, and, be sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. O. D. Skelton, note en avigamarge que « la note de l'ambassadeur datée du 13 avril est très appropriée et la surfevrait amener une réponse plus précise ». Le 12 mai 1926, le Foreign Office lacuadresse à sir Esmé une dépêche approuvant la ligne de conduite qu'il a adoptée que et mentionmant que la note du 9 avril du Département d'État révèle « une es vivlangereuse confusion de pensée ». La dépêche se lit ensuite comme suit:

M. Kellogg ne semble pas se rendre compte de la différence qui existe entre une astivo profestation contre un acte clairement inexcusable commis par des gens du Revenu des attein trais-Unis, et l'appui généralement donné à un contrebandier de boissons alcooliques contre coule des poursuites ont été engagées par les autorités des États-Unis. Le fait qu'un navire raique la contrebande de l'alcool ne peut empêcher le Gouvernement de Sa Majesté incide d'entreprendre des démarches pour protéger un droit général de la Grande-Bretagne, s'il prote de violé, tout comme le fait de ne pas protester dans un cas donné avant que les un mile sa Majesté admet l'action du Gouvernement ne peut impliquer que le Gouvernement des rapputats-Unis ne montre pas une attitude raisonnable dans ce cas, on s'en prendra probablement attitude généralement conciliante adoptée par le Gouvernement de Sa Majesté dans cuestion de la contrebande de l'alcool. Dans ce pays, aucune personne sensée n'appuie la cause des contrebandiers de l'alcool, mais nous avons le droit d'espérer en retour de la contrebandiers de l'alcool, mais nous avons le droit d'espérer en retour de la contrebandiers de l'alcool, mais nous avons le droit d'espérer en retour de la contrebandiers de l'alcool, mais nous avons le droit d'espérer en retour de la contrebandiers de l'alcool, mais nous avons le droit d'espérer en retour de la contrebandiers de l'alcool, mais nous avons le droit d'espérer en retour de l'alcool du Gouvernement de Sa Majesté une réponse appropriée de la la contrebandiers de l'alcool.

lans le combassadeur est autorisé, si la réponse du Département d'État à sa note du

13 avril n'est pas satisfaisante, à faire connaître au secrétaire d'État la positionestion adoptée dans cette dépêche.

États-U Si internati

d'ine p

tuées, co

Sir Esi

avec pl

et il pr

L'aide-

pas ass

télégran

Gouver

memoii

parole o

SENEC suggérée

d'État s

L'adop

était di

soutien

le poin

en tern

Gouver

début i

inca

A l'impress

#### Seconde note des États-Unis

La réponse à la protestation de l'ambassadeur prend un certain temps. lieu d'a seulement le 2 août 1926 qu'il reçoit une note à ce sujet du secrétaire d'É Faire fe M. Kellogg. Cette fois, le Gouvernement des États-Unis admet que le Sen incident a fait un exercice de tir en haute mer le 15 février 1926. Après quoi, la n rappelle une fois de plus le genre d'activités du Eastwood et avance encore que déclaration du commandant du Seneca est probablement plus véridique que c du capitaine du Eastwood. Voici un extrait pertinent de la note:

cas où Quant à la remarque ... que la contrebande de l'alcool faite antérieurement par W. H. Eastwood ne se rattache netfement pas à la question à l'étude, je me permets coopéra vous inviter à examiner la question de savoir si des personnes exerçant un comma visant lucratif qui viole depuis longtemps les lois d'un État ami peuvent revendiquer l'intervent de leur Gouvernement et arguer de leurs droits réels ou imaginaires. Vive r

L'ambassadeur est prêt à accepter la déclaration selon laquelle le Sen n'a pas tiré sur le Eastwood. Il est même prêt à accepter que la parole commandant du Seneca devrait l'emporter sur celle du capitaine du Eastwo Il ne peut convenir, toutefois, que la contrebande de l'alcool faite par le East l'exclue de la protection du Gouvernement britannique ou du Gouverne canadien lorsqu'on fait feu sur lui en haute mer. Dans une dépêche urge qu'il adresse à Ottawa le 9 août 1926, sir Esmé communique une copie de note du Département d'État et un projet d'aide-mémoire. Il y pose de nouve capitaine la question de savoir si, oui ou non, les projectiles lancés par le Senecc effectivement atteint le Eastwood. Il mentionne aussi qu'il a l'intention d'inclusion me une copie du rapport d'examen des balles et des éclats d'obus qui on: la décla extraits du Eastwood. Le rapport, préparé par le ministre canadien de la Dé e nationale à la demande de M. O. D. Skelton, déclare que les fragre proviennent de munitions fabriquées aux États-Unis et du genre utilisé pu démenti Marine de ce pays. Voici l'extrait pertinent de l'aide-mémoire rédigé à L'aidetroisième personne:

Sir Esmé Howard veut bien admettre que la parole du commandant du Sem encore devrait l'emporter sur celle du capitaine d'un navire comme le Eastwood, et accep et déclaration selon laquelle le Seneca n'a pas tiré sur le Eastwood. A son avis, il serait a très utile d'avertir les commandants des garde-côtes des États-Unis et les autori compétentes d'être plus prudents à l'avenir lorsqu'ils s'exercent à la cible afin de ne madme atteindre les objets qu'ils ne visent pas.

Puis le projet d'aide-mémoire fait la distinction entre les positions amérizai et britannique et défend avec fermeté le droit de la Grande-Bretagne de projes contre de telles actions. Quant à la prétention du secrétaire d'État, M. Keilo des gard selon qui les navires qui font la contrebande de l'alcool ne peuvent revend qui mettre e l'intervention de leur Gouvernement et arguer de leurs droits réels ou imagin in De l'av l'ambassadeur ajoute que la seule réponse possible est que:

...Le Gouvernement de Sa Majesté a nettement manifesté qu'il ne souhait: protéger les contrebandiers de l'alcool, comme tels, pendant toute la période où différer po in questions se sont posées à la suite des difficultés éprouvées par le Gouvernement des États-Unis dans l'application de la Loi sur la prohibition.

Sir Esmé Howard se permet de signaler que des règles bien établies du droit international régissent la haute mer en temps de paix. A son avis, lorsqu'un navire armé dinne puissance tire sur un navire arborant le drapeau d'une autre il n'y a pas du tout ps. Calien d'appeler cela « un empiétement imaginaire des prétendus droits » de cette dernière. e d'É Eane feu délibérément, ou par pure erreur, ou par simple mégarde, constitue un sérieux e Sentincident aux yeux du Gouvernement de Sa Majesté et si les personnes à bord avaient été tuees, cela aurait provoqué un incident des plus sérieux.

Si Esmé demande une fois de plus que les garde-côtes soient instruits de tirer avec plus de prudence dans les parages des navires battant pavillon britannique et Il prévient, en terminant, que tout futur incident de ce genre, surtout dans le cas où les membres de l'équipage seraient blessés, rendra plus difficile la coopération des Gouvernements canadien et britannique avec les États-Unis com ne visant à supprimer la contrebande de l'alcool.

#### Vive réaction canadienne

re que

que c

nt par

terve ni

arol:

rait a

éri a

ifféren

Laide-mémoire est, de toute évidence, ferme et sévère. Toutefois, il n'est pas assez sévère de l'avis du Gouvernement canadien. Le 17 août 1926, un télégramme urgent adressé à l'ambassadeur indique que, dans l'ensemble, le Gouvernement canadien est d'accord avec « la teneur générale de l'aidememoire » mais que, vu les faits connus, il est:

incapable d'acquiescer à la déclaration proposée voulant que, dans le cas actuel, la ie ele parole du commandant du Seneca doive l'emporter sur celle d'une personne comme le nouve capitaine du Eastwood.

Aucun argument n'a été avancé par le Gouvernement des États-Unis pour dissiper Limpression que la conduite téméraire et inhumaine de l'officier mérite une verte réprimande. d'inclusair mettre en doute l'opinion de Votre Excellence voulant qu'il soit judicieux d'accepter on la déclaration du secrétaire d'État selon qui l'officier n'a pas effectivement tiré sur le Dé'e SENECA (sic), le Gouvernement du Canada préférerait que soit omise la comparaison suggérée quant à la valeur du témoignage des capitaines et que la déclaration du secrétaire diffat soit admisé en des termes qui ne soient pas incompatibles avec l'opinion que le pu démenti du commandant du Seneca puisse être considéré comme une simple formalité.

gé à Laide-mémoire comporte ces changements lorsqu'il est présenté le 21 août 1926. Ladoption des vues canadiennes dans l'affaire donne à la protestation un ton u Sent encore plus sévère car elle ne comprend pas la légère modification que sir Esmé était disposé à accepter. La réponse des États-Unis, reçue le 8 septembre 1926, autor soutient toujours que le Seneca n'a pas tiré sur le Eastwood et, de fait, elle e na madmet pas que le Eastwood ait même été atteint. Néanmoins elle concède le point principal des objections britannique et canadienne. Le secrétaire d'Etat en terminant son aide-mémoire déclare que:

le commandant des garde-côtes des États-Unis a émis un ordre instruisant les navires Kello des garde-côtes d'exercer la plus grande prudence dans leur tir à la cible afin de ne pas nd on mettre en danger les navires en haute mer.

ginair De l'avis de l'ambassadeur cela suffit et il conseille de classer l'affaire. Le Gouvernement du Canada est disposé à accepter cette opinion bien qu'au ait: début il ait envisagé une demande de réparation.

L'affaire du Eastwood ne constitue ni la première ni la dernière fois que le Gouvernement du Canada doive protester contre le mauvais traitement internation ses navires par les garde-côtes des États-Unis pendant la prohibition. Cependa diplomat l'affaire est extrêmement importante parce qu'elle révèle les positions des ducdes États gouvernements. Pour les États-Unis, le principal est l'application du Diessentiell Huitième Amendement qui doit bloquer l'entrée des boissons alcooliques méanmoir Canada (bien qu'on reconnaisse que le pourcentage d'alcool illicite de l'étran survenu consommé aux États-Unis varie de seulement 2 à 5 p. 100). De l'avis dies États États-Unis c'est là l'essentiel de la question et les protestations britannique de la Gr canadienne doivent leur paraître, au mieux, comme une bagatelle qui cac Massey, peut-être d'autres motifs. Pour les Britanniques, il s'agit surtout de protégique leurs droits en haute mer, chose précieuse depuis toujours aux yeux dofficieller gouvernements britanniques. Dans ses entretiens particuliers et officieux ave Bretagne les hauts fonctionnaires du Département d'État, sir Esmé Howard mentsoutenu beaucoup de compréhension à l'égard de ceux qui doivent appliquer la l'prestige sur la prohibition de l'alcool. Mais la Grande-Bretagne tient à ses d'orque dans maritimes, indispensables à sa puissance, et se doit de les défendre. A cerpour per fin, il suffirait que les États-Unis assurent la Grande-Bretagne que des mesurcomme de sont prises en vue d'éviter une nouvelle affaire Eastwood. De cette façon constate Esmé pourrait accepter que la parole du commandant du Seneca l'emporte sidifférence celle du capitaine du Eastwood, pourvu qu'on exerce plus de prudence da Neanmoi « le tir à la cible ». de la que

Le Gouvernement canadien vise des objectifs moins simples. Il pas comp préoccupe lui aussi de maintenir la sécurité maritime, mais il veut davantage Pendant la série d'incidents liés à la contrebande de l'alcool, le Canada tient ses droits souverains et probablement à son amour-propre. Et en chaq incident, - « exercice de tir », bombardement, intrusion territoriale ou bagan armée —, il voit ses droits lésés. L'attention qui a été accordée à l'affaire I'm Alone risque de fausser la perspective historique relativement à la contreband de l'alcool. Dans le cas du I'm Alone, il a été avancé que la controverse résume à la question du recours à l'arbitrage comme méthode de règlement de différends internationaux entre les deux pays 3. Qu'il importe de trancher o difficultés par l'arbitrage, c'est irréfutable. Mais il y a quelque chose de all important encore que de régler les points litigieux par l'arbitrage ou par vo diplomatique. C'est de savoir si, au fur et à mesure que se dénouent les lier impériaux, le Canada peut à lui tout seul affronter les empiétements de so puissant voisin. Cela se manifeste par les positions différentes que le Carad et la Grande-Bretagne adoptent dans l'incident du Eastwood. Le Canada desir plus qu'une assurance au sujet des futurs « exercices de tir ». Le Gouverner et canadien est d'avis que les responsables de cet incident devraient être « verte ment réprimandés », et il s'attend, implicitement, à des excuses diplomatique

<sup>3</sup> Voir, par exemple, le texte de M. Paul Holsinger. « The I'm Alone Controversy », dans Mid-An er (voi. 50, nº 4) d'octobre 1968.

Étant donné que le Canada évolue vers la pleine indépendance à l'échelle ois q ent internationale sans avoir recours à la révolution, il peut compter sur l'appui encia diplomatique de la Grande-Bretagne dans ses protestations contre les brimades d we'des États-Unis. Dans l'affaire du Eastwood, le Canada s'associe à une protestation 1 Diessentiellement britannique. S'il n'obtient pas les excuses demandées, il fait nes meanmoins valoir son argument de façon appropriée. Dans l'incident du I'm Alone, transsurvenu après que le Canada a établi des relations diplomatiques directes avec is des États-Unis, la position canadienne est renforcée par l'appui diplomatique que de la Grande-Bretagne. Le 11 avril 1929, deux jours après que M. Vincent cac Massey, ministre du Canada à Washington, a demandé que soit accordée roté ctoute réparation possible à l'heure actuelle », sir Esmé Howard notifie ix d'officiellement le Département d'État que le Gouvernement de la Grandes au Bretagne désire s'associer au point de vue canadien. Le Canada est donc nent soutenu dans son indépendance croissante par la force diplomatique et le la l'prestige plus étendu de la Grande-Bretagne. Toutefois, il n'obtient cet appui d'orque dans la mesure où les intérêts canadiens et britanniques s'allient suffisamment cel pour permettre l'adoption d'une position commune. Lorsque cela est possible, esua comme dans les deux incidents touchant la contrebande de l'alcool, le Canada on constate qu'il a une méthode précieuse à sa disposition pour atténuer la te stafference qui existe entre son statut et son prestige sur le plan international. la Neanmoins, la méthode de règlement passe toujours en second lieu; le cœur de la question, c'est que l'élément de souveraineté acquis par le Canada ne soit pas compromis par l'activité des garde-côtes des États-Unis.

 $\mathbf{I}$ ntag ie 1t ha.gu agan Te ( ba no Sit it de r C olo V0 lie e 80 ir ad Lesin ried t Iti que

n erk

# La santé de nos fonctionnaires en poste à l'étranger\*

'expansion rapide du service extérieur du Canada ces dernières arnése comp a donné lieu à un accroissement du nombre de Canadiens à l'étranger regions à l'ouverture de nouvelles missions plus particulièrement dans des régionnéerieure tropicales insalubres. Cette expansion a aussi appelé de plus en plus l'attentisur les nombreux problèmes de santé qui sont inhérents au service à l'étra grant s'oc

cette fin. fournir

conséque de l'effec ment des

periodiqu

élargie d

eneral s

utile pou

pour la

la qualite

donnent

chaque i prophyla

solliciter

e olus

oeut avo

Les

Dans la définition de la santé que donne le préambule de la constit in Evidemn de l'Organisation mondiale de la santé, on dit qu'elle est « un état de cor pinatique, bien-être physique, mental et social, et qu'elle ne consiste pas seulement en uet dans l absence de maladie ou d'infirmité ».

Quand on envisage l'application de cette définition globale au fonction mala fréque qui se trouve en poste à l'étranger et qui vit et travaille dans un milieu diffingeograph de ce qu'était le sien au Canada, à des degrés qui varient du peu à l'extrêm on se rend compte que la santé physique et la santé mentale y sont beaucottailemen plus en danger qu'au Canada. Dans nombre de pays, les moyens de présenneanmoir ou de rétablir la santé ne ressemblent pas à ceux qui existent au Canada.

La solution de ce problème devient très complexe du fait de la dispersicontribue des fonctionnaires aux quatre coins du globe et des nombreuses différences service à existent d'un poste à l'autre. D'autres pays ont voulu répondre à ce bess en créant des organismes qui, tout en étant conçus pour satisfaire à leurs proputitité de besoins, donnent des indications très utiles concernant les services de san é Même si Canada à l'étranger.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a ses représertations que à l'étranger depuis sa création en 1945 ou à peu près. Il remplaçait alcrs ministère des Pensions et de la Santé nationale qui avait aussi eu ses représer tabossible à l'étranger. Le rôle des agents du ministère en poste à l'étranger comper jusqu'à récemment, la visite médicale des immigrants éventuels, fonction par prendre fiquement assignée au ministère aux termes de la Loi sur le ministère Saprendre o Santé nationale et du Bien-être social qui oblige aussi le ministre de la de publics c nationale et du Bien-être social à assurer « le progrès et la sauvegarde santé des fonctionnaires civils et autres employés de l'État ».

## Nouvelle répartition géographique des médecins

Dans les années de l'après-guerre, le flot des immigrants au Canada est d'abord de l'Europe de l'Ouest. Plus récemment, cette tendance a changé e cest faite plus fort pourcentage des immigrants proviennent de pays autres que d'Europe. Le recours de plus en plus répandu aux services médicaux autochto a davantage réduit le besoin d'affecter des médecins canadiens en Europheuvent

<sup>\*</sup> Article rédigé par le Bureau principal de la région d'outre-mer, Ottawa, du ministère de l nationale et du Bien-être social.

<sup>64 /</sup> AFFAIRES EXTÉRIEURES

certe fin. Ces changements ont coïncidé avec le besoin sans cesse croissant de formir des services de santé aux fonctionnaires en poste à l'étranger. En conséquence, il a été possible de procéder à une redistribution géographique de l'effectif médical. En ce moment, les médecins canadiens quittent progressivement des régions comme celle de l'Europe de l'Ouest où les normes médicales arnése comparent favorablement avec celles du Canada et ils sont affectés aux neur régions où les besoins sont plus grands, où les normes sont de beaucoup régioniférieures à celles auxquelles sont habitués les Canadiens chez eux.

Étant donné que ce réaménagement de l'effectif exigera quelque temps, il rangfant s'occuper d'abord des régions où les besoins sont les plus pressants. It il Évidemment, il est impossible d'affecter un médecin à chaque mission diplocoripmatique, mais on envisage d'affecter les médecins dans les postes plus importants en uet dans les régions où les besoins sont extrêmes, de façon qu'ils puissent visiter périodiquement la totalité ou au moins la plupart des missions diplomatiques.

On la fréquence de ces visites varierait selon les besoins et selon la situation liff in géographique des différents postes.

Bien que les médecins canadiens ne puissent pas, de fait, donner des cauco traitements (c'est-à-dire exercer la médecine dans un pays étranger), il peuvent résert néanmoins dispenser un certain nombre des services qui prévoit la conception dans de la santé comme état de complet bien-être et ces services peuvent spersicontribuer à assurer le bien-être de l'individu tout au long de sa période de loce; service à l'étranger.

### DE 10 Utilité des entrevues médicales

le 1: S

an é Même si les rapports des postes fournissent de précieux renseignements d'ordre général sur les problèmes de santé des fonctionnaires et des personnes à leur ser la charge qui arrivent dans une mission pour la première fois, il peut être très alcisitile pour les Canadiens lors de leur première affectation d'avoir aussitôt que set tapossible une entrevue avec un médecin canadien afin de connaître les dangers aportipour la santé qui sont particuliers au poste ainsi que les mesures appropriées n pa prendre pour s'en protéger. Cette entrevue devrait les mettre au courant de e le la qualité de l'eau potable et de l'alimentation, des précautions nécessaires à a 32 prendre dans la préparation des repas, des conditions sanitaires des établissements le de publics où l'on sert des repas, et des autres questions connexes. Ces entrevues lonnent au médecin l'occasion de contrôler l'efficacité de l'immunisation chez enaque individu et de donner des conseils quant à l'usage de médicaments prophylactiques. Les médecins peuvent aussi renseigner chacun sur la façon de est visolliciter des soins médicaux ainsi que sur les endroits où ceux-ci sont dispensés. colus important, c'est peut-être le fait qu'une première entrevue de ce genre ue cestifaite pour rassurer.

Les services d'orientation en matière d'hygiène et de consultation médicale beuvent être dispensés d'office ou encore sur la demande de chacun. Quelqu'un peut avoir besoin d'orientation surtout sur des questions relatives à l'environnement ou à l'hygiène publique, ou sur un problème au sujet duquel il so li Linnur personnellement des conseils d'ordre médical. Une entrevue à caracterisme professionnel avec l'employé peut révéler qu'un simple conseil ou encouragem Gouve suffit à résoudre son problème. S'il faut pousser l'examen ou le traitemen pagessio loin, on peut donner des noms de médecins jugés compétents pour plus am plus d consultation ou encore on peut aider l'employé en lui obtenant un rendez wimmun

de tous chacun

examer

embauc

examen

de facte

changer

de chac

comme,

question

étrangei

Les effe

D'autre

en post

maladie

de tel o

 $\mathbf{I}_{\mathbf{I}}$ 

#### L'importance des contacts avec des médecins

Une des fonctions principales du médecin qui dispense les services de santé pour si fonctionnaires publics affectés à l'étranger est d'établir des rapports profession peut êt avec les médecins du pays de service afin de connaître à fond et de premi main les compétences, les spécialisations et les normes d'excellence de ces linfonction médecins. De la même façon, le médecin canadien doit se mettre au courleur do de l'existence des hôpitaux et des autres facilités de traitement médical. Ai compor il aura des raisons professionnelles sérieuses à donner lorsqu'il prescrira ou tels traitements à des fonctionnaires.

Ce travail de contact et d'évaluation ne doit jamais cesser et pourraiexamen certains égards se comparer au rôle de l'omnipraticien au Canada qui, ét continuellement en contact avec les membres de la profession, peut diriger poste o patients vers des spécialistes.

Quand on choisit des médecins vers qui il y a lieu de diriger des forctidans le naires, il faut tenir compte aussi de leur aptitude à communiquer dans la la des patients. Chez eux, les Canadiens ne choississent pas ordinairement hasard leur médecin de famille. Le Canadien en service à l'étranger qui se obligé de le faire, sans indication sûre quant à son choix, se place dars situation psychologiquement désavantageuse; en conséquence il peut être p à renoncer complètement à tout traitement médical. Si, en plus, il se ne pris glo à la barrière linguistique il ne s'en trouve que plus rebuté.

Dans les missions où sont affectés des médecins, le chef de poste pou disposer de listes de médecins et d'hôpitaux recommandés, dressées grâ des contacts avec les membres de la profession médicale et même ces méde pourraient par le moyen de visites périodiques établir et tenir à jour des semblables dans les autres postes de la région géographique qu'ils desser Déjà, dans plusieurs postes il existe de telles listes de médecins recomnationement et elles se révèlent fort utiles. Cependant, dans la plupart des cas il a fallulles serv dresser sans l'aide des membres de la profession.

L'évaluation professionnelle des normes et des services médicaux peut :é chacun dans certains endroits que ces services sont tellement médiocres qu'on 1.º grayes. pas recommander aux Canadiens d'y avoir recours. Il importe alors de décide com des endroits commodes les plus rapprochés où l'on peut trouver des santin post cas pour le de traitement convenable pour les diverses urgences. Dans certains meilleure solution peut être le rapatriement pour fins de traitements.

so lie Immunisations dans les postes

la lan

dars

tre po

car; c Emmunisation des fonctionnaires canadiens en poste dans des bureaux du agem Gouvernement canadien à l'étranger n'est pas considérée comme une transen peression des lois nationales régissant la pratique de la médecine. De plus en as an plus dans les postes, des médecins canadiens sont appelés à pratiquer cette lez vo immunisation. A plusieurs endroits, il est même possible de tenir des registres de jous les employés et de leurs personnes à charge, registres qui indiquent où chacun en est par rapport à ses immunisations; ces registres sont aussi utiles pour signaler régulièrement l'échéance des injections de rappel. Un seul médecin ssions peut être chargé de cette fonction dans un certain nombre de postes.

Les directives sur le service extérieur prescrivent la visite médicale des es livifonctionnaires, de leurs personnes à charge et, dans certaines circonstances, de constent domestiques. Les règlements relatifs aux employés embauchés sur place l. A comportent des clauses semblables. Ces visites médicales de même que les crira rexamens pulmonaires par rayons-X font partie intégrante du programme.

On attache beaucoup d'importance à la pratique régulière de ces visites et OUITAI examens et spécialement à l'examen radiographique des domestiques avant leur ni. é embauchage. On peut illustrer ce point en rappelant la situation toute récente d'un riger poste où, vingt-deux domestiques ayant été examinés, il a fallu procéder à desexamens plus poussés dans les cas de six, et assurer un traitement prolongé forctidans le cas de deux d'entre eux.

L'état de santé peut dépendre de n'importe lequel d'un certain nombre ment de facteurs propres au milieu. Et ceux-ci, loin d'être figés, sont susceptibles de changements continuels. Une évaluation périodique de l'environnement complet de chaque poste à l'étranger est donc d'une nécessité permanente.

Il y a des facteurs élémentaires propres au milieu qui affectent le bien-être se ne pris globalement, que la personne soit en emploi au Canada ou à l'étranger comme, par exemple, la chaleur ou l'éclairage des bureaux. Même pour des questions aussi élémentaires, cependant, il peut être difficile, dans un pays étranger, d'en arriver à réaliser des conditions optimales.

# mé de Les effets que peut avoir un environnement étranger

des la partres aspects du milieu où est appelé à travailler un fonctionnaire canadien ess<sup>xr</sup>en poste outre-mer peuvent être tout à fait inusités pour lui. Le climat, le mna logement, l'alimentation, l'eau potable, les moyens de se débarrasser des ordures, a fallules services de récréation, les coutumes locales, la présence menaçante des maladies contagieuses, les insectes nuisibles ou porteurs de maladies — tous ou eut é chacun de ces éléments peuvent être à l'origine de problèmes plus ou moins n 1.º graves. Ces nombreux aspects de l'environnement doivent tous entrer en ligne le décide compte lorsqu'on fait l'évaluation professionnelle des conditions de vie dans s samun poste donné, que cette évaluation doive servir à établir une cote officielle s cas pour le poste ou qu'elle constitue un élément du problème personnel de santé de tel ou tel individu.

Dans tous les postes à l'étranger, il est inévitable qu'on souffre un tart ans tou peu de « choc culturel ». L'intensité de ce choc et la façon dont réagit l'in livouverts varient selon la personnalité et les antécédents de chacun. Cette intensité varient aussi beaucoup d'un poste à l'autre. Là où le milieu ressemble fort à cévaluer que l'on a quitté au Canada, le « choc culturel » peut ne pas être perce un vernent Ainsi en serait-il plus vraisemblement dans le cas où la langue nationale du p cette f de service se trouve être la langue maternelle de la personne en cause. De Le une contrée tropicale, au climat insalubre et dans une ambiance peut-être hostinationale choc culturel peut être très intense. Plus tôt on percevra une réactes cond défavorable, plus tôt on pourra relever le moral et, dans certains cas, éviter si le no dépression psychologique chez un employé ou une personne à charge.

riodia

ui est.

#### Rôle représentatif

Cette fonction médicale représentative est en réalité une activité bien préfiles vis qui figure au programme. Il est nécessaire d'établir des contacts persont person appropriés à cette fin non seulement auprès des médecins en exercice dans des pays de service mais aussi auprès des associations professionnelles et des ad des constrations d'hygiène publique. Cette activité s'est amplifiée jusqu'ici à myre degrés divers dans les pays où des médecins sont en poste depuis quelérie diquemps. Il reste à instaurer cette activité ailleurs. Son succès dépend direct mostes ou de l'aptitude du médecin canadien à se faire accepter des échelons supérie la miss des organismes médicaux, tant gouvernementaux que non gouvernementaux, son pays de service. Cette acceptation dépend souvent aussi de l'aptitu le médecin canadien à faire valoir sa qualité officielle de représentant Gouvernement du Canada.

Il est question plus haut d'un aspect permanent des fonctions relat ve l'immigration qu'assument les médecins à l'étranger, aspect qui a évolué a les années. Autrefois, pendant que l'examen médical des immigrants évent était confié à des médecins canadiens établis dans certains pays européen; de Hong Kong, les futurs immigrants en provenance d'autres parties du mor de faisaient examiner par des médecins de leurs pays. Les pièces médicales d'impremplies étaient transmises à Ottawa, où des médecins canadiens évaluaient données médicales en fonction des exigences de la Loi sur l'immigration est actuellement à mettre au point un système orienté dans le sens de condernière méthode afin de pouvoir en arriver à dispenser un service plus unifor dans tous les pays. Les représentants canadiens choisissent des médecins sont des ressortissants des autres pays pour l'examen des futurs immigrants. l'apports qu'ils établissent, accompagnés des pièces à l'appui, sont main en analysés par des médecins établis dans un certain nombre de centres canadies.

On a pu de cette façon diminuer le nombre de médecins affectés en Eurote procéder à un réaménagement du personnel médical et à l'établissement bureaux dans des coins du monde où il n'en existait pas encore. Des problèmes de personnel empêchent la mise en œuvre simultanée de programmes semblates.

n tant ans toutes les régions. Au cours de l'année écoulée, il y a eu des bureaux l'in livonverts en Malaisie et à la Trinité-et-Tobago. Outre les fonctions déjà sité ventionnées, ces bureaux servent de bases d'opérations d'où il est possible rt à dévaluer les besoins des régions avoisinantes dans l'intention d'étendre progreserce tilvement les services. Il y a eu aussi quelques tournées d'évaluation entreprises e du perette fin dans d'autres parties du monde.

se. De Le choix des endroits où établir les bureaux doit dépendre du nombre de re hospicionnaires et de personnes à charge dans les diverses missions, tout comme réaces conditions existantes dans chaque endroit. Un troisième facteur d'importance éviter stile nombre de missions dans les pays voisins qui pourraient dans une certaine esure être desservies d'une base d'opérations donnée. Un médecin qui visite Eriodiquement un poste ne peut pas dispenser les mêmes services que celui ui est, en fait, affecté à un poste en particulier. On croit cependant que de n ricelles visites peuvent rendre de très utiles services si l'on met à profit au maximum personne personnel médical ainsi que les ressources financières disponibles.

Les détails de mise en marche d'un tel programme doivent correspondre des ad des conditions sans cesse changeantes. L'objectif ultime est la mise en ici à euvre d'une organisation propre à fournir un soutien médical, par des visites quellemediques, à toutes les missions canadiennes à l'étranger, et dans tous les rect mostes où les besoins sont plus grands, par l'affectation d'un médecin canadien supérie la mission.

dans

ntai x titu le ntar t

elat ve olué a évent éen; ( mor de s dim uaie nt tior . de ( un for lecii s ants. iain ei ana di n Eur ement prot lè emt lal

# Délégation de sénateurs canadiens en URSS

TNE délégation de sénateurs canadiens, composée du président du Sérprotec M. Jean-Paul Deschatelets, du chef de l'Opposition du Sénat, M. Jacq Flynn, et des sénateurs John J. Connolly et John B. Aird, s'est rendue en Un soviétique du 12 au 23 janvier, sur l'invitation des présidents des Chambres du Soviet suprême. Accompagnés de leurs femmes, les sénute ont visité Moscou, Léningrad, Kiev et Yerevan.

UEL

verneme

pour ten

questions

aux prer

promouv

immédia

principal

industrie

ratifient

femmes

minimun

d'employ

étaient : bien-être

EOIT e En géné que les 1 d ensemt parficipe l'Organis particuli Dai contre l Cest ce maternit

progress et a per chances manère

Des

Tra

Cette visite faisait partie d'un ensemble de contacts interparlements mis sur pied au cours de visites effectuées en 1964 et en 1966. Les sén a canadiens ont à leur tour invité les chefs du Soviet suprême à revenir au Cana

Les visiteurs canadiens ont été reçus par le ministre des Affaires étrangi de l'Union soviétique, M. A. A. Gromyko, par le ministre de la Culture, E. A. Furtseva, et par le premier président adjoint du Conseil des minis de l'Union soviétique, M. D. S. Polyansky, qui ont tous déjà fait un séjou Canada. Les sénateurs ont également rendu visite au président de la Républi socialiste soviétique d'Ukraine et à celui de la République socialiste soviéti d'Arménie. Leur visite a été l'occasion d'un échange de vues sur de nombre aspects des relations entre le Canada et l'Union soviétique, notamment relations commerciales et scientifiques, les échanges culturels, les quest relatives à la sécurité de l'Europe et le hockey international.



(De gauche à droite) les sénateurs Connolly, Deschatelets, Aird et Flynn devant le Moi un Entre le aux morts, à Kiev.

# ${}^{SS}\!E$ Organisation internationale du Travail

PROTECTION DES FEMMES ET DES JEUNES TRAVAILLEURS

UELQUES mois après l'établissement de l'Organisation internationale du Travail en 1919, les membres de l'organisation, — représentant les gouvernements, les employeurs et les travailleurs —, se réunirent à Washington ter tai pour tenir la première des conférences internationales annuelles du travail. Les én ite questions relatives aux conditions de travail des femmes et des enfants figuraient premiers rangs de l'ordre du jour.

Il n'est pas surprenant que le nouvel organisme, établi en vue de promouvoir la justice sociale à travers le monde, ait porté une attention immédiate à ces problèmes, puisque les femmes et les enfants avaient été les principales victimes des abus commis pendant la période de forte expansion industrielle des décennies précédant la Première Guerre mondiale.

Des six conventions, — accords internationaux liant les pays qui les ratifient —, adoptées à la Conférence de Washington, deux avaient trait aux femmes et aux enfants. L'une de ces conventions établissait à 12 semaines au minimum la durée du congé de maternité tandis que l'autre interdisait d'employer dans l'industrie des enfants de moins de 14 ans. Ces conventions étaient la première manifestation officielle de l'intérêt que porte l'OIT au bien-être de ces deux groupes.

#### L'OIT et les femmes

Jacq

rangè

e. M

nirus

ou oli

En général, l'intérêt que l'OIT porte aux travailleuses est fondé sur la conviction que les problèmes de ces dernières devraient être envisagés dans le même cadre densemble que les problèmes des hommes, étant donné que les femmes devraient participer à part égale à l'avancement de tous les travailleurs. Toutefois, l'Organisation a reconnu depuis longtemps que les travailleuses ont des besoins particuliers, et elle s'occupe de ces problèmes au fur et à mesure qu'ils se posent.

Dans les premières années de son existence, l'OIT a insisté sur la protection contre les dures conditions de travail qui existaient dans de nombreux pays. Cest ce qui a amené l'établissement de normes demandant la protection de la maternité, des restrictions touchant le travail de nuit, l'interdiction des travaux son errains et de l'emploi dans des endroits malsains ou dangereux. L'application progressive de ces normes au cours des années a diminué le besoin de protection permis à l'OIT de porter son attention sur la réclamation de l'égalité des chances et de la formation, et de l'élimination des distinctions injustes en matière d'emploi.

Du fait de problèmes constitutionnels résultant du partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, problèmes

qui n'ont été tranchés que partiellement par des jugements de la Cour suprê LOIT et du Canada et du Comité judiciaire du Conseil privé au cours des années le Canada n'a ratifié que très peu de conventions internationales. Cependa importan grâce à une meilleure coopération entre les gouvernements fédéral et provincia au cours des dernières années, le Canada a pu agir de facon plus positive à égard. On s'attend que les gouvernements nationaux donnent l'exemple appliquant les dispositions aux domaines de l'emploi qui relèvent de le compétence.

#### Principales normes adoptées par l'OIT

La convention de 1951 sur l'égalité de rémunération et celle de 1958 conce na un de se la discrimination en matière d'emploi sont les deux principales normes adopt d'existence par l'OIT. La convention concernant l'égalité de rémunération oblige les partialitant de qui la ratifient à appuyer le principe de l'égalité de rémunération entre hommes et les femmes pour un travail de valeur égale, et à en assurer aut défabliss que possible l'application au moyen de lois, de règlements fixant les sa air une large ou de conventions collectives. Même si le Canada n'a pas ratifié cette législation exem le Gouvernement canadien et ceux de la plupart des provinces possèdent u législation concernant le salaire égal.

Les gouvernements qui ratifient la convention relative à la discriminate s'engagent à adopter une politique visant à éliminer toute distinction in la passe en matière d'emploi fondée sur le sexe. Ces gouvernements sont tenus d'adopt au besoin, de nouvelles lois pour protéger les droits de la femme à des char égales en matière d'emploi, et de révoquer toute mesure qui renferme dispositions discriminatoires.

En 1964, le Canada a ratifié la Convention internationale de l'OIT interdit la discrimination dans l'emploi et les professions pour des raisons race, de couleur, de sexe, de religion, d'opinion politique, d'origine nati m ou sociale. Il y a lieu de noter que les discriminations avaient déja interdites par la Loi fédérale établissant le Service national de placement, m l'interdiction dans ce cas ne s'étendait pas à la discrimination fondée sur le ser

La plus récente mesure adoptée par l'OIT est la recommandatio1 1965 concernant l'aide aux travailleuses mariées ayant des responsabili familiales. Ce document prie les Membres d'assurer l'établissement de se vie d'assistar qui permettent aux femmes d'occuper un emploi régulier sans négliger l'ent et autour d de leur foyer ni les soins à leurs enfants. On propose notamment de créer garderies; de réglementer les horaires de travail pour les faire coïncider a ceux de l'école et des garderies; de prévoir des horaires plus commodes transport, et d'ouverture des magasins; enfin, de fournir des appareils à c modique pour faciliter les travaux du ménage. L'OIT demande aussi l'on offre des programmes de formation ainsi que des services d'orientation et placement à l'intention des femmes âgées qui désirent reprendre un emplci.

Les perso décroître trialisatio en voie En Améi la popul et en As

de relev

emploi.

Con

à 1': l'exploita les pays doter les emploi p ĽO qual y a convient

ce doma dorienta methodes des renc SUT leurs L'O

à l'intenti l'adaptati de place diin serv

placemer possibilit icrê L'OIT et la jeunesse

in ati

dopte

hun

16

[7] q

OI IS

ti ona

jà ĝ

01

abili

des

àα

i et lci.

es les personnes âgées de moins de vingt ans représentent encore un pourcentage enda important de la population active du globe, même si ce pourcentage tend à ncia décroître à mesure que s'élève le niveau d'instruction et que se répand l'indusà malisation. Toutefois, cette tendance n'est pas suivie par de nombreux pays ple en voie de développement, où le travail des enfants est encore très répandu. e la En Amérique latine, les enfants qui travaillent représentent cinq pour cent de la population active, et le pourcentage en est encore plus élevé en Afrique et en Asie.

C'est pourquoi l'OIT voit encore l'abolition du travail des enfants comme te ma un de ses objectifs importants, au même titre que dans ses premières années le pta d'existence, années où bon nombre de ses conventions et recommandations, s patraitant de la question des jeunes travailleurs, portaient sur l'établissement de tra normes fixant l'âge minimal d'admission des enfants dans une grande variété aut détablissements industriels. Des progrès ont été réalisés, et ceci est dû pour a air une large part à l'application des normes de l'OIT touchant l'âge minimum. ditie Par exemple, plusieurs pays ont mis en œuvre la résolution de 1945 demandant nt ude relever progressivement jusqu'à 16 ans l'âge minimal d'admission à un emploi.

Comme dans le cas des travailleuses toutefois, l'intérêt de l'OIT ne se limite inju pas à l'adoption de normes visant à protéger les jeunes travailleurs contre Lexploitation. Par sa participation aux programmes d'assistance technique dans les pays en voie de développement, l'Organisation contribue directement à doier les jeunes travailleurs des connaissances nécessaires à l'obtention d'un emploi productif.

L'OIT s'est engagée à fond dans ce domaine. Consciente de l'importance quil y a de former les jeunes travailleurs pour le genre de travail qui leur convient le mieux, elle insiste beaucoup sur l'orientation professionnelle. Dans domaine, des experts de l'OIT aident à organiser et à dispenser des services dorientation, à choisir et à former le personnel, ainsi qu'à mettre au point des me hodes et des techniques appropriées. Au niveau international, on organise e set des rencontres qui donnent aux spécialistes l'occasion d'échanger leurs idées sur leurs connaissances et leurs problèmes.

L'OIT insiste beaucoup sur la formation; environ la moitié de ses programmes e via dassistance technique se concentrent dans ce domaine. Les efforts tournent tret autour d'objectifs comme l'aménagement méthodique de services de formation cer d'intention des enfants et des adolescents; le relèvement du niveau d'instruction; r a l'adaptation des programmes aux besoins de l'emploi et aux possibilités réalistes de placement. Pour donner suite à ses efforts, l'OIT préconise l'établissement din service spécial de placement de la jeunesse au sein du service national de placement, afin d'assurer aux jeunes travailleurs l'accès à toute la gamme des possibilités d'emploi.

### NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M C.-O.-I

des A

H. G.

K, J. centra

М. J.-М. à Ма

М<sup>30</sup> М. І

M J.-L. I

du C

centra

J. S. 1

17 ja

la De

centra

A. 1

tratio

M. K.

centr

M. W. Po

M. F. G. janvi

M. D. Bo

J. E centr

J.-G.-:

janvi

M. B

centr

centr

du C

Maj. E.

MW. W

M J. C.

ME D. I

- M. A. R. Todd, du haut commissariat du Canada à Islamabad, est affecté à l'administraticentrale, à compter du 28 novembre 1969.
- M. J. R. Hammill, de l'ambassade du Canada à Tokyo, est affecté à l'administraticentrale, à compter du 5 décembre 1969.
- M. J.-C. Tremblay, de l'ambassade du Canada à Vienne, est affecté à l'administraticentrale, à compter du 13 décembre 1969.
- M. L. O. Bailey, de l'ambassade du Canada à Ankara, est affecté à l'administraticentrale, à compter du 20 décembre 1969.
- M. J. F. Moffatt, du haut commissariat du Canada à Lagos, est affecté à l'administ at centrale, à compter du 29 décembre 1969.
- M. F. R. Thibault, de l'ambassade du Canada à Beyrouth, est affecté à l'administrat centrale, à compter du 31 décembre 1969.
- M. J. K. Starnes, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures est nommé dir che général du service « Sécurité et Renseignements » de la Gendarmerie roya e Canada, à compter du 1er janvier 1970.
- M. R. G. Seaborn, du consulat général du Canada à Bordeaux, est affecté à l'admi ist tion centrale, à compter du 2 janvier 1970.
- M. B. R. Warren démissionne du ministère des Affaires extérieures le 2 janvier 1970
- M. L. Houzer est muté du ministère des Affaires extérieures au ministère de l'Incus P. Bo et du Commerce, à compter du 2 janvier 1970.
- M. R.-J. Belliveau, de l'ambassade du Canada à Djakarta, est affecté à l'administraticentrale, à compter du 3 janvier 1970.
- M. G. Grondin, détaché au Secrétariat du haut commissaire des Nations Unies pour réfugiés à Genève, est affecté à l'administration centrale, à compter du 5 janvier 19
- M. R. D. Lazorka, du haut commissariat du Canada à Kingston, est affecté à l'admit tration centrale, à compter du 6 janvier 1970.
- M. R. Thériault démissionne du ministère des Affaires extérieures le 6 janvier 1970.
- M. J. C. Legg, du consulat général du Canada à Marseille, est affecté à l'administration centrale, à compter du 7 janvier 1970.
- M. T. A. Keenleyside, de l'ambassade du Canada à Bangkok, est affecté à l'amb 185 du Canada à Djakarta, à compter du 8 janvier 1970.
- M. S. A. Freifeld, du haut commissariat du Canada à Montevideo, est affecté à l'acmitration centrale, à compter du 9 janvier 1970.
- M. E. F. Publicover, du consulat général du Canada à Hambourg, est affecté à l'amb 1881 du Canada à Stockholm, à compter du 10 janvier 1970.

- M. C.O.-R. Rousseau est muté du ministère de l'Industrie et du Commerce au ministère des Affaires extérieures, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970, et nommé ambassadeur du Canada au Cameroun, à compter du 14 janvier 1970.
- M. H. G. Hampson, de l'ambassade du Canada à La Haye, est affecté à l'administration centrale, à compter du 15 janvier 1970.

st: at

st at

st ati

st at

st ati

st ati

ir ect

аe

ii iist

1570.

O II

dini

7¢.

si rati

b iss

c min

b 1588

- M. K. J. Harley, de l'ambassade du Canada à La Havane, est affecté à l'administration centrale, à compter du 15 janvier 1970.
- M. J.-M. Robineault, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Madrid, à compter du 16 janvier 1970.
- M. H. Francis, de l'ambassade du Canada à Montevideo, est affectée à l'ambassade du Canada à Rio de Janeiro, à compter du 16 janvier 1970.
- M. I.-L. Desrochers, de l'ambassa<u>d</u>e du Canada à Yaoundé, est affecté à l'administration centrale, à compter du 16 janvier 1970.
- M. J. S. Nutt est nommé consul général du Canada à San Francisco, à compter du 17 janvier 1970.
- M. J. C. G. Brown, haut commissaire du Canada à Chypre, est affecté au Collège de la Défense impériale à Londres, à compter du 18 janvier 1970.
- M<sup>P</sup>e D. E. Osborne, de l'ambassade du Canada à Capetown, est affectée à l'administration centrale, à compter du 18 janvier 1970.
  - <sup>3</sup> A. M. Doyle, du haut commissariat du Canada à Nairobi, est affectée à l'administration centrale, à compter du 18 janvier 1970.
  - M. K. Esselmont, de l'ambassade du Canada à Santiago, est affecté à l'administration centrale, à compter du 22 janvier 1970.
- nt ust M. P. Bourgeau démissionne du ministère des Affaires extérieures les 22 janvier 1970.
- M. W. Poirier démissionne du ministère des Affaires extérieures le 23 janvier 1970.
  - M. F. G. Hooton est nommé ambassadeur du Canada en Finlande, à compter du 23 janvier 1970.
- r <sup>19</sup> Ms D. Boily, du haut commissariat du Canada à Islamabad, est affecté à l'administration centrale, à compter du 24 janvier 1970.
  - <sup>o</sup> J. E. Weiss, du consulat général du Canada à Seattle, est affectée à l'administration centrale, à compter du 26 janvier 1970.
  - M. J.-G.-B. Gignac est nommé ambassadeur du Canada au Liban, à compter du 27 janvier 1970.
    - M. Beanbien, de l'ambassade du Canada à Téhéran, est affecté à l'administration centrale, à compter du 28 janvier 1970.
  - M. J. E. Bryson, de l'ambassade du Canada à Prague, est affecté à l'administration centrale, à compter du 28 janvier 1970.
  - M. W. W. Thompson, de l'ambassade du Canada au Cap est affecté au haut commissariat du Canada à Kingston, à compter du 29 janvier 1970.

- M. A. F. Broadbridge, de la Mission militaire du Canada à Berlin, est affecté à l'ad nistration centrale, à compter du 30 janvier 1970.
- M. C. V. Cole, de l'ambassade du Canada à Prague, est affecté à l'ambassade du Canada au Cap, à compter du 30 janvier 1970.
- M. A. E. Ritchie, ambassadeur du Canada aux États-Unis, est nommé sous-secrét d'État aux Affaires extérieures, à compter du 31 janvier 1970.

Ce ei

Vol. X.

Assemb

Particip

Visite of

Le bilir

Un anc

Pilis d'

Conféren

M. M. Careau, de l'ambassade du Canada à Saint-Domingue, est affecté à l'ambass de Canada à Bogota, à compter du 31 janvier 1970.

#### CONFÉRENCES

- Conférence sur l'automatisation et la mécanisation de l'industrie de la pêche: Montré du 3 au 6 février.
- Conférence des ministres de l'Éducation des États africains francophones: Nou ket (Mauritanie), du 23 au 26 février.
- Troisième réunion générale de l'Association internationale des parlementaires de lan française: Abidjan (Côte d'Ivoire), du 25 au 28 mars.
- Sixième Congrès international des mines: Madrid, du 1er au 6 juin.
- Seizième Conférence générale de l'UNESCO: Paris, du 23 au 29 septembre.
- Consultation mondiale sur l'utilisation du bois dans la construction de logements: Van ou (Colombie-Britannique), du 5 au 16 juillet

## AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication,

de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2;
autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis
et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$2.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

> Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

| Vel. xxII, N° 3 Table des matières                      | Mars | 1970 |
|---|------|------|
| Assemblée générale des Nations Unies                    |      | _ 78 |
| Participation du Canada à l'Expo 70                     |      | _ 85 |
| Visite du premier ministre de Grande-Bretagne           | la.  | _ 89 |
| Le bilinguisme dans la Fonction publique                |      | 91   |
| Un ancien premier ministre de Belgique visite le Canadă |      | _ 97 |
| Plus d'efficacité aux Nations Unies                     |      | 98   |
| Gonférences   |      | 96   |

## Assemblée générale des Nations Unies

si ele n'ét

la pollutio Reflé qui se po

exposé de qui se pos

La 1 d'armes o

droits des

reci l'api

**insi**stant delegation

auteurs. Conféren

Nations

aus i que

Le

#### VINGT-QUATRIÈME SESSION

A vingt-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies se différents déroulée de façon constructive et sans soulever de controverse. Bien questions l'Assemblée ait été sensibilisée aux tensions diverses qui déchirent le mondie la Cor elle a dirigé la plus grande partie de ses efforts sur des sujets sans rapport a les situations graves et explosives du Moyen-Orient, du Vietnam et du Nigé Desarmen Les grandes puissances n'ont pas cherché à se quereller au cours de cours d session qui, selon certains observateurs, a semblé être le prélude à dellaque au modification importante de l'orientation des Nations Unies qui s'éloignent Conférence la discussion politique et idéologique pour aborder des questions d'intérê p profond.

Il ne fait aucun doute que l'accent a été mis avec plus d'insistan parie du qu'auparavant sur les besoins pratiques et immédiats. C'est ainsi qu'au con de cette de la discussion de la Commission politique spéciale sur l'Office de second et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Pod cané. D Orient, on a insisté sur le côté humanitaire du sort des réfugiés palestinit fait destruction Sur la question du maintien de la paix, l'Assemblée générale a adopté u résolution demandant au Comité spécial des 33 de poursuivre ses travaux et soumettre à la vingt-cinquième session une étude complète sur les é qui plupart c d'observateurs militaires, créées en vertu d'une décision du Conseil de sécur des méth ainsi qu'un rapport sur l'avancement de ses travaux au sujet de la défuit Etats-Uni des « modèles » d'opérations de maintien de la paix. Des progrès importadin Comit ont été réalisés dans la discussion des questions de désarmement et des un atticle sa sations pacifiques du fond des mers. On a également constaté des progrès de la Premie le domaine économique et une attention considérable a été portée à la récre prévoyait aide inter sation et la modernisation de l'Organisation des Nations Unies elle-même. De de s'assu tous ces secteurs, la délégation canadienne a pris des initiatives de valeur. paragraphes suivants traitent des principales questions inscrites à l'orcre jour de la session.

#### Milieu humain

En décidant de réunir en 1972 une Conférence des Nations Unies sur le mi humain, la vingt-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unit officiellement tourné son attention vers une nouvelle question d'intérêt univer à savoir les problèmes du milieu humain qui ont des répercussions sur fondeur condition de l'homme, son bien-être physique, mental et social. L'Assemble a déclaré être consciente du fait que cette évolution, tout en offrant à l'1 on des possibilités sans précédent de modifier et de façonner son milieu de nan à répondre à ses besoins et à ses aspirations, comportait aussi de graves dans

sitelle n'était pas dirigée comme il convient, en particulier les dangers qu'engendre la pollution de plus en plus grande de l'air et de l'eau.

Reflétant les préoccupations du Canada et son expérience des problèmes qui se posent, la déclaration canadienne au sujet du milieu humain a été un exposé des démarches pratiques à envisager pour l'étude des véritables problèmes qui se poseront dans la préparation de la Conférence. Elle a également proposé s s'aifférents points de vue que la Conférence pourrait prendre pour discuter des an caustions de milieu. Le Canada a été nommé membre du Comité préparatoire non de la Conférence.

#### liger Desarmement

x et

c re

mil

calla question du désarmement général et complet fait l'objet d'une révision chaque année en Première Commission, lorsque celle-ci reçoit le rapport de la ent Conférence du Comité sur le désarmement.

La négociation d'un traité interdisant l'installation d'armes nucléaires et dames de destruction massive dans le lit des mers a occupé la plus grande istan partie du temps et de l'attention de la Première Commission lors de l'étude co de cette question à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale.

Les États-Unis et l'Union soviétique ont déposé un projet commun de Podetraité. De nombreuses délégations ont laissé entendre qu'elles regrettaient le t nie fait que ce traité n'interdirait que les armes nucléaires et les armes de destruction massive.

Sur la question du contrôle, qui a été la plus controversée de toutes, la ¿ lui plupart des délégations se sont montrées très sceptiques quant à l'efficacité écui des méthodes de contrôle prévues dans le projet de traité présenté par les f nit Etats-Unis et l'Union soviétique. La délégation canadienne à la Conférence erta du Comité sur le désarmement, qui s'était spécialement occupée de rédiger un s utant le satisfaisant sur le contrôle, a poursuivi ses efforts durant les débats de Première Commission et a finalement déposé une proposition précise qui (rg. p.c/oyait: a) une définition claire des méthodes de contrôle employées; b) une Dade internationale accordée aux petits États, et destinée à préserver leur droit 1. de s'assurer que les dispositions du traité sont respectées; c) la protection des diots des États côtiers sur leurs plates-formes continentales. Cette proposition a recti l'appui de nombreuses délégations et une proposition assez semblable, mais insistant un peu plus sur les droits des États côtiers, déposée plus tard par la délégation du Brésil, a également été appuyée par plusieurs délégations.

Le 12 décembre, les États-Unis et l'Union soviétique, ainsi que 33 autres nicaureurs, dont le Canada, ont déposé une résolution renvoyant le traité à la ver Corférence du Comité sur le désarmement afin que celle-ci l'examine en prosur fondeur en tenant compte des suggestions faites à l'Assemblée générale des mi Nations Unies et au Comité sur le fond des mers. La résolution demandait on aus i que le texte du projet de traité soit soumis à nouveau à l'Assemblée afin dy être étudié.

L'Assemblée générale examine régulièrement la question de l'arrêt condes Nation des essais d'armes nucléaires qui se greffe sur le Traité d'interdiction pa tigniports des essais nucléaires de 1963, interdisant tous les essais d'armes nucléaires à l'exception des essais souterrains. La question a fait l'objet d'un autre dé en réponse à la Résolution 2456 (XXIII) qui demandait un rappor: l'avancement des discussions de ce sujet qui avaient eu lieu à la Conférencions l du Comité sur le désarmement.

lu progr

Le proje

du ingt

Fau

Bien que plusieurs délégations aient qualifié avec justesse les débats institution se sont déroulés cette année à Genève comme étant dans une « phase intarpropos médiaire », le fait est que, par rapport à l'impasse totale dans laquelle la qu'sifians les se trouvait depuis plusieurs années, l'on a pu discerner une certaine évo utmones) de la situation, provoquée par une initiative canadienne. Celle-ci proporcommiss qu'un échange de données sismologiques se fasse à l'échelle mondiale dens but de faciliter la mise en œuvre d'un traité d'interdiction des essais nucléales droi contrôlé de façon satisfaisante. Le 18 novembre, le Canada a déposé un mau cour de résolution en Première Commission demandant l'application de cumes a proposition. Ce projet de résolution, qui s'est attiré un total de 28 coaute Partie II a reçu l'appui général et a été adopté en Première Commission le 4 décemisur le pr 1969, par un vote de 79 voix contre 8 et 9 abstentions et, ultérieurement, Parie I un vote de 99 voix (dont le Canada) contre 7 et 13 abstentions à l'Asse nu Assemb aura une générale. nationale

#### Développement économique

La principale question à l'ordre du jour dans le domaine du développ mousqu'il économique a été le débat sur la deuxième Décennie des Nations Unies ple progrè le développement, qui doit commencer en 1971. Le Comité préparatoire essayer avait été mis sur pied en 1968 n'a pas réussi à mettre au point un prodécide, : préliminaire de stratégie internationale du développement afin de le soumettainnortan l'attention de l'Assemblée. Cependant, ses membres se sont mis d'accord la forme générale que la stratégie devait avoir, et ceci a fourni un ponticuesse départ à la discussion. La première préoccupation de la délégation canadie concernait la nécessité de mobiliser l'opinion publique mondiale afin de cidevelopp un courant de compréhension des efforts nécessaires à la poursuite de l'accessuravaux au développement en général. A la suite d'une initiative de la délé a voluntain canadienne, une résolution sur ce sujet a été adoptée par la vingt-qua rient putre session de l'Assemblée générale sans un seul vote dissident.

La discussion générale en Deuxième Commission, qui n'a porté que su deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et sur le repréde confl du Conseil économique et social (ECOSOC), a fréquemment fait menti municipalities deux rapports publiés pendant la session de l'Assemblée générale. Le piendit s d était le rapport de la Commission du développement international (dont des État devait ê président, M. L. B. Pearson, a été invité à s'adresser à la Commission) et second, le rapport de sir Robert Jackson sur l'étude de la capacité du systema Ass comples Nations Unies pour le développement. On s'attend à ce que les deux pa tigapports exercent une influence marquante sur l'aide au développement dans les éaire années à venir.

L'Assemblée a adopté un certain nombre de résolutions sur les activités or menées dans le secteur économique par divers organismes du système des nfére Nations Unies, notamment une résolution approuvant l'élargissement du Comité lus programme et de la coordination. De plus, l'Assemblée a étudié les aspects pats institutionnels du développement du tourisme international. L'application de e inta proposition canadienne présentée en 1968 en vue d'apporter des changements qu stans les méthodes employées par la Deuxième Commission (questions éconovo utimiques) a contribué de manière significative à augmenter l'efficacité de cette ro 201 Commission.

#### acléailes droits de l'homme et les questions sociales

da ns

cord

ie sui

n manicours de la vingt-quatrième session, la Troisième Commission des Nations le cumes a consacré la plus grande partie de son temps à l'élaboration de la parte Partie II (Objectifs) et de la Partie III (Moyens et méthodes) de la Déclaration écomisur le progrès et le développement dans le domaine social; le préambule et la ent. Partie I (Principes) ont été adoptés lors de la vingt-quatrième session de se nill'Assemblée générale. L'adoption du projet de déclaration, dans sa forme finale, aura une importance considérable dans la mise au point de la stratégie internationale de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Le projet devrait aussi avoir une grande valeur pour tous les gouvernements pp:mpuisqu'il précise un certain nombre de principes fondamentaux en rapport avec ies rile progrès social et les moyens à employer pour parvenir au développement sans oire essayer de déterminer un ordre général de priorités. Chaque gouvernement n pridécide, à la lumière de sa situation propre, quelles sont les priorités les plus mettramportantes à établir pour son développement et son progrès.

La Troisième Commission s'est aussi penchée sur le problème de la po nt jeucesse et de sa participation au développement national. La discussion de nadie ces questions avait un lien spécial avec la deuxième Décennie pour le de cadéveloppement et réclamait une plus grande participation de la jeunesse aux cc satravaux des Nations Unies en envisageant la possibilité de créer un corps de élé a vollentaires pour le développement à l'échelle internationale. Elle prévoyait ua ritemputre de tenir une assemblée de la jeunesse dans le cadre de la célébration du ingt-cinquième anniversaire des Nations Unies.

Faute de temps, la question du respect des droits de l'homme en période repute conflit armé n'a pu être débattue en Troisième Commission. De même, la nti nuestion de la création du poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux piendro ts de l'homme, qui n'obtient toujours pas l'appui des pays socialistes ni (dont des États arabes, n'a pas été soulevée, mais il a été reconnu que la question in) el devait être étudiée en toute première priorité lors de la vingt-cinquième session systè de l'Assemblée générale.

#### Questions de l'Afrique australe et du colonialisme

Le nombre des membres de l'Organisation des Nations Unies a considérablem Au cours augmenté depuis la fin de la guerre avec l'admission des États qui se sont fanes en accorder leur indépendance par suite de la soumission des gouvernements difficat au possédaient des colonies aux principes d'autodétermination énoncés de mans laques Charte des Nations Unies. Cependant, les problèmes fondamentaux, appartionganisa ment impossibles à traiter, de la domination exercée par la minorité banganadienn en Afrique australe ne sont pas encore résolus et ils sont restés, ainsi que prévoyant questions coloniales connexes, un sujet de grave préoccupation pour les Natissavices à Unies en 1969.

Les pays en voie de développement, et plus particulièrement les memb africains des Nations Unies, ont tenté de pousser les Nations Unies à perpresentée des sanctions contre l'Afrique du Sud à cause de sa politique d'apartheid et les sembles maintien de sa mainmise sur la Namibie (Sud-Ouest africain) en dépit de sans oppo résolution de l'Assemblée générale, adoptée en 1966, mettant fin au man la l'Afrique du Sud sur le territoire. Ces efforts ont produit deux résolutions des lution l'apartheid à l'Assemblée générale. La première, présentée par 46 pays, de New grande majorité afro-asiatiques, et appuyée par le Canada, condamrait cel gation Gouvernement de l'Afrique du Sud pour la répression exercée sur le per la couvel de l'Afrique du Sud et réclamait la libération immédiate des priscompossibilité politiques. L'autre résolution, à laquelle le Canada n'a pas accordé son soula dié ado en raison de la nature extrémiste et tout à fait chimérique de certaines de clauses, demandait à tous les États et à toutes les organisations d'accorder aide aux mouvements de libération de l'Afrique du Sud et d'appliquer sanctions contre ce pays.

A la suite de trois plaintes qui ont été portées à son attention, le Con de sécurité, dont le Canada ne fait pas partie cette année, a condarme Portugal pour avoir violé en plusieurs occasions les frontières territori d'autres États.

Une résolution introduite par 12 États afro-asiatiques a été adoptée l'Assemblée générale. Elle portait sur la décolonisation en général, et décla que le maintien de la domination coloniale constituait une menace à la et à la sécurité internationales; elle réaffirmait la légitimité de la lut e peuples coloniaux et leur droit à l'autodétermination et demandait à tous gouvernements de déclarer acte criminel et punissable le recrutement, le fina ment et l'entraînement de mercenaires. Elle priait également tous les l et les institutions spécialisées de refuser toute forme d'aide offerte par gouvernements du Portugal, de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie demandait également le démantèlement des bases militaires sur les territe indépendants, la reconnaissance du droit des petits États à l'autodétermina et le droit d'accès des missions de visite aux territoires coloniaux. Le Can s'est abstenu de voter sur cette résolution, comme sur la précédente, à ca d'un certain nombre de dispositions ou de conceptions que la déléga canadienne estimait déraisonnables ou inexactes.

82 / AFFAIRES EXTÉRIEURES

Améliorat

de l'Asser Le

**Cir** quièm La éliora effi acité. Les

Dans

unios, de apriouvés normé e " un i **gér**érale :

ν

Œ.

Qu stions cours ଃ, la les projet la ré ret senta off elles

et l'As Speciales La

du droit

Amélioration des institutions et questions administratives et budgétaires

blem An cours de la vingt-quatrième session, le Canada a participé à trois interventions sont faites en Cinquième Commission à la suite de la déclaration que le secrétaire ents diffrat aux Affaires extérieures a faite au cours de la discussion générale et dent dans laquelle il définissait certains des problèmes institutionnels auxquels prantionrganisation des Nations Unies se trouvait à faire face. La délégation ban canadienne a introduit une résolution sur le programme des conférences, que prevoyant une diminution de leurs nombre et la limitation à l'essentiel des Natiservices à assurer. Cette initiative a obtenu l'approbation de la Commission et de l'Assemblée générale en séance plénière où on l'a approuvée à l'unanimité.

Le Canada a également été l'un des coauteurs d'une résolution qu'il a ıe ml p en presentée dans le but de réduire le volume excessif des documents émanant de d et liensemble des organisations des Nations Unies. Cette résolution a été approuvée t de sans opposition en Cinquième Commission de même qu'en séance plénière.

Le Canada a participé à la préparation et a été l'un des auteurs d'une ors resolution visant à assurer l'agrandissement ordonné des installations du siège ays, de New York. La résolution, introduite en Cinquième Commission par la rait del gation canadienne, autorisait le secrétaire général à donner le feu vert pour per la rouvelle construction à New York et prévoyait également une étude sur la compossibilité de reloger ailleurs certains bureaux des Nations Unies. La résolution soula dié adoptée à la majorité à l'Assemblée générale.

Dans l'ensemble, l'adoption de cette résolution et de diverses autres en ler Guième Commission et à l'Assemblée générale prépare le terrain en vue de ier la élioration du système des Nations Unies, de son rendement et de son effi acité.

Les premiers rapports du Comité des commissaires aux comptes des Nations © 38, dont l'Auditeur général du Canada est membre, ont été débattus et tori qui ouvés en Cinquième Commission. L'Auditeur général du Canada a été nor mé en 1967 au comité, qui se compose de trois membres, et il sera éligible un nouveau mandat de trois ans au moment de la session de l'Assemblée tie Po écla gé érale à l'automne de 1970.

#### Qi stions juridiques

n lat

Con

riné

t e

c us

ina les

par

ito

ı; nat

Can

i ca

€ gal

cours de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations 35, la Sixième Commission (questions juridiques) a terminé ses travaux sur projets d'articles de la Commission du droit international relatifs à l'envoi la réception de missions spéciales. Celles-ci, que l'on appelle également la momatie ad hoc », se composent de ministres gouvernementaux ou d'autres sentants envoyés par le gouvernement d'un État pour remplir des fonctions celles dans un autre État. Ces articles ont été adoptés en Sixième Commission Ga l'Assemblée générale, qui a ensuite ouvert la Convention sur les missions Speciales à la signature et à la ratification.

La Sixième Commission a également étudié le rapport de la Commission di droit international sur les travaux de sa vingt et unième session. Au cours de cette session, la Commission a adopté la Convention de Vienne sur le de la Convention de Vienne sur le des traités qui codifie un important secteur du droit international sur ce su notamment certaines notions qui n'ont été acceptées qu'assez récemmen de le droit international coutumier.

Can

représen

la partic

Cette pa

commerc

a plusieu

le Canac

du Com

de 1970

précieus

et les le

l'organis

et même

aussi le

internati

internati

du Cana (treisièm à partir

En

Vers la fin de la session du Comité spécial des Nations Unies pau question de la définition de l'agression, le Canada et cinq autres États (l'Au tra la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon et les États-Unis) ont introduit un prode définition de l'agression. Trois autres projets de définition assez semilair ont été présentés. La Sixième Commission a étudié le rapport du Comité pe et a décidé de recommander que le Comité spécial se réunisse à nouve au 1970 pour poursuivre ses travaux.

Le Canada a également pris une part active aux travaux du Com spécial qui étudie la définition des principes du droit international touch les relations amicales entre les États. La Sixième Commission a pris note rapport du Comité spécial et lui a demandé de se réunir au début de 19 pour terminer, si possible, ses travaux de rédaction des principes relatifs a ca question.

Une nouvelle question importante qui a été traitée en Sixième Comr iss concernait l'intervention illicite dans l'aviation. Le Canada a été l'un coauteurs d'une résolution demandant instamment que la Convention de Tol sur la piraterie aérienne soit ratifiée rapidement, que la législation na ion des pays soit appliquée à la poursuite des coupables de piraterie aérienne et l'Organisation de l'aviation civile internationale reçoive un soutien pour travaux dans ce domaine. Cette résolution a été adoptée par l'Assemb générale.

#### Conclusion

La vingt-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a considérée, par opposition à la vingt-troisième, comme une session fructuer Dans l'ensemble, l'animosité qui était la caractéristique des sessions précéder en a été absente cette fois-ci. Les sessions prochaines nous diront si la vin quatrième session représente un tournant dans l'histoire de l'Organisation Nations Unies.

## 16 d Participation du Canada à l'Expo 70

**v**∈au

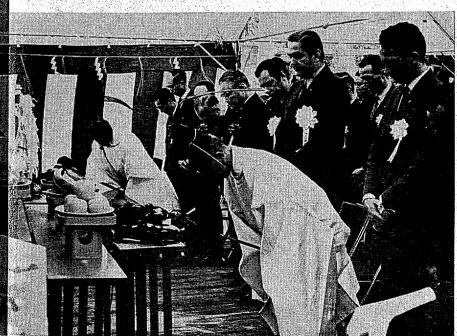
11 liss

o ir s: mb

s a C uer céden a viil tion (

Canada va jouer un rôle de premier plan à l'Exposition internationale d'Osaka au Japon, qui se déroulera du 15 mars au 13 septembre. Le Canada, représenté par le pavillon fédéral et trois pavillons provinciaux, est le pays dont la participation financière est la plus élevée des 75 nations présentes à l'Expo 70. Cene participation fait ressortir la rapidité avec laquelle s'accroissent les liens commerciaux et autres du Canada avec son voisin du Pacifique, le Japon.

En dehors du fait qu'il est le premier des exposants étrangers, le Canada aplusieurs raisons de jouer ce rôle spécial à l'Expo 70. Pays d'accueil d'Expo 67, É Canada a vu son commissaire général, M. Patrick Reid, se faire élire président du Comité de direction, composé de 17 nations, de l'Exposition internationale note de 1970 au Japon. Par Expo 67, le Canada a acquis une expérience très precieuse dans l'organisation d'une exposition internationale de grande envergure et les leçons qu'il en a tirées ont été d'un très grand secours au Japon pour lorganisation d'Expo 70, la première exposition du genre à avoir lieu en Asie et même à l'extérieur de l'Europe ou de l'Amérique du Nord. Le Canada a été aussi le premier pays à annoncer son intention de participer à l'Exposition internationale de 1970, se plaçant ainsi le premier dans l'ordre de préséance internationale à Osaka; le drapeau canadien occupera une place d'honneur parmi



Ce émonie shinto célébrant l'achèvement du pavillon du Canada. Parmi les représentants au Canada à cette occasion on compte M. Patrick Reid, commissaire général du Canada Grasième à partir de la droite) et M. Ed Schreyer, premier ministre du Manitoba (quatrième à partir de la droite).

les emblèmes des exposants étrangers à toutes les cérémonies de l'Expo 70 Environ 30,000 Canadiens se trouveront parmi les quelque 70 millio is visiteurs attendus à Expo 70 au cours des six mois qu'elle durera et 96 po cent de ce total seront des Japonais. Le terrain, d'une superficie de 815 acr abrite 105 pavillons et a été construit sur les collines broussailleuses de Ser à la sortie d'Osaka, deuxième ville du Japon. Le « cœur » de l'Exposit

« Le progrès et l'harmonie pour tous les hommes. » Le nombre des participa à Expo 70 est plus grand que celui d'Expo 67 et son coût sera aussi consi rablement plus élevé, à savoir, un total évalué à 2.3 milliards de dollars, con

abritera les pavillons thématiques qui élucideront le thème officiel de l'Exp

1 milliard de dollars pour Expo 67.

Le but de la participation canadienne à Expo 70 est de toucher press exclusivement les visiteurs japonais, qui seront sans conteste les plus nomt re dans l'espoir de leur faire mieux connaître le Canada, de les familiariser at sa double culture, son économie avancée, et de corriger la fausse concept générale des Japonais qui veut que le Canada ne produise que des produ alimentaires de base et des matières premières. Le pavillon fédéral sera complete par des pavillons distincts financés par la Colombie-Britannique, l'Ontario et Québec; à eux quatre ils présenteront un ensemble architectural varié et atte dront un niveau général d'excellence qu'aucun autre pays ne pourra égaler.

#### Le pavillon fédéral

Le pavillon du Canada, conçu par la société Erickson-Massey de Vanccu eten lues a été reconnu par la presse japonaise comme l'une des plus saisissantes constr tions nationales, et il a été baptisé l'un des quatre grands, à l'égal des paville du Japon, de l'Union soviétique et des États-Unis.

est bien l

son e

Bien

cité

emai artic

cérér

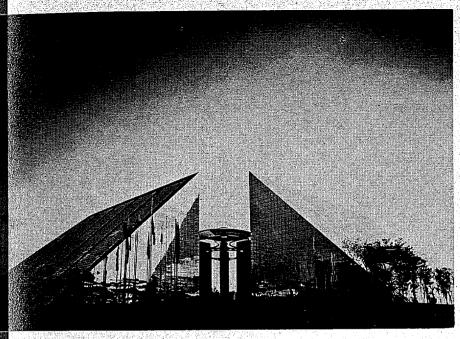
neu

elle

∍ de

hak en-ge Sa forme est celle d'une pyramide tronquée, dont les murs inclinés visit s qui 45 degrés sont recouverts de glaces qui réduisent la masse de la structure reflètent le ciel, les pavillons environnants et le paysage. Cette conception des diapo du public symboliser la puissance sous-jacente du Canada en suggérant quelques-u 1s ses traits les plus spectaculaires, par exemple les glaces de l'Arctique, la in assi ée p des montagnes, le ciel de la grande prairie et le miroitement des eaux. La ma car aval centrale est une sorte de cour à la japonaise munie d'une scène entourée d'e dH kkaio De cette nappe d'eau émergent cinq colonnes de 65 pieds de haut, recouver Fa de glaces, et qui soutiennent des disques tournants servant de toit à la scène

A l'intérieur, le thème de base « Découverte » permet d'expliquer le m des de vie des Canadiens aux visiteurs du pavillon. Les Canadiens ont toujou s Ton ée impliqués dans le processus de la découverte, depuis les tout premiers explo teurs qui ont touché les côtes du pays jusqu'aux pionniers qui l'ont défriché offi colonisé. Pour unifier un territoire aussi vaste, il était nécessaire de cré r réseau transcontinental de moyens de transport et de communications et, p atteindre le même résultat dans le domaine politique, les Canadiens out doi s p concevoir un nouvel ensemble d'institutions fédérales et de gouvernement 12 Con die 1 mentaire. La recherche de solutions à ces problèmes et à bien d'autres enc



Le pavillon du Canada à l'Expo 70.

est pien le propre du peuple canadien, conditionné comme il l'est aux vastes conversion de la complexe de ses groupes ethniques n strett a son engagement envers la paix et la coexistence dans le monde.

Bien avant l'ouverture d'Expo 70, le Canada a bénéficié d'une énorme publicité au Japon grâce à la tournée entreprise à travers le pays par son linés trak en-go ou « autocar de la découverte ». Tout au long du programme des visil s qu'il a rendues à quelque 80 villes japonaises pour montrer des films et des diapositives sur le Canada, le car suscite une curiosité enthousiaste auprès di sublic et de la presse du Japon. Avant l'Expo, la publicité a aussi été assi de par une maquette en glace du pavillon du Canada, installée lors du aval d'hiver de Sapporo, sur la plus septentrionale des îles du Japon, l'île kkaido, qui sera le cadre des Jeux olympiques d'hiver de 1972.

#### La maine du Canada

'70. io 1s 6 pc nci Ser oositi PExp icipa Ousid con

presq nt rei er av ce pti rodu on pk io et atte

av illo

On V

cène.

u s

 $\mathbf{x}$ ) $10^{\circ}$ 

ic hé

é:r

orit

articipation du Canada à l'Expo 70 sera marquée, du 25 au 30 mai, par cérémonies spéciales au cours de la Semaine du Canada. Le 27 mai, Jou sée du Canada, le premier ministre Pierre-Elliott Trudeau sera l'invité din meur de l'Exposition. Sa visite se situera dans le cadre de la tournée officile des pays du Pacifique qu'il doit entreprendre à cette époque, et son set : au Japon en tant qu'invité du Gouvernement japonais sera la dernière da de cette tournée. La Semaine du Canada sera l'occasion de spectacles s par le Ballet national du Canada, et on pourra également voir la die musicale Anne of Green Gables (d'après le roman de L. M. Montgomery, que les petits Japonais connaissent depuis longtemps sous le titre de Anne a siste cheveux roux), les chanteurs Ian et Sylvia, la troupe de danse des Feux Follogie et la fanfare et le carrousel de la Gendarmerie royale du Canada.

En plus des programmes spéciaux de la Semaine du Canada, le Cana présentera des programmes de variétés tous les jours à l'entrée du paville Tout au long de l'Exposition se succéderont des chanteurs de folklore groupes de musique rythmée, et des chanteurs populaires de tous les co du Canada, engagés pour une durée de deux semaines chacun. Le minist Guada. des Affaires extérieures fournit \$200,000 pour permettre au Ballet national Canada et à l'Orchestre symphonique de Montréal de se produire à Csal celui-ci du 25 au 27 juin et celui-là au cours de la Semaine du Canada.

#### Participation provinciale

Trois provinces, la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec, possèd leur propre pavillon et chacune aura également une Journée à l'Expo 70. premier ministre de chacune des trois provinces a été invité à venir au .ap ministre c en visite officielle à l'occasion de la journée spéciale consacrée à sa province.

La Colombie-Britannique, très consciente du fait que le Japon est m in nant le deuxième acheteur de ses produits, a été la première province annoncer-sa participation; la Journée de la Colombie-Britannique est le 28 m Le pavillon de la province est fait de troncs de pins de Douglas de l'île Vancouver, et leur agencement rappelle le terrain montagneux de la provin

Le pavillon de l'Ontario est d'une conception plus conventionnelle et s principal intérêt est le film réalisé par le metteur en scène canadien Christoph Chapman. Ce film, qui lui a déjà valu un Oscar, sera projeté toutes les heu devant 2,000 personnes, sur un écran incurvé de 90 pieds de long et 35 pie de haut. La Journée de l'Ontario à Osaka est fixée au 16 juillet.

Le pavillon du Québec, qui veut symboliser le côtoiement harmonieux l'ancien et du moderne dans la vie de la province, ressemble quelque per un bateau à voiles et quatre colonnes semblables à des cheminées d'usine traversent le toit. Comme l'Ontario, le Québec a l'intention de faire am usage de films pour dépeindre des festivités telles que le Carnaval d'hi /et Québec, ou pour montrer des réalisations telles que le barrage de la Manicouage La Journée du Québec à l'Expo 70 sera célébrée le 25 juin.

#### Le Canada et le Pacifique

La présence prépondérante du Canada à l'Expo 70 est une conséquence l'intérêt croissant que les Canadiens portent au Japon et aux autres pays sitt en bordure du Pacifique, intérêt dont la source est dans une très large mess l'expansion rapide des facilités de voyage. La région du Pacifique est cel e le commerce se développe le plus rapidement par rapport à toutes les ¿util grandes régions du monde et les Canadiens sont de plus en plus conscients l'importance des événements politiques d'Asie et des répercussions de événements sur la paix et la sécurité futures du monde.

Grand

LA F a eff 23 p

jan vier. di tat au Wilson

genéral, c

Peu ge éral,  $\mathbf{fal}$  ons.  $\mathbf{P}$ a autres

Pierre

# Visite du premier ministre de Grande-Bretagne

x illo

r ce

île ( Vinc

toph heur pia

i zei i zei i zei i zei i zei

Situ

e utr

ts

LA FIN de janvier, M. Harold Wilson, premier ministre de Grande-Bretagne, a effectué un court séjour à Ottawa en tant qu'invité du premier ministre du nist Gnada. L'avion VC-10 de la R.A.F. qui transportait M. Wilson et une suite 23 personnes a atterri à l'aéroport d'Uplands dans l'après-midi du 25 par vier. Le premier ministre a été accueilli par M. Mitchell Sharp, secrétaire de tat aux Affaires extérieures. Après quelques courtes déclarations à la presse, M. Wilson, accompagné de M. Sharp, a été conduit à la résidence du gouverneur genéral, où il a été l'hôte de M. et M<sup>me</sup> Roland Michener.

Peu après son arrivée M. Wilson a eu un entretien privé avec le gouverneur (n. 1955 éral, à la suite duquel il a rencontré M. Pierre-Elliott Trudeau, premier aprim aistre du Canada, dans sa résidence, pour la première d'une série de consulnce da ons. Après des entretiens privés, les deux premiers ministres se sont joints a l'autres ministres canadiens et à de hauts fonctionnaires des deux pays pour



Marold Wilson, premier ministre de Grande-Bretagne (à gauche), en conversation avec M. Fierre-Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, lors de la visite que M. Wilson a late au Canada dernièrement.

un dîner de travail en l'honneur de M. Wilson, offert par M. Trudeau. comptait parmi les convives M. Harold Davies, secrétaire parlementa privé de M. Wilson, sir Burke Trend, secrétaire au Cabinet des ministre britanniques, M. Mitchell Sharp, M. Jean-Luc Pepin, ministre de l'Indust ie du Commerce, et M. C. M. Drury, président du Conseil du Trésor. Le lendema matin, les deux chefs de gouvernement ont eu une nouvelle réunion d'u demi-heure avant de rejoindre les ministres et les hauts fonctionnaires brita La Comn niques et canadiens pour des entretiens officiels qui ont duré 70 minutes. A tire de pa fin de ces entretiens, M. Wilson a tenu une conférence de presse dans l'Édifice de la l'édifice de l'édifice de la l'édifice d la Presse nationale. Une partie de cette conférence a été retransmise en lindu Nord par la radio et la télévision canadiennes. Tout de suite après, M. Wilson et angaises, mais le to suite sont partis pour l'aéroport d'Uplands et, après avoir fait ses adieux secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le premier ministre s'est envolé veun autre New York dans un avion de la R.A.F.

Cette visite d'affaires a fourni l'occasion aux deux premiers ministres renouer contact, leur dernière rencontre ayant eu lieu un peu plus d'un auparavant, lors de la Conférence des premiers ministres du Commonwealth janvier 1969 à Londres. Elle a aussi permis un échange de vues et de rens lancemen gnements sur des sujets d'intérêt mutuel pour les deux pays. Parmi les sujesse qui ont été abordés au cours de cette visite, on peut mentionner les de nicofficielle, événements d'Europe, la possibilité pour la Grande-Bretagne d'entrer dans par le ju Marché commun, les questions de désarmement, les relations Est-Ouest et ment géne situation au Moyen-Orient, au Vietnam et au Nigéria.

bilin auio

la décisio et de rec com péten

> alent Le du Canao

le premie pou: un 2) II de la For lauleur;

i) le lang e off ) la les laleurs lang e fra d) ur cont i

pou en.

vale

inspir et: la éalis cito en c

dan le **pou** suit nan s fé bili guisi les iffér

## Le bilinguisme dans la Fonction publique

ir isu st ie

'nn

alh

bilinguisme a posé des problèmes et souffert d'incompréhension avant de ma aujourd'hui. Il se trouve à toutes les époques et sur tous les continents. brita La Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme peut citer nom-. A bre de pays où se parle plus d'une langue, et le Canada peut s'estimer chanceux fice de l'Amérique de l'Amérique lin du Nord britannique (1867), qui amena la confédération de quelques colonies n et angaises, reconnut l'usage de la langue française dans certaines circonstances, eux mans le tout demeurait suffisamment obscur, tant et si bien qu'il fallut attendre lé veun autre siècle, jusqu'au 6 avril 1966, pour que le Gouvernement fédéral prît la décision de reconnaître l'égalité entre les deux langues majoritaires du Canada tres celtre recommander leur emploi à travers le Canada dans les domaines de sa compétence.

On connaît la suite : mise sur pied d'un secrétariat des langues officielles, rins lancement d'une campagne longue et ardue pour démontrer que les langues se valent, pour enseigner aux fonctionnaires les rudiments de l'autre langue e ni officielle, et finalement l'adoption par le Parlement du Canada, et la sanction lans par le juge Wishart F. Spence, O.B.E., suppléant de Son Excellence le gouverneu général du Canada, le 9 juillet 1969, de la Loi sur les langues officielles.

Le point tournant de la nouvelle orientation de la politique linguistique du Canada se situe en réalité à la veille du congé de Pâques de 1966, lorsque le premier ministre du Canada, dans une déclaration comme il est coutume poù un ministre d'en faire à l'ouverture de la séance, annonça:

- 2) Il sera de pratique courante que les communications orales ou écrites à l'intérieur de a Fonction publique se fassent dans l'une ou l'autre langue officielle au choix de l'au ur;
- b) les communications avec le public se feront normalement dans l'une ou l'autre langue officielle eu égard au client;
- c) la Fonction publique reflétera, dans le recrutement et la formation de ses membres, leurs linguistiques et culturelles des Canadiens aussi bien de langue anglaise que de lang e française, et
- d) un climat se créera dans lequel les fonctionnaires des deux groupes linguistiques pour ont travailler ensemble vers des buts communs, en utilisant leur propre langue et en inspirant de leurs valeurs culturelles respectives, tout en appréciant à leur pleine vale et en respectant celles des autres.

Le premier ministre du pays continue sa déclaration en annonçant que éalisation du bilinguisme est en soi un objectif souhaitable pour tout cité en canadien; il devrait compter également parmi les éléments d'appréciation dan le choix des candidats à la Fonction publique. Le premier ministre pou suit en annonçant l'organisation de cours de langues destinés aux fonctionnai s fédéraux de même que la mise sur pied d'un secrétariat spécial du bili guisme établi au sein du Bureau du Conseil privé, qui, en collaboration avec les ifférents ministères et la Commission de la Fonction publique, sera chargé d'assurer la mise en œuvre de la politique et du programme du Gouvernem au sujet du bilinguisme dans la Fonction publique. pais si

a).

a si

b)

D

L

ciell

SOU

Le

ica

étar

::: p

Leilig

de a l

ne asi

de la I

a fo

Cto fo

al a

io gé

recrite

min stè

**01** 001

e le

directe

atu de

directe

**7** 18

Dès lors, le lourd appareil de l'administration fédérale ne pouvait plus é le même. Des fonctionnaires s'attaquaient résolument à la tâche, concevaint des programmes, préparaient des cours. Le mouvement était lancé; il restait le canaliser, à le garder dans les limites permises tout en lui assurant tout déploiement nécessaire à l'accomplissement de ses buts.

rec-voi La campagne politique de 1968 constitua probablement la premi di Got application de cette doctrine du bilinguisme alors que les principaux chef grands partis faisaient la cour à l'élément francophone dans sa propre la 19 A la rentrée des Chambres pour la première session de la 28° législature, septembre 1968, Son Excellence le gouverneur général déclarait aux d Chambres assemblées: fail 🤈 re

... Afin de favoriser l'unité canadienne vous serez appelés à adopter, au cours de présente session, une toute nouvelle Loi sur les langues officielles, fondée sur les reconm Le prit dations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

pronre Le 17 octobre 1968, le premier ministre, monsieur Pierre-Elliott Tru le se jeme exposait à la Chambre, l'historique, la portée et les applications de la not well arle Loi:

Nous croyons en deux langues officielles et en une société pluraliste, non seul man gues comme une nécessité politique, mais comme un enrichissement.

Le premier ministre brosse ensuite un tableau rapide des mesures adopté sous le Gouvernement précédent au sujet des langues officielles. Après av mi iter exposé le point de vue de la Conférence constitutionelle qui, à la réunicn février, s'était mise d'accord sur plusieurs principes en matière de éleclinguistiques, le premier ministre annonce la création du poste de commi sa 3000 des langues officielles « dont le rôle sera d'assurer la reconnaissance du ital des deux langues officielles ». Le 15 mai 1969, la Chambre des commun ordonnait la formation d'un comité spécial pour étudier le bill C-120; ce com commença ses séances le 30 mai 1969 et les termina le 11 juin, après avi nacos tenu 10 réunions au cours desquelles plusieurs témoins ont comparu, de M. John N. Turner, ministre de la Justice et procureur général du Canada M. Gérard Pelletier, secrétaire d'État du Canada. Après le débat accompagna la troisième lecture, le bill fut finalement adopté par les deux Chambres et reçut la sanction royale. Il entra en vigueur le 7 septembre 1969.

La Loi sur les langues officielles comprend 41 articles. Elle établit d'about de la langue de la la reconnaissance d'un statut et de droits et de privilèges égaux pour le frança et l'anglais dans toutes les institutions du Parlement et du Gouvernemert Canada. Les principales dispositions de la Loi touchent l'usage des de langues officielles devant les tribunaux et dans les ministères et agences compétence fédérale. Elle établit les devoirs des ministères non seulement le territoire du Canada mais aussi à l'endroit des voyageurs qui s'adress n' des bureaux situés à l'étranger et relevant de ministères ou agence; Gouvernement du Canada.

La Loi annonce également la création de districts bilingues à travers le pars si:

- a) les deux langues officielles sont les langues maternelles parlées par des résidents a subdivision; et si
- b) au moins dix pour cent de l'ensemble des résidents de la subdivision parlent une an le maternelle qui est la langue officielle de la minorité linguistique dans la subdivision. Dans ces districts bilingues, le public canadien aura droit d'exiger et de evoir dans les deux langues officielles les services fournis par les fonctionnaires Gouvernement du Canada ou de ses agences.

La Loi concernant le statut des langues officielles du Canada (chapitre 54, 8 Elisabeth II) prévoit aussi la nomination d'un commissaire des langues ielles qui, nommé pour un mandat (renouvelable) de sept ans, aura rang de sous-ministre. Il lui incombera de prendre toutes les mesures propres à fai reconnaître le statut de chacune des langues officielles, à faire respecter econimile prit de la présente Loi et l'intention du législateur. Il pourra procéder de sa pa re initiative ou à la suite de plaintes reçues. Son autorité embrasse non Tru le se ement les ministères et agences du Gouvernement du Canada mais même nouvelle arlement du Canada.

Le secrétaire d'État est responsable de l'administration de la Loi sur les seul :man ques officielles, mais il incombe à chaque ministère et agence de voir à son aprication dans les limites de leurs compétences respectives. A ces fins, le se étariat spécial du bilinguisme, qui relevait du Bureau du Conseil privé, est atenant du ressort du Secrétariat d'État dont un des sous-secrétaires s'inténe particulièrement au bilinguisme et au biculturalisme.

### mi sa conseiller en bilinguisme

vernem

plus ê

ncevaille

restair

it tout

premi

chef:

e la 191

re, e

ux de

ours de

me.

adc pto

ès av

e (lro

u : tat

mnuu

COM

ès avo

u, do

na la

pagna

es et

**d**'a bo

franç

iei t

s de

ices

ent s

ssent

œ;

L'igation pour chaque ministère et agence fédérale de veiller à l'application de a Loi sur les langues officielles et l'ampleur de cette tâche ont amené la ne ssité de déléguer à l'intérieur de chaque ministère et agence des fonctionspécialisés tout particulièrement responsables de la mise en application de la Loi et de la surveillance étroite de cette même application. Ces fonctions fois délicates et complexes ont été confiées aux conseillers en bilinguisme. fonctionnaires ont fait l'objet d'un concours régulier de la Commission 4 Fonction publique comportant un examen écrit et une entrevue. Leur général est nettement défini par la circulaire annonçant le concours de recrutement des conseillers. Leurs fonctions spécifiques sont établies par les inistères auxquels sont assignés ces conseillers. A l'intérieur de chaque illinistère, le conseiller en bilinguisme peut compter sur les services d'un conseil comité formé de fonctionnaires intéressés aux problèmes du bilinguisme eur solution.

Au ministère des Affaires extérieures, le conseiller en bilinguisme relève directement d'un sous-secrétaire d'État adjoint et son mandat lui donne accès dossiers touchant le bilinguisme, et ce même mandat l'autorise à s'adresser drectement à tous les chefs de direction et à leurs collègues, de même qu'au

sous-secrétaire d'État adjoint dont il dépend et, au besoin, au sous-secrétaires, d'État lui-même. Un comité ministériel consultatif sur le bilinguisme a pas le conseiller dans l'exercice de ses fonctions. Trois sous-comités tempo ai des lan s'emploient présentement à résoudre les problèmes que posent les question; sant d' vantes: la linguistique (vocabulaire diplomatique et administratif); les te ts at int l'enseignement (évaluation des emplois et du personnel, cours de langues of mut cielles); et les objectifs et directives (satisfaction aux exigences de la Loi de mette rens cadre des obligations du ministère). Le comité ministériel actuel est le troisiè sur un du genre à fonctionner à l'intérieur de notre ministère: le premier rement con poticion à 1963, le second à 1965 et le troisième à 1968. Une continuité intelligent de entre ces trois organismes a permis une progression rationnelle et pratique hai dont quelques résultats ont été: la tenue d'un colloque sur les langues dipune sit matiques, en 1968, la bilinguisation des moyens de communication, la publicati d'un lexique (en voie de révision), quelques enquêtes sérieuses menées aup du personnel de notre ministère, à Ottawa et à l'étranger.

Aires

besmoor **pi**ondre

progres

en eren

autre

faut rec

la lang

tion a

as Z s

ainrend

ai ens

ui au

di ces

novell

e over

de part

sal vau

la ue,

nat Trat

gu cor

L

dom le bien-

#### Le ministère des Affaires extérieures et le bilinguisme

Dans l'esprit de la Loi sur les langues officielles et à la lumière des événement actuels, on peut se demander où se situe notre ministère, ce qu'il reste à fa et comment le faire. Le ministère des Affaires extérieures, de par la natu même de ses fonctions, est évidemment passablement différent des sub ministères et organismes de l'État. Son rôle est d'établir et d'entretenir relations avec les pays étrangers, de renseigner ces pays sur le Canada, et Canada sur ces pays. Cet aspect professionnel et scientifique du ministè e doit pas cependant le soustraire pour autant aux exigences des lois du Cena surtout de celle qui traite des langues officielles, puisque c'est le rôle de 101 ministère et de tout son personnel d'assurer une fidèle représentation de no pays à l'étranger en projetant une image bilingue et biculturelle d'un Cans bilingue et biculturel.

Pour atteindre à ces fins, notre ministère doit faire l'inventaire des effect dont il dispose et voir ce que lui permet la législation canadienne dans cadres de la tradition et des usages internationaux. Une fois en possession ces données, il devient plus facile d'établir des projets à court et à long term selon les besoins, de « bilinguiser » (si le mot n'existe pas, il devrait exister) son personnel et les services qu'il lui rend. A ces fins, nombre de nos aget doivent suivre les cours de langues organisés par la Commission de la Foncti publique. L'un des aspects difficiles de cet apprentissage de l'autre le 19 officielle est que, souventes fois, nos représentants nommés ou déjà en missi doivent parallèlement se familiariser au plus tôt avec la langue locale du pa/s leur destination. C'est une particularité de notre ministère que l'on ne sau mésestimer. De tous les fonctionnaires qui ont atteint le troisième n ve d'enseignement à l'École fédérale des langues, près de 50 pour cent partie de notre ministère. Dans les cadres du ministère des Affaires extended secritarieres, il y a actuellement 61 pour cent des agents du service étranger qui sme and passé l'examen et se sont classés au troisième niveau des cours de l'École npo aline langues. Si l'on se permet une extrapolation, il y a tout lieu de croire tion; sau d'ici 1975, près de 85 pour cent des agents du service étranger auront te ts affint le troisième niveau des cours, et le tout en tenant compte de la nécessité gues of the mutation du personnel à Ottawa et dans nos missions à l'étranger. A titre i dans de renseignement, au mois de juin, il y avait à Ottawa 294 employés bilingues troi liè sur un total de 1,187 au ministère des Affaires extérieures, et à l'étranger nous ement en possible de 1,145 personnes. tellige **re** ce qui est du personnel auxiliaire, en décembre 1969, 99 sténographes prette for chaient la prime versée au bilinguisme, et 22 dactylos sur 64 étaient dans es dip in situation identique.

blic ati

s aupr

nemer

eni d

stè e

Ca na le 10t

le not

Ca na

eff ect

lans l

sicn

, term

ster)

agen

on cti

la ng

missiq

SE UIG

n ve

Il appartient au folklore de la Fonction publique que le ministère des A aires extérieures s'intéresse depuis longtemps au bilinguisme et que, dans ce domaine, il est à l'avant-garde des autres ministères et agences. En admettant le bien-fondé d'une telle assertion, il n'en reste pas moins que nous avons encore Me acoup de chemin à parcourir et que tous les employés du ministère doivent nettement conscience et des dispositions de la Loi et des directives nati propres à notre ministère. Le jour approche où nous aurons des formules en Brement bilingues à travers tout le ministère, des communications avec to nos postes dans la langue de l'auteur, sans oublier ces notes de service et sutres instructions qui émanent périodiquement des autorités. Ajoutons qu'il dans redoubler d'efforts pour améliorer, tant du côté anglais que du côté français, la langue parlée et écrite.

L'une des difficultés inhérentes au bilinguisme dans les différents ministères int au fait que les étudiants, une fois leurs cours terminés, ne trouvent pas souvent l'occasion d'employer la langue qu'ils ont mis tant d'efforts à grendre. Certains ministères ont mis sur pied des mini-laboratoires où les alizzas étudiants peuvent réentendre les leçons qu'ils ont déjà apprises. Il existe autre méthode à la portée de tous les ministères et de chacun à l'intérieur ces ministères, c'est de s'exprimer le plus souvent possible dans la langue movellement apprise. De même, la correspondance et les échanges de notes raient se faire dans la langue apprise afin d'utiliser chaque occasion d'empoyer cette langue. Cela demande évidemment beaucoup d'efforts et de patience di part et d'autre, mais telle est la rançon du bilinguisme et du biculturalisme; vaut la peine de consacrer des sommes considérables à l'apprentissage d'une ue, il s'impose que nous prenions toutes les mesures voulues pour favoriser ratique et l'application de ces connaissances linguistiques.

L'on tend aussi à oublier certains détails de l'administration quotidienne nt for Gibbs constituent cependant autant de pierres de touche d'un bilinguisme intégral. s ex la routine du ministère et des missions il va de soi que si chaque fonctionnaire utilise sa propre langue, celle-ci peut agrémenter le trav d'éléments nouveaux et enrichissants tout en fournissant aux fonctionnair qui ont suivi les cours de langues un moyen de ne pas tout oublier. Il impo aussi, dans nos contacts de tous les jours avec les diplomates en poste à Ottaw d'utiliser dans la mesure du possible l'une ou l'autre des deux langues offic el comme le veut la Loi, mais aussi l'une et l'autre comme le commande le bene sens. L'image bilingue du Canada ne se projette pas seulement à Rom à Tokyo ou à Port-au-Prince, mais ici même au Canada dans la correspondancia officielle et dans les conversations personnelles avec les représentants étrange de

min M.

Deux éléments se rattachent tant à la théorie qu'à la pratique du bilingu smpan mel Dans l'esprit et la lettre de la Loi sur les langues officielles (chapitre 54, 196 me 2 rel il n'y a pas au Canada de langue première ni de langue seconde. La linguales déclare qu'il y a deux langues officielles: l'anglais et le français. De mêm de Jniv les publications émanant des ministères et agences relevant du Gouverne ne des inée du Canada pourraient respecter la lettre et l'esprit de la loi en paraissant da et nive les deux langues, sous une même couverture bilingue.

Le bilinguisme est cependant avant et toujours une question personnel et les lois les plus sophistiquées ne réussiront jamais à transformer un individ pas plus que les écoles les plus perfectionnées n'apprendront une langue à q n'en sent pas le besoin. En vertu même de son rôle à l'échelle mondial le ministère des Affaires extérieures se situe à la fine pointe du bilingu sm et il se doit d'être conscient de ses responsabilités et à la hauteur de obligations.

#### CONFÉRENCES

Conférence de spécialistes du Commonwealth sur l'éducation en milieu rural: Giam du 22 mars au 2 avril.

Troisième réunion générale de l'Association internationale des parlementaires de lug française: Abidjan (Côte d'Ivoire), du 25 au 28 mars.

Comité de l'OTAN sur les défis de la société moderne: Bruxelles, les 13 et 14 avril

Vingt-deuxième réunion annuelle de la Commission interaméricaine sur le thor tropiques: Ottawa, du 22 au 24 avril.

Réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN: Rome, les 26 et 27 mai.

Sixième Congrès international des mines: Madrid, du 1er au 6 juin.

Seizième Conférence générale de l'UNESCO: Paris, du 23 au 29 septembre.

Consultations mondiales sur l'emploi du bois dans l'habitation: Vancouver, du 5 au 16 juillet 1971.

# travi**U**1 ancien premier ministre de Belgique on ain interesse de Canada

Ottaw

sonnel ndizid e i q onclial guism de s

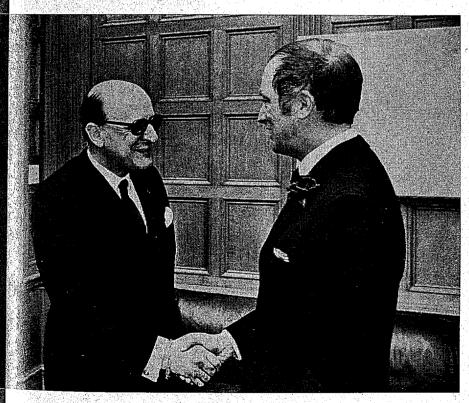
Ghan

1 ng

ril or

i.

ministre de la Politique et de la Programmation scientifiques de Belgique, M. Théo Lefèvre, qui fut de 1961 à 1965 premier ministre de ce pays, ondan efficient une visite officielle au Canada du 31 janvier au 7 février. Au cours on séjour à Ottawa, M. Lefèvre a eu des entretiens avec des ministres, des aguism par amentaires et des fonctionnaires du gouvernement fédéral. Il s'est égale1961 me rendu à Québec le 4 février, où il a été reçu par les autorités gouverneLa Imeriale et universitaires, ainsi qu'à Montréal pour une visite à l'Hôtel de ville,
mêm à Juiversité de Montréal et autres endroits. La visite de M. Lefèvre s'est une ne ger inée par un voyage à Toronto où il a rencontré des personnalités politiques nt da curiversitaires de cette ville.



remier ministre, M. Pierre-Elliott Trudeau (à droite), accueille le ministre de la Roll que et de la Programmation scientifiques de Belgique, M. Théo Lefèvre.

## Plus d'efficacité aux Nations Unies

T st A la suite de la déclaration du secrétaire d'État aux affaires extérieu M. Mitchell Sharp, à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale, Sioi s C délégation canadienne aux Nations Unies s'est révélée la plus zélée da 1s discute efforts visant à améliorer l'efficacité des Nations Unies. Une lettre du re sentant permanent du Canada, M. Yvon Beaulne, en date du 10 décembre 19 que tio adressée au président de l'Assemblée générale, M" Angie Brooks, so ile examin un certain nombre de questions et faisait plusieurs propositions sur les d ve micue manières selon lesquelles les activités et les structures des Nations Un merits pouvaient être rendues plus efficaces. ani e,

les pro

por q

**plu** ôt

du jou

questio

a pı

dec der

**Co**umi

nor bre

avancée

SD: réré

les que

asi ects

Œ٥ mi

les nue

ŪŪ olu

Œ

dê

Щ

団

ĮΟ a

se ur

Ш 100 OS

As

 $\mathbb{C}$ 

m1

f

Voici le texte de la lettre de l'ambassadeur, M. Yvon Beaulne:

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, ainsi qu'à celle des délégat et des gouvernements des États Membres, quelques idées visant à amélie les manières de procéder suivies par l'Assemblée générale des Nations Un

Permettez-moi d'abord de rappeler qu'à la création de l'Organisation Nations Unies il a été décidé que le travail de l'Assemblée générale se fe dans des séances plénières et dans six grandes commissions, sous la direct générale d'un Bureau. Pour venir à bout d'un ordre du jour de plus en chargé, l'Assemblée générale a créé en 1949 une Commission politique spéc dont elle a renouvelé le mandat chaque année jusqu'en 1956, date à lequi il a été décidé d'établir une commission permanente. Au cours des anne certaines méthodes ont été mises au point et incorporées aux règles de pro éd officielles ou, après un long usage, sont devenues parties intégrantes du système

Bien que le nombre d'États Membres ait plus que doublé et que les Nation Unies aient assumé des fonctions dans le domaine du développement qu entrevoyait à peine au moment de l'adoption de la Charte, la façon de me les débats à l'Assemblée générale n'a presque pas changé. Le système manque souplesse et impose un lourd fardeau à toutes les délégations. Afin de en l'Organisation plus efficace et, si possible, de faciliter aux délégations et Secrétariat la tâche de se préparer pour les discussions en séances plénières au sein des commissions, la délégation canadienne estime que l'heure est ver d'examiner de nouveau la méthode de travail de l'Assemblée générale peut-être, d'y apporter des améliorations. Il me semble particulièrement i di d'entreprendre une telle étude à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire l'Organisation des Nations Unies.

Voici combien de séances les grandes commissions ont tenues au co de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale:

| Première  | Commission: 67 |  |
|-----------|----------------|--|
| Deuxième  | Commission: 72 |  |
| Troisième | Commission: 93 |  |
| Quatrième | Commission: 58 |  |

Cinquième Commission: 65 74 Sixième Commission: Commission politique spéciale: \_\_\_\_

il est clair que le travail est loin d'être réparti équitablement.

tér eu

iér ile.

dors

du rej

bre 19

légati

is Un

ation

di ect

e 1 [

Striec

la que

ann

ro :édi

sy stè

N ati

nt qu

ne ier

nc ue

e cen

ıs et

110 res

st ver

rale

i 101

saire

u co

Ш

الة

(II

en

OI.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été attribués aux diverses commissions de l'Assemblée générale en cours de telle façon que trois commissions discutent l'apartheid, que deux commissions examinent le milieu humain, que es problèmes de la jeunesse sont divisés en deux postes distincts. D'autres que tions, telles que le logement et le jumelage des villes, auraient pu être examinées dans le cadre plus général de l'étude du rapport du Conseil économusue et social. En outre, certains sujets (par exemple, les effets des rayonneme its ionisants et la liberté d'information) reparaissent à l'ordre du jour chaque antée, comme par coutume, bien qu'il n'y ait peut-être aucune raison valable poir qu'ils retiennent l'attention de l'Assemblée générale une fois par année blu ot qu'une fois tous les deux ou trois ans. D'autres points figurent à l'ordre iour parce que l'Assemblée générale a pris l'habitude de renvoyer une gui tion au Conseil économique et social en lui demandant d'en faire rapport prochaine session de l'Assemblée, alors que c'est le Conseil qui devrait de der s'il convient que la prochaine Assemblée en soit saisie (la Deuxième Commission mérite nos félicitations pour ses efforts en vue de réduire le no bre de demandes de rapports sur des questions renvoyées au Conseil).

La délégation du Canada n'ignore pas que plusieurs autres idées ont été avencées en vue de rationaliser l'ordre du jour de l'Assemblée. Certains ont zéré, par exemple, qu'à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale questions du lit des mers et de l'espace extra-atmosphérique, sauf les cts qui intéressent le désarmement, pourraient être attribuées à la Sixième mission; que toutes les questions de désarmement, d'énergie nucléaire et juestions connexes soient confiées à une seule commission; et qu'on fasse lus grand usage, dans l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies, de missions ou d'organes permanents à l'instar de la Conférence du Comité du mement, chargés d'effectuer des travaux préparatoires entre les sessions Assemblée générale. Si certaines questions étaient discutées moins fréquemi, si certains points étaient combinés avec d'autres et si le travail était réparti équitablement, il suffirait de six grandes commissions, au lieu de sept, accomplir le travail de l'Assemblée générale. Enfin, on a laissé entendre l'Assemblée dure trop longtemps et que les grandes commissions pourraient unir à diverses périodes de l'année.

Chacun de ces commentaires est sans doute controversable. Mais pris mble, ils donnent l'impression qu'il serait bon de réexaminer à fond les nodes suivies par l'Assemblée générale. A cette fin, la délégation du Canada ose qu'à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale on envisage treprendre une étude en profondeur des manières de procéder de l'Assemblée. façon de répondre à cette demande serait de créer un comité de trois personnages de marque ayant une longue expérience de l'Assemblée généra qu'on chargerait d'examiner le régime des commissions et l'attribution points de l'ordre du jour, l'organisation du travail de l'Assemblée, la docume tation et les règles de procédure; d'étudier toutes les recommandations qui pourrait leur soumettre en vue d'améliorer la méthode de travail de l'Assemble et de présenter à la session suivante de l'Assemblée générale un гарри renfermant les recommandations qu'ils jugent utiles.

Ce

X

Le ini Co bo da

Jo≀née Wine d Denaffa

ંર્કેક્ટ

LE ⊃ir Cα ∵er

Nowinat win

 $\mathbb{L}_{i}$ 

A cet égard, j'aimerais signaler que le Corps commun d'inspection, paragraphe 198 de son rapport sur la documentation (A/7576), e cpi l'opinion que le système employé par l'Organisation des Nations Unie par l'organisation des réunions est fondé sur des procédures qui paraissent pé inte et qu'on a « mis au point de nouvelles techniques qui devraient perme tre surmonter les difficultés résultant d'un système hautement bureaucratique est devenu extrêmement lourd ». Le 9 décembre, la Cinquième Commissa a approuvé un projet de résolution où l'Assemblée générale demande au Commun d'inspection de présenter un rapport sur cette question. Le 1 approposé renfermerait sans doute des recommandations sur les méthodes de se sert l'Assemblée générale pour ses réunions, ainsi que d'autres organes à Nations Unies.

Sous réserve de ce que feront les États Membres dans l'intervelle, délégation du Canada compte inscrire la question à l'ordre du jour de vingt-cinquième session de l'Assemblée générale. Entre-temps, nous espén que d'autres délégations, et les gouvernements des États Membres, se pencher sur ce problème. Pour faciliter la discussion de cette question à la vir cinquième session, je demande au Secrétaire général de faire prépa et document de travail renfermant un résumé des suggestions qu'on au ait faire en vue d'améliorer la méthode de travail de l'Assemblée générale.

Je vous saurais gré de faire distribuer cette lettre comme document l'Assemblée générale.

## FFAIRES EXTÉRIEURES

ticn locum

se nb

rapp

tion.

e (pri

ie: p

oé: imá

ie tre

iq ie

nı iissi

u Co 1 app les d ar es d

valle, ir de espén no hen

a er mait

n ent

Jο

ÎL: ÎL: Ci Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication, de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2;

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2;
autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis
et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$2.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada
et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
ministère des Postes. Ottawa.

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

| xx11, N° 4 <b>Table des matières</b>                                      | Avril 1970   |
|---|--------------|
| inistère des Affaires extérieures au service du peuple canadien _         | 102          |
| boration des Gouvernements fédéral et québécois dans le domaine de l'aide | 110          |
| née internationale pour l'élimination de la discrimination raciale        | : 112        |
| e du ministre des Affaires étrangères de la Thaïlande                     | 114          |
| लेबिires extérieures au Parlement   | 116          |
| ésarmement et le contrôle des armements                                   | 120          |
| a du ministre du Plan de la Côte d'Ivoire                                 | <u>* 125</u> |
| éveloppement international  | 127          |
| Direction des affaires culturelles  |              |
| rences  | 129          |
| nations, mutations et démissions au<br>Anistère des Affaires extérieures  |              |

## Le ministère des Affaires extérieures au service du peuple canadien

Le 24 mars 1970, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. M tolendonne Sharp, a soumis les prévisions budgétaires de son ministère devant le Com permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. A cette occasioni stèr M. Sharp a fait la déclaration suivante:

erta ும்

s'o

\*ous

mac∘de.

produits

de étro

Rô. sw

gu un

**co**n net

gowerr

**g**ui s'e

**e**hvie i sadı

ne nt

**c**er in

**d**él uc

**e**ga m **q**ui né

**l**ac∷ir

L

 $\Pi$ 

for ièr ra Caradio

Pour donner au comité une idée de l'ampleur des intérêts canadiens de est chargé le ministère, j'ai fait analyser les messages en provenance de l'étran de l'éco que j'ai trouvés hier matin sur mon bureau.

Il s'agit en quelque sorte d'un choix fait au hasard parmi les activités ministère. J'aurais pu tout aussi bien m'arrêter aux principales questions de i'ai discuté avec mes collaborateurs au cours des derniers jours. On y troit des considérations sur la souveraineté dans l'Arctique, la conférence de Nantonicalia sur la francophonie et ses incidences sur le plan constitutionnel, la légis ati concernant les droits de propriété du Canada sur les ressources en énerg notamment l'uranium, ainsi que l'affaire Dennison. Des progrès ont été réals dans nos négociations avec Pékin et ce fait n'a pas manqué de retenir no attention. Le problème des ventes de blé, qui est pour nous tous d'une impl tance primordiale, a fait l'objet de réunions à Ottawa et dans d'autres cap tal Le pétrole est un sujet de préoccupations continuelles. Nous avons mené a el Gouvernement américain des négociations sur ce point ainsi que sur les lo de pêche, qui ont une incidence directe sur la prospérité des pêcheurs de provinces maritimes et de la côte occidentale.

Cette énumération d'activités, répondant toutes à des préoccupations act les et essentielles du ministère, devrait suffire à détruire le mythe, fatigant et su fondement, selon lequel le ministère des Affaires extérieures se livrerait : u sorte de gavotte dans le style du XIXe siècle et dont la signification pu le Canada moderne serait bien mince.

#### Missions très variées

Le ministère des Affaires extérieures a été créé en vue de servir le peup canadien. Il remplit des missions très variées, qui sont décrites de façon pricis mais non sans quelque lourdeur, dans le budget. C'est au peuple canadien qui appartient de se prononcer sur le contenu effectif de ces fonctions aux fins servir ses intérêts prioritaires à l'étranger. Assister les particuliers voyageant travaillant à l'étranger, contribuer au développement des exportations, informations les habitants des autres pays sur le Canada lorsque leur attitude peut avo des répercussions sur notre situation, mettre en œuvre la politique du gc 1<sup>ve</sup> nement dans tous les domaines, selon les instructions du Cabinet, communique des renseignements et des points de vue susceptibles de faciliter l'élaboration

artaines lignes de conduite dans notre pays, tout cela est de la compétence in ministère. Une grande partie de ce travail s'accomplit en dehors de nos fig. jères, de sorte que le grand public ne saurait en avoir largement connaissance. ce ravail est bien connu — et apprécié — de milliers et de milliers de 🚰 adiens dont les activités ou la vie les obligent à faire de longs séjours à M tel ne anger, et à établir des contacts avec les gouvernements des autres pays, ou ? Com s'occupent d'exportations au Canada même. L'œuvre accomplie par le occusion de les concerne au premier chef, et elle influe directement sur le bien-être de ous les Canadiens. Le Canada, une des grandes nations commerçantes du ens de me de, est tributaire dans une très large mesure de la stabilité et de la prospérité étrant de l'économie mondiale. Notre marché intérieur n'est pas à même d'absorber les pic juits des forêts, de l'agriculture, de la pêche, des mines et des gisements vit's de étrole de notre pays. Le plein emploi dépend de plus en plus de nos exportaons de produits finis.

Il faut que le Canada ait toujours la meilleure position possible sur le marché Name dial. Cela nécessite des négociations constantes, menées avec doigté et gis ati san froid dans le cadre d'organismes multilatéraux tels que l'Accord général énergistres tarifs douaniers et le commerce (GATT) ainsi qu'avec les partenaires ré alis comerciaux.

#### in apper Rô :- sur les plans commercial et économique

ir not

ins d

ant 0 crm

ratio

ap tale & stawa, le ministère prend part, à tous les niveaux, au travail accompli au a et sui du gouvernement touchant les questions relatives au commerce. Le ministère s Imague un rôle prépondérant dans les négociations menées à l'échelon des orgaar; de les internationaux — tels l'Accord général sur les tarifs douaniers et le con nerce ou l'Organisation de coopération et de développement économiques ct lell and ont une incidence sur nos exportations. Dans nos missions à l'étranger, et su grandel des Affaires extérieures travaille en coopération étroite avec les En ernements étrangers en vue d'assurer aux marchandises canadiennes un 1 DO TES le favorable. Il apporte par ailleurs son appui aux délégués commerciaux qui s'efforcent d'obtenir des commandes et des contrats pour le Canada. On en le fréquemment à l'étranger des fonctionnaires des Affaires extérieures pour s dre les problèmes d'ordre commercial qui se posent avec d'autres gouverpeup men ents. C'est ainsi, par exemple, qu'au cours de la quinzaine écoulée, un or seis donnaire de ce ministère a dirigé des petits groupes chargés de résoudre n qui cer ins problèmes commerciaux importants au Mexique et de nous assurer des dél uchés en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Les activités économiques du ministère des Affaires extérieures revêtent ment d'autres aspects. Il s'agit des questions relatives aux transports aériens, aw decessitent toujours des négociations de gouvernement à gouvernement, à cute ac ninistration des eaux internationales en coopération avec les États-Unis et nique de la domaine des communications. Dans certains cas, le ministère négocie d'autres gouvernements en vue de conclure des accords visant à garantir les avestissements. Ces accords présentent de l'importance lorsqu'une société

canadienne désireuse d'investir dans un autre pays demande des garant raisonnables quant à la convertibilité des bénéfices et des gains en capital el un règlement satisfaisant en cas d'expropriation ou de reprise par une entrepri esonti locale.

com

air

ns

str

ា

p Œ

rés

nis  $\mathfrak{M}$ 

₃écu 'n

mi stè

na nc

m et d

CX (

Das

di m

Œ. ro

211 COL

10 S C

ĠΪ le

18 nté

die. nêt

iic

្យប

· da

**na** 🗀 na

me .re

dd

Ne ssi

်es for io

bi ∜s.

Les sociétés canadiennes dont l'activité touche au commerce extéri ur qui effectuent des investissements à l'étranger s'adressent à nos ambass des pour connaître leur avis sur le climat politique et la stabilité économique ( pays auxquels elles s'intéressent. Nos ambassades et missions doivent constaume s'occuper de réclamations formulées contre des gouvernements étrangers par entreprises et des particuliers de nationalité canadienne.

Nos postes et missions à l'étranger représentent non le ministère des Afai extérieures comme tel, mais le Canada tout entier et la totalité des fonctions son gouvernement. Ils défendent les intérêts des provinces et des villes. I représentants des gouvernements provinciaux — ou des municipalités voyagent à l'étranger trouvent nos ambassades et missions prêtes à leur ve en aide et utilisent pleinement les facilités mises à leur disposition, tenant po acquis que les Affaires extérieures les représentent eux aussi.

J'ai décidé de parler en premier lieu des aspects économiques, vu su l'angle international, car ils sont d'une importance primordiale pour le Cond Ils jouent également un rôle important sur le plan de la guerre et de la pa ainsi que de la stabilité mondiale, dont dépendent la prospérité et l'indéperdant du Canada. Ce sont là des questions familières aux membres de ce con ité je n'ai pas l'intention d'en parler longuement. Les fonctionnaires du ministre poursuivent des objectifs purement canadiens et se font les porte-paro e initiatives canadiennes aux Nations Unies, à la Conférence du Comité sur désarmement, au Conseil de l'OTAN ainsi que dans le cadre de nos ra po bilatéraux avec les autres pays.

#### Rôle sur les plans scientifique et culturel

Par ailleurs, les échanges culturels et scientifiques prennent de plus er p d'importance dans nos relations avec l'étranger. Le Canada apporte sa contri uti aux activités des institutions spécialisées de toute nature, qu'il s'agis e l'Organisation mondiale de la santé, du Bureau international du Tray: il, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. Nous réalisons un programme toujours plus vaste d'aide au développement dans quelque cinquante p ys nous assumons des responsabilités spéciales en tant que membre du Conmo wealth et de la communauté des pays francophones. Depuis de nomb eu années, le Canada s'intéresse de très près au développement du droit interna ion Nous avons joué un rôle de premier plan lors de la rédaction, il y a qu'lqu années, d'un règlement international sur les transports aériens, et nous participal en ce moment à des négociations relatives à la piraterie aérienne. Le du maritime et les discussions actuelles sur l'utilisation pacifique des fonds rian figurent également parmi nos préoccupations. Je ne cherche pas, je le répète,

garant ital e ntı epri éri eur ss ide ique ( tai ime pir (

A fair tions le: ] ur ver

U! S0 Canad la pa erdan n ité iii istè o.e (

a por er pl

le.

116

ur

i outid is ie æil, rimo or.ys

n mo b reus 1 101 ı :lqu

ic ipo e dro r iarii

p ète,

ser la question. Je veux seulement vous donner une idée de l'ampleur et de omplexité des tâches du ministère pour en arriver à deux considérations ntielles. D'abord, pour exercer ses activités de façon efficace dans tous ces aines, il a besoin du corps d'experts et de fonctionnaires expérimentés qu'il nstitué, et, ensuite, l'idée que le Canada pourrait faire face, au niveau des stres et des hauts fonctionnaires, à cet ensemble de rapports et de responsaés à l'échelon international, ne peut résister à un examen, si bref soit-il.

n tant que membre à part entière de la communauté des nations et avant pour servir nos intérêts nationaux essentiels, le Canada doit manifester résence et faire entendre sa voix dans le monde entier, ainsi que dans les nismes multilatéraux où sont prises tant de décisions susceptibles d'affecter ocurité et la prospérité de notre pays. Telle est la mission principale du stère des Affaires extérieures, mission que remplissent avec habileté et nce des fonctionnaires compétents et expérimentés.

On a dit que le Canada n'avait pas d'ennemis dans le monde, mais uniqueun po in t des amis. Je crois qu'il y a du vrai dans cette affirmation, mais il n'est pas que, de ce fait, le Canada ait moins besoin que d'autres d'un corps matique. En effet, plus les contacts avec un pays sont étroits, plus il y a roblèmes et de conflits d'intérêts et plus importants ils sont. Le Canadapas d'ami plus proche que les États-Unis. Nous nous partageons ce continent ord du Rio Grande et, chaque jour, la multiplicité de nos rapports fait e une foule de problèmes qu'il faut résoudre au prix d'une large partie du s et de l'énergie du ministère.

#### Ni ssité et effets de l'austérité

suite de la lutte menée par le gouvernement contre l'inflation, les ressources ces du ministère sont encore plus restreintes, mais je suis résolu, et les ionnaires de mon ministère m'appuient entièrement en cela, à faire en sorte le ministère continue de faire face à ses responsabilités et de sauvegarder atérêts fondamentaux du Canada à l'étranger. Par ailleurs, il ne serait pas sête de ma part de laisser entendre que nos postes et missions seront en re de procurer les mêmes services que par le passé, notamment aux délégaet aux particuliers en voyage. En période d'austérité financière, ce sont les ces utiles, mais non essentiels, qui doivent subir les conséquences. Les ces du ministère des Affaires extérieures à l'étranger ont toujours été à suffisants — et rien de plus — pour répondre à ce que l'on attendait d'eux. que prendra fin la lutte actuelle contre l'inflation, et pour servir nos intérêts naux essentiels, il faudra encourager le ministère à se développer dans une re comparable à l'accroissement des activités et des responsabilités du da dans le monde.

Avant la fin de cette session, je soumettrai au Parlement une série de ments sur la politique étrangère du Canada pendant cette décennie. Ces ments sont le résultat de près de deux ans de travaux effectués par le

ministère en coopération avec d'autres ministères et organismes intéressés. I discuterai volontiers avec le Comité. Nous pourrons ainsi parler, de façon pi dun m détaillée, du travail du ministère. for or

Au cours de l'année financière 1959-1960, les dépenses de fonctions me fortient et d'investissement se sont élevées au total à 19.7 millions de dollars. Ce que tro somme représentait les six dixièmes de un pour cent de l'ensemble des désens gouvernementales. Le ministère comptait alors 335 agents du service ex étie et un personnel de soutien de 1625 employés.

ser c

Pour 1

etr ng

relles de

inac de

tan

de m

**di**r 10

de Pann

ic or

**d**a est

Service

e es

usi leu

**B**t ag

are les

**ex**porta

**gi**uence

**G**ar re

**D**A D

col. 7s,

Deu Pa

a

SIX atr

Ur

Dix ans plus tard, les dépenses totales de fonctionnement et d'investisseme sont de l'ordre de 56 millions de dollars, soit les quatre dixièmes de ur po cent du total des dépenses gouvernementales; et le ministère compte 485 age du service extérieur et un personnel de soutien de 2584 employés,

Une augmentation de 150 agents au cours d'une décennie n'est pas exagén Au contraire, seules une planification prudente et une saine économie ont pem au ministère, durant cette période, de pourvoir aux besoins de dix-sept nouvel missions, de quintupler ses programmes d'assistance, de tripler ses services consulaires, d'appuyer des programmes d'information ou culturels nouveaux élargis, de prendre de nouvelles initiatives à l'endroit du monde francopho d'accroître son activité sur le plan des négociations sur le désarmement — p our citer que quelques activités.

Les dépenses de tous les autres ministères exerçant leurs activités l'étranger ont doublé au cours de la même période, reflétant l'augmentation nombre et de la complexité des intérêts canadiens à l'étranger. Comne pouvait s'y attendre, il a fallu consacrer davantage de temps et déploye: d'efforts en vue de coordonner les activités du Gouvernement du Canada da toùs les pays et au sein des organisations multilatérales où il est représent; d'assurer la mise en application ordonnée et cohérente des politiques et programmes de notre gouvernement. Le développement des activités déploye à l'étranger par l'ensemble du Gouvernement du Canada a entraîn: augmentation considérable des tâches et des dépenses auxquelles le mi isse doit faire face pour fournir l'aide administrative accrue dont on a besoin

#### Réduction du personnel et des opérations

Dans le cadre de la campagne anti-inflationniste du gouvernement, il a annoncé l'été dernier que, sauf pour certaines activités de caractère prio itali les ministères devraient résorber les hausses de prix et de salaires et ma nite leurs prévisions pour l'année prochaine au niveau de 1969-1970. représenté un effort énorme, car l'inflation ne sévit pas seulement au Cual Dans le monde entier, les salaires, les prix et les loyers accusent une la rapide, et nous avons estimé que nous aurions eu besoin de quelque 7.5 n illio de dollars supplémentaires uniquement pour maintenir nos comptes au niv au 1969-1970. Compte tenu des directives financières de l'été dernier, le mi usit a été obligé de réduire ses opérations dans cette proportion.

Lorsqu'il s'agit de procéder à une telle réduction, le ministère dispose coil par marge de manœuvre très faible. Il se compose essentiellement de ionnaires, de personnel de soutien et d'installations. Les dépenses de nneme for jonnement afférentes à tout cela sont renouvelables par nature. Il n'y a s. Carre rois programmes qui soient, dans une certaine mesure, discrétionnaires: le dé en serve d'information à l'étranger, les relations culturelles et les immobilisations. exiérie Pour l'année à venir nous avons réduit notre programme d'information à ler ager de 1.6 million de dollars à 1 million, celui relatif aux relations cultude 1.9 million à 1.3 million et nos immobilisations de 7 millions à 5.4 milde dollars. Il nous est impossible de procéder à des réductions plus impor-Les programmes culturels et d'information constituent un élément essentiel de mise en œuvre de notre politique étrangère et le programme des dépenses dir nobilisation a été réduit à un point tel que seuls les projets approuvés lors de monce des restrictions seront exécutés.

Une fois ces réductions faites, il restait encore 5 millions de dollars à trouver. s avoir longuement et soigneusement étudié la question, il a été décidé de ten et sept missions et de retirer tout le personnel des Affaires extérieures de atres. Pour trouver les 5 millions, il a fallu licencier un certain nombre onctionnaires et d'employés de soutien compétents. De telles mesures spondent à d'amères nécessités, et leur application ne peut manquer da eter le moral à l'intérieur du ministère.

Il est probable que les changements dans l'organisation de l'ensemble du Service extérieur auraient dû se faire avant. Le monde évolue, le Canada aussi. irconstances et les priorités ne sont plus les mêmes. Les membres compétents L'esprit ouvert du service extérieur accueillent favorablement des changements eur permettront de servir plus efficacement les intérêts du Canada à ager. Ils veulent aller de l'avant afin de mettre leurs actes en harmonie es exigences actuelles et de pouvoir mieux servir les intérêts du gouvernement de al, des gouvernements provinciaux, des milieux commerciaux intéressés aux exp tations et des particuliers.

Les changements qui surviennent au ministère ne sont pas tous la conséque ce de la campagne d'austérité. Il y a actuellement un programme de veau qui va améliorer le rendement du Service extérieur et en faire une er re plus attrayante encore pour certaines de nos jeunes compétences.

### **I**FACI**D**I

sés. J'

5 198

xa gén

t perm

Ouvel

St IVIO

ze ux

o ho

**p** our

v tés

tion

11 1e

re: p

1a da

ıt÷, a

r loye

i iistè

a itai

( ela

l una

nau

illio

ıist

avez également sous les yeux les prévisions relatives à l'Agence canadienne veloppement international. Elles s'élèvent au total à 334.5 millions de doi 75, consacrés à des programmes d'aide au développement sous forme de ntions et de prêts, et à 8.9 millions pour l'administration de l'Agence. Il y a de l'ajouter à cette aide une somme de 30.6 millions de crédits et d'avances, and sés par décret ou prévus autrement par le ministère, ce qui porte le montant total de l'aide canadienne approuvée pour 1970-1971 à 365 millions dollars, contre 338 millions pour l'année financière 1969-1970.

COL 3 (

on iqu

en voi

de ara

coi trib

a le

e esp

5

int rna

ma nter

co vair

on blèn

ses act

an mo

L

de Ca

les effe

Il y a un certain nombre de points importants qui concernent le programm d'aide au développement et que je voudrais mentionner brièvement. Da fa des changements survenus depuis quelques années dans l'organisation de l'Agen canadienne de développement international, les services intéressés ont comnem à faire montre d'une capacité accrue à dépenser plus efficacement les font destinés au développement. Pendant l'année financière en cours, les engagenen financiers aussi bien que les déboursements se sont accrus à un rythme beaucon plus rapide que les nouveaux crédits. Les engagements financiers de cette anni doivent s'élever à plus de 375 millions de dollars, soit un accroissement le 4 pour cent par rapport à l'année financière précédente, alors que les débours ments, y compris les avances, pourraient dépasser 290 millions, chiffre qui sen supérieur de 56 pour cent aux 186 millions affectés en 1968-1969 aux nême déboursements. L'Agence canadienne de développement international pour sum ses efforts en vue d'utiliser d'une manière toujours plus efficace l'aide fina ciè qui sera fournie durant l'année à venir, mais je voudrais dire au Comit ; q le temps consacré à l'élaboration des projets et des programmes, au plac me de commandes chez les fournisseurs canadiens et aux livraisons de marcha idis aux ports de notre pays peut aller de six mois à trois ou quatre ans, sele le projet. Les principaux paiements ne seront effectués qu'à la livraison. Ce pourquoi il faudra toujours prévoir, dans le cadre du programme, une risen minimum, équivalant au moins aux affectations auxquelles le Parlement a procé ces dernières années.

Je voudrais par ailleurs attirer votre attention sur l'augmentation enregistre — 2 à 8.5 millions de dollars — en ce qui concerne les fonds pour le programmes spéciaux, aux termes desquels une assistance est fournie à de organismes privés canadiens qui entreprennent la réalisation de certains projet dans des pays en voie de développement. Les contributions du Gouvernement su d'habitude limitées à quelque 50 pour cent du coût du projet, lequel doit avoir pour but d'améliorer le niveau de l'enseignement, de la main-d'œuvre qualifie ou de la production dans le pays intéressé. L'expérience acquise jusqu'à p ést donne à penser que ce programme a été très efficace.

Les prévisions budgétaires traduisent également l'importance croi sau attribuée aux organisations multilatérales en tant qu'intermédiaires pour l'actiminement des contributions canadiennes au développement. Dans de nom neu cas, ces institutions ont à leur service des spécialistes, et ont des rai por spéciaux avec les pays en voie de développement, ce qui leur perm n'édéployer une activité plus efficace que dans le cadre d'un programme bil atéridirect. La semaine dernière, lors de la réunion du conseil d'administration d'Programme des Nations Unies pour le développement, une délégation can dienne a participé à d'importants entretiens portant sur l'amélioration de processus d'aide au développement mis en œuvre par les Nations Unies

col 5 des prochains mois, le Canada continuera de jouer un rôle notable dans efforts faits par les nations pour mieux coordonner les programmes et les iques en matière d'aide tant avec les autres pays donateurs qu'avec les pays en voie de développement. La réunion internationale à l'échelon supérieur et de caractère non officiel, à laquelle j'ai assisté les 22 et 23 février, a largement ribué au progrès de cette coordination. Une nouvelle institution multilatérale as le jour au cours des derniers mois: il s'agit de la Banque de développement Caraïbes, dont le Canada fait partie et qui deviendra d'ici quelques années, espère, un organisme important et efficace de développement dans cette région. Le Comité notera aussi un poste dans les prévisions budgétaires de près 5 million de dollars affectés à un Centre de recherche pour le développement int rnational. Comme vous le savez, la loi relative à ce nouveau Centre est me ntenant pratiquement approuvée par le Parlement et nous espérons que activités débuteront dans quelques semaines. Comme je vous l'ai indiqué moment où le projet a été déposé devant la Chambre, nous sommes co vaincus que le Centre contribuera de façon efficace à la solution de nombreux pr lèmes fondamentaux propres aux pays en voie de développement.

io is (

gr imn

 $\mathbf{D}_{\mathbf{1}}$  fa

A gen

n nem

s fon

ge ner

a icon

e anni

le 4

bours

i sera π≀êma

ır suiy

a iciè

itéque cemen andise , selo

résen Procéd

e istri

rojet na son tavot u alifié o ésen

i sant I ach I oreu I port I atéra Cant

# Collaboration des Gouvernements fédéral et québécois dans le domaine de l'aide

pays, et

M. din com nusca'il

De

in ac nir

de M. A

en ŒEVIC

A ce titr

son équit

Le Cabinet du secrétaire d'État aux Affaires extérieures a émis, le 3 m 1970, le communiqué suivant :

Monsieur Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieur 3 Canada, et monsieur Marcel Masse, ministre des Affaires intergouvernementation le du Québec, annoncent que le Gouvernement fédéral et le Gouvernement Québec se sont mis d'accord pour entreprendre ensemble l'exécution d'un pro marocain de développement économique et social auquel le Canada s'est enguit proje à participer à la demande du Gouvernement du Maroc.

Cette nouvelle expérience de collaboration touchant un projet de dévelopment man ment international représente une heureuse initiative dans les relations féderal provinciales. Il s'agit d'une entreprise d'aménagement rural, au nord du Man dans la province de Tétouan. Ce projet s'insère dans un vaste plen développement économique et rural du Rif occidental (DERRO), auquel plu siet pays participent présentement. Le Gouvernement du Canada assumera le la de la participation canadienne à ce projet, y compris les traitements versés a experts que le Gouvernement du Québec mettra au service de l'entre pri L'entente intervenue entre Ottawa et Québec permettra de mettre en val ur compétence technique et professionnelle des experts du Gouvernement du Québe

Lorsque le Gouvernement du Canada a accepté de coopérer avec Gouvernement du Maroc à la réalisation du projet DERRO-Tétouan, une n issi d'experts canadiens, recrutés par les Gouvernements fédéral et québécois s' rendue au Maroc en février 1968 afin de procéder à une étude prélimina re ce projet. L'exécution du projet sera maintenant entreprise sur la base d'u collaboration étroite entre les deux Gouvernements.

C'est à l'Agence canadienne de développement international (ACDI) ( le Gouvernement du Canada a confié la responsabilité de mettre en œu re participation canadienne au projet DERRO-Tétouan et de négocier les molalle de cette mise en œuvre avec les autorités marocaines, par l'entremi e l'ambassade du Canada accréditée auprès du Royaume du Maroc.

Il appartiendra au ministère québécois des Affaires intergouvernemental de collaborer avec l'ACDI afin de mettre sur pied à Québec un grou e soutien dirigé par un coordonnateur. Ce groupe constitué d'experts dans lim domaines scientifiques et techniques participera à l'élaboration de l'entente est le Canada et le Maroc, laquelle comprendra un plan détaillé des travaux, calendrier des opérations et une estimation des coûts de l'entreprise. Le mit iste verra, de concert avec l'ACDI, à recruter le directeur et l'équipe de travail devront effectuer les travaux au Maroc, en collaboration avec les autorités

navs, et à fournir l'appui technique et professionnel requis pour déterminer les movens d'action et surveiller les travaux.

et

3 m

neat i

n pro

€nga

de rak Maro ol: n lı siei le: fra sés a re pri al :ur **Q**néba av ec n issi S S a re e d'u

)[) q u /re o lalit ii e

ie ntal a; je live e ent ux, ir istè ail ( it és

M. Ernest Mercier, conseiller du Conseil exécutif du Québec, a été choisi, dan commun accord, comme coordonnateur. Il connaît bien le projet DERRO, puisgu'il faisait partie de la mission d'étude en 1968.

De même, l'ACDI a nommé avec l'accord du Gouvernement du Québec mi acministrateur chargé d'assurer la participation canadienne au projet; il s'agit urs de M. Adélard Gascon, conseiller spécial auprès de l'ACDI. L'administrateur, nenta august le directeur et son équipe seront directement responsables dans la mise en curre du projet sur place, aura la direction générale de toute l'entreprise. A ce titre, il servira de lien entre les divers groupes engagés dans la réalisation di projet, tels que le coordonnateur et son groupe de soutien, le directeur et son é nipe de travail sur place ainsi que les autorités compétentes du Gouvernerelopament marocain et les services de l'ambassade du Canada accréditée au Maroc . . . .

# Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

in ped d

affermis

jamas, le moire bo

Le 21 MARS, le monde entier a observé la Journée internationale pour l'él mi serie ses tion de la discrimination raciale. Dans la déclaration qu'il a faite à cette one a mal sion le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp « Minvité les Canadiens à contribuer au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud ainsi qu'au Programme unifié d'enseignement et pour l'éli formation des Nations Unies pour les Sud-Africains.

Le Fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique du Sud a été créé préciale l'Assemblée générale en 1965 aux fins d'aider les victimes de l'apartheid et guerant personnes à leur charge. Il a pour objet de seconder les efforts des organism bénévoles qui distribuent de l'aide aux réfugiés sud-africains, et des pays donnent asile à ces réfugiés.

L'objectif du Programme unifié d'enseignement et de formation pour Sud-Africains est de permettre aux Sud-Africains de participer pleinement, gri à la formation et à l'enseignement reçus à l'étranger, au développement de le sociétés et de l'ensemble de l'Afrique.

Le Gouvernement du Canada a l'intention de verser cette année un monta additionnel de 25,000 dollars au Programme unifié d'enseignement et de 10m tion pour les Sud-Africains.

Voici le texte de la déclaration de M. Sharp:

«Le Gouvernement canadien est convaincu que l'observance de convaince internationale pour l'élimination de la discrimination raciale est moyen des plus efficaces de sensibiliser personnellement tous les Canad ens la nécessité de faire avancer la cause de l'élimination de la discrimination ruciale.

« Ce jour, qui a été ainsi désigné par les Nations Unies, reflète de fautrès vive le rôle important que l'Organisation mondiale joue dans la lutte puétablir dans le monde un ordre inspiré du respect mutuel et de la compréhensientre les peuples.

« Le Canada figure parmi les pays qui ont appuyé une résolution, pré en à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1966 condamnant l'Afrique du Sud pour sa répression de l'opposition soulevée l'apartheid et demandant la libération de tous les prisonniers politiques de ce pa

« Le Canada fait aussi partie des États qui ont déclaré appuyer aux Nation Unies le Manifeste de Lusaka sur l'Afrique du Sud. Le Canada affirmait l'instar de ces autres pays « sans aucune hésitation, notre acceptation du proposite de l'égalité de tous les hommes, c'est-à-dire de l'égalité de leurs droits à la cignite de leurs droits de leurs droits droits de leurs droits d

« Tel est le principe qui devrait inspirer les attitudes et les actes de to 15 Canadiens. Il nous appartient de vivre dans l'harmonie, dans la dignité, 8

inspired d'égalité les uns avec les autres, et de contribuer au développement et au affermissement des libertés et des droits individuels de tous les peuples de la terre.

« Les Canadiens n'ont pas toujours su relever ce défi. Maintenant, plus que iana, les tensions qui règnent à l'intérieur même de notre société éprouvent noire bonne volonté et notre détermination. Toutefois, si nous nourrissons de él misene ses aspirations pour le Canada, nous devons apprendre à vaincre l'ignorance tte octet a malveillance et chercher à édifier notré société sur la bonne entente.

« Montrons à quel point nous tenons à ces idéaux. Je demande donc à tous Nations Canadiens de faire en sorte que leur observance de la Journée internationale nt et mour l'élimination de la discrimination raciale se reflète dans leurs rapports entre aussi de contribuer volontairement de leurs deniers au Fonds d'affectation réé speci le des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et au Programme unifié d'enseiid et guen ent et de formation des Nations Unies pour les Sud-Africains. »

Shirp

ariism avs

o ir t, grâ de le

n onta 1 orm

e ce

**d**: ens racia e faç te po ı nsi

é senti 196 conf e pay Jatio n ait r ncij c igni s :xe ) 18 k (, \$

# Visite du ministre des Affaires étrangères de la Thaïlande

an on

ner pa Vie cam en da

ente dre

br⊸o **(8)** 10.07S

o∈ ₃a.

vr e io e

mr ar l'I St

and C on Excellence M. Thanat Khoman, ministre des Affaires étrangères de les constants de la constant de la consta Thaïlande, et M<sup>me</sup> Khoman, ont rendu visite à l'ambassadeur thaïlan lais miss ons à M<sup>m</sup>° Panyarachun, à Ottawa, du 1° au 4 mars. Durant son séjour dans no capitale, le ministre des Affaires étrangères de la Thaïlande a été reçu per des canic Excellence le gouverneur général et a eu des entrevues avec le secrétaire d'Ésmist. aux Affaires extérieures ainsi qu'avec le ministre de l'Industrie et du Com ner américai Ces rencontres ont donné lieu à plusieurs tête-à-tête sur la situation interna ion set ren ainsi que sur les relations entre la Thailande et le Canada. stab té

A l'occasion de sa rencontre avec l'honorable Mitchell Sharp et plus tresse e à une conférence de presse tenue au Club national des journalistes, M. Th ma prog ss



M. Thanat Khoman, ministre des Affaires étrangères de la Thailande, en tête-à-têt a M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada.

onnaître les opinions de son Gouvernement sur la situation internationale particulier sur l'avenir de l'Asie du Sud-Est: La Thailande étant voisine du Viet am, du Laos et du Cambodge, il s'ensuit que les événements qui se produisent dans ces pays ont des répercussions bien définies et immédiates sur la lina ande; c'est pourquoi le Gouvernement de la Thailande ne sous-estime pas cres de role « impartial et bénéfique » que joue le Canada au sein des trois Comlanda missons internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine.

Le ministre thaïlandais des Affaires étrangères a prédit que la prochaine per défenie verrait une évolution dans le rôle des pays occidentaux en Asie du re d'Ésne et. A titre d'alliée des États-Unis, la Thaïlande seconde les politiques om ner antéricaines au Vietnam, mais M. Thanat a soutenu que son Gouvernement na ion set rendu compte il y a longtemps que la région ne pouvait atteindre à la stabilé simplement en comptant sur l'aide étrangère. Ainsi, la Thaïlande plus test-ée pleinement d'accord avec la politique américaine actuelle de retrait. Tha progessif des activités militaires de l'Asie du Sud-Est. M. Thanat a donné à entendre qu'à mesure que les engagements militaires actuels diminueront, on connêtra une intensification de la coopération politique et économique sur me ase régionale par l'entremise de groupements comme l'Association des nave de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la CEAEO et la Commission du Mékong. Il prévoit aussi un accroissement des échanges commerciaux et techniques entre

Au cours de ses conversations avec MM. Sharp et Pepin, M. Thanat s'est dit consaissant de l'aide que le Canada accorde à la Thaïlande par l'entremise du la le Colombo. Les ministres ont aussi parlé des relations commerciales entre le Canada et la Thaïlande et ont noté le fait que les exportations canadiennes, serte de des minerais et de la machinerie lourde, se sont accrues régulièrement ces années. Bien qu'un nouveau modus vivendi commercial ait été arrêté la cruier prévoyant l'échange du traitement de la nation la plus favorisée la Thaïlande et le Canada, il est encore trop tôt pour en évaluer les effets per le commerce entre les deux pays. Entre-temps, M. Thanat a exprimé l'espoir que Canada et d'autres pays industrialisés prendront des dispositions afin de liett en œuvre le régime préférentiel général en faveur du commerce des pays vie de développement qu'étudie actuellement l'Organisation pour la coopério, et le développement économiques.

urant son séjour à Ottawa, M. Thanat Khoman a visité la Chambre des mir mes durant une séance de questions ainsi que le Centre national des Arts l'I stel des Monnaies. Le ministre des Affaires étrangères et son épouse ont util Ottawa à destination de New York et Paris dans la soirée du 4 mars.

# Les affaires extérieures au Parlement

### Ratification du Traité de non-prolifération nucléaire

le la se

les État déposé maité, o

dans les Ce

contrôle

solution

m entra

pacifiqu

mité le

a techn

nucléair

ie Cana

**19**68, e

nené. n

d 13 n

adhésio

men: d

nations

es Luit

e le Ja

attend i

on dit c

**n**ucléai

ou da

nuc ai

armes Particle respect

inter a

con∈r

ucléa

'araa

 $\mathbf{A}_{2}$ 

réva

ertu

obje

Co

Voici le texte de la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieu l'honorable Mitchell Sharp, devant la Chambre des communes, le 5 mars:

Monsieur l'Orateur, j'aimerais prendre quelque instants du temps de Chambre pour saluer un événement historique qui marque la réalisation la pimportante jusqu'ici en matière de contrôle des armements. Je veux parle de cérémonie tenue ce matin à Washington ainsi que de la cérémonie analoqui a eu lieu aujourd'hui à Moscou, cérémonies au cours desquelles ent déposés les instruments de ratification du Traité de non-prolifération nu léa par les États-Unis, l'Union soviétique et un nombre suffisant d'autres le pour que le Traité entre en vigueur.

Cette Convention couronne plus de cinq années de négociations dans le quelles le Canada a joué un rôle important. Le Canada, qui a ratifié le Tra le 8 janvier 1969, a été de fait la première nation techniquement capable produire des armes nucléaires à renoncer à cette option en ratifiant le Tra de non-prolifération. Nous continuerons de souligner l'importance de l'ad és au Traité des États qui possèdent déjà ou sont sur le point d'acquérir les moytechniques de produire des armes nucléaires, autrement dit, l'adhésion états « quasi nucléaires ».

Le Canada accueille avec joie l'entrée en vigueur du Traité et invite tous pays à en faire un moyen efficace d'enrayer les dangers que comporte prolifération des armes nucléaires. Nous espérons que les nations qui ont signe le Traité mais ne l'ont pas encore ratifié, de même que celles qui ne l'ont pencore signé, procéderont à la ratification du Traité et en appliqueront clauses de garanties destinées à empêcher la prolifération. Enfin, nous espéron fermement que ce grand pas en avant suscitera, conformément à l'Article VI. Traité, des efforts renouvelés en vue d'enrayer la course aux armements.

Le leader du Gouvernement au Sénat, l'honorable Paul Martin, a fait, c'evi le Sénat, le 10 mars, une déclaration portant sur le même sujet; en voici le tex

Honorables sénateurs, je voudrais faire une déclaration au sujet du tra de non-prolifération nucléaire dont a parlé à la Chambre des communes, à la de la semaine dernière, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Après six années, la quête d'un instrument qui empêcherait la prolifé allé des armes nucléaires a abouti, la semaine dernière, à un succès. Le Sénet, semble-t-il, doit noter cette réalisation historique. Je songe au traité de prolifération nucléaire qui est entré en vigueur le 5 mars 1970. Les cérénions

de la semaine dernière à Washington, Londres et Moscou, au cours desquelles Es États-Unis, l'Union Soviétique et un nombre suffisant d'autres États ont deposé les instruments de ratification qui ont permis l'entrée en vigueur du naté, ont été le couronnement de nombreuses années de négociations constantes dans lesquelles le Canada a joué un rôle actif.

re

rs:

tér eu

ps de

rle: de

an ilo

nu :léa

es É

dans l

e Tra

pa əle

e Tra

ad nési

nioy

to us

oc ite

n: sig

out 1

ro it

espérd

ceva e texi

u trag à la

é atio

18 t, I

e 1101 n long

ioı

Ce traité de non-prolifération est la mesure la plus importante pour le contrôle des armes nucléaires à entrer en vigueur jusqu'ici. C'est la meilleure solution sur laquelle ont pu s'entendre les pays intéressés devant les dangers que traîne la propagation des armes nucléaires. Toutefois sa signification dépasse n la le objectif immédiat, auquel s'ajoute, d'ailleurs, l'encouragement des usages pacifiques de l'énergie nucléaire.

Comme j'en ai informé la Chambre le 21 janvier 1969, le Canada a ratifié le ité le 8 janvier 1969 et, ce faisant, il est devenu la première nation possédant la technique voulue pour produire des armes nucléaires, à renoncer à l'option nucléaire. La rédaction définitive du traité a été terminée le 1er juillet 1968 et E Canada a été l'un des premiers pays à y apposer sa signature, le 23 juillet 1968, et il l'a ratifié le 8 janvier 1969. Plus de 90 autres pays l'ont maintenant signé, mais l'effet du bon départ a été effacé, en partie, par un délai de plus 13 mois au cours duquel seulement 47 pays l'ont ratifié.

Nous espérons cependant que nombreux sont les pays qui y donneront leur mhésion et qu'il deviendra un pacte visant à empêcher un plus grand rayonnement des armes nucléaires. Il est impératif pour le succès du traité que les mations nucléaires en puissance y donnent leur adhésion. Bien que cinq sur es buit aient déjà signé — le Canada, la Suède, l'Allemagne fédérale, l'Italie le Japon — le Canada et la Suède sont les seuls à l'avoir ratifié. Le document attend toujours la signature de l'Inde, du Pakistan et d'Israël.

Voici les dispositions principales du Traité de non-prolifération. A l'article I, on dit que les pays nucléaires qui y souscrivent ne pourront céder leurs armements mucléaires à des pays qui n'en ont pas, ni les aider à acquérir des armes nucléaires du d'autres engins explosifs nucléaires. L'article II stipule que les pays non que aires qui y souscrivent ne pourront fabriquer ni autrement acquérir des arms ou des engins explosifs nucléaires. Selon les dispositions exécutoires de article III, les États non nucléaires qui adhèrent au Traité doivent s'engager à réspecter les garanties internationales de sécurité que doit établir l'Agence internationale de l'énergie atomique, en conformité du projet de l'Agence concernant les garanties de sécurité, qui a pour but d'empêcher que l'énergie nucléaire ne soit détournée de ses utilisations pacifiques pour la fabrication d'arr es nucléaires ou d'autres engins explosifs nucléaires. Les garanties de Agence se résumeront à ne pas perdre de vue les matières fissiles et à en prévenir l'utilisation à des usages interdits.

Peut-être trouve-t-on les dispositions les plus importantes à l'article VI, en ertu duquel les puissances nucléaires s'engagent à poursuivre les négociations

en toute bonne foi et à rechercher des mesures efficaces aptes à arritet course aux armements nucléaires dans un proche avenir. Cette obligation puissances nucléaires est le fruit immédiat de l'insistance des pays non enga pour que leur renonciation aux armes nucléaires par leur adhésion au Tr soit contrebalancée par des mesures destinées à enrayer ce qu'on appelle prolifération verticale des armes nucléaires dans le club des superpuis and En vérité, les pourparlers américano-soviétiques sur la limitation des armementes des la limitation des armementes de la limitation de la lim stratégiques, qui doivent reprendre à Vienne le 16 avril, constituent de la p des deux principales puissances nucléaires une initiative positive en vue de réalisation de cet engagement.

Je suis sûr que les honorables sénateurs se joindront à moi pour se félici de l'entrée en vigueur du traité de non-prolifération.

# Prévention de la piraterie aérienne

Pour répondre à un député qui lui demandait quels étaient « les pog faits par l'OACI vers l'adoption d'un système de sanctions à l'encontre de pa qui semblent approuver ou appuyer le terrorisme à bord d'avions » et « si Canada entend se joindre aux autres membres des Nations Unies en vue de mise en quarantaine des compagnies d'aviation qui tolèrent la piraterie aérie me le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclarait le 9 mars:

Le Canada a déployé plus d'efforts dans ce domaine qu'aucun autre pas Nous avons approuvé des mesures de ce genre à l'OACI. Nous avons a pur les initiatives prises sur ce plan aux Nations Unies et nous avons engagé au Cuba des négociations bilatérales. Nous voulons espérer qu'elles contribuent à mettre un terme à ce genre d'activités, à tout le moins dans une direction s'agit d'un problème extrêmement épineux étant donné la difficulté qu'il / a trouver des sanctions appropriées, susceptibles d'empêcher ces choses, ma je puis donner au député l'assurance que nous appuyons activement tout s k mesures paraissant utiles. Bien sûr, la mesure la plus importante figu e nombre de celles au sujet desquelles nous ne sommes pas encore parve us un accord; elle permettrait de traduire les auteurs d'actes de ce genre devat des tribunaux, soit dans leur pays d'origine, soit dans les pays au que appartiennent les avions en cause.

# La deuxième tentative du pétrolier Manhattan

Le 18 mars, M. Sharp donnait la réponse suivante à un déput 🕫 demandait si « le ministre ou le Gouvernement, à la connaissance du mini tres avait « informé la Humble Oil Company et/ou le Gouvernement des États Uni qu'il ne sera pas permis au Manhattan de pénétrer dans les eaux arctiques d Canada à moins d'avoir observé ces règlements » (allusion aux règlement

118 / AFFAIRES EXTÉRIEURES

ancard

co ge a ce suje a fait ce qu'il y alle not suiet de

> Le demando aussi ôt SOUV Gouvern

100 Couvern nous so certa as Pautres.

reter<mark>agiesant les voyages dans l'Arctique déposés la veille comme appendice au</mark> ansard):

10n (

e 1ga

félici

ogi

de 🌡

ine

pay opu ave ero On. / a ma es la e a lus evar quel

Unii s di 1enti

Pour le moment il n'y a aucune loi qui obligerait le Manhattan à se plier Trans co genre de choses. Nous avons l'intention de présenter un projet de loi palle 🚵 ce sujet dans quelques jours. Jusque-là, je crois que le ministre des Transports scanda fait ce qu'il devait faire dans ces circonstances et refusé toute assistance au neme petrolier à moins que celui-ci n'observe les conditions requises. Jusqu'à ce la pariil y ait une loi qui définisse officiellement les stipulations, c'est le mieux e de aque nous puissions faire. J'espère que nous aurons l'appui des députés au sujet de la loi que nous allons présenter.

### La souveraineté canadienne dans l'Arctique

Le 25 mars, M. Sharp donnait la réponse suivante à un député qui lui demendait s'il allait déposer « un rapport ou faire une déclaration à la Chambre aussiôt que possible sur les résultats des discussions à un échelon élevé sur s suveraineté de l'Arctique qui ... se poursuivent actuellement avec le Gouvernement américain »:

Il n'y a pas de discussions qui se poursuivent actuellement avec le douvernement américain au sujet de la souveraineté dans l'Arctique. Nous nous sommes entretenus la semaine dernière avec M. Alexis Johnson et certains fonctionnaires qui l'accompagnaient au sujet de cette question et autres. La prochaine initiative sera de présenter un projet de loi à la Chambre.

# Le désarmement et le contrôle des armements

Dans le secteur du désarmement et du contrôle des armements, l'année 19 a débuté dans un climat de frustration. L'impulsion imprimée par conclusion du Traité de non-prolifération en juin 1968 a fait long feu, grande partie parce qu'on n'a pas réussi à mettre le traité en vigueur et que États-Unis et l'Union Soviétique n'ont pas donné suite à leur intention d'anon les discussions bilatérales nécessaires sur la limitation des armements stratégique

### Le Comité de Genève sur le désarmement

Quand le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement se réunit à Cent en février, les perspectives de progrès en matière de désarmement et de contro des armements ne semblent pas des plus prometteuses. Les quatre principa sujets de discussion et de négociation sont:

1) l'interdiction de la guerre chimique et bactériologique pour renfon et compléter le Protocole de Genève de 1925;



L'ambassadeur de la République italienne, M. Piero Vinci (à gauche), et M. Geoff Ignatieff, ambassadeur du Canada, examinent un document au cours d'une séance de Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies.

120 / AFFAIRES EXTÉRIEURES

2)

3)

L' essais i

Parmer Stièda Pinpass

sent ass diesseis addition insistan

aux séa Unics à général qui pou

nocy lipp tosecu de teis ite d'ép tocédé

> négan de con denciar génétal anatie

> > es Ma ome d es nép ans le t de 1

Assen Ialt Ésoluti ns a

ous-so Le l'org Les Exp Les trait

fond d

- 2) un accord pour empêcher que la course aux armements ne se propage au fond des mers et des océans;
- 3) des mesures complémentaires destinées à faire cesser le plus tôt possible la course aux armements nucléaires;
- 4) des mesures à prendre en vue d'un désarmement complet et général.

L'attention porte sur des propositions visant à une interdiction absolue des essais nucléaires comme moyen de freiner la concurrence soutenue en matière d'armements nucléaires. Durant l'étude d'un projet de résolution présenté par la Suède à cet égard, il devient vite manifeste qu'on n'a pas réussi à résoudre l'impasse quant à savoir si les moyens nationaux de détection séismologique sont assez efficaces pour permettre de vérifier l'observation de toute interdiction d'essais souterrains, comme le prétend l'URSS, ou s'il faut arrêter des dispositions additionnelles comportant l'inspection sur place, comme le demandent avec insistance les États-Unis. Le Canada prend l'initiative à Genève et plus tard aux séances de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, de proposer que les États membres informent le Secrétaire général des Nations Unies des mécanismes nationaux de surveillance séismologique qui pourraient apporter leur collaboration le jour où l'on mettrait en œuvre un réseau mondial d'échange de données séismographiques. La demande et l'offre de tels renseignements visent à déterminer les régions où il manque de moyens de dépister les secousses sismiques et ainsi à faciliter la mise au point de procédés permettant de distinguer entre les ondes de choc produites dans la croûte terrestre par des essais nucléaires souterrains et celles qui résultent de phénomènes naturels. Si ces procédés peuvent s'incorporer dans un dispositif le contrôle accepté mondialement, on pourra éventuellement en arriver à conclure un traité interdisant absolument les essais nucléaires. L'Assemblée générale approuve par 99 voix contre 7, et avec 13 abstentions, une résolution canadienne priant le Secrétaire général de solliciter les renseignements nécessaires des États membres.

#### Fond des mers et des océans

969

'a

( II

1:5

reer

u€s.

ıè /e

rĉ le

a IX

rear

Les négociations en vue d'un traité destiné à établir le contrôle de l'armement dans le fond des mers et des océans accaparent la meilleure partie du temps et de l'attention aux séances du Comité de Genève sur le désarmement et de l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1969. C'est le Gouvernement de Malte qui en 1967 a attiré l'attention sur cette question en présentant une résolution priant les Nations Unies d'étudier « la question de l'affectation à des îns exclusivement pacifiques du fond des mers et des océans ainsi que de leur sous-sol, en haute mer, au delà des limites de la juridiction nationale actuelle, et de l'exploitation de leurs ressources dans l'intérêt de l'humanité ». La discussion des aspects relatifs au contrôle des armements s'appuie au départ sur un projet de traité proposé par l'URSS et recommandant la démilitarisation complète du fond des mers au delà de la zone de douze milles adjacente à un État côtier.

Le Canada, qui est un pays ayant l'un des plus longs littoraux au n'ont présente trois propositions préliminaires destinées à assurer un maximum protection pour les intérêts canadiens:

a) l'interdiction absolue de placer, au delà d'une zone côtière de 12 mille des armes nucléaires, des armes de destruction massive et d'autres un qui pourraient servir à une action militaire contre le territoire proprendit, les eaux territoriales ou l'espace aérien d'un autre État;

des iech

el frit

This ten

ia nise

des ame

an coste

m raite

cas es

desa cor

dap ≋iye

ex ner

oro∈:cti

rieu me

surt at

A 1 25:

al'en ploi les gaz l

> fabrica des fins

**l**a ∷aèd

in ro

rin pe

des Tat

Nat ns

inte∷ré

En outi

ésc itio

**c**hir qu Con té

appiouv

\$6 ost

abst ati

Ass ab

Les disc

le contr

apr\: d

taires si

a)

b) la reconnaissance d'une zone côtière additionnelle de sécurité la de 200 milles où les interdictions seraient appliquées pleinement ma où des activités militaires non interdites pourraient être exercés uniquement par l'État côtier ou avec son consentement explicite

c) des méthodes d'observation, de consultation et de vérification que assureraient tous les pays, en prévoyant une inspection sufficient que tous les pays se conformeraient au traité.

Par la suite, les États-Unis présentent un autre projet de traité interdisant mise en place d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive au de d'une zone large de trois milles adjacente au littoral d'un État. Avan s ajournement le Comité de Genève réussit à concilier les projets de tait soviétique et américain et y insère quelques-unes des propositions canadi une pour en arriver à un projet commun de traité. Cependant, le traité proposé beaucoup moins d'étendue en fait d'interdictions et de mécanismes de contrôl que ne l'espéraient le Canada et certains autres pays. Le Canada fait alor la nécessité d'établir des mécanismes de contrôle suffisants pour protéger le droits des États côtiers et pour faire du traité un instrument international qu soit efficace et respecté. Au cours de la session de l'Assemblée générale de Nations Unies en novembre 1969, on propose d'autres modifications au projet de traité. Par suite de ce retard, il est impossible de mettre le point fina au négociations concernant le traité et l'Assemblée décide de renvoyer de not veal la question au Comité de Genève sur le désarmement, par un vote de 116 pou (y compris le Canada), sans aucune opposition et avec 4 abstentions.

## Agents chimiques et bactériologiques

Le Comité de Genève a aussi accordé une attention préliminaire aux propositions visant à renforcer ou à compléter le Protocole de Genève de 1925 qui in erdit « l'usage à des fins militaires de gaz asphyxiants toxiques ou autres ainsi que de tous liquides, matières ou dispositifs analogues » et « l'usage de moyens bactériologiques de faire la guerre ». Des désaccords sur l'interprétation d'absence d'acceptation universelle du Protocole ont inspiré les efforts visant à le renforcer. Afin d'avancer la question, le Canada a coparrainé à la se sion de 1968 de l'Assemblée générale des Nations Unies une résolution pria te le Secrétaire général des Nations Unies de préparer un rapport sur les a més chimiques et biologiques et les effets possibles de leur utilisation. Ce raponé étayé des opinions scientifiques de 16 experts dont un scientifique du Conseil

echerches pour la défense du Canada, est communiqué le 1er juillet 1969 et l'objet d'un examen préliminaire de la part du Comité de Genève. Entritemps, la Grande-Bretagne a préparé un projet de convention interdisant la nise au point, la production et le stockage des armes biologiques. Puisque des ames biologiques n'ont jamais été employées et qu'on ne sache pas qu'il y en ai co stockées quelque part, on pense qu'il pourrait être moins difficile de négocier maité sur les armes biologiques que d'essayer de régler en même temps le lan es armes chimiques et biologiques. Quelques gouvernements se disent en manages cord avec cette façon d'aborder les questions mais le Canada décide creation along a proposition britannique et affirme que la proposition n'exclut pas ex nen de mesures relatives à l'interdiction de la mise au point, de la procestion et du stockage d'armes chimiques. Les débats à Genève, et ultément à la session de l'Assemblée générale des Nations Unies, portent survat sur les trois recommandations suivantes du Secrétaire général:

Réitérer l'appel adressé à tous les États pour qu'ils adhèrent au Protocole de Genève 1925;

2) affirmer clairement que la prohibition énoncée dans le Protocole de Genève s'applique l'e ploi à la guerre de tous les agents chimiques, bactériologiques et biologiques (y compris des you lacrymogenes et autres irritants), existant actuellement ou susceptibles d'être mis an r at dans l'avenir et;

) inviter tous les pays à parvenir à un accord pour mettre fin à la mise au point, à fracication et au stockage de tous les agents chimiques et bactériologiques (biologiques) des fins militaires et pour éliminer effectivement lesdits agents de leurs stocks d'armes.

la nède, en collaboration avec un certain nombre de pays non alignés, prépare un projet de résolution affirmant que ces objectifs sont conformes aux prin pes du droit international. La délégation canadienne à l'Assemblée générale des lations Unies s'abstient de voter sur cette résolution en alléguant que les Nations Unies ne peuvent pas légiférer et qu'elles ne peuvent pas non plus inte réter de cette façon le droit international (soit le Protocole de Genève). En utre, appuyer la résolution suédoise ne serait pas compatible avec une éscotion parrainée par le Canada qui propose que la question des armes chir ques et biologiques sous tous leurs aspects soit renvoyée de nouveau au Con té de Genève en vue de négociations. Néanmoins, l'Assemblée générale app ouve les deux résolutions: celle de la Suède par 80 voix pour, 3 contre, et 6 ostentions; celle du Canada par 120 voix pour, aucune contre et une abst ation.

### Ass ablée générale des Nations Unies

r ond

and

nt

del

aité

ennd

osé.

:trôk

aloi

r le

QU

et de

aw veau

рош

rdi

ens

ı el

t à

101

18

nes.

ei

Les discussions prolongées de Genève abrègent les débats sur le désarmement et e utrôle de l'armement à la session de 1969 de l'Assemblée générale mais, aprè discussion au sein de la Première Commission, les résolutions supplémentaires suivantes sont approuvées en séance plénière:

a) Une résolution demandant un moratoire sur la mise en place de véhicules de rentrée à têtes multiples autoguidées (MIRV) et d'engins antibalistiques (ABM) est adoptée par 82 voix contre aucune, avec 37 abstentions, dont le Canada, qui estime cette résolution inutile et p sage étant donné l'ouverture en novembre des pourparlers bila état sur la limitation des armes stratégiques entre les États-Unis et l'Jui soviétique;

**EDFI** 

dans les

a fat ui

ie isois

ave: le

C II

Affaires

nains

entra le

coc éra

Intersif

Les ∷el déj∂, al

ses stt Pan bas

Ottowa

**d**éjà g

d'Ivoire

nor ore

pré ant

**Te**n∴ée

interna

des fê

Ho⊃h

**r**ôle gi **A**bi∃ia

est er au Pré

La coi 1963 déléar profits

b) une résolution coparrainée par le Canada élargissant les cadres (Comité de Genève sur le désarmement jusqu'à concurrence de membres et changeant son nom à Conférence du Comité du désarmement est adoptée par 113 voix contre aucune, avec 6 abstentions;

c) une résolution demandant des mesures visant à interdire l'usage a fins de la guerre de moyens radiologiques est adoptée par 79 va (y compris le Canada) contre aucune, avec 37 abstentions;

 d) une résolution demandant à la CCD d'étudier les incidences de l usa possible de lasers à des fins militaires est adoptée par 72 voix (y compi le Canada) contre aucune, avec 44 abstentions;

e) une résolution proclamant la « décennie du désarmement » et proposa des mesures pratiques en vue d'un désarmement général et comple est adoptée par 104 voix (dont le Canada) contre aucune, avec la abstentions;

f) une résolution préconisant une meilleure coopération internationale da les utilisations à des fins pacifiques de l'énergie nucléaire est acopté par 110 voix (dont le Canada) contre aucune, avec 10 abstentiors;

g) une résolution parrainée par le Canada et demandant l'établiss met de services d'explosions nucléaires à des fins pacifiques est acopts par 80 voix contre une, avec 37 abstentions.

## Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

En décembre 1969, on a vu luire à l'horizon de nouveaux espoirs en l'avent des discussions sur le désarmement et le contrôle de l'armement. La rémine des ministres de l'OTAN révèle que l'alliance se prépare activement à en ame sous peu des discussions sur des réductions mutuelles et équilibrées des orden Europe. Encore plus significative est l'heureuse conclusion à Helsinki de discussions préliminaires entre l'Union soviétique et les États-Unis et la dé isou d'amorcer des négociations sur les limitations et les réductions d'arme neut stratégiques à Vienne le 16 avril 1970. Ces dernières conversations por eron sur le nœud du problème de la course aux armements, et toute progression une solution devrait avoir un rôle de catalyseur à l'égard des autres questic is désarmement et de contrôle des armements.

# Visite du ministre du Plan de la Côte d'Ivoire

Columbia à donner un exposé durant la conférence sur le développement dans les années 70, M. Mohamed Diawara, ministre du Plan de la Côte d'Ivoire afait un bref séjour à Ottawa du 23 au 25 février. M. Diawara était accompagné de trois fonctionnaires de son ministère.

Durant son séjour dans la capitale fédérale, M. Diawara eut des entretiens avec le secrétaire d'État, l'honorable Gérard Pelletier, le ministre de l'Industrie du Commerce, l'honorable Jean-Luc Pepin, avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp et avec plusieurs hauts fonctionnaires canadiens. Ces conversations ont porté principalement sur les relations entre le Canada et la Côte d'Ivoire, les échanges commerciaux et les projets de coc ération entre les deux pays.

#### Intesification des relations entre le Canada et la Côte d'Ivoire

les elations entre le Canada et la Côte d'Ivoire remontent à plusieurs années dej alors que le premier ambassadeur du Canada accrédité à Abidjan présenta ses ettres de créance en septembre 1963. Subséquemment, au début de 1964, Landassadeur de la Côte d'Ivoire à Washington fut également accrédité à Ottona. Toutefois la Côte d'Ivoire connaissait le Canada depuis longtemps déjà grâce aux missionnaires canadiens qui enseignaient à Abidjan et à Daloa. L'inauguration des relations diplomatiques entre le Canada et la Côte d'Ivoire fut le début d'un dévéloppement d'échanges entre les deux pays. Le on ore des coopérants dépasse maintenant 45. Neuf stagiaires ivoiriens étudient pré ntement au Canada, et leur nombre passera à 15 lors de la prochaine den ée scolaire. La Côte d'Ivoire a aussi participé à l'Exposition universelle et intenationale de Montréal en 1967. Au cours de cette exposition et à l'occasion des sêtes du centenaire de la Confédération canadienne, le président Félix Ho shouët-Boigny est venu en visite officielle au Canada. En outre, devant le fole grandissant de la Côte d'Ivoire, le Canada a ouvert une ambassade à hb jan en 1969. Le premier ambassadeur résident, M. Georges Charpentier, est rivé à son poste le 27 février dernier et a présenté ses lettres de créance u résident Houphouët-Boigny le 11 mars.

#### La mission Chevrier

et p la éra l'Uni

dres

(le

n∈me

ige a

l usa

ec mpi

osar ro

ec mpl vec 1

le da

ic opti

or s;

s-mer

c opti

a ame

orce

ki de

isio

nenti

eron

) 18 🖟

79

La copération entre le Canada et la Côte d'Ivoire a pris un nouvel élan en 196 lorsque l'honorable Lionel Chevrier se rendit à Abidjan à la tête d'une déletation canadienne qui avait pour mission d'étudier sur place différents protes de coopération. Ces projets touchaient à des domaines aussi divers que l'éle rification rurale, la bibliothèque nationale, des études économiques et des

fournitures scolaires. Certains de ces projets ont déjà été réalisés, d'aut es le de seront bientôt.

La visite de M. Diawara a en outre permis de faire le point sur les relution commerciales entre le Canada et la Côte d'Ivoire. Présentement la Côte d' voi exporte davantage au Canada qu'elle n'importe. Les principaux produits importe de ce pays d'Afrique occidentale sont le cacao et ses dérivés, le café vert et le bois tropicaux. La machinerie destinée à l'exploitation forestière a constitut principale exportation du Canada vers ce pays, en 1969.

REULION

E: 22

lorg nisa

Le socrét

les cibat

de cact interation ministres pen par

Bim orta mulcaté ác reille

Les perspectives d'accroissement des échanges commerciaux avec la Co d'Ivoire, dont la balance des comptes est excédentaire, sembleraient encourgeantes pour les exportateurs et les investisseurs canadiens. L'ouverture d' l'ambassade à Abidjan pourrait contribuer à accroître ces échanges.

# <sup>ttes</sup> Le développement international

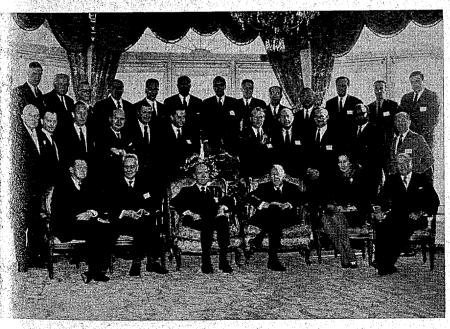
REU ION DE MONTEBELLO, 22 ET 23 FÉVRIER 1970

Litio

rstit

Montebello (Québec) où l'on a discuté des principaux problèmes que posent lorg nisation et la coordination des programmes de développement international. Le s crétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp, a présidé les chats qui ont porté sur un large éventail de questions sans toutefois avoir de c actère officiel. Ont participé à cette rencontre des représentants d'organismes internationaux et régionaux qu'intéresse l'aide au développement ainsi que des ministres et des hauts fonctionnaires de qui relèvent les programmes d'aide des paux pays donateurs.

Les participants sont arrivés à Montebello plus sensibilisés que jamais à l'importance de la coordination des politiques et des programmes bilatéraux et mult atéraux d'assistance au développement, et à la nécessité de mettre au point de re illeures structures, méthodes et pratiques qui sachent donner plus d'efficacité



Que es personnalités qui assistaient à la réunion de Montebello (de gauche à droite, pren ce rangée): sir Robert Jackson, Nations Unies; M. Jan Tinbergen, Nations Unies, rési nt du Comité de planification du développement; l'honorable M. Mitchell Sharp, per ire d'État canadien aux Affaires extérieures; le très honorable Lester B. Pearson; tri honorable Judith Hart, ministre britannique du développement outre-mer; M. Raul Preb h, directeur général de l'Institut latino-américain de la planification économique et sociale.

aux efforts qui se font en vue du développement international.

L'assemblée a pu entendre les auteurs de trois récents rapports sur l'a au développement: le très honorable Lester B. Pearson, président de Commission du développement international; M. Jan Tinbergen, président Comité des Nations Unies pour la planification du développement; et sir Role Jackson, auteur de l'Étude de la capacité du système des Nations Unies pour développement.

con crat

pent al c

Ger rev

le-I

eira gère

i' zene

an

ine ine

Reu on

**Co**r ∴ d

Ming der

Con il c

Reu ำก

Te: de

Con ita

ake

īΛī.

Les personnes présentes à la réunion ont déclaré que celle-ci av it à pour eux une occasion unique d'échanger des points de vue sur une diver ité questions d'importance. Dans ce même ordre d'idée, il faut dire que à problèmes majeurs ont été identifiés et étudiés. On a semblé unanime à sou hait qu'une autre réunion se tienne en temps opportun pour continuer le travamorcé à Montebello.

Les principaux participants ont été: le secrétaire d'État aux Affair extérieures, M. Mitchell Sharp; M. Pearson; M. Jean-Pierre Gover, sectétal parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. M. F. Stroit président de l'Agence canadienne de développement international; Shei h Aziz Alamoody, vice-président de la Banque africaine de développement M. Philippe de Seynes, sous-secrétaire général des Affaires économiques sociales, aux Nations Unies; M. Erhard Eppler, ministre fédéral de la Coopération économique, Allemagne; M. John A. Hannah, administrateur, United States Agency for International Development; le très honorable Judith Hart, minis du Développement outre-mer, Grande-Bretagne; M. Filipe Herrera, preside de la Banque interaméricaine de développement; M. Paul Hoffman, administrate du Programme des Nations Unies pour le développement; sir Robert Ja:kso commissaire, auteur de l'Étude de la capacité du système des Nations Unie po le développement; sir Arthur Lewis, président de la Banque de développement des Caraïbes; M. Edwin M. Martin, président du Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques; M. Robo S. McNamara, président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement; M. Ernst Michanek, directeur général de l'Agence su édo de développement international; M. C. V. Narasimhan, sous-administrateur d 1 Pi gramme des Nations Unies pour le développement; M. Saburo Okita, president du Centre économique japonais; Son Excellence M. Egidio Ortona, ambas ade d'Italie aux États-Unis; M. Manuel Perez-Guerrero, secrétaire général de Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; M. Ra Prebisch, directeur général de l'Institut latino-américain de planification (com mique et sociale; l'honorable Nathaniel Samuels, sous-secrétaire adjoint pour les Affaires économiques, au département d'État, États-Unis d'Amerique l'honorable Raymond Scheyven, ministre de la Coopération pour le déve opp ment, Belgique; M. Pierre-Paul Schweitzer, directeur général du Fonds mor était international; M. Jan Tinbergen, président du Comité de la planification développement, Nations Unies; Son Excellence B. J. Udink, ministre de

con ération pour le développement, Pays-Bas; M. E. van Lennep, secrétaire al de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques; akeshi Watanabe, président de la Banque asiatique de développement; sir rey Wilson, secrétaire permanent du ministère du Développement outre-mer, Ga le-Bretagne; Son Excellence M. Takeshi Yasukawa, ministre des Affaires etra rères, Japon.

ır l'a

le nt (

₹ob: Į our

v iit r ité ιe x hai trava

4 ffai c étai Etron h

) men ies

é ratio

Stal

inist

e side

rate

ckso

eme emer

Cobe

101

édoi

1 P10

side

ade

de Ra

COL pol riqu opp étail n ( de:

de Ŵ.

Tell

#### CONFÉRENCES

con ence des spécialistes du Commonwealth sur l'éducation en milieu rural: Ghana, du 2 mars au 2 avril.

inci de réunion générale de l'Association internationale des parlementaires de langue ançaise: Abidjan (Côte d'Ivoire), du 25 au 28 mars.

Reum annuelle de la Banque asiatique de développement: Séoul (Corée), du 9 au 11 avril.

Con de l'OTAN sur les défis de la société moderne: Bruxelles, les 13 et 14 avril.

deuxième réunion annuelle de la Commission interaméricaine sur le thon des opiques: Ottawa, du 22 au 24 avril.

Con il exécutif de l'UNESCO: Paris, du 4 mai au 19 juin.

n des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN: Rome, les 26 et 27 mai.

Congrès international des mines: Madrid, du 1er au 6 juin.

de deuxième session de la Conférence internationale sur l'éducation publique: Genève, 11 1er au 9 juillet.

ne Conférence générale de l'UNESCO: Paris, du 12 octobre au 10 novembre.

ne Conférence des statisticiens du Commonwealth: New Delhi, du 16 au 27 novembre.

tations mondiales sur l'emploi du bois dans la construction d'habitations: Vancouver, a 5 au 16 juillet 1971.

# La Direction des affaires culturelles

A DIRECTION des affaires culturelles a été créée en 1966 pour form de pour mettre en œuvre les programmes culturels du Canada dans le pa étrangers conformément aux directives du Gouvernement et en collaboration a les organismes culturels du Canada. La Direction se divise en quatre section le Service des accords et programmes culturels, celui des arts et lettres, celui l affaires académiques et celui des organisations et conférences internation les

cana her adjoint : a Ottaw

**61** 1971

dans l'a

oguv xn

entro le

Mer Ja

College:

sur t ave I

Service

Ces: à

**I**trang

De du

e rangè

exposit

der er

a Poxid

pro T

Can da

**e**xtélle

des a

Sui

ap . . . .

**0**u - e

**p**iè⊜.

Stu C

i réa

folk

00:

col

ol:

prê (

### Service des accords et programmes culturels

Ce service négocie des accords culturels avec les pays désignés par le Got ven ment, organise des programmes d'échanges dans le cadre de ces accords, préparent, organise des programmes d'échanges dans le cadre de ces accords, préparent, organise des programmes d'échanges dans le cadre de ces accords, préparent, organise des programmes d'échanges dans le cadre de ces accords, préparent, organise de ces accords, préparent, organise des programmes d'échanges dans le cadre de ces accords, préparent, organise de ces accords de ces acc le budget de fonctionnement de la Direction et prévoit les activités et m culturels du ministère pour toutes les régions du monde. Une fois ces programme établis et les objectifs de chaque projet déterminés, le travail relatif à l'acmin tration des programmes et à la mise en œuvre des projets est confié à c'aut services. Pour s'acquitter de ses fonctions, le Service des accords et programme culturels se tient en liaison avec le Conseil des Arts, le Centre national des Ar l'Office national du film, la Galerie nationale et les musées nationaux, la jour Radio-Canada, le Conseil national de recherches et divers autres organismes.

Le ministère met en œuvre depuis 1964 un programme de relation culturelles avec les pays entièrement ou partiellement d'expression français Conformément au désir du Gouvernement canadien, ce programme a pour but stimuler le bilinguisme et le biculturalisme sur le plan national en favoris un échanges de toutes sortes avec la France, la Belgique et la Suisse. En 1º65, Canada a signé un accord culturel avec la France et, en 1967, il a conclu accord semblable avec la Belgique. Ont également été mis sur pied programmes d'échanges culturels avec l'Allemagne fédérale, la Suisse, l'I alie les Pays-Bas, pays d'origine de nombreux Canadiens.

En 1969, le Canada a signé avec l'Allemagne de l'Ouest un accord 101th sur l'échange de livres et un autre avec la France sur les échanges scient fique Il en a signé un également avec l'Italie en vue de réaliser des coprod iction cinématographiques.

En mai, à Montebello, Québec, le ministère a organisé une conférer ce s les relations culturelles du Canada à l'étranger, à laquelle le secrétaire d'É at a Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a participé en qualité d'orateur procipé En septembre, le secrétaire d'État, M. Gérard Pelletier a effectué une tout visant à intensifier nos relations culturelles avec la Grande-Bretagne, la B et l'Italie.

Dans le cadre de l'Accord franco-canadien de 1965, le Canada a pa ticip à Paris, au mois de février, à une réunion de la Commission mixte france-cal dienne pour discuter des échanges culturels en général. Le chef de la dél gali canadienne à cette réunion était M. P.-André Bissonnette, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures. En novembre, le Canada a également pris part Ottawa à une réunion de la sous-commission scientifique franco-canadienne pur déterminer les conditions et le nombre des échanges à prévoir pour 1970 1971, ainsi que les possibilités d'accroissement de la coopération scientifique dans l'avenir. Par ailleurs, le Canada a fait partie d'une réunion d'experts gouvernementaux à Paris, à laquelle on a discuté de l'équivalence des diplômes entre les deux pays. Le chef de la délégation canadienne à cette réunion était met les deux pays. Le chef de la délégation canadienne à cette réunion était met Jacques Garneau, directeur général de l'Association des Universités et collèges du Canada. Enfin, le ministère a organisé un voyage d'études portant sur le théorie et la pratique de l'administration publique à travers le Canada, en la vert de six diplômés de l'École nationale d'administration de France.

### Service des arts et lettres

n' der

ica a

se etion

ce lui l n iles

ot ven ŗrép:

orc

er amm

ac mir

c'aut

er imm

le Ar

Socia

n es.

re latio

ançan

r but

is ant l

1965.

n clu t

icd d

I alie

orta

t fiqu

d iction

e ce s

ź at a

r ncip

t our

3 ·lgiq

a ticip

c -can

l gatio

Cest à ce service qu'il revient d'organiser les événements culturels canadiens à le tranger et de voir à ce que leur qualité artistique soit le plus élevée possible. De vous, il se charge d'assurer la présence canadienne dans les bibliothèques drangères en leur offrant des collections de livres canadiens, en organisant des expositions de livres et en participant à des foires internationales de livres. En den et lieu, il fait le lien entre les événements culturels étrangers qui se passent à l'extérieur du Canada et la communauté artistique et littéraire canadienne en promant les renseignements d'ordre culturel qu'il reçoit des ambassades du dan da aux organisations artistiques et littéraires ainsi qu'aux particuliers.

Grâce au soutien administratif et financier du ministère des Affaires xté eures, les Grands Ballets Canadiens ont pu faire en 1969, une tournée des rincipales villes de la Grande-Bretagne, de la France, de la Belgique, de la Suis et de l'Italie; l'Orchestre symphonique de Toronto s'est rendu à Osaka, au ap 1, pour promouvoir la présence du Canada avant l'ouverture d'Expo 70 dan cette ville; le contralto Maureen Forrester et le chef d'orchestre Jacques Beardry ont participé au Festival du Marais à Paris; le Théâtre populaire d'Alma, Qui ec, a représenté le Canada au Festival du théâtre amateur de Monaco; la pièc de Jacques Duchesne, Le Quadrillé, a été mise en scène au théâtre du Stuco des Champs Élysées à Paris; les Toronto Workshop Productions ont pré nté une pièce au Festival de Venise; The Pioneers, groupe de musique folk rique de l'Alberta, ont participé au cinquième Festival des arts folkloriques op aires à Carthage, en Tunisie; et les Mutins de Longueuil, groupe folklorique du uébec, ont pris part au Trente-quatrième Festival de Folklore international l lice, en France, au Festival de Vaison-la-Romaine, France, et au Festival de Riviera italienne.

Également grâce au soutien administratif et financier du ministère, une collection d'art indien et esquimau provenant de onze musées canadiens a fait l'objet d'une exposition à Paris; une collection de tableaux de maîtres européens, prê le par plusieurs galeries d'art du Canada, a été exposée à Londres, Paris

et Florence; les arts au Canada ont été représentés par des sculptures, tableaux, des films et des compositions musicales à la Biennale des Jeunes à la Galerie de France à Paris.

onseil

HÉd ica

rina lie

non. DC

ancyr

allen an

prog II

gration

environ

de la R

al All a

des 1 av

**G**ana ii

Belg n

inter a

eles 📑

socia i

prof∈s

et dea alı Ca

**et**rd:

leur [a

de l

stag

**a**brn: ₹

erv :

Ce sa

géné

**d**'écb∃

ora

e r

dol⊟

Αu

La collection permanente d'art canadien du ministère s'est agrandie sont les cub la direction experté d'un des ses agents, M. Luc d'Iberville Moreau, ancienr em conservateur du Musée des Beaux-Arts de Montréal. Cette collection, qui re fen de la g des fravaux d'artisanat; des gravures et des sculptures indigènes et contemp raines, circulera dans les pays où le Canada entretient des ambassades.

Grâce à l'aide financière du ministère, le Conseil des éditeurs du Cina de Toronto (Canadian Book Publishers' Council) et le Conseil supérieur d'1 li de Montréal ont pu participer à la Foire du livre de Bruxelles, au Festi al Nice et à la réunion de l'Association des bibliothèques américaines (Americ Library Association) à Atlantic City, New Jersey; et M. J. G. Sylvestre, directe général de la Bibliothèque nationale, a rendu visite à ses homologues frança belge, ouest-allemand et italien pour organiser des échanges de livres sur le pla national.

Le ministère des Affaires extérieures a offert à la Zambie une collect on livres canadiens pour marquer l'anniversaire de l'indépendance de ce pays. ailleurs, le ministère a poursuivi son programme de dons de livres canadens des institutions étrangères d'envergure nationale; en 1969, des collections livres ont été données à la Bibliothèque nationale de Tunis; à l'Universite lib du Congo, Kinshasa; à l'Université de Papouasie et de Nouvelle-Guinée; à l'Université de l versité Makerere de Nairobi; à l'Université d'Umea, Suède; à l'Université atte lique de Santa Maria, Brésil; à l'Université de Genève; et à l'Université de Genève; et à l'Université de Genève;

Le ministère a parrainé la visite au Canada d'un certain nombre de journ listes étrangers pour leur permettre d'assister à l'inauguration du Centre nation des Arts et à une partie du festival de Stratford.

### Service des affaires académiques

Ce service assure la liaison entre les organisations nationales et provincia es a ce qui concerne les questions d'enseignement qui découlent des relations de Canada avec les autres pays et de la participation de notre pays à divers organisations internationales, par exemple les problèmes de la participation d Canada à la Fondation du Commonwealth à Londres, au Comité de liaisor pu l'éducation dans le Commonwealth (CELC) à Londres, au programme c lture de l'OTAN (bourses de recherche et de perfectionnement, et visites de professeur) et à l'ICETEX (Instituto Colombiano de Especialización Técnica en el Ex erio qui est un programme de bourses avec la Colombie. Ce service prend égal me part aux négociations préparatoires à de futurs échanges dans le do nair éducatif et, du fait qu'il n'existe pas de ministère fédéral de l'Éducation, s'occupe aussi de diriger vers les autorités compétentes les demandes fréquent que les ambassades canadiennes reçoivent au sujet de l'enseignement au Canada Dans toutes ces activités, le Service entretient les relations nécessaires a ec

conseil des ministres de l'Éducation des provinces, l'Association canadienne eunes décation et l'Association des Universités et Collèges du Canada.

Au nom du Gouvernement, le ministère des Affaires extérieures a accordé die su des cubventions à la Fondation du Commonwealth de Londres, à la Maison nr em randienne à Paris, et à l'Association des universités partiellement ou entièrement e fen de langue française, de Montréal. Le ministère a également accordé une subvennion. pour la cinquième année consécutive, à l'Association canado-allemande de ancore-Cologne afin de permettre à une cinquantaine d'étudiants d'universités C mat allen andes de visiter notre pays au cours de l'été; le ministère a établi ce d i lingui amme en collaboration avec le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immiti al gration pour faire pendant à la visite que font chaque année en Allemagne environ quatre cents étudiants de nos universités sur l'invitation du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

n erica

liı ectel

ranca

ct on d

d ens

ic ns

to Libi

à l'Un

cath

( Jêne

journ

ie tion

a es a

0 18 d

li verse

i m d

r pou ci Itur

s: eurs)

x erio

1 men

o nain

i ən, İ

r ente

's nada

ı ec l

Dans le cadre des programmes d'échanges bilatéraux, le Canada met chaque ané à la disposition de certains pays d'Europe des bourses administrées par Cuseil des Arts. En 1969, 127 étudiants sont venus de France, quatorze All magne de l'Ouest, douze de Suisse, onze de Belgique, dix d'Italie et huit iys. Par des 1 ays-Bas pour étudier au Canada.

Le ministère a accordé des subventions de voyage à un certain nombre de Cans ilens qui avaient été invités à aller en Grande-Bretagne, en France, en Relginue et en Suisse afin de participer à des réunions culturelles de portée inter ationale.

Dans le domaine des échanges universitaires avec la France, la Direction les caires culturelles du ministère a lancé en 1968, en collaboration avec l'Asspcia on des Universités et Collèges du Canada, un programme d'échanges de profe seurs assistants grâce auquel des jeunes Canadiens qui étudient le français et des jeunes Français qui étudient l'anglais peuvent faire un séjour en France et al C nada, respectivement, pour seconder des professeurs de français au Canada d professeurs d'anglais en France, tout en améliorant leur connaissance de teur angue seconde. En 1969, le ministère a envoyé deux professeurs assistants de l' ntario en France pour un an.

Conformément à l'Accord Canada-France de 1965 touchant l'admission de sagi res, trois stágiaires français sont venus, en 1969, suivre des cours de brm ion professionnelle au Canada.

## erva e des organisations et conférences internationales

Ce s rvice assure la participation du Canada aux activités et aux conférences géné les de l'Unesco. A l'occasion, il établit, dans le cadre des programmes l'échanges scientifiques, la composition des délégations canadiennes, en collaora on avec le Secrétariat des Sciences du Conseil privé, le Conseil national le re herches et les autres organismes scientifiques du Canada.

In 1969, la quote-part du Canada au budget de l'Unesco a été de \$990,969 dol : s américains).

Conformément aux vœux de la quinzième Conférence, l'Unesco ente accorder, au cours des années à venir, une attention accrue aux problèm suivants: l'éducation permanente; l'alphabétisation fonctionnelle; la préser des valeurs traditionnelles, culturelles et morales à l'époque de la technologie l'avenir et le rôle de la jeunesse; l'utilisation des moyens de communications pro le développement des échanges culturels.

P. Di zaprè

terr

tratio

F. Pil

C. T.

contr

J. F. I

Y. Pa

le.

F. E.

J. K.

Cintr

N. F

5 fé N. Be

CO

A. A

C.S.

**5**.0

r.P.O

**M**. F. T

 $M. \subset E$ 

M.

Le Gouvernement du Canada a aussi maintenu sa participation aux trava de la Décennie hydrologique internationale et à ceux de la Commission or éau graphique intergouvernementale.

Le Canada a pris part aux quatre-vingt-deuxième et quatre-vingt-tro sième sessions du Conseil exécutif de l'Unesco à Paris. M. Graham McInnes, a nha sadeur canadien et délégué permanent à l'Unesco, dirigeait la délégation canadienne à la première des deux sessions, tenue en avril et mai, et M. 3. 6 Blackburn, du ministère des Affaires extérieures, était à la tête de la délégatio canadienne à la deuxième session de septembre-octobre. Le Canada était epis senté à la réunion, tenue à Montréal au mois de mai, des experts non gouve nementaux sur le rôle des communications dans la société. M. Alphonse O ime ancien président de la Société Radio-Canada, présidait le débat, au cours cuque M. Eric Kierans, ministre des Communications, a prononcé le principal dis sour

Le Canada a participé, à Paris, en décembre, à une réunion d'expet gouvernementaux sur les conventions internationales destinées à encourage l'utilisation des communications par satellites. M. Kierans y dirigeait la délégation canadienne. En plus de diriger, là aussi, la délégation canadienne, c'est encourage. M. Kierans qui a présidé la Conférence sur les satellites de communication que a eu lieu à Paris en décembre.

Le Canada a participé à plusieurs réunions du Comité intergouverner une du droit d'auteur, en février et décembre à Paris et, en septembre et octobre, Washington. M. A. M. Laidlaw, commissaire aux brevets, dirigeait la délé paine canadienne à ces diverses réunions.

En terminant, signalons que le ministère a continué à travailler en etroit collaboration avec la Commission nationale canadienne pour l'Unesco, de il fait partie d'office.

### NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ente

et lên

r zati

ıc log

1: po

ravale

к éan

). sièn

a nba

can

₹.

gati

epr

ouve time

uqu

coun

xper

irag

3atio

nco

пф

nenta

ore,

**gation** 

troit

don

P. Dumas, de l'ambassade du Canada à Rome, est affecté à l'ambassade du Canada auprès du Saint-Siège, à compter du 1er janvier 1970.

R V. Gorham, commissaire, de la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Cambodge, est affecté à l'administration centrale à compter du 7 janvier 1970.

F. Pillarella, de l'ambassade du Canada à Bonn, est affecté à l'administration centrale, à compter du 29 janvier 1970.

C. T. Stone, du haut-commissariat du Canada à Kingston, est affecté à l'administration contrale, à compter du 31 janvier 1970.

J. F. R. Mitchell, du consulat général du Canada à Chicago, est affecté à l'administration contrale, à compter du 31 janvier 1970.

Y. Parent, du haut-commissariat du Canada à Accra, est affecté à l'administration cencale, à compter du 31 janvier 1970.

R. E. Caldwell, du haut-commissariat du Canada à Nicosie, est affecté à l'administration centrale, à compter du 2 février 1970.

J. K. Bartleman, de l'ambassade du Canada à Bogota, est affecté à l'administration centrale, à compter du 4 février 1970.

M. F. H. Berlis est nommé ambassadeur du Canada en Autriche, à compter du 5 février 1970.

N. Belair, du ministère des Affaires extérieures, est nommé auprès du secrétariat d'État, compter du 6 février 1970.

A Advokaat, de l'administration centrale, est affecté à l'École de langues de l'Institut ce service extérieur à Yokohama, à compter du 6 février 1970.

C. S. Gadd, de l'ambassade du Canada à Quito, est affecté à l'ambassade du Canada à 60 de Janeiro, à compter du 11 février 1970.

. P. Croft, du haut-commissariat du Canada à New-Delhi, est affecté à l'administration contrale, à compter du 11 février 1970.

M. F. Tremblay, ambassadeur du Canada en Belgique, est nommé sous-secrétaire d'État

I. C. R. Jess, du haut-commissariat du Canada à Canberra, est affecté à l'administration ntrale, à compter du 16 février 1970.

M. I. Cadieux, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est nommé ambassadeur Canada auprès des États-Unis d'Amérique, à compter du 20 février 1970.

I. C. E. Glover, de l'ambassade du Canada à Rio de Janeiro, est affecté à l'administration intrale, à compter du 21 février 1970.

M. C. Temple, de la délégation du Canada auprès de la Commission internationale sur la surveillance et le contrôle au Vietnam, est affecté à l'ambassade du Canada Helsinki, à compter du 22 février 1970.

M. A. W. Clayton, du ministère des Affaires extérieures, est nommé auprès du bureau des exvices de conseils en gestion, à compter du 27 février 1970.

M<sup>11e</sup> 2. M. Stock, de l'ambassade du Canada à Madrid, est affectée à l'administration ntrale, à compter du 27 février 1970.

M. G. Crean, ambassadeur du Canada en Italie, est nommé ambassadeur du Canada en Allemagne, à compter du 27 février 1970.

M<sup>11e</sup> M. L. Reid, du consulat général du Canada à Milan, est affectée à l'administration ntrale, à compter du 28 février 1970.

M. L. A. K. James, de la délégation du Canada auprès de la Commission internationale our la surveillance et le contrôle au Laos, est affecté à l'administration centrale, à ompter du 28 février 1970.

M. H. B. O. Robinson, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, est nommé us-ministre des Affaires indiennes et du Développement du Nord, à compter du mars 1970.

M. F. P. Bower, ambassadeur du Canada en Allemagne, prend sa retraite du service public, compter du 1er mars 1970.

- M. G. R. Skinner, de l'ambassade du Canada au Caire, est affecté à l'administration contra à compter du 1° mars 1970.
- M. G. H. Duguay, de l'ambassade du Canada à Dakar, est affecté à l'ambassade du lans à Ankara, à compter du 1er mars 1970.
- M<sup>11</sup> S. J. McAuley, de l'ambassade du Canada à Quito, est affectée au haut-comm issan du Canada à Londres, à compter du 2 mars 1970.
- M. C. C. E. Chatillon, de l'ambassade du Canada à Madrid, est affecté à l'admini tralis centrale, à compter du 4 mars 1970.
- M. G. D. Viau est nommé au ministère des Affaires extérieures en qualité de direc eur le Centre culturel canadien à Paris, à compter du 5 mars 1970.
- M¹¹º E. Hesketh, de l'ambassade du Canada à Moscou, est affectée à l'administration c ntral à compter du 5 mars 1970.
- M. J. M. Siegrist, du bureau du conseiller commercial à Melbourne, est affecté à l'a imm tration centrale, à compter du 5 mars 1970.
- M. W. H. Cullen, du consulat général du Canada à Los Angeles, est affecté à l'admini train centrale, à compter du 7 mars 1970.
- M. G. G. Riddell, ambassadeur du Canada au Sénégal, est aussi accrédité comme ambasadeur du Canada au Mali, à compter du 7 mars 1970.
- M. J. Gignac, ambassadeur du Canada au Liban, est aussi accrédité comme amba sade du Canada en Jordanie, à compter du 10 mars 1970.
- M. T. D. Monaghan, du consulat général du Canada à New York, est affecté à l'am passad du Canada à Prague, à compter du 13 mars 1970.
- M. D. R. T. Fraser, de l'ambassade du Canada à Bonn, est affecté à l'admini train centrale, à compter du 13 mars 1970.
- M. G. W. Charpentier, du haut-commissariat du Canada à Londres, est nommé amba sadeur du Canada en Côte d'Ivoire, à compter du 11 mars 1970; il est aussi accrédit comme ambassadeur du Canada au Niger, à compter du 13 mars 1970.
- M. R. T. Kendrick, du ministère des Affaires extérieures, est nommé auprès du m nistère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, à compter du 13 mars 1970.
- M. J. L. T. M. Ouellette, de l'administration centrale, est affecté au consulat gén(ral de Canada à Marseille, à compter du 14 mars 1970.
- M. E. T. Wiens, de l'ambassade du Canada à Varsovie, est affecté à l'administration centrale, à compter du 14 mars 1970.
- M. R. W. Nadeau, du ministère des Affaires extérieures, est nommé auprès du m nistère de la Santé nationale et du Bien-être social, à compter du 16 mars 1970.

Yol. X

**l**e₃ re

**⊥**a ∵ai

√c⊜≳g

Ag ats

La To

Le 📖

 $\mathbf{A}_{\mathbf{i}}$ 

Confr

- M. E. B. Rogers, ambassadeur du Canada en Espagne, est nommé ambassadeur du Canada en Italie, à compter du 17 mars 1970.
- M<sup>11e</sup> L. Smith, du consulat général du Canada à Marseille, est affectée à l'adminictration centrale, à compter du 20 mars 1970.
- M. G. Ignatieff est nommé ambassadeur et représentant permanent du Canada aur es d Bureau des Nations Unies à Genève et de la Conférence du Comité du désarn ement à compter du 24 mars 1970.
- M<sup>me</sup> J. Lyon, de l'ambassade du Canada à Lima, est affectée à l'ambassade du Canada à Athènes, à compter du 25 mars 1970.
- M<sup>11e</sup> J. J. Thornton, de l'administration centrale, est affectée à l'ambassade du Ca ada Paris, à compter du 26 mars 1970.
- M. C. O. R. Rousseau, ambassadeur du Canada au Cameroun, est aussi accrédité ambassadeur du Canada au Gabon, à compter du 21 mars 1970, et comme ambassadeur du Canada au Tchad, à compter du 27 mars 1970.
- M. A. R. Boyd, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à l'administration centrale, est affecté à l'administration centrale, est affecté à l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à l'administration centrale, est affecté à l'administ

M. Graham McInnes, ambassadeur et délégué permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Paris, est décédé le 28 février 1970.

# AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

le bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut-reproduire n'importe quelle partie de cette publication,

T issar

i. tratu

eur d

ntra

a Imini

i tratio

ımba

saden

assac

tration

amba c crédif nistèn

eral d tration

nistèn

Canada tration : ès di ement

ada i

omm

ımbas

adrid

de ris, de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2;
autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis
et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$2.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

| <sub>Vol. XXII, № 5</sub> <b>Table des matières</b>                           | Mai 1970 |
|---|----------|
| e ressources biologiques de la mer  | 138      |
| a paix et la sécurité du fond des mers  | 172      |
| Vc⊋ge de M. Mitchell Sharp à Paris et à Bonn                                  | 179      |
| Ag ats de guerre chimiques et biologiques                                     | 182      |
| a orce des Nations Unies à Chypre   | 188      |
| e sere des Antilles du Commonwealth   | 190      |
| Aic à l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique            | 191      |
| Co: Frences   | 178      |
| Nor nations, mutations et démissions<br>au ministère des Affaires extérieures | 194      |

# Les ressources biologiques de la mer

#### MESURES LÉGISLATIVES DE PROTECTION ANNONCÉES PAR LE CANADA

3. :101

et pren de peti

**ai**o∷ée

ata G

and q

in the in

**o**raidi

æ≳s

**b**iolog

**ອື່**ນ ເນ

ex a

:08

di

t i

OD.

mε

CC:

lo.

le :

N

Le 8 avril, en Chambre des communes, le très honorable Pierre-Allie Trudeau, premier ministre, annonçait l'intention du Gouvernement de souvette deux projets de loi portant sur le milieu marin du Canada ainsi que sur le ressources biologiques de ses mers territoriales.

A ce moment-là, M. Trudeau déposait une copie de la lettre que l'a nbu sadeur du Canada auprès des Nations Unies avait remise au Secrétaire généu et dans laquelle le Canada exprimait une nouvelle réserve quant à son ecceptation de la compétence obligatoire de la Cour internationale de Justice. Le premier ministre déclarait que cette réserve devait permettre d'éviter tout litte concernant certains aspects des deux nouveaux projets de loi.

Cette lettre se lit comme suit: Excellence,

Au nom du Gouvernement du Canada,

- 1. Je notifie que j'abroge par les présentes l'acceptation par le Canad de la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice, qui était et vigueur jusqu'ici en vertu de la déclaration faite le 20 septembre 1929 et ra tifié le 28 juillet 1930, conformément à l'article 36 du Statut de la Cour perma unit de Justice internationale et qui s'appliquait à la Cour internationale de Justice en vertu du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de cette dernière.
- 2. Je déclare, conformément au paragraphe 2 de l'article 36 du l'tatu de la Cour internationale de Justice, que le Gouvernement canadien reconnaît comme obligatoire, de plein droit, et sans convention spéciale, sous réserve de réciprocité, la juridiction de la Cour internationale de Justice, jusqu'à ce qu'il ait notifié son intention d'en abroger l'acceptation, pour tous différende nés après la présente déclaration concernant des situations ou des faits posté ieurs à ladite déclaration, autres que :
  - a) des différends au sujet desquels les parties en cause auraient con vent ou conviendraient d'avoir recours à un autre mode de règlement pacifique;
  - b) des différends avec le Gouvernement d'un autre membre du commonwealth britannique des Nations, différends qui seront réglés selon une méthode convenue entre les parties ou dont elles conviencement
  - c) des différends relatifs à des questions qui, d'après le droit internat onal, relèvent exclusivement de la juridiction du Canada;
  - d) des différends ayant pour cause ou concernant la juridiction ou les droits revendiqués ou exercés par le Canada en ce qui concerne la conservation, la gestion, la prévention ou le contrôle de la polition

ou de la contamination du milieu marin dans les secteurs marins attenants au littoral du Canada....

3. Le Gouvernement du Canada se réserve aussi le droit en tout temps, moyen d'une notification adressée au Secrétaire général des Nations Unies cenant effet au moment d'une telle notification, d'accroître, de modifier ou de retirer l'une ou l'autre des réserves qui précèdent ou qui peuvent y être de tées plus tard.

Nous demandons de bien vouloir communiquer la présente notification Gouvernements de tous les États qui ont accepté la disposition facultative

ar qu'au Greffier de la Cour internationale de Justice.

Veuillez accepter, Excellence, les assurances de ma plus haute considération.

L'ambassadeur, Yvon Beaulne.

Excellence U Thant,
Secrétaire général des Nations Unies,
New York, New York.

DA

-,∑llio

ti retti

Sir le

a:nba 3 nérd

c ccep

t litig

l nada

eit e

tifiét t

a 1enti Fistic

tatut

canañ ∝e de

qu'i

e nés

ieur

venu

ment

Com-

elon

ront;

onal,

! les

ie la

1tion

Dans son discours à la Chambre des communes M. Trudeau a déclaré:

Le Canada appuie sans réserve le respect de la loi en matière d'affaires nationales. Le Canada a fait savoir à d'autres États qu'il est disposé à prodre une part active aux efforts multilatéraux en vue de mettre au point des rèces reconnues pour la protection du milieu et la conservation des ressources dis giques de la mer.

Le Canada n'est cependant pas prêt à entrer en litige avec d'autres États au sujet de questions d'importance capitale où la loi est inadéquate ou non ante et, partant, n'offre aucune base solide à une décision judiciaire. Nous donc soumis cette nouvelle réserve à l'acceptation, par le Canada, de la liction obligatoire de la Cour internationale de Justice sur certains points droit de la mer qui ne sont pas encore précisés.

Nous savons tous qu'il n'existe à peu près aucune loi internationale sur ironnement et que la loi en vigueur actuellement épouse les intérêts des s' maritimes et des armateurs qui se livrent à l'expédition massive de pétrole à autres éventuels polluants. Il est urgent d'établir une loi internationale selon elle les États côtiers auraient droit, en vertu du principe fondamental d'autonse, de protéger leur environnement marin et les ressources vivantes des qui baignent leurs côtes.

En dépit de cette nouvelle restriction, le Canada accepte la juridiction objet jatoire du tribunal beaucoup plus généreusement que la plupart des autres me bres des Nations Unies. Le gouvernement espère qu'il sera possible de ce lure une entente avec d'autres États sur la nécessité vitale de développer la loi fin de protéger l'environnement marin et ses ressources vivantes de façon que le anada puisse accepter encore plus facilement la juridiction du tribunal.

Notes sur les projets de loi.

Le premier de ces projets de loi reflète les politiques gouvernementale énoncées par le premier ministre le 24 octobre 1969, au cours du débat su l'adresse en réponse au discours du Trône, touchant la nécessité d'adopter de dispositions législatives propres à protéger l'équilibre écologique instable d'Arctique canadien en imposant des mesures rigoureuses de lutte con re le pollution. Le second projet de loi a pour objet de porter à douze milles le limites de la mer territoriale du Canada et de prévoir l'établissement par le Gouvernement canadien de nouvelles zones de pêche.

oro t

de pê

ialo f

bour 1

valo ir

erme

ries o

été l'u

distina

'effor

tional

État

inter

clesso

cerna

un pi

États

mona

le đr

Éus

l'ent

no...o

do n

péro

pea

la te

la de

S

die:

chas

a, on

p t

d'ac

q:/i

esse

n'ះ

pro:

ď٠

men

Le 24 octobre dernier, le premier ministre a déclaré que la politique di Gouvernement « reflétera le souci qu'a le Canada pour ses intérêts non œulement dans la préservation de l'équilibre écologique . . . mais aussi dans le déve loppement économique du Nord, la sécurité du Canada et notre prestige dans la communauté internationale ». Les deux projets de loi sont orientés ven la sauvegarde de ces intérêts et font ensemble partie d'un programme de mix en valeur du Nord canadien, de protection du patrimoine canadien et de conservation des pêcheries et des autres ressources vivantes de la mer.

Les deux projets de loi montrent bien la ferme volonté du Canada d'exercer ses responsabilités à l'égard du milieu marin qui borde le littoral canadien. Depuis quelque temps, le Gouvernement du Canada s'inquiète des lacunes tant du droit international que du droit canadien pour ce qui est d'accorder une protection suffisante au milieu en question et d'assurer la conservation des ressources de pêcheries. Ces deux projets de loi font partie d'une série de mesures connexes visant à résoudre ce problème.

Cette loi aurait pour effet d'indiquer clairement que le Passage du l'ord-Ouest est libre pour le passage des navires de tous les pays sous réserve des conditions qui s'imposent pour la protection de l'équilibre écologique instable des eaux de l'Arctique canadien. Le Canada veut empêcher le passage des navires qui menacent de polluer le milieu. Les navires appartenant à des ermateurs privés désireux de les faire pénétrer dans les eaux de l'Arctique can dien désignées par le Gouvernement du Canada comme étant des zones de cor trôle de la sécurité de la navigation seraient tenus de se conformer aux normes exigées par le Canada quant à la construction de leurs coques et à la sécurité de la navigation. Ces zones pourront s'étendre jusqu'à 100 milles au large. Les propriétaires de navires et de cargaisons seraient tenus de fournir des preuves de leur solvabilité et seront tenus responsables de tout dommage causé par la pollution. Cette responsabilité aurait des limites mais elle ne dépendrai pas de la preuve de défaut ou de négligence. Dans le cas de navires apparte nant à d'autres États, les normes nécessaires de sécurité seraient arrêtées de co cert avec les États en cause. De même, des mesures de protection s'appliquer ient à l'exploration et à l'exploitation des ressources sous-marines du plateau continental septentrional du Canada.

Le résumé ci-joint donne les principales prescriptions que renferme le projet de loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques. Le se ond

projet de loi, qui modifie la Loi de 1964 sur la mer territoriale et les zones de pêche, aurait pour effet de porter à 12 milles les limites de la mer territoriale fixées actuellement à trois milles pour la mer territoriale et à neuf milles pour la zone de pêche exclusive. (Plus de 50 États maritimes font aujourd'hui valoir leur droit à une mer territoriale de 12 milles ou plus.)

e atale

t s

€r de

o e d

re l

l s le

rar k

ı e dı

ceule

déve-

dan

vers

mist

con-

exer

a dien

e tant

pro

sour-

sures

l Tord-

c des

table

des

rma-

ıdien

trôle

igées

e la

uves

ır la

pas

nant

cert

ient

con-

e le ∵ond Le projet de loi permettrait aussi au Gouvernement de tirer des lignes de fermeture des pêcheries à travers les embouchures des cours d'eau où les pêcheries ont besoin plus spécialement de mesures de conservation. Le Canada a été l'un des premiers pays à élaborer le concept des zones exclusives de pêche distinctes de la mer territoriale, et la mesure législative proposée pousse d'un cran l'effort que fait le Canada en vue de contribuer à la mise à jour du droit international tant par des mesures nationales que par des négociations multilatérales.

Les mesures nationales d'un État ou l'action unilatérale de la part d'un État sont reconnues depuis toujours comme une des façons de créer le droit international. Il existe de nombreux exemples de cela: ainsi, la Truman Proclemation on the Continental Shelf (Proclamation du Président Truman concernant la plate-forme continentale), laquelle, quelques années plus tard, devint un précepte établi du droit international.

La loi antipollution proposée s'appuie sur le droit primordial qu'ont les États maritimes à une « légitime défense » afin de se protéger contre les graves moraces qui peuvent peser sur leur milieu. Il est généralement reconnu que le droit international actuel ne reconnaît pas suffisamment le besoin qu'ont les États côtiers de se protéger contre ces dangers, qui sont réels et actuels, comme l'ent démontré des événements récents. Les principes classiques du droit international concernant la pollution de la mer visent surtout à assurer la liberté de navigation aux États maritimes qui font le transport de vastes quantités de pérole et d'autres agents potentiels de pollution. Ces principes tiennent bien per compte des caractéristiques uniques de l'Arctique, où la mer, les glaces et la terre sont en relations étroites et où la pollution permanente du milieu et le destruction de tous les êtres vivants pourraient se produire. Il est de nécessurgente d'adoper des lois nationales et internationales ayant trait de manière de acte aux besoins économiques, sociaux et environnementaux du Grand Norde condien.

Le premier ministre a affirmé à la Chambre des communes que le Canada a puie fortement le règne du droit dans les affaires internationales et qu'il est put à participer activement aux efforts multilatéraux visant à fixer par voie d'accord des règles pour la protection du milieu et des zones de pêche, mais qu'il n'est pas disposé à entrer en litige avec d'autres États sur des questions entielles au sujet desquelles le droit actuel est insuffisant ou incomplet et n'assure pas de base solide aux décisions judiciaires. Le Gouvernement a donc pasenté une réserve à l'acceptation par le Canada de la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice relativement aux secteurs du droit de la mort qui sont insuffisants ou incomplets. Malgré ces réserves nouvelles, l'accep-

tation par le Canada de la juridiction obligatoire de la Cour internationa e de Justice demeure plus ouverte que ce n'est le cas de la plupart des autres men bres des Nations Unies. Le Gouvernement canadien espère qu'il sera possible de parvenir à un accord avec les autres États sur ces questions, afin que le Canada puisse élargir de nouveau son acceptation de la juridiction de la Cou

Ces projets de lois sont les premiers d'une série de mesures connexes concernant le milieu marin du Canada et les zones de pêche des côtes orientale et occidentale du pays. Des projets actuellement en voie d'élaboration profégeront ce milieu contre le genre de pollution qu'a causé le naufrage du pétrole Arrow dans la baie de Chedabucto.

Le Gouvernement s'est engagé à une plus grande utilisation des eaux arctiques du Canada afin de favoriser l'expansion économique du Nord canadien. Le Gouvernement a l'intention d'ouvrir le Passage du Nord-Ouest comme voir de navigation pour le passage inoffensif des navires de tous les États en fixant des conditions à l'exercice de ce passage; en établissant que le passage des navires qui constituent un danger de pollution ne doit pas être considéré commi inoffensif; en prenant des mesures pour que le Passage du Nord-Ouest ne de vienne pas, par le processus du droit coutumier, un détroit international non contrôlé; et en adoptant une approche fonctionnelle et positive qui n'en rave pas les activités d'autrui et exprime l'obligation que possède le Gouverner ent, envers ses propres citoyens et envers la communauté internationale, de préserver l'équilibre écologique du Canada et de son milieu marin.

# Caractéristiques principales de la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques

- a) La Loi comporte un bref préambule exposant l'importance virt selle considérable sur les plans national et international de l'exploitation et du transport des ressources arctiques, et l'obligation pour le Parlement de veiller à ce que les ressources arctiques du Canada soient exploitées et que les eaux arctiques ne soient ouvertes à la navigation « que d'une façon qui tienne compte de la responsabilité du Canada quant au bien-être des Esquimaux et des autres habitants de l'Arctique canadien et quant à la conservation de l'équilibre écologique particulier qui existe actuellement dans les zones que forment les e aux, les glaces et les terres de l'Arctique canadien ».
- b) Les dispositions de la Loi s'appliquent aux « eaux arctiques » déf nies comme eaux gelées ou liquides « contiguës au continent et aux îles de l'Arct que canadien à l'intérieur de la zone délimitée par le soixantième parallèle de l'attude nord, le cent quarante et unième méridien de longitude et une ligne en mer dont chaque point se trouve à une distance de cent milles marins de la plus proche terre canadienne ». Une exception à cette définition veut que la ligne d'équidistance entre les îles de l'Arctique canadien et le Groenland soit substituée à la ligne de cent milles aux endroits où la ligne d'équidistance se

142 / AFFAIRES EXTÉRIEURES

rouse à ques » c aux end Sa Maje (c'est-àmesure

atica d

c)

d)

par des

sur les atteindr toute si nuire à plantes

> tation of dans to cutent dans le arcoqu civile e Ceyeno des sèg

des pe

navire

de la s

tra sp e de sol config dés ôt leurs e de la

ments
navig
qui
de is
pilitat

Gos éq∷ rouse à moins de cent milles de la côte canadienne. De plus, les « eaux arctiques » comprennent les eaux contiguës à celles de la zone décrite plus haut aux endroits où ces eaux contiguës chevauchent les « zones sous-marines dont sa la lajesté du chef du Canada a le droit de disposer ou celui de les exploiter » c'et-à-dire les eaux situées au-dessus de la plateforme continentale) dans la mesare où la Loi s'applique à la prospection, à la mise en valeur ou à l'exploi-ation des ressources naturelles de ces zones sous-marines.

e d

1em

3**sib**k

ue k

Cour

COL

atal

roté

olie

arcti

lien.

Voit

xan

lavi-

nme

de

1101

rave

ient,

pré-

1elle

ans-

à ce

rcti-

apte

tres

éco-

lux,

nies

que

ati-

en

; la

· la

soit

- c) La Loi interdit le dépôt de « déchets » dans les eaux arctiques ou sur les îles ou le continent dans des conditions telles que ces déchets puissent atteindre les eaux arctiques. La définition des déchets est générale et comprend toute substance qui dégraderait ou modifierait les eaux arctiques au point de nuire à leur utilisation par l'homme ou par des animaux, des poissons ou des plantes utiles à l'homme.
- d) La Loi établit la responsabilité civile résultant du dépôt de déchets par des personnes qui s'occupent de prospection, de mise en valeur ou d'exploitation des ressources naturelles sur la terre contiguë aux eaux arctiques ou dant toute zone sous-marine des eaux arctiques ou par des personnes qui exécutent toute entreprise sur le continent ou les îles de l'Arctique canadien ou dant les eaux arctiques, ou par les propriétaires de navires sillonnant les eaux arctiques et les propriétaires de la cargaison de tels navires. Cette responsabilité civile est absolue et n'est pas subordonnée à la preuve de faute ou de négligence. Ce endant, la Loi prévoit que le Gouverneur général en conseil peut édicter des règlements relatifs au mode de détermination de la limite de la responsabilité des personnes énumérées plus haut et, en ce qui concerne les propriétaires de navires et de cargaisons, la limitation de la responsabilité doit tenir compte de la grosseur du navire ainsi que de la nature et de la quantité de la cargaison tra sportée.
- e) La Loi prévoit que le Gouverneur en conseil peut exiger des preuves de solvabilité des personnes qui exploitent les ressources naturelles des terres configuës, des personnes qui se livrent à des entreprises pouvant entraîner le dé ot de déchets dans les eaux arctiques et des propriétaires de navires (et de leus cargaisons) qui naviguent à l'intérieur d'une « zone de contrôle de la sécurité de la navigation » spécifiée par le Gouverneur en conseil.
- f) La Loi prévoit que le Gouverneur en conseil peut édicter des règlements régissant la navigation dans les zones de contrôle de la sécurité de la navigation, interdisant à tout navire de pénétrer dans une telle zone à moins qu' ne satisfasse aux règlements concernant la construction de la coque et de la soute à carburant, les aides à la navigation, le matériel de sécurité, le pil lage, l'escorte de brise-glace, etc. Le Gouverneur en conseil peut soustra e à l'application de ces règlements tout navire ou toute catégorie de navires que possède ou exploite un État souverain autre que le Canada, lorsque le Gouverneur en conseil est convaincu que ces navires satisfont à des-normes éq valant essentiellement à celles que prescrivent les règlements canadiens et

que toutes les précautions raisonnables seront prises pour réduire le dang de tout dépôt de déchets.

ant

e ca

rei

ren:

les ∷

ile :

rès

mill

lex:

nte

**due** 

du C iion droi:

uge

1 p.

No∵.

on.

isa:

nou

e bi

ap:

mes.

hat.

cip:

me:

Qu:

a

air

Ré∵

ne:

aut:

bas

sou:

con:

en 🕆

n'a

e i

la s

ress

inté

- g) La Loi prévoit que le Gouverneur en conseil peut ordonner la des truction ou l'enlèvement des navires en détresse qui sont en train ou vra sen blablement dans le cas de déposer des déchets dans les eaux arctiques.
- h) La Loi prévoit qu'un agent préposé à la prévention de la pollution peut, du consentement du Gouverneur en conseil, saisir tout navire et sa care gaison partout dans les eaux arctiques ou ailleurs dans la mer territoria e de Canada ou dans les eaux intérieures au Canada lorsqu'il soupçonne pou de motifs raisonnables que le navire, ou que le propriétaire d'un navire ou l'un cargaison a enfreint les dispositions de la Loi. Lorsqu'un navire est declar coupable d'une telle infraction, la cour peut ordonner la confiscation du 1 avire et de sa cargaison.

Le Premier ministre a rencontré les journalistes après la séance de que tion à la Chambre des communes. Voici quelques extraits de cette entrevue : Question : Est-ce en prévision d'un défi à cette politique qu'une lettre 1 ét

envoyée aux Nations Unies?

Réponse: Nous prévoyons que certaines nations n'accepteront pas notre politique. À notre avis, le droit international actuel ne protège pas suffisanment les pays contre la pollution des eaux internationales. Il est important que le Canada entreprenne des démarches dans ce domaine pour favoriser l'évolution du droit international... Si nous avions débattu la question au Parlement vant de faire cette réserve et si nous avions attendu la fin du débat et peu être l'adoption du projet de loi, il aurait alors été trop tard pour faire une ré erre parce que du moment que les Cours amorcent un litige, il est trop tard pour faire des réserves; il importait donc de faire la réserve au moment où nous présentions la loi, de peur qu'à tout moment on amorce quelque part un litige et qu'il soit alors trop tard pour que nous puissions nous en soustraire...

Question: Faut-il entendre que tout pays s'opposant à cela devra traiter i irectement avec le Canada?

Réponse: Oui cela veut directes de la companyant de la c

Réponse: Oui, cela veut dire que dans ce cas particulier les tribunaus ne pourront pas rendre une sentence arbitrale qui engagerait le Canada.

Question: Monsieur le premier ministre, pourriez-vous résumer les me ures concernant la pollution et parler des limites de 12 milles? Il est question uss de 100 milles. Veuillez nous éclairer sur ces points.

Réponse: Nos deux projets de loi présentent deux aspects. L'un a pour bjet de prévenir la pollution des eaux arctiques. Il trace autour des îles de l'Arc ique canadien une zone large d'une centaine de milles où la pollution sera cont ôlée à l'aide de règlements pertinents. Je tiens à déclarer que nous n'adopte rons ces règlements qu'après consultation avec d'autres nations, nommément les États-Unis, qui s'intéressent à la navigation dans les eaux arctiques. L'in por-

la des ra sem

ol utions sa car ria e de ou : de u i'um de clar

l 1 avin

ue. tion. : e 1 ét

re polium ment que le olution t vant eu -être

d pour i nous i litige

u ( ne

c irec-

e ures ussi

objet c ique t ôlée c rons

t les 1 porant c'est que le Parlement nous autorise à prévenir tout danger de pollution de CES eaux et de déséquilibre de l'écologie délicate de l'Arctique canadien. Ce premier projet de loi n'est pas une déclaration de souveraineté mais plutôt la première expression de notre volonté de protéger l'Arctique contre la pollution; les mesures fixant notre domaine d'activités à une zone de 100 milles de largeur ortent pas sur la question de la souveraineté mais visent l'un des objectifs rès importants de nos activités dans l'Arctique.

Les limites de la mer territoriale du Canada sont actuellement de trois milles et le second projet de loi les porte à douze; nous ne faisons que suivre example d'une soixantaine de nations. Nous sommes persuadés que le droit international tend à porter les limites de trois à douze milles, et nous affirmons que ce sont les limites de douze milles qui s'appliqueront aux eaux territoriales du Canada. Pour cette question nous ne faisons pas de réserve sur la juridiction des tribunaux. Si une nation la soumet aux tribunaux et prouve que le droi international indique trois milles au lieu de douze, nous respecterons le lugement du tribunal. Autrement dit, dans le premier cas, où le droit existe, il plut avoir tendance à passer de trois à douze milles, mais le droit existe. Nous sommes prêts à respecter le jugement des tribunaux du monde et de lop don mondiale.

Dans l'autre cas, pour lequel le droit n'existe pas, ou est nettement insufisar, aucun droit coutumier international ne s'appliquant aux eaux arctiques, nou sommes d'avis que quelqu'un doit se charger de conserver cette zone pour e ben de l'humanité jusqu'à ce que l'on ait créé le droit international qui s'y apporte. Et nous sommes prêts à favoriser cette création en prenant nos propres nes res. Si nous apprenions la mise sur pied d'une conférence de toutes les hat un qui ont des intérêts dans l'Arctique, nous nous efforcerions d'y participe très activement afin de tenter d'établir un régime international de réglener ation de cette zone. En attendant, il nous fallait agir tout de suite.

Que tion : Intenter des poursuites dans le cas de violation des règlements contre a pllution dans l'Arctique n'équivaudrait-il pas à exercer le droit de souveainté, ne serait-ce pas une proclamation de souveraineté?

Ré, nse: Cela constituerait un exercice de l'autorité accordée par le Parlemer au pouvoir exécutif d'appliquer un statut donné. Mais cela ne signifie pas aut natiquement que l'on affirme sa souveraineté sur les mers de cette région, pas plus que la doctrine du plateau continental, par exemple, n'implique la sou raineté sur ce plateau. Lorsque le document proclamant que le plateau con nental des États-Unis fait partie des États-Unis pour ce qui est de sa mise en pleur a été rendu public par le président Truman, en 1945, ce document n'a firmé d'aucune façon la souveraineté du pays sur ces eaux, ni même sur le find de la mer, dans son sens habituel. Il y a donc une distinction entre la suveraineté absolue, qui signifie que l'on possède tout, la terre, l'eau, les rees contenues dans l'eau et ainsi de suite, comme dans le cas des eaux inté pures d'un pays, — et c'est cela l'aspect de la souveraineté — et l'autre

aspect qui n'est pas une proclamation de souveraineté, mais l'affirmation de la volonté du pays de contrôler certains aspects de ce qui se passe dans cerzone. On constate la même manière de faire au sujet des voies aérienne Les États-Unis et le Canada exercent un certain contrôle sur les aviors quapprochent du continent mais qui sont encore à plusieurs centaines de nille de distance du Canada, au-dessus de l'océan Atlantique. Cela ne signific papour autant que nous proclamons notre souveraineté là-dessus.

nation.

e c'≎s

dern è

ati 1

icip 1

conice

a mis

ntem

apeu

mpor

h ha

Arc

rot

pro

net :

de 🔄

Nous

le :

en 🕖

val

not:

Ou

Répo

SO1: :

de 🤊

nat :

de :

Je 🔅

na :

int :

que

ne 5

sai:

de:

àř

qu.

pr:

l'A:

ter:

Question: Ces projets de lois peuvent-ils cependant être considérés comm un nouveau pas vers la proclamation de la souveraineté du Canada sur cet zone?

Réponse: Considérez-les comme vous le voulez. Mais il est très clair que nos deux projets de lois répondent à deux démarches; la première affirme non souveraineté sur la zone de 12 milles au large des côtes, l'autre affirme note désir d'empêcher la pollution et c'est à ce sujet que nous avons présenté le con cept de la zone de 100 milles dans laquelle nous voulons exercer un certain contrôle. Cela ne veut pas dire, vous le comprenez certainement, que non allons contrôler tout ce qui se passe à l'intérieur de ces 100 milles. Les règle ments vont déterminer ce que nous ferons à l'intérieur de ces 100 mil es il se peut que, pour commencer, nous n'adoptions des règlements que pour les zones de circulation des navires ou d'exploitation du pétrole, ou dans les quelles les courants créent le danger de pollution. Nous voulons simplement nous assurer que le Gouvernement a l'autorité nécessaire pour adopter des règle ments couvrant une zone suffisamment vaste afin d'éviter que, l'année proc lain, nous ayons à demander au Parlement de reculer les limites un peu plu lon parce qu'il sera devenu évident que pour empêcher la pollution il fau qu celles-ci se trouvent au point X plutôt qu'au point Y.

Question: Monsieur le premier ministre, votre Gouvernement est con ainci que si le droit international comporte une prévention elle est en faveur de exportateurs et transporteurs internationaux de pétrole, n'est-ce pas?

Réponse: Oui, Le droit international, dans sa formule actuelle, con porte décidément une prévention en faveur de la navigation hauturière dans les liverses régions du globe. Et dans le passé, cela a probablement joué en faveur de États parce qu'à la faveur de cette orientation du droit international, le commerce s'est grandement développé dans toutes les parties du monde. Mais maintenant . . . .

Question: Mais sans protection pour des pays comme le Canada — 2st-a là ce que vous sous-entendez?

Réponse: C'est bien cela; le droit international dans le passé a évol é de façon à protéger le concept de la haute mer, qui favorise la navigation et le commerce partout dans le monde. C'était bien autrefois mais aujourd'hui, étant donné les progrès de la technologie et l'importance qu'il y a pour nous et pour tout l'univers à ne pas songer uniquement en termes de commerce mais aussi en termes de qualité de la vie, c'est différent. Nous disons que le droit inter-

national n'a pas évolué dans ce sens. Mais nous voyons un commencement c'est la raison pour laquelle il s'est tenu une conférence à Bruxelles l'année dern re, que le Canada y a participé et que j'ai parlé au Secrétaire général des lati ns Unies l'automne dernier pour le convaincre que le Canada désire parcipor à toutes les phases de l'élaboration de régimes internationaux qui préconiceraient la lutte contre la pollution des eaux côtières. Mais en attendant a n'se au point d'un tel régime international, nous ne disposons que du droit nternational tel qu'il s'est établi dans les siècles passés, où la navigation à papeur ou à voile ne présentait aucun danger de pollution et où il était de prime inportance, pour le commerce et d'autres motifs, que les pays puissent utiliser haute mer. Nous nous efforçons de faire pour le mieux en ce qui concerne Arctique, de protéger les intérêts canadiens et les secteurs qui doivent être prot gés. Selon nous, cette législation répond exactement à ce souci. Nous protigeons le Nord et l'équilibre qui y règne. Nous affirmons notre souveraineté sur la zone de 12 milles. Nous sommes attentifs à ne pas faire preuve le chauvinisme ou d'esprit de clocher au sujet de la navigation dans le Nord. Nous n'adoptons pas ces lois pour empêcher tous les navires de tous les pays le aviguer dans cette région. Au contraire, le Canada profitera de la mise en valeur du Nord. Nous voulons seulement nous assurer que cette mise en valeur est compatible avec nos intérêts en tant que nation souveraine et avec notes devoir envers l'humanité de protéger l'Arctique contre la pollution. Quation: La mise en application de ces lois posera-t-elle des problèmes? Je n'en vois pas. Dans un cas, s'il se pose un problème, on nous Réponse: son nera de comparaître devant les Cours et là nous ferons valoir nos points de ue et, je l'ai déjà dit, nous avons de notre côté la tendance du droit internatonal, soit la limite à 12 milles. Dans l'autre cas, il n'existe pas de règle de iroit et, alors, on ne peut pas nous sommer de comparaître devant les Cours. Je suis convaincu que notre décision hâtera la tenue de rencontres internationa 3 où les pays réunis s'accorderont multilatéralement pour statuer en droit int national ce que jusqu'ici nous avons dû faire seuls puisque personne d'autre qu nous ne peut prendre de décision au sujet de l'Arctique canadien si nous

tion (

ns cel

rienne

OIS O

e nil

ifie m

C mn

ur cet

air qu

ie not

e note

It con

c ertain

ie non

s règle

nil es e

ie pou

ars les

pl:ment

s règle

oc raine

lu : loi

w qu

n ainci

err des

n port

s liver

eırdei e com-Mais

- est-ce

ol ié de

n et le

i, étant

et pour

s aussi t interne e faisons pas.

L'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, faisai la déclaration suivante à la Chambre des communes, le 16 avril, au sujet des projets de loi annoncés le 8 avril par le premier ministre Trudeau et destinés à ; évenir la pollution des eaux arctiques du Canada:

Monsieur l'Orateur, de ce qui s'est dit jusqu'ici dans le débat, il ressort qui tous s'entendent sur les deux grands objectifs sous-jacents au bill sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, à l'expansion économique de l'Actique canadien et à la préservation d'un milieu unique qui comprend des terres, des glaces et la haute mer.

Le Gouvernement a longuement et soigneusement réfléchi aux moyers plesquels ces objectifs pouvaient le mieux se réaliser et se traduire en tem législatifs. Nous avons étudié ces questions à la lumière du devoir et de 'objection du Canada non seulement envers lui-même mais envers la communaut des nations; c'est-à-dire l'humanité entière. Nous n'avons pas voulu nous affoit devant les clameurs, d'où qu'elles viennent, et nous avons rejeté les solution simplistes qui créeraient plus de problèmes qu'elles n'en résoudraient. Nou avons, au contraire, élaboré, après avoir longuement mûri la question un approche constructive et fonctionnelle, qui fait une distinction entre la juridition et la souveraineté ainsi qu'entre les objectifs nationaux et le chauvinism qui concilie l'intérêt national avec la responsabilité internationale et qui pri viendra la pollution sans décourager l'expansion.

**1**1718

**d**au

eus?

are:

ricti

mil

ou.

rééd

t'e∻

945

nte-

é s

an

aı .

tal

п€∴

OI:

bre:

ser

h

ho:

C'er

un

ro:

et 1

pa 🤄

fer

no

no:

pa:

au.

sen

le 🗈

aff.

en

ter

ave

clé

un

La préservation de l'environnement transcende les notions tradition selle de la souveraineté et nécessite une vision plus hardie des choses, qui s'orient vers les générations futures, et vers la protection des plantes et des animau dont dépendra l'existence humaine et sa qualité même. En outre, le prol lème de la protection de l'environnement doit être résolu à la lumière des corsidérations objectives d'aujourd'hui plutôt que des accidents historiques des impératifs territoriaux d'autrefois.

Le Canada a toujours considéré les eaux situées entre les îles de l'archipe arctique comme des eaux canadiennes. Le Gouvernement actuel maintient cett position . . . le projet de loi que nous avons présenté à la Chambre ne cortien nullement un abandon de ces revendications.

Ce bill vise à faire face à un problème réel et immédiat et ses dispositions permettent d'exercer une juridiction sous une forme limitée. Cette juridiction exercée en vue d'assurer un contrôle de la pollution ne saurait en aucur cas être interprétée d'une manière qui serait incompatible avec la revendication de la souveraineté sur les eaux situées entre les îles, ou autrement. De même, la souveraineté exercée sur une zone maritime s'étendant jusqu'à 12 mille du littoral, conformément aux dispositions d'un autre bill qui sera bientôt exau iné, ne saurait être considérée comme incompatible avec la revendication de la souveraineté au delà de la limite des 12 milles . . . .

Il existe une source autorisée pour les propositions que j'ai avancée en cette occasion. En 1910, dans l'affaire qui opposait la Grande-Bretagne e les États-Unis au sujet des pêcheries de la côte de l'Atlantique Nord, le Tribunal permanent d'arbitrage a décidé qu'un État pouvait, sans préjudice pour les d'oits et recours de souveraineté sur la totalité d'une zone maritime particulière; n'exercer qu'une partie de ses pouvoirs souverains sur de telles parties de cette one selon la nécessité du moment. Cette affaire est d'une pertinence particu ière en rapport avec la situation du Canada puisqu'il s'agissait des régions de Terre-Neuve, du Labrador et d'autres parties de la côte atlantique du Canada.

Il y a ceux qui soutiennent que le problème de la pollution marine ne seut être résolu que par une action multilatérale et non pas unilatérale. Le Car ada

musé sur l'approche multilatérale, récemment encore à une Conférence juriique internationale tenue à Bruxelles en 1969. Cependant, nous n'y avons pas eus i à amener les grands États propriétaires de marines marchandes et de earg 38 à reconnaître et à protéger les droits et les intérêts des États côtiers, actiones innocentes de la pollution des mers.

yers p

ı tem

le 'ob

mu nau

s affold

olution

. Nou

on 👊

juridic

vin sm

Jui pré

on telle

'or ient

ni naw

rot lèm

or sidé

s impé

arc lipel

nt cette

or tien

os tions

idi etion

ur cas

io 1 de

me, la

le: du

aı ıiné,

a sou-

ée; en

e les

it unal

ci :oits

i' xer-

one

cu ière

Terre-

e jeut

a: ada

La pratique adoptée par les États, où en d'autres termes, leurs décisions militérales, a toujours constitué un moyen légitime dont disposent les États ou donner jour à un droit coutumier international.... C'est ainsi que fut réé la règle de la zone territoriale de trois milles et, plus tard, de 12 milles. C'est une décision unilatérale des États-Unis dans la proclamation Truman de qui amena l'adoption de la doctrine du plateau continental dans le droit international. Ce sont les pratiques de la Norvège en matière de délimitation de 13 eaux territoriales qui ont amené l'introduction de la ligne droite de base dans la convention de Genève sur la mer territoriale. Une fois encore, c'est par lécision unilatérale que le Canada en 1964 et les États-Unis en 1966 ont tale des zones de pêche contiguës de neuf milles.

La mesure que nous proposons pour les eaux de l'Arctique n'exclut nullemen la possibilité de conclure des accords internationaux pour protéger l'envion ement marin des régions arctiques. Ce bill doit être considéré comme un pre nier pas vers l'établissement de lois internationales qui protégeront et conser cront notre planète afin qu'elle soit le plus utile et agréable possible à 'hi aanité tout entière. Un système écologique unique régit la vie de tous les hor mes, et les régions arctiques en sont une partie extrêmement importante. C'e d'elles que dépend l'habitabilité de l'hémisphère septentrional. Ce bill est un commencement. Il offre un cadre législatif à l'intérieur duquel nous établiror des contrôles et des normes de sécurité pour empêcher cette région intacte et xceptionnellement vulnérable de se détériorer. Nous consulterons d'autres pass avant de promulguer une réglementation à cette fin. Nous espérons qu'ils fer at preuve de l'esprit de compréhension et de collaboration nécessaires pour no permettre d'édifier de concert un ensemble de règles internationales et de no nes de sécurité qui servent nos intérêts communs sans trop gêner les intérêts pa oculiers.

Le Canada a une longue tradition de leadership et de participation active au efforts accomplis multilatéralement pour résoudre des problèmes qui dépasser les préoccupations purement nationales. Cela est particulièrement vrai dans le omaine du droit international en matière d'environnement. Dans la fameuse affere Trail Smelter, nous avons eu recours à l'arbitrage avec les États-Unis en 935 et nous avons reconnu la responsabilité de l'État pour la pollution du ten toire des États-Unis. Des années plus tard, nous avons préconisé énergique nent l'adoption du traité de non-prolifération des armes atomiques et nous avons pris les devants en essayant d'empêcher la pollution due aux essais nuclémes. Depuis 1909, nous nous sommes engagés avec les États-Unis dans une expérience unique de coopération internationale sur les problèmes ordinaires

de l'environnement, par l'entremise de la Commission mixte internationale. Mat c'est précisément cette longue expérience que nous avons des méthodes nultilatérales et bilatérales qui nous convainc de la nécessité qu'il y a pour nous d'agir immédiatement pour protéger l'environnement arctique.

cipa

qu'e!

dict:

limi

de l

tion

cor

tou

mo\

plus

Cars

dés:

au 🤄

de .

cette

Con

me:

néar

con

tra

équi

jus

deg

est

tie!

mi

et i

po:

dré

mi

pr:

 $\mathbf{C}$ 

et

sa

ne

lis

Nous ne le savons que trop, on ne peut répondre à une situation ex gean une action rapide par le processus lent et difficile de la négociation d'arrangements internationaux. Même si le travail de la Commission mixte internationale est précieux, les citoyens du Canada et des États-Unis sont douloureus men conscients que cela n'a pas empêché la pollution et la contamination des Grande lacs au point que la vie même de ces vastes étendues d'eau est menacét. La Commission mixte internationale a entrepris des mesures réparatrices dats la Grands lacs, mais elles se sont fait attendre longtemps et ne répareron par facilement les dommages causés. Nous ne pouvons être trop en retard sur tous les points. Nous ne pouvons attendre que des dommages aient été causés dans l'Arctique, ne serait-ce que parce que des dommages semblables dans cet environnement pourraient bien être irréversibles.

Les premières tentatives pour trouver une solution internationale au problème de la pollution des mers par le pétrole remontent au début des années 20, mais n'ont pas commencé à porter fruit avant la fin des années 50. En 926, une conférence internationale tenue à Washington rédigeait une proposition relativement modeste pour régir les déversements délibérés de pétrole cu de mélanges oléagineux dans la mer. Même cette modeste proposition n'e pas réussi à se faire ratifier.

Dès 1954, le problème de la pollution par le pétrole avait attein des proportions tellement critiques dans certaines régions qu'une seconde g ande conférence a été convoquée. Il en est résulté la Convention de Londres pour la prévention de la pollution de la mer par le pétrole. Cette Convention, comme la proposition de 1926, porte sur la prévention de la pollution délibérée lors du nettoyage des pétroliers, mais elle en laisse l'application aux États arma teux plutôt qu'aux États côtiers qui en subissent les dommages. Cette Convention a été adoptée malgré la forte opposition des États-Unis, selon qui le problème du déversement délibéré disparaîtrait grâce à des programmes éducatifs et aux progrès technologiques.

La Convention de Londres n'a été que lentement acceptée et ce n'est que quatre ans plus tard qu'un nombre suffisant de pays l'avait ratifiée pour q l'elle entre en vigueur. L'instrument d'acceptation du Canada a été déposé en 1956, et celui des États-Unis en 1961. La Convention a été modifiée par une sec nde conférence tenue en 1962 sous les auspices de l'Organisation intergouv mementale consultative de la navigation maritime. Les amendements de 1962 sont relativement marginaux, mais ils portaient de 50 à 100 milles les zones infimums où le déversement délibéré de pétrole était interdit. Le Canada a accepté ces amendements en 1963 mais ils n'ont pas été assez généralement acceptés pour entrer en vigueur avant 1967.

La Convention modifiée de Londres demeure l'instrument international principa en vigueur dans ce domaine. Malgré ses modestes objectifs, et malgré qu'e le en laisse l'application aux États armateurs pour ainsi préserver leur juridiction exclusive traditionnelle sur leurs navires en haute mer, cette Convention imité n'est entrée en vigueur qu'une trentaine d'années après que le problème de le pollution par le pétrole eut pour la première fois attiré sérieusement l'attention internationale. Personne, à mon avis, n'en conteste les lacunes en ce qui con rue l'étendue et l'application de ses dispositions.

Man

nuli

r non

x gear

ri ange

tional

s men

Grand

έι. La

ars le

n pas

u tous

s dans

t envi-

u pro-

€ s 20,

926, c ition

cu de

'e pas

n des

ande

conne

€ lors

e teurs

e ition

ł lème

e aux

si que

elle :

1956,

c onde

v rne-

2 sont

i ini-

c epté

e ptés

Mais nous avions cru discerner tout dernièrement une raison d'espérer que tous les pays conjugueraient leurs efforts contre la pollution par le pétrole au moy n d'initiatives de plus grande envergure, et qu'ils adopteraient des mesures plus efficaces pour prévenir et enrayer cette pollution. L'incident du Torrey Car on a alerté l'opinion publique et fait comprendre aux gens les conséquences dési treuses d'un déversement accidentel provenant d'un pétrolier géant. Tant au anada qu'à l'étranger on se rendait de plus en plus compte que la qualité de otre milieu devenait le problème par excellence de notre temps. C'est dans cett optique que le Canada a participé à Bruxelles, en novembre 1969, à la Corérence juridique internationale sur les dommages dus à la pollution de la me. Les résultats de la Conférence, tout en marquant un certain progrès, ont néa moins été décevants.

Bien des délégations à Bruxelles se sont montrées d'une prudence et d'un con crvatisme exagérés à nos yeux, s'attachant rigoureusement à la conception tra tionnelle de la liberté absolue de la haute mer. Cette liberté nous semblait équ valente à une permission de polluer les eaux; elle n'assurait nullement un just équilibre entre l'intérêt de l'État armateur, en ce qui concerne la liberté des droits de navigation, et l'intérêt fondamental de l'État côtier, pour ce qui est le l'intégrité de ses rives.

Aussi, en dépit de nos efforts énergiques, le Canada n'a réussi que partie ment à faire reconnaître la nécessité fondamentale de la préservation du mi u et le principe voulant que le transport en citerne, par mer, de pétrole et l'autres agents de pollution soit extrêmement dangereux et implique la respo abilité absolue de compenser pleinement les victimes de la pollution engendré de ce fait.

La Conférence de Bruxelles était si peu orientée vers la préservation du mil u et s'était tellement préoccupée d'autre part des intérêts des États propri aires de navires et de cargos, que le Canada s'est abstenu de voter sur la Co vention sur le droit public, portant sur le droit d'intervention en haute mer, et l'est prononcé contre la Convention sur le droit privé, relative aux responsabilités des civils en cas de dommages dus à la pollution.

Alors que le bill à l'étude cherche avant tout à prévenir, les Conventions de ruxelles portent principalement sur les correctifs et les responsabilités. Je ne oudrais pas, cependant, être sévère ou négatif à l'excès en jugeant les réalisa ons de la Conférence de Bruxelles. La Convention sur le droit public

négociée alors incorpore le principe très important selon lequel les États cé tien peuvent intervenir contre les navires étrangers en haute mer pour empêcher ou minimiser les principaux dommages de la pollution par le pétrole, à la suite d'un accident survenu en mer.

nat

de i

le I

du :

gne

de

et 🗈

de .

et :

mc.

int(

mai

pro

cô:

de

et 🤊

ďé:

pe:

me

att.

gre

jo:

en

ine

la:

di:

fo:

ini

la

A cet égard, je dois dire qu'à mon sens il y a anomalie dans le fait que certains pays acceptent le droit d'un État côtier de couler un navire étranger en haute mer lorsqu'un accident maritime risque de causer de la pollution, tout en affirmant que les États côtiers n'ont pas le droit d'empêcher un pareil accident en éloignant ce navire de ses côtes ou en exigeant certaines norme: ou conditions de sécurité avant d'en autoriser l'accès à ces régions.

Le droit de l'État côtier à intervenir en haute mer, tel qu'incorporé lans la Convention sur le droit international de Bruxelles, suffit peut-être à l'houte actuelle du moins, pour protéger le milieu marin et les intérêts côtiers du Canada au delà de la limite de 12 milles proposée dans le cas de nos mers territor ales de l'Atlantique et du Pacifique. Mais, je le répète, le problème de la polh tion dans ces régions est aussi d'importance vitale et le Gouvernement y accordera toute son attention. Pour ce qui est de l'Arctique, d'autres mesures s'imposent aussi.

Nous espérons que le bill sur les eaux arctiques servira de cadre à des normes de sécurité acceptées par entente internationale. Cependant, le bre exposé des efforts multilatéraux que je viens de faire prouve assez que ette approche n'aurait pas répondu au besoin d'agir rapidement, et n'aurait pas assuré la stabilité et la certitude requises pour encourager les investissements dans la mise en valeur des ressources de l'Arctique et le développement ce la navigation dans cette région.

Monsieur l'Orateur, il est indubitable que le Canada a voulu éprouver le climat international en statuant sur la pollution des eaux et, d'ailleurs, qu'il a trouvé le climat peu favorable — si je puis user de cette comparaison. Nous sommes décidés à prendre nos responsabilités pour protéger notre territoire. Nous sommes également décidés à agir en pionniers et à repousser les front ères du droit international, car le régime du laisser-faire en haute mer ne doit plus nous empêcher de lutter efficacement contre une pollution si redoutable que même les vastes mers et océans du monde seront peut-être incapables de l'al sorber, de dissoudre ou d'emporter les déchets qu'on y déverse, de propos déli éré ou par accident.

Le bill sur les eaux de l'Arctique est une mesure constructive et fonc onnelle visant la préservation du milieu. Il affirme exclusivement la compét nœ limitée requise pour parvenir à un but précis et vital. Il fait la distinction entre une compétence limitée pour contrôler la pollution et l'ensemble des cor pétences qui constituent globalement la souveraineté. A cet égard, il resser ble un peu aux mesures prises par le Canada concernant l'exploitation et la onservation des ressources piscicoles, initiative dont il était le premier pays à donner l'exemple. Les résultats obtenus dans ce dernier domaine nous encouragent maintenan à prendre l'initiative d'élaborer des règlements afin d'empêcher la pollution de la mer et des rives des États côtiers. Nous croyons fermement que c'est le reilleur moyen de dégager l'ordre du chaos qui nous menace dans le domaine du froit de la mer.

ć tiers

e cher

suite

it que

ranger , tout

1CCI-

e i ou

lans

'h eure

a nada on ales

lı tion

oi dera

ocsent

à des

bref

it pas

n ents

ce la

v:r le

ji il a

Hous

it oire.

nt ères

t plus

e que

al sor-

eli jéré

C'OII-

ét nce

e atre

or pé-

ei ible

on-

avs à

ette

L'entreprise d'avant-garde dans laquelle nous nous sommes engagés témoigne de la gravité de notre inquiétude devant l'incapacité du droit international de narcher de pair avec la technologie, de s'adapter aux situations spéciales, et sertout de reconnaître le droit d'un État côtier à se protéger contre le danger de la pollution marine.

Le droit international actuel est ou insuffisant ou inexistant à cet égard, et dans la mesure où il existe, il se réclame avant tout, comme je l'ai déjàme tré, du principe de la liberté de navigation. Il est conçu pour protéger les into êts des États qui se livrent, directement ou indirectement, au transport mantime du pétrole et autres cargaisons dangereuses.

Il faut créer un droit axé davantage sur l'intérêt des victimes afin de projéger l'environnement marin ainsi que les droits et les intérêts des États côrers. Le bill sur les eaux de l'Arctique a pour but d'accélérer l'élaboration de ce nouveau droit. Il repose sur le principe fondamental de l'autodéfense et constitue la coutume des États, ce qui, de tradition, a toujours été un moyen d'élaborer le droit international.

Là où la loi présente des lacunes, toute mesure prise pour y remédier ne per pas être dûment considérée d'après les normes actuelles de cette loi. Autrement, toute réforme serait vraiment impossible. Le Canada demeure solidement attaché au règne du droit dans les affaires internationales et il éprouve le plus grand respect pour la Cour internationale de Justice et pour le rôle qu'elle jour dans le maintien du droit. Par contre, nous ne sommes pas prêts à entrer en itige avec d'autres États sur des questions vitales pour lesquelles la loi est incléquate, non existante ou ne s'applique pas dans le genre de situation à laquelle le Canada fait face comme dans le cas de l'Arctique. Ce n'est pas se vir la Cour ou la loi internationale que d'essayer de régler par voie d'adjudication des questions pour lesquelles la loi ne prévoit pas de base solide où fonder une décision. Pour ces raisons nous avons dû apporter une nouvelle respiction à l'acceptation par le Canada du recours obligatoire à la Cour internationale de Justice.

En dépit de cette nouvelle réserve, l'acceptation par le Canada du recours obligatoire est beaucoup plus large que celle de nombreux autres pays. Il ne s'ait nullement d'un manque de confiance dans la Cour, mais d'une prise de conscience des limites dans lesquelles la Cour peut exercer son action et des lactines du droit qu'elle doit interpréter et appliquer. De plus, le Canada pourrait révoquer cette réserve et élargir de nouveau son acceptation du recours obligatoire lorsque ces lacunes auront été comblées. Entre-temps, le Canada est prêt à se présenter devant la Cour lorsque celle-ci est en mesure d'exercer

sa fonction propre et de prendre une décision qui nous soit favorable ou non. Tel est le cas, par exemple, à l'égard de notre bill sur la mer territoria e de 12 milles. Notre empressement à nous soumettre à la procédure judiciaire intenationale demeure de portée générale et n'est subordonné qu'à certaines e ceptions limitées et clairement définies, plutôt qu'à une exception générale pouvail être précisée à volonté de façon à y inclure n'importe quelle question particulière

Dir

adi

sec

de }

mai

d'o

et 1

aur

Nix.

à 1

pou

res

SOL

que

côt

miı

du

**C**O:

Ca

la

ell

no

un

ď.

lea

ar

pr

q

ľ

J'ai souligné auparavant que le Gouvernement espère qu'il sera possible d'établir des règles internationales, concernant la navigation dans l'Arctique, conformes à notre projet de loi. Nous comprenons que l'intérêt d'autres États sera inévitablement touché par l'exercice d'une juridiction sur certaines partie de la mer. Nous avons tenu compte de cet intérêt en rédigeant cette messure nous avons, par exemple, prévu que les navires appartenant à des gouvernements étrangers ne seront pas assujettis aux règlements canadiens conce nan la lutte contre la pollution, si les navires en question répondent à nos exigences.

Nous étudierons davantage les intérêts des autres nations en les consultant avant de proclamer les règlements de sécurité en vertu du bill sur les eaux de l'Arctique.

Je devrais signaler que les intérêts des autres nations en ce qui a trait à l'utilisation de la mer ne sont pas nécessairement en conflit avec les notres. Nous aussi nous sommes intéressés à maintenir les libertés essentielles sur la mer. Nous ne tenons pas non plus à mettre des restrictions inutiles ou céraisonnables sur le commerce maritime. Les facteurs de sécurité sont vitaux pour nous autant que pour les autres. C'est parce que nous partageons le désir d'éviter des développements contraires aux intérêts communs que nous de nandons aux autres pays d'adopter une attitude souple qui répondra aux besoins nouveaux et aux circonstances spéciales, et que nous cherchons à obter ir la coopération des autres pays en leur offrant la nôtre.

Reconnaissant les intérêts communs et agissant par esprit de collaboration, le Canada tient depuis de nombreuses années des consultations périodiques avec les États-Unis sur des questions relatives au droit de la mer. Nous n'avons pas toujours été d'accord sur ces questions mais nous avons toujours bénéfic é de l'établissement d'une meilleure compréhension de nos positions et inquié udes respectives.

Je voudrais maintenant aborder un point assez important de l'étude des aspects internationaux de la loi: la position du Gouvernement américain cet égard. Après avoir exprimé à quelques récentes occasions un intérêt particulier pour les divers aspects du droit de la mer que le premier ministre avait sou evés dans le débat sur le Discours du Trône alors qu'il annonçait l'intention du Jouvernement de présenter des mesures législatives en vue de protéger l'équ'ibre écologique de l'Arctique canadien, le Gouvernement des États-Unis a dem andé à en discuter avec nous. Deux séries d'entretiens ont eu lieu à cette fin.

Le 11 mars, l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. Marcel Cad eux, accompagné de deux hauts fonctionnaires canadiens, M. Beesley, chef de la

Dire tion des affaires juridiques du ministère des Affaires extérieures, et M. Head, adje nt législatif du premier ministre, rendait visite à M. Alexis Johnson, sousseci taire d'État chargé des questions politiques aux États-Unis, et à un groupe de lauts fonctionnaires américains. L'entretien a été très franc et très cordial, mai il a fait transparaître, comme on pouvait s'y attendre, des divergences d'o nions entre nos deux gouvernements sur un certain nombre de questions, et l'on a convenu de se réunir de nouveau après que le Gouvernement américain aur eu le temps d'étudier la question plus à fond. Le 17 mars, le président Nix n téléphonait au premier ministre pour lui manifester l'intérêt qu'il portait à l' faire et lui offrait de déléguer à Ottawa un groupe de hauts fonctionnaires pour poursuivre les discussions. Le 20 mars, une équipe de hauts fonctionnaires américains, avec en tête le sous-secrétaire d'État, M. Johnson, ainsi que le soi secrétaire à la Marine et un secrétaire adjoint aux Transports, de même que des hauts fonctionnaires du Département d'État, de la Défense, de la Garde côt re et de l'Intérieur, est venue à Ottawa pour me rencontrer, ainsi que le mil stre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien), le président du Conseil privé (M. Macdonald) et des hauts fonctionnaires canadiens, y compris le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures et l'ambassadeur du Ca ada à Washington, pour nous faire connaître la position des États-Unis sur la uestion à l'étude. Les discussions durèrent toute la journée et, là encore, eli s furent franches et amicales. Notre ambassadeur aux États-Unis s'est de no veau entretenu, par la suite, avec M. Johnson, à Washington, puis il y eut un conversation téléphonique entre le premier ministre et M. Rogers, secrétaire d'at. Les deux gouvernements n'ont malheureusement pu s'entendre sur tous les aspects de la question, comme l'a, par la suite, fait savoir le Gouvernement ar ricain. Je crois que tous ces entretiens montrent clairement que nous avons pr très au sérieux l'intérêt que les États-Unis ont manifesté à l'égard de ces qui stions.

u non

ia e de

e nter-

excep-

Ol Van

cu lière

oosible

rct ique,

s États

p arties

ne sure,

uverne-

ce nant

ge ices.

ısı İtani

ar x de

trait à

notres.

s ar la

c érai-

x pour

e désir

de nan-

be soins

er ir la

oration,

es avec

on: pas

ficié de

iié udes

ide des

n 🕽 cet

rticulier sou evés u Bou-

qu'ibre

emandé

lad eux, E de la

in.

On peut résoudre ces divergences, de façon compatible avec nos intérêts de nation souveraine et notre long passé de collaboration étroite et de compile hension mutuelle avec les États-Unis. Nous ne saurions renoncer à nos re consabilités dans une question qui nous importe tant, ni faillir au droit et al devoir de protéger notre territoire. Une fois adoptée cette position fondantale et irrévocable, il subsiste néanmoins une gamme étendue de possibilités de collaboration bilatérale et multilatérale qui pourrait servir la cause de la ce servation de l'environnement dans les eaux de l'Arctique dans l'intérêt de to la la cette position nous sommes disposés à avancer, mais non à reculer.

Le 17 avril, M. Sharp faisait la déclaration suivante au sujet du second de projets de loi annoncés le 8 avril par M. Trudeau:

Monsieur l'Orateur, le projet de modification de la Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche renferme deux principales dispositions: premièrement,

porter à 12 milles les limites de la mer territoriale que la loi fixe actuellement à trois milles et, par voie de conséquence, supprimer l'actuelle zone de pêche de neuf milles, qui se fond ainsi dans la mer territoriale de 12 milles; deuxièmement, autoriser le Gouvernement à créer pour le Canada, par décret du Conseil, des zones de pêche exclusives comprenant les régions de la ner adjacentes aux côtes canadiennes.

Je

ne∜r a

d'aborc

ter itor

éc! oua

un me

car N

souver

la com

des iu

M: ihe

pr pos

plus s

avorès

quo no

trì bi

de m

chorel

anou

s vic

n: ille

propo

a and

a ons

e de

a cor

les É

l G ∈us

a on

l all

r ous

) or

a fin

la h

l s

t a

& ir

Diverses raisons expliquent que le Gouvernement propose de porter sa souveraineté territoriale de trois à douze milles de la côte. Essentiellement, c'est que la compétence limitée en matière de pêches qu'exerce actuellen ent le Canada sur la zone extérieure de neuf milles ne suffit plus pour protége la totalité des intérêts côtiers vitaux du Canada. La mer territoriale de 12 milles offre les avantages suivants: a) fournir la base de la compétence étendue cont le Canada a besoin pour appliquer ses mesures de contrôle de la pollution cans l'Arctique, au large de la côte est et de la côte ouest du Canada, jusqu'à 12 milles à partir des lignes de base de la mer territoriale du Canada, et non pas simplement jusqu'à trois milles, comme à l'heure actuelle; b) cela perme tra au Canada de hâter la conclusion des négociations entreprises avec les pays européens à qui on a permis de continuer à pêcher dans la zone de pêche du Canada large de neuf milles; c) la sécurité des intérêts canadiens s'en trouvera davantage assurée du moment où nous pourrons exercer un contrôle plus grand sur les allées et venues des navires étrangers.

Le régime juridique des mers territoriales permet à l'État côtier de déerminer si un passage donné est autorisé. Ce bill élargit ce droit pour le Can da jusqu'à une distance de 12 milles de la ligne côtière des mers territoriales. Toutes les raisons pour lesquelles un État a besoin d'une mer territoriale de trois milles s'appliquent autant à une mer territoriale de 12 milles. Du point de vue de la sécurité, le danger est écarté plus loin vers le large et l'État cô ier peut prendre toutes les mesures à sa disposition sur son propre territoire duns une zone plus large de 12 milles au lieu des trois milles fixés auparavant.

Ensuite d) comme la limite intérieure du plateau continental est mesurée à partir de la limite extérieure des eaux territoriales, la limite de 12 milles de la mer territoriale aura pour effet de pousser la limite intérieure du plat au continental du Canada vers la mer sur une distance de 9 milles.

Monsieur l'Orateur, le Gouvernement des États-Unis a nettement décluré sa volonté d'accepter les eaux territoriales de 12 milles pourvu qu'on y arr ve par un accord multilatéral et non par l'élaboration graduelle du droit coutum ler par la coutume des États. Le Gouvernement canadien a accueilli favorablement le vœu des États-Unis de s'en tenir à des règles de droit agréées sur ces questions. Le Canada a à maintes reprises montré sa bonne foi quant à l'approche mu tilatérale de ces questions, en participant activement et de façon constructive, depuis 40 ans, à tous les efforts déployés pour en arriver à des règles de droit agréées quant à la largeur de la mer territoriale et à la nature et à l'étend le des zones contiguës.

Je ne tiens pas à m'attarder inutilement sur le sujet, mais je voudrais rappeier aux députés et à la communauté internationale que le Canada a cherché d'abord à faire accepter la formule « trois plus neuf », en 1958, soit la mer ter itoriale de trois milles et la zone contiguë de neuf milles, et, quand l'idée écioua, il revint à la charge avec sa fameuse formule « six plus six », soit un mer territoriale de six milles et une zone contiguë de six milles dans certains car. Nous avions signalé que le droit avait tendance à accorder des droits de souveraineté sur des territoires de plus en plus vastes et nous avions dit que la communauté internationale devait reconnaître la légitimité de l'élargissement des juridictions au delà de la mer territoriale à des fins précises et limitées. Melheureusement, nous n'avions réussi à gagner l'appui des États-Unis à notre proposition que dans une certaine mesure et avec un certain retard.

1ent

che

xiè-

du

ner

sa

ent,

ent

la

lles

ont

ans

12

oas

tra

ays

đu

era

nd

er-

da

de

nt

er

118

ée

de

au

ve

nt

e

Plus tard, en 1960, nous avons préconisé très énergiquement la formule « six plus six ». Nos représentants diplomatiques ont fait des instances à ce sujet au rès de toutes les capitales du monde. J'aimerais préciser, entre parenthèses, que nos efforts d'alors et ceux d'aujourd'hui exigent l'appui d'un service extérieur tre bien rodé et la présence de représentants du Canada dans toutes les capitales du monde, et ce, pour bien des raisons, mais en particulier lorsque nous cherchons à nous gagner l'appui de la communauté internationale, comme autourd'hui, pour une initiative particulière... Monsieur l'Orateur, notre se vice extérieur a la bonne fortune de passer, en général, pour l'un des neilleurs au monde...

On se souviendra qu'en 1960, la formule « six plus six » que nous avions poposée a échoué faute d'une voix. Toutefois, nous n'avons pas même alors a andonné l'approche multilatérale. De concert avec la Grande-Bretagne, nous a ons fait des démarches auprès des pays étrangers et leur avons demandé si, e dépit de l'échec de Genève, ils ne consentiraient pas à signer avec nous un a cord multilatéral fondé sur la formule « six plus six ». Nous avons pressé les États-Unis d'appuyer ces représentations, mais ils ont refusé.

Plus tard, lorsque, à la suite de nos démarches nombreuses et prolongées, Grande-Bretagne et nous-mêmes avons reçu l'appui de plus de 40 pays, sus réserve de l'assentiment des États-Unis et d'autres grandes puissances, nous a ons de nouveau pris contact avec les États-Unis avec ces preuves à l'appui. A alheureusement, après avoir fait attendre leur réponse pendant des mois, ils rus ont dit ne considérer ni opportun ni approprié de seconder nos efforts. Nonsieur l'Orateur, j'espère que mes propos vous sembleront plutôt un signe a irmatif de canadianisme qu'un indice d'un sentiment antiaméricain, mais à l'umière de ce qui s'est passé, nous ne sommes vraiment pas prêts à admettre suggestion qu'il est toujours souhaitable de rechercher les solutions multilatales plutôt qu'unilatérales.

J'ai mentionné hier que nous avions décidé en 1964 qu'il nous fallait à ir seuls, et c'est ce que nous avons fait. Nous avons adopté la Loi sur la mer-

territoriale et les zones de pêche, qui jetait la base législative de la délimitation de la mer territoriale à partir de lignes droites de base plutôt qu'à partir de sinuosités de la côte, et nous avons établi une zone de pêche de neuf milles contiguë à la zone de trois milles de notre mer territoriale. Nous avons établi par la suite des lignes droites de base sur de vastes étendues de notre côte. Les États-Unis, tout en désapprouvant notre mesure législative, firent la même chose en 1966 et établirent leur propre zone de pêche de neuf milles. Par ailleurs, on peut voir qu'il existe des rapports étroits et amicaux entre les ceux pays, car dès le début, les deux parties sont convenues que les pêcheurs de l'un et l'autre pays seraient autorisés à pratiquer librement la pêche dans les zones contiguës à l'autre pays. C'est toujours la position que prend le Canada à l'égard de toute nouvelle zone canadienne de pêche.

1958

États

le l'

vend ne de

ten:

les 🗄

patio

Co

éta: t

côus

200

eat X

Ce

défin

le «

ad a

des :

ac n

dec

ho:s

saus

de :

justo

cau

SUL

day

 $G_{Cl}$ 

gala

legi

Can

le

pi∂

le :

0;...

d:

SU. de

Des entretiens sont maintenant en cours dans plusieurs capitales, ayant trait à l'opportunité d'une troisième conférence sur le droit de la mer, à l'ordre du jour envisagé pour une telle conférence et à bien d'autres questions difficiles et délicates. Les États-Unis et l'Union soviétique ont fait savoir qu'ils sont disposés à appuyer un accord prévoyant une mer territoriale de 12 milles, un corridor de haute mer à travers les détroits internationaux, et certains droits limités qu'auraient les États côtiers sur les pêches hauturières. Je le répite, nous participerons activement à toute conférence de ce genre. Nous ne pouvens, cependant, accepter le principe que la juridiction en matière de conservation et de protection des pêches d'un État côtier cesse à 12 milles de ses côtes

Les événements survenus depuis 1960 ont prouvé que la limite de 12 mi les n'a rien de miraculeux. Alors que les cerfs et les ours des parcs nation ux comprennent, au bout d'un certain temps; qu'ils sont en sécurité quand ils pénètrent dans le sanctuaire que constitue le parc, le poisson ne semble as se sentir protégé — sauf, naturellement contre les pêcheurs canadiens — que nd il dépasse la limite de 12 milles. Des expéditions de pêche d'autres p ys semant sur toute la surface de la mer chalutiers et usines flottantes, en épuis nt rapidement les ressources biologiques. Nous ne pouvons plus attendre que l'ensemble des nations reconnaissent le danger et prennent des mesures pour le prévenir. Encore une fois, le Canada, après longue et mûre délibération a décidé de faire cavalier seul.

Je vais aborder maintenant la question pour laquelle tous les partis ent manifesté un grand intérêt, à savoir les implications de l'établissement d'une limite de 12 milles pour les eaux territoriales canadiennes dans l'Arctique. Je tiens à souligner qu'il n'existe pas de divergences de vues quant à la souverain té du Canada sur les îles de l'archipel arctique, ni quant aux droits souverains lu Canada à l'égard de l'exploitation des ressources minérales que recèle le plateau continental s'étendant au nord de notre pays. La souveraineté du Cana la sur la terre ferme, établie depuis longtemps et universellement reconnue, se passe même de tout commentaire....

Quant au fond de la mer, le Canada a signé la Convention de Genève de 1958 sur le plateau continental, qui reconnaît les « droits souverains » des États côtiers sur le plateau continental contigu à leurs côtes pour les besoins le l'exploration et de l'exploitation de ses ressources naturelles . . . La Conven ion stipule que les droits sont exclusifs, c'est-à-dire que même si l'État côtier me es exerce pas ils ne peuvent être exercés par d'autres États sans le consenten ent exprès de l'État côtier lui-même. La Convention prévoit également que les croits des États côtiers sur le plateau continental ne dépendent pas de l'occupation effective ou fictive ou aussi bien que de toute proclamation expresse. La Co vention définit le plateau continental — et ce point est important — comme était: le lit de la mer et le sous-sol des régions sous-marines adjacentes aux côus, mais situées en dehors de la mer territoriale, jusqu'à une profondeur de 200 mètres ou, au delà de cette limite, jusqu'au point où la profondeur des eaux surjacentes permet l'exploitation des ressources naturelles desdites régions. Ce qui est particulièrement intéressant à propos de l'Arctique c'est qu'en démissant le plateau, la Convention établit clairement qu'elle concerne également le « lit de la mer et le sous-sol des régions sous-marines analogues qui sont ad centes aux côtes des îles ».

litation

tir des

m lles

établi

c ôte.

m-m

s. Par

Ceux

irs de

ns les

anada

ay and

O1 dre

fic iles

Sont

s, un

dr pits

p te,

VC ns.

ation

es .

ni les

n. ux

d ils

)as

ie nd

p: ys

s nt

C UE

1. a

∈nt.

ı ne

Je

. té

lu

. la

30

A titre de membre du comité spécial des Nations Unies sur la question de fonds marins, le Canada est engagé dans des discussions et des négociations ac ves concernant la mise au point d'un régime juridique pour l'utilisation à des fins pacifiques et dans l'intérêt de toute l'humanité des fonds marins situés hors des limites des juridictions nationales. De telles discussions déboucheront saus aucun doute sur une nouvelle définition plus précise des zones qui relèveront de l'application du nouveau régime international et où, par conséquent, la juridiction nationale n'aura plus cours. A la connaissance du Gouvernement cauadien, cependant, il n'y a pas lieu de douter des droits souverains du Canada sur notre plateau continental nord, et je ne crois pas nécessaire d'en dire davantage à ce sujet.

Quant à l'autorité de qui relève les eaux, les députés savent que le Gouvernement américain a officiellement mis en doute l'opinion du Canada que les eaux de l'archipel arctique sont canadiennes. Les États-Unis ont droit à le ropinion, croyons-nous, mais nous ne pouvons pas abandonner la position canadienne de longue date en la matière et nous ne le ferons pas. On a critiqué le Gouvernement hier au sujet des conséquences possibles du bill sur la provention de la pollution des eaux arctiques et du bill à l'étude dans lequel le Canada revendique les eaux de l'archipel arctique comme canadiennes.

J'ai parlé hier de la décision rendue par le Tribunal permanent d'arbitrage en 1910 dans l'affaire des pêcheries de la côte de l'Atlantique Nord qui opposait la Grande-Bretagne et les États-Unis. Le différend portait sur les di its qu'avaient les habitants des États-Unis, de pair avec les sujets britanniques, sur les pêcheries de Terre-Neuve, du Labrador et d'autres parties de la côte de l'Atlantique Nord. Les baies historiques comme la baie des Chaleurs, la

baie la Conception et la baie Miramichi étaient en cause.

Le tribunal s'est référé à l'argument des États-Unis selon lequel la Grande Bretagne, au cours de la période qui avait précédé l'audition de la caus s'était résignée à ne plus prétendre que ces baies lui revenaient par trad tion et que, par conséquent, la limite de trois milles devrait s'y appliquer. J'aimeraticiter un extrait de la décision du Tribunal au sujet de cet argument:

de: i

at 3

ec 1

au≾

eaux

et 🏻

deg

COLI

rè

qu∂

un

SO T

n'as

se s

ter

si 🤉

ui.

ce i

j'an

pou

S1

n

pêc

 $b_{13}$ 

I.

ron

dz

63

Sai

ੈਂ≎ 1⊝

Ċ

j

Ċ

Il ne faudrait pas non plus que le fait de ne plus insister sur cette revendication comme ce fut le cas, soit interprété comme une renonciation; ni que le fait de ne pa appuyer la revendication sur les baies à l'origine de toute controverse ne soit égale nem interprété de cette façon.

De toute évidence, que le Gouvernement canadien décide ou non de revendiquer à l'heure actuelle toutes les eaux de l'archipel arctique en tra; and des lignes droites de base d'une île à l'autre, de façon à englober les eaux le fait que le Gouvernement actuel ne trace pas de telles lignes de base — et que les gouvernements canadiens antérieurs ne l'aient pas fait — n'affaiblit pas pour autant nos revendications de souveraineté.

De même, l'établissement d'une mer territoriale de 12 milles et de zons pour le contrôle de la pollution dans ces eaux ne signifie pas que le Carada renonce à sa position quant au statut de ces eaux. Je voudrais citer à nouveau un passage de la décision rendue par la Cour permanente d'arbitrage et que j'ai citée auparavant à ce sujet:

Une telle interprétation de la part du Tribunal ne serait pas seulement intrinsèquement injuste, mais elle serait préjudiciable au point de vue international, car elle décourag rait les pourparlers diplomatiques de conciliation et favoriserait l'énoncé de revendications extravagantes.

J'ai clairement affirmé, comme l'a fait le premier ministre, que nous ne reculerons pas d'un pouce sur le principe de notre souveraineté, mais le Gou renement canadien n'a pas à se montrer chauvin.

De quel effet sera donc la limite de 12 milles par rapport au Passage du Nord-Ouest? On sait que les États-Unis considèrent les eaux de ce passage comme étant en haute mer à partir de trois milles des côtes. J'ai déjà démon ré, je crois, la faiblesse de la base juridique sur laquelle cette assertion s'app inc. Les 12 milles de mer territoriale sont bien trop largement reconnus pour qu'un État ne puisse en tenir compte. De fait, un État qui refuse de reconnaître les 12 milles de mer territoriale d'un autre État prend le parti unilatéralement d'éca ter un principe de loi en voie d'élaboration.

Puisque cette mer territoriale de 12 milles est bien établie en doit international, l'effet de ce bill sur le Passage du Nord-Ouest sera que, d'ar ès tout point de vue juridique raisonnable, le détroit de Barrow de même que ce lui du Prince-de-Galles sont soumis totalement à la souveraineté canadienne. Cue ceux qui ne sont pas d'accord avec nous veuillent ou non alléguer que d'aut es eaux ne sont pas canadiennes, ils ne peuvent plus le prétendre de façon réali te quand il s'agit de ces deux bras de mer.

On a demandé si le Canada allait permettre le droit de passage inoffer sif

Grande

Cause

rad tion

timerai

dic: tion ne pa gale nen

non de tra ;and s e aux, i — et plit pas

Zones Carada Ouveau et que

uer rent ag rait carions us ne

ou erge du

ss ige on ré, p ie.

un s 12 a ter

d oit p ès c lui

ue t es t te

rsif

des navires à travers ces eaux, étant donné que le droit de passage inoffensif se rat porte à la mer territoriale et non aux eaux intérieures. Les questions et niques d'ordre juridique en cause sont fort mal comprises. D'abord, il est faut de soutenir qu'il ne peut y avoir de droit de passage inoffensif dans les eaux intérieures. La Convention de Genève de 1958 sur la mer territoriale et les zones contiguës prévoit de façon précise le droit de passage inoffensif des navires à travers les eaux intérieures lorsque ces eaux ont été établies comme telles par la méthode des lignes droites de base. Je ne cite pas cette rèt e comme étant maintenant applicable à ces eaux, mais juste pour signaler que la différence entre le régime des eaux internes sur lesquelles un État a un souveraineté absolue et le régime des eaux territoriales, sur lesquelles la so veraineté d'un État est assujettie au droit de passage inoffensif des navires, n'et pas aussi claire qu'il est allégué.

Certains pensent, par exemple, que le statut des eaux de l'archipel arctique se situe à peu près entre le régime des eaux internes et le régime des eaux territoriales. Certes, le Canada ne peut accepter un droit de passage inoffensif si ce droit est défini de telle sorte qu'il empêche les États côtiers d'exercer un contrôle sur la pollution de ces eaux. La loi peut être insuffisante sous ce rapport, mais si tel est le cas, nous comptons la compléter. Monsieur l'Orateur, j'en ai dit assez sur les implications de ce bill concernant l'Arctique, j'espère, pour calmer les craintes, réelles ou imaginaires, au sujet de l'effet qu'il aura su notre souveraineté.

Les dispositions de ce bill concernant les pêcheries assureront au Gouvern ment une plus grande souplesse pour terminer la délimitation des zones de pêche exclusives au Canada dans ces régions côtières où les lignes droites de b se n'ont pas encore été tracées de cap en cap. Ces dispositions ne font que neus donner les pouvoirs; la création des nouvelles zones canadiennes de pêche rendra nécessaires des mesures de la part du pouvoir exécutif sous forme de cerets du Conseil.

Aux termes de la législation existante, le Canada ne pourrait pas exercer ces droits de pêche exclusifs dans certaines étendues d'eau telles que le golfe s'int-Laurent, la baie de Fundy, l'entrée Dixon, le détroit d'Hécate et le bassin la Reine-Charlotte. La modification proposée permettra au Canada, dans le cas appropriés, de tirer ce qu'on pourrait appeler des « lignes de fermeture es pêches » à l'entrée de ces étendues d'eau et ainsi en faire des zones de pene exclusivement canadiennes. Le Canada disposerait ainsi du fondement je ridique nécessaire pour lui permettre la gestion des ressources des pêches ens ces zones.

Les nouvelles zones de pêche ne seront établies que là où les intérêts eminants du Canada se rattachent aux pêches et dans les régions où le Canada l'assède des droits historiques. En ce qui concerne ces régions, le bill nous l'imettrait, conformément à la façon de penser du Gouvernement sur la question, ce faire une distinction entre la juridiction sur les pêches et l'entière souveraineté

exercée par les États dans leur mer territoriale et leurs eaux intérieures. Cette distinction entre la juridiction sur les pêches et le principe de souveraineté est déjà à la base de l'idée d'une zone de pêche contigue, qui est un principe reconnu du droit coutumier international, grâce surtout au travail de pionnier du Canada

peut

mi

COL

ren

plo

l'ex

l'ex

ma

log

CO.

la :

Cei

de

ex:

fa.

no

de:

ré:

ľŦ

 $\mathbf{d}z$ 

1'

ré

e:

esi

ď

a:

 $P_{i}$ 

L'application de l'idée d'une zone de pêche exclusive à toutes les étentues d'eau spéciales dont il est question, ou à quelques-unes d'entre elles, est justifiable à notre avis du point de vue géographique, économique et historique et en raison de l'impérieuse nécessité d'assurer l'administration et la conserva ion rationnelle de nos ressources en poisson. Bien que l'idée d'une zone de péche soit surtout reconnue lorsqu'il s'agit d'une zone de pêche contiguë s'étent ant sur une distance de 12 milles à partir des lignes de base de la mer territoriale, elle est également applicable, selon nous, aux étendues d'eau particulières du Canada.

Je dois dire que la disposition sur les pêches, dans le bill à l'étude, montre à quel point nous sommes persuadés de la nécessité urgente de résoudre de façon hardie et créatrice les problèmes de l'administration et de la conservation des pêcheries et des prises. Tant qu'il y avait abondance de poisson et que les ressources de la mer semblaient inépuisables, les États pouvaient se bon et à exercer un contrôle relativement restreint sur les pêches adjacentes à le 11s côtes. Par suite de l'accroissement de population et du progrès technique d'uns le domaine des navires et de l'équipement de pêche, qui ont fransformé la pêche à tel point que le procédé de capture est presque devenu un proc dé minier, le fait saute malheureusement aux yeux que ces ressources pourraient disparaître. Les États côtiers qui dépendent de ces ressources se doivent c'en assurer la conservation et d'administrer la chose de façon rationnelle.

Le Canada fit œuvre de pionnier pour amener la communauté internation ale à prendre des mesures pour assurer la conservation de la vie marine. Des uis le début du siècle, le Canada a signé sept conventions internationales lesquel es, dans leur cadre limité, ont remporté un succès relatif mais n'ont pas réussi à faire adopter un régime vraiment efficace de protection des pêcheries.

Le Gouvernement canadien est convaincu, se fondant sur sa lonque expérience dans ce domaine, que ni le droit coutumier international actuel, ni le droit international classique d'aujourd'hui ne suffisent pour empêcher l'épui ement graduel et accéléré de la vie marine. C'est pourquoi nous projetons d'étendre notre juridiction en matière de pêcheries de la façon que je viens de décrire. Nous prévoyons que d'autres gouvernements prendront des mesu es semblables, puisqu'il n'est que trop évident que c'est la seule façon effica e d'empêcher la destruction rapide de la vie marine.

Il semble anormal que le droit international reconnaisse le droit des États côtiers au contrôle de l'exploitation des ressources minérales et des espèces dites sédentaires de mollusques et crustacés sur le plateau continental adjacent à leurs côtes, sans avoir encore établi un régime aussi efficace pour la protection des poissons qui se déplacent librement dans des eaux côtières. Un État côtier

peut autoriser l'entrepreneur étranger à faire l'exploitation des ressources minérales sur son plateau continental, mais jusqu'ici rares sont les États qui contrôlent l'exploitation des pêcheries côtières de façon comparable.

Cette

st (léjà

co mu

an da

enc'ues

es, est

orique

va ion

pé che

encant

oriale,

es du

1011tre

re de

vation

t que

OI 1er

le irs

d ans

ié la

oc dé

aient

c'en

or ale

er uis

el es,

éussi.

ng ue

ni le

ui e-

tens

s de

u es

e ce

t: ts

CES.

cent

ti n

t) T

Puisque aujourd'hui le monde se rend compte que la vie marine ne se renouvelle pas à l'infini, que, de fait, elle peut être détruite par une surexploitation ou par la pollution de la mer, il est d'importance vitale d'appliquer à l'exploitation de ces ressources certaines techniques mises au point pour l'exploitation des ressources minérales au large des côtes. Le Canada prend mantenant des mesures dans ce sens, mesures qui tendent à l'exploitation plus los que et systématique de la vie marine.

Des droits exclusifs de pêche peuvent être nécessaires, mais ils ne constituent pas une fin en eux-mêmes. L'objectif que nous nous proposons est la onservation et la gestion rationnelle, et à cette fin il nous faut la compétence. Cette compétence, toutefois, n'exclut pas la possibilité de partager l'exploitation de pêches avec d'autres pays; elle nous permet cependant de réglementer cette ex loitation, d'imposer la délivrance de permis au besoin, et ainsi de partager le far leau financier de la conservation ainsi que les gains financiers de l'exploitation.

Pour faire suite à l'établissement des nouvelles zones de pêche du Canada, nous avons l'intention d'amorcer des négociations en vue de l'élimination graduelle des opérations de pêche par les pays qui ont traditionnellement pêché dans les récions en cause, savoir, la Grande-Bretagne, la Norvège, le Danemark, la France, l'aspagne et l'Italie. En ce qui concerne les opérations de pêche des États-Unis dens ces régions, il est proposé qu'elles continuent selon les dispositions de l'accord ad referendum sur les privilèges réciproques de pêche que nous avons récemment négociés avec ce pays. Outre leurs traditions de pêche, les États-Unis et la France possèdent également par traité certains droits au large du littoral et du Canada, et ces droits seront naturellement respectés.

Avant de conclure, monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être me reporter à la Note qui a été remise à notre ambassadeur à Washington le 14 avril, et à la réponse qu'il a remise hier au nom du Gouvernement du Canada. Lorsque les députés de l'opposition ont soulevé la question il y a deux jours, j'ai bien précisé que nous avions déjà demandé le consentement des États-Unis pour renoncer à la patique diplomatique habituelle de refuser de publier les échanges de Notes, mais que néanmoins j'aborderais de nouveau cette question. Depuis, notre au bassadeur a souligné avec instance au secrétariat d'État l'importance de publier l'échange de Notes afin de démentir une fois pour toutes les renseignements et onés publiés dans certains journaux américains et selon lesquels la Note au éricaine contenait des menaces. J'ai déjà assuré à la Chambre que la Note ne contenait aucune menace du genre, et que le résumé de la Note publié par le secrétariat d'État en reproduisait fidèlement la substance.

Nous avons aujourd'hui reçu la réponse du secrétaire d'État Rogers à proposition de publier le texte de la Note diplomatique du 14 avril. La voici:

Le secrétaire d'État regrette de ne pouvoir agréer la proposition du Gouvernement

canadien de surseoir à la pratique diplomatique habituelle interdisant de publier les Nota que s'échangent les gouvernements, à propos de notre Note du 14 avril 1970 concernant la présentation, par le Gouvernement du Canada, de mesures législatives sur la pollutior de eaux de l'Arctique, les pêcheries et les limites de la mer territoriale. Étant donné l'irtére qu'éveillent dans le public les questions commentées dans la Note, les États-Unis on repris l'essentiel de la Note dans leur communiqué du 15 avril 1970.

me

sus

ap:

da

ď'

la

nit ch en

OI:

di:

ca:

pc

q:

le lu sc

d:

e

Par conséquent, monsieur l'Orateur, je dépose maintenant, tout en suggérant qu'il soit publié en appendice au Hansard, un sommaire de la Note émanant du Canada. Ce n'est pas la Note elle-même, mais un résumé.

Voici le texte d'un communiqué de presse en date du 15 avril, émanan du Département d'État des États-Unis, au sujet du projet de loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques ainsi que des modifications proposées à la Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche annoncés par le premier ministre Trudeau, et un résumé de la Note canadienne en date du 16 avril transmise en réponse aux objections soulevées par le Gouvernement des États-Unis:

## Communiqué des États-Unis

La semaine dernière, le Gouvernement canadien a présenté à la Chambre des communes deux projets de loi portant sur la pollution de l'Arctique, les pêches et les limites de la mer territoriale. L'adoption et la mise en œuvre de ces mesures entraveraient pour les États-Unis et d'autres pays la jouissance de la liberté des mers dans de grandes étendues en haute mer et nuiraient à 10s efforts en vue de conclure un accord international sur l'utilisation des mers.

Les bills cherchent à établir des zones de pollution dans les eaux arctiques jusqu'à 100 milles de chaque point du littoral canadien au delà du 60° parallèle. Dans ces zones, les dirigeants canadiens revendiqueraient le droit de controler toute la navigation, d'imposer des normes pour la construction, la navigation et le fonctionnement des navires et d'interdire, s'ils le jugeaient nécessaire, le libre passage des navires dans ces eaux. En outre, ces mesures tentent d'autor ser l'établissement de pêches exclusivement canadiennes en haute mer au delà de 12 milles, notamment dans le golfe du Saint-Laurent et dans la baie de Fui dy et une mer territoriale de douze milles au large du littoral canadien.

Ces extensions unilatérales de la juridiction en haute mer ne sont pas fondées en droit international et les États-Unis ne peuvent ni accepter ni approuver l'établissement d'une juridiction de ce genre. Si le Canada adoptait cette mesure sans opposition de notre part, nous craignons qu'elle ne serve, de ns d'autres parties du monde, de précédent à de nouvelles violations unilatéra es de la liberté des mers. Si le Canada avait le droit de réclamer et d'exer er une juridiction exclusive en matière de pollution et de ressources en haute mer, d'autres pays pourraient proclamer leur compétence dans divers domain s, de façon raisonnable ou non, selon les cas, mais toujours contraire au droit international. Les marines marchandes subiraient de graves restrictions et la

mobilité des navires serait sérieusement compromise. Cela pourrait clairement susciter des différends et des conflits internationaux sérieux.

es Note

erna it l

itior de

l'ir térê

Jnis on

Suggé-

te éma-

ran du

vention

la Loi

ninistre

mis∈ en

bre des

pêc hes

de ces

d€ la

à 10s

ners.

ctiques

rallele.

ntre ler

igation

ire, le

itor ser elà de

 $\mathbf{F}$ uı dy

nt 🖓 as

pprou-

t cette

. dans

téra es

xer er

har te

ıain∋s,

dr it

Les États-Unis ont de longue date préféré les solutions internationales aux aptroches nationales touchant les problèmes de la haute mer. Nous cherchons, dans le cadre des Nations Unies, des mesures pouvant aboutir à la conclusion d'un nouvel accord international portant sur la limite de la mer territoriale, la liberté de passage à travers et par-dessus les détroits internationaux, et définissant les droits préférentiels de pêche en haute mer des États côtiers. Nous cherchons aussi de nouveaux moyens internationaux de lutte contre la pollution en haute mer. L'automne dernier, 47 pays, dont les États-Unis et le Canada, on participé à l'élaboration de deux conventions internationales établissant le droit d'un État côtier à prendre certaines mesures limitées contre la pollution causée par les navires en haute mer et faisant rigoureusement retomber la respessabilité légale sur les propriétaires des navires pollueurs. Ces conventions, que les États-Unis ont signées récemment, ont été négociées à Bruxelles sous le auspices des Nations Unies. D'autres mesures internationales contre la pollution sont à l'étude à l'OTAN et aux Nations Unies. De surcroît, les États-Unis sont extrêmement conscients du caractère particulier de l'écologie arctique et des dangers possibles de pollution par le pétrole dans cette zone. L'Arctique est une région importante pour toutes les nations par suite de son environnenont unique, de son importance croissante comme route commerciale pour les é hanges internationaux et de ses ressources naturelles. A notre avis, l'Arctique s'ué au delà des juridictions nationales devrait relever de règles internationales pur la protection de ses ressources, biologiques ou autres. Nous avons noté avec satisfaction la déclaration publique du premier ministre du Canada selon l quelle ce pays serait disposé à participer à des efforts multilatéraux en vue délaborer des règles convenant à tous pour la protection de l'environnement. A cette fin, nous avons l'intention d'inviter sous peu les autres États intéressés à participer avec nous à une conférence internationale pour l'établissement, par voie d'accord international, de règles applicables à l'Arctique situé au delà des uridictions nationales. Nous serions heureux que le Canada se joigne à nous pour organiser une telle conférence.

Nous déplorons que le Gouvernement canadien, sans exclure ces approches collectives internationales de nos problèmes mutuels touchant les océans, se propose néanmoins d'agir unilatéralement pour affirmer sa propre juridiction détablir ses propres règles en attendant la conclusion d'accords internationaux lui convenant. Pour les raisons indiquées plus haut, les États-Unis ne peuvent decepter ces déclarations unilatérales de souveraineté et nous avons pressé le Gouvernement canadien d'en différer la réalisation et de collaborer aux travaux ca cours afin de trouver promptement des solutions acceptables sur le plan international. Si toutefois le Gouvernement canadien se refuse à attendre un accord international, nous avons vivement recommandé, pour éviter de perpétuer le différend et de saper la possibilité de l'entente internationale, à laquelle nous visons, que notre désaccord sur la pollution et la juridiction exclusive touchant la pêche au delà de la limite des douze milles soit soumis à la Cour internationale de Justice, forum où devraient, de droit, être tranchés les d'fférends de ce genre. Le Canada a décidé la semaine dernière de refuser pour de tels différends le recours obligatoire à la Cour internationale. Cepend ant cette initiative prévient seulement une comparution forcée du Canada devant la Cour. Elle n'empêche pas que le Canada s'y présente avec nous de son plein gré pour soumettre ces différends à la Cour ou à une de ses chambres compétentes.

En ce qui concerne la limite de douze milles de la mer territoriale, nous avons indiqué publiquement que nous sommes disposés à l'accepter, mais seulement dans le cadre d'un futur traité international, qui prévoit en même temps le droit de passage à travers et par-dessus les détroits internationaux.

La coopération étroite entre le Canada et les États-Unis est exceptionn lle dans le domaine des affaires internationales. Nous sommes persuadés que, dans cet esprit, nos deux pays continueront à résoudre leurs différends à l'amiable, grâce à une compréhension mutuelle.

#### Résumé de la réponse du Canada

Le Gouvernement canadien est incapable d'accepter les vues du Gouvernement des États-Unis sur le projet de loi concernant la pollution des eaux arctiques et sur les modifications de la loi concernant la mer territoriale et les zones de pêche et regrette que les États-Unis ne soient pas disposés à accepter ou à approuver celles-ci. Le Gouvernement canadien ne peut pas accepter en purticulier l'opinion selon laquelle les mesures envisagées sont sans fondement en droit international. Depuis de nombreuses années, un grand nombre d'Ét us ont prétendu à diverses formes de juridiction limitée, au delà de leur mer t rritoriale, sur des zones marines contiguës à leurs littoraux. D'après le Gouvernement des États-Unis, les eaux situées au delà d'une limite de trois mil es font partie de la haute mer et aucun État n'a le droit d'exercer une juridicti n exclusive en matière de pollution ou de ressources en haute mer au delà d'u se mer territoriale de trois milles. Le Gouvernement canadien n'admet pas ce po it de vue que les États-Unis eux-mêmes ne respectent pas dans la pratique. Ain i, dès 1790, où la norme internationale quant à la largeur de la mer territ > riale était incontestablement de trois milles, les États-Unis ont revendiqué u le juridiction allant jusqu'à 12 milles en matière de douane et ont adopté les lcis d'exécution nécessaires qui sont toujours en vigueur. Depuis 1935, les États-Unis soutiennent qu'ils ont autorité pour appliquer leurs règlements de douai e jusqu'à 62 milles en mer, en nette contradiction avec le droit international pe tinent. En 1966, les États-Unis ont établi leur juridiction exclusive sur la pêcl e au delà de leur mer territoriale de trois milles et jusqu'à 12 milles du littora, et ils viennent tout juste d'adopter une mesure législative analogue proclama t leur juridiction exclusive en matière de contrôle de la pollution au delà de la exclusive
la Cou
les d'ffé
ser pou
ependant
a de son
chambres

lle, nous nais seune ternps

tionn :lle 1e, d ms 1mial le,

nem ent rctiques nes de r ou à n pirent en d'Ét its er t r-Gc umil es licti on d'u ie po at Ain i, errit )é u 1e

Eta(3puar e pe pêcl e toral, mar t

le la

s leis

mer territoriale de trois milles et jusqu'à une distance de 12 milles. Le Gouvernement canadien se réserve les mêmes droits que les États-Unis ont revendiqués pour déterminer par lui-même les meilleurs moyens de protéger ses intérêts escentiels, y compris, en particulier, sa sécurité nationale. Le Gouvernement canadien est en outre d'avis que tout danger pour l'environnement d'un État constitue une menace à sa sécurité. Ainsi, les mesures législatives envisagées pour la prévention de la pollution des eaux arctiques constituent l'extension légitime d'une forme de juridiction limitée destinée à parer à des dangers particuliers et sont d'un tout autre ordre que les atteintes unilatérales à la liberté de la haute mer, telles que sont, par exemple, les essais nucléaires effectués par les États-Unis et par d'autres États qui, si nécessaires que soient ces essais, se sont approprié pour leur usage exclusif de vastes secteurs de la haute mer et ont créé de graves dangers pour ceux qui voudraient utiliser ces secteurs durant la période réservée aux explosions expérimentales. L'exemple le plus récent d'un tel essai effectué par les États-Unis et comportant, comme l'ont signalé plusieurs gouvernements à l'époque, des répercussions sur la liberté de la haute mer, s'est produit en octobre 1969, les États-Unis avertissant alors te is les navires de se tenir à 50 milles au moins du point de l'île Amchitka, ce avait lieu l'essai. Les lois que le Canada se propose d'adopter contre la pollution et pour la protection des pêcheries, et le projet d'élargissement de le mer territoriale à 12 milles, ne constituent une menace pour aucun État ni un danger pour personne.

C'est un principe bien établi de droit international qui veut que le droit international coutumier se crée par la pratique des États. Il existe des cas récents et importants de cette pratique des États relativement au droit de la ner, par exemple la proclamation par le président Truman, en 1945, de la pridiction des États-Unis sur le plateau continental et l'établissement unilatéral par les États-Unis, en 1966, de zones de pêche exclusives. On peut voir une reuve concluante que le droit international peut se créer et se crée effectivement par la pratique des États dans le fait que, en 1958, soit au moment du remier des échecs récents que la communauté internationale a subis dans ses forts visant à un accord sur la largeur de la mer territoriale, quelque 14 États evendiquaient une mer territoriale de 12 milles, alors que, en 1970, quelque États ont déjà établi une mer territoriale de 12 milles et 57 États une mer trritoriale de 12 milles ou plus. D'ailleurs, la mer territoriale de trois milles, que 24 États sont maintenant seuls à réclamer, a elle-même été établie par la pratique des États.

Le Gouvernement des États-Unis est au courant des sérieux efforts que le Canada a faits aux Conférences sur le droit de la mer tenues à Genève en 1958 et en 1960 pour qu'on en arrive à une règle convenue de droit concernant le largeur de la mer territoriale et la largeur des zones contiguës réservées à covers autres genres de juridiction limitée. A la suite de l'échec des Conférences de 1958 et de 1960, le Canada s'est joint à d'autres pays pour amorcer une

campagne multilatérale vigoureuse et plus poussée en vue de réaliser un accord sur ces questions, mais ces efforts ont échoué parce que les États-Unis ont refusé, à la fin, d'y participer. Quand, en 1964, le Canada a adopté une loi établissant une zone contiguë de pêche de neuf milles de largeur, les États-Unis s'y sont opposés, pour adopter deux ans plus tard une mesure semblable, attestant ainsi qu'ils approuvaient dans le fond et dans la forme le geste qu'avait fait avant eux le Canada. Au cours des discussions qui ont eu lieu de temps à autre entre le Canada et les États-Unis durant les dix dernières années le Canada a manifesté son inquiétude au sujet des questions non encore résoues de la largeur de la mer territoriale et des droits des États côtiers à affirmer des formes limitées de juridiction au delà de leur mer territoriale aux fins de sauvegarder leurs intérêts essentiels. Au sujet du projet de loi sur la préven ion de la pollution des eaux arctiques, la délégation canadienne à la Confére ne de l'OMCI tenue à Bruxelles en novembre 1969 a déployé de grands efforts pour réaliser un accord international sur des mesures efficaces de prévention de la pollution, mais les résultats de cette Conférence ont été loin de gara nir une protection efficace pour les États côtiers et pour le milieu marin du mo de entier.

C'est un fait bien connu que le Canada ne le cède à aucun pays quant il s'agit de réclamer des solutions multilatérales aux problèmes de droit international et que le Canada, à maintes reprises et sans interruption, a démortré sa bonne foi par ses efforts qu'il n'a cessé de faire pour qu'on en arrive à les règles convenues de droit. Le Gouvernement du Canada est cependant rés du à assumer ses responsabilités fondamentales à l'égard de la population ca adienne et de la communauté internationale pour ce qui est de la protection du milieu marin au large des côtes canadiennes ainsi que des espèces vivantes qui s'y trouvent, et les projets de loi en question visent ces objectifs.

Depuis longtemps, le Gouvernement canadien se préoccupe de l'imprissance du droit international à assurer la protection nécessaire au milieu ma in et à garantir la préservation des pêcheries. Le projet de loi contre la pollution s'inspire du droit primordial de légitime défense qu'ont les États côtiers de se protéger contre les menaces sérieuses qui pèsent sur leur milieu. Les principes traditionnels du droit international en matière de pollution de la mer s'appuient surtout sur le souci d'assurer la liberté de la navigation aux États maritimes cui sont actuellement engagés dans de vastes entreprises de transport de pétrole et d'autres matières virtuellement polluantes. Ces concepts traditionnels ne s'app iquent guère ou pas du tout, où que ce soit dans le monde, si on peut les interpréter comme devant empêcher un État côtier de prendre des mesures pour protéger ce milieu. Des concepts semblables manquent particulièrement d'à-pr)pos, cependant, dans le cas d'une région qui a les caractéristiques uniques (e l'Arctique, où la mer, les glaces et la terre sont étroitement solidaires et cu la pollution permanente du milieu pourrait se produire et amener la destructica d'espèces entières. En outre, il est oiseux de parler de liberté de la haute mor

quand glaces glace de la neige le Go navig du N

États
des 1
repris
dispo
nom
prote
tevor

terri

atten

¢ិងខែ 15 1 ì la 10 pc : nes Uni Dut te ue C [ : ] un Le: ும េប ⁄ാ

្នេះ

ាន

Ţu

quand on parle d'une région dont de vastes étendues sont recouvertes par des glaces toute l'année, dont d'autres parties sont chaque année recouvertes de glace pendant la plus grande partie de l'année, et où les habitants se servent de la surface glacée de la mer pour se déplacer en traîneau à chien ou en autoneige et cela beaucoup plus qu'ils ne s'en servent comme étendue d'eau. Si le Gouvernement canadien veut bien ouvrir le Passage du Nord-Ouest à la navigation inoffensive, il ne peut pas accepter qu'on prétende que le Passage du Nord-Ouest est la haute mer.

ord

Onf

loi

nis

tes-

√ait

aps

le

ues

des

au-

ion

ace

rts

On

ıtir

de

il

1a-

tré.

les

ılu.

a-

du

ui

is-

in

n

nt

En pareilles circonstances, le Gouvernément canadien n'est pas disposé à attendre une éventuelle évolution du droit international, soit de la part d'autres États par le processus de la pratique des États, soit par l'évolution possible des règles du droit international par voie de traités multilatéraux. A maintes reprises, le Gouvernement du Canada a clairement indiqué qu'il était tout à fait disposé à participer activement à toute action multilatérale visant à réaliser des normes convenues de sécurité et de lutte contre la pollution et à assurer la protection des ressources de la mer, mais il n'a pas l'intention de renoncer entretemps à ses responsabilités premières à l'égard de ces questions.

En ce qui concerne le projet de loi qui autoriserait la création d'une mer territoriale de 12 milles au large des côtes canadiennes, le nombre élevé d'États côtiers qui réclament maintenant une mer territoriale de 12 milles ou plus et les récents efforts des États-Unis visant à ce que le règne du droit s'applique à la mer territoriale, aux droits de passage et à la juridiction sur les pêches apportent la meilleure preuve de la validité de la position canadienne sur cette nestion. Le Gouvernement canadien ne méconnaît pas l'intérêt qu'ont les États-Unis à assurer la liberté de transit dans les détroits internationaux, mais il rejette oute proposition selon laquelle le Passage du Nord-Ouest constitue un détroit international. Le vaste intérêt que présente l'ouverture du Passage du Norduest à la navigation commerciale et l'appui bien connu donné par le Canada cet objectif démontrent amplement qu'il n'a pas encore été possible d'utiliser Passage du Nord-Ouest comme route de navigation. Le Passage du Nord-Suest n'a pas atteint un statut de détroit international en vertu d'un usage couamier, et il n'a pas été défini comme tel par le droit international conventionnel. Le Gouvernement canadien réitère sa détermination d'ouvrir le Passage du Nord-Quest à une navigation sûre pour les vaisseaux marchands de toutes les nations, ous réserve, toutefois, des conditions nécessaires à la protection de l'équilibre cologique fragile de l'Arctique canadien. La nouvelle réserve du Canada au sijet de son acceptation de la juridiction obligatoire de la Cour internationale ce traduit en aucune manière un manque de confiance envers la Cour, mais elle cent compte des limites dans lesquelles la Cour doit exercer son mandat et des asuffisances du droit qu'elle doit interpréter et appliquer. Le Canada reste disosé à se soumettre d'une manière générale au processus judiciaire international; I établit seulement quelques réserves limitées et clairement définies, plutôt qu'une éserve générale qui peut être définie à volonté de manière à comprendre toute uestion donnée.

Le Gouvernement canadien espère fermement qu'il sera possible d'en an des rèl ver à des règles internationalement acceptées pour la navigation dans l'Arctique dans le cadre des lois canadiennes envisagées. Il est reconnu que les intérè d'autres États sont inévitablement en jeu dans tout exercice de juridiction nation nale sur des zones de la mer. Il a été tenu compte de ces intérêts dans rédaction des projets de loi; le Canada prévoit par exemple que les navires d guerre et autres vaisseaux qui sont la propriété de gouvernements étranger peuvent être exemptés de l'application des règlements canadiens contre la pol lution si les navires en question répondent dans une bonne mesure aux norme canadiennes. Le Canada tiendra encore compte des intérêts des autres États y compris ceux des États-Unis, dans les consultations qu'il tiendra avec em avant de promulguer ses règlements de sécurité en vertu du projet de loi sur les eaux arctiques.

nation

régimi

de viv

de pê

nat or

en m log qı

qu'on

tables

act:∨€

nis/ei

de pi

de 1

dicor

dc 1

pas i

logiq

d€S

cana

d ab

qui

VC C

Ca.1

vad res

ré:

Or. **C**C

CC

Le Gouvernement canadien est heureux de constater que les États-Unis confirment qu'ils sont extrêmement conscients de la réalité écologique partique lière de l'Arctique et des dangers que présente la pollution par le pétrole dans cette région. Le Gouvernement canadien reconnaît que l'Arctique est « une région importante pour toutes les nations en raison de son milieu unique, du rôle croissant qu'il peut jouer en tant que route commerciale mondiale et com ne source de grandes ressources naturelles ». Le Gouvernement canadien n'admet pas toutefois que l'Arctique soit soumis dans sa totalité à un régime international protégeant ses ressources vivantes et ses ressources non animées, si telle »st bien la proposition des États-Unis. La souveraineté du Canada sur les îles de l'archipel arctique n'est évidemment pas mise en question, pas plus que les droits souverains du Canada sur sa plate-forme continentale septentrionale, et le Gouvernement canadien présume que le Gouvernement des États-Unis ne propose pas un régime international pour ce milieu (ni pour la masse terrestre et les ressources sous-marines contiguës de l'Alaska).

En ce qui concerne les eaux de l'archipel arctique, la position du Canada a toujours été de considérer cette zone comme lui appartenant en propre. Le Canada accepterait volontiers de discuter avec d'autres pays la création de normes internationales pour la sécurité de la navigation et la protection du milieu qui seraient applicables aux eaux de l'Arctique, mais le Gouvernement du Cinada ne peut accepter aucune suggestion visant l'internationalisation des eaux canadiennes. Le Gouvernement canadien remarque que les États-Unis ont l'intention de demander bientôt aux États que la question intéresse de participor à une conférence internationale destinée à établir des règles internationalement reconnues protégeant les ressources vivantes et les ressources non animées ce l'Arctique au delà de la juridiction nationale et il remarque aussi que le Gouvernement des États-Unis serait heureux de participer avec le Gouvernemert canadien à une telle conférence. Avant que le Gouvernement canadien ne fass: connaître son point de vue définitif sur cette question, il voudrait avoir plus de renseignements quant à la portée, à la nature et à l'application territorial:

n an les règles proposées par les États-Unis, étant donné que le Gouvernement canarctique dien ne peut évidemment pas participer à une conférence internationale réunie intérêt pour discuter des questions qui sont entièrement de la compétence nationale natio de caractère purement internaans la local, le premier ministre a pris l'initiative, dans la déclaration qu'il a faite le 24 octobre dernier devant le Parlement canadien, d'inviter la communauté internationale à se joindre au Canada pour lancer un nouveau concept, celui d'un égime juridique international qui assurerait le droit à tous les êtres humains de vivre dans un milieu naturel sain.

a pol

iori nes

Ét its

c em

oi sur

s-Unis

irti cu-

dans

« ı ne

e, du

om ne

ıdmet

tional

e est

es de

iro ts

Gcu-

pese

t les

na la

Le

ncr-

ilicu

Ca-

eat x

l'in-

ip(r

nen t Сe łoυier t ass: olus ial:

Au sujet des mesures proposées qui permettraient l'établissement de zones de pêche exclusives, le Gouvernement canadien est d'avis que ni le droit international coutumier ni le droit international conventionnel ne sont actuellement en mesure d'empêcher l'épuisement de plus en plus rapide des ressources biolog ques de la mer. Le Gouvernement canadien est au courant des propositions qu'ent faites les États-Unis et d'autres États pour apporter des solutions acceptables à ce problème sur le plan multilatéral et il a l'intention de participer activement et de manière constructive aux conférences qui pourront être organisces pour l'étude de ces questions. En attendant, le Gouvernement se propose de prendre toutes les mesures nécessaires pour la protection et la conservation des ressources biologiques que renferment les mers contiguës aux côtes canadicanes. Le Gouvernement canadien s'attend à ce que d'autres États prennent de mesures semblables, car il devient plus évident chaque jour qu'il n'existe pas d'autre moyen efficace d'empêcher l'épuisement rapide des ressources biologiques du milieu marin.

Le Gouvernement canadien a pris l'engagement de favoriser l'utilisation des eaux arctiques du Canada pour l'amélioration et l'expansion de l'économie canadienne dans le Nord et il a adopté une façon fonctionnelle et constructive d'aborder ces questions qui n'empiète pas sur les activités légitimes d'autrui et qui pourrait même plutôt les faciliter. Les deux projets de loi traduisent la volonté du Gouvernement canadien de remplir ses engagements envers le peuple canadien et envers la communauté internationale en ce qui concerne la préservicion de l'équilibre écologique ainsi que la protection et la conservation des re sources biologiques du milieu marin du Canada. Le Gouvernement canadien réeffirme sa foi dans l'esprit de coopération que le Canada et les États-Unis ori montré tout au long d'une grande partie de leurs relations et exprime sa confiance de voir leurs divergences se résoudre dans un climat d'amitié et de compréhension mutuelle.

# La paix et la sécurité du fond des mers

TEXTE DE LA DÉCLARATION FAITE, LE 6 MARS 1970, PAR LE REPRÉSENTANT DU CANADA, M. L. H. LEGAULT, DEVANT LE COMITÉ CHARGÉ D'ÉTUD ER LES UTILISATIONS PACIFIQUES DU FOND DES MERS ET DES OCÉANS AU DELÀ DES LIMITES DE LA JURIDICTION NATIONALE.

ass gr des f d'idei

qu. ( jus (u

généi

marii se 31

de r

cons

m(ii

éc r

pr 1

di e

n i

pa 1

VC C

l'hu

lini

tion

CI

les.

Ω:5

L Y A tout près de trois ans, la délégation de Malte réussissait à faire ajouter à l'ordre du jour des Nations Unies une proposition demandant de réserver exclusivement à des fins pacifiques le fond des mers et des océans au delà les limites de la juridiction nationale et de ne permettre l'utilisation de leurs ressources que dans l'intérêt de l'humanité. Depuis, on a étudié cette proposition au sein du Comité spécial et du Comité permanent institués à cette fin; la question a été longuement débattue au cours de trois sessions de l'Assemblée générale; de plus, un des plus importants aspects de cette question a fait l'objet de long les négociations au sein de l'ENDC 1 (ultérieurement la CCD) 2. Au cours de es études, débats et négociations, on a scruté avec minutie les incidences politiques, juridiques, économiques et militaires de la proposition relative aux fonds mar ns et on a présenté un certain nombre de documents fort utiles. La délégation canadienne, qui souscrit de fait à la recommandation de notre président à et égard, n'a pas l'intention aujourd'hui de rappeler tout ce qui s'est fait jusqu ci ni de réitérer les positions qu'elle a prises sur les diverses questions. Nous voule as plutôt toucher à certains points d'un caractère largement politique qui, nous l'espérons, peuvent donner une orientation utile au travail des deux Comi és qui doivent se réunir la semaine prochaine.

## Points de vue de la délégation canadienne

La délégation canadienne estime que le Comité des fonds marins a, en fat, réussi à réaliser un consensus appréciable sur un certain nombre de principes fondamentaux à la suite des délibérations que lui-même et d'autres organismes ont tenues depuis 1967. Malheureusement, toutefois, le Comité a été incapable de concrétiser ce consensus. On pourrait dire même qu'il n'a pas su ou n'a pes voulu admettre qu'il avait obtenu cet accord. Il n'a pas réussi à formuler une déclaration de principes qui sache refléter le progrès qu'il a, en fait, accomp i, même si, à notre avis, une telle déclaration fait partie du mandat qui lui avait é s

<sup>1</sup> Comité des dix-huit puissances sur le désarmement.

<sup>2</sup> Conférence du Comité sur le désarmement.

ass gné. La délégation canadienne croit que la tâche la plus utile que le Comité des fonds marins pourrait amorcer durant la présente session serait peut-être d'identifier les progrès accomplis et ensuite de tenter de surmonter les obstacles qui ont empêché le Comité de formuler et d'exprimer le consensus réalisé jus ju'ici. Cela étant, le Comité pourra alors recommander à l'Assemblée gérérale des Nations Unies une déclaration de principes juridiques qui soit assoz étendue pour servir de fondation à un régime international des fonds maxins au delà de la juridiction nationale sans cependant être assez vaste pour se substituer au régime lui-même ou à l'accord international subséquent qui de rait lui donner force exécutoire.

Si le Comité est incapable d'en arriver à un tel résultat, nous pourrons tous constater que nos délibérations, même si elles se poursuivent, seront dépassées par les événements et deviendront de plus en plus académiques et de moins en meins réalistes. Le temps n'attend personne et les événements d'ordre technique, éc nomique, politique et militaire n'attendront pas le bon plaisir du Comité.

La délégation canadienne croit qu'il serait désobligeant de supposer que le principal obstacle au progrès du Comité soit une supposée « scission » entre di ers groupes d'États représentés ici ou entre les forces du conservatisme et du nationalisme d'une part, et les forces du progrès et de l'internationalisme d'autre part. Les délégations réunies ici partagent sans aucun doute une commune ve onté d'aboutir à un régime international qui favorisera, pour le bénéfice de l'umanité, l'exploitation pacifique et ordonnée des fonds marins au delà des linites de la juridiction nationale. D'autre part, bien entendu, tous les États ti nnent à ce que le régime qui, en fin de compte, sera mis en œuvre, soit compatible avec leurs intérêts nationaux tels qu'ils les entendent.

## E soin de définir les intérêts nationaux

ANT

ER

ELÀ

r ter

r ver

les

r ces

sein

έté

de

z ies

es

ues.

r ns

ti on

et

ı ci

c ns cus i és

a:t,

p:s

n :s

t e

p:s

11 e

рΞ,

é!é

I sint n'est besoin de se confondre en excuses à cause du souci qu'on se fait pour ses intérêts nationaux si l'on prend ces intérêts dans le sens le plus large e le plus éclairé au point de faire la part de la coopération internationale et de l'assistance mutuelle. Nous ne croyons pas non plus qu'il soit utile de masquer les intérêts particuliers en tentant même le plus sincèrement du monde de les mettre en équation avec les intérêts généraux de l'ensemble de l'humanité. Ce qui s'impose au contraire, c'est que toutes les délégations s'appliquent avec soin à léfinir clairement quels sont leurs intérêts, et cherchent sérieusement à concilier leurs intérêts particuliers avec ceux des autres pays. C'est précisément grâce à un tel accommodement que le Comité déterminera et protégera les intérêts de l'umanité et assurera l'exploitation des fonds marins au delà de la juridiction nationale au profit du genre humain tout entier, eu égard plus particulièrement aux besoins et intérêts particuliers des pays en voie de développement.

Peut-être, alors, que l'un des grands facteurs qui entravent le progrès du Comité est le fait qu'il existe toujours de sérieuses incertitudes quant à l'équilibre

à réaliser entre les intérêts nationaux et internationaux relativement au fond de la mer aussi bien en deçà qu'au delà de la juridiction nationale. Nombreux on les États qui ne possèdent pas encore suffisamment de données sur les ressou ces des zones qui touchent à leurs côtes. On connaît trop peu les ressou ces virtuelles des bassins océaniques. Mais ce qui est plus grave encore, c'est l'absence d'une ligne de démarcation précise et agréée de la région sise au (lelà de la compétence nationale, de sorte que les États peuvent difficilement déterm ner leur position quant au régime à élaborer pour cette région. Et vice ve sa, l'incertitude actuelle quant à la nature du régime qui s'appliquera à la région s'étendant au delà des limites de la juridiction nationale est telle que les É ats peuvent difficilement décider de la position qu'ils devraient prendre quan à la ligne de démarcation précise et agréée pour cette région. Enfin, pour compliquer davantage une situation déjà fort complexe, il reste aussi pour plusieurs É ats à trouver des réponses à de sérieuses questions sur les répercussions que les décisions ultimes concernant la ligne de démarcation précise et le régime à instituer pourront avoir sur l'ensemble de leurs intérêts dans l'utilisation de la mer à des fins défensives, économiques, sociales et scientifiques.

du C

rep é

4 .:0

ex. III

ré: n

ce a

cri è

pa: 6

et a

re a

SU.

11 7

di é

u.

a

d:

al co

i):

C

La délégation canadienne croit qu'on peut éviter ou atténuer de diverses manières quelques-unes des difficultés causées par les incertitudes dont il vient d'être question.

### Attitude d'approche graduelle mais positive

Il faudrait tout d'abord adopter une attitude d'approche graduelle mais posit ve qui n'exige pas l'élaboration, d'un seul coup, d'un régime juridique comp et avec son dispositif ou ses rouages. De cette manière seulement, croyons-no s, il sera possible d'en arriver à un accord dans ce domaine qui comporte tant le graves incertitudes quant à des décisions grosses de conséquences d'une portée considérable. Cette proposition n'a rien de neuf, car le Canada et d'autres délégations l'ont déjà présentée et elle a nuancé une bonne partie des délibératio is du Comité au cours de la dernière session. Cependant, la nécessité d'une te le approche s'impose avec plus de force encore aujourd'hui, si l'on tient comp e de ce qui s'est passé au Comité jusqu'à maintenant. Cela ne signifie pas que e Comité doive travailler uniquement sur la base du plus petit dénominateur commun, mais, commençons au moins à partir de ce plus petit dénominate r commun. Consacrons tous nos efforts à étudier la synthèse des principes juridiqu s acceptés l'an dernier par le Sous-comité juridique. A partir de cette synthès, venons-en à l'adoption d'une déclaration de principes juridiques fondamental ( qui soit suffisamment équilibrée et complète pour servir de fondement au régin : projeté, tout en demeurant assez souple pour admettre une évolution plu 3 poussée sous des formes diverses, sans préjudice des opinions et points de vu: divergents. En même temps que nous établissons les principes, considérons les propositions de base ayant trait au régime international et ensuite le mécanism nécessaire pour lui donner plein effet. A cet égard, M. le président, la délégation

du Canada est d'accord en principe avec les propositions que le distingué rep ésentant de la Grande-Bretagne a faites devant la Première Commission le 4 ovembre 1969. Nous sommes d'accord aussi que ces propositions soient exeminées en Comité plénier afin d'obtenir un consensus sur la nature du rée me international. Ces buts peuvent paraître trop modestes aux yeux de ce aines délégations. Cependant, si notre expérience passée peut servir de crière, nous pouvons dire que le choix qui s'offre immédiatement à nous n'est par entre un demi-pain et un pain entier, mais plutôt entre l'absence totale de pain et la moitié d'un pain, avec la promesse de quelque chose de plus à venir.

M. le président, la proposition faite hier par le distingué délégué d'Italie re tive au glacis précontinental correspond assez bien à la position du Canada str les limites de la juridiction nationale. Cependant, nous reconnaissons que italienne peut présenter quelques difficultés pour certaines l'i pothèse di égations. Et, dans cette perspective, la délégation canadienne aimerait faire us seconde suggestion pour nous aider à contourner nos difficultés. Nous a ons parlé il y a quelques instants de l'étroite relation qui existe entre la déermination des limites de la juridiction nationale et l'établissement du régime d at relèvera la région située au delà de ces limites. Dernièrement, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada a dit que cette corrélation fait penser a: cliché: « Après vous, Alphonse ». Il peut arriver, bien entendu, que la contoisie exagérée d'Alphonse et de son compagnon les amène à se saluer i définiment devant la porte ouverte, sans que ni l'un ni l'autre ne se décide en franchir le seuil le premier. Face au dilemme que posent la question de la démarcation des frontières et celle du régime, le Comité n'a guère de oix. Il n'a pas le pouvoir de tracer les limites exactes des compétences nationales, i ais il a celui, — et cela fait vraiment partie de notre mandat —, de définir e de recommander les principes qui serviront de base au régime dont relèvera la r gion extérieure à ces limites.

### 🗓 a frontière et le régime

de la

Ont

u ces

u ces

c'est

delà

n ner

⁄e:sa, égion

É ats

ın: à

iquer

E ats

e les

nc à

n de

ernes

vi nt

sit ve

np et

10 S.

t le

rtée

iti es

io is

te le

ip e e e

e r

u s

s:,

LI

mэ

lı 3

u :

In conséquence, la seconde suggestion que ma délégation désire présenter se à dissiper l'incertitude qui découle de cette corrélation étroite entre la ontière et le régime, afin que le Comité puisse se consacrer plus facilement à élaboration des principes juridiques qui sont à la base du régime. Ma délégation déjà présenté cette même suggestion à la Première Commission de la vingtuatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, mais c'est au ous-comité juridique des fonds marins qu'il conviendra peut-être d'étudier ette proposition; qu'on y étudie donc là la possibilité d'accepter en principe qu'une partie des bassins océaniques et des fonds marins de l'univers soit éservée au profit de l'humanité. Dans nos délibérations futures, faisons en sorte que les intérêts de tous nos pays soient aussi pleinement engagés. Peut-être pourrions-nous non seulement élaborer les principes juridiques, mais aussi établir quelques directives utiles en vue de tracer éventuellement les limites

de la juridiction nationale en adoptant une nouvelle méthode qui consisterait nous diriger vers la terre à partir du centre de chaque océan et de chaque mer de monde et à réserver une partie considérable de la superficie sous-marine à chaque océan ou mer pour fins d'exploitation sous un régime voué aux intere de l'ensemble de l'humanité. Pour ce qui est d'accorder des avantages immédiat aux pays en voie de développement et aux pays sans ouverture sur la mer, cet méthode serait infiniment plus efficace que toutes celles qui sont déjà à l'ét de car elle engloberait les régions des mers plus petites et moins profondes qui sont déjà exploitées mais qui selon toutes les autres méthodes préconisées ne toute raient pas en dehors de la juridiction nationale et continueraient donc de servi au seul profit des pays riverains.

at i

ega (

01 1

or c

esso

nt.1

es

pas

la 🗅

na i

dé :

n∈ Je

se:

 $\mathbf{C}^{\circ}$ :

di

СĈ

ra

e

Ca

Nous désirons, maintenant; M. le président, parler brièvement de deu concepts qui ont accaparé une bonne partie des travaux du Sous-comité juridique l'année dernière. Tout d'abord, l'idée selon laquelle les fonds marins au dell de la juridiction nationale jouissent du même statut que les eaux de surface e que les libertés de la haute mer s'appliquent également aux profondeurs sous marines correspondantes. Les délégations le savent, il existe une théorie qui s'appelle « juridiction empiétante » selon laquelle la juridiction des pays côt es sur les ressources du plateau continental tend à s'étendre vers le haut e: à réclamer une juridiction complète sur les eaux de surface. Et vice versa, du point de vue des libertés de la haute mer, on semble avoir tendance à éten le l'exercice de ces libertés vers le bas et à les appliquer aux fonds marins sous jacents au delà de la juridiction nationale. Il y a plusieurs raisons pour lesquel es, à notre avis, un processus de ce genre serait inadéquat. Bien que la délégat on canadienne soit convaincue que le fond des mers au delà des limites de la juridiction nationale ne constitue pas une zone privée de statut juridique, et q vil y ait de toute évidence interaction entre l'activité relative au fond des mers et les libertés qui s'exercent dans les eaux de surface, cela ne veut pas dire cue l'on peut appliquer aux nouvelles activités qui s'exercent sur les fonds mar ns le concept traditionnel qui se rattache principalement aux activités qui se déploient à la surface de la mer. La notion traditionnelle de la liberté des mers su it actuellement une délicate transformation pour répondre aux exigences de nouvel es situations qui ont créé de nouveaux besoins et de nouveaux problèmes. Il faut évidemment en préserver les traits fondamentaux mais sous une forme qui assure une plus grande flexibilité en vue de la protection des intérêts non seuleme it des États côtiers, mais aussi de la communauté internationale.

## Le patrimoine commun de l'humanité

Ce qu'il faut toutefois au nouveau régime du fond des mers au delà de la juridition nationale, c'est l'élaboration d'un nouveau concept, de même qu'un nouveau concept fut nécessaire pour la mise au point du régime visant le plateau contnental. Un nouveau concept de ce genre a, de fait, été préconisé au Comité, à savoir que le fond des mers au delà de la juridiction nationale représente « le

attimoine commun de l'humanité ». Cette idée est attrayante à de nombreux egards pour la délégation canadienne. Nous devons admettre toutefois que comme principe juridique, elle présente pour nous certaines difficultés, en ce qui concerne notamment les effets qu'elle peut avoir sur d'autres régions et d'autres rescources. Nous sommes prêts à l'explorer davantage avec les autres délégations intéressées afin de résoudre éventuellement ces difficultés. Nous invitons toutes les délégations à aborder l'idée du patrimoine commun de manière qu'il n'ait pas à être envisagé comme prédéterminant nécessairement et automatiquement la nature du régime proposé à l'égard du fond des mers au delà de la juridiction nationale.

sterait

mer (

arine (

interê

ımédia

er, cet

l'ét ide

qui 301 ton:be

le s∈rvi

le deur

ıridigu

au (lelà

rface et

s scus

rie qui

côt ers

ut e: à

rsa, du

éten lre

S SO IS

quel es,

égat on

de la

et qu'il

ners et

re cue

mar ns

ploi: nt

subit uvelles

∏ faut

assuce

eme it

ıridi :-

uve: u

cont lité, ì e « le J'aimerais formuler encore quelques observations avant de conclure. Les déégations savent peut-être que depuis la dernière session du Comité le Gouvernement canadien a ratifié la Convention de Genève sur le plateau continental. Je tiens à souligner que, de l'avis de mon Gouvernement, la Convention représet dans l'ensemble des principes acceptés de droit international coutumier. C'est devenu manifeste, par exemple, lors du recours de 1967 à la Cour suprême de Canada au sujet de la juridiction sur le plateau continental au large de la côte de la Colombie-Britannique. Des considérations nationales ont retardé la ratification canadienne jusqu'à cette année, mais cette ratification ne constitue en aucune manière un changement de politique de la part du Gouvernement canadien; c'est plutôt l'acte officiel qui confirme la ligne de conduite antérieure.

Les délégations canadiennes ont parlé à diverses reprises des travaux d'exploration qui s'effectuent à un rythme croissant sur le plateau continental du Canada. L'une des régions les plus prometteuses, et certainement la plus critique, est le plateau qui borde l'archipel canadien de l'Arctique. L'exploration de la plate-forme arctique canadienne soulève des problèmes particuliers et comporte certains risques que le Gouvernement canadien est déterminé à éviter. Le Comité, alheureusement, n'a pas jusqu'ici pu accorder suffisamment d'attention à la renace de pollution marine, et c'est cette menace qui préoccupe mon Gouvernement en ce qui concerne l'Arctique canadien. J'aimerais citer à cet égard, M. le résident, un passage d'un discours prononcé à la Chambre des communes par le premier ministre Trudeau le 24 octobre 1969. M. Trudeau a alors déclaré :

« Le Canada se considère, aux yeux du monde, comme le gardien de l'équilibre cologique si précaire des eaux, des glaces et des sols de l'archipel de l'Arctique... Le conde nous en tiendrait rigueur, à n'en pas douter, si nous négligions de protéger suffisamment ette région de la pollution ou de la contamination artificielle. Le Canada ne le permettra ette région de la pollution ou de la liberté des mers ou dans l'intérêt du progrès économique, le Canada s'y refusera. Nous avons vu avec désarroi où avait pu mener ailleurs l'abus de ces principes louables ... Je parle ainsi, conscient des difficultés qu'ont eues d'autres ays pour contrôler la pollution de l'eau et la destruction de la faune et de la flore quatiques sur leur propre territoire. »

Monsieur le président, au début de la présente session certains s'inquiétaient in peu de ce que le Comité n'aurait peut-être pas assez de travail pour occuper

le temps qui lui était accordé. Je suis certain que ces appréhensions se so maintenant évanouies et la délégation canadienne, pour sa part, s'engage coopérer sérieusement à la tâche difficile mais intéressante que nous de 701 entreprendre dans les semaines qui nous restent.

## CONFÉRENCES

cu! lor

fra

di

de ne

F

SE

Ç

Conseil d'administration de l'UNESCO: Paris, du 4 mai au 19 juin.

Assemblée de l'Organisation mondiale de la santé: Génève, du 5 au 22 mai.

Reprise de la quarante-huitième session du Conseil économique et social: New York, du 18 au 20 mai.

Quarante-sixième session du Conseil d'administration de l'Organisation mondiale de la sarté: Genève, les 25 et 26 mai.

Cent soixante-dix-neuvième Conseil d'administration de l'Organisation internationale du ravail: Genève, du 25 au 30 mai.

Réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN: Rome, les 26 et 27 mai.

Sixième Congrès international des mines: Madrid, du 1er au 6 mai.

Trente-deuxième session de la Conférence internationale de l'éducation publique: Genève, du 1er au 9 juillet.

Quarante-neuvième session du Conseil économique et social: Genève, du 9 juillet au 5 ac it. Assemblée mondiale de la Jeunesse: New York, du 9 juillet au 17 août.

Dixième session du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement: Genève, du 25 août au 18 septembre.

Seizième Conférence de l'UNESCO: Paris, du 12 octobre au 10 novembre.

Septième Conférence des statisticiens du Commonwealth: New Delhi, du 16 au 27 novemb e.

Consultation mondiale sur l'utilisation du bois dans la construction de logements: Vancouv r, du 5 au 16 juillet 1971.

York, da

la sarté:

e du ra

Genève.

5 ac it.

Nations.

emb e

ouv r.

# engage V)vage de M. Mitchell Sharp à Paris is de in Ri à Bonn

3U 1et au 3 avril dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, se rendait à Paris afin d'inaugurer le premier centre cui urel <sup>1</sup> établi par le Canada à l'étranger.

Le fait que ce centre soit établi à Paris, déclara le ministre à la cérémonie d'ouvertur, souligne une fois de plus l'importance que nous attachons au resserrement des liens culurels des Canadiens avec la France, sans exclusive, et la volonté que nous avons de prolorger au-dehors cette politique de bilinguisme qui a été formulée par notre Gouvernement et lont l'application se poursuit vigoureusement au Canada.

En dépit du caractère privé de cette visite, M. Maurice Schumann, ministre français des Affaires étrangères, accueillit personnellement son homologue canadia à sa descente d'avion. M. Sharp devait rencontrer par la suite, lors d'un dé suner à l'ambassade du Canada, plusieurs hautes personnalités du Gouvernement français dont MM. Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances, et Edmond Michelet, ministre des Affaires culturelles. M. Léo Hamon, secrétaire d'État auprès du premier ministre, représentait le Gouvernement frança s à l'inauguration du Centre culturel.

Ce voyage coincidant avec le début de la session parlementaire française, le ministre canadien fut invité à la séance solennelle d'ouverture par M. Achille Pretti, président de l'Assemblée nationale. Les deux hommes politiques s'étaient re contrés, au mois de mars dernier lors du passage à Ottawa de M. Peretti.

M. Sharp a rendu également visite à la Délégation générale du Québec à Paris, à l'invitation du délégué général, M. Chapdelaine.

Au Quai d'Orsay, lors d'un déjeuner offert en l'honneur de M. Sharp par M. Schumann, les deux ministres eurent l'occasion de s'entretenir longuement e de passer en revue les principales questions d'intérêt commun, tant multilu érales que bilatérales. S'arrêtant plus spécialement sur ces dernières, le ministre canadien exposa à son collègue ce qu'il jugeait être les trois éléments fondimentaux sur lesquels doivent s'appuyer les relations entre la France et le Canada. Premièrement, la coopération franco-québécoise, considérée comme e sentielle par le Gouvernement du Canada, doit se faire en consultation avec Gouvernement fédéral. Deuxièmement, la coopération franco-canadienne ne coit pas être seulement une question de mots mais aussi de gestes concrets. Infin, la France doit s'abstenir de poser des actes contraires à la constitution anadienne.

De cet échange de vues franc et ouvert, il ressort que les bases semblent voir été jetées qui permettront d'éviter à l'avenir la répétition des incidents

<sup>1</sup> Ce centre fera l'objet d'un article spécial dans ce Bulletin.



Le ministre des Affaires étrangères, M. Maurice Schumann (à droite sur la photo) accue lle secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp (à gauche), à Paris. Derrière M. Sharp, M. Paul Tremblay, sous-secrétaire d'État associé aux Affai es extérieures, et M. John Halstead, directeur de la Direction d'Europe au ministère ces Affaires extérieures.

ď i

semblables à ceux qui ont pu causer dans le passé des tensions inutiles ent e les deux pays.

### M. Sharp à Bonn

De Paris, le ministre se dirigea vers Bonn, rendant ainsi la visite effectu e l'an dernier au Canada par le Chancelier fédéral, alors ministre des Affair s étrangères.

L'objectif premier de cette visite était de mieux faire connaître aux All-mands le point de vue canadien concernant certains problèmes internationau, de recueillir leur point de vue sur ces problèmes, ainsi que de préparer la voe à un accroissement de la coopération entre les deux pays.

Dans ce cadre, M. Sharp a d'abord eu des entretiens avec son homologu. M. Walter Scheel, à qui il exprima, entre autres choses, l'admiration du Gouvernement du Canada pour le courage, l'imagination et le réalisme de la pol-tique du Gouvernement fédéral allemand dans les efforts qu'il déploie pour



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp (à gauche), s'entre tent de de la République fédérale d'illemagne.

a réliorer ses relations avec ses voisins de l'Est et pour développer l'intégration p ogressive de la communauté européenne.

Invité à prononcer une causerie devant l'Institut allemand des Affaires cangères, M. Sharp développa les grandes lignes de la politique extérieure nadienne ainsi que les fondations géographiques, économiques et culturelles et les quelles elle repose.

ii es

it e

1 e

r s

1 -

ш., ова

ж,

Ų,

1

n.

Dans le domaine des activités de coopération entre les deux pays, des scussions avec plusieurs membres du Gouvernement fédéral allemand monèrent que plusieurs avenues étaient ouvertes, spécialement dans les domaines ientifiques et technologiques. On espère ainsi pouvoir envoyer dès cette année République fédérale d'Allemagne une mission canadienne qui pourra exatiner de plus près les possibilités qui peuvent s'offrir.

Dans son ensemble, la visite du secrétaire d'État aux Affaires extérieures ura permis d'affirmer une fois de plus la place importante que tient l'Europe ans les relations canadiennes avec l'extérieur, place que M. Sharp précisait Bonn en ces termes:

L'Europe est pour nous la plus importante des régions du monde après les États-Unis.

L'Europe, en effet, pouvons-nous bâtir des relations profondes avec les États d'importance emblable, possédant des traditions culturelles similaires et un niveau technologique commendable, qui peuvent compléter les liens étroits que nous entretenons avec les États-Unis. Nous devons développer de nouvelles sphères de collaboration qui s'ajouteront aux liens militaires et politiques qui ont constitué jusqu'ici la principale base de nos relations.

# Agents de guerre chimiques et biologiques

dicti qui liste

de 1 niqu du

seus

en

je (

b

noi

q: e

**p**10

oυ

Se:

ê'

C:

## POLITIQUE DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Déclaration du représentant du Canada auprès de la Conférence du Conité sur le désarmement, M. George Ignatieff, Genève, 24 mars 1970 : ...
Monsieur le Président,

Dans ma déclaration d'ouverture, j'ai mentionné que, de l'avis de la d légation canadienne, la Conférence devrait accorder priorité, pendant cette session, à l'achèvement du Traité de contrôle des armements au fond des mers e à la question de l'élimination des méthodes de guerre chimiques et biologiques. J'ai fait cette suggestion en partie parce que l'examen de ces deux sujets se ait une prolongation logique du travail entrepris à notre session de 1969, et en partie parce que la dernière Assemblée générale a donné des mandats précis au Comité à ces deux égards.

Ce matin, j'aimerais présenter quelques observations sur le problème de l'élimination de la guerre chimique et biologique. Comme base de départ de nos discussions, nous avons la résolution 2603B (XXIV) qui, entre autres, nous recommande le rapport du Secrétaire général, et prend note du projet de convention de la Grande-Bretagne sur la guerre biologique et du projet d'int r-



La délégation canadienne à la Conférence du Comité sur le désarmement, tenue à Genèv en février 1970 : M. George Ignatieff (à droite) et M. R. W. Clark.

diction visant la production et le stockage des armes chimiques et biologiques qui a été soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies par neuf pays socialisses. La résolution nous demande également d'envisager le plus tôt possible de nous mettre d'accord sur les interdictions contenues dans les projets britannique et socialiste et de soumettre un rapport de nos travaux sur tous les aspects du problème de l'élimination des armes chimiques et biologiques à la prochaine session de l'Assemblée générale.

A mon avis, Monsieur le Président, nous devrions aborder le problème en essayant de consolider, pour commencer, le terrain commun d'entente qui, je crois, existe à la suite : a) de nos discussions à l'Assemblée générale, et b) des rapports mis à notre disposition dans ce domaine, et après une reconneissance des restrictions qui s'appliquent déjà à l'emploi de ces armes. Lorsq e nous aurons fait l'inventaire de l'état actuel de la question, nous pourrons progresser assez rapidement, je l'espère, afin de déterminer avec précision nos objectifs quant à la mise au point des autres restrictions nécessaires visant les armes chimiques et biologiques; nous pourrions en particulier déterminer les secteurs où des progrès immédiats sont possibles, ainsi que les points qui doivent être envisagés plus en détail si l'on veut que les obstacles disparaissent.

## Mesures concrètes

n uité

d lé-

si on,

e à

ηι es.

e ait

t en

ré cis

de t de

t le

ıt: r-

Je passerai maintenant à un bref examen des éléments de base sur lesquels, comme le voit la délégation canadienne, on pourrait édifier des mesures conciètes dont le but sera l'élimination complète des moyens de guerre chimiques e biologiques des arsenaux du monde.

- En tout premier lieu, nous avons le Protocole de Genève de 1925. En dépit de sa date déjà assez reculée et des progrès scientifiques considérables enregistrés depuis sa conclusion dans le domaine de la guerre chimique et biologique, personne n'a soutenu que cet instrument est démodé. Son efficacité est prouvée par le fait que depuis sa rédaction, le monde n'a pratiquement pas connu l'emploi des gaz asphyxiants auquel avait donné lieu la Première Guerre mondiale, — bien que la crainte d'une riposte ait pu évidemment contribuer à son absence dans certains cas. Nous pouvons dire néanmoins que le Protocole de Genève a efficacement empêché le « premier emploi » des moyens de guerre chimiques et biologiques. Notre tâche est de renforcer et de compléter ce Protocole par des mesures visant à éliminer toute mise au point, production et accumulation de ces armes.
- En second lieu, nous avons les trois rapports d'experts qui ont tous 2. été préparés au cours de l'année dernière; le rapport du secrétaire général que la dernière Assemblée générale nous a recommandé; le récent rapport touchant les effets sur la santé qui a été rédigé par des experts désignés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS); et enfin les trois premières parties d'un rapport préparé par l'Institut

international de recherche sur la paix (Stockholm) qui seront à notre avis d'une valeur exceptionnelle pour le Comité, particulièrement cans la discussion des méthodes possibles de vérification d'une interdic ion des armes chimiques et biologiques. Tous ces rapports nous aide ont à définir les problèmes et à éclaireir les caractéristiques des systèmes dont nous traiterons.

Un e

de P

do I

La c

de r

Int

Aπ

ult :

d'a

cia

ter

d'u

dé∈

tiv

au

ar:

no

ch

cu

de

fé:

τĈ

B. Enfin, la Conférence a devant elle, comme je l'ai mentionné, d ux projets de convention : le projet britannique interdisant les métholes de guerre biologiques et le projet socialiste sur l'interdiction des moyens de guerre chimiques et biologiques et la destruction de ces armes

Il est important, je crois, de reconnaître que personne n'a prétendu qu'il devait y avoir examen distinct des divers documents de la résolution de l'Assemblée qui régissent notre travail. Comme je l'ai fait observer dans ma déclarat on générale, en appuyant le projet de convention de la délégation de la Gran le-Bretagne, j'ai eu aussi présente à l'esprit la déclaration de lord Chalfont, qui se disait prêt à adhérer au vœu de la majorité si cette majorité souhaitait dis uter globalement les chances de progrès touchant la guerre chimique et la gue re biologique. Le texte britannique renferme en outre divers points importar ts. On remarque notamment le soin avec lequel les définitions des moyens à int rdire ont été rédigées et la place accordée au processus des griefs concern nt l'observance de la convention. D'un autre côté, le projet qu'ont présenté es pays socialistes a l'avantage de traiter aussi bien des armements chimiques que des armements biologiques. Malheureusement, ce projet n'est pas sans défaut. Quelques orateurs ont fait état de l'imprécision avec laquelle le pro et des délégations socialistes traite des armements chimiques et biologiques. Nous croyons que ces observations nous conduisent directement au besoin de dist nguer et d'inclure tant les armes elles-mêmes que les dispositifs utilisés pour les lancer, si nous voulons une interdiction effective. Le texte actuel du proj t, cependant, n'est pas aussi clair que nous le souhaiterions et donne l'impressi n que les interdictions peuvent laisser à une partie le droit de pouvoir user le représailles. Il y a lieu tout particulièrement d'examiner cette possibilité n rapport avec les produits chimiques pouvant servir à des fins pacifiques to it comme à des fins militaires, comme il a été clairement indiqué dans l'« exp dition de démarcation » du distingué délégué de la Suède. Quant à la capacit, nous aimerions obtenir des éclaircissements des coparrains du projet sur l s rapports exacts qui doivent exister entre les interdictions contenues dans ce projet de convention et les réserves de plusieurs États, y compris l'URSS, qua t au droit d'user de représailles contre des États non signataires qui enfreindraie t les interdictions du Protocole, ou leurs alliés.

Ce problème à son tour nous porte à poser l'importante question des assirances à exiger afin de garantir la mise en œuvre des interdictions contenues dans la convention. Il y a eu discussion sur cet aspect du projet socialiste icde même qu'à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale des Nation Un es, et, à ce stade-ci, j'ajouterai simplement que nous attendons avec impatier ce les propositions auxquelles mon collègue, monsieur l'ambassadeur Natorf de Pologne, a fait allusion à la 452° séance.

Compte tenu de tout ce qui précède, nous semblons posséder plus de do nées et plus de documentation qu'il n'en faut pour amorcer nos travaux. La question est de savoir ce que devraient être nos objectifs et comment nous de rions nous y prendre pour les atteindre.

### Interdiction absolue

n otre

c ans

ic ion

le: ont

tèraes.

deux ho des

ovens.

qu'il

sse m-

at on

an le-

, ıui

lis u-

ue re

aı ts.

nt :r-

n nt

é es

ques

SE IIS

ro et

Vous

st n-

pc ar

oi t,

si n

r le

n

to it

xp.'n

cité,

1 5

ıa t

ier t

SSI "

HES. ic

OI:

es,

A notre point de vue, qui n'est pas tellement original, je le concède, l'objectif ult ne devrait être d'interdire tout usage, toute production et tout stockage d'a mements tant chimiques que biologiques et nous devrions dans nos négocia ions commencer par reconnaître les secteurs communs d'entente et les secteus qui nécessitent une étude et un examen détaillés en raison des divergences d'eximions. C'est avec plaisir que nous avons pris connaissance de la récente dé laration du président Nixon et à partir de là nous espérons qu'il sera relativ ment facile d'en arriver à une entente sur l'interdiction absolue de la mise au point, de la production, de la constitution de stocks, et de l'utilisation des armements biologiques et des toxines. En même temps, nous aimerions porter no re attention sur les possibilités d'une interdiction absolue des armements ch niques. A cet égard, nous aurons besoin d'examiner les problèmes particu ers que pose la catégorisation générale de ces armements ainsi que l'absence de toute ligne précise de démarcation entre les catégories en raison de la diffé nce des effets selon les conditions et les concentrations.

Lorsque nous examinons l'éventail des armements chimiques, nous devons nos rappeler que certains agents chimiques sont à double effet et jouent un rê : important dans le commerce et qu'à cette fin ils sont fabriqués selon des procédés qui, à toutes fins pratiques, sont les mêmes que lorsqu'il s'agit de se riquer ces agents pour en faire des armements. Le distingué représentant de l'URSS a reconnu l'existence de ce problème, surtout eu égard aux contrôles, le s de son intervention à la 454° séance, dans les termes suivants:

De nombreuses délégations ont attiré l'attention sur la nature particulière des armements chimiques et bactériologiques dont la fabrication est étroitement et spécifiquement lié à la production de substances chimiques et bactériologiques à des fins pacifiques. Par co séquent, la vérification, par exemple, qui se ferait par le truchement de postes de contrôle, d'inspections sur place, et ainsi de suite, serait tout simplement impossible à réaliser en pr tique puisque, comme tant de délégués à la session de l'Assemblée générale l'ont si alé, il faudrait mettre des préposés au contrôle en poste dans à peu près tous les la oratoires.

Il est évident que surgiront d'énormes difficultés qui empêcheront de décréter l'aterdiction complète de la production de ces agents. Néanmoins, en dépit des o stacles qui s'opposent à la vérification, la Conférence pourrait être l'occasion d'un heureux échange d'opinions précisément sur les précautions qu'il serait p ssible de prendre, comme l'octroi de permis de fabrication.

Il existe encore d'autres agents chimiques qu'il faudra continuer de fa niquer surtout, sinon exclusivement, pour des fins civiles et dans l'intérêt de l'ordre national. Une interdiction complète de la fabrication de ces agents présente ait certaines difficultés mais, d'autre part, on pourrait probablement dès maintenant désigner assez facilement ces substances et élaborer à leur sujet des restrictions pertinentes puisqu'il s'agirait de les exclure de l'interdiction générale.

po:

au.

de

chi

ce Ce

de:

da eff

> p: di

> > d

## Problèmes d'une vérification efficace

Les problèmes que pose une vérification efficace, surtout dans le cas des an lements chimiques, n'ont rien de simple, mais nous sommes enclins à croire que nous pourrions bien attendre pour en discuter globalement d'avoir réussi à réaliser un certain consensus quant à la manière de traiter des problèmes pa ticuliers que j'ai fait voir concernant les agents chimiques. Néanmoins, on pourrait procéder à un examen préliminaire utile des cinq principales formules de contrôle formel identifiées dans la partie IV du rapport du SIPRI. Il s'agit eles formules suivantes: 1) inspection au niveau de l'administration et du budget, 2) étude de la documentation existante, 3) reconnaissance par avion et par satellites, 4) emploi de sondes commandées à distance, et 5) équipes d'insp ction envoyées sur place. En fait, la délégation canadienne propose que es problèmes dont je viens de parler soient discutés du point de vue technique au cours d'une ou plusieurs réunions auxquelles participerait un groupe d'expe ts spécialistes de la question. Si le Comité a l'impression que ce serait utile, no re délégation, quant à elle, serait disposée à envoyer un expert à Genève pour qu'il participe à de telles réunions.

#### Position du Canada

Maintenant, monsieur le président, permettez-moi de vous lire une déclaration, exposant la position du Canada au sujet des armes chimiques et biologiques, que mon Gouvernement m'autorise à présenter à la Conférence du Comité sur le désarmement :

Le Gouvernement canadien a l'intention de participer pleinement aux efforts es Nations Unies et de la Conférence du Comité sur le désarmement visant à réduire et si possible à éliminer la possibilité de la guerre chimique et biologique. Le Canada a l'intention de prendre une part active aux négociations tendant à un accord ou à plusieurs accords qui compléteraient et renforceraient le Protocole de Genève de 1925 en interdisant la m se au point, la production et le stockage d'armes chimiques et biologiques. En pratique, il n'est pas nécessaire d'attendre l'issue des négociations pour réaliser des progrès dans ce domaine. Le Protocole peut être renforcé considérablement au moyen de déclaratic is unilatérales de principes et d'intentions sur les questions en jeu. Dans ce but, le Gouvernement du Canada désire faire connaître sa position vis-à-vis de la guerre chimique et biologique.

1. Le Canada n'a jamais eu et ne possède pas maintenant d'armes biologiques et n'a pas l'intention de mettre au point, ni de produire, ni d'acquérir, ni de stocker, ni d'u liser des armes de ce genre dans l'avenir.

2. Le Canada ne possède pas d'armes chimiques et n'a pas l'intention de mettre el point, ni de produire, ni d'acquérir, ni de stocker, ni d'utiliser des armes de ce genre da s l'avenir à moins que de telles armes soient employées contre les forces militaires ou

fabri'ordre
nte ait
tenant
letibns

arn nee (ue
ussi à
pa tipo urles de
jit (les
udget,
st | ar
usp cue es
nique
kpe ts

aticn,
iqu s,
é sur

**n**o re .q. 'il

et si
intencoolds
im se
jue, il
ins se
ations
ouverjue et

d'uire 11 da 5

ies :t

posulation civile du Canada ou de ses alliés. Cette dernière considération est conforme aux réserves formulées au moment de la ratification par le Canada du Protocole de Genève de 1925. Le Canada envisagerait d'annuler officiellement ces réserves moyennant la conclusion d'accords efficaces et contrôlables en vue de détruire tous les stocks d'armes de ce genre et d'empêcher la mise au point, la production et l'acquisition des armes chimiques. Ces engagement ne s'applique pas aux gaz lacrymogènes ni aux autres moyens de contrôle des foules et de répression des émeutes parce que leur emploi ou l'interdiction de leur emploi en temps de guerre est une question pratique qui demande d'abord à être étudiée dans tous ses détails et à être totalement résolue étant donné que ces mêmes moyens sont effectivement employés par la police et les forces armées pour le maintien de l'ordre civil.

En conclusion, monsieur le président, permettez-moi de faire une observation sur les recherches concernant la défense chimique et biologique que poursuit au Canada le ministère de la Défense nationale par l'intermédiaire du Conseil de recherches pour la défense. Ces travaux ont été réduits de moitié au cours des deux dernières années et se limitent à l'élaboration de méthodes de protection contre la guerre chimique et biologique et à la mise au point de vêtements, de matériel et de méthodes de protection pour entraîner les troupes à la défense. Ce genre de recherche est parfaitement conforme au Protocole de Genève de 1925 et aux efforts que nous faisons actuellement pour compléter et renforcer le Protocole. A ce dernier égard, en vérité, je peux dire que le Gouvernement du Canada a donné des instructions pour que le programme du Conseil de recherches pour la défense comprenne des recherches orientées vers la solution des problèmes liés au contrôle de toute interdiction totale de la gierre chimique et biologique sur laquelle on pourra s'accorder.

# La Force des Nations Unies à Chypre

## ACCORD ENTRE L'ONU ET LE CANADA

A U Siège des Nations Unies à New York, le 25 mars 1970, le secrét ire général de l'ONU, U Thant et le représentant permanent du Canada, M. l'ambassadeur Yvon Beaulne, ont signé un Accord supplémentaire en prévis on de certaines réclamations de tierces parties susceptibles de survenir en raison de la présence à Chypre de militaires canadiens.

fév cor

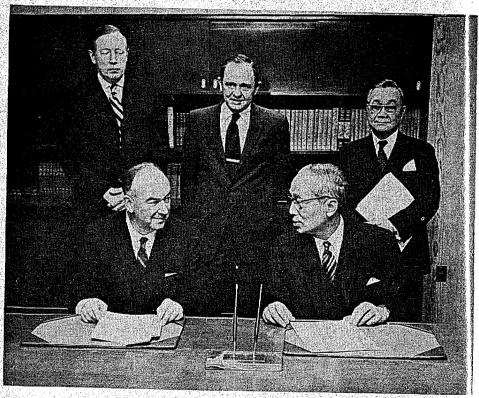
sou Ca

sta

ser

14

L'échange officiel de Notes françaises et anglaises indique l'accord ces Nations Unies et du Canada sur un texte complémentaire à l'entente signée en



M. Yvon Beaulne, représentant permanent du Canada aux Nations Unies (assis à gauche, et U Thant, secrétaire général des Nations Unies (assis à droite), en conversation peu avair la signature de l'accord supplémentaire entre les Nations Unies et le Canada concernant l'règlement des réclamations nées d'actes commis par des membres du contingent canadie affecté à la Force des Nations Unies à Chypre. Debout de gauche à droite: le lieutenant colonel J. Eric Falkner, conseiller militaire canadien; M. F. Blaine Sloan, directeur de le Division générale des questions juridiques des Nations Unies; et M. David Ho, de la Division juridique des Nations Unies.

févier 1966 par les Nations Unies et le Canada concernant la contribution d'un con ingent des Forces armées canadiennes aux Forces des Nations Unies à Chypre.

Il y a plus de six ans, les premiers militaires canadiens arrivaient à Chypre sous l'égide des Nations Unies. En effet, depuis mars 1964 près de 10,000 Canadiens ont servi à Chypre. Un grand nombre d'entre eux y ont fait plusieurs states. En plus de payer la solde régulière de ses troupes et les allocations pour ser ice à l'étranger, le Canada a assumé des frais supplémentaires de l'ordre de 14 millions de dollars, pour le maintien de ce contingent.

rétaire da, M. évis on raison

rd (es née en

che ,
var !
ut l'
die !
anı
e l:
sioı

189

## Le sucre des Antilles du Commonwealth

#### REMBOURSEMENTS SUR LE PRIX DU SUCRE À L'IMPORTATION

Depuis le début de 1967, le Gouvernement canadien a effectué, directement aux gouvernements des pays antillais, membres du Commonwealth, des paiements annuels égaux aux droits perçus sur les importations de sucre brut en provenance de ces pays. La valeur de ces remboursements s'est chiffrée, au cours des trois dernières années, à environ un million de dollars par année. Après une étude approfondie de la question, le Gouvernement canadien a décidé qu'il y aurait lieu de mettre fin à ces remboursements durant l'année 1970, mais en même temps il fait savoir qu'il a l'intention d'offrir aux pays concernés la constitution d'un fonds spécial de cinq millions de dollars des iné au développement agricole.

M

Un nouvel accord international sur le sucre, conclu avec la participation active du Canada, est entré en vigueur en 1969 et a eu pour effet de stabil ser à un niveau substantiellement plus élevé les prix du marché libre du sucre, au bénéfice des pays producteurs en général, et en particulier des pays de la rég on des Antilles qui appartiennent au Commonwealth. Compte tenu de ces faits, le Gouvernement canadien a pensé que le fonds de développement agricole, d'ant il propose la création, constituerait un moyen approprié de venir en aide aux pays antillais membres du Commonwealth. Il est entendu que ce fonds spécial ne diminuerait en rien le programme régulier du Canada pour l'aide au développement de ces pays et que l'opportunité de reconduire ce fonds serait examinée, avant son épuisement, avec les pays intéressés en tenant compte des bescans et des objectifs en cause. Le Gouvernement canadien a déjà engagé des né ociations avec les gouvernements intéressés en vue de la création de ce fonds.

Le tableau suivant indique le montant des remboursements effectués :

| 1967                 |                | 1968                     |               |
|----------------------|----------------|--------------------------|---------------|
| Honduras britannique | \$ 77,377.39   | Honduras britannique \$  | 5 132,698.55  |
| Guyane               | 511,867.24     | Guyane                   | 463,096.1     |
| Jamaïque             | 248,137.72     |                          |               |
| Barbade              | 179,571.72     | Jamaïque                 | 375,901.22    |
| Trinité-et-Tobago    | 109,950.63     | Trinité-et-Tobago        | 176,563.55    |
| Total                | \$1,126,904.70 | Total 5                  | \$1,148,259.3 |
|                      | 190            | <b>69</b>                | i i           |
| Honduras britannique | \$180,092.71   | Trinité-et-Tobago        | 102,659. 2    |
| Guyane               | 228,880.78     | St. Kitts-Nevis-Anguilla | ı 34,714.:7   |
| Jamaïque             | 278,047.82     | Total                    | \$823,735. 0  |

# Aide à l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique

ten en

th, des

re brut

rée, au

année.

dien a l'année x pays des iné

ipation
abil ser
cre, au
rég on
s faits,
e, dont
de aux
scial ne
elopoeaminée,
besons
s né tonds.

659. 2

 Gouvernement canadien a récemment complété le transfert de deux avions Beaver de la Compagnie De Havilland à l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique orientale. L'ambassadeur du Canada en Éthiopie, M Charles Woodsworth, les a offerts à Asmara, en Éthiopie, le 12 janvier 1970, à 14 Ado Zegeye Aberru, sous-ministre de l'Agriculture du Gouvernement éthiopien, qui a accepté le don au nom de M. Ato Adefris Bellehu, directeur de l'Organisation. Les avions étaient pourvus de tout l'équipement requis par l'Organisation radio, matériel de pulvérisation et accessoires. Le Gouvernement canadien



M. Charles Woodsworth, ambassadeur du Canada en Éthiopie, présente deux avions Beaver à l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique orientale, à Asmara en Éthiopie.

a fourni aussi les pièces de rechange nécessaires et il a assumé les frais de transport des avions jusqu'à Nairobi.

Ce don a été fait à la demande d'aide de l'Organisation, de plusieurs des 1 avs membres et de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, en vue de combattre le fléau des criquets pèlerins en Afrique orientale. Des nuées de ces insectes, confinés auparavant au Proche-Orient et à l'Afrique du Nord, ont envahi l'Afrique orientale en 1968 et en 1969 menaçant d'endommager les récoltes sur une vaste échelle. En n'arrêtant pas les criquets pèlerins au cours de leur reproduct on, lorsqu'ils ont envahi le désert d'Ogaden en Éthiopie et en Somalie, on au rait couru le risque sérieux de les voir s'avancer plus au sud. Rassemblés en niées voraces, ils auraient causé des dommages analogues à ceux que l'Afrique avait subis cinq ans auparavant. Depuis quatorze ans, ils ont infesté un cinquième de la surface terrestre du globe et atteint un dixième de la population mondiale.



Les avions canadiens (Beaver), prêts à accomplir leur mission en Afrique.

Vers la fin de l'année 1968, la situation s'est aggravée au point où i a fallu demander l'assistance de l'étranger. Plusieurs gouvernements ont répoi du à cet appel, dont le Canada, la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'URSS A la requête spéciale de l'Organisation, le Canada y est allé de \$175,000 s us forme de deux avions Beaver en vue de renforcer l'unité aérienne de l'Orgalisation. Comme un avion volant à basse altitule peut lutter efficacement con re le fléau en pulvérisant un liquide insecticide sur les nids de criquets pèler is, on a jugé que les petits appareils Beaver, construits au Canada, convenai nt admirablement à la tâche.

192 / AFFAIRES EXTÉRIEURES

coepé sat or interr Répu (pour

Di c A a DOUV progr «l'A di∈ ₁ l'Org qu'ls

> réc o flé a

Ot 1 AU sit : tio :

Isy.

L'Organisation est une association régionale, fondée en 1956, en vue d'une coopération efficace dans la lutte contre le criquet pèlerin. Affiliée à l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, elle a été établie par une convention internationale signée par les Gouvernements de l'Éthiopie, du Kenya, de la République somalie, du Soudan, de la Tanzanie, de l'Ouganda et de la France (pour le Territoire des Afars et des Issas). Son siège est à Asmara, en Éthiopie.

Di cours de présentation

ıns-

ays

om-

tes.

que aste

on,

rait

ées

vait

de

nt

A la présentation officielle, M. Woodsworth a exprimé le plaisir du Canada de pouvoir fournir des avions à un organisme reconnu pour l'envergure de son programme de travail et pour sa compétence à le réaliser. Il a ajouté que « l'Agence canadienne de développement international et le Gouvernement canadien partageraient certainement sa conviction que les deux avions, offerts à l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin, seront utilisés au mieux et qu'ils aideront à protéger le plus possible les sources d'alimentation de cette récon multinationale contre les ravages d'un des plus anciens et des plus graves flé ux de l'humanité. »



Le ministre des Affaires étrangères d'Israël, M. Abba Eban (à droite), au cours de sa visite à Ot twa, du 13 au 15 mai. On le voit ci-dessus conversant avec le ministre des Affaires extérie res, M. Mitchell Sharp, pendant l'une des rencontres officielles des deux hommes d'État. Au cours de ces entretiens, M. Eban a expliqué la position de son Gouvernement devant la sitution actuelle du Moyen-Orient. Il a également discuté avec M. Sharp de certaines questions d'intérêt bilatéral telles que le projet d'accord sur l'aviation civile entre le Canada et Israël.

#### NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

м. П.

м. ₽.

M<sup>11a</sup> 1

M116 I

M. E.

M. I.

M. T.

М. Н

 $M^{11e}$ 

М. Э

M. C

M. P

M. A

M. (

M. J

M. (

M. .

Μ.

M.

M.

M

- M. C. J. Gregor, du bureau du Délégué canadien au commerce à Sao Paulo, est affecé à l'ambassade du Canada au Brésil (bureau de Brasilia), à compter du 23 février 1970.
- M<sup>11</sup>º M. Catley, du haut commissariat du Canada à Colombo, est affectée à l'administra ion centrale, à compter du 26 février 1970.
- M. P. de Wilson est muté du ministère des Affaires extérieures au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à compter du 2 mars 1970.
- M. P. E. Heinbecker, de l'ambassade du Canada à Ankara, est affecté à l'administra ion centrale, à compter du 10 mars 1970.
- M<sup>11e</sup> M. C. P. Kelley, est mutée du ministère des Affaires extérieures au ministère des Approvisionnements et Services, à compter du 11 mars 1970.
- M. A. Napier est muté du ministère des Affaires extérieures au ministère de la Consomnation et des Corporations, à compter du 16 mars 1970.
- M. P. A. Oldham, du haut commissariat du Canada à Wellington, est affecté au bureau du conseiller commercial du Canada à Melbourne, à compter du 16 mars 1970.
- M<sup>11e</sup> J. Matthews, de l'ambassade du Canada à Helsinki, est affectée à l'administration centrale, à compter du 19 mars 1970.
- M. D. Lazorka démissionne du ministère des Affaires extérieures le 19 mars 1970.
- M<sup>11</sup>° M. Loggie, de l'ambassade du Canada à Beyrouth, est affectée à l'administration contrale, à compter du 20 mars 1970.
- M. A. R. Todd est muté du ministère des Affaires extérieures au ministère de la Défe se nationale, à compter du 23 mars 1970.
- M. G. F. Creighton, du haut commissariat du Canada à Dar-es-Salaam, est affecté à l'ad ninistration centrale, à compter du 23 mars 1970.
- M<sup>me</sup> A. Waterman, de l'ambassade du Canada à Athènes, est affectée à l'administration c ntrale, à compter du 24 mars 1970.
- M. J. P. Carrier est détaché auprès du Programme des Nations Unies pour le développem nt à Bogota, à compter du 31 mars 1970.
- M. D. H. Tucker, du haut commissariat du Canada à Port of Spain, est affecté à l'administration centrale, à compter du 31 mars 1970.
- M. J. H. Fast quitte la Fonction publique pour prendre sa retraite, à compter du 1et avoil 1970.
- M. L. O. Bailey est muté du ministère des Affaires extérieures à l'Agence canadienne le développement international, à compter du 1er avril 1970.
- M. W. Savage est muté du ministère des Affaires extérieures au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, à compter du 1° avril 1970.
- M. P. R. Jennings démissionne du ministère des Affaires extérieures, à compter du 1° av il
- M. J. P. Richer-Laffèche démissionne du ministère des Affaires extérieures, à compter u 1<sup>er</sup> avril 1970.
- M<sup>11</sup>° N. J. Hopps est mutée du ministère des Affaires extérieures à l'Agence canadienne développement international, à compter du 1° avril 1970.

- M. H. Carter, ambassadeur du Canada en République d'Afrique du Sud, est nommé également haut commissaire du Canada au Souaziland, à compter du 1er avril 1970.
- M. P. A. Howard est muté du ministère des Affaires extérieures au Bureau fédéral de la statistique, à compter du 1er avril 1970.

ecié à

ie, des

ra ion

pi ro-

mma-

au du

n cen-

ı cen-

éfe ise

ad ni-

ı c n-

em: nt

mir is-

avril

ne le

ffair es

av il

er u

ne e

970. tra ion

- M<sup>11</sup>° J. McPhee démissionne du ministère des Affaires extérieures, à compter du 1° avril 1970.
- M<sup>116</sup> H. D. Burwash, de l'ambassade du Canada à Washington, est affectée à l'administration centrale, à compter du 4 avril 1970.
- M. E. D. Wilgress, de l'ambassade du Canada à Buenos Aires, est affecté à l'administration centrale, à compter du 5 avril 1970.
- M. J. J. Jacques démissionne du ministère des Affaires extérieures, à compter du 8 avril 1970.
- M. T. N. Ulch, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté à l'administration centrale, à compter du 9 avril 1970.
- M. H. F. Clark quitte la Fonction publique pour prendre sa retraite, à compter du 9 avril 1970.
- M<sup>11e</sup> N. A. Brennan démissionne du ministère des Affaires extérieures, à compter du 11 avril
- M. P. Croft est muté du ministère des Affaires extérieures à l'Agence canadienne de développement international, à compter du 15 avril 1970.
- M. G. W. Charpentier, ambassadeur du Canada en Côte-d'Ivoire, est accrédité également ambassadeur du Canada en Haute-Volta, à compter du 16 avril 1970.
- M. P. L. K. Hahn, de l'ambassade du Canada à Madrid, est affecté à l'administration centrale, à compter du 17 avril 1970.
- M. A. W. J. Robertson, de la mission permanente du Canada aux Nations Unies à New York, est affecté à l'ambassade du Canada à La Haye, à compter du 17 avril 1970.
- M. G. G. Riddell, ambassadeur du Canada au Sénégal, est accrédité également haut commissaire du Canada en Gambie, à compter du 17 avril 1970.
- M. J. E. Robbins est nommé au ministère des Affaires extérieures, à compter du 1er janvier 1970. Il est nommé ambassadeur du Canada au Saint-Siège, à compter du 23 avril 1970.
- M. G. L. Ohlsen est détaché auprès du Programme des Nations Unies pour le développement à Tananarive, à compter du 23 avril 1970.
- M. J. T. Boehm, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à Kingston, à compter du 27 avril 1970.
- M. J. A. Irwin, haut commissaire du Canada en Tanzanie, est nommé également haut commissaire du Canada à l'Île Maurice, à compter du 27 avril 1970.
- M. J. B. Seaborn est muté du ministère des Affaires extérieures au ministère de la Consommation et des Corporations où il prend le poste de sous-ministre adjoint, à compter du 27 avril 1970.
- M. G. Dick est muté du ministère des Affaires extérieures au ministère du Solliciteur général, à compter du 28 avril 1970.
- M<sup>11</sup> M. G. M. Girard est mutée du ministère des Affaires extérieures au ministère de la Consommation et des Corporations, à compter du 28 avril 1970.

#### LES TRAITÉS

#### Faits courants

#### **Bilatéranx**

#### États-Unis d'Amérique

Échange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant la participation du Nouveau-Brunswick et du Québec à la Convention de l'Institut du Nord-Est sur la protection contre les incendies de for its. Washington, le 29 janvier 1970.

En vigueur le 29 janvier 1970.

#### Pérou

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Pérou concernant le financement de la vente de blé par le Canada.

Signé à Lima, le 3 mars 1970.

Union des Républiques socialistes soviétiques

Protocole visant à étendre certaines dispositions de l'Accord commercial entre le Canada et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, signé à Ottawa le 29 février 1956. Signé à Ottawa le 1er mars 1970.

En vigueur le 1er mars 1970, avec effet rétroactif à compter du 18 avril 1959.

#### Multilatéraux

Convention sur le plateau continental.

Faite à Genève le 29 avril 1958.

Signée par le Canada le 29 avril 1958.

Instrument de ratification du Canada déposé le 6 février 1970. En vigueur pour le Canada le 8 mars 1970.

Convention sur les infractions et certains autres actes commis à bord des aéronefs. Faite à Tokyo le 14 septembre 1963.

Signée par le Canada le 4 novembre 1964.

Instrument de ratification du Canada déposé le 7 novembre 1969. En vigueur pour le Canada le 5 février 1970.

# AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication, de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2;
autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$2.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,

ts-Unis à la

for its.

ant le

Canada 1956.

19 59.

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

ministère des Postes, Ottawa.

| ⁄ol. XXII, № 6 Table des matières                             | Juin 1970 |
|---|-----------|
| Opération canado-américaine dans la lutte contre la pollution | 198       |
| P éparation de la conférence sur le milieu humain             | 200       |
| Lon du Canada au Centre artistique Kennedy                    | 203       |
| I egards sur les systèmes informatiques                       | 206       |
| J e Vatican accueille le premier ambassadeur du Canada        | 215       |
| Le Canada envoie des secours d'après-guerre au Nigéria        | 217       |
| Aide du Cànada au Salvador                                    | 220       |

# Coopération canado-américaine dans la lutte contre la pollution

pr∈ë né ∈

ď?∵

Lé

Lε

la

pli

ď'⊢

étr

ai

dε

Pί

117

SU

ne pr

p!

dc

de

ac C

ti

et

C

b

la

e,

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait la déclaration suivante à la Chambre des communes, le 21 mai 1970, lorsqu'i a déposé le Rapport spécial de la Commission mixte internationale sur les dang rs de pollution des eaux par le pétrole, l'eutrophisation et la navigation:

Ce rapport est le troisième de trois rapports provisoires de la section internationale du Saint-Laurent. Ces documents, ainsi que le rapport final qui doit être présenté aux deux gouvernements fédéraux plus tard au cours de cette année, doivent leur rédaction à une demande formulée à la CMI le 7 octol re 1964 par les Gouvernements du Canada et des États-Unis qui priaient la Conmission de faire enquête et rapport sur l'étendue, les causes, les lieux et es effets de la pollution dans les eaux du lac Erié, du lac Ontario et de la section internationale du Saint-Laurent, et de recommander des mesures correctives d'application pratique.

Ce troisième rapport provisoire est axé sur trois problèmes majeurs, ce ui de la pollution par le pétrole, de quelque source que ce soit, y compris es opérations sous-marines de forage, celui de l'eutrophisation, avec mention par i-culière de la suppression du phosphore dans les détergents et dans les eaux d'égort, et celui de la pollution causée par la navigation. Les conclusions et recommandations du rapport s'appuient sur les enquêtes des deux commissions consultatives techniques de la CMI, la Commission internationale de lutte contre la pollution des eaux du lac Erié et la Commission internationale de lutte contre la pollution des eaux du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, et sur les audiences publiques qui ont eu lieu par la suite pour l'examen de ces rapports.

En ce qui concerne les dangers de pollution par le pétrole dans le lac Eris, le Rapport contient d'importantes recommandations touchant les initiatives à prendre à tous les niveaux de gouvernement.

A l'égard de l'eutrophisation dans le lac Erié, le lac Ontario et la section internationale du Saint-Laurent, la Commission fait d'importantes recommandations portant sur la mise en œuvre conjointe, le plus tôt possible, par les Gouvenments des États-Unis et du Canada, d'un programme intégré d'élimination ou phosphore.

Pour ce qui est de la pollution due à la navigation, la Commission recommande que les gouvernements fédéraux, les gouvernements des provinces et des États envisagent de concert et mettent en œuvre le plus tôt possible des règlemens compatibles pour le contrôle de la pollution des eaux causée par toutes les catégories de vaisseaux commerciaux et de bateaux de plaisance qui emprunte t le lac Erié, le lac Ontario et la section internationale du Saint-Laurent.

La Commission mixte internationale et ses commissions consultatives of t rendu de précieux services aux deux pays en contribuant à identifier les grancs

pre plèmes de la pollution dans les Grands lacs, en dégageant les problèmes qui né essitent une action urgente à ce stade et en proposant les moyens pratiques d'e néliorer la qualité de ces eaux qui jouent un rôle d'importance vitale.

#### Lé islation présentée au Parlement

uit la L'i a

ngars

ct on

I (ui

ce te tol re

Constes

ction ctives

ce ui s es

par i-

gout, and 1-

itives ution

ution

iqu:s

Erić,

es à

ctic n

nd -

ive -

n cu

con!<del>-</del> des

ien s

i ks iteit

oi t anc s Le Gouvernement canadien a accordé beaucoup d'attention aux problèmes de la sollution dans les Grands lacs et reconnaît la nécessité de mesures de contrôle ple s'énergiques de la part des deux gouvernements fédéraux, de la province d'entario et des États des Grands lacs. Au Canada, des mesures de portée éte due sont déjà prises afin de combattre la pollution dans les Grand lacs et ai eurs. Une législation importante qui doit assurer la mise en œuvre de plusieurs de recommandations du Rapport a déjà été présentée au Parlement.

Une des modifications du projet de loi sur les eaux du Canada dont le Pi lement est maintenant saisi donnerait au gouvernement fédéral le droit de lir iter l'utilisation des phosphates dans les détergents et d'exercer un contrôle su d'autres éléments nutritifs qui entrent dans les eaux du Canada. Le Gouverne nent à l'intention de faire usage de ce droit pour ordonner de réduire à une proportion de 20 pour cent le phosphate contenu dans les détergents, l'automne pe chain au plus tard, et pour travailler à le supprimer, probablement d'ici 1972.

Le Parlement étudie également des modifications à la Loi des pêcheries, de la le but est de renforcer les dispositions existantes qui interdisent le dépôt de déchets nocifs et de tout genre.

Des modifications de la Loi sur la marine marchande du Canada ont été ac ptées par le Parlement en juin 1969. Celles-ci donnent au Gouverneur-en-Conseil le pouvoir d'édicter des règlements fédéraux visant à empêcher la pollutie a causée par le pétrole, les produits chimiques, les détritus, les eaux d'égout et outes autres substances déversées par les navires dans les eaux canadiennes.

#### Catribution de l'Ontario

L Gouvernement de l'Ontario et sa Commission des eaux ont beaucoup contribi à faire baisser la pollution dans les Grands lacs, en particulier grâce à des pi grammes de contrôle du déversement des déchets dangereux dans les Grands la et à des programmes de financement et de construction d'installations m nicipales de traitement des eaux d'égout.

J'aimerais souligner l'importance que présente une action coordonnée de la part du Canada et des États-Unis afin de résoudre les problèmes de la pollution de 18 les Grands lacs. La Commission mixte internationale nous a montré ce que a besoin d'être fait. On prévoit une réunion en juin au niveau ministériel et re représentants des États-Unis et représentants du Gouvernement canadien peur l'examen des problèmes urgents que pose la pollution des deux côtés de la ligne frontière dans le secteur des Grands lacs, notamment ceux que précise la Commission mixte internationale dans les conclusions de son rapport spécial. Le réunion préliminaire entre hauts fonctionnaires du Gouvernement canadien et du Gouvernement américain doit avoir lieu à Ottawa le 25 mai.

# Préparation de la conférence sur le milieu humain

En 1968, le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOS) C demandait à l'Assemblée générale d'envisager la possibilité de réunir une conférence internationale sur les problèmes du milieu humain. Cette proposition répondait à l'inquiétude croissante que manifestent tous les pays du monde au sujet de la détérioration de l'environnement. L'Assemblée générale adoptait par la suite une résolution décidant qu'une conférence aurait lieu en 1972 et demandant au secrétaire général de soumettre un rapport au Conseil économique et social sur les travaux qui se font dans le domaine du milieu humain et sur les sujets que la conférence pourrait aborder.

plo

et Oa de

ét su

đe

la.

du.

le:

16

d

Le Canada a joué un rôle actif dans la mise au point de cette proposi ion et s'est joint à la Suède et à d'autres délégations pour présenter la résolution à l'Assemblée. La délégation canadienne a déclaré:

...que la conférence devrait émettre des directives pour l'avenir, en particulier en faisant appel à la coopération internationale; que la meilleure manière de poursuivre les préparatifs de la conférence serait de créer un comité préparatoire spécial qui travaillerait en étroite collaboration avec le Secrétaire général; que la conférence ne devrait pas durer plus de trois semaines; qu'elle devrait attirer plusieurs participants parmi les personnalités publiques, les éducateurs, les journalistes et les spécialistes des questions techniques; et qu'elle devrait concentrer son attention sur les questions de pollution.

### Mesures préparatoires

En 1969, au cours de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale les Nations Unies, la Suède, secondée par le Canada, présentait un projet de resolution qui a obtenu un appui unanime. La résolution créait un comité préparate ire de 27 membres, demandait la collaboration des Institutions spécialisées, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et acceptait l'in vitation de la Suède pour que la conférence ait lieu dans ce pays en juin 1972. L'Assemblée générale faisait valoir que la conférence devrait d'abord concenter ses efforts sur l'importance et l'urgence des problèmes du milieu humain et, en particulier, déterminer les aspects de cette question qui pourraient être résclus grâce à des mesures d'ordre international. Elle insistait tout particulièrement ut la nécessité d'aider les pays en voie de développement à éviter ces problèmes au cours de leur recherche de la prospérité économique.

La première réunion du Comité préparatoire a eu lieu du 10 au 20 m is 1970 à New York. En ouvrant la séance, le Secrétaire général a souligné que la Conférence de 1972 ne pourra se contenter d'attirer l'attention sur les problèn les graves qui affectent le milieu humain; elle devra s'orienter vers l'action. L'opin in publique est déjà en état d'alerte et les efforts qu'on lui demandera doivent ê re constructifs. Pour illustrer l'urgence de la situation, il a fait observer que la

plopart des repères économiques, sociaux et physiques (par exemple la population et la consommation d'eau, d'énergie et de minerai) doubleront tous les 25 ans. On ne peut donc plus différer l'action à entreprendre pour résoudre les problèmes de l'environnement.

Le Comité s'est rapidement rendu compte que les sens du mot « milieu » ét ient tellement nombreux qu'ils recouvraient une variété presque infinie de sujets à traiter. Le Comité a donc mis sur pied trois groupes de travail spéciaux dent le premier, chargé de traiter la question difficile de l'emploi du temps de la conférence, est présidé par M. G. C. Butler, du Conseil national de recherches du Canada. (La délégation canadienne se compose de conseillers techniques de plusieurs ministères fédéraux.) Le deuxième groupe de travail est chargé d'étudier les avantages de la rédaction d'un projet de déclaration sur le milieu humain et le troisième étudie la préparation de rapports nationaux en vue de la conférence do 1972.

Emploi du temps

OSOCI

nir une

osi ion

nde au

dor tait

97: et

omi que

et sur

osi ion ution à

ti-

re

al; ait

ait

ale les

e reso-

arate ire

es, les

t l'iı vi-

ı 1972.

icen rer

et, en

résc us

ent ur

oblèr ies

0 m 11s

mé (ue

oblèr les

opin on

ent ê re

que la

Les membres du Comité se sont mis d'accord sur les trois sujets à soumettre aux élégués lors de la conférence: la colonisation et ses répercussions sur le milieu; la gestion rationnelle des ressources naturelles; et la dégradation du milieu par la pollution et les agents nuisibles. Le premier de ces trois sujets couvrira les cuestions fondamentales et urgentes de la croissance et de la répartition démographiques, qui comprennent la question du logement, de l'utilisation des sols, à la congestion des voies de circulation, et de l'élimination des déchets. Le sujet ce la gestion des ressources naturelles intéresse particulièrement le Canada et le « méthode de gestion » multidisciplinaire, qui a été proposée et à laquelle le Comité s'est finalement rallié, reflète le point de vue du Canada sur la question. Le troisième sujet, celui de la dégradation du milieu par la pollution, comporte nombreuses facettes mais les recommandations du Comité se sont portées principalement sur la nécessité de mettre sur pied des programmes nationaux, égionaux et internationaux de contrôle, de créer des normes internationales de ontrôle de la pollution universellement acceptables et d'étudier les répercussions conomiques et sociales des mesures contre la pollution.

La délégation canadienne était surtout soucieuse de faire établir un ordre de priorités dans la liste des sujets. Cette question de priorités à établir en vue le la conférence sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité réparatoire, dont on a provisoirement fixé la date à janvier 1971.

Le deuxième Groupe de travail s'est prononcé en faveur d'un projet de déclaration sur le milieu humain à présenter à la Conférence, bien qu'il ait reconnu qu'un document de ce genre ne pouvait en aucune manière remplacer action concrète. Il faudra, pour arriver à une déclaration satisfaisante, vaincre les difficultés énormes mais un tel énoncé pourrait être l'un des résultats les plus importants de cette conférence, puisqu'il traduirait l'engagement du monde entier à améliorer petit à petit le milieu humain.

Le Comité préparatoire a discuté tout un ensemble d'autres sujets, par ni lesquels l'un des plus importants a été le rôle des pays en voie de développement. Tout le monde a été d'accord pour qu'ils participent totalement à l'effort, en reconnaissance du fait que leurs problèmes de milieu sont souvent d'une nature différente de ceux que connaissent les pays industrialisés.

#### **Spécialistes**

Au cours de la réunion du Comité préparatoire, le Sous-secrétaire général aux Affaires économiques et sociales a annoncé la nomination de M. Jean Mussaid, ingénieur suisse, au poste de Directeur du secrétariat de la Conférence qui est chargé de la majeure partie du travail de préparation en vue de la Conférence de 1972. Le secrétariat se servira des ressources que peuvent lui offrir les insitutions spécialisées des Nations Unies comme l'UNESCO, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que des spécialistes de l'extérieur. Le Canada mettra des spécialistes à la disposition de la Conférence pour l'aider dans ses travaux. A Ottawa, on a pris des dispositions spéciales pour faciliter la coordination de la participation canadienne à la Conférence et assurer une contribution notable de la part du Canada.

# Don du Canada au Centre artistique Kennedy

parni. ement. ort. en

nati re

al a ix

ussaid.

qui est

férence

s ins i-

ondia le

spécia-

de la

ositio is

à la

M. Gérard Pelletier annonçait le don d'un rideau de théâtre à la salle Eisenle de de Centre des arts d'interprétation John-F.-Kennedy. Le ministre communiquait cette nouvelle au cours d'une cérémonie officielle au Centre même, à Vashington, D.C.

Il y a environ six ans, le Gouvernement du Canada apprenait que le Centre des arts d'interprétation, qu'on devait construire à Washington, porterait i nom de feu le Président Kennedy. Le Canada décida qu'en plus d'apporter une contribution de \$100,000 à la bibliothèque Kennedy Memorial de Harvard, se joindrait à de nombreux pays donateurs en offrant au Centre un objet d'art d'une haute et durable valeur; le choix se porta sur un rideau de théâtre.

M. G. Hamilton Southam, directeur général du Centre national des Arts, en collaboration avec le Comité des arts visuels du CNA d'Ottawa, offrit son aide en ue de la commande du rideau. On invita quatre grands maîtres canadiens à présenter des échantillons de leur travail et c'est à Mariette Rousseau-Vermette, le Sainte-Adèle (Québec), auteur du rideau qui orne le Centre national des Arts du Canada, que revint la tâche de créer le don canadien. Par la suite, son projet agna la faveur de tous les intéressés et c'est à ce moment que le Canada décida c'annoncer officiellement son offre.

Un certain nombre de personnalités assistaient à la cérémonie de présention; le groupe canadien était représenté par le secrétaire d'État et Mme Gérard elletier, l'ambassadeur du Canada et Mme Marcel Cadieux, le sous-secrétaire l'État et Mme Jules Léger, le directeur général du Centre national des arts et Mme Hamilton Southam, le sous-secrétaire d'État adjoint et Mme Max Yalden, adjoint exécutif au secrétaire d'État, M. André Ouellette, l'artiste, Mme Rousseau-Vermette, et M. Claude Vermette.

Le groupe américain était représenté par M. et Mme Robert C. Baker, l'honorable et Mme George A. Garrett, l'honorable et Mme Thomas Kuchel, l'honorable et Mme James C. Wright, l'honorable et Mme Stanley Woodward, M. et Mme Eugene Carusi, M. et Mme William H. Hessick, l'honorable et Mme R. Thayer, l'honorable et Mme J. William Fulbright et M. et Mme Richard S. Pederson.

Après le mot d'introduction de M. William McCormick Blair, directeur général du Centre Kennedy, M. Pelletier a exprimé la fierté et la satisfaction du Canada en cette occasion et expliqué la signification du présent:

Ce don, pour les Canadiens, représente non seulement l'offrande d'un tel objet mais aussi symbolise une réalité encore plus profonde: une qualité presque insaisissable en notre siècle de tension, la qualité d'une amitié internationale exprimée à travers l'universalité de l'art. Les poètes grecs se plaisaient à faire remarquer que la vie est courte mais l'art, durable. Dans un siècle, le monde se souviendra sans doute moins des guerres que nous aurons livrées ou des batailles

que nous aurons gagnées, si nobles soient-elles, que de ce temps précieux ou nous aurons interrompu nos poursuites moins glorieuses pour chercher à atteindre l'éternel.

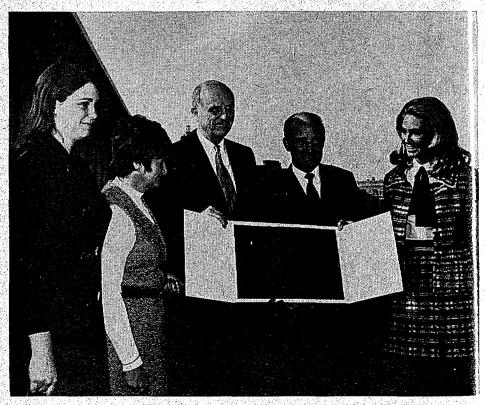
M. Pelletier a présenté à M. Roger L. Stevens, président du Conseil d'administration du Centre Kennedy, un livret-souvenir contenant une réplique miniature du rideau et des renseignements sur l'œuvre et son auteur. M. Stevens a prononcé quelques paroles de remerciement:

Je suis touché de pouvoir transmettre, au nom du Conseil d'administration du Centre des arts d'interprétation John-F.-Kennedy, nos plus sincères remerciements pour le magnifique rideau offert par le Canada au Théâtre Eisenhower.

La frontière commune de 3,000 milles, que nous partageons depuis près de deux siècles, sans armes et sans conflits, est un exemple unique de relations cordiales dans l'histoire du monde. Voilà bien la marque d'une confiance mutuelle qui a encouragé un échange libre et facile dans les domaines commercial et culturel et qui a profité aux deux pays.

Le fait que M<sup>me</sup> Rousseau-Vermette ait également dessiné le rideau du Centre national des arts à Ottawa donne au présent une signification toute particulière. Le rideau représentera un rappel concret des nouveaux intérêts communs qui nous unissent puisque le Centre artistique canadien et le nôtre s'apparentent par leurs

Lo



A la suite de la cérémonie de présentation du rideau de scène offert par le Canada au Théâtre Eisenhower du Centre des arts de représentation John-F.-Kennedy, situé d' Washington, D.C., un triptyque illustrant le cadeau est présenté à la curiosité du public De gauche à droite: M<sup>11e</sup> Susan Eisenhower; M<sup>me</sup> M. Rousseau-Vermette, l'artiste auteu du rideau; M. Roger Stevens, qui a accepté le cadeau au nom du Centre Kennedy; M Gérard Pelletier, secrétaire d'État canadien; et M<sup>me</sup> Edward Kennedy.

dimensions et leurs desseins. Ainsi, les États-Unis suivent l'exemple de leur cher voisin septentrional en créant un centre des arts d'interprétation dans la capitale de leur pays.

Vous nous avez donné une orientation et une source d'inspiration. Nous croyons savoir que, au cours des quelques mois qui ont suivi l'ouverture, la réaction du public a dépassé les prévisions les plus optimistes et que le Centre est appelé à exercer une grande influence sur les arts d'interprétation dans tout le Canada.

n i-

ure

ncé

ié d ublic uteu ; M Nous espérons que le succès du Centre Kennedy égalera celui de votre Centre et, ce faisant, nous aimerions que nos deux Centres travaillent en collaboration pour ouvrir de nouveaux horizons aux arts d'interprétation.

Ce triptyque, symbole du présent à venir, est également une œuvre d'art que nous contemplerons avec respect. Le Centre Kennedy sera fier d'exposer de façon permanente dès son ouverture à l'automne de 1971, un objet de si grande valeur

A cette occasion, M. le secrétaire, nous vous invitons à assister à la levée du rideau sur un nouvel essor de la culture aux États-Unis, essor que le Canada aura contribué à réaliser.

M. Pelletier et M. Stevens ont alors élevé le livret pour que les invités contemplent le modèle du rideau et on a demandé à l'artiste, Mme Mariette Lousseau-Vermette, de se lever; cette dernière a été applaudie chaleureusement.

Au cours de la cérémonie, on a présenté Mme Edward Kennedy, qui représentait la famille Kennedy, et Mlle Susan Eisenhower, petite-fille de feu le résident Eisenhower. En recevant le présent, Mlle Eisenhower a parlé chaleurusement du Canada. Elle a exprimé son admiration pour le rideau, dont elle dit qu'il embellissait encore le théâtre.

M. Blair termina la cérémonie en invitant les personnes présentes à visiter le Centre Kennedy et à assister ensuite à une réception intime.

# Regards sur les systèmes informatiques

A L'HEURE actuelle le « dernier cri » de la technique dans le domaine de la télévision et du cinéma consiste à bâtir une histoire-à-l'intérieur-de-l'histoire. Cela peut parfois gêner la compréhension de l'intrigue. Au risque d'exposer le lecteur à ce danger, nous allons tenter ici, en faisant un usage abondant de citations et en examinant notre propre situation, de lui communiquer les réflexiors qui ont présidé à la création de la Direction des systèmes informatiques et qui in détermineront l'activité. Voyons d'abord s'il existe un problème de l'informatic n.

Explosion de l'information

« L'Amérique a vraiment besoin de jeter un œil scrutateur sur la position qu'e le occupe dans le domaine de la recherche de l'information . . . aujourd'hui plus q le jamais auparavant, l'abondance de l'information sous toutes ses formes, imprimée, écrite, visuelle, auditive et verbale, et qu'il s'agisse de mots, de chiffres, d'illustrations, de moyens manuels et mécaniques — dans toutes sortes de permutations et de combinaisons — constitue l'un des grands défis et l'une des plus grands promesses de notre époque pleine de dynamisme. L'information est en tran d'éclater dans tous les aspects des affaires humaines, que ce soit la science, la technique, l'économie, la culture ou la politique, effaçant les lignes de démarcation traditionnelles et nécessitant un mouvement perpétuel d'emploi, c'e réemploi et de transfert. »

Hubert H. Humphrey, Bureau du vice-présidert, 29 avril 1966.

n, t

m'O'

il

p s

1.35

 $\mathbf{n}$ :0

d I

a 1

7

r e

**1381** 

OÉ.

14

131

6a

÷.

« Les cinquante dernières années ont vu la communication de l'information dans les relations sociales et dans toutes les institutions devenir progressivement l'une des préoccupations les plus importantes de notre civilisation. Les secteurs des affaires, de l'industrie, des universités et du gouvernement font partie d'un monde dans lequel les relations se font de plus en plus étroites et où chacun participe toujours plus à la prise des décisions. L'ingrédient de base de e processus est l'information et ainsi, à mesure que la quantité d'information augmente, le choix, l'obtention, le traitement et l'examen de l'information nécesaire à la prise des décisions deviennent des questions de la plus haute importance. Les besoins d'information sont devenus extrêmement pressants parce que not e époque est une époque de crise et d'évolution . . . de situations sans précédent . . qui force presque toutes les institutions à subir des transformations profondes. » Étude spéciale n° 8,

Conseil des sciences du Canada, 196.

Ces citations décrivent bien l'effet presque écrasant de l'« explosion ce l'information ». Le ministère des Affaires extérieures contribue-t-il ou participe-il à cette situation? Les dossiers provenant essentiellement de l'activité adm-

<sup>1</sup> Les dessins sont une gracieuseté d'Electronic Age.

nistrative propre au ministère se sont accumulés, entre 1909 et 1939, à un taux moyen de 20 pieds d'épaisseur par an. Les dossiers de la période 1940 à 1963 se sont accumulés à une moyenne de 230 pieds par an et entre 1963 et 1969 ill ont atteint une moyenne de 600 pieds par an. Ces chiffres ne comprennent pes la documentation de l'extérieur, celle de l'ONU et de l'OTAN, par exemple. Les années 1939 et 1963 correspondent à des moments où on a reconnu que des modifications importantes étaient intervenues dans le traitement de l'information et où on a établi, en conséquence, de nouveaux systèmes de classement. Il semble denc bien que le ministère soit impliqué dans l'explosion de l'information.

#### Spécialisation

e la

Dise.

r le

cita-

io is

ii :n lic n.

l'e le

q ie

née,

str 1-

tio is

nd :s

ra n

г, а

mar-

( e

der t,

atic n

ne it

eu 's

d'i n aci n

е

tic n

ce -

nc .

ot e

es. »

96'. . ce .e-lm - Il peut être intéressant et pertinent de remarquer qu'au cours des dix dernières a nées le nombre de communications simples envoyées ou reçues par agent et par année n'a pas changé de façon importante. Au cours de cette période, l'augnentation de ces communications réelles a été causée par l'accroissement du personnel. Les conséquences de cette conclusion sont graves.

«La recherche prend une importance de plus en plus grande. Mais d'autre part bien des choses indiquent aujourd'hui que nous nous embourbons à mesure que la spécialisation se ramifie. Le chercheur est stupéfié par les découvertes les conclusions auxquelles des milliers d'autres chercheurs sont arrivés... It pourtant la spécialisation est de plus en plus nécessaire au progrès, et les forts que l'on déploie pour rapprocher les disciplines les unes des autres se tyèlent superficiels par voie de conséquence. ... La théorie de la génétique de Mendel a été perdue pour toute une génération parce que sa publication n'a las atteint le petit nombre de ceux qui étaient capables de la comprendre et de blargir, et ce genre de catastrophe se répète sans aucun doute autour de nous, mesure que des réalisations vraiment importantes se perdent ....»

As We May Think, par Vannevar Bush, The Atlantic Monthly, Juillet-décembre 1945

Si l'augmentation du personnel reflète une préoccupation plus grande des secteurs qui faisaient l'objet de l'activité du ministère il y a dix ans, elle reflète eut-être encore plus la spécialisation d'un grand nombre de secteurs dont activité est concentrée sur le service extérieur. Le tableau ci-dessous, illustre ette évolution:

|      |                     | Délégations                 |         |            |
|------|---------------------|-----------------------------|---------|------------|
|      | Ambassades et       | auprès des<br>organisations | Divers  | Directions |
| nnée | hauts commissariats | permanentes                 | ex. CIC | à Ottawa   |
| 1955 | 44                  | 3                           | 3       | 18         |
| .968 | 119                 | 7                           | 4       | 35         |

#### Diffusion de l'information

Supposons que chaque communication a une action directe ou indirecte sur deux de nos postes seulement et étudions l'ensemble des conséquences que cela entraîne pour notre croissance. En 1955, nous possédions environ 18 directions et 44 ambassades et hauts commissariats résidents ou accrédités et il y avait 1391 manières possibles de combiner deux éléments possédant un intérêt commun. En 1968, où nos directions étaient passées à 35 et nos postes à 119, il y a ait 11,781 manières possibles de combiner deux éléments possédant un interêt commun.

Il n'arrive pas fréquemment qu'une communication n'intéresse qu'un ceul destinataire mais si nous allions continuer nos calculs de manière à mettre en cause trois directions ou postes, on pourrait nous accuser d'exagération.

Supposons qu'une personne se trouve en mesure de décider qu'une communication donnée doit être portée à la connaissance de trois destinataires, par exemple:

- a) la Direction des Nations Unies, celle de l'Europe et le poste diplo latique de Londres; ou bien
- b) la Direction des Nations Unies, celle de l'Europe et Paris;
   ou bien
- Paris et la direction de l'Europe et celle du désarmement;
   ou bien
- d) la direction de l'OTAN, celle du désarmement et la délégation de Genève;

et ainsi de suite.

De combien de possibilités dispose-t-on pour faire son choix? Actuellement le nombre des combinaisons possibles entre nos directions et nos missions dépasse 590,000.

Est-il donc surprenant qu'aujourd'hui l'un des problèmes majeurs de la gestion des systèmes informatiques soit la répartition adéquate des communications entre les quelques services intéressés qui doivent avoir connaissance de leur contenu?

«... Notre problème vient de ce que, d'une part, chaque homme ne p ut consacrer à la lecture qu'un temps limité et que d'autre part, il doit certainem nt y avoir, parmi les millions d'ouvrages qui existent, des livres précis qui continnent les idées qui correspondent le plus exactement à ses besoins; mais, pour es trouver, il faudrait recourir à un moyen quelconque afin de les dégager de la masse. Le temps et la puissance de concentration du scientifique sont ces choses précieuses qu'il faut ménager; pour ce faire, nous avons besoin de te hniques de sélection contrôlée permettant de répondre à ses besoins. »

J. E. Holmstrom, Conférence de la Société royale sur l'information scientifique, 19 8. Pris:

Le 1

cel:

dan

ou

l'in

étra

dou

une

po?

tras

de

iné qu'

C

Le

CU

de:

an

ad

 $\mathbf{n}$ 

CC

m

VÍ.

eg:

S

p:

io

p:

U

35

Priss de conscience actuelle

sur

cela

anci

391

r un.

a ait

t rêt

\_eul

e en

c( m-

, oar

o: 1a-

n de

nt le

passe

de la

nı i-

ce de

p ut

m nt

nti n-

ur es

de la

t ces

te h-

ıle

19.8.

Le problème de l'assimilation des connaissances actuelles est étroitement lié à celu de la diffusion sélective. Dans tous les secteurs de la recherche, que ce soit dans les sciences pures, sociales, appliquées ou du comportement, il faut « publier ou érir ». Si, comme nous venons de l'établir, cette motivation de communiquer l'in ormation a été suivie dans une certaine mesure par les agents du service étranger, il n'est que juste de remarquer qu'elle a reçu l'appui puissant de la con munauté universitaire. D'aucuns mettent aujourd'hui cette philosophie en doue car, dans leur opinion, elle a conduit à un gaspillage des ressources et à une pollution de la documentation, par des écrits superflus, comparable à la poi ition de notre environnement physique. Personne n'aime découvrir que ses tra aux ou ses réalisations ont été devancés par quelqu'un d'autre. En l'absence de néthodes efficaces de connaissance des courants, le double emploi est presque iné itable et les chercheurs ressentent de la frustration à se rendre compte qu'is ne font que répéter au lieu de progresser dans leur champ de recherches.

#### C sement

Le catalogueur ou classeur de l'information doit surmonter de nouvelles difficu és quand il s'agit de placer cette information dans les dossiers d'un système de classement. A mesure que les spécialisations qui intéressent une organisation at mentent et se ramifient ou que le volume de l'information s'accroît, les ad ministrateurs de la classification des dossiers se sentent obligés d'augmenter le nombre des titres de dossiers. Ils peuvent le faire en ajoutant de nouvelles cc ibinaisons aux mots descriptifs qui existent déjà, en introduisant de nouveaux m is descriptifs et même en permutant les titres des dossiers existants. Tout cela vi à à constituer des secteurs de recherche plus restreints si le problème à régler es celui de la quantité, et des secteurs de recherche plus précis si, du fait de la si cialisation, un sujet s'insère entre deux ou plusieurs domaines de plus large p tée. Une telle prolifération de titres de dossiers exige-t-elle, comme corollaire, q e les catalogueurs soient sensibilisés encore plus à leur sujet?

« Il y a une quinzaine d'années, selon certaines indications dont on a commencé à tenir compte, il est apparu que si l'on demande à plusieurs catalog surs de classer le même document, le résultat sera vraisemblablement très in ohérent ..... Ces indications ont dû être reçues avec beaucoup de scepticisme par ceux qui pensaient qu'il n'existe qu'une seule « bonne » manière de classer v document et qu'un catalogueur bien formé a généralement une idée très c ire de ce qu'est cette' « bonne » manière . . . Il semble que, dans l'ensemble, c te incohérence entre les catalogueurs, comme on en est venu à nommer le I énomène des décisions contradictoires, soit la règle plutôt que l'exception. Mais ce phénomène d'incohérence entre les catalogueurs ne présente aucun intérêt patique à moins qu'on puisse prouver qu'il est lié à la qualité du catalogue et e dernier lieu, à l'efficacité de la localisation. »

Une cohérence futile est le propre des petits esprits . . . — Emerson

William S. Cooper, American Documentation, juillet 1969. 

209

L'auteur de l'article qui vient d'être cité conclut, après un étalage impressionnant de connaissances mathématiques, que dans le cas particulier qu'il analyse, il existe une correspondance entre la cohérence du catalogage et l'efficacité de la localisation. Il est agréable de constater que l'on peut trot ver un appui logique servant la cause du répertoire de travail personnel, ce qui revient à affirmer que le seul catalogueur qui ait assez de cohérence pour se vir une personne donnée, c'est cette personne elle-même. Cette solution sen ble être facile mais l'information manque alors d'abondance. Il y manque la rich sse de l'information recueillie par d'autres que le possesseur du répertoire de travail. Le possesseur du répertoire voit son efficacité renforcée d'un côté mais affai lie de l'autre.

#### Localisation

Robert Fairthorn a reconnu la question fondamentale qui se pose ici:

«Le catalogage est le problème le plus fondamental ainsi que l'embouteillage le plus onéreux pour la recherche de l'information.»

Computer Journal, 1958.

pro

la 1

arr

l'in

ana

vier

de

rec

COU

cor

M:

qu:

Se

Co

CC.

**Y** :

les

11

∢ (

 $d\epsilon$ 

ha.

à

eī.

à

ti

SC

La lecture de cette citation pourrait porter, à faire endosser la responsabi ité de la souplesse du système de gestion de l'information par ceux qui s'occupent du catalogage avant la mise en répertoire. Ce serait injuste car le classement se fait en deux phases. Il y a le classement du contenu des communications et ces documents avant la mise en réperfoire, mais il y a aussi le classement des cent es d'intérêt du chercheur avant la recherche. Cela fait penser à une serrure à gor, e. La serrure ne permettra l'ouverture que si l'on y introduit la clé qui possè le la bonne combinaison de crans. Il y a autant d'importance au choix de la bonne clé, de la part de la personne qui cherche à ouvrir la porte, qu'à la fabrication d'une serrure codifiée convenablement, de la part du serrurier.

Au cours d'une réunion récente d'une équipe d'étude des ordinateurs de lureau groupant des experts du Commonwealth et d'autres pays, un des membres a émis l'idée que les systèmes traditionnels de classement servaient à « perdre » les documents. Ce ne sont pas les documents qui sont perdus; c'est la clé ç il permet de les atteindre car les associations logiques faites par le catalogueur et les démarches logiques du chercheur ne correspondent pas, et la barrière qui 1:s sépare, c'est l'interprétation linguistique et le fait que les mots sont des moye is imparfaits et limités d'étiqueter la signification, même lorsque ces mots sont employés par des spécialistes.

« L'homme se compose d'un corps, d'un esprit et d'une imagination. Son corps est défectueux, son esprit n'est pas digne de confiance mais son imagination a fait de lui quelqu'un de remarquable. »

John Masefie d

C'est parce que nous pouvons faire travailler notre imagination sur e

210 / AFFAIRES EXTÉRIEURES

pro lème de la bonne clé à trouver, pour faire coıncider la description en vue de la puise en répertoire avec la description en vue de la localisation, que nous arrivons, à surmonter bon nombre de difficultés. La personne qui recherche l'information peut, si elle le veut, exercer son intelligence en suivant des voies ana ogues et connexes à travers le système de classement jusqu'à ce qu'elle parvier ne à l'information recherchée.

« L'une des barrières qui s'opposent à la localisation est le refus inconscient de chercher quoi que ce soit. L'homme, la femme aussi, évite les ennuis de la recherche, que ce soit pour trouver l'accessoire correct qui ajoutera un peu de confeur psychédélique à un costume de serge bleue, ou quelques données de corrélation insaisissables, découvertes loin dans le lieu et dans le temps. »

Breaking the Information Network Barrier, par Hester L. Dale, Special Libraries, janvier 1969.

Mc'heureusement, l'ennui d'une recherche infructueuse conscl'de la barrière, ce qu' aggrave l'ennui et conduit même à rejeter l'outil.

#### Soution des problèmes

pees-⊆u'il

€ et

)) ver

e vir

n ble

he sse

av ail.

ai əlie

ıb bu-

1958.

bi ité

nt du

e tait

t ces

nt es

or, e.

ssè le

on 1e

ation

e tu-

ibi es

ire »

C 11

ir et

i les

ye is

se it

Son

ticn

fie d

Ce qui précède est une étude subjective à partir de laquelle on peut aisément ce clure qu'il existe des difficultés dans le domaine du traitement de l'information. Y :-t-il des gens qui cherchent des solutions à ces problèmes et sous quelles formes les propositions se présentent-elles ?

« Le traitement de l'information est le nouveau nom d'un processus ancien. Il d'est pas synonyme « d'automatisation » et ce n'est pas non plus un simple « éplacement de papier » . . . . Tout le monde traite de l'information mais peu de gens le font consciemment et de façon systématique . . . . Les gens qui sont la bitués à travailler avec des morceaux de papier ont tendance à être atterrés à a pensée de devoir traiter l'information sous d'autres formes . . . . Mais il et ste des manières de le faire plus facilement, en y réfléchissant suffisamment à l'avance, et d'autres manières de réduire l'importance du problème, en le traitent par petits bouts au lieu de l'envisager en entier. Cependant, les progrès so ont encore lents. »

Grant G. Hilliker,
The Long Task of Improving
Information Handling
Department of State News Letter,
"November 1968.

« Il y a quelques années, le New York Times a publié un article qui disait c e le Département d'État avait fait de grands progrès dans ses techniques de traitement de l'information. Jusqu'alors, lorsque des événements graves se produisaient ... le Département devait compter sur les télétypes pour recevoir cette information, et les télétypes... prenaient beaucoup de retard, ainsi l'information ne pouvait donc pas parvenir suffisamment rapidement au Département d'État. On allait maintenant se procurer des imprimantes, et l'article se poursuivait en précisant l'augmentation de la quantité de papier imprimé qui parvenait au Département d'État dans une situation de crise, par rapport à la facon antérieure de recueillir les nouvelles mondiales. Une image m'a traversé l'esprit; celle du secrétaire d'État d'alors, M. Rusk, au moment où cet énorme volume de papier obligeait la porte de son bureau à s'ouvrir sous la pression ... »

> Herbert A. Simon, Environment, Far Horizons, mai 1969.



Per:

Le

au

list

avo

par

que

per

par

effi

dé∷

tie

l'ir

rec

ľc

qu.

ce

CC

OT.

ér.

fc:

pr

fo

u!

p(

d

to

p:

« Que faites-vous là, assis à ne rien faire ! Si vous avez déjà classé toute; Man's New Information les données qui existent, allez m'en trouver d'autres. »

Il serait naîf de conclure que si nous nous contentions de modifier un réle, ou une pièce d'équipement, ou une organisation, nos problèmes de traitem nt de l'information seraient résolus. Il faut répondre de façon aussi objective cue possible à bon nombre de questions au sujet de l'information qui arrive clez nous et qui en sort. Quelles sont les informations pertinentes et quelles sont celles qui ne le sont pas; quelles sont les informations éphémères, les informations d'importance moyenne et celles qui auront une répercussion à longue échéan e; de quelles informations notre réserve se compose-t-elle et quelles sont cel es qui nous manquent; quelles sont les informations relatives aux faits et cel es qui relèvent de la conjecture ou qui ne sont assorties d'aucune confirmatica; quelles sont les informations solides et durables et celles qui doivent ê e expurgées et remises à jour; quelles informations faut-il laisser telles qu'el :s arrivent et celles qu'il faut épurer avant de les présenter à des fonctionnais s supérieurs; quelles sont les informations qu'il est seulement utile de possée x et celles qui servent à l'analyse et à la prise des décisions; quelles sont 1:3 informations qu'on doit pouvoir localiser immédiatement et celles qui pourre t être classées plus tard; sous quel angle envisageons-nous l'information class e et de quelle manière pouvons-nous l'envisager; et comment concevoir 1 11 système dynamique qui trouve les meilleures réponses à ces questions?

Per pectives

Le problème du traitement de l'information ne laisse aucun domaine intact aujourd'hui. Les physiciens, les ingénieurs, les bibliothéconomistes, les spécialistes des sciences du comportement, les spécialistes de l'automatisation, les avocats, les médecins, les spécialistes des sciences sociales, tous sont troublés par la quantité et l'interaction des textes qui les intéressent. C'est heureux parce que la solution ne peut pas venir d'une seule discipline, et l'intérêt commun per net d'attaquer efficacement le problème avec l'aide de plusieurs spécialisations.

Les techniques employées dans les bibliothèques fournissent une base à par ir de laquelle les chercheurs s'emploient à mettre au point des moyens plus effi aces de répondre à la nécessité reconnue d'un accès plus perfectionné et plus

détaillé à l'information.

Les spécialistes des systèmes d'ordinateurs élaborent des programmes qui tie nent compte des problèmes particuliers de recherche et de traitement de l'in ormation exprimée en langage naturel. Ils sont, par intérêt personnel, à la remerche de langues d'un niveau plus élevé qui permettent d'avoir accès à l'e dinateur et d'entrer en conversation avec lui en un dialogue aussi normal que possible.

L'ordinateur n'est pas le remède universel à la quête de l'information. Sous ce rapport, il faut, comme chez les êtres humains, lui poser des questions qui correspondent à sa faculté de compréhension et aux données de base qui lui

or été fournies.

Dam'

ien oute ;

en

n rć le,

tem nt ve cue

e clez

s sent natic as

éan e,

cel es

cel as

natica; it êrre

u'el :s

ınaiı :s

osséc a

ont les ourre it class e oir 💶

« Le temps est maintenant révolu où nous nous én erveillions du simple fait que les ordinateurs fo ctionnaient. Nous commençons seulement à compundre quel défi nous avons à relever pour les faire fo ctionner de telle sorte que leur travail nous soit ut e, à quel problème nous nous heurtons pour leur poser les bonnes questions, et quelle importance nous d ons accorder au fait de préciser de façon détaillée to tes les réponses exactes. Si seulement quelqu'un pavait inventer un ordinateur capable d'exécuter co que je pense et non pas ce que je dis. »

> Dr. P. A. Samet, directeur du University College, Centre de calcul, Londres.



« Amnésie »

En ce moment, les ingénieurs en électronique préparent un modèle d'ordinateur qui se prête justement à ce genre de travail. Ils créent également de plus en plus et de façon économique des réseaux de commutation électronique qui accélèrent les télécommunications, des récepteurs terminaux à partir desquels le profane peut communiquer directement avec l'ordinateur et des moyens de représenter à volonté des images de documents originaux à des endroits éloignés

Lc

dv

a p.

Μ.

du pré

en

**I**1

Tr

di

se

La

tic:

pr

Des spécialistes de la linguistique et de nombreuses sciences humaines, telles le droit, l'économie, la politique, établissent des vocabulaires particules pour le classement et la recherche de l'information; de plus, ils envisagent enthousiasme des opérations de corrélation, d'analyse et d'analogie dans eur champ de connaissances particulier.

## Direction des systèmes informatiques

Le travail analytique et pratique actuel, qui vise à une approche générale du traitement des données par ordinateur, offre de grandes possibilités. La Direction des systèmes informatiques se propose d'appliquer une telle approche intégree à l'étude des grands besoins du service étranger en matière de traitement des données et à la préparation et la mise au point de solutions pour notte ministère. La direction, telle qu'elle est maintenant conçue et formée, comprer dra des spécialistes du service étranger, de la bibliothéconomie, des systèmes informatiques et des télécommunications. Un système servant à une telle fin nécessi eta l'apport de la technologie, mais il faut avant toute chose la participation ac ive des personnes qu'il servira. Leurs ambitions, leurs besoins et leur fac lité d'adaptation et d'acceptation deviendront des facteurs importants et leur int lligeènce, l'élément clé du système.

Norbert Wiener, le père de la cybernétique, aurait considéré avec cyni me la prise en charge par l'automatisme que laisse entrevoir le dessin suivant.

« Non, l'avenir offre peu d'espoir à ceux qui s'imaginent que nos escleves mécaniques vont nous permettre de vivre dans un monde où nous pourrons nous

reposer de tout effort intellectuel. Nous aider, ils le peuvent, mais au prix d'une grande honnêteté et d'une grande intelligence de notre part. Le monde de demain sera une lutte toujours plus exigeante contre les limites de notre intelligence et non pas un divan confortable où nous pourrions nous reposer pendant que nos serviteurs robots seraient aux petits soins pour nous. »

God & Golem, Inc., 1964



« Houston déclare qu'il a trouvé le moyen de les fabriquer en série à peu de frais. »

# Le Vatican accueille le premier ambassadeur du Canada

d'ordi-

le plus

ue qui esquels ens de oignés.

naines

icu iers

it avec

1S eur

ale du

irection.

égree à

ent des

n otre

orer dra

s in oressi era i ac ive fac ilté int lli-

eyni me

esclaves ns nous

de

Le prémier ambassadeur canadien auprès du Saint-Siège, M. John Robbins, a présenté, le 23 avril 1970, ses lettres de créance à Sa Sainteté le pape Paul VI. M. Robbins a fait la déclaration suivante :

Votre Sainteté, j'ai reçu l'honneur d'être nommé le premier ambassadeur du Canada auprès du Saint-Siège et j'ai le privilège aujourd'hui de vous pré enter les lettres de créance que vous adresse Sa Majesté la reine Elizabeth en conséquence de ma nomination.

Il a un an, le premier ministre du Canada, le très honorable Pierre-Elliott Tradeau, s'entretenait avec Votre Sainteté de la possibilité d'établir des relations dipomatiques entre le Canada et le Saint-Siège, et, il y a quelques mois sement, les deux États annonçaient conjointement leur décision à cet effet. La reconnaissance du rôle accru joué par le Saint-Siège sur la scène internationale et la conscience de notre intérêt commun pour la solution des grands problèmes internationaux ont incité le Canada à prendre l'initiative d'une telle



 $^M$  John Robbins, premier ambassadeur du Canada auprès du Vatican, en conversation  $^{av}$   $\circ$  Sa Sainteté le pape Paul VI, après la remise de ses lettres de créance.

démarche. L'aide aux pays en voie de développement et aux réfugiés, l'eifont pour empêcher ou pour régler les conflits et le désir d'encourager la com réhension et la coopération entre les peuples sont des objectifs que nous pouvons travailler plus efficacement à réaliser, croyons-nous, grâce à des consultations régulières. Le préambule de la Charte de l'UNESCO commence par cette phrise:

 $L_2$ 

an

Ni é

au 🗀

co. v

ré 🗈

m :

Né

de :

ja v

ja v

Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix.

Il y a peu de centres dans le monde dont l'influence, en ce qui a trait a la formation de l'esprit humain, puisse se comparer à celle du Saint-Siège. Les recommandations soutenues de Votre Sainteté manifestent clairement le vil espoir que vous entretenez de voir les hommes penser, sentir et agir de façon à assurer le maintien de la paix mondiale. Le peuple canadien partage vos sentiments et éprouve une vive reconnaissance du fait que la haute autorité morale qui s'attache à vos fonctions attire l'attention de tous sur ce be oin primordial du monde.

Personnellement, je souhaite que nos nouvelles relations nous permet ent de nous consulter et d'unir nos efforts en vue de la réalisation des objectifs que nous partageons à l'égard de l'humanité.

Le pape Paul VI a répondu en ces termes:

Monsieur l'Ambassadeur, c'est avec chaleur et plaisir que nous accueil ons Votre Excellence ce matin. C'est avec une joie particulière que nous saluons en vous le premier ambassadeur du Canada auprès du Saint-Siège et que nous voyons ainsi se concrétiser les relations diplomatiques récemment établies. Nous apprécions les aimables paroles que vous avez prononcées au sujet du ôle que joue le Saint-Siège sur la scène internationale. En ce qui nous conce ne, nous ne sommes pas sans savoir quel a été l'apport de votre pays sur ce p an, au cours des années. Nous sommes confiant que ce nouveau lien nous perme tra de travailler plus efficacement à la réalisation des buts communs que nous r us sommes fixés et que Votre Excellence a d'ailleurs mentionnés. En effet, c est bien pour aider tous les peuples de la terre que nous devons coordonner 10s efforts.

Nous offrons à Votre Excellence nos vœux les plus sincères de réus ite dans sa mission. Soyez assuré que vous trouverez toujours en nous la colla coration nécessaire, surtout en ce qui a trait à la paix mondiale. C'est notre sou ait que vous rendiez un réel service à notre pays et nous en profitons pour renouveler nos meilleurs vœux de prospérité et de développement harmon aux pour le Canada. A Sa Majesté la reine Elizabeth, au nom de qui vous avez présenté vos lettres de créance, nous rendons les plus respectueux homma ses. Nous demandons à Votre Excellence de réitérer au très honorable pren ier ministre l'expression de notré haute considération. Nous prions Dieu cu'il répande ses grâces sur vous, sur votre famille ainsi que sur le bien-a mé peuple canadien.

# L<sub>2</sub> Canada envoie des secours d'après-guerre au Nigéria

fort

oré. Vons tons

r ise:

n mes

ı la

Les e vif

fa con

vos

torité e oin

et ent s que

ns en nous
Nous
n ôle
ce ne,

pan,
metra
rous
, est
er 10s

éus site
olla 50ou sait
T our
on sux
s a vez
ma ges.

rei ier

ı cu'il

n-a mé

L 22 mars dernier, le navire Sir John Crosbie entrait dans le port bourdonnant d'activité de Lagos; il transportait un chargement de secours envoyé au Ni éria par le Gouvernement canadien. Bientôt le navire était déchargé et les au prités nigérianes prénaient livraison de 40 camions, de plus de 20,000 co vertures et de 10 cantines destinés aux régions du pays touchées par la récente guerre civile.

L'envoi de cette cargaison ne représentait qu'une seule des nombreuses me ures prises par le Gouvernement canadien dans le but de venir en aide au N éria et à sa population au cours des semaines qui ont suivi la fin inattendue de la guerre civile. Les combats ont cessé pendant la fin de semaine du 10 ja vier avec la capitulation des forces rebelles. Quatre jours plus tard, soit le 15 ja vier, les chefs rebelles déclaraient que la république du Biafra avait cessé



M. Paul Malone, haut commissaire du Canada à Lagos, remet à M. Donald Shephard le printer chargement de fournitures médicales offert par le Canada au Nigéria. M. Shephard et canadien et dirige les stocks de produits pharmaceutiques du Comité international de la Croix-Rouge dans la capitale nigériane.



his: étr:

Au
Le
dis
au
pou
d'a
du
Un
les

qualles \$7: aral

pre

do:

no

mi

tat

Quelques-uns des 40 camions International Harvester, envoyés par le Gouvernement c nadien au Gouvernement nigérian pour ses travaux de secours.

d'exister et qu'ils se soumettaient à l'autorité du Gouvernement militaire fédé al. En conséquence, le GMF se voyait obligé de fournir des aliments et des médicaments à des millions de personnes établies dans l'est du pays. Le major géneral Yakubu Gowon, chef du GMF, a expliqué que c'était là l'affaire des Nigérius mais il a laissé entendre que l'aide de certains pays étrangers et organismes internationaux serait bien accueillie.

#### Le Canada offre son assistance

Le 15 janvier, le premier ministre Trudeau envoyait au général Gowon un message pour lui faire savoir que le Canada était disposé à fournir des secot s. Une équipe de fonctionnaires était envoyée à Lagos pour aider le haut conmissaire, M. Paul Malone, à déterminer comment le Canada pourrait le mit ux venir en aide au Nigéria. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures; Monsi ur Mitchell Sharp, demandait au major-général Arthur Wrinch, commissare national de la Société canadienne de la Croix-Rouge, d'aller rejoindre l'équ de pour la faire profiter de sa vaste et précieuse expérience. Après avoir discrét avec les autorités nigérianes à Lagos, le Canada a reçu un certain nombre de demandes précises et s'est empressé de prendre les dispositions nécessaires pour y répondre. Des médicaments en abondance et quatre unités de secours hos italiers ont été assemblés et envoyés à Lagos dans quatre avions DC-8 affrétés le la compagnie Air Canada. Le premier avion à quitter l'aéroport de Montre al s'est envolé directement vers Lagos et ce vol est considéré comme une « première »

his rique. C'était la deuxième fois depuis la fin de la guerre qu'un avion étre ger chargé de provisions de secours atterrissait à l'aéroport de Lagos.

#### Au es dispositions

c na-

1é ⁺al.

d ca-

ne ral

ri ins isi ies

n in
Ours.
Connieux
isik ur
isa re
Iu oe
sor té
e de
pour
os niés le
utreal
ère »

Le Gouvernement canadien a également décidé de prendre certaines autres dis sitions. Le 14 janvier, M. Sharp faisait part d'une contribution de \$200,000 au Jonds des Nations Unies pour l'enfance en vue d'aider cet organisme à pou suivre son programme d'assistance au Nigéria. On avait déjà décidé d'a ouer d'autres montants d'argent, dont \$500,000 à la Société de la Croix-Rouge du ligéria et \$250,000 au Comité international de la Société de la Croix-Rouge. Un lon de \$500,000 à la Commission nigériane de réhabilitation a servi à acheter les amions transportés par le Sir John Crosbie.

Des discussions canado-nigérianes tenues à Lagos, il est également ressorti qui l'assistance canadienne en espèces serait un autre moyen profitable d'aider les citoyens à reprendre la vie normale. A cette fin, le Gouvernement a accordé \$7.000 aux autorités du Nigéria. Ce montant sert à acheter des instruments arc cires et des semences qu'on distribue par la suite aux gens qui ont été tou hés par la guerre dans les régions de l'est du pays.

Depuis son indépendance, en 1960, le Nigéria a grandement bénéficié du pre ramme canadien d'aide au développement économique. La fin de la guerre do nera à ce programme un nouvel essor au moment où le Nigéria se heurte not seulement à des difficultés de longue date, reliées au développement économitée, mais également à de nouveaux problèmes de reconstruction et de réadaptat en à la suite d'une longue guerre civile.

# Aide du Canada au Salvador

Le 7 mars 1970, le président du Salvador, M. Fidel Sanchez Hernandez perticipait aux cérémonies qui ont marqué la fin des travaux de la premère phase de l'agrandissement du port d'Acajutla.

A la suite d'un accord signé en mai 1966, le Canada a prêté 3 millions de dollars par l'intermédiaire de la Banque interaméricaine de développement pour l'agrandissement du bassin actuel, l'installation d'appareils de chargement et de déchargement des produits en vrac ainsi que pour la construction d'un entrepôt de marchandises en vrac et d'un appareil de dragage du port.

Ce projet fait partie du programme d'amélioration des installations portuaires du pays, qui lui permettra de satisfaire à l'augmentation prévue de la circulation maritime. Il est d'une grande importance pour le Salvador et les pays vois ns.

Une autre subvention canadienne, d'une valeur de 2 millions de doll 11s, a été accordée pour la construction d'un môle dans le port d'Acajutla. C tte jetée brise-lames protégera les quais actuels et augmentera l'efficacité du p at.



Le président du Salvador, M. Fidel Sanchez Hernandez, coupe le ruban lors de la céréme de d'ouverture des nouvelles installations du port de Acajutla. À la droite du président se tro ve l'ambassadeur du Canada, M. D. W. Munro; à sa gauche, M. Gregario Guardado, présie ent de l'Assemblée législative du Salvador.

É٤

 $\boldsymbol{C}c$ 

N.

# AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication, de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$2.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,

pε rti-

em ère

ons de

t pour

et de

i**tr**e pôt

tua ires

ilation

ois ns. oll vrs, C tte

ı pərt.

rémc ile e tro !ve résic ent Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

ministère des Postes, Ottawa.

| vol. XXII, Nº 7 Table des matières .  | Juillet 1970          |
|---|-----------------------|
| L. voyage du premier ministre dans les pays du Pacifique                      | 222                   |
| U e politique étrangère au service des Canadiens                              | 234                   |
| V site de M. Sharp en Yougoslavie et en Roumanie                              |                       |
| R lations du Canada avec la Côte d'Ivoire, le Niger et la Haute-Volt          | 5 6 6 6 C 2 C 2 C 2 C |
| L Organisation de coopération et de développement économiques                 |                       |
| L. Deuxième Conférence de Niamey  | 253                   |
| Le royaume d'Afghanistan  | 256                   |
| Édifice de l'administration centrale des Affaires extérieures                 | 259                   |
| Co férence des ministres de l'Éducation des pays francophones                 | 238                   |
| Nominations, mutations et démissions<br>au ministère des Affaires extérieures | 26.                   |
| Conferences   | 26                    |

# Le voyage du premier ministre dans les pays du Pacifique

L'Intérêt croissant que porte le Canada aux pays qui bordent le Pacifique a été de nouveau mis en relief à la suite des visites officielles faites par le prenier ministre Trudeau en Nouvelle-Zélande, en Australie, en Malaisie, à Singapour et au Japon en mai. Quittant Ottawa le 10 mai à bord d'un Boeing 707 des Forces armées canadiennes, le premier ministre, accompagné d'un groupe de journalistes et de hauts fonctionnaires canadiens, a fait une brève escale de nuit à Honolulu et est arrivé à Ohakea, en Nouvelle-Zélande, en fin d'après-i idi le 12 mai.

c O

f: b

d⊥n a∀ai

ďΞ

graf

Sc. I

par Z∘la

fono et a

នៈែល

a e

po

qua qua

acci ri t N c

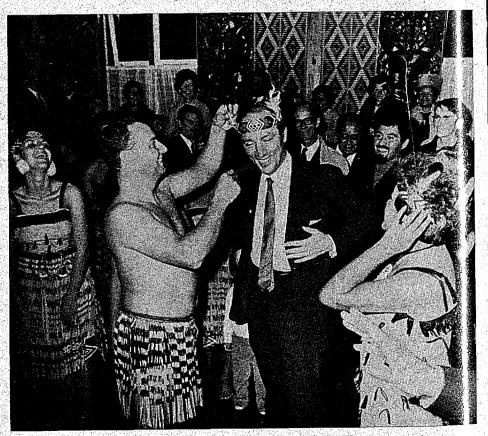
An An an

au plac Cu

éng por

#### Nouvelle-Zélande — du 12 au 15 mai

A son arrivée, le premier ministre a été accueilli par le premier ministre de Nouvelle-Zélande, le très honorable Keith Holyoake, qui l'a accompagné



Le premier ministre Trudeau entre de bon cœur dans le jeu d'une cérémonie de bienve ue Maori tenue non loin de Wellington en Nouvelle-Zélande.

222 / AFFAIRES EXTÉRIEURES

¿ Ohakea à Wellington, où l'attendaient des dignitaires assemblés et un groupe, f ble en nombre, mais enthousiaste, de la Canada-New-Zealand Society. Comme d ns tous les pays visités au cours de la tournée du Pacifique, un horaire serré avait été prévu pour le premier ministre: entretiens avec les chefs gouvernementaux néo-zélandais, discussions avec des étudiants, discours à un déjeuner d stat et dépôt d'une couronne (faite par des anciens combattants du Canada) a Monument aux morts national. Les entretiens officiels ont porté sur une grande diversité de sujets et ont été couronnés par la signature d'un protocole se rattachant à l'Accord commercial entre le Canada et la Nouvelle-Zélande, et per un échange de lettres établissant un Comité consultatif Canada-Nouvelle-Z-lande qui se réunira de temps à autre pour permettre aux ministres et hauts fonctionnaires des deux pays d'échanger des vues sur des questions commerciales e autres affaires d'intérêt commun. M. Trudeau a eu également d'utiles discussi ns sur des problèmes d'équilibre écologique et d'environnement dans l'Arctique, a ec des experts néo-zélandais qui possédaient une expérience personnelle de poblèmes analogues dans l'Antarctique.

Pendant son séjour en Nouvelle-Zélande, le premier ministre a annoncé que le Canada était prêt à collaborer avec l'Université du Pacifique Sud à Fidji dens l'exécution d'un programme de deux années comportant une aide au développement d'une valeur de \$250,000, en fournissant des bourses d'études, une quantité limitée de matériel et deux ou trois professeurs. L'un des points marquants du séjour a été l'accueil enthousiaste réservé au premier ministre par la colonie Maori de Lower Hutt, ville voisine de Wellington, où M. Trudeau a été accueilli dans la maison cérémoniale des Maoris pour assister à une fête folklori une de prestige. Le premier ministre a fait la connaissance de beaucoup d'autres No-Zélandais de tous les milieux sociaux à l'Exposition de Wanganui et dans l'extrayante ville de Christchurch où il a donné le coup d'envoi d'une partie de rugby.

#### Australie — du 15 au 20 mai

été

nier

our

des

de

de

ridi

de

₹né

Arrès une courte visite à un glacier près du Mont Cook, le premier ministre a pris l'avion pour l'Australie où il devait passer une fin de semaine de détente le long de la Grande Barrière corallienne. M. Trudeau a ensuite rendu visite au premier ministre de la Nouvelle-Galles du Sud à Sydney et dévoilé une plaque commémorant le séjour en Australie de Canadiens français et de Canadiens anglais exilés en raison de leur participation à la lutte qui devait aboutir à un gouvernement autonome au Canada, lors de la rébellion du Haut et du Bas-Canada en 1837-1838. La plaque, apposée à un cairn qui a été étigé dans un site agréable de Cabarita Park, à Concord, banlieue de Sydney, porte une inscription qui donne un historique de l'événement en ces termes:

Près de cet endroit, dans la prison de Longbottom, cinquante-huit Canadiens français prisonniers à la suite de la rébellion de 1837-1838 du Bas-Canada furent incarcérés du

<sup>1</sup> Un article concernant ces exilés paraîtra dans le numéro d'août d'Affaires Extérieures.



r:i

8-1

1.3

Ċ

M. Trudeau est accueilli chaleureusement à son arrivée à Sydney en Australie.

11 mars 1840 à novembre 1842 avant d'être libérés avec billet de permission et éventue lement graciés pour revenir au Canada. Leur séjour dans la région de la Paramatta est commémoré par les noms de baie de l'Exil, baie des Français et baie du Canada.

Quatre-vingt-douze prisonniers de langue anglaise capturés dans le Haut-Canada en 1838 furent de même exilés en Terre de Van Diemen.

Les mesures prises à la suite du soulèvement du Bas et du Haut-Canada ont joué un rôle important dans l'évolution d'un gouvernement autonome et de la démocratie parlem n-taire au Canada et en Australie.

Cette plaque a été dévoilée le 18 mai 1970 par le très honorable Pierre-Elliott Trude u, premier ministre du Canada, pour marquer le 130° anniversaire du débarquement des ex lés canadiens en Australie et pour commémorer les sacrifices faits par de nombreux Canadi ns et Australiens dans l'évolution de nations autonomes, égales et libres à l'intérieur du Commonwealth.

A son arrivée à Canberra, le premier ministre a été accueilli par le prem et ministre d'Australie, le très honorable John Gorton et a fait l'objet d'un sa ut militaire. Dans la capitale australienne, en plus d'entretiens sur divers suj its avec le premier ministre Gorton et son Cabinet, M. Trudeau a pris la par le devant le National Press Club et à l'occasion d'un déjeuner parlementaire. I a en outre déposé une couronne canadienne au Monument aux morts national, participé à une session brillamment improvisée à l'Université nationale d'A istralie, planté un érable dans les jardins du haut commissariat du Canada et visité d'autres parties de Canberra. C'est en Australie également que le pren ier ministre a annoncé que le Canada accorderait trois bourses d'études dans le cadre du Programme de bourses d'études du Commonwealth pour la Papous sie et la Nouvelle-Guinée.

Les conversations entre les deux premiers ministres et parmi les hauts fonctionnaires canadiens et australiens ont porté sur divers sujets d'intérêt compun, y compris la situation en Indochine, les problèmes commerciaux multi-litéraux et bilatéraux, l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, l'ide économique à la région du Plan de Colombo et l'opportunité d'échanges plus étendus dans l'avenir. La gamme des sujets de discussions officielles se trouve résumée dans le texte du communiqué conjoint que les deux premiers ministres ont publié au terme de leur visite:

« Au cours de sa visite officielle en Australie, le premier ministre du Canada, le très honorable P.-E. Trudeau, a rencontré M. Gorton au Parlement c matin pour des discussions officielles et a ensuite fait la connaissance des r mistres dans la salle du Cabinet. Le Gouvernement australien a exprimé sa s tisfaction au sujet de l'intérêt croissant que prend le Gouvernement canadien à la région du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est. Les deux premiers ministres cut affirmé l'importance de relations très étroites entre l'Australie et le Canada. s ont examiné les moyens d'encourager des consultations périodiques entre les ceux gouvernements et entre les ministres et hauts fonctionnaires canadiens et sistraliens. Ces consultations permettront l'étude de questions intéressant les coux pays, y compris les problèmes économiques, les événements politiques i ternationaux, le commerce multilatéral et les conditions économiques, les investissements et autres activités dans le domaine des affaires. Les premiers pinistres prévoyaient également que ces conversations porteraient sur des uestions relatives aux échanges culturels, aux communications, à la science, à la technologie et à l'aviation civile. Bien qu'aucun calendrier ne soit fixé pour es réunions régulières, ces réunions devaient avoir lieu entre ministres ou tre hauts fonctionnaires au moins tous les deux ans, alternativement à Ottawa i à Canberra.

ntue le-

atta est

nada en

joué un

rlem n-

rude iu,

es exilés

anadi ns

ieur du

orem er

n sa ut

sui ets

parole

re. I a

atior al,

d'A is-

nada et

pren ier

dans le

pous sie

« Les événements récents au Cambodge et la Conférence de Djakarta, y ompris la demande de remise en activité de la Commission internationale de ontrôle (CIC), ont été examinés au cours d'une discussion des tendances nondiales. (M. Trudeau a pris note du fait que si la Commission internationale de contrôle reprenait ses activités, il était indispensable que ses fonctions assent clairement définies et effectivement appuyées.) L'importance de l'aide trangère pour la stabilité et le bien-être des nations en voie de développement t les possibilités d'expansion des programmes d'aide australiens et canadiens ans la région ont été étudiées.

« Il y a eu rappel des discussions qui ont eu lieu à Ottawa les 4 et 5 mai ntre pays exportateurs de l'Accord international sur les céréales, et les problèmes ui peuvent surgir des négociations d'admission de la Grande-Bretagne dans a Communauté économique européenne (CEE) ont été évoqués. M. Trudeau parlé de l'évolution du programme canadien d'énergie nucléaire et de son rôle ans l'avenir économique et industriel du pays.

« La visite de M. Trudeau, qui suivait le voyage officiel que M. Gorton

a fait au Canada l'an dernier; symbolisait la qualité essentielle des relations historiques et amicales entre les deux pays et une tradition d'échanges de vues sur de nombreuses questions d'intérêt commun. »

me .

tro

le :

de

de i

Je:::

pa-

a 🗱

et

M:

SU

et :

ni'

pr:

ui

CC

50

de∵

or. à : le

gr:

Si Do Oi Yo po no Lo

> gr du re: er pr et

CO

et

#### Survol de l'Indonésie

Après la cérémonie de départ de Canberra, le 20 mai, et une courte vis te à Darwin, où l'avion du premier ministre a fait escale pour prendre du carbura it, M. Trudeau a poursuivi sa tournée du Pacifique à destination de la Malaisie. Alors qu'il survolait l'Indonésie, il a envoyé le message suivant par radio su président Suharto:

Au moment où je survole votre beau et vigoureux pays, je tiens à vous offrir à vous et à votre peuple mes bons vœux et ceux de tous les Canadiens. Je regrette de ne pouv ir visiter l'Indonésie au cours de ce voyage, comme je regrette que vous n'ayez pu accep er cette année mon invitation de venir au Canada. J'espère que nous aurons bientôt l'occas in de nous rencontrer. Entre-temps, je désire vous faire part de mon admiration concernant les récentes initiatives de votre Gouvernement qui ont pour but d'amener la în des hostilités dans le Sud-Est asiatique. Je vous offre l'assurance que le Gouvernement canadien fera tout son possible pour collaborer de manière efficace et utile à ces effe ts de paix.

#### Malaisie — du 20 au 22 mai

A Kuala Lumpur, le premier ministre a été accueilli par le Tunku Abcul Rahman, premier ministre de Malaisie, par des dignitaires du pays et cs



Dans le Triangle de Jengka, M. Trudeau actionne un appareil à déplacer les billes de bes qui appartient à une compagnie de la Colombie-Britannique et qui contribue au défricheme t de la jungle touffue de la Malaisie.

226 / AFFAIRES EXTÉRIEURES

me nbres de la communauté canadienné, nullement découragés par l'averse tre sicale qui s'était déclenchée juste avant l'arrivée de M. Trudeau. Il y eut, le premier soir, une réception où furent présentés les autres membres de la communauté canadienne. Le jour suivant, après avoir déposé une couronne de ant l'impressionnant Monument aux morts, M. Trudeau mettait des bottes de jungle et une chemise de brousse et se rendait en hélicoptère au Triangle de Jeigka, sur les lieux d'une opération canado-malaise visant à défricher une pa ie de la jungle pour un projet de peuplement. Plus tard, le premier ministre a participé à une discussion animée avec des étudiants de l'Université de Malaisie et à assisté à une manifestation de sepa raga, sport populaire traditionnel en Milaisie.

Comme en Nouvelle-Zélande et en Australie, M. Trudeau s'est entretenu su une diversité de sujets avec le premier ministre et le Cabinet de Malaisie, et l a signé deux accords d'aide au développement. Les fonds rendus disponil les en vertu de ces accords comprennent 2.87 millions de dollars pour le pregramme d'aménagement des terres de Pahang Tenggara et \$500,000 pour un étude de faisabilité. Le Canada consentait également à participer à la construction d'un barrage à Temengor sur la Perak, jusqu'à concurrence de 50 millions de dollars (150 millions de dollars malais) pour payer l'importation de matériel et le coût en devises étrangères. Les discussions officielles en Malaisie on porté sur la situation en Indochine, la conférence qui venait de se terminer à sjakarta et les événements au Cambodge. Au cours du dîner officiel offert par le remier ministre de Malaisie, M. Trudeau a prononcé ces paroles:

Puis-je féliciter votre Gouvernement, monsieur le premier ministre, pour l'initiative qu'il a prise, de concert avec l'Indonésie et le Japon, en essayant de trouver une solution aux problèmes d'Indochine. Le Gouvernement canadien fera tout son possible pour vous aider à et égard si le Canada peut jouer un rôle utile et efficace.

Si gapour — 22 et 23 mai

tions

Vt es

vis te

ra ıt,

ais le.

u

ve us

uv dir ep er

as: on

ci n-

a în ment

ffc ts

b⊜ıl

CS

ne.t

De Malaisie, le premier ministre s'est rendu faire une courte visite à Singapour où il a eu des entretiens d'une portée étendue avec le premier ministre Lee Kuan Y. W. M. Trudeau a accompagné M. Lee dans le district électoral de ce dernier peur assister à une fête culturelle où il a fait la connaissance d'un certain no nbre de citoyens de Singapour hors du cadre de fonctions officielles. Plus tard, le deux premiers ministres ont visité de nouvelles habitations à loyer modique. Le jour suivant, M. Trudeau devait visiter les propriétés industrielles de Jurong, grand ensemble d'usines comprenant des raffineries de pétrole, et faire le tour du port de Singapour, port fort important et débordant d'activité. A une confére ce de presse, tenue avant son départ pour Hong-Kong, il a déclaré que ses en retiens avec le premier ministre Lee avait été axés essentiellement sur des problèmes internationaux, en particulier ceux qui visent la région du Pacifique et lu Sud-Est asiatique. Dans ce contexte, M. Trudeau a exprimé son admiration co cernant le sens profond que possédait M. Lee des forces en jeu dans la région, et a l'égard de la manière ouverte dont il exprimait son point de vue.



du

 $\mathbf{F}^{r}$ 

M

Le premier ministre de Singapour, M. Lee Kuan Yew, accueille le premier ministre du Canada, M. Pierre-Elliott Trudeau, le 22 mai.

#### Hong-Kong

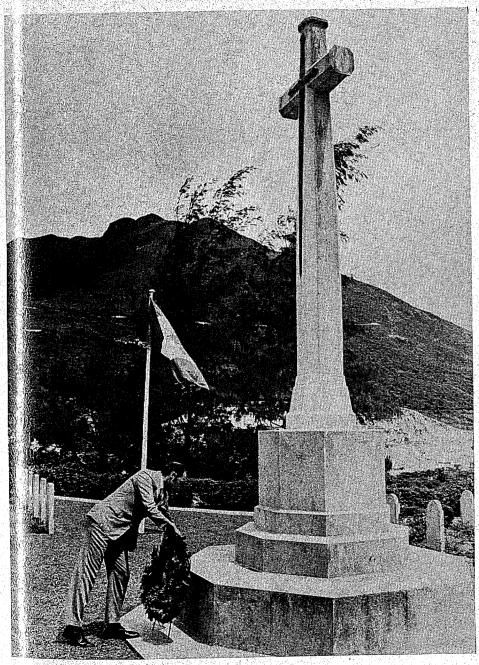
L'escale de Hong-Kong, de nature essentiellement privée, a donné au prer ier ministre l'occasion de se reposer quelque peu du lourd programme qu'il a ait suivi. M. Trudeau a pris le temps, néanmoins, de se rendre au cimetière milit ire de Sai Wan Bay, où il a déposé une couronne en l'honneur des 558 membres des Fusiliers royaux du Canada et des Grenadiers de Winnipeg qui ont perdu ur vie en défendant Hong-Kong pendant la Seconde Guerre mondiale, ou qui un morts en captivité. Le premier ministre a fait la connaissance de membres de la communauté canadienne de la ville et rendu une brève visite de politesse au gouverneur, sir David Trench.

## Japon — 25 au 29 mai

A son arrivée au Japon, le premier ministre a été l'invité d'honneur à un d ler officiel donné par le premier ministre Eisaku Sato. Le lendemain matin, il a eu une audience avec l'Empereur, puis des consultations avec M. Sato ayant de partir pour Osaka. L'entretien avec M. Sato a porté sur les relations économiq es, en croissance rapide, du Canada avec le Japon, sur les problèmes de dévelop rement de l'Asie du Sud-Est et sur la politique canadienne à l'égard des pays du Pacifique, y compris la République populaire de Chine.

Le premier ministre s'est rendu à Osaka afin de prendre part aux cérémo les de la Journée du Canada, le 27 mai, à Expo 70. Après une tournée du ren arquable pavillon canadien, M. Trudeau a inauguré les cérémonies en prononc int un discours où il a souligné l'importance que présentent, pour le Canada le

Ja on et les autres pays du Pacifique, les décrivant comme l'« Ouest nouveau » du Canada. Le premier ministre a assisté ensuite aux représentations spéciales de Feux Follets, des chanteurs folkloriques Ian et Sylvia et des gymnastes Exienne, de Toronto, ainsi qu'au carrousel de la Gendarmerie royale. Les



e du

is ier
a ait
t ire
a des
cur
f int
s de

d ier
a eu
it de
q es,
of bers du

o ies n arng int

a. le

M Trudeau dépose une couronne au pied du Monument aux morts canadiens de la Seconde G: rre mondiale dans le cimetière de guerre Sai Wan Bay à Hong-Kong.

cérémonies ont été télédiffusées en direct, par satellite, sur le réseau de Rad o-Canada. M. Trudeau a visité aussi les pavillons de l'Ontario, du Québec, de la Colombie-Britannique et du Japon, puis il s'est rendu à la réception spéciale offerte par le commissaire général, M. Patrick Reid, à l'occasion de la Jour ée du Canada. Le jour suivant, il est monté à bord de navires de la Marine ca adienne en visite de courtoisie au Japon, il a visité divers autres pavillons nationaux à l'Exposition puis il est parti pour l'ancienne capitale historique du Japon, Kyoto. A son retour à Tokyo, le premier ministre a fait le tour d'une importante aciérie japonaise qui est un grand consommateur de charlon canadien; il a déjeuné avec de hautes personnalités du monde des affares japonais, et a rencontré les membres de la communauté canadienne; il a assi té, en outre, à une partie de baseball de « petite ligue », organisée pour des écol es japonais sur les terrains de l'ambassade du Canada, et visité une salle de ju lo, où il a reçu une ceinture noire honoraire (le premier ministre a déjà gagné sa ceinture marron) et assisté à une joute de kendo (escrime japonaise).

La tournée du premier ministre dans les pays des bords du Pacifique a ait un triple objet fondamental: assurer les gouvernements et les peuples de ces pays de l'intérêt croissant que porte le Canada aux affaires du Pacifique; arri et, par des contacts personnels avec les chefs de gouvernement, les représentants officiels, les étudiants et des personnes de toutes professions, à une meille re compréhension de leurs points de vue; attirer l'attention du public canadien ur les pays des rives du Pacifique et sur les importants rapports qu'ils ont a et le Canada sous la forme de liens historiques et culturels, d'occasions d'échar es commerciaux et d'investissements, et d'efforts déployés en commun pour la paix et le développement économique et social. Le premier ministre à résumé ses impressions de voyage dans une déclaration faite au Parlement, le 1<sup>er</sup> j in, en ces termes:

« Dans la douzaine de pays qui forment, pourrait-on dire, la ceint re asiatique et australienne du bassin du Pacifique, vivent plus d'un milliard de personnes. Un milliard de personnes qui aspirent de plus en plus à un meill ur sort, un milliard de personnes qui veulent profiter plus encore des avanta les économiques dont jouissent tant d'autres peuples du monde. En tant que p ys situé sur la rive orientale du Pacifique, le Canada doit être conscient des asp ations et des intérêts de ces gens.

K.

C.

1

fr

ti.

1

 $\Gamma$ 

 $\mathbf{r}$ 

d

18

f

fi

ti

« Je suis heureux d'apprendre à la Chambre que dans les cinq pays de ce groupe que j'ai visités au cours de mon récent voyage le nom du Canada est ort respecté. Dans tous ces endroits, on témoigne pour le Canada et les Canada d'une sincère amitié dont nous pouvons tous être fiers.

« J'espère que des visites de ce genre auront pour résultat de renforcer 108 liens d'amitié et d'accroître nos intérêts communs avec les pays du Pacific le. L'intérêt que porte le Canada à la région du Pacifique n'est pas récent. Fait gé léralement insuffisamment connu, le Canada a établi dès 1929 une mission di lomatique à Tokyo, alors que nous n'en avions que dans trois autres pays, le



do o, de
ci ile
ri ée
a nail ins
ii ue
tour
roon
a es
si té,
il ers
iulo,
ié sa

a ait
ces
ricer,
trats
leare
a ec

n jes Į ix

é ∋es jin,

ni ire

d de

il: ur

tages

p ys

sp a-

 $\mathrm{d}\epsilon$  ce

t ort

d ns

r os

fic ie.

gé∋é-

dir o-

ys, le

A la gigantesque aciérie NKK à Kawasaki, au Japon, M. Trudeau prend le charbon canadien à a pelle.

Royaume-Uni, les États-Unis et la France. Mais en 1970, avec l'importance copitale que prennent les relations commerciales du Canada avec le Japon et l'australie, alors que nos programmes d'assistance économique régionale s'avèrent fractueux, et qu'au moins certains pays de cette zone nous demandent de continuer à participer aux missions d'observation pour le maintien de la paix, il nous faut prendre davantage conscience de cette importante région du monde.

«Le Canada est particulièrement bien représenté en Asie cet été, grâce à son éclatante participation à l'Expo 70. Le pavillon du Canada et ceux de l'Intario, du Québec et de la Colombie-Britannique constituent des réussites remarquables, et sont parmi les plus populaires. Le caractère jeune et dynamique de la société canadienne qu'ils soulignent a suscité d'enthousiastes réactions de la part des Japonais qui ont visité l'exposition. Cette présence, ajoutée à l'influence peut-être moins manifeste, mais certes plus étendue de l'Expo 67, qui a marqué l'organisation de celle d'Osaka, est pour moi une source de grande firté tout comme elle l'est, j'en suis certain, pour tous les Canadiens. Les foncti nnaires japonais ne tarissent pas d'éloges en ce qui concerne le profit qu'ils ont tiré de notre expérience de 1967.

« Comme plusieurs de mes prédécesseurs l'ont constaté, un voyage da 18 d'autres pays permet à un premier ministre de montrer de façon tangible que le Canada s'intéresse aux régions visitées et de sonder, jusqu'à un certain poi it, la pensée et les préoccupations de leurs gouvernants. Lors de mon voyage dans le Pacifique, i'ai eu l'occasion de m'entretenir avec cinq premiers ministres et le prendre connaissance de leurs points de vue concernant la guerre en Indochine et le rôle éventuel que le Canada pourrait assumer à ce sujet; j'ai également abordé la question de leur prise de position à l'égard de la Chine et de l'intentim du Gouvernement canadien de reconnaître, en droit, le régime de Pékin; je kur ai aussi demandé de me communiquer leur avis concernant la façon la pus efficace d'accroître le commerce multilatéral. Les gouvernements de la Nouvel e-Zélande et de l'Australie nous ont informés de leur vif désir de participer à ces réunions régulières de ministres et de hauts fonctionnaires, afin de discuter es questions et certains autres sujets. Les premiers ministres Holyoake et Gorton nous ont fait part du sentiment de responsabilité qu'ils entretiennent à l'endroit des pays du Sud-Est asiatique, comme en font foi leurs programmes d'aide, la présence de troupes néo-zélandaises et australiennes au Vietnam, et la part ipation de ministres de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie à la Confére ce de Diakarta.

p٠

N

ď

 $\mathbf{C}^{t}$ 

i

Ç.

1

\$

Č

Ţ.

« Dans ces deux pays, de même qu'en Malaisie et à Singapour, le sentim nt qu'on a de l'importance et des Nations Unies et du Commonwealth m'a frap é. Évidemment, la commune appartenance de ces États au Commonwealth per et à leurs représentants d'avoir, pour ainsi dire automatiquement, des échanges de vues qui sont au moins aussi amicaux et francs — et ils le sont généralem nt davantage — qu'il est possible d'en avoir n'importe où ailleurs dans le mon le.

« Au Japon, le dynamisme de l'économie nous a fort impressionnés. C st une économie dont la productivité effective dépasse de loin la croissance ré le du produit national brut de notre pays; cette économie en est rendue à un pc nt où l'on peut s'attendre, avant longtemps, à un relâchement progressif des rest ictions, tant à l'entrée des capitaux qu'à l'importation de certains produits manufacturés.

« Les visites aux cinq pays ont donné lieu à des entretiens sur des questions d'un intérêt particulier pour les Canadiens. Nous avons pu, par exemple, ex liquer par le détail la nature de la mesure législative concernant l'Arcticue canadien et les circonstances qui en ont amené la présentation. L'Australie coit recevoir plus tard dans le courant du mois des soumissions pour la construct on d'un générateur de vapeur à énergie nucléaire; l'occasion était donc toute de signée pour faire connaître au Cabinet australien les avantages du réacteur CANDU alimenté en combustible naturel. Les problèmes agricoles ont fait l'objet d'une bonne partie des discussions tant en Nouvelle-Zélande qu'en Australie où es produits laitiers et le blé forment d'importants secteurs de l'économie, tar lis que les politiques canadiennes sur l'industrie textile ont soulevé un vif et sym athique intérêt en Malaisie, à Singapour et au Japon. Les discussions ont at si

porté sur les conséquences pour le commerce de chacun de ces pays de l'adhésion possible de la Grande-Bretagne au Marché commun, surtout en Australie et en Nouvelle-Zélande, sujet qui donnera sans doute lieu à de nouveaux entretiens dons les prochains mois.

da 18 q 1e

ooi it,

dans

et le

chine

m€ nt

nti on

le ur

p us

vel e-

à ces

r es orton

idr oit

le. la

ırt i-

rei ce

m nt

ap ié.

ermet es de

m nt

on le.

C st

ré∷le pont

stac-

stions
ex liticue
coit
ct on
de siNIOU
d'e ne
ar lis
ar lis
au si

« Il est difficile de mesurer avec exactitude la valeur à brève échéance d'un vyage comme celui-ci. La seule chose qu'on puisse affirmer avec certitude sans doute, c'est que le Canada perdrait des chances d'étendre son commerce et son in fluence si de tels voyages n'avaient pas lieu à l'occasion. Pourtant, j'entrevois des gains positifs. Pour ma part, en tant que premier ministre, j'ai eu l'expérence précieuse d'entendre les opinions de chefs politiques importants, aussi bien sur leurs problèmes régionaux que sur leurs relations avec le Canada. Ces extretiens ont donné au Gouvernement canadien l'occasion de faire mieux connaître à son tour ses vues sur les questions d'intérêt commun. D'importants a cords ont été signés et des marchés de grande valeur, surtout pour l'Ouest du Canada, ont été explorés.

« Mais peut-être plus importante encore a été l'occasion fournie à des c ntaines de milliers de personnes dans les pays du Pacifique de mieux connaître le Canada et les Canadiens grâce à la publicité faite jusque dans leurs foyers pendant cette visite; par ailleurs, les Canadiens ont pu en apprendre davantage et reles voisins du Pacifique par l'intermédiaire des journalistes qui m'ont a compagné au cours du voyage et qui se sont appliqués à rendre compte de tentes les activités officielles. N'eût-il eu pour tout résultat qu'une meilleure contrissance mutuelle, propice à la tolérance et à la compréhension, le voyage raura pas été entrepris en vain . . .

« Le Canada est bien représenté à l'étranger. Je tiens, en particulier, à primer ma reconnaissance et mon admiration, en mon nom et au nom de ux qui m'ont accompagné, devant l'habileté des membres des Forces armées madiennes qui nous ont permis de suivre un itinéraire très astreignant en toute curité et avec ponctualité . . . . »

# Une politique étrangère au service des Canadiens

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a déposé, le 25 juin, à la Chambre des communes une série de documents relatifs à la politique extérieure du Canada. Ces documents révèlent à la Chambre les résiltats de la révision spéciale de notre politique extérieure que le premier ministre avait annoncée en mai 1968.

ď°ć

dc

217

chi

la:

n.

s'c

D:

Un document de portée générale expose l'attitude du Gouvernement en matière de politique extérieure. Cinq documents particuliers traitent de faç n plus détaillée de la politique canadienne dans les cinq secteurs suivants: l'Euro<sub>l</sub> e, l'Amérique latine, la région du Pacifique, les Nations Unies et le Développement international.

La politique extérieure du Canada a évolué depuis la Deuxième Guerre mondiale. Elle s'est adaptée à un monde en pleine transformation et aux besons nouveaux du Canada. Toutefois, un processus d'adaptation empirique ne peut se prolonger indéfiniment. L'heure vient où il faut examiner et réviser à fond une telle politique.

Les documents renferment essentiellement les fruits de la révision spécie le de notre politique extérieure que le Gouvernement vient d'effectuer. Ils révèle it les grandes lignes des politiques extérieures du Canada et évoquent la traisformation qu'elles sont en train de subir pour relever les défis et profiter ces occasions qu'offre un monde en rapide évolution. Dans certains cas, les dociments en question exposent les décisions politiques prises par le Gouverneme t, par exemple, celles d'accroître la proportion du revenu national à consacter à l'aide au développement international, d'entretenir des relations plus étroi es avec les pays du Pacifique et de jouer un rôle plus actif dans l'organisation internaméricaine; dans d'autres cas, ils exposent des idées que le public est invité à discuter.

## Le document général

La recherche des buts et des intérêts du Canada, dans leur dimension extérieu e, constitue le thème central du document de portée générale. Il faut envisager es buts et intérêts en fonction des réalités que le Canada doit affronter dans no e monde contemporain. Au tout premier rang figurent la puissance et l'influer e prépondérantes des États-Unis. L'ambivalence des relations du Canada avec es États-Unis, avec leurs avantages et leurs inconvénients, transpire à travers to it le document de portée générale, et elle reparaît souvent dans les documents et le sacrés aux secteurs particuliers. L'avenir probable des relations et des confi es de puissance au cours des années 70, décrit au chapitre IV, permet de croire q le les États-Unis continueront de jouer un rôle dominant parmi les pays occidenta et

et que la stabilité relative des vingt dernières années se maintiendra, puisque les États-Unis et l'Union soviétique semblent tous deux convaincus de la nécessité d'éviter une guerre nucléaire. Conformément à cet énoncé général, le document expose à grands traits les changements dynamiques qui s'opèrent dans les relations de puissance au sein des deux blocs et entre ces blocs, et les effets perturbateurs de la montée éventuelle de la Chine au rang de grande puissance. On y étudie aussi les effets prolongés de conflits comme ceux du Moyen-Orient et de l'Indochine, ainsi que la maturation du sens de l'unité et de l'identité en Amérique latine et dans de nombreux pays du Pacifique.

Les transformations rapides du monde contemporain, la complexité des relations internationales et le contexte multiforme où il faut exercer la politique extérieure ont nécessité un examen approfondi des principes et une révision méthodique des orientations dans le cadre d'une conception globale. Ce cadre s'est précisé à mesure que l'étude progressait. En résumé, le Gouvernement a conclu que les buts et les intérêts nationaux se ramènent à six grands thèmes politiques:

- 1) favoriser l'essor économique;
- 2) sauvegarder la souveraineté et l'indépendance;
- 3) travailler à la paix et à la sécurité;
- 4) promouvoir la justice sociale;
- 5) améliorer la qualité de la vie;6) assurer un environnement naturel harmonieux.

Examinant les principaux buts nationaux en fonction de ces thèmes politiques, le Gouvernement a décidé que la politique extérieure des années 1970 doit s'appayer sur un ordre qui assure une priorité relativement élevée à l'essor économique, à la justice sociale et à la qualité de la vie. Cela ne signifie pas qu'on doive ou qu'on puisse négliger les autres thèmes. Il s'agit de priorités. Des événements internationaux ou nationaux pourraient nécessiter des remaniements u gents et radicaux de ces priorités.

Le document fait état de la décision gouvernementale de réorganiser la représentation du Canada à l'étranger, en fonction des circonstances nouvelles années 1970, afin d'adapter cette représentation plus efficacement aux buts aux intérêts du Canada.

En lisant ce document, les Canadiens se demanderont quel genre de Canada et de monde ils souhaitent. Ils réfléchiront sur ces questions parce que la politique extérieure de leur pays doit en définitive dépendre du genre de pays qu'est ou che devrait devenir à leurs yeux le Canada au cours de la prochaine décennie.

## le Pacifique

é, le

à la

s: 1-

is¹ re

t en

ac n

oj e, n∈nt

iei ie

O: 18

pe ut

fo :d

ci. le

èle at

a: s-

C 3S

OC 1-

ne t,

ici er

oi ≳s

nta:-

ité à

eu∴e,

r. CES

ıo∷e

er :e c :s t( :t

CC 1-

nfi s

g e

ıta X

Le Gouvernement a annoncé, dès le début de cette révision politique, son intention d'élargir le champ de ses intérêts et activités dans le Pacifique. Le document portant sur la région du Pacifique examine longuement les moyens d'y parvenir r'ellement. Il prend note des mesures déjà prises par le Gouvernement, telle

l'ouverture des négociations avec Pékin, et il trace les grandes lignes du pro et d'intensifier à l'avenir l'aide au développement.

àce

ch:

ď:

off:

raj

Na:

Su

àε

int de

tio.

des

fiq:

les

de

les

de

rat

rei

mo

Les perspectives d'expansion des relations commerciales retiennent beauco p l'attention. La région du Pacifique est, dans l'ordre d'importance, le troisiène débouché et le troisième fournisseur du Canada. En raison de ses possibiliés vastes et variées cette région offre de grands défis et d'excellentes occasions de croissance pour le commerce et les investissements. L'Ouest canadien jouit d'une situation privilégiée dans ces échanges économiques. Parmi les 54 produits de base canadiens qui se vendent au Japon, par exemple, il n'y en a pas moins de 48 qui proviennent de l'Ouest du Canada.

#### Amérique latine

Le Gouvernement a fait connaître son intention de veiller à ce que le Canada assume pleinement ses responsabilités en tant que pays de l'hémisphère occidental et de l'Amérique. Le document passe en revue les moyens de jouer ce rôle. Il décrit le choix du Gouvernement de mettre en œuvre un ensemble de programn es coordonnés destinés à renforcer systématiquement les liens de notre pays a ec les pays de l'Amérique latine tout en lui permettant de jouer un rôle plus important dans le système interaméricain, mais sans devenir encore membre à put entière de l'Organisation des États américains. Le chapitre IV contient la description d'une série de programmes destinés à renforcer les liens du Canada avec les pays d'Amérique latine sur le plan bilatéral. Ces programmes comprenn nt l'accroissement de l'assistance au développement, la stimulation du commerce et des investissements et l'élargissement des échanges sur les plans techniq e, scientifique et éducatif. Au chapitre III sont étudiées les relations du Cana la avec l'Organisation des États américains.

#### Europe

L'expansion des activités du Canada dans le Pacifique et en Amérique lat le ne veut pas dire pour autant que le Gouvernement à l'intention de diminuer es grands engagements traditionnels en Europe. Le Canada attache encore pus d'importance qu'auparavant à ses relations avec les pays de l'Europe occident le sur le plan des échanges culturels et scientifiques, de la sécurité collective, lu commerce et des investissements; l'Europe lui fournit des immigrants qualifiés et lui permet de diversifier ses relations, par ailleurs fortement influencées par la puissance et l'influence prédominantes des États-Unis. L'évolution dynamique de l'Europe occidentale et de l'Europe orientale offre au Canada des occasions et des défis auxquels il doit répondre s'il veut tirer tout le parti possible de es liens historiques avec cette région du monde.

## Développement international

Le Gouvernement reconnaît que le développement international est un engaş sement à long terme qui nécessite un transfert ininterrompu et croissant de ressources. Pour maintenir cette stabilité et bien montrer l'importance qu'il attac le

à ch d' of ra

d'une its de ns de

anada

dental

pro et

ICO ID

sièi ne

bili és

ns de

Me. II

mn es

avec

mp n
i put

i d's
i avec

mn nt

rce et

niq e,

ana la

lat ne er es e p us ent le ve, lu fiés et par la miq ne asions

iga{ >e r: sttac ie

de : es

à ce programme, le Gouvernement entend faire tous ses efforts pour augmenter ch que année le pourcentage du revenu national réservé au programme officiel d'é de au développement. Au cours de l'année financière 1971-1972, le niveau officiel de l'aide au développement augmentera de 60 millions de dollars par rai port à l'année 1970-1971, où le niveau est de 364 millions de dollars.

#### Nations Unies

Sui ce plan, le document signale les principaux objectifs que le Canada cherchera à à teindre au sein de l'Organisation. Il y en a qui font depuis longtemps partie integrante de la politique étrangère du Canada; on peut mentionner ici l'arrêt de a course aux armements, le maintien de la paix et la pacification, la participatio à l'élaboration progressive du droit international. D'autres se rapportent à des problèmes internationaux d'origine plus récente, comme les utilisations pacifiques des réseaux de satellites, la coopération dans l'utilisation du fond des mers, les nesures destinées à empêcher la dégradation du milieu humain. La mention des problèmes de l'Afrique australe parmi les questions sur lesquelles se penchent les Nations Unies indique leur importance pour l'avenir de l'Organisation. Les de x grandes fonctions des Nations Unies, soit le maintien de la paix et l'améliorat on des conditions de vie sur toute la terre, exigent que l'Organisation soit rei orcée et renouvelée. Le Canada, en collaboration avec les autres pays du monde, continuera d'œuvrer dans ce sens à l'avenir.

## CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION DES PAYS FRANCOPHONES



Le Canada était présent à la vingt-deuxième session de la Conférence des ministres de l'Éducation nationale des États d'expression française d'Afrique et de Madagascar. (ette Conférence a eu lieu à Paris du 7 au 10 avril 1970. Dix-neuf pays étaient présents.

La délégation canadienne groupait des représentants de quatre provinces et des conseillers de l'administration fédérale. Sur la photo, prise à l'occasion de la séance d'ouve ture de la Conférence, on peut remarquer (de droite à gauche), M. Yves Martin, sous-min stre de l'Éducation du Québec et président de la délégation; M. Armand Saintonge, sous-min stre de l'Éducation du Nouveau-Brunswick et vice-président de la délégation; M. Mark Leralt-Smith, adjoint spécial, Cabinet du premier ministre de l'Ontario; et M. Gérald Back and, secrétaire administratif du Secrétariat des relations fédérales-provinciales culturelles du Manitoba.

Depuis plus de dix ans, à raison de deux sessions par année, cette Conférence é udit les divers problèmes relatifs à l'éducation en Afrique francophone. Ainsi, lors de la se sion d'avril, les ministres se sont penchés plus particulièrément sur l'enseignement technique et professionnel et sur l'éducation des adultes.

La délégation canadienne a profité de l'occasion que lui offrait la Conférence 1011 tenir des « séances de recrutement » avec la plupart des délégations africaines. Le but de ces rencontres bilatérales était d'étudier la question, de l'augmentation du nombre des enseignants canadiens qui seront affectés aux divers pays d'Afrique francophone au cours ce la prochaine année scolaire. Ces rencontres furent jugées utiles et fructueuses de part et d'autre.

## Visite de M. Sharp en Yougoslavie e en Roumanie

PRÈS avoir pris part à la réunion ministérielle de l'Organisation du traité L' de l'Atlantique Nord, à Rome, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp, a visité officiellement la Yougoslavie du 28 mai au 1° juin, et la Roumanie du 1° au 3 juin. En Yougoslavie, M. Sharp a été l'invité du ministre des Affaires étrangères, M. Mirko Tepavac. Ils ont abordé une multitude de problèmes internationaux et bilatéraux, ces derniers étant de enus plus nombreux et plus importants ces dernières années, en même temps que les relations entre nos deux pays prenaient un tour plus positif. En souha sant la bienvenue à son homologue canadien, le ministre des Affaires étrangè es a noté ce progrès avec plaisir:

Nos relations mutuelles ont pour point d'appui les questions qui nous unissent, et elles son nombreuses. Nous pouvons bien soutenir des opinions et des appréciations différentes fare aux problèmes concrets des relations internationalés, mais ce fait ne doit pas constituer et ne constitue pas un obstacle au développement des bonnes relations; c'est plutôt un élément tout naturel des relations entre deux États qui poursuivent des buts pacifiques. Nous envisageons avec confiance l'avenir des relations de la Yougoslavie et du Canada, ca nous sommes convaincus que votre visite contribuera grandement à les consolider.



inistre de ar. ('ette

des concouve ture
s-min stre
is-min stre
rk Le attBack and,
trelles du

rce é udie la se sion hniqi e <sup>el</sup>

ence 1011 Le bit de des e iselours (e la et d'autre

Le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp (à droite), serre la moin du président Tito, lors de sa visite en Yougoslavie.

M. Sharp a rencontré aussi le premier ministre Ribicic et il a été reçu par le président Tito. Ses entretiens avec le maréchal Tito ont porté sur plusieurs questions internationales, mais surtout sur le Moyen-Orient, qui préoccupe depuis longtemps le Canada et la Yougoslavie.

fav

ea bot

n

d

A

o . N :

s':

q:

013

ii i

11.8

U

е.

S

1

1:..

 $\mathbf{d}^{-}$ 

a:

1)

**e**:

π. 1ε

ir

 $\mathbf{N}$ 

En plus de se plier à un programme officiel chargé à Belgrade, M. Shap et sa suite ont passé la fin de semaine sur les côtes de la Dalmatie, où la touristes canadiens se rendent en nombre croissant chaque année. Selon la autorités yougoslaves, quelque 32,000 Canadiens ont visité la Yougoslavie et plus de 10,000 Yougoslaves sont venus au Canada l'année dernière, preu le indéniable du resserrement de nos relations.

Le compte rendu des entretiéns officiels tenus en Yougoslavie a été don lé dans un communiqué conjoint remis à la presse à la fin de la visite et dont le texte se lit comme il suit:

« A l'invitation du secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la Républiq le fédérative socialiste de Yougoslavie, M. Mirko Tepavac, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp, est venu en visite officie le en Yougoslavie du 28 mai au 1° juin 1970. M. Sharp a été reçu par le président de la République fédérative socialiste de Yougoslavie. Le secrétaire d'État a la Affaires extérieures a été reçu aussi par le président du conseil exécutif fédér il, M. M. Ribicic.

« Durant la visite, les conversations amicales et constructives ont porté sur la situation internationale actuelle et sur l'état des relations des deux pa s.

« Les deux secrétaires d'État ont passé en revue les événements d'inté: êt survenus dernièrement dans diverses régions du monde, y compris l'Europe, le Moyen-Orient et l'Asie. Ils ont accordé une importance spéciale aux questic as de la sécurité et de la coopération de l'Europe. Ils ont exprimé leur espoir le voir d'autres progrès s'accomplir grâce aux diverses discussions multilatérales et bilatérales déjà commencées et aussi aux contacts élargis et plus intenses visc nt à une ou plusieurs conférences portant sur la sécurité et la coopération européennes.

« Même si, comme il fallait s'y attendre, il y a eu entre eux quelques divergences de vues, les deux interlocuteurs sont convenus de la nécessité d'intensifier les efforts pour trouver des solutions politiques justes aux conflits cui menacent la paix internationale. A ce propos, ils ont insisté sur le droit qu'ent tous les pays de jouer un rôle actif sur la base des principes d'autonomie et d'égalité souveraine, libres de toute ingérence étrangère dans leurs affaires in érieures.

« Les deux interlocuteurs, reconnaissant l'importance des Nations Unies pour sauvegarder et renforcer la paix et la sécurité mondiales et développer un clin at de coopération plus étroite entre les peuples, ont exprimé l'espoir que le 25° an ilversaire de cette Organisation mondiale saura promouvoir ces objectifs.

« Les deux secrétaires d'État sont convenus que de bonnes relations et la compréhension mutuelle entre des pays comme le Canada et la Yougosla ie

u par sieurs lepuis

Shap

où les

on les

vie et

oreu/e

don ié dont bliq ie

d'État ficie le sident it a ix edér il,

porté pars. intérêt ppe, le esticas oir le

nles et visant ration

elques
intents (ui
qu'ent
nie et

s pour clin at an 1i-

et la osla ie f vorisent aussi le bien-être général de la collectivité internationale. Ils ont noté vec satisfaction que les relations bilatérales des deux pays s'étaient améliorées au cours des dernières années. Ils ont souligné en outre le besoin d'une collaboration et d'échanges plus vastes dans le plus grand nombre possible de domainos, et ils sont convenus qu'il faudrait faire cet effort plus spécialement dans les secteurs du commerce, des affaires consulaires et des consultations politiques.

« M. Sharp, a invité chaleureusement M. Tepavac à visiter le Canada à une de de qui convienne aux deux parties. M. Tepavac a accepté avec plaisir. »

#### ≜ Bucarest

A près avoir visité la Yougoslavie, le secrétaire d'État s'est envolé vers Bucarest, c. il a été l'invité officiel du ministre des Affaires étrangères, M. Corneliu l'anescu. Il a été reçu aussi par le chef de l'État, M. Nicolae Ceaucescu, et il s'est entretenu longuement avec le premier ministre Maurer de nombreuses questions. En plus de ces conversations officielles, M. Sharp a prononcé un descours sur la politique extérieure du Canada devant l'Association du droit international et des relations internationales, à Bucarest.

Au cours de cette visite en Roumanie, les interlocuteurs canadiens et rounains étaient constamment conscients, bien entendu, des ravages et de la détresse q'avaient entraînés les inondations récentes. M. Sharp a pu survoler quelquesures des régions inondées du pays et exprimer souvent en personne la sympathie d'Gouvernement et du peuple canadiens. Les Roumains, de leur côté, ont e primé leur gratitude pour les secours officiels et privés reçus par l'entremise d la Société canadienne de la Croix-Rouge.

A la fin de cette visite en Roumanie, on a publié le communiqué de presse si vant, qui rapporte les conversations officielles:

« A l'invitation du ministre des Affaires étrangères de la République sociali le de Roumanie, M. Corneliu Manescu, le secrétaire d'État aux Affaires extériures du Canada, M. Mitchell Sharp, a visité officiellement la Roumanie du l' au 3 juin 1970. C'était la première visite officielle en ce pays d'un ministre des Affaires extérieures du Canada. Durant son séjour, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a été reçu par le président du conseil d'État, M. Nicolae Caucescu, et par le président du conseil des ministres, M. Ion Gheorghe Maurer, q i a offert un déjeuner en l'honneur de l'invité canadien.

« Sur l'invitation de l'Association du droit international et des relations internationales, le ministre canadien a prononcé une conférence sur la politique e térieure du Canada.

« Le ministre des Affaires étrangères de la République socialiste de Rounanie et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada ont échangé le its vues sur les relations bilatérales des deux pays et sur certains problèmes internationaux d'intérêt commun qui se présentent en Europe, en Asie et au le doublement, aux Nations Unies et dans le secteur du désarmement.

« Les deux interlocuteurs ont exprimé leur satisfaction de l'évolution heu-

reuse des relations du Canada et de la Roumanie, et conclu qu'il existe d'exc. lentes chances de les étendre encore. Ils sont convenus de continuer leurs effo ts pour accroître les échanges commerciaux, intensifier la collaboration technique et économique, encourager les échanges culturels scientifiques et touristiques et améliorer les relations consulaires. Ils ont exprimé leur désir de conclure in nouvel accord qui remplacerait l'accord commercial actuel.

I'

le

die.

 $\mathbf{L}$ 

ge:

A

 $\mathbf{H}_{c}$ 

C

L

tie

d∈

0

e:

L

ta

à:

1%

cl

ti

s:

e:

Q.

d

C

S

d

V

10

«L'interlocuteur canadien a exprimé la sympathie sincère du Gouvernement et du peuple canadiens pour les pertes tragiques que la Roumanie à subies par suite des inondations désastreuses. L'interlocuteur roumain a transmis sa gratitude profonde pour cette expression de sympathie et pour l'aide du Cana da aux régions éprouvées.

« Durant leur échange de vues sur la situation internationale, les deux ministres ont réaffirmé le droit de tous les pays, grands et petits, et le désir de leurs propres pays de contribuer au triomphe de la paix et de la coopérat on dans le monde, conformément à la charte des Nations Unies.

« Ils sont convenus que les principes de l'indépendance nationale, de l'é 3alité souveraine, de la réciprocité et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, et aussi le règlement pacifique des conflits et la non-utilisation de la foice, ou de la menace d'employer la force, doivent être strictement observés dans les relations entre les États.

« Au cours de leur examen de la situation européenne, les deux interlo atteurs ont constaté que l'Europe recherche de plus en plus la détente et l'élimi lation des obstacles à la coopération, ce qui laisse espérer que des relations élarç les et plus étroites ouvriront la voie à une ou plusieurs conférences visant à assurer la sécurité et la coopération européennes.

« Les deux interlocuteurs ont réaffirmé leur désir que le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies renforce l'apport de cette Organisation à la paix et à la sécurité mondiales et assure une plus grande coopération entre tous les peuples.

« Les deux ministres ont noté avec satisfaction que les régimes politiques si différents de leurs deux pays ne les empêchent aucunement d'avoir les mênes intérêts et de tendre vers les mêmes objectifs en maints domaines, et que c tte visite contribue efficacement à la compréhension et à la coopération mutue les entre le Canada et la République socialiste de Roumanie.

«Le ministre des Affaires étrangères de la République socialiste de Roumanie a accepté, avec plaisir, l'invitation de visiter le Canada que lui a transn ise le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada.»

# l'elations du Canada avec la Côte d'Ivoire, le Niger et la Haute-Volta

IMPLANTATION d'une ambassade canadienne à Abidjan, Côte d'Ivoire, a 1 / amené plusieurs changements d'accréditation dans la représentation canadi nne à l'étranger notamment en Côte d'Ivoire, au Niger et en Haute-Volta. Le 3 cérémonies de présentation des lettres de créance de Son Excellence M. George: Charpentier, premier ambassadeur résident en Côte d'Ivoire, eurent lieu à Asidjan, le 11 mars, à Niamey, au Niger, le 13 mars, et à Ouagadougou, en Haute-Volta, le 16 avril.

#### Cite d'Ivoire

Le Côte d'Ivoire présente un relief peu accidenté recouvert pour plus des deux ties par la végétation luxuriante qui caractérise les pays équatoriaux. La saison des pluies y dure de la fin du mois de mars jusqu'au début du mois de novembre. On y retrouve dans les zones côtières les essences de bois tropicaux, le caoutchouc et l'hévéa; on y cultive le café, les bananes, le cacao et autres produits tropicaux. Le ville d'Abidjan et sa périphérie sont dans une phase d'industrialisation rapide taudis que des centres éloignés de la côte comme Bouaké et Daloa commencent à se doter également d'une infrastructure industrielle.

Plus au nord, vers la frontière de la Haute-Volta, les cultures s'apparentent d vantage à celles de la savane (arachides, coton, etc.) et le climat permet l'éevage de bovins. Cette région est peu industrialisée.

La Côte d'Ivoire est dotée d'un grand port de mer, Abidjan, et est à paraclever celui de San Pedro, dans l'ouest, en vue d'y créer un nouveau pôle d'attracti n économique. Les principales villes sont reliées entre elles par des routes à si face dure, et un chemin de fer relie Abidjan et Ouagadougou, Haute-Volta, es passant par Bouaké. Un réseau aérien interne assure des liaisons régulières e tre les principaux centres et la capitale.

Le pays est alimenté en énergie électrique par deux barrages hydro-électriques et des centrales thermiques. Le parachèvement du barrage de Kossou d vrait contribuer à augmenter considérablement le potentiel énergétique de la Cite d'Ivoire. Le Canada s'est associé à la réalisation de ce barrage en fournissent un prêt de 4.5 millions de dollars pour un projet d'électrification rurale dans le centre du pays. L'électricité qui alimentera ce réseau de distribution prov endra de ce barrage. Abidjan possède également une raffinerie de pétrole pour s byenir aux besoins du pays et des pays avoisinants.

Près du quart de la population actuelle de la Côte d'Ivoire est composée d étrangers, particulièrement de Voltaïques, de Nigériens et d'un apport importent d'Européens. Abidjan, la capitale, possède une université, et plusieurs organismes internationaux, dont la Banque africaine de développement, y ont établi leur siège.

243

exc:leffo ts nique ues et re in

veruesubies nis sa ans da

de ux sir de erat on 1'é 3a-

s ir téfor ce, ans les erlo :u-

limi 1alars ies assu rer

quiè me la raix ous les

litiq ies mêi ies ie c tte utue les

e Rouansn ise Sur la scène africaine, la Côte d'Ivoire fait partie de l'Organisation de l'urité africaine (OUA), de l'Organisation commune africaine, malgache et mauritier ne (OCAMM) et du Conseil de l'entente. Le Secrétariat du Fonds d'Entraide et de Garantie des Emprunts du Conseil de l'entente est également situé à Abidj n. La Côte d'Ivoire a également participé à la Conférence de Niamey au cours de laquelle a été fondée l'Agence internationale de coopération culturelle et te hnique des pays francophones.



Après la présentation de ses lettres de créance, le nouvel ambassadeur du Canada au Ni, et, M. Georges Charpentier, serra la main du président Diori. A la gauche du président Di ri, M. Boubou Hama, président de l'Assemblée nationale du Niger.

244 / AFFAIRES EXTÉRIEURES

Hou Can à l'E et le Can plas i'ext

ét ip

st v ccor « histo d. f d: 1

ti n

Hau Si l' di s cl m p. ys e: l n an

ir die dau

teut à A tout entr

Or on g iei n en

soci

l' \g fr in

cen

Dans son discours précédant la remise de ses lettres de créance au président Houphouët-Boigny, M. Charpentier souligna l'excellence des relations entre le Canada et la Côte d'Ivoire. Il rappela à cet égard la visite du président ivoirien à l'Exposition universelle de Montréal en 1967, les programmes de coopération, et le passage en Côte d'Ivoire de l'exposition itinérante intitulée « Visages du Canada » que le président Houphouët-Boigny allait inaugurer quelques jours plus tard. M. Charpentier devait ajouter: « Au nom du Gouvernement canadien j'exprime le vœu que l'installation de notre ambassade marque une nouvelle ét pe dans l'intensification des rapports entre nos deux pays. »

En réponse le président Houphouët-Boigny a tenu à souligner dans les termes si vants, le rôle que le Canada joue en Côte d'Ivoire dans le domaine de la copération et aussi le rôle qu'il a joué au cours de la dernière guerre mondiale:

« . . c'est aussi la nation fière et courageuse qui, aux heures dramatiques d'une histoire encore proche, a su, fidèle à ses amitiés, s'engager de toute son âme et d. toute son énergie, auprès de ses alliés dans le combat difficile pour la dignité de l'homme ». Enfin il ajouta que le fait de participer à une langue et des traditions communes contribuait à « nous rapprocher et à nous mieux comprendre ».

#### Baute-Volta

ité

ne

de

n

de

:h-

S' l'on excepte un massif dans le sud-ouest, le relief de la Haute-Volta présente de s' caractéristiques géophysiques semblables à celles de la Côte d'Ivoire. Le ci mat favorise la culture de l'arachide et du coton dans la partie méridionale du p ys tandis que l'élevage s'est développé dans la partie nord. L'aliment de base et le millet que l'on cultive partout dans le pays. Des gisements importants de n'anganèse ont été découverts près de la frontière du Niger et du Mali, et des it lices sérieux portent à croire que le sous-sol de la Haute-Volta renferme d'autres minéraux.

La Haute-Volta est reliée à la Côte d'Ivoire par une route carrossable en teute saison et par un chemin de fer, l'Abidjan-Niger, qui va de Ouagadougou à Abidjan, Côte d'Ivoire. Ouagadougou est reliée au Niger par une route ouverte toute l'année, et au Mali par quelques pistes. Un service d'autocars fait la navette entre le Niger et la Haute-Volta. Les villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso sont également reliées avec le Niger, le Mali et la Côte d'Ivoire par des sociétés aériennes internationales.

La Haute-Volta fait partie de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), de Organisation commune africaine, malgache et mauritienne (QCAMM), et du onseil de l'entente. Le secrétariat du Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur (CAMES) est établi à Ouagadougou. La Haute-Volta a également participé à la Conférence de Niamey au cours de laquelle a été fondée l'Agence internationale de coopération culturelle et technique des pays francophones.

Longtemps avant l'indépendance de la Haute-Volta, nombre de religieux canadiens s'étaient déjà établis dans ce pays. Depuis l'indépendance un nombre

imposant de volontaires du Service universitaire canadien outre-mer (SUCO) a été affecté dans ce pays. Leur nombre atteint maintenant 28. A ces personnes viendront s'ajouter pour la prochaine rentrée scolaire cinq enseignants canadiens qui y seront affectés dans le cadre de la coopération entre le Canada et la Haut-Volta.

Niger .

Pays situé pour plus des deux tiers dans le désert Sahara, le Niger n'est habité que dans sa partie méridionale. Le pays tire son nom du fleuve du même non, seule voie navigable qui le traverse dans sa partie sud-ouest. La seule autre étendue d'eau d'importance de ce pays, le lac Tchad, se retrouve à l'extrém té sud-est du territoire. Il pleut seulement de mai à septembre dans la parie cultivable tandis que dans les massifs du centre du pays et du nord, où l'altitu le dépasse parfois 6,000 pieds, les précipitations annuelles sont négligeables.

Le Niger cultive de l'arachide, du coton et du millet et est pourvu d'in abondant cheptel. Les tribus nomades du nord, qui demeurent une partie le l'année dans le Sahara, vivent principalement de l'élevage d'ovins.

Le Niger est pourvu d'abondants gisements miniers, notamment dans le massif de la Aïr où l'on a découvert de l'uranium, dans les régions de Taho la où l'on songe à exploiter les gisements de phosphate, et à Say, près de Niamey, où l'on connaît depuis plusieurs années déjà la présence d'un important gisement de minerai de fer.

Les seules routes carrossables du pays se trouvent dans sa partie méridiona e. Le Gouvernement canadien étudie présentement la possibilité de prolong ri jusqu'au lac Tchad la route qui longe la frontière du Nigéria et qui s'arrête actuellement à Gouré. Le reste du pays est sillonné par des pistes qui ne peuve it être empruntées que par des véhicules tout terrain. Des liaisons intérieures rapides sont assurées par la Société nationale Air-Niger. Le Niger exploite éga ement, conjointement avec le Dahomey, une ligne de chemin de fer qui va le Cotonou à Parakou, Dahomey, d'où les marchandises à destination du Niger sont acheminées par route.

Sur la scène africaine, le Niger fait partie de l'Organisation de l'Unité af icaine, de l'Organisation commune africaine, malgache et mauritienne et du Cons d de l'entente. En outre, le président Diori a été appelé à offrir ses bons offices dans les conflits frontaliers soudano-tchadiens et à faire partie du Comité cons ltatif de l'OUA sur le Nigéria.

Le Canada entretient d'excellentes relations avec le Niger où il s'est engagé à agrandir le Lycée Mariama, une institution dirigée par des religieuses ca a-diennes. En outre lors du passage au Niger, en mars 1968, de la mission de coopération dirigée par M. Lionel Chevrier, le Canada s'est engagé à entrepren re des études géologiques aéroportées, un programme de protection des végétaux et d'assainissement du bétail, et la fourniture de matériel scolaire et de matériel pour la jeunesse et les sports. Plusieurs autres projets, dont ceux d'un barrage

ser le fleuve Niger et de la Route de l'Unité, sont présentement à l'étude.

Le Niger a participé à l'Exposition universelle de Montréal en 1967 et, à ce te occasion, le président Diori est venu en visite officielle au Canada. Il est renu en visite officielle au mois de septembre 1969 et s'est rendu à cette occasion à Toronto, Montréal, Québec, Fredericton et Winnipeg en plus de venir à Grawa. Cette dernière visite au Canada fut l'occasion de la signature de deux in portants accords portant sur la coopération entre le Canada et le Niger. La présentation des lettres de créance de M. Charpentier au président Diori précédat de quelques jours l'inauguration de la Conférence des pays francophones qui s'est tenue à Niamey du 11 au 20 mars dernier. Au cours de cette Conférence fui créée l'Agence internationale de coopération culturelle et technique des pays francophones.

habité nota, aut re trém té partie altitude

CO) a

onnes

adiens

Haut :-

u d'in rtie le

lans le Faho ia liame y, iseme nt

liona e.
olong er
s'arre te
peuve at
érieur es
e éga e-

i va le i Nigar

cons l-

es ca assion de epren re végét: ax

t engagé

maté: iel barr: ge

# L'Organisation de coopération et de développement économiques

RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL — 1970

es politiques économiques plus souples pour la décennie soixante-dix », tel a été, pourrait-on dire, le thème de la neuvième réunion annuelle du Conseil ministériel de l'Organisation de coopération et de développement écoromiques (OCDE), tenue à Paris du 20 au 22 mai. Ainsi, tout en s'accordan à dire qu'il y a lieu de compter que leurs économies nationales croîtront collecti ement d'environ 65 pour cent durant la décennie, les ministres sont convenus cue les aspects qualitatifs de cette croissance, c'est-à-dire les moyens d'affecter ce te richesse nouvelle à des objectifs économiques et sociaux souhaitables, devrent retenir davantage l'attention à l'avenir. Ils se sont penchés sur la gravité croissante des problèmes de l'environnement physique et ils ont conclu que l'OCI E devrait encore intensifier ses efforts en vue d'élaborer des politiques cohéren es et coordonnées visant à mesurer et à restreindre les écarts économiques extérieurs qui caractérisent si fortement les collectivités industrialisées modernes. Ils ent souligné avec inquiétude l'inflation qui règne actuellement dans les pays le l'OCDE et ils sont convenus de l'extrême importance de la combattre. Ent n, étant donné le lancement prochain de la deuxième Décennie des Nations Un es pour le développement, les ministres ont passé en revue leurs programmes d'ai le au développement et cherché les moyens d'améliorer la quantité et la qualité le l'aide aux pays du Tiers-Monde. A ce sujet ils ont aussi abordé la question ces préférences tarifaires qui pourraient favoriser ces pays.

L'honorable S. R. Basford, ministre de la Consommation et des Corpo ations, et l'honorable Herb Gray, ministre sans portefeuille, ont représenté le Canada à cette réunion que présidait M. Valéry Giscard d'Estaing, minis re français de l'Économie et des Finances. C'était la première réunion du Conseil ministériel des 22 pays depuis l'entrée en fonctions à l'automne de 1969 lu nouveau secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques, M. Emile Van Lennep.

## Politiques économiques et problèmes de l'environnement

Depuis plusieurs années, le Comité de la coopération dans la recherche le l'OCDE s'intéresse aux aspects scientifiques et techniques des problèmes lu milieu, telle la pollution de l'eau et de l'air, en les considérant d'abord au pont de vue de l'exploitation des ressources. Les ministres ont noté que l'OCDE a acquis par là même une très riche expérience et ils ont demandé qu'à l'avenir e le oriente davantage ses travaux vers l'aspect économique de la question. A leu se yeux il est très important, et parfaitement conforme aux objectifs fondamenta ex

La délé; (d. gauc de l'OC et les C

quis e ce: po on au problèi et écoi

de 1'O1

qualquen coo politiq deux s divicil. Du po marce poursu ses tel ne aer politic en co

> pastic à trav



n

à

ie it s-E

rs

nt

le

n, es

le

le

es

le

e

il

u it

e

11

it

a

La délégation canadienne à la neuvième session du Conseil ministériel de l'OCDE à Paris (d. gauche à droite): M. R. McKinney, chef de la délégation permanente du Canada auprès de l'OCDE; M. H. Gray, ministre d'État; M. S. R. Basford, ministre de la Consommation et les Corporations.

de l'Organisation, que celle-ci commence à évaluer les conséquences économiques et commerciales des politiques nationales de l'environnement, et à relier ces politiques aux objectifs établis en matière de croissance économique. Ils on aussi souligné le besoin d'une approche interdisciplinaire et méthodique des problèmes du milieu, qui unifie les aspects techniques, administratifs, juridiques et conomiques de ces problèmes.

Parlant sur ce thème au nom du Canada, l'honorable Herb Gray a évoqué qu' lques-uns des objectifs que les pays membres de l'OCDE pourraient atteindre en coordonnant leurs politiques: «...il est de plus en plus évident que des politiques du milieu efficaces peuvent entraîner de lourdes dépenses dans les deux secteurs public et privé. Du point de vue des gouvernements, des décisions di iciles s'imposent quant à l'affectation des ressources et à leur aspect social. De point de vue du coût industriel et de la concurrence dans le champ du comme re international, tous conviendront sûrement que les industries des pays qui poursuivent activement une politique du milieu ne devraient pas subir des dépenses telles qu'elles les défavorisent sur le plan de la concurrence. Mon Gouverne aent souhaiterait donc que les calculs économiques qui sous-tendront les politiques du milieu de l'OCDE soient effectués et appliqués le plus possible en commun. Le Canada est désireux de profiter au maximum de la capacité pa iculière de l'OCDE d'offrir des conseils nuancés qui puissent nous guider à travers un domaine complexe et relativement nouveau. »

### Objectifs quantitatifs et qualitatifs

Les ministres ont noté que l'accroissement de 50 pour cent du produit national brut fixé par le Conseil ministériel en 1961 comme objectif collectif des pays de l'OCDE pour la décennie soixante, sera atteint et même dépassé. Pour la décennie soixante-dix, ils sont convenus qu'on peut raisonnablement viser un accroissement de 65 pour cent. Mais cela exigera pour le moins la continuat on des politiques qui favorisent la croissance, y compris le plein emploi et l'encouragement à la productivité. A ce propos, M. Basford a souligné que la population active du Canada a augmenté plus rapidement que celle de tout autre pays membre de l'Organisation.

Les ministres ont souligné qu'il ne faut pas considérer la croissance économique comme une fin en soi. Ils ont donc accepté qu'on accorde toujours plus d'importance aux aspects qualitatifs de la croissance et réclamé que l'Organ sation s'intéresse davantage, à l'avenir, à ces aspects et à l'élaboration de politiques qui tiennent compte des options économiques et sociales que comporte l'affectation de ressources accrues. Sous ce rapport, M. Basford a insisté sur l'importance des structures politiques, y compris les politiques touchant les régions, la main-d'œuvre, le revenu et la concurrence. « Le secrétaire général, a-t-il lit, a attiré notre attention sur la nécessité des politiques régionales. Le dévelop rement économique a été irrégulier. Certaines régions de notre pays ont progressé très rapidement alors que d'autres tirent de l'arrière. Cela a engendré des iné a lités régionales et des problèmes sociaux. Voilà pourquoi le Gouvernem in canadien accorde tant d'importance à ces politiques. »

M. Basford a aussi attiré l'attention de ses collègues sur l'importance les travaux du Comité d'experts sur les pratiques commerciales restrictives et du Comité sur la politique en matière de consommation nouvellement créé par l'OCDE, et il a recommandé que l'Organisation accélère ses travaux sur les problèmes que posent les corporations multinationales.

### Problèmes économiques à court terme

Les ministres ont noté avec inquiétude que les prix, dans la région de l'OCI E, montent au rythme excessif de 5 pour cent par année et ils sont convenus que les politiques économiques doivent prioritairement combattre la hausse des prix. Ils estiment que la plupart des pays devraient poursuivre les politiques de restriction, de la demande qu'ils ont déjà adoptées et qu'ils pourraient combiner ces politiques avec d'autres mesures qui soient de nature structurale et pus sélective. Comme on l'a mentionné plus haut, ces mesures comprennent des politiques touchant les régions, le revenu et la main-d'œuvre, et aussi des efferts visant à intensifier la concurrence sur les plans tant national qu'internation al. Tout en reconnaissant l'importance des efforts nationaux tendant à régler les problèmes de l'inflation, la délégation canadienne a attiré l'attention de tous sur le fait que ces efforts devraient fortement s'inspirer de ceux que poursuiv int les autres pays dans ce domaine. Les ministres sont aussi convenus qu'une baisse

de la p re onni seat bie

Copér

Les mi Decenr à suivi di ionn des pa

av dés port de Progra copaci noniè de pass Confé 1 68 ronis cotte préféi

n eill
cond
latté
cons
larti
cette
Con
lour
las i

do l'a

cicite

s in mer e. l

rent esc

G∂S

 $_{
m dc}$  la production et de l'emplor n'est pas à craindre pour l'instant, mais ils ont  $_{
m re}$  onnu qu'il importe de suivre la situation de près, car leurs gouvernements  $_{
m sc. nt}$  bien résolus à éviter une telle baisse.

# Copération avec les pays en voie de développement

1a

ıys r la

un

t on Ou-

) )[].

ı tre

0:10-

r lus

ı sa-

q ies

ec ta-

poi-

s. la

lit.

p sere ssé

ié ja-

m ent

les

et du

ar

ir les

CI E.

s cue e des

ies de

ibi ier

p us

it des

effc rts

tior al.

er les

tius

uiv :nt

bai se

Les ministres ont étudié trois points importants du programme de la deuxième D'cennie des Nations Unies pour le développement: les objectifs et le calendrier à suivre en matière d'aide, la possibilité d'éliminer progressivement l'aide condi ionnelle et l'instauration d'un régime général de tarifs préférentiels au profit des pays du Tiers-Monde.

Ils sont convenus qu'il est nécessaire d'accroître la quantité globale de l'aide a développement, et aussi qu'il est souhaitable de distribuer une plus grande par l'entremise du Groupe de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement, en tenant compte de la cracité toujours plus grande qu'ont ces institutions d'utiliser ces fonds de maière vraiment efficace. Ils ont noté que plusieurs pays membres de l'OCDE de passent déjà l'objectif de 1 pour cent du produit national brut que la Deuxième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a fixé en 1 68 et que plusieurs autres ont accepté d'y parvenir en 1975 ou plus tôt. Les maistres ont conclu toutefois qu'il serait prématuré d'essayer de s'entendre, dès ce tre réunion, sur des objectifs ou sur un calendrier bien précis et qu'il serait préférable d'attendre pour cela la prochaine Assemblée générale des Nations Unies.

Porte-parole du Canada, M. Gray a souligné que la question de la quantité d' l'aide ne doit pas faire oublier la nécessité d'en améliorer la qualité et l'efficité. L'effet de l'aide sera intensifié par une meilleure organisation et une reilleure coordination des programmes de développement, par l'adaptation des conditions de prestation aux capacités de chacun des pays bénéficiaires, et par l'tténuation des inconvénients qu'entraîne l'obligation d'acheter chez le pays donateur. L'assemblée a accepté ce point de vue et accordé une attention plus particulière aux « conditions » de l'aide. On a noté que plusieurs aspects de cette question méritent une étude et des discussions plus poussées au sein du Comité d'aide au développement, mais les pays membres ont indiqué en général leur volonté de chercher ensemble les moyens qui permettraient de libéraliser les modalités de l'aide conditionnelle.

Enfin, les ministres ont étudié l'état des discussions qui se poursuivent au in de l'OCDE et de la Deuxième Conférence des Nations Unies sur le comperce et le développement (CNUCED), entre les pays membres de l'Organisation les pays du Tiers-Monde en vue de l'élaboration d'un régime de tarifs préférentiels non réciproques favorisant les pays en voie de développement. Ces scussions, ont-ils noté, ont fait d'énormes progrès, mais il faudra multiplier encore les efforts pour que les pays de l'OCDE, soit les principaux pays à établir ces tarifs préférentiels, puissent présenter des propositions unanimes à la

CNUCED. En général, les ministres ont réaffirmé la détermination de leurs gouvernements de mettre le régime préférentiel en vigueur dès qu'ils en auront obtenu l'autorisation, législative ou autre. Ils ont demandé que l'Organisation poursuive avec le plus de célérité possible le travail de coordination des diverses offres des pays donateurs, afin qu'on ait réalisé les plus grands progrès lors de l'inauguration, à l'automne, de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

la.

A Dr dernier or le fr

D préside préside Q réber n∵it. e

oi serva

d'∃tat N.A M.Ré

d coo d tabl ç: ise : p ys 1

n té s t pris d nen

o casi

techni Aujou pour

s) ;nat I Age

si pple c vilis d actie

v nus N . P

p rte p sio

> G∷oon, Sé⊹éga

# La Deuxième Conférence de Niamey

DEUXIÈME Conférence internationale des pays entièrement ou partiellement de langue française s'est déroulée à Niamey, au Niger, du 16 au 20 mars dernier. Vingt-sept pays y étaient représentés, soit presque l'ensemble des États or le français est langue nationale, langue officielle ou langue véhiculaire. Plusieurs or ganismes privés s'intéressant à la francophonie avaient également délégué des of servateurs à la Conférence.

De son côté, le Canada y était représenté par une forte délégation dont la présidence était assurée par M. Gérard Pelletier, secrétaire d'État, et la vice-présidence par M. Julien Chouinard, secrétaire général du Gouvernement du Québec et vice-ministre du Conseil exécutif. La délégation canadienne comprentit, en outre, M. Jean-Pierre Goyer, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, et, pour le Nouveau-Brunswick, N. Armand Saintonge, l'Ontario, M. Mark Laratt-Smith, et le Manitoba, M. Réal Teffaine.

Le but de cette Deuxième Conférence de Niamey était de créer une Agence d coopération culturelle et technique entre les pays francophones. L'espérance d stablir un lien concret et pratique de solidarité entre les pays de langue franc ise allait devenir réalité cette année. En effet, le 20 mars, vingt et un des p ys 1 présents à Niamey, signaient la Convention relative à l'Agence. A cette o casion, M. Jean-Marc Léger, journaliste montréalais bien connu, élu à l'unanin té secrétaire général de la nouvelle Agence, déclarait que « le but de l'enti prise en était un essentiellement de coopération originale avec la double d mension d'un dialogue permanent de toutes nos civilisations et de l'assistance te hnique multilatérale intervenant en complément de la coopération bilatérale ». A ajourd'hui l'Agence, dont la devise est Égalité-Complémentarité-Solidarité, a p ur fin essentielle de promouvoir et de diffuser les cultures entre les États s nataires et d'intensifier la coopération culturelle et technique entre eux. I Agence doit être à la fois l'expression d'une nouvelle solidarité et un facteur si pplémentaire de rapprochement des peuples par le dialogue permanent des c vilisations. A cette fin, elle remplira des tâches d'information, de coordination, daction et d'études.

A l'occasion de cette Conférence, plusieurs messages canadiens sont parv nus au président de la République du Niger, M. Diori Hamani. Ainsi, le Pierre-Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, exprimant l'intérêt que pertent les Canadiens au monde francophone, s'adressait en ces termes au pésident Diori:

<sup>1</sup> Liste des Etats signataires: Belgique, Burundi, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, Dahomey, France, G. bon, Haute-Volta, Luxembourg, Madagascar, Mali, Ile Maurice, Monaco, Niger, Rwanda (paraphe), Sénégal, Togo, Tchad, Tunisie, République du Vietnam.



o sidé c dern es cap n plus

). me

Messiet mission

succès

Délégation canadienne à la Deuxième Conférence de Niamey. Au centre de la photogral his l'honorable Gérard Pelletier, secrétaire d'État du Canada et président de la délégation sa droite, siègent M. Julien Chouinard, vice-président de la délégation, secrétaire gérénd du Gouvernement du Québec et vice-ministre du Conseil exécutif, ainsi que M. Saintong sous-ministre de l'Éducation du Nouveau-Brunswick.

Vous voudrez bien voir dans la présence canadienne l'expression concrète de l'in été profond que le Canada porte à la francophonie et à l'Agence projetée. Je tiens à ou exprimer toute ma gratitude et mon admiration pour la façon dont vous avez engagi é conduit les travaux qui permettent aujourd'hui l'établissement de l'Agence. Je me fél cit également de l'esprit d'invention et de l'initiative déployés par le Secrétariat provisoir dirigé par M. Jean-Marc Léger dans l'exécution du mandat qui lui avait été confié pa l'Première Conférence de Niamey.

Monsieur le président, je vous adresse — et je vous saurais gré d'en faire part 1 le Conférence — mes meilleurs vœux pour le plein succès des travaux engagés afin de dotte la francophonie d'une structure digne de sa vocation universelle.

Pour leur part, les lettres de M. Bertrand, alors premier ministre du Qué et de M. Robichaud, premier ministre du Nouveau-Brunswick, allaient elles a 188 dans cette même voie. M. Bertrand affirmait en effet:

Je suis heureux de constater que l'œuvre à laquelle vous avez consacré tant d'éncres est sur le point d'aboutir. Le Gouvernement du Québec désire s'y associer pleinement ca il croit pouvoir y fournir un apport original et utile.

Et M. Robichaud, profitant de l'occasion pour rappeler le séjour du piéss dent Diori dans sa province, lui adressait le message suivant:

Je tiens à assurer Votre Excellence du plaisir que nous avons eu à vous recevoi et notre province. Soyez persuadé que mes collègues et moi avons été heureux d'avoir l'occasion de discuter avec vous des questions relatives à la francophonie.

Le Canada, conscient des liens qui l'unissent à la francophonie, adléravec enthousiasme à l'Agence de coopération culturelle et technique. En ou tre

sidérant la coopération multilatérale comme facteur de progrès dans un monde de l'Agence, et désireux d'assumer des responsabilités financières à la mesure de es capacités, le Canada contribuera pour 33 pour cent au budget de l'Agence, plus de sa coopération bilatérale avec les pays francophones.

Au début, les activités de l'Agence s'orienteront surtout vers les inventaires es ressources du monde francophone dans les domaines de sa compétence. d'agit là d'un travail important qui permettra l'établissement, dans les années in res, de programmes de plus grande envergure. L'Agence créera, de plus, les avens propres à assurer la diffusion la plus large et la plus rapide possible, ni e tous les membres, de l'information notamment dans les domaines de la cience, de la pédagogie et de la technologie. Elle mettra à la disposition des nembres des moyens complémentaires de formation et de perfectionnement orime les bourses d'études, l'échange de jeunes, de techniciens et de spécialistes.

Clôturant les travaux de cette fructueuse Deuxième Conférence des pays n'érement ou partiellement de langue française, le président du Niger, M. Diori la nani, déclara:

Franchise, patience, sagesse: telles ont bien été les dominantes du climat dans lequel, les sieurs les Délégués, vous avez accompli et heureusement mené à terme la très délicate nicion dont vous avez été investis. L'acte solennel qui vient d'être signé consacre le succès ce cette Seconde Conférence des pays totalement ou partiellement de langue française, succès qui, nous en sommes tous persuadés, en entraînera d'autres.

grat his

géi éid iinto 190

l'in éré
à vou
ngag:
fél cit
rovis pa:

art il de dote

Qué es es a 188

d'énergi nent ca

u pi ési

evoi e ir l'ecca

adliér n oi tre

# Le royaume d'Afghanistan

DEPUIS longtemps les Canadiens avaient pris l'habitude de concevoir l'Afghanistan comme un pays éloigné, montagneux, sous-développé, aux guerrien impétueux mais hospitaliers et aux tapis raffinés. L'image s'est peu modifiée, sau qu'un nombre croissant de jeunes Canadiens sont entrés en contact avec ce pays qui représente la Mecque des fanatiques de la drogue et où ils peuvent se procurer facilement du hashish et de l'opium et vivre à peu de frais. Aujourd'hui plusieurs centaines de citoyens canadiens visitent ainsi l'Afghanistan cha qu'année et un trop grand nombre de ces « touristes » ont besoin de services consulaires. Les relations officielles du Canada avec l'Afghanistan ont aussi grandemen progressé. En septembre 1968, le haut commissaire du Canada à Islamabad é ai accrédité auprès de la Cour de Kabul et, le 4 juin 1970, Son Excellence Adbullah Malikyar, résident à Washington, présentait, en qualité de premier amt as sadeur de l'Afghanistan au Canada, ses lettres de créance à Ottawa.

#### Géographie physique et humaine

L'Afghanistan est un pays sans littoral dont la superficie d'environ 260,000 milles carrés équivaut à peu près à celle de la province d'Alberta. Du sud-ouest au nord-est, le pays est divisé par des chaînes de montagnes (Hindu Kuch et Panir) qui s'élèvent jusqu'à 25,000 pieds. De petites vallées irriguées et fertilisées par des ruisseaux qu'alimente la neige des montagnes parsèment le sol généralement rocailleux et aride. L'Afghanistan est entouré par l'Union soviétique, la Ch ne, l'Iran et le Pakistan. La population, qui s'élève à 16,113,000 âmes, est constituée à environ 60 pour cent de Pathans (Pushtuns) et comprend des groupes as sez importants de Ouzbeks, de Turkomans, de Hazarahs de même qu'un nombre plus restreint d'autres races. Les principales langues sont le persan (dari) e le pushtu. Parmi les villes les plus importantes, on compte la capitale Kabul (400,000 h.), Kandahar (115,000 h.), Hérat (62,000 h.), Mazar-i-Charif (40,000 h.) et Djalalabad (12,000 h.).

L'Afghanistan est un pays musulman où la secte sunnite est prédominante. La religion imprègne tous les aspects de la vie y compris les différends juridiques. A l'exception d'un nombre restreint de citadins, la population est divisée en clans et en tribus qui continuent à vivre en demeurant fidèles aux coutumes et aux pratiques religieuses séculaires. L'analphabétisme atteint 92 pour cent de la population.

1:63.

pr se

des a

tic≀s d∪p

fo m

ét di

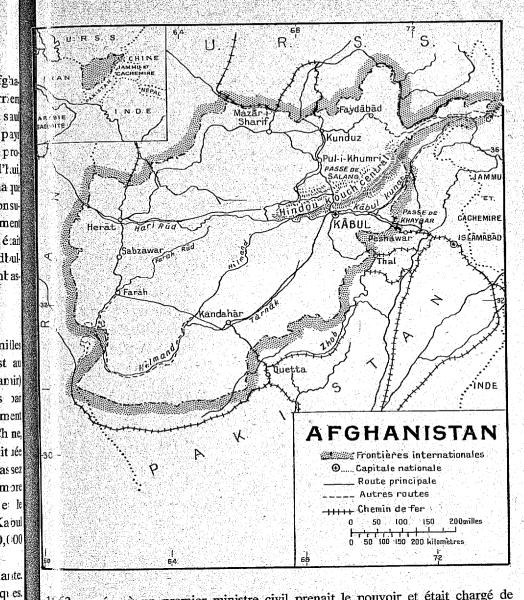
quolc

m: át

ce ai

## Régime de gouvernement

La constitution de 1964 garantit le pouvoir souverain du monarque mais, par contre, elle refuse à la famille royale tout accès à la conduite du gouvernem nt. Le roi Mohamed Zahir Shah, qui règne depuis 1933, a gouverné sous l'influe 100 de ses oncles et cousins, lesquels ont gardé la direction du gouvernement jusqu'en



1963, année où un premier ministre civil prenait le pouvoir et était chargé de présenter un programme de réforme politique et sociale.

e en

es et

nt de

ie ice

գւ 'eո

La constitution prévoit deux chambres du Parlement. La Chambre haute des anciens comprend 84 membres, dont un tiers sont nommés par le roi et deux tiers élus directement par le peuple. Les 215 membres de la Chambre basse du peuple sont élus par suffrage direct des adultes. Le premier gouvernement fo mé selon la nouvelle constitution a été élu en 1965 mais la mort de deux ét diants au cours d'affrontements avec la police devait l'obliger à démissionner qualques semaines plus tard. Le Parlement a alors choisi un nouveau gouvernement, dirigé par le premier ministre Maiwandwal. La maladie ayant forcé ce ai-ci à prendre sa retraite, Nur Ahmad Etemadi lui succéda.

#### Économie

Le produit national brut de l'Afghanistan s'élève à 1.5 milliard de dollars (É.-U ce qui donne un revenu annuel moyen de 88 dollars par habitant. Toutefoi ces chiffres ne représentent pas l'ensemble de l'économie puisque environ moitié des transactions commerciales du pays ne donnent pas lieu à des échang monétaires. Bien que près de 86 pour cent de la population s'occupe d'agreulture, le pays a connu, depuis 1958, un déficit alimentaire. Plus de la moit du commerce extérieur de l'Afghanistan, dont la valeur s'établit à 200 million de dollars par année, se fait avec l'URSS. Depuis 1954, l'Union soviétique fourni aux Afghans plus de 600 millions de dollars en prêts et en subventions Les États-Unis ont fourni un peu plus de la moitié de cette somme.

dii

fje

**∖O**U

cuve

dific

rssex

clu

e⊹ c€

e⊹t ré

#### Politique extérieure

L'Afghanistan poursuit depuis longtemps une politique de neutralisme en ce qua trait à ses affaires étrangères; il a d'ailleurs assez bien réussi à maintani l'équilibre dans ses relations avec les États-Unis, l'URSS et la Chine communiste Bien que l'Afghanistan ait accepté de la part du bloc soviétique des prêts considérables et d'autres formes d'aide, il a également demandé aux pays occident une de lui dispenser l'assistance qui lui permettrait d'élever son niveau de vie et de conserver son indépendance. Depuis 1963, les relations de l'Afghanistan avec le Pakistan sont normales mais la question du Pushtunistan (différend au sujet de territoire occupé par les Pathans, lequel est revenu au Pakistan en tant qu'i ta successeur de l'Inde britannique) demeure un objet de controverse entre ce deux États voisins.

#### Relations avec le Canada

Une grande partie des relations officielles entre le Canada et l'Afghanistan rem me tent à 1964, année où ce dernier a adhéré au Plan de Colombo. Comme le pays avait besoin d'une aide technique et économique et qu'il avait pour politique d'accepter l'aide de tous (en autant qu'elle n'était pas conditionnelle), l'Afgunistan a aussitôt demandé l'aide du Canada. Jusqu'ici, dix étudiants par an lét ont bénéficié d'une formation technique dans le cadre du Plan de Colombo. Ces contacts ont amené l'accréditation diplomatique mutuelle.

En 1969, le commerce entre les deux pays comprenait les exportations canadiennes (fromage, pièces d'avion, blé) le tout valant \$91,338 et les importations venant de l'Afghanistan (manteaux de caracul et noix) le tout d'une valeur de \$49,185. L'année dernière, trente immigrants de l'Afghanistan som venus au Canada. L'établissement de la représentation diplomatique officiolle a conduit les Afghans à s'attendre à une considération et une collaboration encomplus grandes de la part du Canada. En retour, les Canadiens veulent conna tre l'Afghanistan plus à fond et participer au développement de ce pays.

# difice de l'administration centrale des ffaires extérieures

iron | hang

d'an

mciti

nillio

tique

ention

int ni

nuniste

CO ISI

lent u

aveck ujet di qu'Eta tre ce

remon le pays olitique 'Afgua an née o. Ces

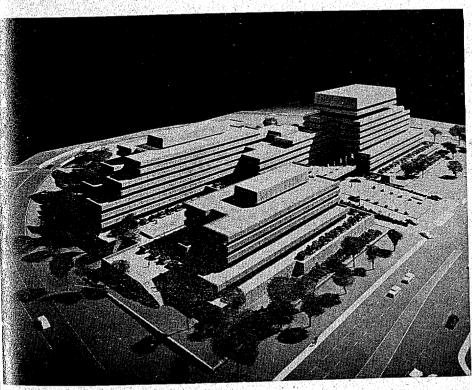
rtations
import
t d'un
in son
officialle
encue

OUR ce qui semble être la première fois dans l'histoire du ministère des Affaires extérieures, tous les services de l'administration centrale de cet organisme cuvernemental seront bientôt réunis sous un même toit.

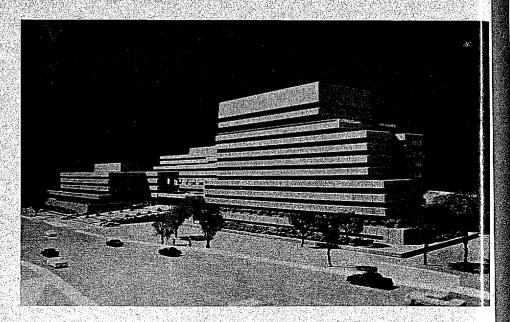
En effet, le ministère des Travaux publics a entrepris la construction de diffice de l'administration centrale des Affaires extérieures, sur la promenade sussex, à Ottawa, et on prévoit emménager en fin de 1971 ou au début de 1972.

Le nouvel édifice, formé de quatre éléments distincts reliés entre eux, aura puis d'un million de pieds carrés. En fait, on décrit la superficie totale brute comme étant de 1,080,000 pieds carrés, y compris deux níveaux de stationnement pouvant loger 600 véhicules.

En ce monde où la construction d'immeubles à bureau se fait presque e clusivement en hauteur, afin de dégager l'espace de terrain qui devient dans centres-ville une commodité des plus rares, pour ne pas dire inexistante, il réconfortant de retrouver un édifice de plus d'un million de pieds carrés dont sommet n'atteindra pas une hauteur de plus de dix étages au-dessus du sol.



Maquette de l'édifice des Affaires extérieures, vu du nord-est.



La façade du futur édifice central, vu du nord-ouest.

Les concepteurs de l'édifice, les architectes Webb, Zerafa-Menkes, de Toronto, ont voulu que leur édifice inspire un sentiment de fierté aux Canadie is qui le verront ou qui y travailleront. Ils ont également voulu donner aux visitet is étrangers un aspect, un visage de notre jeune pays prenant son essor vers un deuxième centenaire.

Deux thèmes bien distincts ont permis aux architectes d'atteindre ce dout le but. Le thème principal se retrouve dans la forme sculpturale du grand ensemb e. Cette forme offre au passant un coup d'œil varié et changeant tout en retenant la délicate échelle de proportion des différents éléments de l'ensemble entre eux. Les concepteurs ont également réussi à conserver une subtile affinité de l'êt e humain vis-à-vis ce vaste ensemble d'immeubles.

Le second thème donné à l'ensemble est évident dans les lignes horizontal s du dessin des murs extérieurs. Ces lignes hardies, constantes et continues, nua rcées d'une légère teinte bronzée, donnent au grand ensemble un air de tranquillité, de calme dignité et d'élégance naturelle.

En résumé, on pourrait dire que la conception du grand ensemble que forne cet édifice a été faite de façon minùtieuse, pour cadrer naturellement dans le si e qu'on lui a choisi et aussi pour refléter d'aussi près que possible l'image cu ministère qui doit l'occuper.

L'édifice est fondamentalement horizontal et comprend quatre élémer le rattachés, intimement reliés et plastiquement articulés. La construction se fe a en deux étapes. On érigera d'abord la tour principale de dix étages et l'élément de conférence-auditorium. Les autres parties du grand ensemble qui doivent servir

d imm é:ages pourra

d s A le : 20 p s l'o

ds A

jeste :
Face
o acie
I' mm
r: froi

vorge coute

d ià

r:spe p.us t.adi c-nsi

t eu

c : p

C:s C:ie C:s

n ato

tion vorr do r

l'en

d'immeuble à bureaux polyvalent auront une hauteur de sept, quatre et cinq é ages respectivement; ils seront construits en deuxième étape et on prévoit qu'on tourra y emménager en avril 1973.

L'édifice a été conçu en vue de son occupation définitive par le ministère des Affaires extérieures dans le cadre d'un programme d'expansion échelonné sur le 20 prochaines années. Les présents besoins de locaux du ministère ne dictent pas l'occupation de tous les éléments de l'édifice. Certaines parties seront donc o cupées, à court terme, par d'autres ministères dont le rôle s'apparente à celui des Affaires extérieures.

Le nouvel édifice des Affaires extérieures sera situé sur la promenade Sussex, juste à l'est des voies d'accès du pont Macdonald-Cartier qui relie Ottawa et Hull. Face à l'édifice, de l'autre côté de la promenade, se trouve Earnscliffe, la résidence oficielle du haut commissaire de la Grande-Bretagne au Canada et tout à côté l'anneuble du Conseil national de recherches. Les services de chauffage et de réroidissement de l'édifice des Affaires extérieures prolongeront ceux qui existent d'jà à l'immeuble du Conseil.

L'hôtel de ville d'Ottawa, sur l'île Verte, se trouve à quelques centaines de verges à l'est du grand ensemble, sur la rivière Rideau, tout près des pittoresques centes Rideau.

Il existe un aspect peu connu de la construction de ce nouvel édifice qui respecte une tradition inédite dictée par des raisons économiques il y a de cela pus de cent ans. Ottawa était alors Bytown. Depuis toujours, à Ottawa, la tradition veut que des pierres ou autre matériau local soient employés dans la construction de tout immeuble fédéral.

**T** 5-

ie 1s et rs

1!11

ut le

ıb e.

it la

eu x.

êt e

al :s 1a 1-

llité,

rn e

si e

cu

er ts

fe a

ne it erv r C'est ainsi que dans la construction du canal Rideau, le colonel By fit usage de pierres sorties des carrières de Hull (aujourd'hui Canada Cement) et de nombreuses autres carrières de la région de la Capitale nationale.

Dans la construction des édifices du Parlement, y compris l'Édifice de l'Est, premier siège de l'administration centrale du ministère des Affaires extérieures, cal s'est servi de pierres de grès de Nepean. Des grésières de Nepean on a extrait ces matériaux qui ont servi à la construction d'autres immeubles fédéraux tels cal l'immeuble Langevin, le Connaught, le Musée de Guerre (ancien immeuble des Archives) l'Hôtel de la monnaie, et l'immeuble du Conseil national de meherches.

Pour maintenir la tradition dans la construction du nouvel édifice, dont le natériau principal sera l'élément préfabriqué de béton de teinte bronze foncé, en utilisera des agrégats de granit local.

Cette teinte bronzée que l'on donne aux murs se continuera dans la conception extérieure de l'édifice, dans les fenêtres horizontales continues à panneaux de vorre solaire bronzé, profondément serties dans des châssis en aluminium anodisé, de même teinte.

Le hall d'entrée a été conçu comme le pivot de tout ce grand ensemble. De l'entrée principale, donnant sur la promenade Sussex, le visiteur devra traverser

un espace en gradins paysagés pour emprunter un passage couvert qui le mènera au hall d'entrée; de là tous les éléments du grand ensemble seront à sa portée.

Pour des raisons de sécurité et aussi de commodité, l'édifice est conçu de façon à ce que toute personne désirant y avoir accès doit nécessairement emprunter le hall d'entrée. Les délégations étrangères assistant à des conférences internationales pourront être accueillies dans le hall d'entrée pour ensuite se rencue directement à la grande salle de conférence située au rez-de-chaussée.

Co

Ca

des

Ilie M

M. A.

И. Г. Е

CO

**M**. F 3

М Т. С

М. М. du

M. R.

M. W B

M. W.

M. J.

M. R.

M. I.

Cette grande salle de conférence, doublée d'un auditorium, a été concue M. B. comme un des éléments des plus utiles du grand ensemble. Son usage ne sera pas limité aux besoins du ministère mais on mettra ces services à la disposition ces autres ministères et organismes gouvernementaux. Le premier rôle de ce cen re de conférence, celui de servir de théâtre à des conférences internationales de moindre envergure, exigera l'installation d'équipement de traduction simultanæ On installera également un éclairage spécial pour répondre aux besoins de la télévision ainsi qu'un système des plus complets d'appareils audio-visuels.

La cafétéria principale sera aménagée au rez-de-chaussée, dans des espaces reliés entre eux. donnant sur les trois côtés d'une cour intérieure paysagée, à l'extrémité nord-est de l'édifice. Les fenêtres offrent une vue magnifique de la rivière Rideau.

Les travaux de construction sont en cours. Les deux adjudicataires, The Foundation Company of Canada et Janin Building and Civil Works Limited, de Toronto, prévoient qu'on pourra emménager dans la tour principale vers la in dè 1971.

the comment to the history

Seculation 9 

34. Mair

sto Tankieran in de-

## NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ènera

şu de pruninter-

enc re

oncue

a pas n ces

en re

es de

anée de la

paces

ée, à

de la

The

d, de la in

- 1 D. H. Tucker est muté du ministère des Affaires extérieures au ministère de la Consommation et des Corporations, à compter du 13 avril 1970.
- 11. B. Rogers, ambassadeur du Canada en Italie, est accrédité aussi haut commissaire du Canada auprès de Malte, à compter du 29 avril 1970.
- M¹¹ºº M. H. Francis, de l'ambassade du Canada à Rio de Janeiro, démissionne du ministère des Affaires extérieures le 30 avril 1970.
- M. A. A. Day est retraité de la Fonction publique, à compter du 1ex mai 1970.
- M. J. E. M. Bryson démissionne du ministère des Affaires extérieures le 2 mai 1970.
- M. A. J. Andrew, de l'Université de Toronto, est affecté à l'administration centrale, à compter du 4 mai 1970.
- M. F. R. Charron démissionne du ministère des Affaires extérieures le 5 mai 1970.
- M. J. C. G. Regalbuto démissionne du ministère des Affaires extérieures le 5 mai 1970.
- M. M. D. Bell, du haut commissariat du Canada à Kingston, est affecté au haut commissariat du Canada à Port of Spain, à compter du 6 mai 1970.
- M. P. L. K. Hahn, de l'ambassade du Canada à Madrid, est affecté à l'administration centrale, à compter du 7 mai 1970.
- M ° C. J. Stock démissionne du ministère des Affaires extérieures, à compter du 9 mai 1970.
- M. R. G. Hatheway, du bureau du premier délégué commercial à Hong Kong, est affecté à Ottawa, à compter du 11 mai 1970.
- M. W. M. Jarvis, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Bangkok, à compter du 13 mai 1970.
- M¹º M. J. Caskey, de l'administration centrale, est affectée à l'ambassade du Canada à Washington, à compter du 15 mai 1970.
- M. W. H. Cullen est retraité de la Fonction publique à compter du 16 mai 1970.
- M. J. M. Siegrist démissionne du ministère des Affaires extérieures le 19 mai 1970.
- M. R. D. J. Tessier est muté du ministère des Affaires extérieures au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, à compter du 19 mai 1970.
- M. I. R. W. Fieldhouse, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, à compter du 19 mai 1970.

M. C. E. McGaughey, ambassadeur du Canada en Israel, est accrédité aussi haut commissain auprès de Chypre, à compter du 19 mai 1970.

м. Т. E.

м G.

M. C.

M. R. 1

M. G. S

M. W.

M. W.

M. R.

MR.

M J.

M J.

M.W.

M. H.

M. H.

Mile

M. P.

M G

M. G

ce

ce

cent

For

dév

Sar

nis

l'a

Ca

14

au

- M. G.-E. Paquet, de l'administration centrale, est détaché auprès du Programme des Nat on Unies pour le développement du Nigéria à Lagos, à compter du 19 mai 1970.
- M. K. J. Burbridge est muté du ministère des Affaires extérieures à la Commission combine des Transports, à compter du 20 mai 1970.
- M. A. T. Chernushenko, de l'ambassade du Canada à Helsinki, est affecté à l'administra in centrale; à compter du 21 mai 1970.
- M. D. K. Hallman, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canaca à Diakarta. à compter du 25 mai 1970.
- M<sup>11e</sup> B. Kennedy, de l'administration centrale, est affectée au haut commissariat du Ca ada à Dar-ès-Salaam, à compter du 25 mai 1970.
- M<sup>116</sup> D. E. Osborne est retraitée du ministère des Affaires extérieures, à compter du 26 mai 1970.
- M. P. Anderson, de l'administration centrale, est détaché auprès du Programme des Nations Unies pour le développement de la Malaisie à Kuala Lumpur, à compter du 28 mai 1970.
- M. D. B. Butler, de l'ambassade du Canada à Djakarta, est affecté à l'administration cent ale, à compter du 29 mai 1970.
- M. E. D. Wilgress est muté du ministère des Affaires extérieures au ministère de la Consommation et des Corporations, à compter du 30 mai 1970.
- M. E. H. Fleming, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Cai ada à Lagos, à compter du 30 mai 1970.
- M. J. F. R. Mitchell, du consulat général du Canada à Chicago, est muté du ministère des Affaires extérieures à la Commission du Tarif, à compter du 1° juin 1970.
- M. F. D. Martens, de l'ambassade du Canada à Tel-Aviv, est affecté à l'administration centrale, à compter du 2 juin 1970.
- M. G. P. Creighton démissionne du ministère des Affaires extérieures le 2 juin 1970.
- M. G. Gagné, de l'ambassade du Canada à Tunis, démissionne du ministère des Affires extérieures le 5 juin 1970.
- M. L. J. Villeneuve, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canaca à Berne, à compter du 5 juin 1970.
- M<sup>11</sup>° J. A. Matthews est mutée du ministère des Affaires extérieures au ministère d: la Main-d'œuvre et de l'Immigration, à compter du 7 juin 1970.
- M<sup>11e</sup> V. E. Kilsby, du haut commissariat du Canada à Dar-ès-Salaam, est affect e à l'administration centrale, à compter du 7 juin 1970.
- 264 / affaires extérieures

M. J. E. M. Hanna, du haut commissariat du Canada à Londres, est affecté à l'administration centrale, à compter du 8 juin 1970.

aire

t ons

na.

a ion

da à

n ada

r du

at (ons 1 )70.

t ale,

du la

aı ada

re des

retion

ff ires

aca à

d : la

ctre à

- M. G. J. Bourdeau est muté du ministère des Affaires extérieures à la Commission de la Fonction publique, à compter du 8 juin 1970.
- M. C. R. Jess est muté du ministère des Affaires extérieures à l'Agence canadienne de développement international, à compter du 11 juin 1970.
- M. R. W. Davis, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à San Francisco, à compter du 12 juin 1970.
- M. G. S. Shortliffe, du haut commissariat du Canada à Kuala Lumpur, est affecté à l'administration centrale, à compter du 13 juin 1970.
- M. W. R. Campbell, du consulat général du Canada à la Nouvelle-Orléans, est affecté à l'administration centrale, à compter du 13 juin 1970.
- M. W. A. Jenkins, de l'administration centrale, est affecté à la mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, à compter du 14 juin 1970.
- M. R. E. Moore, de l'administration centrale, est affecté à la mission permanente du Canada auprès du Bureau de l'ONU à Genève, à compter du 15 juin 1970.
- M. R. Palmer, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Varsovie, à compter du 15 juin 1970.
- M. J. R. D. Fowell, de l'ambassade du Canada à Belgrade, est affecté à l'administration centrale, à compter du 15 juin 1970.
- M J. P. Hutchingame, du consulat général du Canada à Seattle, est affecté à l'administration centrale, à compter du 15 juin 1970.
- M. W. H. Montgomery, de l'ambassade du Canada à Bangkok, est affecté à l'administration centrale, à compter du 15 juin 1970.
- M. H. F. Feaver, ambassadeur du Canada en Grèce, est affecté à l'administration centrale, à compter du 16 juin 1970.
- M. H. G. Hampson est muté du ministère des Affaires extérieures au ministère du Travail, à compter du 16 juin 1970.
- M'le A. L. O'Connor, de l'administration centrale, est affectée au haut commissariat du Canada à Nairobi, à compter du 19 juin 1970.
- M. P. D. G. Granger, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Kinshasa, à compter du 19 juin 1970.
- M. G. V. Beaudry, du consulat général du Canada à New York, démissionne du ministère des Affaires extérieures le 20 juin 1970.
- M. G. Grondin, de l'administration centrale, est détaché auprès du Programme des Nations Unies pour le développement du Niger à Niamey, à compter du 20 juin 1970.

- M<sup>11e</sup> S. J. Boles, de l'administration centrale, est affectée au haut commissariat du Carada à Colombo, à compter du 22 juin 1970.
- M. R. E. Lapointe, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada l Dakar, à compter du 24 juin 1970.

Trente-

O arai

Assem

Confér

D zièn

Vingt-

Sozièr

S∋⊃tièi

Consu

Cagu

đ

dı

đ

- M. J. J. H. Corbeil, de la mission permanente du Canada auprès du Bureau de l'ON J Genève, est affecté à l'administration centrale, à compter du 25 juin 1970.
- M. B. I. M. Applebaum, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à Canberra, à compter du 26 juin 1970.
- M. T. S. E. Jones, du bureau du conseiller commercial à Sydney, est affecté à l'administra ion centrale, à compter du 26 juin 1970.
- M. B. A. Asselin, de la mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nat on Unies à New York, est affecté à l'administration centrale, à compter du 26 juin 1970.
- M. T. J. Arcand, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Carada à Dar-ès-Salaam, à compter du 28 juin 1970.
- M. J. R. C. Thibault, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canadı à Tunis, à compter du 29 juin 1970.
- M. W. G. Graham, de l'ambassade du Canada à Copenhague, est affecté à l'administra ion centrale, à compter du 29 juin 1970.
- M. G. D. Viau est nommé directeur du Centre culturel du Canada à Paris, à compter du 30 juin 1970.
- M. C. Moodie, du consulat général du Canada à Seattle, est décédé le 13 juin 1970.
- M. S. C. Daley, agent du service administratif, est décédé le 14 juin 1970.

#### CONFÉRENCES

ar ada

ida i

V J i

at du

a ion

at ons

1970.

ar ada

id i à

a ion

er du

- Trente-deuxième session de la Conférence internationale sur l'Éducation publique: Genève, du 1er au 9 juillet.
- Quarante-neuvième session du Conseil économique et social: Genève, du 9 juillet au 5 août. Ausemblée de la Jeunesse mondiale: New York, du 9 au 18 juillet.
- Conférence des Bureaux agricoles du Commonwealth: Londres, du 17 au 31 juillet.
- D zième session du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED: Genève, du 25 août au 18 septembre.
- Vingt-cinquième session de l'Assemblée générale de l'ONU: New York, le 15 septembre.
- Scizième Conférence générale de l'UNESCO: Paris, du 12 octobre au 10 novembre.
- Septième Conférence des statisticiens du Commonwealth: New Delhi, du 16 au 27 novembre.
- Consultation mondiale sur l'utilisation du bois dans la construction de logements: Vancouver, du 5 au 16 juillet 1971.
- Caquième Congrès de la Fédération internationale pour le traitement de l'Information: Ljubljana (Yougoslavie), du 23 au 28 août 1971.

I ol. D: oit

R∈ ıni L')rg Vilte

E) pos

МТ

Libre

Cc ni Co, fé

# AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Cunadu et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication, de préférence avec indication de source.

de preference avec tratcation de source.

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2;
autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis
et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$2.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

> Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

| vol. XXII, № 8 Table des matières   | Août 1970 |
|---|-----------|
| D⊳jit de la mer   | 270       |
| Remion ministérielle de l'OTAN  | 279       |
| L' )rganisation des États américains                                      | 286       |
| Vi ite de M. Sharp à Dublin   | 291       |
| Exposition itinérante dans les pays francophones de l'Afrique occidentale | 295       |
| M Trudeau honore la mémoire des rebelles de 1837-1838                     | 301       |
| L' )rganisation du Traité de l'Atlantique Nord                            | 304       |
| Livre fluctuation du taux de change<br>du dollar canadien                 | 306       |
| Conmission mixte Canada-Tunisie   | 308       |
| Co. férences  | 309       |
| Les tratiés   | 310       |

# Droit de la mer 1

Le droit de la mer est entré dans une période de transformation rapide à la suite des Conférences de Genève de 1958 et de 1960. Cette évolution a été partique lièrement prononcée ces dernières années et le rythme des développements ne manquera pas de s'accélérer dans le proche avenir. Les nouvelles utilisations de la mer ont soulevé de nouvelles questions et même les utilisations traditionne les ont fait naître des problèmes que l'on ne pouvait envisager au moment où fur m mises au point les règles fondamentales du droit. Des questions qui, il va peu de temps, relevaient encore en grande partie de l'avenir et de la théorie, sont maintenant d'une actualité pressante, comme par exemple la dégradation du milieu marin, les emplois militaires du fond des mers et des océans, les limites de la juridiction nationale sur les ressources du fond des mers, et le régime à établir pour les ressources de ce genre au delà de ces limites. Ces questions sont de la plus grande importance tant au point de vue international que sur le plan national, vu la diversité des intérêts qui s'y rattachent, préoccupations sécuritaires, aspects économiques, écologiques, sociaux, scie nifiques et politiques. Le droit de la mer présente donc une importance vitale p ou un pays comme le Canada qui à l'un des littoraux les plus longs du monde (et des étendues d'eau qui jouent un rôle particulier pour des raisons géographiq 183 et historiques), dont les côtes possèdent un plateau continental égal à 40 p.m. cent de la superficie terrestre du pays et dont les grandes ressources en pois on risquent de plus en plus d'être affaiblies par les activités des flottes de pê he étrangères.

Le ministère des Affaires extérieures, et la Direction des affaires juridiques en particulier, conseillent le Gouvernement sur les questions de droit in ernational et de politique dans ce domaine, et se chargent des négociations bilatérs les et multilatérales nécessaires. Voici quelques-unes des importantes initiatives qui ont marqué l'année écoulée et certaines des tendances qui peuvent (tre prévues pour l'avenir immédiat.

#### Eaux arctiques

Le danger croissant de la pollution marine est un problème qui se pose tout particulièrement dans les eaux de l'Arctique vu les risques plus grands que comporte la navigation dans cette région, et vu l'étendue et la nature les dommages qui pourraient être causés à l'environnement vulnérable de l'Arctique et au delà. C'est pour cette raison que le Gouvernement canadien a déposé au Parlement le projet de loi sur la prévention de la pollution dans les e ux

par le poor à par échir a obt doone

na∺or

droit

relativ

arc io

Projet La no sorter ment en al

m: Itil

ce en

de la

in:ern

pcllut consu une c norm Cona

in tian in err Mor

l'/ rci

Uab mant trais pach élarg

cenf Gen suc

neav

cana

un 1 étab

<sup>1</sup> Cet article est le premier d'une série qui paraîtra mensuellement dans Affaires Extéri ure concernant le travail de la Direction des affaires juridiques du Ministère.

arctiques, qui a récemment reçu la sanction royale. Cette loi prévoit l'exercice, par le Gouvernement canadien, de droits de juridiction, plutôt que de souveraineté, per le contrôle de la pollution, dans une zone s'étendant jusqu'à 100 milles à partir du continent et des îles de l'Arctique canadien. C'est une solution éclirée à l'un des problèmes les plus pressants de l'humanité et le projet de loi a obtenu pour cette raison beaucoup d'appui. Les principes auxquels la loi donne expression reflètent aussi le point de vue exprimé par des juristes internationaux, puisqu'ils s'inscrivent dans la ligne des résolutions que l'Institut de droit international a adoptées à sa session d'Édimbourg, en septembre 1969, relativement à la prévention de la pollution accidentelle des océans.

Projet de conférence de l'Arctique

si ite

ti cu-

s ne

s de

e les

irent

e la

é⊊ra-

éans,

s. et

Ces

ional

ie iti-

p nur

onde

iq ies

p m

is ion

oê :he

liq ies

in erér: les

ati ves

t (tre

e tout

s que

e les

cti iue

léposé

e ux

téri. ures

La nouvelle loi sur la prévention de la pollution dans les eaux de l'Arctique a so levé beaucoup d'intérêt à l'étranger. On sait, bien entendu, que le Gouvernement des États-Unis a formulé publiquement ses objections à l'égard du bill, en alléguant que le problème de la pollution marine exigeait une solution m Itilatérale plutôt qu'unilatérale. Le Gouvernement canadien a fait valoir ce endant que tout en ayant l'intention de procéder à la mise en application de la loi, il ne l'estimait pas incompatible avec le développement de normes insernationalement acceptées de sécurité de la navigation et de répression de la pc'lution dans les eaux de l'Arctique. Le Gouvernement canadien a même des consultations avec les États-Unis et d'autres pays sur la possibilité de réunir ure conférence internationale de l'Arctique qui pourrait mettre au point des nermes pour donner un prolongement aux mesures de protection prises par le Conada en vertu de la loi sur la prévention de la pollution dans les eaux de l'Arctique. Le Gouvernement suit cette affaire de près dans l'espoir que son in liative marquera un point décisif dans l'élaboration d'un ensemble de lois in ernationales sur l'environnement.

Mor territoriale et zones de pêche

Un bill visant à modifier la Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche a également reçu la sanction royale. Ce projet de loi a un double effet: a) il porte de trois à douze milles la largeur de la mer territoriale, et b) l'ancienne zone de poche contiguë de neuf milles se trouvant absorbée dans les nouvelles limites élorgies de la mer territoriale, il prévoit la création, par décret du Conseil, de neuvelles zones de pêche dans des parties de la mer adjacentes à la côte canadienne.

En étendant à 12 milles la largeur de sa mer territoriale, le Canada se conforme à la pratique adoptée par maints États depuis les Conférences de Genève sur le droit de la mer et en particulier depuis l'adoption de la Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche de 1964, date depuis laquelle un nombre suffisant de pays ont réclamé une mer territoriale de 12 milles pour établir celle-ci fermement sous le régime du droit international coutumier. La

création par le Canada d'une mer territoriale de cette largeur aura pous un lict importante conséquence de protéger le statut d'eaux canadiennes du Passage du Nord-Ouest ainsi que la position canadienne qui veut que le Passage soit pas un détroit international relevant du droit international coutumier conventionnel.

En ce qui concerne les dispositions relatives aux pêcheries de la Loi su la mer territoriale et les zones de pêche, le Gouvernement a fait savoir qu'! l'intention de créer de nouvelles zones de pêche, au moyen de « lignes de clôture » seulement dans les régions où les intérêts fondamentaux du Canadana : le sont liés aux pêcheries et où le Canada possède des droits historiques et aut es Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Pêches et Fo êt ont expliqué que la loi permettra au Gouvernement d'achever la délimitation de 6 des zones de pêche à l'usage exclusif du Canada dans les régions côtières of Coave l'on n'a pas encore tiré de lignes de base droites d'une pointe de terre à un autre, comme par exemple dans le golfe du Saint-Laurent, la baie de Fundy l'entrée de Dixon, le détroit d'Hécate et le détroit de la Reine-Charlotte. De fait, la loi permettra au Gouvernement d'appliquer d'une nouvelle manière le principe d'une juridiction des pêcheries distincte de l'ensemble des juridiction qui constituent la souveraineté. Ce principe est déjà à la base de la notion de zone de pêche contiguë qui est devenue bien établie en droit international coutumier, en raison principalement du rôle de pionnier joué par le Canida dans ce domaine.

#### Compétence de la Cour internationale de Justice

Au moment d'introduire le bill sur la prévention de la pollution dans les equi arctiques et le bill visant à modifier la Loi sur la mer territoriale et les zo les de pêche, le Gouvernement a simultanément résilié sa déclaration d'acceptat on de la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice et a sou is une nouvelle réserve qui excluait les différends relatifs à la répression de la pollution marine et à la conservation des ressources vivantes de la mer. Dans sa déclaration à la Chambre des communes le 8 avril, le premier ministre a réaffir né que le Canada appuie fortement le règne du droit dans les affaires internationales. Il a fait observer, toutefois, que le Canada n'était pas prêt à entrer en contestation avec d'autres États au sujet de questions d'importance vitale lorsque la loi était insuffisante ou inexistante et n'apportait donc aucune base solide pour des décisions judiciaires. Le Gouvernement a insisté sur le fait que la nouvelle réserve formulée par le Canada s'applique seulement à l'égard du controle de la pollution et de la préservation des ressources vivantes de la mer et qu'elle ne vise pas la revendication canadienne d'une mer territoriale de 12 mill s, le Gouvernement estimant que le droit international sur ce dernier point st suffisamment élaboré pour permettre à la Cour d'arriver à une décision judicia re dans tout différend sur la question. L'acceptation modifiée, par le Canada, de la

ne DC

i jenes \_e au convore me∵aτ

> He la Conve

> de a r oc asi or ici Conve été re l'é lai

> > Négod L∈ G mer to en rej po irs (L:s

Cc ave

D ne de pé pr vil na io trois av int pε/s. re ati leg É er: 1 Cana

nc 1-

m: tt 00 pour diction obligatoire de la Cour internationale de Justice garde néanmoins nine portée plus étendue que celle de la plupart des autres pays.

ignes droites de base

assag ge n

er of

oi su

es d

ut es

à inc

ur dv.

. De

ère le

ctions

on de

tional an ida

e: ux

ZO 1es

tat on

oui iis

de la

ins sa

ffir né

nales.

tation

la loi

pc ur

uve lle

ntrôle

ıu'e lle

nill ≥s,

it est

cia re

de la

Les autres initiatives prises par le Canada en 1969 à l'égard de la mer territoriale comprenaient l'établissement de nouvelles lignes de base pour la mesure de cette u'l mes au large des côtes de la Nouvelle-Écosse, de l'île de Vancouver et des îles de la Reine-Charlotte, ce qui suivait l'établissement d'une série de lignes de an de base le long des côtes du Labrador et de Terre-Neuve en 1967.

Fo êt Co vention de Genève sur le plateau continental

tation Le 6 février 1970, le Canada a déposé son instrument de ratification de la es où Convention de Genève de 1958 sur le plateau continental, cette ratification prenant eff t le 8 mars 1970. Cela ne constituait pas un nouveau départ dans le domaine de la politique canadienne, le Gouvernement canadien ayant fait savoir à maintes oc asions dans le passé qu'il envisageait la Convention comme représentant des pr∺cipes généralement établis du droit international. La ratification de la Convention confirmait de fait l'attitude gouvernementale à cet égard et avait été retardée pour des raisons intérieures plutôt qu'internationales, en attendant l'é laircissement des questions juridiques et constitutionnelles soulevées par la Convention.

Négociations bilatérales concernant les pêcheries

Le Gouvernement a annoncé que les récentes modifications de la Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche lui permettront de conclure les négociations en reprises en 1964 avec les pays européens qui ont été autorisés jusqu'ici à poursuivre leurs activités traditionnelles de pêche dans les zones canadiennes. (Les pays en question sont la Grande-Bretagne, la France, la Norvège, le Denemark, l'Italie, l'Espagne et le Portugal.)

Pour ce qui est des activités traditionnelles des États-Unis dans les zones de pêche du Canada, le Gouvernement a récemment conclu un accord sur les pr vilèges réciproques de pêche avec les États-Unis, accord qui autorise les ne ionaux de chaque pays à continuer à faire la pêche commerciale jusqu'à tr is milles de distance des côtes de l'autre pays comme ils l'ont toujours fait av int et depuis l'établissement de zones de pêche exclusives par l'un ou l'autre pays. De fait, l'accord donne une forme conventionnelle aux ententes officieuses re atives aux privilèges réciproques de pêche qui existent entre le Canada et le États-Unis depuis que les deux pays ont établi leurs zones de pêche respectives er 1964 et en 1966. Pendant la négociation de l'accord, le souci majeur du Canada sur le plan juridique était d'élaborer une formule pouvant assurer la no 1-modification des pratiques de pêche existantes tout en évitant de compromettre la position canadienne sur le statut juridique de certaines étendues d'eau. On a finalement mis au point une formule qui parvenait à ne pas soulever la question de la juridiction et qui évitait aussi de toucher aux prétentions ou au points de vue de l'une ou l'autre des parties. L'accord a une validité de d'au ans et s'applique seulement à la pêche commerciale, strictement aux zone mentionnées dans l'accord, et seulement entre les deux pays. Il est me preuve tangible et importante de la collaboration étroite du Canada et de États-Unis dans le domaine du droit de la mer.

En ce qui concerne les droits de pêche, sous régime de traité, de États-Unis et de la France au large des côtes orientales du Canada, le Gouvernement a fait savoir que ces droits seraient respectés.

#### Négociations sur les limites du plateau continental

Le Canada n'a pas encore conclu d'accords avec les États-Unis, la France of le Danemark concernant la délimitation de son plateau continental là où il borde celui de ces pays dans les régions suivantes: golfe du Maine, détroit de Juan de Fuca, entrée de Dixon, mer de Beaufort, et régions situées respective ment entre l'Arctique canadien et le Groenland, et Terre-Neuve et les îles de Saint-Pierre et Miquelon. Les négociations avec la France ont été entamées en 1967 et le Gouvernement a manifesté son intention de les reprendre dans le proche avenir. Le Gouvernement s'est dit également intéressé à entamer des discussions le plus tôt possible avec les États-Unis sur la limite du plateau continental. Les négociations avec le Danemark commenceront aussi en temps opportun.

## Initiatives multilatérales concernant la pollution marine

A la Conférence juridique internationale sur les dommages causés par la pollution par les hydrocarbures tenue à Bruxelles en novembre 1969 sous les auspices de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigat on maritime (IMCO), le Canada a cherché à faire reconnaître la nécessité capitale de la préservation du milieu et le principe selon lequel le transport maritime de pétrole et d'autres substances polluantes est une activité comportant les plus hauts risques et entraînant la responsabilité absolue de dédommager totalement les innocentes victimes des dégâts de la pollution résultant de cette activité.

Le Canada n'a que partiellement réussi à atteindre ses objectifs à Bruxel es La Conférence a enregistré certains progrès et a adopté une convention de dioit public ayant trait au droit que possède l'État riverain d'intervenir pour empêcher la pollution découlant d'un incident de navigation maritime en haute mer, ainsi qu'une convention connexe de droit privé portant sur la responsabilité civile en cas de dommages causés par la pollution marine. Ces conventions, tou te fois, n'établissaient pas un juste équilibre entre l'intérêt qu'ont les États d'un relèvent les navires à des droits de navigation non entravés et l'intérêt fondament des États côtiers relativement à l'intégrité de leur rivage. Pour ces raisons, la délégation canadienne s'est abstenue sur la convention de droit public et a v né contre la convention touchant la responsabilité civile.

274 / AFFAIRES EXTÉRIEURES

pesitic Fends Conve par la totale par te l'inder

de nm

étudie na ion étude, représ dé nor marin

Et 19
ut isa
ju: die
du Co

Cemi

*t)* 

**c** )

se ne

ligaite bienf Cana prac de à

re: so no:nl

dans

du 1

Un résultat important de la Conférence de Bruxelles, dû en partie à la position canadienne, a été l'adoption d'une résolution sur l'établissement d'un Fonds international de dédommagement pour compléter l'application de la Convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages causés par la pollution par les hydrocarbures. Ce Fonds assurerait une compensation totale dans les cas de pollution par le pétrole où le propriétaire de navire n'est par tenu de verser des dommages-intérêts aux victimes, ou dans les cas où l'indemnité offerte par le propriétaire de navire ne suffit pas à réparer le dommage ou à dédommager les victimes.

u w

et de

ouver

ice ou

oì. i

oit de

ective les de

ées en

ans k

er des

lat au

si en

oar la

us les

gat on

apirale

me de

s rlus

em ent

xel es

di oit

pour

ha ite

abi ité

tor te-

d ant

ner tal

ons, la

a v )té

té.

Un groupe de travail de l'IMCO auprès duquel le Canada est représenté étudie actuellement la proposition d'établir le Fonds, et une conférence interna ionale sera probablement tenue en 1971 pour examiner les résultats de cette étude. De l'avis du Gouvernement canadien, la conférence proposée peut représenter l'une des dernières occasions, pour les principaux États maritimes, de dé nontrer qu'il est possible de remédier efficacement au danger de pollution ma rine par une action multilatérale.

## Comité des utilisations pacifiques du lit des mers (Nations Unies)

E<sub>1</sub> 1969, le Canada a continué de jouer un rôle actif au Comité permanent des ut isations pacifiques du lit des mers et des océans au delà des limites de la jui diction nationale. Les questions fondamentales qui font l'objet des travaux du Comité sont les suivantes:

- a) Jusqu'où s'étend ou doit s'étendre la juridiction nationale des États côtiers à l'égard des ressources du large? (Bien que cette question n'entre pas dans le mandat du Comité du lit des mers, elle est néanmoins d'une importance évidente et directe pour le travail de cet organisme.)
- t) Quel régime juridique devrait être mis au point pour régir l'exploration et l'exploitation des ressources du lit des mers au delà des limites de la juridiction nationale, c'est-à-dire au delà du plateau continental?
- c) Quel mécanisme international serait nécessaire, s'il y a lieu de le créer, pour donner effet à ce régime juridique?

Le Canada a été au premier rang des nations qui ont insisté pour l'établisse nent d'un régime international réservant le lit des mers situé au delà des lipites de la juridiction nationale à des fins exclusivement pacifiques pour le bienfait de l'humanité et en particulier des pays en voie de développement. Le Cenada n'a pas seulement demandé avec insistance qu'il y ait accord sur les principes fondamentaux à appliquer dans les parties du lit des mers situées au de à de la juridiction nationale, il a joué aussi un rôle particulièrement actif dais l'élaboration de propositions concrètes touchant un système de gestion des re sources pour ces zones, et ses travaux sur la question ont fait l'objet de no abreux éloges aux Nations Unies.

Étant donné les divergences de vues concernant la définition des parties du lit des mers situées au delà des limites de la juridiction nationale, et le

manque de progrès qui en résultait pour les travaux des Nations Unies sur ca point, le Canada a avancé l'an dernier une proposition originale et de longue portée invitant la collectivité internationale à accepter le principe selon leque chaque bassin océanique et chaque fond marin du monde auraient un pourcentage de toute leur superficie sous-marine réservé à des usages profitant à l'human té Cette proposition aurait l'avantage de faire entrer dans la partie de la mer à exploiter pour le bienfait de l'humanité une plus grande proportion des fonds marins du monde que ce ne serait le cas en vertu de toute autre approche concernant la définition de la partie du lit des mers et des océans située au dela des limites de la juridiction nationale.

#### Traité de contrôle des armements au fond des mers

L'affectation du fond des océans à des fins strictement pacifiques est un aspect important du mandat du Comité des utilisations pacifiques du lit des mers, mais les négociations sur la question ont été conduites à la Conférence du Comité du désarmement (CCD) à Genève. Le mandat du Comité du lit des mers est restreint bien entendu à la zone située au delà des limites de la juridict on nationale, mais cette restriction ne s'applique pas au travail de la CCD. Le Canada a été le premier pays à demander qu'une superficie aussi étendue que possible du fond des mers soit réservée à des fins pacifiques, quelle que soit la zone qui serait éventuellement définie comme étant au delà des limites de la juridiction nationale pour l'établissement d'un régime international des ressour es du lit des mers et des océans.

Lors des négociations de la CCD, le Canada a avancé les propositions suivantes:

- a) l'interdiction de la plus grande diversité possible d'armes et d'installations militaires dans une étendue aussi vaste que possible du lit des mers et des océans;
- b) l'établissement d'une large zone de sécurité de l'État côtier à laquelle les interdictions envisagées s'appliqueraient entièrement mais où l'État côtier et l'État côtier seul, pourrait entreprendre des activités défensives, et
- c) l'élaboration de méthodes efficaces de vérification et d'inspection pour ( $\mathfrak w$  soient observées les conditions du traité proposé.

Ces propositions canadiennes n'étaient pas toutes reflétées dans le projet de traité de contrôle des armements du fond des mers que les États-Unis et l'URSS avaient avancé à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce projet de traité fut renvoyé devant la CCD pour nouvelle étude à la lumière du débat qui avait eu lieu à la vingt-quatrième sess on de l'Assemblée. A la suite de cette nouvelle étude, les États-Unis et l'URSS ont déposé un projet de traité revisé qui renferme un certain nombre de suggestions faites à l'Assemblée générale, y compris, quant au fond, un article sur la vérification proposé par le Canada.

276 / affaires extérieures

Proposition of the content of the co

contin autori dans ( I

ne ave

Natio

L∈ ré

nation
comm
platea
ressou
ou, a
du Ca
excluneuta
que l

de la à en perm **R**ec**h** 

étant

Le r d'ect mer, prop pour

des de l'in

Trois Penc pronosition du président Nixon concernant les ressources du lit des mers

Jn des événements qui ont marqué les discussions internationales sur les ressources du lit des mers a été la proposition récente du président Nixon concernant un traité international selon lequel les États côtiers renonceraient à cortes prétentions nationales à l'égard des ressources du lit des mers au delà d'une profondeur de 200 mètres. Cette proposition recommande l'établissement d'un régime international pour l'exploitation des ressources marines au delà de 200 mètres de profondeur, mais consentirait à l'État côtier une tutelle au nom de la collectivité internationale à l'endroit des ressources du lit des mers situées entre l'isobathe de 200 mètres et la bordure extérieure de la marge continentale. Le régime international proposé pour la zone située au delà de la marge cortinentale comporterait l'établissement d'un organe international habilité à autoriser et à régler l'exploration et l'utilisation des ressources des fonds marins dans cette partie de la mer.

Le Canada étudie activement cette proposition, qui doit faire l'objet d'une neuvelle mise au point à la réunion d'août du Comité du lit des mers des Nations Unies. En ce qui concerne la redéfinition des limites de la juridiction nationale que suggère la proposition, il convient de noter que les États-Unis, comme le Canada, sont partie à la Convention de Genève de 1958 sur le pliteau continental qui définit les limites de la juridiction nationale à l'égard des ressources du lit des mers comme s'étendant jusqu'à une profondeur de 200 mètres ou, au delà de ce point, jusqu'aux limites de l'exploitation possible. De l'avis du Canada, la règle de l'exploitabilité donne à l'État côtier des droits souverains exclusifs jusqu'au bord de la marge continentale submergée (le plateau continental et son versant). La proposition du président Nixon reconnaît apparemment que l'État côtier a des droits spéciaux sur la marge continentale submergée, étent donné qu'elle invite ces États à exercer une tutelle à l'égard des ressources de la mer situées au delà de 200 mètres. La proposition autoriserait l'État côtier à percevoir une part des revenus provenant de la zone qu'il administre et lui permettrait aussi d'imposer des taxes supplémentaires pour cette zone.

Recherche océanographique

sur c

ons us

leg ie

entage

ıan té

mei à

fonds

roche

a delà

asped

, mais

on ité

rs est

lict on

). Le

e cue

soit la

de la

our ces

sitions

ations

et les

lle les

cô ier

ir (ue

pre jet

nis et

nér ale

pour ess on

S ont

stions

ur la

Le recherche scientifique portant sur le milieu marin est un autre domaine d'activité qui donne lieu à des problèmes difficiles en matière de droit de la mer. Afin de trouver des solutions à quelques-uns de ces problèmes, il a été proposé de tenir une conférence internationale, peut-être dès l'an prochain, pour l'adoption d'une convention sur le statut juridique des systèmes d'acquisition des données océaniques. Le Gouvernement canadien étudie cette proposition et a l'intention de jouer un rôle actif dans toute conférence internationale qui pourrait avoir lieu sur la question.

#### Traisième conférence du droit de la mer

Pendant plus de deux ans, le Gouvernement canadien a eu des consultations

avec un certain nombre de pays concernant l'opportunité d'une troisième conférence du droit de la mer, et il semble de plus en plus probable que ce le conférence ait lieu dans le proche avenir. Les États-Unis et l'URSS ont formulé à cet égard une proposition qui entraînerait la négociation d'une convention internationale sur a) la limite de 12 milles de la mer territoriale et (ou) de la zone de pêche, b) l'établissement de corridors de « haute mer » dans les détroits internationaux, et c) certains droits préférentiels limités, pour les États côtiers touchant les ressources des pêcheries situées au delà de 12 milles. Le secrétaire général cherche actuellement à obtenir les vues des États membres sur la convocation d'une conférence générale du droit de la mer selon la Résolution 2574A (XXIV°) de l'Assemblée générale.

L'attitude du Canada à l'égard de la proposition États-Unis-URSS et du questionnaire du secrétaire général sera rendue publique dans un avenir prochain Dans l'intervalle, le Gouvernement a fait connaître sa position fondament la touchant la proposition soviéto-américaine:

- a) Le Canada approuve en principe la proposition visant à codifier la limite de 12 milles de la mer territoriale dans une convention int rationale.
- b) Le Canada est aussi d'accord en principe sur la liberté de passage dens les détroits internationaux que vise la limite de 12 milles, mais le Gouvernement canadien réserve sa position concernant l'application de ces dispositions à des détroits particuliers. Le Gouvernement canad en estime notamment que le Passage du Nord-Ouest n'a pas acquis le statut de détroit international sous l'empire du droit international coutumier ni du droit international conventionnel.
- c) Quant à la question des droits préférentiels des États côtiers à l'ég: no des ressources des pêcheries situées au delà de 12 milles, le Canada n'accepte pas l'idée qu'une juridiction de conservation et de protection de l'État côtier à l'égard des pêcheries doive cesser à 12 milles du rivage. Bien que de nouvelles dispositions de traités multilatéraux, reconnaissent la position particulière des États côtiers vis-à-vis des ressources des pêcheries situées près de leurs rivages, soient un pas dans la borne direction, cette reconnaissance doit être réelle et effective.

t et

SESS

m∶ml se∋réi

résni

se: v le 8

le∷20 ri∺ o vc:s

> ve∃ne or∵ r

> gi elle

d∉ v cc:isi de:la

es∵er et le le≀r

de at re at gner

es: ei

su l l'isté

ou s toate

en A Con

## l'éunion ministérielle de l'OTAN

SESSION DU PRINTEMPS — 1970

ormuk ention

ide la étroits

ôtiers

rétaire

sur la

lution

et du

chain

ientale

fier la inter-

e dans

iais le

ion del

nad en

uis le

atio ial

'égard

ana da

ect on

riva ze

aissant

es (les

bor ne

Les 26 et 27 mai 1970 les ministres des Affaires étrangères des pays mombres du Conseil de l'Atlantique Nord ont tenu une réunion à Rome. Le se rétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp, représentait le Canada.

Voici les textes du communiqué et de la déclaration publiés à l'issue de la résnion de Rome et le rapport de M. Sharp sur la réunion ministérielle et sur ses visites subséquentes en Yougoslavie, en Roumanie et en Irlande, présenté le 8 juin à la Chambre des communes :

## Communiqué final

- 1. Le Conseil de l'Atlantique Nord réuni en session ministérielle à Rome, le 26 et 27 mai 1970, a réaffirmé que l'Alliance demeure indispensable à la sécurir de ses membres et leur permet de rechercher ensemble comment progresser s' s'létablissement de relations internationales plus stables dans le cadre desquelles les problèmes qui divisent encore l'Europe pourraient être résolus.
- 2. Les ministres ont de nouveau exprimé la détermination de leurs gouvernements de résoudre ces problèmes grâce à un processus de négociation. Ils out reconnu que cette recherche de la paix requiert de la part des alliés un esprit de véritable solidarité, le maintien de leurs forces défensives et la pratique de consultations approfondies et menées en temps utile.
- 3. Les ministres sont convenus qu'il ne suffit pas de discuter dans l'abstrait de la sécurité européenne. Les causes d'insécurité sont identifiables, elles trouvent es entiellement leur origine dans des conceptions opposées des intérêts nationaux et leur élimination exigera de patients efforts. Toutefois les alliés restent, pour le r part, disposés à négocier dans tout cadre approprié les problèmes concrets de la solution renforcerait la sécurité de l'Europe. Le succès que rencontrere it les efforts dans la poursuite d'une véritable diminution de la tension témoignera de la disposition des pays intéressés à traiter sérieusement des problèmes es entiels relatifs à la sécurité.
- 4. Les ministres ont rappelé que la paix, pour être durable, doit reposer su le respect universel de l'égalité souveraine, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de chaque État européen, quel que soit son régime politique ou social, du droit de sa population de forger son propre avenir, en dehors de toute menace d'intervention étrangère, de coercition ou de contrainte.
- 5. Les ministres ont rappelé leurs déclarations antérieures sur la situation en Méditerranée. Ils ont examiné et approuvé un rapport à ce sujet établi par le Conseil en session permanente conformément à la demande qui lui avait été

adressée à la session de décembre 1969. Compte tenu des conclusions présentées dans ce rapport, les ministres ont estimé qu'ils avaient des raisons d'exprimet à nouveau l'inquiétude que leur inspire la situation dans cette région. Ils ont souligné une fois de plus l'importance de consultations fréquentes et approfondies entre les alliés sur cette question ainsi que la nécessité d'une constante vigilan a lls ont chargé le Conseil en session permanente de continuer à examiner attentivement l'évolution de la situation en Méditerranée et de leur faire un rapp métaillé à ce sujet.

- 6. A leur réunion de Washington en avril 1969, les ministres se sont proposés de rechercher avec l'Union soviétique et les autres pays d'Europe orientale, quelles questions concrètes se prêteraient le mieux à des négociations fructueurs permettant de réduire la tension et de favoriser la coopération en Europe et à l'adoption de décisions constructives à cette fin. Le Conseil a procédé par la suite à un examen détaillé de ces problèmes et lors de leur réunion de décembre 1969, les ministres ont déclaré que les gouvernements alliés poursuivraient et intersifieraient leurs contacts, leurs discussions ou leurs négociations par toutes les voies appropriées, bilatérales ou multilatérales. Ils ont ajouté qu'ils resteraient atten it à tout signe que l'Union soviétique et les autres pays d'Europe orientale donneraient d'une disposition favorable à ces discussions; de tels progrès dans ces ciscussions et ces négociations, ont-ils déclaré, aideraient à assurer le succès de to te conférence réunie ultérieurement pour discuter et négocier les problèmes importants de la coopération et de la sécurité en Europe, et à laquelle participeraient, bien entendu, les membres nord-américains de l'Alliance.
- 7. Les ministres ont relevé avec satisfaction l'ouverture ou la poursuite des diverses conversations et négociations dont des membres de l'Alliance ont pris l'initiative et qu'ils ont activement conduites pendant les six mois qui se sont écoulés depuis décembre 1969. Parallèlement, de nombreux autres contacts se s'int développés entre l'Est et l'Ouest. Les alliés se sont consultés de façon approfon lie et continueront à le faire en ce qui concerne toutes ces initiatives et tous ses contacts.
- 8. La République fédérale d'Allemagne avec l'appui compréhensif de 3es alliés a engagé des conversations avec l'URSS, la Pologne et la République dénocratique d'Allemagne en vue d'améliorer la situation en Europe centrale. Les alliés considèrent ce fait comme encourageant. Ils expriment l'espoir que 3es conversations aboutiront à des résultats et ne seront pas compromises par la présentation d'exigences inacceptables. Les efforts ainsi déployés en vue de la sclution des problèmes pendants et de la réalisation d'un modus vivendi en Allemaş ne qui tiendrait compte des traits particuliers de la situation de l'Allemagne représentent une contribution importante à la sécurité et à la coopération en Euro 3e. Les ministres expriment l'espoir que tous les gouvernements soucieux de con ribuer à une politique de détente en Europe faciliteront dans la mesure de le 18 possibilités un règlement négocié des relations entre les deux parties de l'A lemagne et un développement des contacts entre leurs habitants.
  - 9. Les ministres ont constaté avec satisfaction que les quatre puissances

ont en magne à Berl sistant par de contri

> armes Vionn sation l'ham

> > nuclé:

sémin pour intérê de de trôle ve ux né es

peger

aff rm ments Les n en 19 régon

tica tiv⊹s dé:ail Ce`ui

en je étu de explo

tio in tio is décla les p

versa l'Ale conta ont entamé le 26 mars, dans le cadre de leurs responsabilités pour Berlin et l'Allemagne dans son ensemble, des conversations sur une amélioration de la situation à Berlin et du libre accès à la ville. Ils ont exprimé l'espoir que les difficultés subsissant en ce point névralgique des relations Est-Ouest pourront être surmontées par des mesures pratiques et que Berlin sera mis en mesure d'apporter sa pleine contribution aux échanges économiques et culturels.

e**n**tces

mer à

souli-

ondies

lan ce

tter ti

app ort

t p:o

entale, ueuses

e e à

ı suite

**19**69,

iter si

veies

ten ifs

lonne-

es cis-

to ite mpor-

raie nt

ite des

nt pris

écoue sont

fon lie

us es

de ses

dér 10-

. Les

ie es a pré-

sc lu-

maşne

repré-

uro je.

con ri-

le irs l'A le-

sances

10. Les conversations américano-soviétiques en vue de la limitation des armes stratégiques, engagées en novembre dernier à Helsinki, ont été reprises à Vienne au mois d'avril. Les ministres se félicitent de la poursuite de ces conversations dont l'issue est si importante pour la sécurité de l'Europe et l'avenir de l'humanité.

11. A l'occasion de l'entrée en vigueur du Traité de non-prolifération nu léaire, les ministres ont confirmé l'importance qu'ils attachent à ce que la dissémination des armes atomiques soit empêchée et que des mesures soient prises pour qu'intervienne un désarmement nucléaire véritable. Ils ont pris note avec interêt des efforts actuellement poursuivis en vue d'interdire l'emploi des armes de destruction massive dans les fonds marins, et de résoudre le problème du contré de des armes biologiques et chimiques. Ils ont exprimé l'espoir que de nouve ux progrès en matière de désarmement, comportant toutefois les sauvegardes né essaires, permettront de réduire les charges financières que les armements font perer actuellement sur tous les pays.

12. Les membres de l'Alliance atlantique ont, depuis plusieurs années, afirmé leur intérêt pour des mesures de désarmement et de contrôle des armements qui pourraient faciliter une réduction de la confrontation armée en Europe. Les ministres ont rappelé les déclarations de Reykjavik en 1968 et de Bruxelles en 1969, et ils ont noté que jusqu'à présent ces déclarations n'ont suscité aucune rét onse positive.

13. Les alliés ont néanmoins procédé à une étude approfondie de la questica des réductions mutuelles et équilibrées de forces conformément aux directives ministérielles de décembre 1969. Les ministres ont examiné le rapport dé aillé que le Conseil de l'Atlantique Nord en session permanente leur a soumis. Ce ui-ci a été d'une grande utilité pour clarifier les problèmes complexes qui sont en jeu. Les ministres ont donné des instructions pour que soient poursuivies les éte les appropriées qui orienteraient les choix politiques et les conversations exiloratoires dans ce domaine.

14. Ayant examiné tous les développements, positifs ou négatifs, mentionnés ci-dessus, et pris connaissance du rapport sur les procédures de négociations préparé à leur demande par les représentants permanents, les ministres ont déclaré qu'ils étaient prêts à multiplier les conversations exploratoires entre toutes les parties intéressées sur toutes les questions touchant à la paix.

15. Pour autant que seront enregistrés des progrès à la suite de ces conversations, et dans les conversations en cours, notamment en ce qui concerne l'Allemagne et Berlin, les gouvernements alliés se déclarent prêts à établir des contacts multilatéraux avec tous les gouvernements intéressés. Ces contacts

auraient principalement pour objet de déterminer quand il sera possible de convoquer une conférence, ou une série de conférences, sur la sécurité et la coopération européennes. L'établissement d'un organisme permanent pourrait être er visagé comme un moyen, parmi d'autres, de procéder, le moment venu, à de négociations multilatérales.

16. Parmi les sujets touchant à la sécurité et à la coopération en Europe figurent notamment:

a). les principes qui doivent régir les relations entre les États, y com pris le principe de renonciation à la force; I éc

a pr

ment

a réc

iu te

demn

se ioi

ti ns

ratioi

pe etie

S€. Vii

e plo

et les

u de.

té no

r: oi

c: le

te les

A fa

vc e

n n

h: 5

0 €

l'...] sch indi

- b) le développement de relations internationales, en vue de contribuer à la libre circulation des personnes, des idées et des informations et d'élargir la coopération dans les domaines culturel, économique, technique et scientifique, ainsi que dans celui de l'environnement humain.
- 17. En outre, les ministres représentant les pays participant au programme de défense intégré de l'OTAN attachent une importance particulière à une exploration plus poussée, avec d'autres parties intéressées, des possibilités de réductions mutuelles et équilibrées de forces et ont en conséquence publié une déclaration à ce sujet.
- 18. Les ministres ont demandé à titre de première démarche au ministre des Affaires étrangères de l'Italie de transmettre ce communiqué en leur nom par la voie diplomatique à toutes les autres parties intéressées, y compris les gouvernements neutres et non alignés. Ils ont en outre décidé que les gouvernements membres chercheraient à obtenir les réactions d'autres gouvernements à la n ist en œuvre du programme global d'explorations et de négociations qu'ils envisagent.
- 19. Les ministres ont examiné le premier rapport du Comité de l'Allia les sur les défis de la société moderne et se sont félicités des progrès réalisés par ce Comité pendant la période de six mois qui s'est écoulée depuis sa création et qui témoignent effectivement de la valeur de la coopération alliée sur les problèmes les plus urgents de l'environnement humain. Les études approfondies actuellement en cours contribueront à une action nationale et internationale touchart à de nombreuses questions posées par l'environnement, tels que les problèmes p ioritaires comme celui de la pollution de l'air et de l'eau.
- 20. Les ministres sont d'avis que les résultats des travaux de l'Alliance sur l'environnement humain pourraient notamment servir de base à un élargissement de la coopération entre l'Est et l'Ouest dans un domaine qui prend une importance sans cesse croissante. Ils estiment que cette coopération pourrait être assurée soit par l'intermédiaire d'organismes internationaux existants fournissant un ca interproprié, soit par toute autre méthode adéquate.
- 21. La prochaine session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord stiendra à Bruxelles en décembre 1970.

## l éclaration sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces

1. Réunis à Rome les 26 et 27 mai 1970, les ministres des pays participant programme de défense intégrée de l'Alliance atlantique rappellent et réaffirm nt les engagements de leurs nations de poursuivre une politique orientée vers a réduction des tensions dans le cadre de leur constante recherche d'une paix quite et durable. Ils rappellent en particulier l'appel qu'ils avaient adressé précédemment à l'Union soviétique et aux autres pays de l'Europe de l'Est pour qu'ils se joignent à leurs efforts visant à étudier la possibilité de parvenir à des réductions mutuelles et équilibrées de forces.

2. L'objectif de ces travaux entrepris par leurs représentants a été l'élaboration d'une base réaliste en vue d'une exploration active et à bref délai entre les parties intéressées tout en cherchant à établir de cette façon si cette base peut se vir de point de départ à des négociations fructueuses. De telles conversations exploratoires aideraient les parties intéressées à déterminer en détail les critères et les objectifs en vue des négociations de fond qui devraient suivre, en temps u ile, dans une enceinte à déterminer. Elles fourniraient également un véritable té noignage de la bonne volonté de créer la confiance entre l'Est et l'Ouest.

3. Les ministres invitent les pays intéressés à tenir des conversations explorer oires sur les réductions mutuelles et équilibrées en Europe en se référant spécilement à la région centrale. Ils se sont mis d'accord pour que, au cours de teles conversations, les alliés avancent les considérations suivantes:

d) Les réductions mutuelles de forces devraient être compatibles avec les intérêts vitaux de la sécurité de l'Alliance et ne devraient pas entraîner de désavantage militaire pour l'une ou l'autre partie compte tenu des différences provenant de considérations géographiques ou autres.

b) Les réductions devraient s'établir sur une base de réciprocité et être échelonnées et équilibrées quant à leur ampleur et à leur rythme.

c) Les réductions devraient comprendre des forces stationnées et autochtones et leurs systèmes d'armes dans la zone concernée.

d) Une vérification et des contrôles appropriés sont nécessaires pour assurer le respect des accords concernant les réductions mutuelles et équilibrées de forces.

4. Les ministres ont demandé à titre de première mesure au ministre des A l'aires étrangères de l'Italie de transmettre cette déclaration en leur nom par la voie diplomatique à toutes les autres parties intéressées, y compris les gouvernements neutres et non alignés. Ils ont en outre décidé que lors de leurs contacts hebituels d'ordre bilatéral et autres, les gouvernements membres chercheraient à obtenir d'autres gouvernements des réponses et des réactions. Les membres de l'alliance se consulteront de façon plus approfondie quant aux résultats de leurs son dages afin de permettre à l'Alliance de déterminer les nouvelles explorations individuelles ou conjointes qui pourraient être utiles.

e con opéra envi à de

urope 7 **c**cm

contriformal, éco-

lui de ramme explo

ext 10uctions aration

ninistre
com par
couver
ements
a n iss

Sagent Iliance parce et qui blèmes ctuelle

s p io

hartà

imp orassurée a ca dre

sem ent

Iorc se

## Déclaration de M. Sharp

n esu: n∵tan

al iés

n ent

possil

pes à

Lo c

perm

multi

ré luc

des e

le a

ét an

il l'a

a: an

p: ur

do c

p eu

d l'

cour

é id

re lu

SC T

d s

STV

d sc

qui

ir p

frit

e:

d n

n 1

... Des discussions sont déjà en cours entre divers membres de l'OTAN et des pays du bloc soviétique sur d'importants problèmes Est-Ouest, comme la limitation des armes stratégiques, Berlin, et les relations de la République fédérale d'Allemagne avec ses voisins de l'Est. A Rome, les ministres de l'OTAN se sont réunis pour examiner quelles autres mesures l'Alliance et ses membres pourraient prendre afin de favoriser l'amélioration des relations Est-Ouest.

Une possibilité étudiée à Rome serait de tenter une démarche pour amorcer des discussions multilatérales plus étendues, soit sous la forme d'une gran le conférence ou d'une série de conférences, soit sous celle d'une commission permanente pour l'étude des problèmes Est-Quest, le Canada étant d'avis que la tenue d'une conférence au moment approprié et dans des circonstances propices serait particulièrement utile. Nous avons estimé toutefois que la décision le convoquer une réunion ne devait pas être effectivement prise avant qu'il se manifeste un accord-Est-Ouest quant aux objectifs de la conférence et quant aux sujets qui pourraient être utilement examinés, et avant que s'offrent des chancs raisonnables de succès pour cette conférence. Nous avons de même jugé valal le l'idée d'établir une commission permanente, bien qu'à notre avis, le moment 10 fût pas encore propice à sa création. Les progrès dans les conversations Est-Ouest dont j'ai parlé il y a un instant seraient, à notre avis, un bon moyen de détermina quand le moment serait venu d'élargir le cadre des discussions pour qu'il devien le un forum multilatéral général. Nous devons garder à l'esprit l'importan » fondamentale qu'il y a à aller de l'avant sur le fond des questions non réglées.

Le Canada a souligné à Rome l'avantage qu'il y aurait à élargir la gamne des questions faisant l'objet de discussions avec l'Est. En 1968 et 1969, l'OTAN avait déjà manifesté de l'intérêt devant la possibilité de réductions mutuelles et équilibrées des Forces en Europe centrale, mais il n'y a eu jusqu'ici aucu le réaction soviétique officielle. A Rome, le Canada a invité l'OTAN à aller au de là de sa position précédente et à offrir clairement d'explorer avec les membres du Pacte de Varsovie les moyens d'entamer des négociations sur la réduction le Forces. Afin de démontrer le caractère sérieux de cette démarche, l'offre le l'Alliance devrait comprendre des principes directeurs visant la réduction et in mode précis de communications avec l'autre partie. Une telle offre explicite, formulée prochainement, aurait, selon nous, la meilleure chance d'obtenir une réponse positive.

Nos deux grandes préoccupations à Rome ont été, en premier lieu, d'invit a l'Alliance à adopter une attitude positive mais réaliste à l'endroit des discussio is multilatérales, avec priorité accordée à la substance des problèmes en jeu; at deuxièmement, de demander que l'OTAN fasse une offre ferme de conversatio is touchant la réduction équilibrée des Forces.

A ces deux égards, l'issue de la réunion a été extrêmement satisfaisante pour le Canada. Sur le premier point, les participants ont convenu que « dans a

n esure où des progrès sont enregistrés à la suite des discussions qui se poursuivent, n tamment sur la question de l'Allemagne et de Berlin, les gouvernements aliés seraient prêts à entrer en contacts multilatéraux avec tous les gouvernements intéressés. L'un des principaux objectifs serait de rechercher quand il serait possible de convoquer une conférence ...». Cette manière raisonnée d'aborder pas à pas la question d'une conférence est conforme à notre mode de pensée. Le communiqué mentionne également la création éventuelle d'un organisme permanent en temps opportun, afin de permettre l'amorce des négociations multilatérales.

AN et

me la

bliq le

OTAN

mbres

norcer

ran le

iissi on

que la

opic es

on le

ı'il se

it a ix

ianc es

alal le

nt ie

Ou∈st

miner

ien ie

rtan æ

amr 1e

TAN

les et

ucu ie

ı delà

nbr es

on le

re le

et in

licite,

unė

iviter

sio 18

u; et itio is

po ir

ns a

es.

st.

En ce qui concerne le deuxième point, la déclaration de l'OTAN sur la réduction équilibrée des Forces invite expressément les États intéressés à tenir des entretiens préliminaires sur le sujet et fait prévoir quatre points précis que le alliés présenteraient au cours de ces entretiens. Le ministre des Affaires étrangères d'Italie a été prié de transmettre l'offre à l'autre partie et, en réalité, il l'a déjà fait.

Tous les députés conviendront, je crois, que les positions prises par l'Alliance ai antique à Rome équivalent à un bon pas en avant dans la démarche entreprise peur améliorer les relations avec l'Est. J'ai été également frappé par l'esprit de coopération et la volonté de compromis dont tous les membres ont fait preuve à la réunion.

Nous allons guetter tout indice de bonne volonté ou de réaction positive de l'autre partie. Les premiers résultats se feront peut-être attendre, mais au cours des mois qui viennent, le Canada et d'autres membres de l'Alliance vont ét idier avec soin les possibilités d'une conférence et de conversations sur la réduction équilibrée des Forces, afin de maintenir l'impact de notre lancée actuelle.

Pendant mon séjour à Rome, j'ai rendu visite pour la première fois au scrétaire d'État du Vatican.

De Rome, je suis allé à Belgrade, puis à Bucarest, en réponse à l'invitation des Gouvernements de la Yougoslavie et de la Roumanie. En Roumanie, j'ai servolé une partie des régions inondées et j'ai pu me rendre compte de la desolation causée par cette tragique catastrophe nationale, et j'ai compris ce qu'un sinistre de ce genre comporte de souffrances humaines ainsi que le recul in portant qu'il fait subir à l'économie du pays. Sur le chemin de retour, j'ai fait une courte visite officielle à Dublin<sup>2</sup>.

Dans chaque cas, j'ai eu des entretiens avec le président, le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères sur une gamme étendue de questions d'ntérêt bilatéral et international, notamment sur les résultats de la réunion m'nistérielle de l'OTAN.

Voir aussi Affaires Extérieures, livraison de juillet 1970, page 239.
 Voir page 291 de la présente livraison.

# L'Organisation des États américains

PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. 1970

Le discours suivant a été prononcé par M. Jean-Pierre Goyer, secrétai e parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la session inaugurale de la première assemblée générale de l'Organisation des États américains, q i a eu lieu à Washington le 30 juin 1970 : ricai

eeml sons

ceho Litér

Lous

]-s 1

ce q

Çîté

lien

1. c

erc

rous

Ou

cult

Tue

com

ena cou sur c'un t'all

; oli

gara l. s ave

not

UIS

... C'est une circonstance historique que cette assemblée générale de l'Organisation des États américains. C'est un honneur pour le Canada d'y être représenté comme c'est un honneur pour moi d'y représenter mon pays.

J'ai écouté jusqu'ici avec un grand intérêt les orateurs distingués qui sont intervenus dans le débat général, et je vous suis reconnaissant de m'avoir four i l'occasion de dire quelques mots.

Si j'ai demandé la parole, c'est que le Gouvernement canadien vient de terminer une révision générale de sa politique étrangère dont ressort l'orientation future de notre pays envers l'Amérique latine et l'Organisation des États amé-



Le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. J.-P. Go et (à droite), s'entretient avec M. Galo Plaza Lasso, secrétaire général de l'Organisation (es États américains, à la récente assemblée générale de l'OEA à Washington.

cains. Qu'on me permette de vous en entretenir pendant quelques minutes.

Le peuple canadien et les peuples de l'Amérique latine viennent, il me emble, de commencer à se découvrir les uns les autres. Sans doute, nous connaiscons-nous déjà. Sans doute, à l'intérieur même de l'hémisphère comme au cehors de celui-ci, entretenons-nous de nombreux contacts bilatéraux ou multilatéraux, de caractère officiel ou de nature privée. Sans doute aussi pouvons-Lous citer des chiffres qui démontrent l'importance grandissante que nous avons les uns pour les autres sur le plan économique; et ainsi de suite. Et pourtant, ce qui commence à se passer transcende tout cela. Il est incontestable que, du côté canadien, ceux, encore relativement peu nombreux, qui connaissent assez lien l'Amérique latine souhaitent faire partager aux Canadiens qui jusqu'ici l connaissaient fort mal, leur compréhension de cette partie du monde et leur perception du caractère véritable de la vie au sud du Rio Grande. Plus nous nous instruisons sur cette partie du monde, plus nous éprouvons de sympathie cour les peuples qui l'habitent. A cause de leur riche héritage historique et cilturel, les peuples de l'Amérique latine sont de ceux que nous aimerions nieux connaître et avec qui nous voudrions travailler à la réalisation d'objectifs communs. Bref, ces peuples de l'Amérique latine, si richement doués de qualités de vie et d'imagination, ont déjà beaucoup à leur actif et sont destinés y ajouter encore. De là naît notre désir de voir se développer entre nous un courant plus fort de sympathie et de communauté. En un mot, nous fondant sir la communion de cœur qui existait déjà, nous voulons désormais renforcer d'une façon plus systématique la communauté d'esprit qui nous semble essentelle et pressante.

C'est pourquoi notre action devra se déployer tout à la fois sur les plans politique, culturel et économique.

Déjà nous avons des objectifs en commun. Comme vous, nous voulons garantir notre souveraineté et notre indépendance et travailler à la paix et à le sécurité mondiale. Nous voulons vous consulter à ce propos et travailler avec vous à la réalisation de ces buts.

Lae action réciproque authentique

comme vous aussi, nous cherchons à améliorer la qualité de la vie de l'artre population. Dans ce domaine, où il y a place pour une authentique action réciproque, nous espérons collaborer de plus en plus étroitement avec les pays de l'Amérique latine. Les arts (populaires et autres), le cinéma, la télévision, l'udio-visuel en général, les disciplines universitaires ou pratiques et l'ensemble de la science et des techniques nous réservent de vastes possibilités d'échanges fractueux dans les années à venir.

Mais en même temps, Latino-Américains ou Canadiens voient se poser à eux, de plus en plus nettement, la question de savoir de quelles techniques puvelles ils ont véritablement besoin. Nous avons beaucoup à apprendre les us des autres à cet égard. L'application arbitraire des techniques scientifiques

Go; er on ces

rétai e

gurale

s. qui

ıle (le

la d'y

pays.

i sont fourni

nt de

itation

am é-

risque d'avoir à long terme des effets fâcheux dans certaines régions en voie de u d développement, comme on en trouve dans bien des parties de l'Amérique latine. Il faut absolument orienter la recherche du côté des véritables besom et de l'introduction en quelque sorte sélective des méthodes adaptées au milieu social ou physique. Le Canada ayant à résoudre des problèmes analogues gagnera à avoir des rapports plus étroits avec l'Amérique latine. D'au m part, le Centre canadien de Recherches pour le Développement internations pourra se révéler utile aux gouvernements d'Amérique latine.

etin

eisat

റന

iau

pr ans

пе

:sp

i e (

nfi

i tat

ാഥ

cu'u

cida

ons

ris

cain

211

cen

Lili

Con

1: 5

(1'

mer

s at

€ (

Car

Sati

Pin

C ii

rica

i ti

1.0

Fa

r n C T

C.J

#### Développement social et économique

C'est précisément dans le domaine pratique du développement social e économique que le Canada et les pays latino-américains pourront de plus en plus trouver les meilleures occasions d'entretenir entre eux des rapports cons tructifs. Tout étonnant que cela puisse paraître, le patrimoine du Canada est à bien des égards analogue à celui de l'Amérique latine. Il s'agit dans les de n cas de vastes territoires, riches en ressources naturelles, en bonne partie inex ploitées, voire encore inexplorées. Nos populations sont principalement d'ori gine européenne, mais on y retrouve aussi, à des degrés divers, des populations indigènes ou venues d'autres parties du globe. Voilà plus de trois siècles que chacun à sa façon, la plupart d'entre nous avons cherché à nous adapter à un nouveau milieu et à travailler à construire dans le nouveau monde, une société nouvelle. De bien des manières, nous avons tous largement réussi, a même temps que sur certains autres plans nous avons tous, jusqu'ici, également échoué. Je suis en tout cas persuadé que nous avons en commun des problèmes des aspirations et des ressources humaines.

Somme toute, ce qui nous rapproche davantage c'est l'impératif devent lequel nous nous trouvons de faire en sorte qu'il soit de plus en plus possible pour les citoyens les plus dépourvus, hommes et femmes, de vivre une vie convenable et d'en faire profiter leurs enfants. Cela, au fond, constitue l'objectif primordial de tout gouvernement soucieux de ses responsabilités. Nous parlons au Canada de promotion sociale et de croissance économique. Ce sont là, avec l'amélioration qualitative de l'existence, les objectifs de politique générale auxquels le Gouvernement canadien attache actuellement la plus grande importance dans l'optique de l'intérêt national. A l'échelle de l'hémisphère, ces buts ent été clairement et précisément énoncés dans les révisions apportées à voire Charte, révisions qui sont elles-mêmes le reflet de l'importance croissar te attribuée par les gouvernements membres de cette organisation au développement social et économique. Nous sommes heureux de prendre acte de ce te nouvelle affirmation de principes généreux, d'autant plus qu'elle est en parfa te conformité avec ce que nous estimons être l'essence même de notre nouve le politique extérieure.

C'est parce qu'il s'agit là d'idéaux que nous partagons, que mon gouvernement entend augmenter, autant que ses moyens le lui permettent, sa cont ibution à votre arsenal de paix. C'est ainsi que dans le domaine de l'assistan e

D'au re

cial plus er s consada est

es de a

e inex t d'cri ılatic ns es que apter à le, uae issi. en leme nt

olèmes,

deva nt ossible ne vie biectif parloas à, avec e auxortance its ent voire

issar te

velcocerte

arfa te ouve le

ouv(rcont istan :e

voie de la développement nous entendons prendre un certain nombre d'initiatives qui, mérique omme toute, feront plus que doubler le montant déjà alloué à l'Amérique beso na tine. Également, le Gouvernement canadien désire adhérer à cinq autres orgaisations interaméricaines jouissant de compétences en matière sociale et alogue conomique.

En plus, parce que les Canadiens entendent favoriser la croissance écononational ique tant chez eux qu'en Amérique latine, le Gouvernement canadien s'apprête prendre un certain nombre d'initiatives destinées à augmenter le commerce ans les deux sens et à favoriser les investissements du secteur privé en Amérine latine, bien qu'uniquement dans des conditions telles que soient parfaitement espectés la politique et les intérêts des pays hôtes.

#### e Canada et l'OEA

nfin, il y a la question des rapports du Canada avec l'Organisation des tats américains. Le Gouvernement a soigneusement examiné la question de on adhésion éventuelle à l'OEA en ce moment. Sans doute n'est-il pas exclu cu'un futur gouvernement canadien puisse un jour juger bon de poser sa cancidature. Pour l'instant, cependant, il a été décidé que la meilleure solution onsisterait pour le Canada à se rapprocher des pays de l'Amérique latine, ris individuellement et, en même temps, de certaines institutions interaméricaines, appartenant ou non à l'OEA. Ce sera une façon pour lui de se préparer 21 rôle qu'il pourra éventuellement être appelé à jouer dans l'hémisphère occiental. Il pourra ainsi acquérir l'expérience supplémentaire et indispensable d'un rilieu que bien peu de Canadiens connaissent intimement.

Le Canada délègue d'ores et déjà des observateurs à certaines réunions du Conseil économique et social interaméricain, du Conseil pour l'éducation, le science et la culture, et du Comité de l'alliance pour le progrès aussi bien ça'à celles de la Banque interaméricaine de développement. Le Canada est membre de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, de l'Institut s'atistique interaméricain, du Centre interaméricain des administrateurs fiscaux e du Centre d'études monétaires pour l'Amérique latine. Le Gouvernement du Canada entend resserrer ses liens avec ces organisations.

De plus, le Canada cherchera à devenir membre de plein droit des organisations interaméricaines suivantes: l'Organisation panaméricaine de la santé, l'institut interaméricain des sciences agricoles, l'Institut indianiste interaméricain, la Conférence interaméricaine de la sécurité sociale et le Centre interamér cain de promotion des exportations. Le Canada participera aussi au Fonds i teraméricain de secours d'urgence.

## **P** ≥ présentant canadien

Finalement, sous réserve d'un avis favorable des membres de l'OEA, le Gouver-Ement canadien aimerait mettre en place, avec l'Organisation, des rapports c ficiels au niveau qu'il conviendra. Nous concevons cet éventuel représentant canadien comme étant investi d'un statut d'observateur permanent. Nous souhaiterions qu'il assiste régulièrement aux réunions des organismes interamérica ns auxquels s'intéresse le Canada dans tous les cas où cette participation canadier ne apparaîtrait convenable. En tant qu'il constituerait la liaison principale en re le Canada et l'OEA, ce représentant canadien aurait, selon nous, à s'occuper de tous les aspects des affaires interaméricaines auxquelles le Gouvernement canadien pourrait légitimement s'intéresser. Nous estimons que des dispositions pourraient être prises dans ce sens, pouvant permettre au Canada d'amélio et dans une large mesure sa connaissance et sa compréhension de l'Américue latine et, singulièrement, de l'OEA et d'autres institutions régionales de l'hémisphère. Par ailleurs, nous souhaitons que de telles dispositions puissent permet re à nos voisins de l'hémisphère de mieux comprendre les dispositions et les aspirations du Canada.

Vis

A)

et au

que i

de sce

1470

co::di

dı. C

pesit

sionr

p: i

ir an

d in

des l

d∈s p⊹ise

n ni

d 4

ď

p: in

ei rc

d: iil

é ér

n. tu

d. 1

le re

SC3

Gn

V si V r le p cc-a M P: r l'l u gra

Voilà, monsieur le président, les modalités principales par le truchement desquelles le Gouvernement canadien souhaite, dans une collaboration avec les pays de l'Amérique latine, l'Organisation des États américains, ses organismes associés et, les circonstances s'y prêtant, avec les organisations régionales latino-américaines, développer ses relations avec l'Amérique latine. On trouvera des renseignements plus détaillés au sujet de nos projets de programmes et de la pensée dont ils s'inspirent dans un document intitulé « Amérique latine) qui fait partie d'une série de documents que vient de publier le Gouvernement du Canada à l'issue de la révision de sa politique étrangère . . . .

Il n'est pas impossible que ce que je viens de dire aujourd'hui, mêne considéré dans le cadre de la déclaration de politique générale plus détail ée de mon gouvernement, puisse décevoir les espoirs qu'on avait pu entretenir en certains milieux. S'il en est ainsi, je me dois alors de souligner qu'il ne feut pas oublier que le Canada est une puissance moyenne dont diverses sphè es d'action se disputent les ressources. J'ajoute, au reste, que le Gouvernement canadien entend agir aussi rapidement et constructivement que possible dens le sens d'une collaboration complète dans l'hémisphère. C'est dans cet esp it, monsieur le président, que j'ose formuler le vœu que, considérant l'heurer se circonstance qui a fait coïncider cette réunion de l'OEA et la publication récente de certains aspects nouveaux de la future politique étrangère du Canada, on pourra dire avec raison de cette session qu'elle aura marqué un nouveau déput dans les rapports entre le Canada et les nations dont l'appartenance commune au nouveau monde en fait l'associé.

# Visite de M. Sharp à Dublin

ica ns dier ne en re cur er

ement

sitic ns

élio er

éric ne

hémi-

met re

aspi

ement

ec les

isc ies

onales

ouvera

et de

itin : »

ement

mêne

tail ée

nir en

e faut

ohè es

ement

de ns

esp it,

irei se

écente

a, on

lép iit imi ne AINT BRENDAN, moine irlandais, aurait touché dès le VI° siècle les côtes du Canada actuel, « pays de pins sonores et d'oiseaux au doux ramage et au plumage multicolore ». Quoi qu'il en soit de cette légende, c'est un fait que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp, est descendu à l'aéroport de Dublin vers minuit par un beau soir d'été, le 3 juin 1470. Malgré l'heure tardive, le ministre canadien et sa suite ont été reçus cordialement et amicalement par les représentants du Gouvernement irlandais.

Au cours des 24 heures suivantes, M. Sharp a discuté avec des membres du Gouvernement et rencontré un bon nombre d'Irlandais qui occupent des positions clé dans le gouvernement, le monde des affaires, les milieux professionnels et culturels. Même s'il ne disposait que d'un temps très court, il a position de les buts de sa visite, c'est-à-dire discuter avec ses collègues ir andais, renouveler d'anciennes connaissances et rafraîchir ses impressions de une visite qu'il avait faite précédemment en Irlande en sa qualité de ministre des Finances.

M. Sharp répondait à une invitation de l'honorable P. J. Hillery, ministre des Affaires extérieures d'Irlande, qui a bien connu le Canada dans sa jeunesse prisqu'il a pratiqué la médecine en Ontario et en Saskatchewan. Les deux ministres et leurs fonctionnaires ont échangé leurs vues, lors de la réunion d' 4 juin, sur une multitude de sujets, y compris les événements d'Irlande d' Nord, la demande irlandaise de participation au Marché Commun, les principales propositions portant sur la tenue d'une conférence sur la sécurité expéenne, les négociations sino-canadiennes, l'amélioration des règles de delibération des Nations Unies et autres sujets spéciaux d'intérêt commun. Les é enements récents et leurs effets politiques sur les deux parties de l'île ont neurellement dominé ces discussions. M. Sharp, parlant plus tard au cours de la journée aux représentants de la presse d'Irlande et du Canada, a dit que le résultat le plus important de ces discussions a été de lui permettre, ainsi qu'à sou fonctionnaires, de mieux comprendre les grands problèmes auxquels le Gouvernement d'Irlande fait face actuellement.

## V sites à MM. Lynch et de Valera

Vers la fin de l'avant-midi du 4 juin, M. Sharp a passé près d'une heure avec le premier ministre John Lynch. Ce fut une rencontre de deux amis qui s'étaient connus antérieurement comme ministres des Finances. A la fin de l'après-midi, M. Sharp a été reçu par le président Eamon de Valera à sa résidence de Phoenix Perk. Le président de Valera incarne l'Irlande aux yeux d'une bonne partie de l'I umanité, car il a participé, au cours de sa longue carrière politique, à tous les grands événements de la République d'Irlande, de sa naissance à nos jours. La

rencontre a baigné dans une ambiance de simplicité et d'amitié, car le présider il eut s'est toujours intéressé, de façon étroite et personnelle, au Canada et à ce qualifier s'y passe. M. Sharp a profité de cette rencontre pour offrir au président un de l'Asculpture esquimaude.

M. Sharp a offert un déjeuner à la résidence de l'ambassade canadienne M F qui surplombe la baie de Killeney, à quelque 10 milles au sud de Dublic fri cfu



Le président de l'Irlande, M. Eamon de Valera (assis), examine une sculpture esquima de qui lui a été offerte par le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, M. Mitc tell Sharp.

292 / AFFAIRES EXTÉRIEURES

de l'A du G M F in ctu M Sl pr ser an ée

den a l'h sur malso Af ain toasts na ité des di mals

> oi al dens d'ens

Lins

at fu

de la
re iti
ca ac
milti
to t
L(s
de ix

éc éi il ex le; é Le;

que de b de ;

tre ye intar

l'I la prob

itc.:ell

réside di ent aussi l'occasion de continuer ses discussions avec son homologue M. ce of lery, et aussi avec le ministre des Finances, M. George Colley, le ministre ant un de l'Agriculture et de la Pêche. M. James Gibbons, et des hauts fonctionnaires Gouvernement irlandais. M. Sharp a alors rendu un hommage spécial à M Frank Aiken, présent au déjeuner, qui a représenté l'Irlande de facon si Dubling an crueuse à l'étranger de 1957 à 1969 comme ministre des Affaires extérieures. M Sharp a rappelé à ses autres invités la grande vision de M. Aiken, qui a br senté aux Nations Unies et soutenu avec persévérance durant les dernières ancées 1950 la fameuse « résolution irlandaise » sur le traité de non-prolifération de armements nucléaires. Le soir, M. Hillery a offert un grand dîner en 'l nneur de M. Sharp, au nom du Gouvernement irlandais, dans l'imposante mison Iveagh, siège de l'administration centrale du ministère irlandais des A aires extérieures, qui porte le nom d'une illustre famille d'Irlande. Les costs et les discours de fin de banquet ont permis alors de rappeler la communauté de sang et d'esprit qui lie le Canada et l'Irlande. Les invités, représentant les diverses couches de la société irlandaise, n'ignoraient pas ce qu'est le Canada, m is plusieurs d'entre eux, au cours de cette soirée, ont été grandement surpris au fur et à mesure que l'on révélait à quel point des hommes d'origine irlandaise ont rempli, au cours des premières années du Canada, d'éminentés fonctions dais la vie publique, dans le développement économique et dans les maisons d'nseignement de notre pays.

#### Lins nationaux très étroits

L discussion des problèmes bilatéraux, a exigé peu de temps, signe évident de la coopération et de l'amitié étroite qui marquent depuis des années les re itions du Canada et de l'Irlande. La compréhension mutuelle qui a toujours ca actérisé les relations gouvernementales irlando-canadiennes découle d'une milititude de contacts très personnels. Des Irlandais se sont établis au Canada to t au long des deux derniers siècles et le mouvement d'immigration continue. Les liens familiaux demeurent dès lors très étroits. Le commerce entre les de ix pays est assez important, et même si la vente de certains produits (le lait éc émé et le fromage, par exemple) donne lieu à une concurrence particulière, il xiste heureusement de nombreux secteurs dans chacun des deux pays où le exportateurs entreprenants de l'autre pays peuvent faire de bonnes affaires. Les investissements canadiens ont été bien reçus en Irlande. Il convient de noter qui la compétence particulière du Canada a contribué à l'exploitation des métaux de base en Irlande. Les soldats canadiens et irlandais ont rempli côte à côte de missions de paix au Congo et à Chypre. Leurs homologues civils ont aussi trevaillé ensemble aux Nations Unies, spécialement dans les activités qui in ressent le maintien de la paix et le désarmement. Comme le Canada, l'I lande est un pays qui possède deux langues officielles et fait donc face aux problèmes que soulève une telle situation. Et il y a entre les personnes et les institutions du Canada et de l'Irlande des échanges constants et fructueux q visent à la mise en commun des expériences sociales, économiques et institutionnelles offrant des chances de profit mutuel. Des milliers de tourist canadiens visitent l'Irlande chaque année; même si l'Irlande fournit un continge moins nombreux de touristes, celui-ci s'accroît chaque année.

11

Plusieurs sociétés canadiennes ont leur représentants permanents en Irland La compagnie Northgate Exploration Limited de Toronto, exploite en Irland deux mines, dont l'une est la plus grande productrice d'argent en Europe. Le por l'une est la plus grande productrice d'argent en Europe. compagnie Mogul Mines Limited de Toronto exploite une autre grande mine a récat plomb, de zinc et d'argent dans le compté de Tipperary. Les institutions fi la cières du Canada sont aussi respectées, dont la banque de la Nouvelle-Écos et la compagnie Royal Trust, qui ont des filiales à Dublin. Deux compagnie canadiennes d'assurance-vie, la Sun Life du Canada et la Canada Life fonction de 3'i nent en Irlande, et la société Armstrong Taylor, qui se spécialise en assura act mines, étend ses activités irlandaises à partir de ses bureaux de Dublin. D'au tra de ca compagnies commerciales du Canada possèdent de solides points d'appu el Irlande et continuent de tirer parti de toutes les occasions offertes. M. Shan et sa suite ont donc constaté qu'ils parlaient du Canada et des Canadiens à de auditeurs bien informés. De nombreux Irlandais, des milieux officiels et au res ont une connaissance non négligeable de notre pays, de ses institutions, de soi que tro économie et, par-dessus tout, de sa population.

M. Sharp et sa suite sont revenus au Canada le 5 juin par Shannon, encroi connu de très nombreux Canadiens, puisque c'est leur premier ou leur dernie arrêt en terre d'Europe à l'aller ou au retour. Même si le programme de ministre canadien n'a permis qu'une visite de courte durée, celle-ci a ét spécialement chaleureuse et amicale et elle s'est déroulée dans une atmospière que tant de visiteurs canadiens en Irlande vantent chaque année. Deux semains plus tard, deux navires de la marine royale canadienne, les contre-torpill un Annapolis et Saguenay, jetaient l'ancre dans le port de Dublin et les centains de marins canadiens ont été enchantés de la réception qui leur a été réser été Les habitants de Dublin se préparent déjà à la visite de deux équipes d'athlète canadiens, l'équipe canadienne de piste et pelouse qui se rendra à Dublin a rès les Jeux du Commonwealth et l'équipe canadienne d'équitation qui défei dra l'honneur du Canada lors de l'un des plus grands événements mondiaux de courses à obstacles, à l'occasion du concours royal hippique de Dublin, en a oût L'Irlande demeure donc un centre d'intérêt pour les Canadiens de toutes les couches de la société, comme le Canada continue d'être pour les Irlandais un pays ami au delà de l'océan. Les relations entre le Canada et l'Irlande s'appuent sur l'histoire, sur une tradition commune, sur des liens entre les deux populati nis et elles s'intensifient constamment grâce aux rapports commerciaux, industrels touristiques et culturels qui font de ces deux pays des amis naturels.

# eux a Exposition itinérante dans les pays incophones de l'Afrique occidentale

ntin ger

Irland

min : 🖟

s finar

-Écoss

ipas nie

onction

ura nce

D'au tre

opu e

. Shan

s à de

au res

de so

enc ro dernie ime d

osp ière emaines pill :un ntaine éser /ée ath i etes n a nè éfei dra aux de n a sût. ites les lais un ppu ent lati ons, ıstr els,

L Y A DEUX ANS, le ministère des Affaires extérieures et la Commission des expositions du Gouvernement canadien, organisme responsable des expositions ope. Le poer les divers ministères du Gouvernement canadien, se sont réunis pour preparer un projet d'exposition sortant de l'ordinaire. En raison de l'expansion des relations du Canada avec les pays d'expression française, on avait décidé de mettre sur pied un projet d'exposition éducatif à l'usage d'un certain nombre de pays de l'Afrique occidentale. Et dans le but de permettre à cette exposition de s'installer non seulement dans les capitales mais aussi dans de nombreuses illes qui, normalement, ne sont pas touchées par ces présentations culturelles ou d catives, on décidait de créer une exposition itinérante.

Ce projet, sous bien des rapports le premier de cette importance destiné Afrique occidentale, a été conçu de manière à présenter le Canada aux Af icains en leur proposant un certain nombre de faits de base sur le pays et son peuple. L'achat de quatre roulottes à revêtement d'aluminium et de qu tre camions, portant sur chaque côté l'inscription Visages du Canada et une



Le résident du Sénégal, M. Léopold Sédar Senghor (au centre) coupe le ruban lors de la cére nonie d'ouverture de l'exposition des Visages du Canada à Dakar. A sa droite, l'ambaszadeur du Canada, M. Gordon Riddell.

large feuille d'érable rouge, mettait le projet en route. Trois des roulots climatisées devaient contenir des présentations, et la quatrième, les pièces rechange, les générateurs et le matériel de projection de films 16 mm. grandeur limitée des roulottes et les conditions climatiques et physiques qu règnent dans ces pays créaient un certain nombre de problèmes techniques qui l'on ne pouvait résoudre qu'en supprimant des présentations la plus erand quantité possible de matériel fragile. Disposant de ce fait d'une latitude asse restreinte, les promoteurs se sont efforcés de présenter de façon aussi condensé mais aussi colorée que possible l'histoire du Canada, ses ressources, ses réseau de transport et de communications, son rôle dans l'aide au développement international, et divers aspects de la vie quotidienne des Canadiens. place, les quatre roulottes se placeraient normalement en rectangle, avec un entrée et une sortie à une extrémité. Le quadrilatère ainsi formé servira chaque soir de salle de spectacle en plein air où les habitants de la loc lit visitée pourraient assister gratuitement à des projections de films de l'Ofia national du Film, à moins que l'existence de gradins sur les lieux de l'exposition permette de former un auditoire plus nombreux. De chaque côté des quatre rampes qui servaient d'entrée, de sortie et de passage entre les roulottes. placerait des panneaux de photographies représentant les quatre saisons telle que les Canadiens les connaissent.

Le personnel nécessaire à la bonne marche de la tournée était engage spécialement dans ce but et comprenait un directeur, M. Louis-Hébert Desjarc ins, de Montréal, un directeur adjoint et quatre chauffeurs mécaniciens de l'ar nét qui venaient de prendre leur retraite. Chacun d'entre eux également serv rait d'hôte et de guide pendant toute la durée d'ouverture journalière de l'exposi ion au public.

Au début de décembre dernier la caravane quittait Ottawa au milieu d'une tempête de neige pour se rendre à Montréal où elle serait expédiée par ba eau vers l'Afrique occidentale. Là, du début de janvier jusqu'à la fin juin, elle devait s'arrêter au Sénégal, en Mauritanie, au Mali, en Côte d'Ivoire, en Ha Ite-Volta, au Niger, au Dahomey et au Togo.

die n

s'er ic

Mari

Ap ès

l'ex oc

où ∍l

Le n

cér n

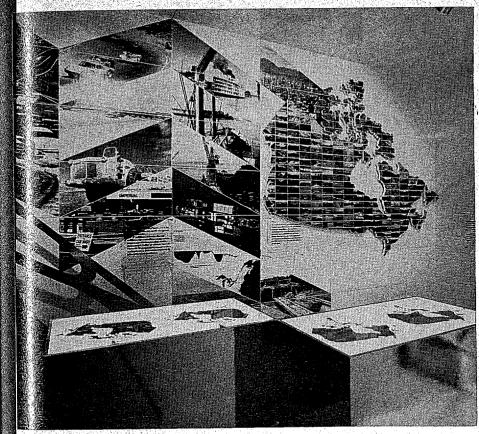
éga e Il de

nen e

arré é

## Sénégal

Le 7 janvier, le président du Sénégal, M. Léopold Senghor, inaugurait offici llement l'exposition à Dakar, en présence de la plupart des membres du Gouve nement, de l'ambassadeur du Canada, M. Gordon Riddell, du corps diplomatique, de représentants des autorités civiles et religieuses et de la presse. Cette inauguration mémorable donna le ton aux nombreuses autres qui suivirent Dans le discours qu'il prononça à cette occasion, M. Senghor déclarait qu'il te tail « non seulement à encourager l'événement pour sa valeur exemplaire, mais encore à lui donner la signification d'un acte de foi en cette forme pos tive de coopération culturelle. Il concluait en disant qu'il considérait cette exposi ion « comme le message de la fraternité pan-humaine de la grande nation cana-



Ceta section des Visages du Canada comprend (à droite) une carte du Canada consistant en 30 photographies en couleurs.

die ne, ... qui saura demeurer la porte par laquelle la francophonie pourra s'er ichir des éléments fécondants de la technologie nord-américaine ».

#### Ma ritanie

ulotte
ces d
n. L
es qu
es qu
es qu
e assu
densé
éscau
oenre

ec une erv rate oc district of the ocition quate es, on telles

engagi arcins 'ar néc erv rait

osi ion

d une ba eau 1, elle

Ha 1te-

ici lle-

ve ne-

ati iue,

Cette

vii ent.

te 1ait

I lais

os tive

osi ion

Ci na-

Ap ès un séjour d'une semaine à Dakar, dans deux quartiers différents, l'exposition se dirigeait vers le nord pour s'arrêter à Nouakchott, en Mauritanie, où elle était inaugurée officiellement par le président Mokhtar Ould Daddah. Le ninistre canadien des Affaires des anciens combattants, M. Jean-Eudes Dubé, se rouvant au même moment en Afrique pour représenter le Canada aux céré monies du dixième anniversaire de l'indépendance du Cameroun, était éga ement présent à la cérémonie d'inauguration qui avait lieu à Nouakchott. Il cevait déclarer aux personnes assemblées à cette occasion que « le Gouvernen canadien avait voulu démontrer par là son intention et sa politique arrêtées de favoriser l'établissement de liens plus étroits avec les pays qui

partagent avec lui l'héritage de la langue et de la culture françaises ».

L'exposition séjournait trois jours à Rosso puis, rentrant au Sénégal, le caravane s'arrêtait d'abord à Saint-Louis, où elle recevait des habitants, traditionnellement appelés « les Canadiens », un accueil chaleureux, comme marque de reconnaissance envers le Canada. A l'intérieur du pays, l'exposition s'arrêtait dans les villes de Ziguinchor, Kaolack et Thiès, et chaque fois le gouverneut et la population savaient montrer sans détours leur extrême plaisir de voir l'exposition faire un arrêt dans leurs murs.

#### Mali

De Thiès, les camions et les roulottes étaient ensuite transportés par chemin de fer jusqu'à Bamako, au Mali. La cérémonie d'inauguration rassemblait le ministre des Affaires étrangères, M. Sory Coulibaly, le ministre de l'Éducation, M. Yaga Bagayoko, et l'ambassadeur du Canada, M. Gordon Riddell. A Sikasso, deuxième arrêt prévu au Mali, comme dans presque toutes les villes où s'arrêtait la caravane, les séances de cinéma du soir constituaient une attraction des plus goûtées, à laquelle assistaient souvent des foules de plusieurs milliers de personnes.

#### Côte d'Ivoire

« Visages du Canada » se dirigeait ensuite de Sikasso vers le Sud, traversan la Côte d'Ivoire jusqu'à Abidjan pour que la première présentation ait lieu dans la capitale. Le président de la Côte d'Ivoire, M. Félix Houphouët-Boigny et lé secrétaire d'État canadien, M. Gérard Pelletier, de retour de la Conférence de Niamey où il avait dirigé la délégation canadienne, présidaient l'inaugurat on dont le succès fut énorme. Outre une douzaine de ministres de la Côte d'Ivcire, on remarquait la présence de M. Georges Charpentier, premier ambassadeur du Canada en Côte d'Ivoire dont l'accréditation était toute récente ainsi que des membres de la délégation canadienne à l'Assemblée générale de l'Association internationale des parlementaires de langue française. En réponse à l'allocu ion d'ouverture de M. Pelletier, M. Jean Guédé Lorougnon, ministre de l'Éduca ion nationale, déclarait qu'il était heureux d'accueillir en Côte d'Ivoire cette exposi ion dont l'arrivée suivait de près l'ouverture de la nouvelle ambassade à Abid an Il ajoutait que son pays tenait le Canada en très grande estimé en raison de « l'envoi d'un nombre de plus en plus important de professeurs, tant de l'enseignement secondaire et technique que de l'enseignement supérieur, et des of res annuelles de bourses » qui contribuaient à l'effort ivoirien de formation des cadres nécessaires au développement du pays.

De même qu'à Dakar, les présentations avaient lieu dans deux quart es différents d'Abidjan, permettant ainsi à un plus grand nombre de personnes de visiter l'exposition. Ensuite, « Visages du Canada » poursuivait sa route es Abengourou, Yamoussoukro, Daloa et Bouaké, attirant à chaque arrêt la meme foule et ayant même les honneurs de la radio et de la presse.

Heute Tanan

Af air du C

et les vis ter qui lu

prenc accor on: to

Radio au co villes

dé∵el so∵ce

on a Ni en

Ai N modè prosio

et ce de l'a M B

au Ca être

le Ca de pl

Da ao Malg à Co de ju

pr⊹cé M∴ga et M

M: lo

To 30
A a
carav
tour

Heite-Volta

L'inauguration de l'exposition dans ce pays était présidée par le ministre des Afraires étrangères, M. Zoromé, qui l'accueillit chaleureusement, et l'ambassadeur du Canada, M. Georges Charpentier.

Comme presque partout ailleurs, les communiqués publiés dans la presse et les annonces faites à la radio au sujet de l'exposition attiraient des foules de vis teurs. En fait, l'une des caractéristiques de la tournée a été l'énorme publicité que lui a été consacrée à la radio et dans les journaux. Les allocutions d'ouverture prenoncées par les ambassadeurs, les réponses officielles et les entrevues spéciales accordées par les ambassadeurs ou M. Desjardins, le directeur de l'exposition, ont toutes été diffusées très largement. Par ailleurs, le Service international de Rédio-Canada a donné des nouvelles de l'exposition tout au long de sa tournée, au cours de ses émissions en langue anglaise et française à l'Afrique. Dans les villes où résident des Canadiens, envoyés soit par l'Agence canadienne de dé eloppement international, soit par le Service universitaire canadien outremer, soit encore appartenant à des ordres religieux, partout les déracinés volontaires on apporté un concours utile et très apprécié aux manifestations.

Niger

At Niger, la caravane s'arrêtait à Niamey et Dosso. L'inauguration, suivant le modèle établi par les cérémonies d'ouverture précédentes, était présidée par le prisident Diori Hamani, accompagné de membres du Gouvernement nigérien, et ce fut un succès, comme partout ailleurs. En réponse à l'allocution d'ouverture de l'ambassadeur du Canada, M. Charpentier, le ministre des Affaires étrangères, M Barcourgné Courmo, rappelait la visite du président Diori, l'année précédente, au Canada, et faisait remarquer que la présence à Niamey de l'ambassadeur allait êti. l'occasion de signer une nouvelle convention de coopération par laquelle le Canada financerait une étude permettant d'évaluer l'importance des dépôts de phosphate situés dans certaines régions du Niger.

Dahomey

M Igré le début de la saison des pluies, la caravane parvenait sans encombres à lotonou, au Dahomey, pour ouvrir ses portes au public de ce pays au début de juin. En dépit des abondantes averses tropicales, la publicité qui avait prédé l'ouverture, à laquelle assistaient le président du Dahomey, M. Hubert M ga, et deux autres membres du Conseil présidentiel, M. Justin Ahomadegbé et M. Sowou Migan Apithy, ainsi que l'ambassadeur du Canada, M. Paul Milone, assurait la popularité de l'exposition à Cotonou, puis à Porto Novo.

To to

À a fin du mois de juin, après six mois de voyage et d'arrêts ininterrompus, la caravane atteignait Lomé au Togo, dernier arrêt de cette première partie de la tornée qu'elle terminait en beauté avec la présence, à l'inauguration, du ministre

299

tradi narqua urrêtai ernau

gal, 🕍

nin de iini itre Yaga ıxième tait la

s į lus

ers de

san la u dans gny et férence trat on,

eur du
ue des
ciation
ocution
ucation

osi ion bid an son de

Penseiof res on des

iart eis ines de te eis

m me

togolais de l'Information et de la Presse, M. Barthélémy Lambony, et de l'ambassadeur du Canada, M. D. B. Hicks.

On profitait de la saison des pluies pour remettre l'exposition à neuf a an de l'expédier au Congo (Kinshasa) en prévision du début de la seconde parti de la tournée, qui, entre la fin de septembre et le milieu de décembre, cond in la caravane dans une douzaine de villes du Congo, du Gabon et du Cameroun



Le groupe de trois experts établi par la Conférence des nations de l'Asie et du Pacifi que, elle-même réunie à Djakarta les 16 et 17 mai 1970 pour discuter la question cambodgi nne a terminé sa série de consultations avec les gouvernements et les Nations Unies par une visite à Ottawa, le 30 juin, où il a eu de longs entretiens avec M. Mitchell Sharp, secré aire d'État aux Affaires extérieures et des hauts fonctionnaires canadiens. Les trois exp ris, photographiés avec M. Sharp, sont (de gauche à droite): Tan Sri Muhammad Ghazali bin Shafie, secrétaire permanent aux Affaires étrangères de Malaisie; M. Anwar Sani, direc eu général des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères d'Indonésie; M. Sin aku Hogen, vice-ministre adjoint aux Affaires étrangères du Japon.

300 / AFFAIRES EXTÉRIEURES

 $M.\ des$ 

du C comm austra 1837-

rebell remar intern

re! ell

de ar de t das frace plasi

sa les

posts an la rébell comm le 13 rés r

G: le

bo d, de: ( l A bai S ave 1

Du ha à thre specta nous

priso miséi des 1

# M. Trudeau honore la mémoire des rebelles de 1837-1838

Le 18 mai 1970, le très honorable Pierre-Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, a dévoilé à Cabarita Park, Concord, Sydney, une plaque qui commémore l'exil, dans la région de la rivière Parramatta près de cette ville australienne, de 58 Canadiens français, prisonniers à la suite des rébellions de 1837-1838 dans le Bas-Canada. Dans le discours qu'il a prononcé à cette ocasion, le premier ministre a décrit ainsi le sort dont furent victimes les rel elles du Bas et du Haut-Canada:

Mal armés, mal organisés, mal commandés, trop peu nombreux, les recelles n'avaient aucune chance de réussir. Bien que faisant preuve d'une remarquable bravoure, les pauvres patriotes ne purent livrer qu'une guérilla intermittente et sans envergure.

Tantôt impitoyables, tantôt molles, généralement erratiques, les représailes dont ils furent l'objet ont quelque chose d'arbitraire. On brûla inutilement, de ant des femmes et des enfants terrifiés, des centaines de granges et de maisons dent les maîtres, insurgés ou non, avaient dû fuir. On exécuta dix-neuf rebelles das le Haut-Canada; on en pendit douze dans le Bas-Canada. Quelques fraccophones furent aimablement exilés aux Bermudes, où ils s'adonnèrent au plesir de la chasse. D'autres furent bannis ou incarcérés.

Cinquante-huit des prisonniers furent bannis dans la colonie de la Nouvelle-Geles du Sud. Ils furent embarqués à bord d'un vaisseau de transport à trois posts Le Buffalo et se tassèrent dans le navire avec plus de 90 Canadiens an lais au Haut-Canada qui avaient été arrêtés comme rebelles au cours de la rébellion de Mackenzie et exilés en terre de Van Diemen. Le navire, sous le commandement du capitaine J. Wood, fit voile pour Hobart, qu'il atteignit le 3 février 1840. Les prisonniers du Haut-Canada furent débarqués, on fit réstrue de provisions et, trois jours plus tard, avec les Canadiens français à bo d, le navire partit pour Port Jackson, où il arriva le 25 février 1840. Un de Canadiens français décrivit la scène de cette manière:

Après un voyage de cinq mois, le navire entra à port Jackson et jeta l'ancre dans la bai Sydney. Lorsque nous montâmes sur le pont pour nos exercices coutumiers, nous vîmes ave horreur cette terre que nous avions si ardemment désirée quelques jours auparavant. Du haut du pont, nous pouvions voir des êtres misérables harnachés à des charrettes, occupés à trer des blocs de pierre vers des bâtiments publics. D'autres cassaient des pierres. Ce spectacle nous remplit de tristes pensées; il était à croire, en effet, que dans quelques jours nous aurions à travailler de la même façon.

Le gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud consigna ces hommes à la prison de Longbottom, près de Cabarita Park. Ils y furent logés dans de misérables locaux, nourris d'une nourriture « exécrable » et chargés de paver des routes pour la ville de Sydney sous la surveillance d'une garde armée dont

301

avan parti

nd iir eron

cifi jue, dgic nne ar une

cré, aire exp :rts, ali bin

irec eur Sin aku

le commandant était le peu sympathique surintendant de la prison, dénormand « Baddelev ».

cond

anivait

eon id ui !ei

uil et OU 1 e ni ev ar

eta: lii

reb 11 Car ac a j la

eur h

ner a leu: 1

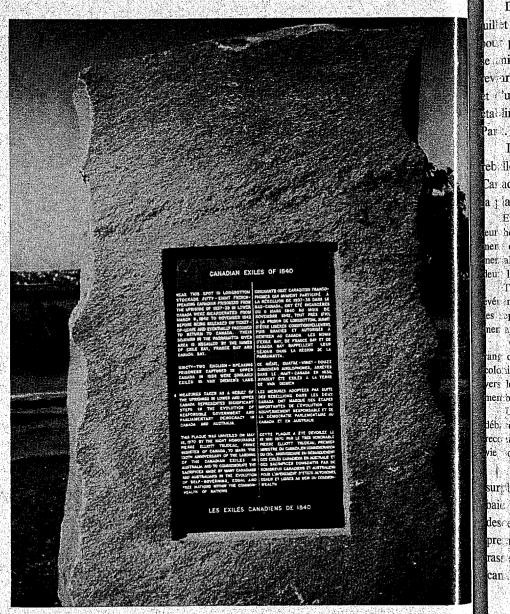
mer A ans c coloni vers l meir b

déb. 🕆 reco : vie (

sur baic.

des ( pre : rase car.

Au bout de trois mois, la conduite des prisonniers fut jugée si bonne quariccip l'on enleva la garde armée et en octobre de l'année suivante, leur comportence qui po fut jugé si exemplaire qu'un journal de l'endroit en parla comme d'un les pr



Pierre commémorative en souvenir des exilés canadiens de 1840, dans le parc Caba ita l Concord, dans la banlieue de Sydney en Nouvelle-Galles du Sud (Australie).

noign duite uniformément pacifique, ordonnée et zélée ». « Il est clair », poursuvait l'article, « que sous un bon maître, ils devraient faire des commis riccipaux et seraient utiles à tous les gentlemen et commercants respectables au pourraient avoir besoin de domestiques au-dessus du commun. » Peu après. d'un les prisonniers furent « assignés » — ce qui représentait une amélioration on idérable de leur sort — et, en avril 1842, ils reçurent des billets de congé ui 'eur permettaient de travailler pour leur compte.

Deux ans plus tard, les premiers Canadiens français furent graciés et. en hillet 1844, 38 de ces personnes qui avaient économisé suffisamment d'argent on: payer leur voyage de retour quittèrent l'Australie. Les exilés qui restaient e mirent au travail pour gagner le prix de leur voyage de retour, et tous everent dans leur pays d'origine à l'exception de ceux qui moururent en exil t 'un nommé Joseph Marceau qui, s'étant marié en Australie, décida de s'y ta lir. Beaucoup de ses descendants participaient à la cérémonie à Cabarita Par .

Les événements du Haut et du Bas-Canada, y compris le bannissement des et îles, eurent un effet considérable sur l'évolution de la vie politique au La ada. Voici la conclusion tirée par le premier ministre au moment de dévoiler a i laque:

Et pourtant la tentative des rebelles n'avait pas été vaine: leur courage aveugle et eur héroisme non célébré portèrent leurs fruits. Le résultat ne fut pas moins que l'avènenen d'un gouvernement démocratique et responsable au Canada, C'était l'objectif fondaner al des rebelles, et il vaut la peine de faire observer à cet égard que les patriotes des deu langues étaient en parfait accord, en dépit de divergences dans certains de leur griefs.

Trois ans seulement après les troubles de 1837-1838, et en conséquence directe de ces vé ments, l'Acte de l'Union était proclamé. L'Assemblée ne répondait plus à l'exécutif, es présentants élus du peuple tenaient les cordons de la bourse, et la démocratie parlener aire britannique était introduite.

Ce genre de gouvernement étant réalisé, le Canada pouvait passer du statut colonial au ang de nation et à l'indépendance complète. Cette évolution a été suivie par beaucoup de colo des britanniques et en particulier par l'Australie. L'histoire commune de l'évolution ers le statut d'États souverains est un lien qui unit l'Australie et le Canada en qualité de neil pres du Commonwealth et sur lequel sont fondées des relations étroites et amicales.

La plaque que j'ai l'honneur de dévoiler commémore le cent trentième anniversaire du 16b; quement des déportés canadiens en Australie. Elle restera un témoignage de notre eccinaissance envers tous ceux qui ont risqué si témérairement et si courageusement leur vie our la cause de la liberté, de notre liberté.

Le monument sur lequel la plaque dédiée aux Canadiens est montée sur lombe trois baies nommées, en souvenir de leur exil, baie des Français, baie de l'Exil et la baie du Canada. Ce sera le lieu d'une réunion annuelle des des endants de Joseph Marceau, dont beaucoup se sont rencontrés pour la pre nière fois à la cérémonie de dévoilement mais qui ont l'intention de se rass mbler autour du monument pour garder vivante la mémoire des exilés car diens-français.

ıbaı ta i

# L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

COMITÉ SUR LES DÉFIS DE LA SOCIÉTÉ MODERNE

ors de la réunion ministérielle de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nor tenue à Washington en avril 1969, le président Nixon a proposé publiquement que l'OTAN « crée un Comité sur les défis de la société moderne qui se ail boger chargé de trouver les meilleures façons d'appliquer l'expérience et les ressource sur la des pays occidentaux à l'amélioration du niveau de vie des citoyens ».

La proposition de M. Nixon manifestait l'intention du Président de prouve que, en fin de compte, la sécurité repose autant sur le dynamisme des col ec tivités membres de l'Alliance que sur la puissance de leurs Forces armes Les progrès techniques et scientifiques avaient offert des possibilités de réali sations extraordinaires mais ils avaient aussi entraîné des bouleversements nu l'homme n'avait jamais connus auparavant et dont les effets cumulatifs pourra en Perin bien se révéler catastrophiques pour l'humanité s'ils n'étaient pas maîtr sés prochainement. Le rôle de l'OTAN viserait à réduire les effets nuisibles découlant d'une utilisation imparfaite des progrès techniques, en vue d'un em 10 efficace des inventions techniques et d'un surcroît de bien-être et de liberté pour les hommes.

Les ministres de l'OTAN ont appuyé la proposition américaine et ont chargé le Conseil de l'Atlantique Nord d'organiser le travail ultérieur qui s'impose. Cette décision a éventuellement suscité la proposition officielle de créer un Comité permanent de l'OTAN sur les défis de la société mode ne Le Canada a appuyé cette proposition et, en novembre 1969, le Comité sur les défis de la société moderne était officiellement créé.

## **Organisation**

Les conseillers politiques supérieurs du Comité se rencontrent deux fois pour discuter des problèmes de l'environnement. Entretemps, des sous-groupes et des équipes d'experts intéressés aux détails des projets particuliers en cours assistent à des réunions régulières.

Le travail du Comité gravite autour de deux hypothèses: la première est que les activités de l'OTAN dans le domaine du milieu compléteront le tra all des autres organisations internationales, sans faire double emploi, et qu'elles n'entraîneront aucune affectation de nouvelles ressources à l'OTAN. Le ôle qui est attribué à l'OTAN ne consiste pas à se lancer dans la recherche mais plutôt à se servir des données scientifiques et techniques déjà établies pour aboutir à une action gouvernementale conçue pour résoudre des problè nes précis.

La seconde hypothèse concerne le concept des « pays pilotes ». Le Cor lifé sur les défis de la société moderne ne fait pas appel à chacun des quinze pays

catast no lut ation dir ger

dui en hu plu

on 3 é coord no lei

tages niv at De p des to

que d

Locsa

sur le

de 'e qui st ins ti l'er o

l'One le Co dia o

> Jusn rab e réuni Con ou d

Per n

de d rés [ dui en font partie pour remplir sa tâche; il confie plutôt des projets pilotes à un plusieurs pays membres. Plusieurs pays, dont le Canada, ont déjà commencé travailler sur des projets pilotes. Ces derniers portent sur l'aide en cas de parastrophes, la pollution de l'air, la sécurité routière, la pollution des mers, la no ution des eaux à l'intérieur des terres, la motivation individuelle et la motiation de groupe dans une société moderne industrialisée et la place de l'environhement dans la stratégie du développement régional. Le Canada a accepté de liriger une étude sur la pollution des eaux à l'intérieur des terres et de collaboser avec le Portugal et la France, à titre de pays co-pilote, à une étude sur la pollution des mers amorcée par la Belgique.

Pour demeurer en accord avec ce nouvel aspect des activités de l'OTAN, on a établi à Ottawa un des sous-comités du Comité interministériel sur l'activité Ce sous-comité sera chargé de nternationale relative à l'environnement. coordonner le travail du Canada et celui du Comité sur les défis de la société moderne.

### Perinence de l'engagement de l'OTAN

Lo sque les membres de l'Alliance se sont entendus pour créer le Comité sur les défis de la société moderne, ils ont reconnu que l'OTAN offre des avantages uniques pour l'étude des problèmes de l'environnement. A cause du niv au relativement élevé de leur technique les membres de l'OTAN rencontrent les mêmes problèmes du milieu et sont tous vivement intéressés à les résoudre. et on De plus. l'Alliance possède maintenant des cadres d'organisation efficaces et des techniques de consultation complexes, fort utiles pour le genre de travail que désire poursuivre le Comité.

La proposition visant à étendre les intérêts de l'Alliance dans le secteur de l'environnement était conforme à l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord, qui stipule que les pays alliés acceptent d'entreprendre le renforcement de leurs institutions libres, l'avancement des conditions de stabilité et de bien-être et l'er ouragement à la collaboration économique dans la région de l'OTAN.

Vu les intérêts communs qui sont susceptibles de se développer entre l'Est et l'O est dans le domaine de l'environnement, il a également été reconnu que le Comité sur les défis de la société moderne pourrait éventuellement entamer le dialogue sur le sujet.

## Per pectives

se ait

our ce

col ec

rmees. réali-

ts que

rra ent

aîtr sés

déc ou-

em oloi

liberté

ur qui

lle de

de ne

té sur

roupes

cc urs

re est tra /ail

u'∈ les

e ôle

rais

pour

olè nes

Co: nité

rays

Jusqu'à maintenant, l'intérêt et l'appui suscités par le Comité ont été considérab es et cet état de choses augure bien pour l'avenir du Comité. Après deux réunions plénières, on a défini l'orientation et l'organisation des activités du Conité, et le travail relatif à certains projets pilotes est en cours. D'ici un an ou deux, certains de ces projets devraient se réaliser; on sera alors en mesure de déterminer si le Comité sur les défis de la société moderne peut donner les résultats concrets auxquels on aspirait lors de sa création.

# Libre fluctuation du taux de change du dollar canadien

E ministre des Finances, l'honorable E. J. Benson, a annoncé le 31 mai qui parei nour l'instant, le Fonds de change du Canada va cesser d'acheter de décis dollars É.-U. en montants suffisants pour empêcher le taux de change du della metre canadien de dépasser sur le marché sa valeur au pair de 92½ cents É.-U. d plus de un pour cent.

ku béi

h⊲la

ce is

He la

é u

à la

dc la

fo.ici

Le Fonds monétaire international a été informé de la décision de ne partie a maintenir le taux de change du dollar canadien en deçà des marges actue le Le FMI a aussi été informé de l'intention du Gouvernement du Canada de continuer à se concerter avec lui et de s'acquitter de nouveau, dès que la circonstances le permettront, des obligations qui lui incombent en vertu de et et Statuts du FML

Expliquant cette décision, M. Benson a signalé la position extrêmente di la forte du dollar canadien sur le marché du change depuis le début de 1970. Il communiqué que l'état global des réserves officielles s'était accru au cours de accara cinq derniers mois de plus de 1200 millions de dollars, non compris l'alloca in seconfo de Droits de tirage spéciaux. L'augmentation des réserves a été de plus en alument t rapide. Au cours du premier trimestre, elles se sont accrues de 367 mill on du a de dollars É.-U. (non compris l'allocation de 124.3 millions de dollars É.-U et am il Droits de tirage spéciaux le 1° janvier 1970). En avril, elles ont monté de poit 225 millions de dollars É.-U. En mai, les réserves officielles ont monté de 26 de l millions de dollars É.-U. et, de plus, à la suite d'opérations « swaps » et à terme s'é u 360 millions de dollars É.-U. ont été acquis pour livraison future, soit un de 7 augmentation totale de 622 millions de dollars É.-U.

Ces augmentations des réserves résultaient du fort excédent qui s'est produi au compte courant durant les premiers mois de la présente année et de l'a flut considérable et incessant de fonds, consécutif aux emprunts à long terme de Canadiens sur les marchés financiers étrangers. L'an dernier une forte setti de capitaux à court terme a nettement freiné la montée des réserves officielles Cette tendance ne s'est pas poursuivie en 1970 parce que certains taux d'in été à court terme importants à l'étranger ont fléchi et que certains soldes privé à l'étranger ont été rapatriés. En 1970, l'accumulation de réserves a consi dérablement accru les difficultés de trésorerie du Gouvernement du Canada. Les soldes de caisse de celui-ci ont été considérablement réduits, et un supplés selles de 250 millions de dollars a été obtenu au moyen de la vente d'une émis ion spéciale de bons du Trésor destinée à procurer des ressources additionn les au Fonds de change.

Le ministre a souligné que le rythme d'accumulation des réserves s' tal accéléré de facon constante durant toute l'année. Si cette tendance avait per isté

e réserves officielles du Canada auraient atteint rapidement des niveaux bien repérieurs aux besoins du pays, ce qui aurait favorisé des achats spéculatifs de illars canadiens sur une grande échelle, occasionné des effets perturbateurs le système des paiements internationaux et apporté des profits inattendus cusidérables aux spéculateurs. Le Gouvernement n'est pas prêt à financer de na ceilles augmentations des réserves de devises virtuellement sans limites. La légision de permettre une certaine hausse du taux du marché du change u de la simposait pour empêcher la situation de prendre des proportions incontrôlables.

M. Benson a fait observer que dans la mesure où le dollar canadien prend de la valeur par rapport aux autres monnaies, les Canadiens pourront acheter de vantage à l'étranger avec le même montant de dollars de leur pays. Le prix é uit au Canada des marchandises importées contribuera à modérer la tendance à a hausse des coûts et des prix. Toute hausse prolongée de la valeur du de lar canadien, sans mesures compensatrices, tendrait, toutefois, à exercer un rfu de le le restrictif de plus sur l'économie. Le ministre a insisté en disant que cela ns conviendrait pas dans les circonstances actuelles. Le Fonds de change se menier dicidra donc prêt à prévenir toute perturbation du marché du change et à 70 I coctionner pour le moment de façon à modérer toute hausse du dollar ours de caradien, ce qui, en harmonie avec la politique économique générale, sera loca ion conforme aux objectifs économiques permanents du Gouvernement qui sont en plu dur taux moins élevé d'augmentation des prix et la réalisation sur une base du able de niveaux de plus en plus élevés de production et d'emploi. Le LU et m sistre a déclaré également que le Gouvernement revoit actuellement ses onté de po tiques économiques et financières d'ordre général à la lumière de l'évolution de 26 de la situation. A cet égard, il a souligné avec satisfaction une nouvelle tel me re uction, annoncée par la Banque du Canada, du taux officiel d'escompte oit un de 7½ pour cent à 7 pour cent.

pre dui

nai qu

-**U**J d

ctue les

aue le

l'a flu me de e sorti ficie lles d'in érê s privés c cinsi

da. Les plér rent mis sion onn :lles

s s'itail per: isté

# Commission mixte Canada-Tunisie

SECONDE SESSION, JUIN 1970

A DÉLÉGATION tunisienne à la seconde session de la Commission mixte Canada. Tunisie, tenue à Ottawa du 8 au 10 juin, était dirigée par M. Chedli Ayar secrétaire d'État tunisien à la Planification, et elle comptait M. A. Hamzana ambassadeur de Tunisie au Canada, et plusieurs hauts fonctionnaires tunisien La délégation canadienne, dirigée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieure M. Mitchell Sharp, comptait parmi les participants M. J.-P. Goyer, secrétair parlementaire du ministre, M. d'Iberville Fortier, ambassadeur du Canada a Tunisie, et des hauts fonctionnaires canadiens.

Après s'être entretenus d'affaires internationales et de questions d'intéricommun, les membres de la Commission ont étudié plusieurs questions touchant les relations bilatérales des deux pays. A la lumière de la situation actuelle il ont analysé les programmes de coopération économique et technique, les relations commerciales, les relations culturelles et d'immigration et la ligne de conduite à suivre à l'avenir.

M. Ayari a eu des entretiens privés avec M. Sharp, avec le secrétaire d'Étal  $M_m^{1/2}$  M. Gérard Pelletier, avec le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Le premie Pepin, et avec M. Maurice Strong, président de l'Agence canadienne de développement international.

Il a été convenu que la Commission tiendrait sa troisième session à Tull'an prochain.

Dix er

Vin<sub>t</sub>. Qua o

**G**once

eiz ∂i Sept èi Con u

> incu Ljul

308 / affaires extérieures



e d'Étal d' réception de la Journée du Canada tenue à Colombo, le 1<sup>er</sup> juillet, Son Excellence et M' John Timmerman accueillent Madame Sirimavo Dias Bandaranaike, récemment élue ean-lu gremier ministre de Ceylan.

déve or

àTın

## CONFÉRENCES

- Dixême session du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED: Genève, du 25 août au 18 septembre.
  - in t-cinquième session de l'Assemblée générale de l'ONU: New York, le 15 septembre.
- ua orzième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique: Vienne, du 22 au 29 septembre.
- on:eil international pour l'exploration de la mer: Copenhague, du 28 septembre au 7 octobre.
- Seiz me Conférence générale de l'UNESCO: Paris, du 12 octobre au 10 novembre.
- Septême Conférence des statisticiens du Commonwealth: New Delhi, du 16 au 27 novembre.
- Con ultation mondiale sur l'utilisation du bois dans la construction de logements: Vancouver, du 5 au 16 juillet 1971.
- Gincuième Congrès de la Fédération internationale pour le traitement de l'Information: L'abljana (Yougoslavie), du 23 au 28 août 1971.

#### LES TRAITÉS

#### Faits courants

Nesvi

Protoc

Pérou

Accor

Ro at

Écar

Sis

Ac or

M. II

Cc v

Ac o

#### RII ATÉRAUX

#### Danemark

Échange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Danen art concernant un programme d'entraînement aérien entre le Canada et le Danemarl.

Copenhague les 2 et 3 juillet 1970. En vigueur le 3 juillet 1970.

#### États-Unis d'Amérique

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amér: que relatif à l'exploitation de stations radiotéléphoniques.

Signé à Ottawa le 19 novembre 1969.

Înstruments de ratification échangés à Ottawa le 24 juillet 1970.

En vigueur le 24 juillet 1970.

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amér que relatif aux privilèges réciproques de pêche dans certaines régions sises au large de leurs côtes.

Signé à Ottawa le 24 avril 1970.

En vigueur le 24 avril 1970.

Échange de notes sur la continuation des responsabilités concernant le personnel le fonctionnement, l'entretien et le financement des douze stations de radar visées par l'Échange de notes du 12 juin 1961.

Washington le 25 juin 1970. En vigueur le 25 juin 1970.

Échange de notes remplaçant l'Accord du 31 juillet 1969 concernant les services de pile lage dans les Grands lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent jusqu'à Saint-Régis (1906 un mémoire d'accord).

Washington le 6 juillet 1970.

En vigueur le 6 juillet 1970.

#### Hongrie

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République populair de Hongrie relatif au règlement de questions financières.

Signé à Budapest le 1er juin 1970.

En vigueur le 1er juin 1970.

#### Italie

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République italiens relatif au Régime de pensions du Canada.

Signé à Ottawa le 29 mai 1970.

En vigueur le 29 mai 1970.

A compter du 1er janvier 1969.

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République ital entendade la République relatif à la coproduction cinématographique avec protocole d'accord provisoire.

Signé à Ottawa le 16 juin 1970. En vigueur provisoirement le 16 juin 1970.

# Nations Unies

Échange de notes entre le Canada et l'Organisation des Nations Unies concerna it règlement des réclamations nées d'actes accomplis par des membres du conti igen canadien affecté à la Force des Nations Unies à Chypre dans l'exercice cu dehors de l'exercice de leurs fonctions officielles. New York le 25 mars 1970. En vigueur le 25 mars 1970. Censé être en vigueur le 13 mars 1964.

No avelle-Zélande

nemark Pro narl.

mér que

mér que

arge de

nnel le

sées par

pile tage

ris (1ve

opulair

italienn

ital enn

ire.

Protocole modifiant l'Accord commercial entre le Canada et la Nouvelle-Zélande Signé à Wellington le 13 mai 1970.

Pérou

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Pérou sur le mode de financement de la vente de blé par le Canada.

Signé à Ottawa le 7 mai 1970. En vigueur le 7 mai 1970.

Ro aume-Uni

Éciange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume-Uni modifiant l'Accord du 11 septembre 1964 concernant le statut des Forces canadiennes aux Bermudes.

Londres, le 16 décembre 1969 et le 8 janvier 1970. En vigueur le 8 janvier 1970.

Su de

Ac ord supplémentaire modifiant l'Accord intervenu entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement royal de Suède tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, et signé à Ottawa le 6 avril 1951, puis modifié par l'Accord supplémentaire signé à Stockholm le 21 janvier 1966.

Fait à Stockholm le 28 octobre 1969.

Instruments de ratification échangés à Ottawa le 8 mai 1970. En vigueur le 8 mai 1970.

MULTILATÉRAUX

Convention relative à l'Agence de coopération culturelle et technique.

Faite à Niamey le 20 mars 1970.

Signée par le Canada le 20 mars 1970.

Ce vention instituant l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Signée à Stockholm le 14 juillet 1967.

Instrument d'adhésion du Canada déposé le 10 mars 1970.

Co vention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, Acte de Stockholm, 1967.

Faite à Stockholm le 14 juillet 1967.

Instrument d'adhésion du Canada déposé le 26 mars 1970.

Co vention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, Acte de Stockholm 1967. Faite à Stockholm le 14 juillet 1967.

Instrument d'adhésion du Canada déposé le 26 mars 1970.

Accord amendant l'Accord entre le Canada, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la République fédérale d'Allemagne concernant l'exécution de manœuvres et autre exercices dans la zone Soltau-Lünebourg.

Fait à Bonn le 12 mai 1970.

Signé par le Canada le 12 mai 1970.

Ac ord de l'OTAN sur la communication, à des fins de défense, d'informations techniques. Fait à Bonn le 7 juillet 1970.

Signé par le Canada le 7 juillet 1970.

erna it l

ce cu d

311

Yol X Tra lu

Le pr Le er Con éi

Ľ'O∵ga La Cl

Assista La ciei Ami as

Comm Confére

Nom no qu meni

# AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication,

de prétérence avec indication de source.

de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2;
autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis
et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$2.50.

Le bulletin est envoyé franco aux ubonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada
et adressées à Information Canada, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
ministère des Postes. Ottawa.

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

| ol XXII, № 9 <b>Table des matières</b> septen                         | ibre 1970 |
|---|-----------|
| Traduire une cause commune en une action commune                      | 314       |
| e prince de Galles au Canada  | 318       |
| e enforcement de la sécurité internationale                           | 321       |
| Conférence sur la pollution des Grands lacs                           | 326       |
| Oganisation de l'aviation civile internationale                       | 328       |
| a Charte des Nations Unies  | 337       |
| Assistance canadienne aux victimes du séisme péruvien                 | 339       |
| a deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement           | 341       |
| Amlassadeur à l'université  | 347       |
| Commission internationale des pêcheries de l'Atlantique du nord-ouest | 351       |
| Conférences :   | 353       |
| omnations, mutations et démissions                                    |           |
| u ministère des Affaires extérieures                                  | 354       |

# Traduire une cause commune en une action commune

'in ag d'a i**t**i

du S décle

guerr à Pa

derne

nous.

n'a er

surer

pov rs

Ce⊳ a

retien

pas (

tou:

gra n

tion

devie

ľO:g

a r.o

sec:é

l'in :e

la i

des 1

Un e

et i'

fine n

l'ar ié

gra 10

ass u

Né∈e

Dans

l'at e

sur /e insta

de 5

mas

UNE DES TÂCHES DE L'ONU

Voici le texte de la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures M. Mitchell Sharp, faite dans le cadre de la discussion générale de la vi y cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New Y nk le 24 septembre 1970 :

...Il y a quelques semaines à peine, le cessez-le-feu au Moyen-Orient et le propositions de négociations visant à régler ce conflit ont donné lieu à ur optimisme prudent. Aujourd'hui, nous faisons face à une situation des olus sérieuses au Royaume de Jordanie, situation qui a déjà provoqué de nouve au actes de violence et des affrontements sanglants. La bataille qui se livre et Jordanie risque d'entraîner les pays avoisinants; il a un danger constant que le conflit s'étende à des puissances plus éloignées. En l'occurrence, nous avoir vu la menace à l'ordre mondial prendre plus d'ampleur. Je songe ici aux actes de piraterie aérienne: au Moyen-Orient, le fait nouveau et marquant est celu de retenir en otages des personnes innocentes en vue d'une rançon à des fin politiques ou autres, notamment dans le but de rendre plus difficiles encorc les circonstances qui entourent le cessez-le-feu.

De nos jours, aucun gouvernement ne saurait rester indifférent devan le répercussions à grande portée que ce genre d'anarchie internationale pou rai entraîner. Je suis fermement convaincu que les mesures juridiques et techni que qu'étudie actuellement l'OACI, bien que nécessaires, ne sauraient fournir les éléments de la solution. Telle est l'opinion de mon gouvernement. Le détournement d'avions doit être considéré comme un acte intolérable, inexcus able et injustifiable, quels que soient les motifs qui animent les pirates.

Nonobstant ces nouvelles complications, les pourparlers de paix au Mo /en Orient sont bloqués parce que les parties en cause s'accusent réciproque nen de violer le cessez-le-feu. Les parties qui ont établi ce cessez-le-feu, ainsi qui les puissances qui l'ont appuyé, ne sont pas sans connaître le danger que comporte une voie à laquelle il devient de plus en plus difficile de trouver une issue.

L'évidente menace à la paix au Moyen-Orient est un défi à l'Organisation des Nations Unies, défi que tous les pays membres doivent relever en appuyal les efforts de l'ambassadeur Gunnar Jarring et de tous ceux qui travaille it à rétablir la paix dans cette région bouleversée.

## Énormes obstacles à la paix

Si le conflit au Moyen-Orient, qui va grandissant, était la seule menace à laquelle le monde devait faire face, cela suffirait à absorber toutes les énergies

'in agination et les ressources de la communauté mondiale. Mais il existe, dans d'a itres parties du monde, d'énormes obstacles à la paix et à la sécurité.

Nous n'avons pas trouvé de solution au conflit racial qui persiste en Afrique du Sud. Si nous n'agissons pas, ce feu qui couve sous la cendre pourrait déclencher un incendie qui embraserait le sud du continent. En Indochine, la guerre se poursuit à des degrés divers d'intensité, cependant que les pourparlers à l'aris n'ont pas encore abordé les questions fondamentales. L'Europe deneure divisée, mais il s'est fait des progrès encourageants. Nous pouvons nous féliciter de ce que les situations en dégénérescence ailleurs dans le monde n'a ent pas été utilisées pour entraver la marche vers la détente entre les deux superpuissances. Les entretiens sur la limitation des armes stratégiques se pou reuivent: l'Allemagne occidentale et l'Union soviétique se sont rapprochées. Ces améliorations en présagent d'autres.

Bien que les conflits internationaux, surtout les explosions de violence, retinnent nécessairement l'attention de nombre de pays membres, ils ne doivent pas éclipser des problèmes non moins importants qui intéressent l'humanité tout entière.

Les pays en voie de développement appréhendent une crise dans le programme international de développement. Le Canada comprend leur préoccupation et s'efforce d'augmenter son apport. Les questions de l'environnement deviennent plus inquiétantes de jour en jour. Je suis heureux de constater que l'Organisation des Nations Unies cherche à y parer. Pour sa part, le Canada a nobilisé les services d'un fonctionnaire éminent, M. Maurice Strong, qui sera sec étaire général de la conférence de 1972. Aux quatre coins de la terre, l'incertitude règne quant aux perspectives économiques.

La prospérité et la sécurité mondiales sont inséparables et dépendent de la igueur de l'économie mondiale. Au cours des années, — en partie en vue des besoins, en partie par suite de la demande —, l'Organisation des Nations Un es a mis sur pied un réseau impressionnant d'organes intergouvernementaux et l'instruments internationaux en vue de stimuler la coopération sur le plan finencier, commercial, économique et social. L'apport de ces organismes à l'amélioration des conditions de vie à travers le monde constitue une des plus gra ides réalisations des Nations Unies. Il est essentiel de continuer à en assurer l'efficacité.

#### Nécessité de rénover l'ONU

n

rieures

i vi igi

 $oldsymbol{Y}$  ork

t et le

u à v

es olu

ouv∈ au

ivre e

guel

s avon

ix a ctes

st celu

des fin

core le

van le

рои таі

hni jue

nir ou

ccus abk

Mo /en-

iuei ier

insi qu

omr orti

nisa tion

ppu yan

ille it

ena(e

ner gies

nt. L

Dans le discours que j'ai prononcé l'an dernier au nom du Canada, j'ai attiré l'at ention sur la nécessité de rénover les Nations Unies. Les événements survenus au cours des douze derniers mois, — et que j'énumérais il y a un instant —, rendent ce besoin encore plus urgent. Les améliorations en matière de procédure ont leur utilité, et je dirai quelques mots à ce sujet tout à l'heure, mais elles ne peuvent, en soi, satisfaire ce besoin.

Dans son travail pour le bien de l'humanité, l'ONU fait face actuellement à de nouvelles menaces, de nouvelles contraintes et de nouveaux obstacles. Le principes mêmes qui servent de guide à l'Organisation doivent être repersés si l'on veut que les objectifs de la Charte se réalisent. Ce but sera atteir te les membres sont prêts à saisir les occasions qui se présentent, à adopter de nouveaux points de vue et à fixer des objectifs pratiques pour l'Organisation

su: c

quest

au st

mand

quest

des f

de la

matiè

de 1'2

l'Assi

SOUS-

les se

sation

ne s

s'imp

vu:

en ve

le .n

fau :

gol.ve

ma s

au c

am ji

per p

Ca: a

de ti

Or a

La délégation du Canada estime qu'en cette année d'anniversaire, nous devrions rechercher des moyens pratiques qui permettraient à l'Organisation des Nations Unies de mieux jouer son rôle et de traduire une cause commune en une action commune. En raison du nombre et de la complexité des orogrammes internationaux que l'Assemblée a mis sur pied, elle a de plus en plus de mal à les réaliser efficacement. Trop souvent, des tâches importantes son remises à plus tard ou abandonnées. Le travail d'organisation et d'administration devient ainsi plus complexe; les dépenses, les charges et les obligation si multiplient.

Le temps est venu de poursuivre les améliorations apportées pa la Deuxième Commission l'an dernier et, plutôt que de s'en ténir à des améliorations partielles, d'envisager dans leur ensemble les procédures et l'organisation de l'Assemblée générale. Cette idée n'est ni nouvelle ni originale, mais, en ette année du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, nous devons de nouveau tenter d'améliorer notre Organisation.

C'est cette conviction qui a poussé le Gouvernement du Canada à proposet, avec l'appui de douze pays, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée génerale de la question suivante: « Rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale ». Cette proposition, que viendront appuyer un ce tait nombre de pays de diverses régions, prévoit la création d'un comité où sous les groupes seront représentés équitablement.

Le comité présenterait ses conclusions et ses recommandations à la prochaint session de l'Assemblée générale, ce qui lui permettrait d'examiner en profon leur les questions qui lui seraient soumises. Notre délégation est d'avis que toute réforme, pour être efficace, doit obtenir l'appui du plus grand nombre pos ible et s'appuyer sur un consensus que l'Assemblée pourrait, espérons-nous, appro aver à la prochaine session.

Pour ce qui est des questions et des opérations que le comité aux it à examiner, il faudrait que son mandat soit large. Une telle étude porterait su la nature du travail de l'Assemblée, sur ses priorités et son organisation, et su l'efficacité de ses instruments. Par ailleurs, le mandat du comité devrait être assez restreint pour qu'il puisse limiter ses recommandations aux procédures et à l'organisation de l'Assemblée, telles qu'elles sont définies dans la Charte.

Notre proposition est assez modeste, mais j'estime que même des changen ents de peu d'envergure pourraient avoir un effet salutaire sur nos méthode de travail et sur les résultats qui en découleraient. L'examen porterait évidems sent

sur des domaines tels que la documentation, les règles de procédure et des questions connexes. Le comité proposé étudierait en outre la façon dont les questions sont attribuées aux grandes commissions de l'Assemblée. Les recommandations tiendraient compte de la nécessité de voir à ce que toutes les grandes questions politiques soient bien réparties et examinées assez longuement au cours des futures sessions.

L'efficacité de l'Assemblée générale et des Nations Unies dépendra toujours de la volonté et de la détermination des États membres. Les changements en manère de procédure et d'organisation ne sauraient, en soi, améliorer le travail de l'Assemblée. Mais ils peuvent permettre de traduire en action la volonté de l'Assemblée, de façon plus rapide, plus fidèle et plus efficace. Il ne faudrait pas sons-estimer de telles améliorations. Pour sa part, la délégation du Canada ne les sous-estime pas.

Il n'est pas nécessaire de remettre en question les bases mêmes de l'Organisation, mais le fait que nous n'avons pas l'intention de reconstruire la maison ne signifie pas que nous ne devrions pas entreprendre les réparations qui s'imposent. C'est pourquoi j'invite les pays membres à accorder dès maintenant une attention soutenue au travail de détail qui est nécessaire, sans perdre de vue la nécessité pour nous tous de prendre conscience de nos responsabilités en vertu de la Charte.

L'utilité et l'efficacité des Nations Unies sont mises en doute partout dans le nonde. Mais la communauté mondiale a besoin des Nations Unies. Il lui fau une Organisation renouvelée et transformée, non pas une arène où les gouvernements se bousculent pour obtenir des avantages politiques éphémères, mais un lieu de décision où l'on n'escamote pas les problèmes, où l'on cherche au contraire à les résoudre. Une telle Organisation ne serait pas au service des ambitions des gouvernements, elle commencerait à répondre aux besoins des peuples du monde au nom desquels la Charte a été rédigée. La confiance du Capada dans l'idéal des Nations Unies demeure intacte, et notre pays continuera de travailler avec d'autres en vue de raffermir et de renouveler cette grande Organisation, sur laquelle les hommes fondent de si grands espoirs.

317

llerien
es. Le
per sés
teir t s
pter di
ion

nisation mn und es oro en plus es son

stration

pa la prations tior de n cette

ons de

oposer, én rale nisation ce tain où tous

och aine
fon leu
e toute
oos ible
pro iver

urait à
rait sw
et sw
ait être
res et à

Charte gen ents de: de emi ient

# Le prince de Galles au Canada

Son Altesse royale le prince de Galles a visité officieusement Ottawa pendan deux jours avant de prendre l'avion pour Frobisher Bay (île Baffin), ou la allait rejoindre la reine, le duc d'Édimbourgh et la princesse Anne pour une visite de dix jours dans les Territoires du Nord-Quest et au Manitoba.

Le prince arrivait le 2 juillet à Toronto par avion régulier de la BOAC et il était accueilli par l'honorable Ross Macdonald, lieutenant-gouverneur de l'Ontario, le docteur Stanley Haidasz, député, représentant le Gouvernement et plusieurs dignitaires canadiens.

En compagnie du docteur Haidasz, Son Altesse royale décollait de Toront dans un appareil des Forces canadiennes à destination d'Ottawa, où elle étail accueillie par le gouverneur général.

Le prince de Galles, hôte du gouverneur général à la Résidence, eut un programme chargé et varié, préparé par le Comité des visites officielles pour soi séjour à Ottawa.

Le premier soir, après un dîner privé à la Résidence, il assiste à la seconde partie du match des étoiles du football au Parc Lansdowne. A l'issue du en les chefs d'équipes lui sont présentés et il remet des coupes au chef de l'équipe gagnante et au footballeur le plus remarquable en l'occurrence.

#### Visite du Parlement

Dans la matinée du 3 juillet, le prince Charles arrive au Parlement, où il est accueilli par l'Orateur de la Chambre des communes et le leader du Gouvernen en au Sénat, en compagnie desquels il visite les deux Chambres, la salle du Souvenir et la Bibliothèque. Il a aussi l'occasion de voir la région de la capitale nationale du haut de la Tour de la Paix.

Son Altesse royale se rend ensuite à l'immeuble de la Presse nationale pour une brève rencontre (privée) avec les membres du Cercle de la Presse nationale.

Dans l'après-midi, Son Altesse royale assiste à une garden-party è la Résidence et, dans la soirée, le prince est l'invité d'honneur à un dîner offert par Leurs Excellences et au cours duquel il rencontre un groupe représen att de jeunes Canadiens de diverses parties du pays.

## Visite d'un camp d'été

Dans la matinée du 4 juillet, le prince de Galles voyage par hélicoptère jusqu'au camp d'été de l'Ottawa Boys' Club, au lac Mink. Il visite l'emplacement, as iste à diverses activités ludiques et déjeune avec les campeurs dans leur sall à manger. Après avoir accepté des articles d'artisanat offerts par un jeune frai cophone et un jeune anglophone, le prince Charles prononce une courte allocut on

endan , oiri ur une

BOAC eur de ient ei

**or**ento le était

eut un our 301

eco id: du eii, 'éqi ip:

i il est nen ent ouvenir itionale

ttionale Presse

y à la r offert sen atif

ısqu'an as: iste sall : à

frai co-

cut on

Le gouverneur général, M. Roland Michener, lors d'un bal donné à sa résidence, présente au Frince Charles Miss Canada 1970, M<sup>11</sup>° Julie Maloney. . .

319

Le prince rentre à Ottawa juste à temps pour se joindre au gouverneu général et à M<sup>m</sup>° Michener et s'embarquer dans un Yukon des Forces cana diennes à destination de Frobisher Bay. Son Altesse a profité de la longue journée arctique pour aller à la pêche après dîner avec un groupe d'Esquimaux

Dans la matinée du 5 juillet, le prince Charles se joint au gouverneu général, à M<sup>me</sup> Michener et au premier ministre, M. Trudeau, pour accueille la reine, le prince Philippe et la princesse Anne et commencer la Tournée royale



Le prince de Galles cause avec un moniteur de canotage au Lac Mink, camp d'ét de l'Ottawa Boys' Club.

320 / AFFAIRES EXTÉRIEURES

POSI

A la inter l'Ass

aux leurs d'ado aussi

> cinqı de l'

l'obi

tous in/er conti mêm

on se comi réada loin

jouir co⊡n réaffi int∵r

au c L'Or epter

tous sécui prop États

une princ d'anc

doiv

# Le renforcement de la sécurité internationale

POSITION OFFICIELLE DU CANADA

verneu s cana longua limaux

verneu ccueilli

royale

l'ét de

A la suite d'un long débat sur un article intitulé « Renforcement de la sécurité internationale » et inscrit à l'ordre du jour de sa vingt-quatrième session, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait à l'unanimité une résolution portant le numéro 2606/XXIV. Entre autres choses, cette résolution demandait aux États membres de faire connaître au Secrétaire général leurs positions et leurs propositions en cette matière, ainsi que les mesures qu'ils avaient décidé d'adopter pour renforcer la sécurité internationale. L'Assemblée générale a aussi décidé d'inscrire de nouveau le point à l'ordre du jour de sa vingt-cinquième session. Voici le texte de la réponse du Canada à cette demande de l'Assemblée générale:

Le renforcement de la sécurité internationale, au sens le plus large, est l'objectif fondamental de l'Organisation des Nations Unies. Il s'ensuit que tous les buts qu'elle s'est assignés, — paix, relations amicales, coopération infernationale et harmonisation des diverses mesures prises par les pays —, contribuent au renforcement de la sécurité internationale et en dépendent en même temps,

On peut certes voir dans ces buts l'expression de valeurs absolues, mais on serait mal avisé de considérer la sécurité internationale, dans son ensemble, comme quelque chose de statique. La paix est un processus qui exige des ré daptations continuelles de la part des pays. Tous cherchent à pousser plus loir leur développement économique et social. Que chaque être humain puisse jouir pleinement des droits de l'homme dans la dignité doit être considéré comme un des éléments essentiels de la sécurité internationale. Il importe de réaffirmer et de défendre sans relâche les principes de la justice. Seul un système international capable de réagir et d'évoluer, et non un système rigide et rebelle au changement, permettra d'instaurer dans le monde un ordre sûr et stable. L'Organisation des Nations Unies ne saurait donc être elle-même statique si elle en end servir ces buts.

La Charte des Nations Unies énonce des principes qui sont communs à tous les États membres, et sans le respect desquels aucun d'eux ne serait en sécurité. Les États envisagent la sécurité internationale dans l'optique de leur propre sécurité. Si un État est, ou se sent, en état d'insécurité, la sécurité d'autres États en sera affectée. Il se peut néanmoins qu'un État se fasse de la sécurité une idée différente de celle que s'en font tous les autres, et la formulation de principes dans un document ne suffit pas, à elle seule, à garantir la sécurité d'aucun État. Non seulement la Charte et l'Organisation dont elle est le fondement doivent être assez souples pour épouser les différences entre les idées que les

pays se font de leur sécurité; il leur faut au surplus pouvoir intégrer des idées et par conséquent, des différences qui varient sans cesse. L'Organisation des Nations Unies ne favorisera pas l'instauration de la sécurité si l'on s'en cer pour maintenir un statu quo immuable ou pour imposer les objectifs de certains États au détriment d'autres États, ou encore si l'on tente de modifier ou de réinterpréter la Charte par des moyens autres que ceux qui sont énoncés dans la Charte elle-même.

État

des systè

dont

conf

au'il

anne

et d

s'i s

DC/I

né∵e

la b

de .

n'.v

re at

part

sp-c

dυ

l'est

lir i

rel a

puis

N: t

épre

et s dé æ

de

soi, El e

joui

et i

écci

**R**èg Les

diso

sern

tern

Ch a

ďa:

#### Des lacunes à combler

Si nous entendons renforcer la sécurité internationale, il faudra également que le droit international évolue, car il est le cadre des relations ordonnées et pacifiques entre les pays. Les institutions qui ont pour tâche de développer, de promouvoir, et d'appliquer le droit international devraient pouvoir donne: à chaque membre de la communauté internationale l'assurance que l'on peut parvenir à la paix, à la justice et au développement sans recourir à des méthe des susceptibles de compromettre la sécurité à laquelle ces objectifs sont inextricablement liés. Si le droit présente des lacunes, il faut les combler. Il est essentiel, par exemple, que les membres de la communauté internationale s'unissent pour élaborer un régime juridique international visant à garantir aux êtres humains le droit de vivre dans un milieu naturel salubre.

La Charte reconnaît l'égalité souveraine des États. Elle traduit également des réalités politiques et économiques en attribuant des responsabilités particuli res aux membres permanents du Conseil de sécurité. Ces responsabilités confè en des pouvoirs particuliers aux membres permanents. Elles ne les dispensent pas du respect des principes qui ont force obligatoire pour tous les autres États membres; et elles ne donnent pas davantage aux membres permanents qu'à out autre pays membre le droit d'imposer leur volonté au mépris des intérêts d'États moins puissants. La Charte a fait preuve de réalisme en reconnaissant l'inégalité de puissance entre les États. Elle ne sanctionne pas l'inégalité de droits.

On a pu voir des membres permanents du Conseil de sécurité, et d'autres États aussi, violer les principes de la Charte et porter ainsi atteinte à la sécurité internationale. Il reste à prouver, cependant, qu'il y ait vraiment intéret à élargir les pouvoirs d'un organe des Nations Unies au détriment d'un autre On tire rarement le parti maximum des ressources de l'Organisation. Il faut rait pour cela faire acte de volonté politique en conciliant les intérêts nation aux et les obligations internationales.

### Conciliation des intérêts et des obligations

Cette conciliation comporte trois aspects. Il s'agit en premier lieu que ous les États observent tous les principes de la Charte sans exception, notamn les les principes touchant les relations amicales et la coopération entre les É ats tout particulièrement ceux qui ont trait au non-recours à la menace cu l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique des

lées et, on des en sen ertains

lans l

nt que nées et per, de nne à n reut

ineztri II est ationale garantir ent des

éthc des

culi res
onfè ent
ent pas
s États
1'à out
d'États

négalité ts. l'autres sécurité téret à autre l'aucrait tior aux

ie ous imrient Éats, e cu à que des États, ou encore à l'inadmissibilité de toute ingérence dans les affaires intérieures des États. On écarterait ainsi les concepts de la sphère d'influence et du système politique fermé qui retardent la genèse d'une interdépendance mutuelle dont dépend la sécurité internationale.

Il s'agit, en second lieu, de se mettre réellement d'accord pour éviter les conflits internationaux en faisant jouer à plein les pouvoirs respectifs, — tels qu'ils sont définis dans la Charte et tels qu'ils se sont modifiés au cours des années —, du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, du Secrétaire général et de tous les autres organes des Nations Unies; pour régler les différends, s'ils surgissaient malgré tout, conformément au Chapitre VI de la Charte; et pour rendre effectives les dispositions du Chapitre VII, lorsqu'il s'avère nécessaire d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité.

Le troisième aspect de la question est lié au fait que, si la Charte demeure la base essentielle de la sécurité internationale, les vingt-cinq années qui viennent de s'écouler ont entraîné, sur la scène internationale, des changements qui n'avaient pas été envisagés lors de la rédaction de la Charte. Les questions relatives au développement économique et social et au maintien de la paix, en particulier, revêtent un caractère et une ampleur dont la Charte ne fait pas specifiquement mention; le fait que ces questions, de même notamment que celles du contrôle des armements et du désarmement, de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et des ressources du fond des mers au delà des limites de la juridiction nationale, de l'élaboration de principes touchant les relations amicales et la coopération entre les États et la définition de l'agression, puissent actuellement être examinées dans le cadre existant de la Charte des Nitions Unies témoigne qu'elle a la souplesse voulue pour résister à bien des épreuves.

Dans le domaine du développement, il importe d'accomplir un effort accru et soutenu, dans le cadre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, en vue de favoriser la croissance économique — élément essentiel de la sécurité internationale. La croissance économique n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'atteindre les objectifs plus importants du développement. Else doit devenir le moteur du progrès social menant à la justice et à la pleine jouissance des droits de l'homme pour tous les membres de toutes les sociétés, et il faut que l'assistance au développement favorise le type de changement économique le plus propre à produire ce résultat.

### Règlement pacifique des différends

Les fonctions de maintien de la paix se sont développées conformément aux dispositions de la Charte afin de compléter celles qui ont pour objet le rétablissement de la paix, soit par voie du règlement pacifique des différends aux termes du Chapitre VI, soit par recours à des mesures coercitives aux termes du Chapitre VII. Ce qui importe essentiellement maintenant, c'est de se mettre d'accord sur les procédures qui permettront à l'Organisation des Nations Unies

d'agir de façon constructive en cas de conflit, afin de faire naître et de mainteni ampé les conditions qui permettront la conclusion d'un règlement pacifique sur un base généralement acceptable, et qui garantiront qu'aucun État ne sera e mesure, soit en tirant parti des opérations de maintien de la paix de l'Organisation de la paix de la pa des Nations Unies, soit en v faisant obstacle, de s'assurer des avantages a détriment d'autres États. Pour appliquer de telles procédures, il faudra me tra en œuvre toutes les ressources que prévoit la Charte en les complétant par le accords spécifiques portant sur des domaines dont l'expérience a montré qu'il étaient essentiels au maintien efficace de la paix, mais à propos desquels le Charte est muette.

ra ii

cité (

Natio

Au surplus, si tous les États membres faisaient en sorte de liquider le passif de l'Organisation résultant d'opérations de maintien de la paix antérieu es il serait plus facile de se mettre d'accord sur le financement de futures opérations

Outre qu'ils sont des conditions essentielles de l'établissement d'une sécutif internationale durable, le contrôle des armements et le désarmement son étroitement liés au maintien de la paix ainsi qu'à la croissance économique el au développement. Certes, l'objectif final de l'Organisation des Nations Unies est et doit rester celui d'un désarmement général et complet soumis à un stric contrôle international, mais l'expérience a montré que le meilleur moyen de travailler au contrôle des armements et au désarmement est de procéder ou l'effort cumulatif de mesures subsidiaires. La menace la plus sérieuse à la sécu ité internationale provient des armes nucléaires stratégiques. La course aux arme ments classiques est, cependant, elle aussi, une cause dangereuse d'instabilité et les petits pays partagent avec les grandes puissances le devoir de faire tout ce qui leur est possible pour renforcer la sécurité internationale grâce à l'adoption de mesures de contrôle des armements et de désarmement.

Le Gouvernement canadien s'est toujours efforcé de renforcer la sécu ité internationale. C'est ainsi qu'en application des principes énoncés dans la Charte et de ceux dont il a été fait mention ci-dessus le Canada appuie les objectifs du développement économique et social et qu'il a régulièrement accru en conséque 100 le volume de son aide au développement. Le Canada a pris part aux opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, il a désigné les forces en vue de leur éventuelle utilisation à ces fins et il continue à rechercher les moyens qui permettraient de venir à bout des difficultés que rencoitre l'Organisation des Nations Unies dans l'exercice de cette fonction. D'une part, le Canada participe aux discussions que la Conférence du Comité du désarraement consacre au fond de la question, et d'autre part il contribue à faire de cette Conférence un instrument de négociation qui permettra de progre set efficacement dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. Le Canada est disposé à coopérer à toute mesure visant à améliorer l'efficacité du fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies dans tous les domaines et il a formulé à cet effet des propositions dont il espère qu'elles serviron: à

nainteni ampêcher que l'aspiration de la communauté internationale à la sécurité ne soit sur un franie par les insuffisances du mécanisme qui devrait en être l'expression.

Le Gouvernement canadien estime possible de remédier à l'insécurité qui misation Regne actuellement dans le monde et il voit dans l'Organisation des Nations Unies ages a l'instrument essentiel qui permettra d'atteindre ce résultat. Il reste que l'efficadité de l'Organisation dépend de la volonté de tous ses membres d'en tirer pleinepar le ment parti et d'accepter les obligations qui s'ensuivront même si ces obligations é qu'il leur paraissent parfois lourdes ou même contraires à leur intérêt national au sens étroit du terme. Sans l'Organisation des Nations Unies, cette volonté ne aurait se traduire dans les faits. Mais, sans cette volonté, l'Organisation des uider le Nation Unies serait impuissante.

325

sera e me tr

quels 1 érieu es

rations sécu ité nt son nique et s Unies n strict yen de der oar

sécu ité c ar nebilite et t ce qui tion de

sécu :ité Charte ctifs du que 100 rati ons né les

hercher nco: tre e purt, sarineaire de gre ser nt. Le

cité du mai ies ron: à

# Conférence sur la pollution des Grands lacs

rappo sation interv ilatio

nou v

mrr

mên

con o

bar 1

du C

mand

les d

norm

oro /e

1973 1975

Mesu

fora 2

biert app i aui

syst :

qui plus étal: deux régio

invi

que

vers

Des ministres et des représentants des Gouvernements du Canada et de États-Unis se sont rencontrés à Ottawa le 23 juin pour étudier les problèmes communs que pose la pollution des Grands lacs.

La délégation canadienne était dirigée par le secrétaire d'État aux Affairs extérieures, et comprenait le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et le ministre des Pêches et Forêts. La province de l'Ontario était représenté par M. Kerr, ministre de l'Énergie et de la Gestion des ressources, de haut fonctionnaires du ministère et de la Commission ontarienne des ressources hydrauliques. M. Russel Train, président du Conseil sur la qualité de l'envi onnement, dirigeait la délégation des États-Unis, qui comprenait de hauts fonctionnaires du Département de l'Intérieur, du Département d'État et des Garde côtes.

### Étude des recommandations de la Commission mixte internationale

Les délégués avaient sous les yeux les recommandations contenues dans un



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp (à droite), s'entretient uvec M. Russel Train, président du Conseil sur la qualité de l'environnement, avant la confé enct canado-américaine sur la pollution, qui s'est tenue à Ottawa.

326 / AFFAIRES EXTÉRIEURES

CS

et de les pro

Affeira urces, d résenté le haut ssources

envi on

ts fone Garde

lans un

rapport spécial sur les dangers de pollution des eaux par le pétrole, l'eutrophisation et la navigation, présenté en avril dernier par la CMI. Un accord est intervenu concernant la mise en œuvre de certaines des principales recommandations du rapport. En particulier, les parties sont convenues de coordonner les nouveaux programmes canadien et américain de nettoyage des épanchements imprévus de pétrole et d'autres matières dangereuses dans les Grands lacs. De nême on est convenu que les gouvernements des deux pays mettent en vigueur conjointement des règlements compatibles de lutte contre la pollution causée par les installations commerciales et les bateaux de plaisance.

M. Greene a résumé les mesures envisagées en vertu de la Loi sur les Eaux du Canada qui permettraient au Gouvernement de mettre en œuvre les recomnandations de la Commission de réduire et d'éliminer les phosphates provenant les détersifs. En retour, les Américains ont confirmé qu'ils appliquent déjà des normes visant à faire disparaître quatre-vingt pour cent de tous les phosphates provenant des déchets municipaux et industriels (y compris les détersifs) dès 1973, soit avant même le délai que la Commission recommande de fixer à 1975.

### Mesures ontariennes

M. Kerr, ministre de l'Énergie et de la Gestion des ressources de l'Ontario, a amoncé que le gouvernement provincial compte modifier son programme de forage de puits de gaz dans la partie ontarienne du lac Érié pour se conformer aux recommandations de la Commission. Il a ajouté que l'Ontario mettra bientôt en place des installations d'élimination des phosphates de manière à appliquer les recommandations de la Commission. Ce programme quinquennal qui doit faire disparaître quatre-vingt-cinq pour cent des phosphates et des substances nutritives contaminant le bassin inférieur des Grands lacs coûtera environ de millions de dollars. On prévoit que les municipalités situées dans l'aire d'alimention des lacs St. Clair et Érié auront des installations de traitement des déci ets à la chaux dès 1973, tandis que les municipalités riveraines du lac Ontario et du Bas-Saint-Laurent auront jusqu'à la fin de 1975 pour mettre en place un système d'élimination de substances nutritives.

Les deux délégations se sont dites fort préoccupées de la situation critique qui règne dans les Grands lacs et elles sont convenues de rechercher un instrument plus efficace de coopération au sujet de la qualité de l'eau. A cet égard, on a établi un groupe mixte de travail chargé d'étudier les, objectifs communs aux deux pays quant à la qualité de l'eau et d'exécuter les programmes concernant la région inférieure des Grands lacs que pourrait lui proposer l'un ou l'autre gouvernement. Le groupe de travail, qui doit se réunir à la fin de l'été, a été invité à faire rapport à la seconde conférence ministérielle, qui se tiendra après que la Commission mixte internationale aura déposé son rapport final, soit vers la fin de l'automne.

ent ivec nfé ence

# L'Organisation de l'aviation civile internationale \*

DIX-SEPTIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE

LA demande de 11 États européens 1 membres de l'Organisation de l'avia tion civile internationale, appuyés par un grand nombre d'autres membres y compris le Canada, l'Assemblée de l'OACI a tenu sa dix-septième session extraordinaire au siège à Montréal du 16 au 30 juin 1970. L'Assemblée a été convoquée surtout pour étudier les graves problèmes qui menacent de plus et plus sérieusement la sécurité des transports aériens internationaux. Le Canada é 91 autres pays étaient représentés, de même que 13 organismes intergouveme mentaux et diverses institutions internationales. La délégation canadienne étai dirigée par le sous-ministre adjoint à la Direction générale du ministère de Transports, M. Gilles Sicotte, et elle se composait de hauts fonctionnaires de ministères des Transports, de la Justice et des Affaires extérieures.

dic£ ve≌

l'av

Dec

Le une tem

Elle

de:

et 1

aé c

nale

des

tran

nals

les .

se.

con

et i

de l

nati

reco

et (

Rei

Se

cei:

séa.

ins:

au :

à 😁

Pro

Au

ďé á

CO\*

l'a

tio

con-

L'Assemblée a adopté l'ordre du jour suivant:

L'élaboration de normes et de pratiques appropriées en matière de sécurit que les États membres de l'OACI appliqueraient en vue de protéger les passages le personnel de l'aviation civile et les transports aériens civils:

- a) par la prévention des actes criminels de tout genre qui comprement traient la sécurité des transports aériens, et
- b) par l'étude des arrangements permettant de traduire en justice les personnes responsables d'actes criminels mettant en danger les tans ports aériens civils.

En vue de répartir le volume de travail de la façon la plus pratique at la plus efficace, trois comités pléniers ont été établis dès le début: a) un comité exécutif, qui s'est généralement réuni à huis clos pour traiter des questions d'ordre politique; b) un comité juridique; et c) un comité technique. Chaque fois qu'un question était pleinement étudiée en comité et une recommandation acceptés sous forme de résolution, elle était transmise pour discussion en séance plé nière et pour adoption officielle. Plus de 150 documents de travail ont été sour jes l'Assemblée par les délégations des pays membres, les observateurs d'organi mes internationaux, le Secrétariat de l'OACI et les comités mêmes.

La délégation canadienne s'est surtoût occupée de trois points import ints.

1) la « déclaration solennelle » de l'Assemblée sur les interventions illicites c intradiction civile internationale; 2) le retour des aéronefs, des équipages, des passagers et des cargaisons capturés illicitement; et 3) l'étude du « projet « ana

Cet article est le deuxième d'une série qui paraîtra mensuellement dans Affaires Exté ieure concernant le travail de la Direction des affaires juridiques du Ministère.
 1 L'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la Grande-Bretagne, la N rvègé les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne, la Suède et la Suisse.

dien de résolution permettant de relier des accords aériens bilatéraux aux conventions internationales de l'OACI relatives aux interventions illicites contre l'aviation civile ».

### Declaration solennelle

Le Canada et six autres pays 2 ont soumis conjointement au Comité exécutif une résolution contenant une « déclaration solennelle » et ils ont collaboré étroitement et avec succès pour qu'elle soit adoptée à l'unanimité par l'Assemblée 3. El's se compose de deux parties: (I) La première, qui garde la forme habituelle de résolutions, condamne tous les actes de violence commis contre le personnel et les passagers à bord d'avions de transport civil international et contre les aé oports et installations civils utilisés par les lignes aériennes civiles internationales; elle demande instamment à tous les États de ne commettre en aucun cas des actes de violence contre ces avions, aéroports civils et autres facilités de transport aérien et, en attendant la mise en vigueur de conventions internationales appropriées, de prendre des mesures efficaces pour empêcher et prévenir les actes de violence et traduire en justice ceux qui les commettent. (II) La se onde partie est la « déclaration solennelle », qui déplore les actes commis contre la sécurité aérienne internationale, regrette les pertes de vie, les blessures et les dommages subis, condamne les actes de violence, reconnaît la nécessité de la coopération internationale, réclame une action concertée à l'échelle internationale pour supprimer les actes illicites et demande que les décisions et recommandations de l'Assemblée soient appliquées au plus tôt afin de prévenir et d'empêcher de tels actes.

### Resour des avions capturés illicitement

Sept délégations 4, y compris celle du Canada, ont soumis une résolution sur cette question au Comité exécutif, qui l'a recommandée subséquemment à la séance plénière. Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée, la résolution 5 demande ins amment que « tout avion et sa cargaison capturés illicitement soient retournés aux propriétaires légitimes et que tous les passagers et l'équipage soient autorisés à continuer leur voyage aussitôt que possible ».

### Projet canadien de résolution

Au début de la session, la délégation canadienne a demandé que le « Document d'étude canadien sur la question de relier les accords aériens bilatéraux aux conventions internationales de l'OACI relatives aux interventions illicites contre l'a iation civile internationale 6 » soit mis à la disposition de toutes les délégations participant à l'Assemblée. Une fois étudiée par le Comité juridique, la

329

e l'avia embres session ée a ét plus e anada e

ouve me ine étai tère de ires de

sécunit assa gen prc met

stic le s t ans

ue et la c mité d'ordr s qu'unt acc pté plé nière

our iis i ani mes

ort ints s contr ges, des

et ana

Exté ieure

N. rvege

<sup>2</sup> Le Guatemala, l'Inde, le Japon, le Sénégal, la Suisse et la Tanzanie.

Le texte final de la résolution, généralement connue sous le nom de « Résolution de Montréal », constitue l'annexe A.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> La Belgique, le Canada, la Corée, le Japon, la Malaisie, la Sierre Leone et la Suisse.

Annexe B.

Annexe C.

résolution proposée par le Canada a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée. Le Canada demandait au Secrétariat de l'OACI de soumettre le projet de récolution à l'attention de tous les États membres de l'Organisation et il invitait le Conseil de l'OACI à le transmettre à l'organisme compétent pour qu'il l'étudie point par point en vue d'élaborer des règlements internationaux qui traitent d'interventions illicités contre l'aviation civile internationale.

des

séci

met

ré⊴c

d'éla

inter

dau

les i

les:

mer

 $\mathbf{L}'\Lambda$ 

prés

le e

into:

com

into

traj

vic i

pa:

em

pass

de l tran

stan et c

vig

déca

la 🖯

### Autres résolutions de l'Assemblée

Un certain nombre de résolutions positives sur les procédés de sécurité, étudices initialement en comité technique, ont aussi été adoptées par l'Assemblée. Elles retiendront l'attention des ministères gouvernementaux et des organismes compétents de tous les États membres de l'Organisation qui s'intéressent à ces aspects de l'aviation civile. De plus, une autre résolution importante s, invitant le Con ité juridique de l'OACI à préparer un nouveau projet de convention sur les interventions illicites contre l'aviation civile internationale (autres que les actes de piraterie aérienne), a été proposée par la Grande-Bretagne et 11 États membre s.

#### Conclusions

Le grand nombre des délégations qui étaient présentes, l'examen approfo di qu'on a fait des formes les plus inquiétantes de l'ingérence illicite dans k domaine de l'aviation civile internationale et le fait qu'on ait adopté à l'unanimité des résolutions importantes, tout cela fait dire, de façon générale, que la session extraordinaire de l'Assemblée a connu un assez grand succès. A la sı ite du travail de l'Assemblée, des progrès ont déjà été réalisés dans plusieurs secte in reliés aux interventions illicites contre l'aviation. La Convention relative : ux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs, signée à Tokyo en 1963, est de plus en plus acceptée 10; le projet de convention sur la capture illicite d'aéronefs (piraterie aérienne), préparé par l'OACI, fera l'ol jet d'une conférence diplomatique à La Haye du 1er au 16 décembre 1970; le Con ité juridique de l'OACI compte tenir sa dix-huitième session à Londres 11 du 29 septembre au 13 octobre en vue d'élaborer une nouvelle convention sur d'autres formes d'interventions illicites contre l'aviation civile; enfin le secrétariat de l'OACI demandera officiellement aux gouvernements et aux États membres de l'informer de la mise à effet des résolutions adoptées à la dix-huitième sess on de l'Assemblée avant la prochaine session ordinaire, qui aura lieu à Vienne en juin 1971.

A toutes ces activités d'envergure internationale doivent néanmoins s'ajoi ter

<sup>7</sup> Annexe D.

<sup>8</sup> Annexe E.

<sup>9</sup> L'Argentine, l'Espagne, les E.-U., l'Ethiopie, le Guatemala, l'Irlande, le Japon, la Nouv⊯le Zélande, les Pays-Bas, la Suisse et la Zambie.

<sup>10</sup> Ratifiée par le Canada le 7 novembre 1969. Au 1er août 1970, 26 Etats en étaient par ies.

<sup>11</sup> Ou ailleurs en Angleterre.

emblée, e résoitait le l'étudie traitent

tudices Elles compéaspects Corrité s inter-

ctes de abres

rofo idi lans le 'unanique la la si ite ecte irs ve : ux gnéi à

l'ol jet Con ité du 29 l'aut ces riat de embres sess on nne en

ajoi ter

Nouv ile par ies. des efforts menés à l'échelle nationale si l'on tient à préserver et à renforcer la sécurité aérienne. Le délégué du Canada au Comité juridique de l'Assemblée mettait l'accent sur ce point le 26 juin en présentant le projet canadien de résolution:

De l'avis du Canada, aucun effort ne doit être épargné par l'Organisation en vue d'élaborer un dispositif efficace de droit international visant à empêcher et à prévenir les interventions illicites contre l'aviation civile internationale.

A cette fin, le Gouvernement canadien a fait savoir qu'il est prêt à coopérer dans toute la mesure du possible avec d'autres États et avec les institutions et les organismes compétents de l'aviation civile et à participer activement à toutes les entreprises internationales tendant à résoudre les graves problèmes qui menacent actuellement la sécurité aérienne du monde entier.

### Annexe A

### DÉCLARATION DE L'ASSEMBLÉE

L'ASSEMBLÉE,

Considérant que le transport aérien civil international contribue à créer et préserver l'amitié et la compréhension parmi les peuples du monde et à promouvoir le commerce entre les nations;

Considérant que les actes de violence dirigés contre le transport aérien civil international et contre les aéroports et autres installations et services qu'il utilise en compromettent la sécurité, nuisent gravement à l'exploitation des services aériens internationaux et sapent la confiance des peuples du monde dans la sécurité du transport aérien civil international et

Considérant que les États contractants, devant le nombre croissant d'actes de viclence dirigés contre le transport aérien international, éprouvent une grave préoccupation au sujet de la sécurité et de la sûreté dudit transport;

Condamne tous les actes de violence qui peuvent être dirigés contre les aéronefs employés dans le transport civil international, contre leurs équipages et contre leurs passagers:

Condamne tous les actes de violence qui peuvent être dirigés contre le personnel de l'aviation civile, les aéroports civils et autres installations et services utilisés par le transport aérien civil international;

Lance un appel urgent aux États pour qu'ils ne recourent, dans aucune circonstance, à des actes de violence dirigés contre le transport aérien civil international et contre les aéroports et autres installations et services servant ledit transport;

Lance un appel urgent aux États pour qu'ils prennent, en attendant l'entrée en vigueur de conventions internationales appropriées, des mesures efficaces afin de décourager et prévenir de tels actes et d'assurer, conformément à leurs lois nationales, la poursuite de ceux qui commettent de tels actes;

### ADOPTE LA DÉCLARATION SUIVANTE:

L'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale

S'étant réunie en session extraordinaire pour faire face à la multiplication alarmante d'actes de capture illicite et de violence dirigés contre les aéronefs de transport aérien civil international, les installations aéroportuaires civiles et autres installations et services connexes:

et le

les :

vova

I

de la

Gcu

natio

non

tra 3

rat o

l'avi

inter

me3

conv Juoq

relat lacu vest

ap⊜ı fai∵e

La ]

tor i tes dec

ref 1 men

tion

Vic.

tio:1

ac∷ aé∷

dire

Consciente des principes énoncés dans la Convention relative à l'Aviation civile internationale:

Reconnaissant la nécessité urgente de recourir à toutes les ressources de l'Organisation pour empêcher et décourager de tels actes;

### Solennellement

- 1. Déplore les actes qui sapent la confiance que les peuples du monde placent dans le transport aérien.
- Exprime ses regrets devant les pertes de vies humaines occasionnées par de els actes et devant le préjudice et le dommage qu'ils causent à d'importantes ressources économiques.
- 3. Condamne tous les actes de violence qui peuvent être dirigés contre les aéroi ess employés dans le transport civil international, leurs équipages et leurs passagus, le personnel de l'aviation civile, les aéroports civils et autres services et installations utilisés par le transport aérien civil international.
- 4. Reconnaît la nécessité urgente de l'accord général des États pour réaliser une large coopération internationale dans l'intérêt de la sécurité du transport aérien civil international.
- 5. Demande une action concertée de la part des États pour mettre fin à tous les actes qui compromettent le développement sûr et ordonné du transport aésien civil international.
- 6. Demande que, pour empêcher et décourager de tels actes, les décisions et recommandations adoptées au cours de la présente session soient appliquées a ssi rapidement que possible.

### Annexe B

# LIBÉRATION DES AÉRONEFS QUI FONT L'OBJET D'UNE CAPTUR : ILLICITE, DE LEUR ÉQUIPAGE, DE LEURS PASSAGERS ET DE LEUR CARGAISON

### L'ASSEMBLÉE.

Se fondant sur le principe que lorsqu'un aéronef a fait l'objet d'une cap uté illicite, l'État dans lequel l'aéronef atterrit devrait autoriser les passagers et l'équij age dudit aéronef à poursuivre leur voyage dès que cela est pratiquement possible el retourner l'aéronef et sa cargaison à ceux qui ont le droit de les détenir; et

Soulignant qu'il est souhaitable que tous les aéronefs qui font l'objet d'une capture illicite et leur cargaison soient retournés à ceux qui ont le droit de les détenir et que tous les passagers et les équipages desdits aéronefs soient autorisés à se rendre à leur point de destination original;

Demande instamment que tous les aéronefs qui font l'objet d'une capture illicite et leur cargaison soient retournés à ceux qui ont le droit de les détenir et que tous les passagers et les équipages desdits aéronefs soient autorisés à poursuivre leur voyage dès que cela est pratiquement possible.

### Annexe C

DOCUMENT D'ÉTUDE CANADIEN SUR LA QUESTION DE RELIER
LES ACCORDS AÉRIENS BILATÉRAUX AUX CONVENTIONS
INTERNATIONALES DE L'OACI RELATIVES AUX INTERVENTIONS
ILLICITES CONTRE L'AVIATION CIVILE

### (Présenté par le Canada)

La session extraordinaire de l'Assemblée de l'OACI a été convoquée pour traiter de la question grave et urgente de la sécurité aérienne internationale. De l'avis du Geuvernement canadien, les préoccupations croissantes de la communauté internationale à cet égard ont fait naître un climat d'opinion favorable à l'adoption de nouvelles mesures visant à empêcher les actes d'intervention illicite contre les transports aériens internationaux. On reconnaît néanmoins que seules une coopérat on internationale effective et la volonté de la part de tous les États qu'intéresse l'aviation civile internationale, d'accepter et d'exécuter des obligations juridiques internationales peuvent, en fin de compte, conduire à la solution des graves problèmes qui mettent actuellement en danger les transports aériens dans le monde entier.

Le Gouvernement canadien a étudié les problèmes que pose l'application des conventions de l'OACI relatives aux interventions illicites contre l'aviation civile. Ju qu'ici, le seul traité pertinent en vigueur est la Convention de Tokyo de 1963 relative aux infractions et certains autres actes survenant à bord des aéronefs, à la uelle le Canada et 22 autres États sont actuellement parties. Le projet de convention sur la capture illicite d'aéronefs, que le Comité juridique de l'OACI a approuvé à sa dix-septième session tenue en février et en mars de cette année, doit faire l'objet des délibérations d'une Conférence diplomatique qui se réunira à La Have du 1er au 16 décembre 1970. Lorsqu'il entrera en vigueur, cet instrument torribera aussi dans la catégorie des traités de l'OACI relatifs aux interventions illicites. Ni la Convention de Tokio ni le nouveau projet de convention ne prévoient des sanctions juridiques dans les cas où leurs dispositions ne sont pas observées. Le ref is des États contractants de s'acquitter de leurs obligations en vertu de ces instruments implique, bien entendu, un manquement aux obligations juridiques internationales de ces États; toutefois, aucune peine ne s'attache actuellement à cette vic ation.

C'est un fait bien connu que les services réguliers de transports aériens internationaux sont généralement fondés sur un ensemble d'accords aériens bilatéraux. Ces accords régissent les services aériens et les droits d'atterrissage de transporteurs aériens désignés. Le Gouvernement canadien estime par conséquent que relier directement les accords aériens bilatéraux aux conventions de l'OACI relatives aux

placent

lication

iefs de autres

n civile

Organi-

de els sources

éror efs ssagers, llations

e large en civil ous les

aéi ien

s aussi

UR 3

cap ure quij age sible

t d une détenir rendre interventions illicités contre l'aviation civile équivaut à un régime de sanction efficaces en cas de refus d'exécution des obligations juridiques internationales contractées en vertu des conventions. Ce serait aussi un moyen efficace d'assurer l'application la plus étendue possible des dispositions des conventions, même à l'égan des États qui, pour des raisons spéciales ou particulières, ne désirent pas deveni parties à ces instruments.

or

me

tica

à 🗆

fair

bil:

én o

DI:

dag

sit

те

aé-

la:

111

ob

m : su : par

Ét∍

tion

auc

CT

l'ez

de i

de

de

se (

SU:

ery

ci ( in:s

m:

D

F

Le présent document traite d'une seule catégorie de conventions de l'O/Cl celles qui se rattachent aux interventions illicites contre l'aviation civile, c'est-à-cire:

a) la capture illicite ou le détournement d'aéronefs et b) les accords futurs, et de trois catégories d'États:

a) les États membres de l'OACI;

b) les États qui son ou vraisemblablement deviendront parties à la Convention de Tokyo (et qui deviendront probablement parties aux futures conventions pertinentes de l'OACI) et c) les États qui ne sont pas et ne deviendront probablement pas parties à la Convention de Tokyo (ni aux futures conventions pertinentes de l'OACI). Bien que l'OACI n'ait compétence qu'à l'égard des États membres de l'Organisation, l'exécution des décisions de l'OACI par les États membres pourrait bien influer sur les relations avec les États non membres dans les domaines que visent les décisions.

### Accords aériens bilatéraux existants

Une décision de l'OACI de relier les accords aériens bilatéraux aux convenions applicables pourrait obliger tous les États contractants à prévoir une clause spéciale qu'on devrait annexer (par échange de notes) à tous les accords aériens bilatéraux existants auxquels l'État en question est partie. Cette clause énoncerait les dis sostions précises — de la Convention de Tokyo et de toute autre convention pertirente de l'OACI en vigueur au moment où la clause est ajoutée à l'accord bilatéral — qui imposent des obligations relativement aux interventions illicites contre l'aviction civile internationale. Cette clause spéciale stipulerait alors que, nonobstant oute autre disposition de l'accord bilatéral concernant la dénonciation ou la suspension l'une ou l'autre des parties est autorisée à suspendre l'exécution de l'accord un nois après la communication d'un avis à l'autre partie, si cette autre partie refus de remplir ses obligations juridiques internationales aux termes de la clause ann xée

#### Accords aériens bilatéraux futurs

Une décision de l'OACI de relier les accords aériens bilatéraux aux conven ions applicables pourrait obliger tous les États contractants à faire entrer dans tour les accords aériens bilatéraux à venir auxquels l'État en question devient partie, une clause spéciale énonçant les dispositions de la Convention de Tokyo et de toute autre convention pertinente de l'OACI en vigueur au moment de la conclusion de l'accord bilatéral, qui imposent des obligations relativement aux interventions illustes contre l'aviation civile internationale. La clause spéciale permettrait, comme i est mentionné ci-dessus, de suspendre l'exécution de l'accord bilatéral sur préavis d'un mois en cas de refus de remplir les obligations juridiques internationales.

Les accords aériens bilatéraux entre deux États parties à la Convention de Tokyo ou aux conventions pertinentes futures de l'OACI, auxquels sont ann xées ou qui comportent des dispositions conventionnelles, réaffirmeraient simplement des obligations juridiques internationales existantes, tout en assurant, conformément à la proposition canadienne, qu'une sanction existe à l'égard de leur violation. Et a qui concerne les États membres qui ne sont pas et ne deviendront probablement pas parties à la Convention de Tokyo et aux conventions pertinentes futures de l'OACI,

sanction les con r l'appli l'égarl deveni

POACI:
st-à-cire:
s, et de
son on
iendrond
les États
e Tokyo
compé
décie ions
avec les

ven: ions
spé liak
ilaté: aux
dis losi
ertir ente
1 — qui
'avi: tion
nt (oute
spension
un nois
efus: de
anne xée.

toun les
tie, une
de toute
usion de
s illicites
ne i est
vis d'un

ntion de anne xées nent des ent à la En ce nent pas

on doit remarquer que les États peuvent éviter de devenir parties à ce genre d'instrument multilatéral, non parce qu'ils refusent en principe d'accepter certaines obligations qu'il renferme, mais parce qu'ils ne veulent pas assumer ce genre d'obligations à l'égard d'États contractants particuliers. Dans ce cas, il semblerait acceptable de faire entrer les dispositions multilatérales pertinentes dans les accords aériens bilatéraux.

Nous espérons que lorsqu'une étude complète aura été faite de la proposition énoncée dans le présent document, il sera décidé que l'OACI adopte une résolution priant les États d'annexer aux accords aériens bilatéraux existants et de faire entrer dans les accords aériens bilatéraux futurs une clause spéciale renfermant les dispositions de la Convention de Tokyo et des conventions pertinentes futures de l'OACI, relatives à l'intervention illicite et prévoyant la suspension de l'exécution des accords aériens sur préavis à court délai, en cas de violation des obligations énoncées dans la ite clause. Si cette résolution était adoptée et mise en œuvre, tout État qui avait ur accord aérien bilatéral avec un État contrevenant — soit un État qui violait les obligations internationales fixées dans l'annexe ou le texte de l'accord aérien conform ment à la résolution — aurait le droit de suspendre l'exécution de l'accord aérien su préavis à court délai. Ainsi, la sanction pourrait être invoquée non seulement par l'État qui subit directement l'action de l'État contrevenant, mais par tous les États qui ont des relations aériennes bilatérales avec l'État qui manque à ses obligations internationales. Il est clair que la mise en œuvre de cette résolution, ne serait-ce que de la part des principaux pays fournisseurs de transport aérien international, crerait une certaine pression pour que soit assurée dans une importante mesure l'exécution des obligations conventionnelles. En tout cas, si l'État contrevenant prend des mesures pour remplir ses obligations durant la période entre la communication de l'avis et la date effective de la suspension de l'exécution de l'accord aérien, l'avis de suspension peut toujours être retiré. La décision première de communiquer l'avis se on lequel l'exécution de l'accord aérien bilatéral avec l'État contrevenant sera su pendue doit évidemment être laissée à la discrétion de chaque État; la résolution envisagée de l'OACI ne peut comporter aucun élément d'automatisme.

Si l'OACI décidait éventuellement d'accepter et d'entériner la proposition ci dessus, ce serait un pas important pour la mise au point d'un cadre juridique in ernational efficace visant à décourager et à empêcher les actes d'intervention illicite contre l'aviation civile internationale et cela contribuerait d'une façon substantielle au mointien de la sécurité aérienne internationale.

### Annexe D

DIFFUSION D'UNE NOTE SUR UN LIEN ENTRE LES ACCORDS AÉRIENS
EILATÉRAUX ET LES CONVENTIONS INTERNATIONALES DE L'OACI
RELATIVES À L'INTERVENTION ILLICITE DANS L'AVIATION CIVILE,
ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE, LE 29 JUIN 1970

### L'ASSEMBLÉE,

Reconnaissant que le transport aérien international régulier est généralement réglementé par des accords bilatéraux entre les États; et

Consciente de la contribution notable que peuvent apporter la Convention de Tokyo relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aétonefs, ainsi que les futures conventions élaborées à l'initiative de l'Organisation de l'Aviation civile internationale relatives à l'intervention illicite dans l'aviation civile internationale, pour empêcher et décourager de tels actes;

VIII

min

poli

sign

sair

pre

ré:

n'ei pas étai

qu'

m()

rég

CO

ďé

COL

Co

 $L_{C}$ 

de

N.

SO

ai.

Co

les

mo

qυ

l'e de

Prend note de la « Note de travail du Canada sur un lien entre les accords aériens bilatéraux et les conventions internationales de l'OACI relatives à l'intervention illicite dans l'aviation civile » qui a été présentée sous la note A17-WP/49;

Demande au Secrétariat de la diffuser aux États membres pour étude; et

Demande au Conseil de la transmettre à l'organe approprié en vue d'une étude approfondie de la question, dans le cadre du développement du droit international applicable aux actes d'intervention illicite dans l'aviation civile internationale.

### Annexe E

# CONVENTION PROPOSÉE AU SUJET DES ACTES D'INTERVENTION ILLICITE DIRIGÉS CONTRE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

### L'ASSEMBLÉE,

Considérant que les actes d'intervention illicite dirigés contre-l'aviation civile internationale mettent en danger la sécurité des personnes et des biens, perturbent gravement l'exploitation des services aériens internationaux et sapent la confiance des peuples du monde dans la sécurité de l'aviation civile;

Considérant que l'exécution de tels actes est la cause d'une profonde inquiétu le; Considérant que, pour dissuader ceux qui seraient tentés de commettre de tels actes, il est nécessaire de prévoir des mesures propres à faciliter les poursuites contre ceux qui les commettent; et

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter des dispositions complémentaires à celles des accords internationaux en vigueur;

Charge le Conseil de convoquer le Comité juridique, si possible d'ici à novembre 1970, afin d'établir, en priorité sur les autres questions de son programme les travaux, un projet de convention sur les actes d'intervention illicite contre l'aviat on civile internationale (autres que ceux qui sont visés dans le projet de convent on relative à la capture illicite d'aéronefs) en vue de son adoption lors d'une confére ce diplomatique qui devrait se tenir au plus tôt et, si possible, d'ici à l'été 1971 de l'hémisphère nord: et

Charge le Comité juridique de tenir compte, lorsqu'il établira le projet de convention, des opinions exprimées au cours de la présente session de l'Assemblée.

## La Charte des Nations Unies

VI GT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE

Le 26 juin dernier, à la Chambre des communes du Canada, le premier ministre, le très honorable P.-E. Trudeau, et des porte-parole des autres partis politiques faisaient certaines déclarations dans lesquelles ils rappelaient la signature de la Charte des Nations Unies à San Francisco le 26 juin 1945.

Voici le texte des observations faites par M. Trudeau:

Monsieur l'Orateur, aujourd'hui nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies à une réunion historique à San Francisco. Le Canada, représenté par une délégation dirigée par le premier ministre Mackenzie King, participait activement à cette réunion.

Les espoirs que fondaient nos prédécesseurs en 1945 ne se sont pas tous réalisés. S'il n'est pas question de guerre à l'échelle mondiale, notre monde n'en continue pas moins de connaître maints conflits dont l'acuité ne laisse pas d'être inquiétante. Mais si les délégués réunis à San Francisco en 1945 étaient pleins d'espoir, ils étaient aussi réalistes. Ils ont admis sans équivoque qu'aucun organisme multinational ne serait en mesure de maintenir la paix à moins que les grandes puissances ne renoncent définitivement à la force pour régler leurs conflits. Si les Nations Unies n'ont pas réussi à imposer cette condition, elles ont souvent, grâce à leurs mécanismes de négociation, permis d'éviter une détérioration de la situation internationale et une prolifération de conflits sans issue.

Copération multinationale

Lorsque les crises politiques réclament notre attention, nous tendons à perdre de vue que plus de quatre-vingt pour cent des ressources à la disposition des Nations Uniès soutiennent les efforts concertés de nombreuses nations, afin de soulager la faim, secourir les enfants, favoriser l'évolution socio-économique et airler les jeunes États à participer plus étroitement aux échanges internationaux. Co nouvel état de choses figure parmi les plus encourageants qui aient marqué les années postérieures à 1945; il nous rappelle d'ailleurs une réalisation également remarquable: l'accession rapide à l'indépendance de tant de nouveaux États, qui ont ainsi porté de 51 à 126 l'effectif des membres des Nations Unies.

Au cours de ces dernières années, les préoccupations des Nations Unies ont pris de nouvelles dimensions. Le monde s'est rendu compte qu'il était grand temps de réserver à des fins pacifiques non seulement la nouvelle frontière de l'espace, mais aussi celles de la terre: le fond des mers et les océans. Il apparaît de plus en plus évident qu'une authentique coopération internationale est indis-

ION LE

ion de s aéroion de civde

ccords l'inter-

VP/49

étude ational

e.

civile turbent ice des

iétu le; de tels contre

aires à

ne les viat on vent on fére ce 071 de

le conlée. pensable si l'on veut que la science et la technique servent les intérêts de l'humanité et contribuent à la sauvegarde de l'environnement.

di

des

esp

arr

Lin

que

des trer

### Principe de l'égalité souveraine

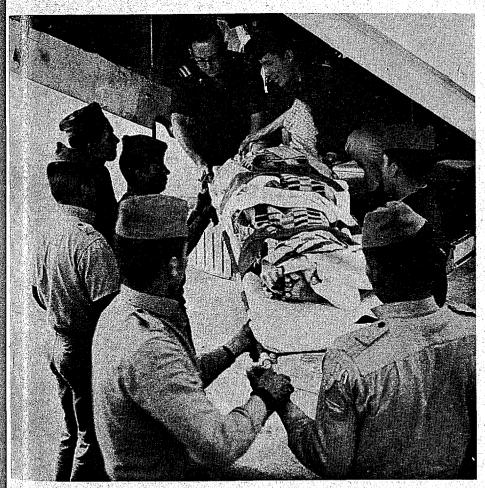
l'ai employé l'expression « les Nations Unies » et « l'Organisation », mais nous devons toujours nous rappeler que l'ONU est une association d'États indépendants, fondée sur le principe de l'égalité souveraine. Le potentiel global de l'ONU ne saurait donc dépasser la volonté de ses éléments individuels sur le plan politique. Formée pour atteindre des objectifs que souhaitent tous les peuples, y compris les Canadiens, l'ONU ne peut utiliser que les moyens auxquels consentent les États membres.

Le Canada, dans la mesure de ses ressources et de son influence, a constamment cherché à renforcer les institutions de l'ONU, pour servir la pair et améliorer pour tous les qualités de la vie. En ce vingt-cinquième auniversaire, il est à propos que notre Gouvernement et les Canadiens s'engagent à continuer leur appui à l'ONU qui, seule, permet au Canada et au monde d'espérer relever les graves défis de notre époque.

### Assistance canadienne aux victimes du séisme péruvien

A suite du séisme qui a dévasté le Pérou septentrional le 31 mai, le Gouvernement canadien a offert à la Société canadienne de la Croix-Rouge des secours d'urgence valant environ un million de dollars et une contribution en espèces de 25,000 dollars, qui a permis l'achat rapide de provisions urgentes.

Du 8 au 30 juin, cinq avions *Caribou* de l'Escadrille 424 des Forces armées du Canada, à Trenton en Ontario, ont effectué 97 vols de secours de Lina à la zone sinistrée de Huaylas Canyon dans les Andes péruviennes. Trentequetre techniciens, deux médecins et trois préposés aux vols ont prêté leur



Le capitaine Ben Pasicov, médecin militaire du détachement canadien chargé de transporter des secours aux régions dévastées du Pérou, surveille le débarquement d'une victime du tremblement de terre.

érêts de

ais nous ndépenobal de s sur le tous les

a constant la pair le armingagent monde

concours à ces missions, qui ont comporté 382 heures de vol, l'évacuation de 1,903 personnes blessées, sans abri et sans famille, et le transport de plus de 180 tonnes d'articles médicaux, de vivres et de matériaux de logement.

Au début des opérations, les Caribous et les Hercules apportèrent une patit cargaison de secours au Pérou, y compris des tentes et deux appareils portatif de rayons X. Plus tard, trois Hercules et deux Yukons quittaient le Carada avec 1,000 grandes tentes, sept générateurs électriques, demandés par le Gouvernement péruvien et plusieurs radiotéléphones et postes portatifs de base, qui étaient offerts par la Bell Canada. A bord, il y avait aussi douze technicient des FAC qui venaient installer les générateurs et renseigner leurs homologue péruviens sur l'entretien de ces machines. Au début d'août, 3,000 tonnes de blé don du Gouvernement canadien, ont été expédiées de Montréal.

ph

tie

ď°a

VC

do

or

οÙ

de

pa

ré

de

na

0

de

ď

re de

> dé au Q su

> > C

Des organismes privés canadiens ont participé aussi à la tâche. Par exemple, la Société canadienne de la Croix-Rouge a offert 15,000 dollars en espèces et 9,000 dollars en provisions que la Ligue a fournies de son entrapôt de Santiago. La contribution des Pères Oblats a été de 30,500 dollars en médicaments et de 5,000 dollars en espèces. D'autres organismes, comme Oxfam et Care, ont lancé un appel de fonds sur le plan national. Les services aériens du Pacifique-Canadien ont transporté les secours à titre gracieux.

Le général Juan Velasco Alvarado, président du Pérou, a exprimé la vive el profonde gratitude de son Gouvernement à l'ambassadeur du Canada à Lima et al gouverneur général pour l'assistance que le Canada a prêtée au Pérou.



Un appareil CARIBOU roule sur la piste avant de décoller d'Anta au Pérou. La Cordilera Blanca se profile à l'arrière-plan.

# La deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement

JERS la fin des années 50, la communauté internationale se rend compte de plus en plus des conditions effarantes de pauvreté, de maladie et d'analphabétisme dans lesquelles vivent des millions d'êtres humains habitant les deux ties des pays du monde et décide que l'Organisation des Nations Unies se doit d'amorcer un effort plus soutenu et plus coordonné en vue d'aider ces pays défave isés. Il est difficile à cette époque de se faire une idée de la façon dont l'ONU doit et peut mobiliser les ressources des pays tant industrialisés que démunis et les or enter vers les besoins fondamentaux et vitaux de ces derniers. Au moment où l'Assemblée générale approuve la résolution ouvrant la première Décennie des Nations Unies pour le développement en 1961, ce ne peut être qu'un premier pas incertain et imprécis vers un concept de développement global. En effet cette résolution n'est qu'une déclaration qui ne comporte aucun engagement à l'égard de quelque programme ou de quelque plan que ce soit de développement international ou encore de développement dans des États membres en particulier. On y précise quelques objectifs mais ceux-ci ne sont que des espoirs et non des engagements envers un plan précis d'action. Il n'y a là aucune tentative d'organiser une campagne aux fins de mesurer les résultats et d'affecter des re sources plus généreuses aux secteurs et aux objectifs pour lesquels il y a lieu de faire de plus grands efforts.

Bon nombre de gouvernements prétendent que la première Décennie de développement a été un échec. Même s'il peut y avoir là un peu de vérité, c'est aussi beaucoup trop simplifier les choses. On a trop attendu de cette décennie. Quoi qu'il en soit, ces dix années ont été marquées tant par des réalisations surprenantes que par de pénibles insuffisances.

La première Décennie du développement a échoué en partie en ce sens qu'elle n'a pas atteint certains de ses objectifs; que le rythme de croissance des pays en voie de développement n'a pas atteint les paliers auxquels on s'attendait; que les pays industrialisés n'ont pas fourni toute l'assistance qu'on attendait d'eux et qu'ils n'ont pas abaissé leurs tarifs de douane suffisamment pour permettre un regain d'activité d'importation en provenance des pays en voie de développement; que les pays industrialisés ont continué de s'enrichir et d'accaparer une part encore plus grande du commerce mondial; que le personnel compétent a continué d'émigrer des pays en voie de développement vers les pays industrialisés; et que l'explosion démographique a continué de retarder le rythme du développement économique et social dans les pays en voie de développement.

Cordi lera

iatior (c plus de

ne petiti port itili

Car ada

Gouver-

oase, qui

chniciem

nolo rue

s de blé

he. Par

ollar: en

entrepôt

ollare en

e Oxfan

erien : du

a vive et

ma et au

### Les grandes réalisations

Par contre, la première Décennie de développement a donné lieu à des réalisations remarquables. On a réussi à percevoir plus clairement l'urgence et la portée le la tâche et de la responsabilité qui incombent à l'humanité tout entière : matière d'aide au développement. Les pays en voie de développement ont atteint le taux de croissance économique de 5 pour cent qu'on s'était fixé pour la décennie. Il y a eu à l'échelle internationale une prolifération d'organismes, le banques et de fonds destinés à satisfaire tant aux besoins des pays en voie le développement qu'à ceux des pays industrialisés. Il convient de mentionner entre autres l'Association internationale de développement, la Banque asiatiq le de développement, la Banque interaméricaine de développement, la Banque africaine de développement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Institut de formation et le recherches des Nations Unies, l'Institut de développement social des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement. La création de ces organismes a permis de réunir la majeure partie de l'assistance techniq le des Nations Unies sous une seule et même autorité. Depuis 1960, 25 Ét: ts ayant accédé récemment à l'indépendance ont adhéré à l'Organisation des Natio 18 Unies et la plupart, sinon tous, ont commencé à toucher une aide économiq e par l'entremise des organismes des Nations Unies. Les pays en voie de développement ont participé à une économie mondiale en expansion quoique dans u 1e mesure moindre que les pays industrialisés. Enfin, la communauté internationale a continué de recevoir des leçons indispensables d'interdépendan e et de se persuader de la nécessité de travailler en commun pour que croissent le commerce et le développement internationaux.

par

ďu

ce :

des

nc:

des

êtr

pr:

apı

da1

la

ma

αu

plu

ď¢.

dı.

p€

an

du

et i

SC:

dé

co. dé

 $\mathbf{m}_{\Box}$ 

in

ma

di'

de

po.

OI.

La

CTC

cu

ďí éco

ne

Quels que puissent avoir été les succès de la décennie, cependant, la major té des États membres de l'ONU se sont sentis profondément frustrés de voir que les objectifs du développement économique et social soient encore si éloignés et que les pays riches n'aient pas réussi à s'acquitter de leurs obligations en matière d'aide étrangère. Leur désillusion était compréhensible et probablement inévitable. Quelle que soit l'évaluation que l'on puisse faire des résultats de la décenne, celle-ci a au moins démontré que la communauté internationale peut travailler en commun et qu'il est temps d'amorcer une campagne mieux concertée et plus efficace pour aider les pays en voie de développement. C'est en tenant compte de ces réalités que l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1968, a crié par sa résolution 2411 un comité préparatoire qu'elle a chargé de tracer les grandes lignes d'une stratégie du développement international pour la deuxièr le Décennie des Nations Unies pour le développement.

### La Stratégie du développement

Le comité préparatoire, dont le Canada a été membre en 1969 et auquel il a

isations
ritée le
ière en
atteint
bour la
nes, le
voie le
tionner
siatique
Banque
nmerce
on des
et le
Vations

Étr ts
Vations
omique
velopns une
interidance
bissent

ajor té
ir que
nés et
natière
itab e.
enn e,

réati m

hniq 1e

er les xièrie

1 il a

vail er

t pl 18 omr te

cr é

participé comme observateur en 1970, s'est occupé de préparer le texte complet d'ine « Stratégie du développement pour les années 70 ». Le comité n'a pu cependant s'accorder sur plusieurs problèmes critiques, dont celui du chiffre des ressources capitales et financières que les pays industrialisés consentiraient à octoyer aux pays en voie de développement au cours des années 70 et celui des concessions en matière de tarifs et de politiques commerciales qui devraient être accordées. On espère trouver des solutions à ces questions au cours des premières semaines de la session de l'Assemblée générale et voir la Stratégie approuvée au cours de la session commémorative de l'Assemblée, à la mi-octobre.

La Stratégie de la deuxième Décennie du développement sera considérée dans les années 70 comme un excellent instrument pour jauger non seulement la volonté des pays industrialisés d'aider les pays en voie de développement mais encore la volonté de ces derniers de continuer l'effort supplémentaire qu'ils devront faire dans les années à venir s'ils veulent atteindre un rythme plus rapide de croissance économique et sociale.

En fait, la Stratégie est une conception globale par laquelle on tente d'exprimer en termes simples les rapports complexes entre toutes les composantes du développement ainsi qu'entre tous ceux qui participent à l'œuvre du développement. Dans un sens, c'est la première véritable étape d'une campagne globale ansorcée par la collectivité internationale pour tenter de bien saisir les problèmes du développement dans son ensemble et d'en arriver à élaborer un moyen global et interdépendant de mobiliser et d'utiliser les ressources économiques, financières, sociales et humaines aussi bien des pays industrialisés que des pays en voie de développement.

Le texte de la Stratégie débute par un préambule où il est dit que la collectivité internationale a pour tâche générale d'aider les pays en voie de développement à hisser leurs populations à un niveau de vie plus élevé par le moyen de la coopération et de l'aide internationales. La Stratégie prie les pays in lustrialisés comme les pays en voie de développement de consacrer plus de main-d'œuvre et plus de ressources au développement. A cet égard il y est dit aussi que

La première responsabilité en matière de développement incombe aux pays en voie de développement eux-mêmes; mais si grands que puissent être leurs efforts, ceux-ci ne sufiront pas... s'ils ne peuvent compter sur l'aide de ressources financières accrues et de politiques économiques et commerciales plus favorables de la part des pays industrialisés.

### Objectifs de croissance

La Stratégie énumère ensuite les objectifs généraux ainsi que les rythmes de croissance jugés souhaitables dans des secteurs clés comme l'industrie, l'agriculture, l'épargne et le commerce. Elle prie les pays en voie de développement d'élaborer des plans couvrant pratiquement toutes les phases du développement économique et social. Dans sa troisième partie, la Stratégie énumère un certain nombre de mesures d'ordre politique à prendre dans des secteurs tels que le

transfert des ressources, la réduction des tarifs de douane et l'accès des exportations des pays en voie de développement aux marchés des pays industrialisés Elle propose ensuite diverses mesures portant sur l'application des sciences et des techniques aux problèmes du développement économique ainsi que du « développement humain » dans des domaines tels que l'emploi. l'éducation la santé et le bien-être, la formation des jeunes. l'amélioration des conditions d'habitation et le développement communautaire, et des mesures destinée: à enraver la détérioration du milieu humain. Dans une autre partie, elle propose la mise en place de mécanismes qui pourront évaluer le rythme de progrès réalisé par les États membres de l'Organisation des Nations Unies dans la poursuite des objectifs énoncés dans la Stratégie. Enfin, elle fait ressertir l'importance que les gouvernements devraient accorder à la mobilisation de l'opinion publique en faveur des programmes de développement. Elle dit clarement que si chacun des ressortissants de chacun des pays n'est pas prêt à consacrer plus d'effort et plus d'argent au développement, la campagne vis ant à améliorer les conditions de vie sera un échec.

Les hypothèses et présuppositions de base de la Stratégie projetée sont les suivantes:

- a) Elle réaffirme la nécessité pressante d'accélérer l'avancement économi que et social des pays en voie de développement.
- b) Elle reconnaît que le processus de développement est une responsabilité d) pressante et exigeante qui incombe à la collectivité internationale et que celle-ci saura bénéficier elle aussi des avantages qu'apportera le développement de chaque pays.
- c) Elle confirme que le développement comporte non seulement la croissance économique mais aussi les changements et les progrès sociaux.
- d) Elle affirme que la coopération internationale a pour fin le développen ent et non un gain ou une stabilité politiques à court terme, et qu'elle est un processus concret, de longue haleine mais limité, destiné à favoriser la croissance économique et sociale, l'expansion commerciale et, à longue échéance et parallèlement, la réduction et la cessation éventuelle du lux d'assistance.
- e) Elle précise les besoins généraux des pays en voie de développement et démontre à quel point ceux-ci ont à faire face non seulement au défi que représente pour eux l'accélération du taux de croissance économique nuis encore aux tâches encore plus difficiles d'introduire davantage de char gements sociaux dans des secteurs tels que l'éducation et le planning fami ial. Elle pose le problème tout aussi difficile de modifier l'attitude du public à l'égard des problèmes du développement économique et social. Et, er fin elle indique un certain nombre des plus importantes mesures d'or dre politique que les pays en voie de développement devraient prendre pour atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie.

es exportions extrialisés dences et que du la cation la conditions

onditions
stinée: la
propose
progrès
dans la
ressertir
ation de
it claire-

ne visant sont les

s prêt à

nomi pue onsab lité e et pue evelor pe-

roissance (e)

ppen ent
e est un (f)

oriser la
a lon gue

du lux

ement et
défi que
que ntais
chargefami ial
u public
Et, er fin,
d'or dre

re pou

Elle fait appel à toutes les possibilités économiques, techniques et humaines du monde industrialisé et des organismes multilatéraux d'aider les pays défavorisés.

Elle fait clairement voir que la partie la plus lourde du fardeau qu'impose ce processus retombe directement sur les pays en voie de développement.

Les principaux objectifs donnés dans la Stratégie et les propositions visant la poursuite de ces objectifs s'énoncent comme suit:

Elle propose une méthode qui, dans ses dimensions globales, envisage comme partie d'un processus totalement interdépendant et complet toutes les composantes et tous les facteurs de la croissance économique et des changements sociaux dans des secteurs critiques tels que les concessions tarifaires, l'aide sous forme de subventions et de prêts, l'allègement de la dette, le transfert de la technologie, la mise en valeur des ressources humaines (éducation, embauche, santé) et la planification démographique.

Elle fixe certains objectifs d'ordre économique et social ainsi que des buts à atteindre dans les années 70, inspirés en grande partie des données actuelles et réalistes et des politiques des gouvernements.

Elle énonce les plus importantes mesures et les plus importants programmes internationaux et nationaux qu'il y aurait lieu d'entreprendre pour atteindre ces objectifs.

Pour l'exécution des programmes proposés, elle fournit un cadre dans lequel s'améliorera la coopération dans la mobilisation, l'organisation et la répartition des ressources des pays industrialisés et des pays en voie de développement ainsi que des organismes multilatéraux.

Elle offre un cadre pratique dans lequel les gouvernements et les organismes multilatéraux pourraient intégrer leur assistance économique ainsi que leurs projets et programmes de développement économique.

Elle sollicite la mise en place de mécanismes efficaces pour la révision et l'évaluation des réalisations de chaque pays en particulier dans l'exécution de leurs programmes visant à la réalisation des objectifs de la Stratégie. A cet égard, il est proposé que les révisions soient effectuées tous les deux ans et que la seconde évaluation constitue la révision du milieu de la période. Elle est un moyen important de gagner dans le grand public un appui plus général et plus soutenu en faveur des lourdes charges financières et des exigences de main-d'œuvre qui seront imposées tant aux pays industrialisés qu'aux pays en voie de développement au cours des années 70. On espère

exigences de main-d'œuvre qui seront imposees tant aux pays industrialises qu'aux pays en voie de développement au cours des années 70. On espère que cette stratégie constituera l'amorce, dont on a un si grand besoin, au moment où l'Organisation des Nations Unies marque son vingt-cinquième anniversaire, d'un appel aux gouvernements pour qu'ils travaillent plus intensément à atteindre les objectifs économiques et sociaux énoncés dans la Stratégie; elle fait aussi valoir le rôle indispensable des placements

privés dans l'aide à apporter aux pays en voie de développement pou qu'ils puissent mettre en œuvre leurs programmes de développement.

### Ce que la Stratégie n'est pas

Quelles sont les dimensions du développement sur lesquelles la Stratégie n porte pas? Elle n'est pas un plan pour le développement dans des pays es particulier ni un plan décennal de développement mondial. Elle n'est ni un traité ni une convention imposant des obligations aux gouvernements qui v adhèrent: elle tire sa force de la valeur morale et de la puissance de persuasion qu'elle est en mesure de faire naître dans la collectivité internationale. Bien qu'elle établisse des priorités générales, elle ne fixe aucune priorité à l'é and des divers programmes nationaux. Même si elle comporte un certain nor the d'engagements d'ordre général de la part des pays, elle ne définit en au un façon les responsabilités individuelles des organismes multilatéraux et des my qui contribuent au développement par des programmes bilatéraux. Elle luisse aux gouvernements la liberté de prendre leurs propres engagements précis en vu d'atteindre les objectifs énoncés dans la Stratégie. Et dans un contexte plus étendu, elle laisse entendre que les dimensions non couvertes dans la Stra égit maintenant pourront s'intégrer à la prochaine phase au cours de laquelle les programmes nationaux seront harmonisés uniformément et orientés vers les objectifs du développement mondial.

Le Canada a participé à la rédaction de la Stratégie alors qu'il était mer ibre du comité préparatoire de l'Assemblée générale, de même que par l'interméd aire des organismes spécialisés de l'ONU qui ont tous préparé des documents à y insérer. En prévision de l'approbation de la Stratégie, le Canada contribuera sans doute de façon significative à la poursuite des objectifs établis pour les années 70 par ses propres programmes d'aide et par l'entremise de son nou eau Centre de recherches sur le développement international.

et

ét

de

le

l'a ui de

la ai

Il a fallu deux ans pour rédiger la Stratégie et plusieurs problèmes atten lent encore une solution; ils feront l'objet de débats au cours des premières semaines de la présente session de l'Assemblée générale. Nous espérons que le taxte final sera mis au point et qu'il gagnera l'appui de tous les États membres qui se rencontreront à l'occasion de la session commémorative spéciale de l'Assemblée marquant le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

## Ambassadeur à l'université

ent 1100 nt

atégie ne pays en est ni un

ts qui y ersuasion

le. Bien

à l'é gard

noribit

aucum

des pays

lle Luisse

is en vu

exte plus Stra égie

uelle les

vers les

mer ibre

méd aire

ents à y

ntrib iera pour les

nou eau

atten lent

sema ines

le texte

es quise

ssem əlée ıs U ies (M. A. J. Andrew, ministère des Affaires extérieures)



M. A. J.-Andrew

Es relations entre le ministère des Af-L faires extérieures et la communauté universitaire du Canada ont généralement été étroites. MM. Skelton, Pearson et Robertson, trois des sous-secrétaires les plus connus, ont tous enseigné dans des universités avec lesquelles tous trois ont entretenu des contacts personnels suivis au cours de leur mandat. Pendant la Seconde Guerre mondiale et peu après, époque d'évolution rapide du ministère, les cadres supérieurs comptent des professeurs comme MM. George Glazebrook, Fred Soward et R. A. Mackay. Ces relations naturelles sont devenues moins directes ces dernières années étant donné que l'avancement des agents du ministère comble

les postes vacants de hauts fonctionnaires et ralentit les contacts entre l'Université et les cadres supérieurs des Affaires extérieures.

Le ministère en a subi le contrecoup et il s'est préoccupé de réduire l'écart produit par ce nouvel état de choses. Dans le cadre d'un programme élargi, qui établissait une Section des relations universitaires au ministère à Ottawa <sup>1</sup>, il étoit décidé que deux agents chevronnés du service étranger seraient affectés à deux universités dès le début de l'année d'études 1969-1970. C'est ainsi qu'est né le « Programme des invités ou auditeurs libres du service étranger ». M. Pierre Charpentier, actuellement ambassadeur du Canada au Pérou, est allé à Laval, et l'auteur du présent article à l'Université de Toronto. On a fait savoir aux universités que nous étions à leur disposition mais qu'il n'était pas question de nous cantonner dans un programme particulier. Æn tant que visiteurs, nous avons été tout simplement invités à agir au mieux dans le but de promouvoir la compréhension mutuelle entre le ministère et les universités où nous étions affectés.

La nécessité d'une meilleure compréhension réciproque était plus évidente que les moyens d'y arriver, et la décision de ne déterminer avec précision ni

<sup>1</sup> Voir Affaires Extérieures, vol. XX, Nº 4, avril 1968, p. 175.

notre rôle ni nos activités a été des plus sages. Dans mon cas, on a é all comme principe général que je devais me considérer comme un auditeur ibn pendant les discussions universitaires. On m'encourageait aussi à particip n la vie universitaire dans toute la mesure du possible, à lire, à écrire et même à penser.

ce

dε

er

liv

qι

la

SII

i'a

m

te

pa

le

vi

d

SC

p

L

L

Sé

p

d

C

ľ

d

### Problème d'auto-administration

Au ministère, chaque nouvelle fonction comprend au moins un problème impréval. A Toronto, le mien, que j'ai décrit avec élégance comme étant celui de la « structure du temps », était d'établir un calendrier de travail. La première tiche fut, comme de coutume, l'auto-administration; ma femme emménagea pour la dix-septième fois depuis le début de notre vie conjugale. Entre-tempe, je décidais de considérer l'université comme une affectation à un poste étrat get. Un aimable professeur aux études internationales acceptait de transmettre à ses collègues une lettre circulaire analogue à celle qui suit la présentation des lettres de créance à l'étranger. Je commençai aussi à visiter les personnes au rès desquelles je me considérais comme accrédité. Cette façon de procéder a de mé tous ses fruits bien avant la fin de mes visites que, par conséquent, je n'ai jamais terminées.

Les universités ne font pas acception de personne et, à brebis ton lue, elles mesurent rarement le vent. Il m'a fallu un certain temps pour m'ada ter à la transition entre les charges d'ambassadeur en Suède et celles de « visite ir » (qu'est-ce qu'un « visiteur » ?) à Toronto. A la fin de septembre, j'avais fait la connaissance de tous les professeurs dont je voulais suivre les cours et j'apprenais que le cours sur « la diplomatique » offert par l'École des étt des médiévales portait sur le genre de manuscrit connu sous le nom de « diplôme ».

En analysant les disciplines inscrites au programme, j'ai dressé une iste d'environ dix cours qui me semblaient les plus intéressants pour moi. Ils se sont réduits à six par la suite et en fin de compte je n'ai assisté qu'à quatre ou cinq, plus ou moins régulièrement. Les professeurs m'ont accepté comme étud ant et les étudiants m'ont traité plutôt comme un professeur que comme un étudi nt, mais sans me considérer comme un as dans l'un ou l'autre rôle. J'ai enseign et j'ai étudié mais je n'ai rien fait pour trancher la question de savoir à quel groupe j'appartenais en réalité.

### Les trois aspects de la tâche

Vers Noël, j'ai pu écrire au sous-secrétaire que la tâche me paraissait présenter trois aspects: le premier consistait à offrir aux intéressés en affaires internation les de plus amples renseignements sur nos politiques étrangères, sur le ministère et sur ses rouages; le deuxième à faire connaître au ministère l'intérêt que les universitaires portent à ses activités et le puits de science qui se trouve à l'univer ité dans le domaine des affaires internationales; et, le troisième, à accroître 1165

aéabl teur ibr rticipara et mêm

imprévalui de la ère trèche gea pour emps, je étranger mettre à ation des au près a de mé , je n'ai

ton lue,
1'ada ster
visite ir >
vais fait
cours et
s éti des
plôme >
une iste
. Ils se
uatre ou
étud ant
étudi int,

orésenter ationales re et sur univerniver ité

seign et

à cuel

propres connaissances professionnelles. J'ignorais dans quelle mesure j'avais contribué à la réalisation des deux premiers objectifs; quant au troisième, soit le point de vue égoïste, j'avais assurément profité de l'expérience.

Vers Noël, j'avais complètement « structuré » mon temps. A part les colloques et les conférences auxquels j'assistais régulièrement, j'acceptais toutes les invitations de prendre la parole à d'autres classes et colloques tenus à l'Université de Toronto et, par la suite, aux universités York et Western et à celle de Windsor, de même qu'à une ou deux réunions de l'Institut canadien des Affaires internationales tenues hors de Toronto, soit au total 24 conférences en quelque sept mois. Je rédigeais aussi de courts articles et des recensions de lives sur demande.

J'ai saisi l'occasion de passer « l'année » (lire huit mois) à Toronto parce que, entre autres bonnes raisons, j'espérais consigner certaines réflexions sur la diplomatie des États moins puissants, plus aptes à réagir qu'à entreprendre sur la scène internationale, à cause de leur position dans le monde. En novembre, j'avais l'occasion d'exposer à grands traits ma thèse à cet égard; comme on ne m'a pas raillé au point de me faire quitter la salle, j'ai développé mon sujet, terminant le manuscrit au début d'avril, et la version éditée sera bientôt publiée par l'ICAI.

Je rentrais au ministère au début de mai. Dans ma seconde et dernière let re de Toronto adressée au sous-secrétaire, j'affirmais que l'expérience de visiteur du service étranger était bien amorcée en ce qui concernait l'amélioration des contacts avec la communauté universitaire de Toronto et que, selon les apparences, elle méritait d'être poursuivie. Des visiteurs du service étranger sont affectés de nouveau cette année à Toronto et à Laval pour consolider les positions établies l'an dernier.

### Les risques professionnels d'un diplomate

L'an des pires risques professionnels du diplomate, c'est que, dans les cas de séjours trop prolongés outre-mer, il perd éventuellement l'aptitude à exercer sa principale fonction en tant que représentant, celle d'interpréter son pays auprès des étrangers. Après sept années très importantes d'absence plus ou moins continuelle du Canada, j'avais nettement « conscience » de ne plus vivre à l'unisson de mon pays. Nos représentants à l'étranger sont bien documentés sur l'actualité canadienne et, en fait, quiconque prend le temps d'assimiler toutes les nouvelles disponibles est problablement mieux renseigné que maints Canadiens qui travaillent et vivent chez eux. Mais il y a une différence entre « être documenté » et « avoir conscience de quelque chose ». Mon séjour à Toronto m'a surtout permis de profiter d'un vaste courant d'idées contemporaines, concentrées et présentées d'une façon difficile à trouver ailleurs que dans une grande université. Ayant appris autrefois à ne pas aimer Toronto, j'ai trouvé que la

ville avait acquis beaucoup de charme et une énorme vitalité qui m'ont enchant contrairement à mes impressions antérieures. L'université était vibrante d'idés et, chose moins agréable, d'émotions. Les étudiants se sont révélés fidels à leur réputation: plus éveillés et travailleurs que leurs parents mais beau coup plus sceptiques que je ne m'y attendais. Ils méprisaient au suprême degre « la dissimulation » et ils confrontaient toujours les énoncés des autorités Ils ne toléraient pas la condescendance, mais la recherche d'un niveau de communication approprié était d'une facilité surprenante dans les rapports avec eux. Pour eux, ce sont les résultats qui commandaient le respect, et non pa la réputation ou l'âge. Au risque de généraliser trop facilement d'après un très petit échantillonnage, je puis dire que les étudiants que j'ai connus se préoccupaient probablement trop des différences qui peuvent exister entre la théorie et la pratique, entre les fins et les movens, entre l'enseignement et les réalisations. Ils demandaient « Comment le fait-on en réalité ? » Puis, comparant la réponse avec celles de leurs enseignants, ils concluaient parfois, injustement qu'ils étaient délibérément conditionnés par leurs professeurs.

no

### Un défi constant

En s'intéressant aux activités du ministère, les étudiants et les professeurs posa en un défi constant. La profondeur et l'étendue de leur connaissance des pays étrangers et des relations internationales étaient de nature à étonner l'observa eur qui, après 25 années passées loin du milieu universitaire, se rappelait à quel point étaient minces les informations dont disposaient les étudiants en affaires in ernationales tout de suite après la guerre. Le ministère s'est rendu con pte récemment des ressources latentes qui existent dans nos universités et il cher the les meilleurs moyens de les mettre en valeur. Par ailleurs, la plupart des enseignants et des étudiants que j'ai rencontrés m'ont fait part de l'insuffisa ice de leur connaissance des problèmes pratiques qui ont trait à la formulation et à l'application d'une politique étrangère pour le Canada. Le programme с лcernant les visiteurs du service étranger promet d'être plus qu'une tenta ive de renouer les relations traditionnelles entre l'université et le ministère. Il devrait stimuler l'influence mutuelle du praticien et du critique qui, dans d'au res domaines, est tellement profitable à chacun. Mais le principal bénéficiaire sera probablement encore l'individu fortuné qui renoue connaissance avec le Can da dans une université à titre de visiteur du service étranger.

## Commission internationale des pêcheries de l'Atlantique du nord-ouest

enchant

ite d'idé⊗ lés fidèles tais b∈au ème degr

autorités

niveau d

orts ave

non pa

après u

onnus s

entre la

ent et les

omparant

ustem int.

Les délégués des 14 pays membres de la Commission, soit le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Islande, l'Italie, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la République fédérale d'Allemagne, la Roumanie et l'URSS se sont réunis pour la vingtième assemblée annuelle de la Commission à l'Université Memorial de Terre-Neuve, à Saint-Jean, du 1<sup>er</sup> au 5 juin. M. A. W. H. Needler, sous-ministre des Pêches et Forêts, présidait, et des observateurs de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, du Conseil international pour l'exploration de la mer, du Conseil général de la pêche en Méditerranée, de la Commission internationale des pêcheries du Pacifique nord et du Gouvernement japonais étaient présents à la réunion.

Les problèmes relatifs à la conservation du saumon dans l'Atlantique du nor I-ouest ont été examinés à fond. L'interdiction de la pêche du saumon au delà



Que ques membres de la délégation canadienne à la Conférence de la Commission internationale des pêcheries de l'Atlantique du nord-ouest (de gauche à droite): M. A. W. H.
Needler, sous-ministre des Pêches et Forêts et président de la Commission; le commissaire
S. C. Lake; M. R. Logie, sous-ministre adjoint (des pêches), ministère des Pêches et Forêts;
et le commissaire K. Henriksen.

des limites nationales de pêche, recommandée par la Commission en 1969, 1'a pas été complètement efficace, du fait que tous les États membres ne l'ont pas acceptée. Pour éviter l'accroissement incontrôlé de la pêche du saumon, la Commission a préconisé que d'ici 1971, les pays limitent aux niveaux de 169 la prise même ou le tonnage total des navires utilisés pour la pêche du saum on au delà des eaux territoriales. Elle a recommandé aussi que les chaluts, les monofilets et la pêche à la ligne traînante soient interdits.

Di:

Vi:

Ouz

Cin

Se 2

Ré :

Sir

Rέ

Cc:

Se

Rέ

Cc

Ci

Cc.

Civ

Après avoir étudié les effets de la pêche intensive sur la population de pleuronectes à queue jaune, la Commission a recommandé que l'ensemble de la prise annuelle de ces poissons à l'est de 69 degrés de longitude ouest soit limitée à 16,000 tonnes et, à l'ouest de 69 degrés de longitude ouest, à 13,00 tonnes. Elle a préconisé aussi que les normes actuelles de taille minim m pour les prises au chalut de morue et d'aiglefin s'appliquent également aux pleuronectes à queue jaune.

La Commission a recommandé que les normes de grandeur minimum qu'on suit déjà pour la pêche au chalut de la morue et d'autres poissons de fond d'us la subdivision 1 (région ouest du Groenland) soient applicables aux subdivision 2 (large du Labrador) et 3 (large des côtes est et sud de Terre-Neuve), sauf d'us le cas des petits filets utilisés pour la prise de la perche dans la partie méridion ale de la subdivision 3.

### Projet d'inspection

En vue d'assurer l'observance de ses mesures internationales de conservation la Commission a approuvé à l'unanimité l'adoption d'un projet internatic nal d'inspection maritime semblable à celui qui est déjà en vigueur dans l'Atlantique du nord-est. Ce projet sera mis en vigueur dans l'Atlantique du nord-ouesi le 1<sup>er</sup> juillet 1971. On a mis au point des méthodes détaillées qui, après l'ur mise en application, seront revues à une réunion d'inspecteurs nationaux.

La pêche au hareng, qui s'est intensifiée ces dernières années, préocci pe fort tous les États membres de la Commission en ce qui concerne la populat on future de ce poisson. Bien que l'ànalyse des renseignements fournis par les scientifiques de la Commission ne révèle pas le besoin de mesures restricti es immédiates, un groupe spécial de travail a été constitué pour établir un program ne approprié de recherches et en étudier les résultats.

La Commission est convenue que la pêche annuelle au phoque de Groenl nd dans le Golfe Saint-Laurent et près de la côte du Labrador et de Terre-Ne ve devrait être limitée en 1971 à 245,000 bêtes, y compris les 45,000 accord es à la pêche locale implantée dans ces régions. C'est la première fois qu'un contingentement international est imposé aux prises de phoques.

La vingt et unième assemblée annuelle de la Commission se tiendra à Halii ix, en Nouvelle-Écosse, du 27 mai au 5 juin 1971. Elle accueillera alors la delégation du Japon, qui deviendra membre de la Commission plus tard cette ann éc.

### **CONFÉRENCES**

Dixième session du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED: Genève, du 25 août au 18 septembre.

Vingt-cinquième session de l'Assemblée générale de l'ONU: New York, le 15 septembre.

Quatorzième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique: Vienne, du 22 au 29 septembre.

Cinquante-huitième session de la Conférence interparlementaire: La Haye, du 1er au 9 octobre.

Se zième session de la Conférence des parlementaires du Commonwealth: Canberra, du 1er au 10 octobre.

Réunion du Comité des sciences de l'OTAN: Bruxelles, du 5 au 8 octobre.

Si ième Congrès de la Fédération internationale des routes: Montréal, du 6 au 9 octobre.

Se zième Conférence générale de l'UNESCO: Paris, du 12 octobre au 10 novembre.

Comité sur les défis de la société moderne: Bruxelles, les 19 et 20 octobre.

Rémion du Comité scientifique du Commonwealth: Kingston, Jamaïque, du 2 au 6 novembre.

Conférence européenne de l'espace: Bonn, du 4 au 6 novembre.

9, a'a

nt pas on, la 1969

iiii on

ts. les

on de

ole de st⊹oit

3.(00

im im

t aux

qu on

I dans

ions 2

f d ins

ior ale

on la

itic 1al

nti ue

iesi le s 1:ur

cc: pe

lat on

ar les

cti /es

am ne

enl: nd Ne ve ord ies qu un

alií 1x, d/ léanr ée. Se zième réunion annuelle de l'Assemblée de l'Atlantique Nord: La Haye, du 6 au 11 novembre.

Se tième Conférence des statisticiens du Commonwealth: New Delhi, du 16 au 27 novembre:

Rémion des chefs de gouvernement du Commonwealth: Singapour, janvier 1971.

Conférence juridique du Commonwealth: New Delhi, janvier 1971.

Ci quième Conférence du Commonwealth sur l'enseignement: Canberra, février 1971.

Consultation mondiale sur l'utilisation du bois dans la construction de logements: Vancouver, du 5 au 16 juillet 1971.

Ci quième Congrès de la Fédération internationale pour le traitement de l'Information: Ljubljana (Yougoslavie), du 23 au 28 août 1971.

### NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M.

Μ.

M

M.

M

M.

M.

M

M.

M.

M.

M.

M.

M.

- M. R. H. Jay, du personnel enseignant du Collège de la Défense nationale de Kingston es affecté à l'administration centrale, à compter du 25 mai 1970.
- M. R. V. Gorham, de l'administration centrale, est affecté au Programme de développe sen biculturel à Ouébec, à compter du 1er juillet 1970.
- M. J. A. Millard démissionne du ministère des Affaires extérieures le 1er juillet 1970.
- M. C. T. Stone démissionne du ministère des Affaires extérieures le 1er juillet 1970.
- M. J. C. J. Cousineau, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Cana la à Addis-Abeba, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970.
- M. L. H. Amyot, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté à l'administration centrale, à compter du 2 juillet 1970.
- M. J. F. Cyr est muté du ministère des Affaires extérieures à Information Canada, à con pter du 2 juillet 1970.
- M. J. R. Morden, de la mission permanente du Canada auprès du Bureau de l'organis tion des Nations Unies et de la Conférence du Comité du désarmement à Genève est affecté à l'administration centrale, à compter du 2 juillet 1970.
- M. R. Auger, de l'administration centrale, est affecté à la mission permanente du Canada auprès du Bureau de l'Organisation des Nations Unies à Genève, à compter ou 3 juillet 1970.
- M<sup>11</sup>° M. C. N. G. Laplante est mutée du ministère des Affaires extérieures au ministère des Approvisionnements et Services, à compter du 3 juillet 1970.
- M. N. Mailhot démissionne du ministère des Affaires extérieures le 3 juillet 1970.
- M. G. G. Riddell, ambassadeur du Canada au Sénégal est accrédité aussi ambassadeu du Canada auprès de la Guinée, à compter du 3 juillet 1970.
- M. R. H. N. Roberts, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Cana la à Stockholm, à compter du 5 juillet 1970.
- M. W. M. Elie est muté du ministère des Affaires extérieures au ministère des Approvi ionnements et Services, à compter du 6 juillet 1970.
- M. G. R. Harman, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canad al Caire, à compter du 7 juillet 1970.
- M. J. C. Mercier, de l'ambassade du Canada à Berne, est affecté à l'administration cent ale, à compter du 7 juillet 1970.
- M<sup>11</sup> L. M. Kelly, de l'ambassade du Canada à Varsovie, est affectée à l'administr tion centrale, à compter du 8 juillet 1970.
- 354 / AFFAIRES EXTÉRIEURES

- M. S. H. Heeney, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, à compter du 9 juillet 1970.
- M. P. J. Thibault, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada au Mexique, à compter du 9 juillet 1970.

eston est

pper rent

970.

70

Cana la à

centrale.

con pter

anis: tion

nève est

Ca 1ada

ter (u 3

stère des

adeu du

Cana la à

provi ion-

inad all

cen ale,

nistr tion

- M<sup>116</sup> M. H. M. Currie, du consulat général du Canada à San Francisco, est affectée à l'ambassade du Canada à Tel Aviv, à compter du 11 juillet 1970.
- M. J. Demers, de la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, est affecté à l'administration centrale, à compter du 13 juillet 1970.
- M. J. G. Sinclair est muté du ministère des Affaires extérieures au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, à compter du 15 juillet 1970.
- M. A. G. Bolduc, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à Accra, à compter du 15 juillet 1970.
- M. J. A. M. Lemieux, de la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles, est affecté à la mission permanente du Canada auprès du Bureau de l'Organisation des Nations Unies à Genève, à compter du 16 juillet 1970.
- M. D. L. Westrop, de la mission permanente du Canada auprès du Bureau de l'Organisation des Nations Unies à Genève, est affecté à l'administration centrale, à compter du 17 juillet 1970.
- M. T.C. Bacon, du haut commissariat du Canada à Londres, est affecté à l'administration centrale, à compter du 17 juillet 1970.
- M. E. Foychuk, du haut commissariat du Canada à Lagos, est affecté à l'administration centrale, à compter du 17 juillet 1970.
- M. L. A. K. James, du haut commissariat du Canada à Georgetown, est affecté à l'administration centrale, à compter du 17 juillet 1970.
- M. J.D. Hughes, du consulat général du Canada à New York, est affecté au consulat général du Canada à la Nouvelle-Orléans, à compter du 18 juillet 1970.
- M. F. Brodeur, de l'ambassade du Canada à Kinshasa, est affecté à l'administration centrale, à compter du 21 juillet 1970.
- M. Y. St-Hilaire, de l'ambassade du Canada à Addis-Abeba, est affecté à l'administration centrale, à compter du 22 juillet 1970.
- M. J. A. Stiles est affecté au ministère des Affaires extérieures, à compter du 1er juillet 1970, et nommé haut commissaire du Canada en Guyane, à compter du 23 juillet 1970.
- M. J. M. Touchette, de l'ambassade du Canada au Caire, est affecté à l'administration centrale, à compter du 25 juillet 1970.

- M. G. Wilkinson, du haut commissariat du Canada à Kuala Lumpur, est affecté à l'administration centrale, à compter du 26 juillet 1970.
- M. L. J. Wilder, de l'ambassade du Canada à Bonn, est affecté à l'administration cent ale, à compter du 27 juillet 1970.
- M. N. Haffey, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canaca à Kuala Lumpur, à compter du 28 juillet 1970.
- M. D. D. MacKinnon, du haut commissariat du Canada à Georgetown, est affecté au nau commissariat du Canada à Canberra, à compter du 30 juillet 1970.
- M. T. H. Bennett démissionne du ministère des Affaires extérieures le 30 juillet 1970.
- M. F. Bild, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté à l'administration cent ale, à compter du 31 juillet 1970.
- M. W. P. Hingston, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canaca à Téhéran, à compter du 31 juillet 1970.

 $V_{\mathcal{O}}$ 

Ass Vis Int Vis L'A L'e Mi à l'admi

cent ale

Canaca i

au nan

70.

cent ale,

Canada à

# AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication, de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$2.50.

Le bulletin est envoyé franço aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à Information Canada, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, ministère des Postes. Ottawa.

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

| Vol. XXII, Nº 10 Lable des matieres o                                      | octobre 1970 |
|--|--------------|
|  | 250          |
| Assemblée générale des Nations Unies                                       | 358          |
| Visite de la famille royale  | 382          |
| Intégration de l'activité du Gouvernement à l'étranger                     | 384          |
| Visite dù président du Cameroun  | 387          |
| L'Agence de coopération culturelle et technique                            | 393          |
| L'espace extra-atmosphérique   | 395          |
| Les prix Nobel de la paix présentent une déclaration à l'ONU               | 399          |
| Mise au point d'une législation humanitaire internationale                 | 400          |
| Conférences  | 402          |
| Nominations, mutations et démissions au ministère des Affaires extérieures | 403          |

## Assemblée générale des Nations Unies

VINGT-CINOUIÈME SESSION ORDINAIRE

Le 15 septembre 1970, les représentants des 126 États membres des Natons Unies se sont réunis à New York pour l'ouverture de la vingt-cinqui me session ordinaire de l'Assemblée générale. Le chef de la délégation libérie une, président de la session de l'an dernier, a ouvert la séance. L'Assemblée à élu comme président de la vingt-cinquième session le représentant permanent de la Norvège auprès des Nations Unies, M. Edvard Hambro. M. M. H. Wers not, membre de la délégation canadienne à la vingt-cinquième session et ambassacieur du Canada au Danemark, a été élu président de la Cinquième Commission (questions administratives et budgétaires).

M de

G R se

M

sp

ÒΓ

со

et

cé

ur

a

a

ac

du sei ra ci-

Él Le l'I d'a siè

Ra

Vig « 1 réa tat 19

de

La délégation canadienne, dont le président était l'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, comprenait M. Yvon Beaulne, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies et vice-président de la délégation; M. Jean-Pierre Goyer, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. Gordon Blair, député; Mlle Renaude Lapointe du



La délégation du Canada à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale des Na ions Unies: M. Mitchell Sharp (à gauche) et le représentant permanent du Canada aux Na ions Unies, M. Yvon Beaulne.

ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien; M. Hugh L. Keenleyside; M. George Ignatieff, ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève; M. M. H. Wershof, ambassadeur du Canada au Danemark; M. Bruce Rinkin, consul général du Canada à New York; M. André Bissonnette, sousseirétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures.

Le doyen de la faculté de droit de l'Université de Toronto, M. R. St. J. MucDonald, et M. Robert R. Kaplan, député, joueront le rôle de conseillers spéciaux et d'observateurs parlementaires, et d'autres observateurs parlementaires on été choisis à la Chambre des communes et au Sénat, comme par le passé. Les conseillers sont choisis parmi les membres du ministère des Affaires extérieures et d'autres ministères du gouvernement, selon les besoins.

M. Sharp s'est adressé à l'Assemblée générale le 24 septembre <sup>1</sup>. Pour céébrer le vingt-cinquième anniversaire de la fondation des Nations Unies, une session commémorative spéciale a eu lieu du 14 au 24 octobre. Le Canada a été membre du Comité pour le vingt-cinquième anniversaire de l'ONU, qui a exprimé l'intention de produire certaines déclarations que tous les membres accepteraient et approuveraient le 24 octobre, journée des Nations Unies.

On prévoit que plus de 100 points seront inscrits définitivement à l'ordre du jour de l'Assemblée. Le calendrier complet de travail de chaque Commission ser l'disponible sous forme de document lorsque l'Assemblée aura statué sur les rai ports du Bureau. Les questions les plus importantes sont mentionnées ci-près.

# Séance plénière

#### Él ctions

Le Canada a servi au Conseil de sécurité en 1967 et en 1968. La Belgique et l'Italie sont les candidats acceptés cette année pour l'Europe occidentale et d'a tres régions, y compris le Canada. Des élections auront lieu aussi pour les siè es qui seront vacants cet automne au Conseil économique et social (ECOSOC).

# Ra ionalisation des procédures et de l'organisation

L'en dernier, au cours du débat général, M. Sharp a comparé la situation des Nations Unies à l'effet cumulatif de la pollution et il a signalé qu'à défaut de vigoureuses mesures correctives, les Nations Unies et tous leurs organismes se «noieraient dans un océan de paroles ». Cette déclaration a provoqué une réaction nettement positive parmi les délégations membres qui, après consultation, ont soumis un point à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la session 19'0; il propose l'étude de mesures visant à améliorer les travaux de l'Assemblée générale même, centre nerveux de l'organisation internationale. L'article proposé de nande au président de l'Assemblée générale d'établir au plus tôt, durant la

Nat on

inqui eme

périe me

mblé a

rmanent

Wers 10f.

assacleur

nmis sion

11 Sharp,

e, reoré-

nt de la

e d'État

ointe du

Na ions Na ions

<sup>1</sup> Voir Affaires Extérieures, septembre 1970, page 314.

session 1970, un comité composé de personnes d'une vaste expérience en ce qui concerne les activités de l'Assemblée générale. Le comité serait chargé d'étucier les voies et moyens d'améliorer les procédures et l'organisation de l'Assemblée, y compris la répartition des points de l'ordre du jour, l'organisation du travail, la documentation, le règlement intérieur et les questions connexes, les métho les et les pratiques, et de soumettre un rapport à l'Assemblée, lors de sa session de 1971. Le projet de résolution a été coparrainé non seulement par le Canada mais par le Cameroun, le Chili, l'Italie, l'Inde, le Pakistan, la Nouvelle-Zélande, Singapour, la Zambie, le Japon, le Libéria, le Venezuela et la Suède.

H

L

sit de

po so

de

Τı

en vi

ρU

in: ré:

 $T_{\rm I}$ 

la

M

nu

et

l'is

ac

qύ

an

la

in:

da bio

un

de

Tr

Le

du

pr

pla

nu

po

le

Sic

ľ

ré

#### Rapport du Comité spécial des Vingt-Quatre sur le colonialisme

Le Comité spécial des Vingt-Quatre a pour tâche de surveiller l'application de la Déclaration de décembre 1960, qui proclamait la nécessité de mettre fin au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Le Conité se réunit régulièrement dans l'intervalle qui sépare les sessions de l'Assemb ée. Cette année l'Assemblée examinera des recommandations du Comité spécial touchant divers territoires coloniaux ou sous tutelle, y compris la Rhodésie, les territoires portugais, la Namibie (Sud-Ouest africain) et la Nouvelle-Guinée. Ces territoires diffèrent beaucoup quant à leur évolution politique et à eur développement économique, et chacun présente des problèmes particuliers. Les recommandations du Comité spécial des Vingt-Quatre sont généralement soum ses à l'étude de la Quatrième Commission, alors qu'on étudiera en séance plénière, une résolution d'ensemble sur le colonialisme. De plus, l'année 1970 mar que le dixième anniversaire de l'approbation de la Déclaration concernant le colonialisme.

# Première Commission

# Contrôle des armes et question du désarmement

Les six points ci-dessous sont inscrits à l'ordre du jour provisoire de la vi ıgtcinquième session de l'Assemblée générale:

- Point 28: Question du désarmement général et complet
- Point 29: Question des armes chimiques et bactériologiques (biologiques)
- Point 30: Nécessité de suspendre d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires
- Point 31: Mise en œuvre des recommandations de la Confér nœ d'États non dotés d'armes nucléaires
- Point 98: Signature et ratification du Protocole additionnel II du Traité de Tlatelolco
- Point 99: Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets sur la paix et la sécurité du mo ide

Historique

La vingt-cinquième session de l'Assemblée générale discutera d'autres dispositions en vue d'aboutir au contrôle des armes et au désarmement dans le cadre de deux grands événements positifs survenus dans ce domaine en 1970: les pourparlers sur la limitation des armements entre les États-Unis et l'Union soviétique à Helsinki et à Vienne, qui traitent de la limitation et de la réduction des systèmes stratégiques de défense, et la mise en vigueur le 5 mars 1970 du Traité de non-prolifération (TNP), ratifié par 43 États. Les pourparlers sont encore à leurs débuts; à cause de la complexité des questions et des intérêts vitaux qui sont en jeu et touchent directement la sécurité des deux grandes puissances nucléaires et de leurs alliés, des négociations intensives paraissent inévitables en vue d'arriver à des résultats concrets. Malgré certains progrès réalisés, leur ampleur est encore inconnue. Entre-temps la mise en vigueur du Traité de non-prolifération, après des années d'intenses négociations, représente la plus grande avance réalisée jusqu'ici dans le domaine du contrôle des armes. Milgré ce succès, le Traité perdra son importance si d'importants États « quasi nucléaires » n'y adhèrent pas, par exemple: l'Inde, Israël, l'Argentine, le Brésil et "Afrique du Sud.

La Conférence du Comité sur le Désarmement (CCD) à Genève est l'instrument de négociation des Nations Unies pour le contrôle des armes et les actords sur le désarmement. Bien que ses progrès n'aient pas été aussi rapides que le Canada le souhaitait, la CCD a continué de refléter la situation du monde angoissé par la course aux armements et désireux d'y mettre fin. En 1970, la réalisation la plus importante de la CCD a été de sanctionner un projet de traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction messive au fond des mers et des océans. Le Comité a réalisé peu de progrès dans ses négociations constantes touchant les questions d'armes chimiques et biologiques et l'interdiction globale des essais nucléaires, mais le Canada a joué un rôle actif dans l'étude permanente des problèmes de vérification relatifs aux deux questions.

Traité relatif au contrôle des armes au fond des mers

Le point 28 inscrit à l'ordre du jour offrira l'occasion d'étudier certaines parties du rapport présenté par la CCD à l'Assemblée générale en ce qui concerne le projet de traité relatif au contrôle des armes au fond des mers, qui interdit de placer au fond des mers, à l'extérieur d'une zone côtière de 12 milles, des armes nucléaires, d'autres armes de destruction massive et des installations d'entre-potage, d'essai ou d'utilisation de telles armes. Le Canada a trouvé acceptable le projet révisé de traité concernant les fonds marins qu'ont soumis les coprésidents de la CCD (les États-Unis et l'Union soviétique) et il est à espérer que l'Assemblée générale l'approuvera et l'ouvrira à la signature peu après. Le projet révisé de traité relatif au contrôle des armes au fond des mers contient d'impor-

l'étucier cemblée, travil, iétholes

Can: da

Zélande,

tion de e fin au Cornité semb ée. spé ial hodé sie, Guinée. à eur rs. Les

blénière, mar que nant le

oum ses

ı vi ıgt-

ogic ues

aire: et

fére nce

II du

se aux

tantes améliorations qui répondent aux demandes de quelques membres intére sés de la CCD, y compris le Canada. Ces membres ont joué un rôle prépondérant dans le choix de méthodes de vérification qui soient significatives, surtout pour les pays, comme le Canada, qui possèdent un littoral étendu et qui on grandement intérêt à protéger leur droit d'exploiter le plateau continer tal, conformément à la Convention de Genève de 1958.

in

pi ar

ti

ne

tr

ar

to

рı

qι

ni

110

o

qı

fir

le

in

V

CC

gé C

Si

D

m

tr

in

pl

SC

É

aı

SC

É

F

es

Le Canada a aussi demandé instamment que la clause d'inspection permette de recourir aux bons offices du Secrétaire général dans les cas de de ute légitime au sujet du respect du traité. Deux raisons ont motivé cette position: a) le souhait d'assurer l'acceptation du traité en tenant compte du souci des États côtiers qui ne font pas partie des systèmes d'alliance et qui manquent des techniques nécessaires pour voir à ce que leur sécurité ne soit pas compromise par des infractions aux clauses d'interdiction; et, b) le souhait d'établir le principe du recours au Secrétaire général pour lui faire régler les questions de violation présumée des accords concernant le contrôle des armes et le désarmement. L'Union soviétique s'est montrée intransigeante dans son opposition à toute allusion particulière au Secrétaire général. Néanmoins, après que le Canada eut souligné la nécessité d'améliorer les méthodes de vérifica ion prévues et qu'une proposition spéciale eut été avancée à la CCD par un groupe de pays non engagés, les coprésidents purent apporter des améliorat ons très significatives. Bien que la clause de vérification ne mentionne pas spécialen ent le recours au Secrétaire général, elle prévoit « des procédures internation les dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et aux termes de sa Charte». Il est probable que l'Assemblée générale approuvera de façon générale le projet révisé de traité.

#### Décennie du désarmement —

# Question du désarmement général et complet

Le point 28 inscrit à l'ordre du jour suscitera aussi un débat sur le désarmen ent général et complet. La vingt-cinquième session de l'Assemblée générale a ad pté une résolution (2602E) proclamant les années soixante-dix la « Décennie du désarmement » et demandant à la CCD d'élaborer un programme détaillé en vue du désarmement général et complet. Toutefois, les membres du Conité n'ont pas pu s'entendre sur le texte d'un programme à recommander à l'Assem plée générale. Cette dernière examinera probablement le projet de programme soumis à la CCD par le Mexique, la Suède et la Yougoslavie. De l'avis du Canada, c'est, moyennant certaines modifications, le plus acceptable des projets qu'on ait soumis jusqu'ici à la CCD. Bien que le désarmement généra et complet demeure l'objectif primordial des Nations Unies et de la polit que canadienne, il est probable que dans les années soixante-dix l'espoir d'abc utif au désarmement et de freiner la course aux armements se réalisera au mo yen d'accords concernant le contrôle et la limitation des armements. Le Car ada

intére: sés condénant out pour qui ont

permette le de ute position: ouci des nangi eni comprod'établir questions es et le i opposiprès que rifica ion par un iorat ons ialen ent ation iles

Charte».

iérale le

rmen ent
a adopté
ennie du
taillé en
Conité
ssem lée
ogran me
l'avis du
s projets
enéra et
polit que
d'abo utir
i moyen

Car ada

souhaite donc que la CCD ne s'attarde pas trop à des discussions théoriques sur des projets conceptuels de désarmement général et complet aux dépens de la poursuite d'accords spéciaux et importants sur le contrôle des armements.

#### Question des armes chimiques et bactériologiques (biologiques)

Dans sa recherche de compléments au Protocole de Genève de 1925, qui int rdit la guerre chimique et biologique, la CCD a étudié longuement diverses propositions interdisant la mise au point, la fabrication et le stockage de ces armes. Pour cela, elle a étudié à fond le problème difficile des clauses d'inspection à incorporer à un ou plusieurs des traités et le Canada a participé à ces né ociations. L'Union soviétique et ses alliés ont proposé la conclusion d'un tra té compréhensif qui laissait de côté la question des parties composantes des armes (facilement assemblables) et ne contenait pas de disposition spéciale to chant les mesures de vérification. Comme il était plus aisé de réaliser des progrès dans le cas des armes biologiques, la Grande-Bretagne a proposé qu'un traité spécial soit conclu à ce sujet. Le Canada a appuyé le projet britannicue de convention relatif aux armes biologiques. La plupart des douze pays non engagés membres de la CCD ont favorisé une vue d'ensemble mais ils ont op é pour la nécessité des mesures de vérification. Certains composés chimiqu's qui font partie des armes sont aussi utilisés en grandes quantités à des fin industrielles. Par conséquent, la vérification efficace des mesures interdisant les armes chimiques pose un problème extrêmement difficile que la CCD a été incapable de résoudre. L'Union soviétique insiste pour dire qu'un système de vé ification par défi, fondé sur la confiance mutuelle, suffit pour ce genre de co trôle, et elle essaiera peut-être de faire accepter ce principe par l'Assemblée géiérale. Toutefois, l'Assemblée renverra probablement cette question à la CCD pour qu'elle y fasse l'objet d'autres négociations.

#### Su pension des essais nucléaires et thermonucléaires

De toutes les questions relatives au contrôle des armes, celle qui a réclamé, mi is en vain, le plus d'efforts ces dernières années touchait la conclusion d'un traté d'interdiction complète des essais nucléaires, qui complétait le Traité interdisant les essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, de 1963, par l'interdiction des essais d'armes nucléaires soi terrains. La grande question est de savoir (comme le soutiennent les Ét ts-Unis) s'il faut l'inspection obligatoire sur place pour découvrir les infractions au mesures d'interdiction des essais nucléaires sous terre ou si (comme le soi tient l'Union soviétique) les « moyens nationaux » de vérification sont tout à ait adaptés à ces fins. Les essais nucléaires sous terre que poursuivent les Ét ts-Unis et l'Union soviétique (de même que les essais dans l'atmosphère par la France et la Chine, qui ne sont pas parties au Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, de 1963) sont symptômatiques de la course aux armes

nucléaires. En dernière analyse il faudrait, pour aboutir à un traité interdicant les essais souterrains, que les grandes puissances nucléaires conviennent que les risques sérieux qui s'attachent au maintien de la concurrence nucléaire cont plus graves que ceux que présenterait une violation particulière et secrète c'un accord interdisant les essais nucléaires sous terre. Dans ce cadre, la conclusion d'un traité interdisant les essais souterrains d'armes nucléaires est étroiten en liée aux pourparlers sur la limitation des armes stratégiques entre l'Ur ion soviétique et les États-Unis.

la

lo

pc

di

de

er

le

M

Ce

đe

do

ses

av

qu

da

let

na

rés do

Es

Le

ric

fai

po

ex

sei

iui

atı 1°

et

jui

ď

pa

et

ble

pa

ca

En attendant que des solutions soient trouvées à ces problèmes de politique et de sécurité, le Canada a pris l'initiative à la CCD d'explore et d'analyser les ressources existantes pour un échange mondial de données sis nologiques de nature à faciliter la réalisation d'une interdiction complète des essais nucléaires. A la dernière Assemblée générale, il a parrainé une résolu ion invitant les membres à renseigner le Secrétaire général sur leurs stat on sismologiques, en indiquant les données pertinentes qu'ils seraient prêts à lui communiquer. Cette résolution a été largement appuyée, bien que l'Ut ion soviétique et ses alliés s'y soient opposés. Les informations soumises au Secrétaire général par la plupart des États membres ont été minutieusen ent analysées par des sismologistes canadiens et la CCD s'est réunie officieusen ent le 12 août pour étudier l'analyse canadienne, à laquelle on s'est rallié de façon générale. Une étude scientifique plus complète faisant état de toutes les données recueillies et comportant un exposé des techniques actuelles de vérifica ion sismologique sera transmise à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale. Le Canada pourrait parrainer une résolution faisant suite à la première et proposant des études ultérieures concernant l'échange mondial de don és sismologiques aptes à faciliter le contrôle des mesures interdisant les espais nucléaires sous terre. Sur ce point, on pourrait avancer aussi la proposi ion suédoise concernant l'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'appuir rait sur la « vérification par défi » sans inspection obligatoire sur place, et dive set autres propositions visant à interdire les essais nucléaires à partir d'un cer air niveau du sous-sol.

# Autres points à l'ordre du jour

Les points restants à l'ordre du jour fourniront l'occasion de discuter: a) les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence d'États non dotés d'armes nucléaires de 1968, et les rapports de l'AIEA, de la BIRD et d'autres institutions spécialisées et organismes in ernationaux qui s'intéressent aux conclusions de la Conférence; b) le désir des États de l'Amérique latine parties au Traité de Tlatelolco, qui a créé une 2 mê exempte d'armes nucléaires en Amérique latine, de demander instamment ux États dotés d'armes nucléaires d'adhérer au Protocole II du Traité, aux ter nes duquel ils s'engageraient à ne pas violer les objectifs qui y sont décrits; c) les

nterdisant
nent jus
saire sont
rète c'un
onclusion

l'Ur ion èmes de plore: et es sis noolète des ésolu ion stat ons êts à lui 1'Ur ion nises au eusen ent eusen ent de facon données rifica ion généi ale.

mière et

dont ées

es es sais

oposi ion

ppuie rait

dive ses

1 cer ain

r: a) les
s de la
ports de
es in erlésir des
ine zone
ient ux

k ter nes

s; c) les

conséquences économiques et sociales de la course aux armements et ses effets sur la paix et la sécurité du monde.

On ne s'attend pas à ce que la Première Commission se penche trop longtemps sur les points a) et b). Le troisième point chevauche sur celui qui porte le n° 28 et, bien entendu, il fait indirectement l'objet de toutes les discussions sur la nécessité du contrôle des armes et du désarmement. A cause de cela, et bien que ce point soulève une question très importante, on ignore en ore si plusieurs délégations à l'Assemblée générale choisiront ce sujet pour le discuter de façon spéciale.

#### Mesures visant à renforcer la sécurité internationale

Cette question a été inscrite à l'ordre du jour de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale par l'URSS. On a reconnu dans l'ensemble qu'un document de fond obtenant un appui étendu ne pouvait être préparé à cette session et que tout document sur une question d'importance fondamentale devrait avoir l'appui de la grande majorité des membres. L'Assemblée, à sa vingt-quatrième session, a donc renvoyé la question à la vingt-cinquième session et, dans l'intervalle, prié les États membres de faire connaître au Secrétaire général leus points de vue et propositions sur le renforcement de la sécurité internat onale? Il y aura des consultations entre délégations sur le texte d'une résolution sur le sujet et on espère que l'entente pourra se faire sur un document qui obtienne un appui étendu.

# Esi ace extra-atmosphérique

Le Comité de 28 membres des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dont le Canada est membre depuis sa création en 1959, est chargé de faire rapport à l'Assemblée générale sur l'activité et les ressources présentes et possibles des Nations Unies en matière d'utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, d'explorer les domaines où la coopération internationale servit possible sous l'égide des Nations Unies, et d'étudier les questions d'ordre juridique que pourraient soulever l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Le Comité, dont la principale réunion annuelle a débuté le le septembre 1970, délègue en partie ses fonctions à un sous-comité scientifique et rechnique qui a tenu sa septième session en avril 1970 et à un sous-comité juridique dont la neuvième session a eu lieu à Genève en juin. En plus d'examiner les rapports de ses deux sous-comités, il étudiera les résultats obtenus par le Groupe de travail des satellites de radiodiffusion directe, auquel le Canada et la Suède ont présenté conjointement trois documents de travail, tous favorablement accueillis.

Le sous-comité juridique a fait quelques progrès supplémentaires mais n'a pas encore réussi à rédiger une convention acceptable sur la responsabilité en cas de dommages causés par des objets spatiaux de fabrication humaine. L'un

<sup>2</sup> Le texte de la réponse canadienne au Secrétaire général paraît dans *Affaires Extérieures*, septiembre 1970, page 321.

des principaux points de désaccord est l'inclusion d'une disposition prévoyant un mode de règlement des litiges.

Le sous-comité scientifique et technique a étudié la question générale lu maintien d'un mode d'enregistrement des objets lancés dans l'espace ext a atmosphérique.

La vingt-troisième session de l'Assemblée générale a approuvé la création, par le Comité, d'un Groupe de travail chargé de faire étude et rapport sur les possibilités techniques de la radiodiffusion directe par satellites, et sur les développements actuels et prévisibles dans ce domaine, y compris les frais comparés des usagers et autres considérations d'ordre économique, et les conséquences de ces développements dans les domaines juridique, social, culturel et autres. Le Groupe de travail (comité de l'Assemblée) a tenu trois sessions, qui ont présenté chacune un rapport: l'un sur les aspects techniques et économiques des satellites de radiodiffusion directe (A/AC 105/50, 19 février 1969), l'autre sur les aspects juridiques, sociaux, culturels et autres de leur emploi (A/AC 105/66, 12 août 1969), et le dernier sur la question du contrôle du contenu des émissions et de la participation à des réseaux de radiodiffus on directe.

Après avoir examiné ces rapports, le Comité devra à son tour produire un rapport qui sera soumis à l'étude de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies.

# Commission politique spéciale

#### Apartheid

La majorité des membres de l'Assemblée générale, y compris le Canada, déploi ent et condamnent les politiques d'apartheid du Gouvernement de l'Afrique du S id. Il existe toutefois une grande divergence d'opinions quant aux moyens de faire pression sur l'Afrique du Sud pour l'amener à modifier sa politique. Un grand nombre d'États africains et asiatiques préconisent des sanctions économiq 1es contre l'Afrique du Sud, seul moyen à leur avis de réaliser une solution pacifique; ils ont insisté maintes fois sur l'importance des relations économiq 165 et autres que les États occidentaux continuent d'avoir avec l'Afrique du Sud. Ces dernières années, les États africains ont mis particulièrement en lumière la gravité du problème racial qui se développait dans l'ensemble de l'Afri pue australe, et ont attiré l'attention sur l'alliance présumée entre l'Afrique du Sid, la Rhodésie et le Portugal. Certains États ont demandé que l'on accorde une importance grandissante et une aide accrue aux divers mouvements de libération de l'Afrique du Sud qui préconisent le renversement du régime sud-africain par la force. Le Canada s'oppose à l'idée du recours à la force ou aux sancti ms économiques pour une solution du problème de l'apartheid. Il a cepencant fourni un apport aux programmes et fonds des Nations Unies visant à aider les Sud-Africains à l'étranger; il a appuyé les demandes de libération de prisonn ets politiques en Afrique du Sud et a pris des mesures pour mettre en œu vre l'emb

Office les r Cet o ré nsi move d∈ 1'] rc fue L an écuca posé Unie pl:is ce ta la gu derni certa PASS ax ée et su aussi posit quest La s L. C Riso le me

> navig 6) 1'

t-i. 1

des

préju

de b

l'inde

et re

l'i ité

viole

des

ur i

l'embargo volontaire du Conseil de sécurité sur les armements à destination de ce pays.

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine

Cet organisme a été créé en 1950 pour apporter des secours et faciliter la réinstallation aux réfugiés arabes chassés de leurs demeures et privés de leurs moyens d'existence au cours des hostilités qui avaient accompagné la fondation de l'État d'Israël en 1948. Depuis la création de l'UNRWA, la population des réfugiés, qui était alors de 700,000 à 800,000, est passée à presque 1.6 million. L'an dernier, l'Office à fourni des rations et des services (santé, enseignement, écucation professionnelle) à plus d'un million de réfugiés. Son budget est compesé de contributions volontaires des gouvernements, d'organismes des Nations Unies, d'associations privées et de particuliers. Les États-Unis sont de loin le plus grand souscripteur; ils sont suivis de la Grande-Bretagne, du Canada et de certains pays scandinaves. Avec l'accroissement de responsabilités causé par la guerre de 1967, le budget de l'UNRWA a accusé un grave déficit ces deux dernières années. En 1970, l'Office s'est vu obligé, faute d'argent, de couper certains des services qu'il assurait aux réfugiés. A la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, la discussion sur le travail de l'UNRWA sera probablement arée sur les problèmes financiers apparemment insurmontables de cet organisme, et sur les conséquences de sa décision de couper des services. Le débat verra aussi probablement la réaffirmation, par les États arabes et par Israël, de leurs positions établies concernant le problème des réfugiés et l'ensemble de la question palestinienne.

La situation au Moyen-Orient

z nt

du.

t a-

ion.

f ur

les

i ais

les

urel

o as.

0110-

69).

ir loi

dı d

IS ON

e un

it lée

or ent S id.

f: ire

r: nd

iq ies

ut on

iq ies

Sad.

re la

ri jue

Said,

me

a1:011

ic ain

ti ms

nc ant

er les

nn ers eu vre Li Gouvernement canadien est d'avis que la mise en œuvre intégrale de la Risolution 242 adoptée par le Conseil de sécurité le 22 novembre 1967 offre le meilleur moyen de réaliser la paix au Moyen-Orient. Cette résolution, estimetél, répond aux besoins fondamentaux des parties et entraîne un juste équilibre des obligations des deux côtés. Elle fournit une base juste, équilibrée et non préjudiciable à la mission du représentant spécial du Secrétaire général.

Aux termes de la Résolution 242, 1) toutes les réclamations ou conditions de belligérance doivent prendre fin, et la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de chaque État dans la région doivent être respectées et reconnues; 2) le droit de tous les États de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, libres de menaces ou d'actes de violence, doit être respecté; 3) les forces armées israéliennes devraient se retirer des territoires occupés après la guerre de juin 1967; 4) il est nécessaire d'opérer un juste règlement du problème des réfugiés de Palestine; 5) la liberté de navigation dans les voies d'eau internationales de la région doit être garantie; 6) l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique de chaque État de la

région doivent être garanties grâce à des mesures qui comprendraient l'établissement de zones démilitarisées.

Le Gouvernement canadien a vu d'un œil favorable l'acceptation, par Israël, la Jordanie et la RAU, des propositions américaines de cessez-le-feu et la reprise des entretiens, sous l'égide de l'ambassadeur Jarring, représentant spécial du Secrétaire général au Moyen-Orient. Le Gouvernement espère sincèrement que, dans la conduite de ces entretiens, les parties seront guid es par le désir de mettre en œuvre intégralement la Résolution 242 du Conseil de sécurité. Il envisagera sérieusement toute occasion possible pour le Canada de participer de façon constructive, avec l'accord des parties, aux efforts cui sont maintenant exercés pour réaliser une paix durable au Moyen-Orient.

#### Effets des radiations ionisantes

Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes, composé de quinze membres, a été créé par la dixième session de l'Assemblée générale. Il est chargé de recueillir, d'étudier et de diffuser ces renseignements au sujet des effets des radiations ionisantes sur l'homme et son milieu physique. Le Comité a soumis à la vingt-quatrième session de l'Assemb ée générale un rapport d'ensemble qui examinait de façon détaillée la contaminat on radio-active du milieu par les essais nucléaires, les anomalies provoquées par les radiations dans les cellules humaines et les effets des radiations ionisantes ur le système nerveux. Des rapports globaux avaient aussi été publiés en 1958, 1962, 1964 et 1966. A l'occasion de la dernière session du Comité en septenbre 1970, un rapport a été rédigé, qui sera présenté à l'Assemblée générale.

#### Deuxième Commission

La Deuxième Commission est le forum d'étude des questions de dévelop rement économique et d'assistance. L'attention croissante accordée par les Nations Unies aux problèmes de la croissance économique des pays en voie de dévelop rement (qui forment une majorité des membres de l'Organisation mondiale a beaucoup contribué à faire de cet organisme l'une des commissions les pus importantes de l'Assemblée. Elle examine entre autres les travaux du Program ne des Nations Unies pour le développement, du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et du Conseil du développement industriel de l'Organisation les Nations Unies pour le développement industriel.

Le Conseil économique et social, qui compte vingt-sept membres, ne sert pas seulement d'organe coordonnateur pour l'activité des Nations Ur ies dans les domaines économique, social et des droits de l'homme, mais au ssi de forum pour la discussion des grandes questions et des politiques. Le derrier mandat de trois années du Canada au Conseil a pris fin le 31 décembre 19 7. Le Canada pourra cependant formuler des observations sur les travaux de

l'ECC Le ra ainsi Com quen dé ba en ve l'aide que de la deux a co conti

> er d pen pren le C pes tente pes done la ju

Dem

Pond

 $C_{n}$ 

Com C VI É al n: m de ve

d n

d: ns

er v et c o ga feis

veie le ir tra con l'ECOSOC pendant l'examen du rapport de ce dernier à l'Assemblée générale. Le rapport soulève normalement une grande diversité de questions. Ces points, ai si que d'autres points de l'ordre du jour, fourniront cette année à la Deuxième Commission une gamme étendue de questions importantes ayant des conséquences économiques internationales. Entreront notamment dans le cadre du débat: les problèmes du milieu humain, l'« exode des compétences » des pays en voie de développement, le tourisme, la mise en valeur des ressources naturelles, l'eide alimentaire; l'aide bénévole, les secours en cas de désastre naturel, ainsi que certains aspects de la science et de la technique. En 1970, les délibérations de la Deuxième Commission seront dominées par l'examen de la stratégie de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (DD2), débat qui a commencé pendant les premières semaines de l'Assemblée et qui pourra continuer jusqu'à la séance commémorative, au moment de laquelle la stratégie, espère-t-on, devrait être adoptée.

#### Deuxième Décennie du développement

Pendant le débat sur la deuxième Décennie du développement, la Deuxième Commission examinera le rapport d'un comité préparatoire qui a été chargé et décembre 1969 de la préparation d'une stratégie internationale du développement pour les années 70, afin d'assurer la continuité des idéaux de la première Décennie, dont la fin de l'année marque le terme. Malheureusement, le Comité préparatoire, aux travaux duquel les pays de l'Europe de l'Est n'ont pes participé, n'a pu se mettre d'accord sur un texte complet, et les efforts tentés par le Conseil économique et social pour faire avancer la question n'ont pes abouti. Les principaux points du débat de la Deuxième Commission seront denc la contribution des pays de l'Europe de l'Est à la Décennie et la mesure dans la quelle les pays industrialisés peuvent s'engager à atteindre certains objectifs dens divers domaines à des dates précises. Le Canada, qui était membre du Comité préparatoire en 1969, a été remplacé par l'Australie en 1970.

#### C VUCED

isse-

rar

u et

itant

pi re

idees

il de nada

cui

tic ns

n de

· ces

nce t

nb ée

at on

ljar sur

1958.

ite n-

έτε le.

op ie-

iti ns

op bele`a

p us

ım ne

et du

et le

n les

Ur ies aussi

err ier

19 57.

x de

É ablie en 1964 comme organe de l'Assemblée possédant son secrétariat permanent à Genève, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le developpement est un centre permanent de négociations dans un grand nombre de demaines se rattachant aux problèmes de commerce et de croissance des pays et voie de développement. La Commission examinera les rapports des neuvième et dixième sessions du Conseil du commerce et du développement, principal organe intergouvernemental permanent de la CNUCED qui se réunit deux fois par an entre les conférences. Le Canada est membre du CCD. Les pays en voie de développement saisiront certainement cette occasion pour renouveler le irs critiques des niveaux et conditions de l'aide offerte par les pays industrialisés, et réaffirmer notamment leur attitude à l'égard des mesures de commerce qui augmenteraient et stabiliseraient les recettes des exportations des

pays sous-développés. Des progrès ont toutefois eu lieu dans divers domaines depuis que la CNUCED a tenu sa deuxième session à New-Delhi en 1963, et il est probable que les pays industrialisés inviteront les pays en voie ce développement à ne pas sous-estimer ces réalisations ou à ne pas demander avec insistance des engagements que peu de pays industrialisés sont prêts à contracter à l'heure actuelle.

#### ONUDI

La quatrième session du Conseil du développement industriel de l'ONUDI, tenue à Vienne en avril 1970, a émis un certain nombre de recommandations dans son rapport que doit examiner la Deuxième Commission. Il y a notamment une proposition concernant une conférence intergouvernementale spéciale qui se réunirait en 1971 pour l'étude d'une stratégie et d'une orientation à long terme de l'ONUDI, et de questions se rattachant à l'organisation structurelle et au financement de cet organisme.

#### **PNUD**

Le rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, organe qui s'occupe de la plupart des activités d'assistance technique et de pré-investissements des Nations Unies, recevra aussi une attention particulière en Deuxième Commission. Il renferme entre autres 1:s délibérations du Conseil sur l'Étude du Système de développement des Nations Unies, dont l'auteur est sir Robert Jackson. L'Assemblée générale sera notarment invitée à approuver une entente réalisée après un certain nombre de séances du Conseil d'administration au sujet de la manière dont le PNUD devrait appliquer certaines des recommandations de sir Robert Jackson. L'Assemblée générale doit également prier le Conseil de préparer et de soumettre à son étude un projet de statut pour le programme qui donnerait con saux principes de ce « consensus ».

#### Milieu humain

La Deuxième Commission sera saisie d'un rapport sur les préparatifs effectu s en vue des principales Conférences des Nations Unies sur le milieu huma n qui doivent avoir lieu en 1972 à Stockholm. Leur but principal est d'encourager, de la part des gouvernements et des organisations internationales, des initiativ s permettant de protéger et d'améliorer le milieu humain et de remédier à a détérioration au moyen d'une coopération internationale. Le Canada est memb e du Comité préparatoire de la Conférence.

#### Université internationale

L'ECOSOC a recommandé le recrutement par le PNUD, dans les pays industrialisés comme dans les pays sous-développés, de volontaires international x qui travailleraient à des projets de développement. L'ECOSOC à aussi recon-

mand intern

Volori Une. Jeuno taires Deux envis Unies des « Vo prope

et cu

inscri ont é el so

c éat

l'aon

la T écon taine conn sera n em arab

Le c posti en c

d-oit

entro entro guer de t

sero

370 / AFFAIRES EXTÉRIEURES

mandé une nouvelle étude d'une proposition visant à établir une université internationale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

Volontaires internationaux

108

53.

der

n e

ans

irie

ъe

n e

E.U

OIL

n e

une

1-8

Oils

arı-

ide UD

01.

ne t-

)T)S

tu s

na n

g∈r,

iv s

ib e

dus-

al X

or 1-

Une proposition de l'ECOSOC, approuvée par l'Assemblée mondiale de la Jounesse à New York en juillet 1970 et visant à établir un corps de « Volontaires des Nations Unies », devrait être adoptée à cette session par la Deuxième Commission, puis par l'Assemblée générale. Cette recommandation envisage l'emploi, pour la mise en œuvre de projets appuyés par les Nations Unies à la demande du gouvernement d'accueil, d'environ 1,300 « Volontaires des Nations Unies » d'ici 1971, et l'établissement d'un Bureau central des « Volontaires » dans le cadre du PNUD. Bien que méritoire en principe, la proposition soulève un nombre considérable de problèmes encore non résolus en ce qui concerne l'administration, l'organisation et le financement.

#### Troisième Commission

La Troisième Commission étudie les questions d'ordre social, humanitaire et culturel.

Au cours des dernières années, elle a déjà délibéré sur la plupart des points inscrits à l'ordre du jour de la vingt-cinquième session ou encore ces points ont été discutés par l'une des Commissions techniques du Conseil économique el social.

Un sujet qui suscitera probablement beaucoup d'intérêt est la question 47, c'éation d'un poste de haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'nomme. Cette question soulevée d'abord en 1965 a, depuis, été étudiée par le Troisième Commission, la Commission des droits de l'homme et le Conseil é onomique et social. Le retard à réaliser ce projet est dû en partie à une certaine opposition et surtout au lourd calendrier de travail que la Commission a connu pendant les trois dernières années. On espère, toutefois, que le poste sera créé durant cette session et que plus des deux tiers des suffrages des États n'embres donneront un vote positif malgré les objections soulevées par des pays arabes et d'Europe orientale et par les réserves de certains États afro-asiatiques. Le débat en commission se concentrera probablement sur les attributions du poste et sur la façon d'adapter celui-ci au dispositif existant des Nations Unies en ce qui concerne l'examen et le traitement des questions se rapportant aux d'oits de l'homme.

Un certain nombre de points inscrits à l'ordre du jour de la Commission concernent les droits de l'homme et la discrimination raciale et comprennent, entre autres, le nazisme et l'intolérance raciale, le châtiment des criminels de gierre et des individus coupables de crimes contre l'humanité et l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse. A cet égard, diverses résolutions seront prises et, dans le cas de l'intolérance religieuse, on adoptera probable-

371

ment une déclaration et une convention. Comme de coutume ces questions donneront lieu à des interventions politiques de la part de nombreux pays membres qui s'étendront avec véhémence sur une vaste gamme de sujets y compris la situation du Moyen-Orient, le Vietnam et l'apartheid. Par ailleurs, on prévoit des discussions positives sur les moyens de promouvoir l'acceptation, l'application et l'appui des principes et mesures contenus dans des ententes fon importantes: Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et Protocole facultatif pertinent. Cette année, la Commission étudiera aussi le rapport du Secrétaire général sur la jeunesse, ses problèmes et les moyens d'entrer en contact avec elle.

Il se peut que la Commission ait le temps de traiter à fond les questions de l'habitation, de la construction et de la planification sur le plan mondial, et la campagne mondiale sur le logement proposée par le Secrétaire général à la demande du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification. Cette campagne comprendrait des conférences et des colloques internationaux et régionaux aux niveaux officiels et ministériels, et la désignation d'une an ée internationale de l'habitation, de la construction et de la planification.

Cette session devrait permettre aussi de réaliser des progrès considéral les dans l'étude ou l'adoption des projets de déclaration sur la liberté de l'information et de convention relative à la liberté de l'information. Ces deux textes sont à l'étude depuis quelques années; les délais sont dus partiellement au désaccord sur la notion philosophique de la liberté d'information entre le groupe d'Europe occidentale et les pays d'Europe orientale et du tiers monde.

La question 48 concernant le respect des droits de l'homme en périede de conflit intéresse énormément le Canada et elle suscitera probablement ben des commentaires d'ordre politique. A la suite de la Conférence internationale des droits de l'homme, qui a eu lieu à Téhéran en 1968, l'Assemblée générale, lors de sa vingt-troisième session, a décidé de se concentrer sur le développem :nt du droit international et humanitaire en ce qui concerne les conflits armés. Subséquemment à la Conférence internationale de la Croix-Rouge, qui a eu lieu à Istanbul en septembre 1969, le Canada et la Norvège ont parrainé et réussi à faire adopter trois résolutions, qui soulignaient l'urgence de réaffirmer et de développer le droit international dans ce domaine, et demandaient à la CICR de prendre des mesures concrètes à ces fins, insistaient pour qu'i ne attention particulière soit accordée à l'article 3, commun aux quatre conv ntions de Genève, concernant le traitement des victimes de conflits armés 1 01 internationaux et réaffirmaient certains principes de secours aux civils. Secrétaire général a présenté un rapport provisoire sur l'ensemble de la quest on à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale. Faute de temps, il a fεllu en remettre l'étude à la vingt-cinquième session, où elle est d'ordre priorita reLe C certai specie génér génér corm écono

pa: s pa:ce serte:

rai po

à ∋re stu∋é la vii vingt

vie 11

Le or

posi âgées point probl l'ef et

accon étaoli spiriti qu'an

suj t

phy si

quelq et l'ii le co des t

C'est Com Ving Le Canada a parrainé la résolution de procédure, mais il a été déçu que certaines autres délégations aient modifié celle-ci de façon à y mentionner spécialement les guerres de libération, alors qu'elle était d'abord d'ordre géréral et de nature humanitaire. A la vingt-cinquième session, le Secrétaire géréral présentera un autre rapport fondé sur le rapport provisoire et sur les commentaires subséquents de la Commission des droits de l'homme et du Conseil économique et social.

Les points de l'ordre du jour concernant le jumelage des villes et le rai port du haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ne devraient pas soulever de controverses particulières.

La question des stupéfiants peut éveiller plus d'intérêt que de coutume parce que la session spéciale de la Commission des stupéfiants se réunit le 28 ser tembre pour une semaine d'étude de la politique à long terme et à court terme à préconiser en vue d'une action internationale concertée contre l'abus des stupéfiants. Un rapport de la session spéciale sera probablement présenté à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale.

Deux points seront discutés à fond pour la première fois au cours de la vingt-cinquième session; nommément, la question des personnes âgées et des vie llards; les droits de l'homme et les progrès de la science et de la technique. Le premier point concerne l'effet des découvertes médicales sur le vieillissement, la possibilité de mieux utiliser la compétence et l'expérience des personnes plus âgées et la possibilité d'une coopération internationale à cet égard. Le second point tend à attirer particulièrement l'attention sur les droits de l'homme et les problèmes que soulèvent les progrès de la science et de la technique, y compris l'ef et des techniques d'enregistrement et autres sur la vie privée; l'intégrité physique et intellectuelle de la personnalité humaine à la lumière des progrès accomplis en biologie, en médecine et en biochimie; et l'équilibre qu'il faudrait éta lir entre les progrès scientifiques et techniques, et l'évolution intellectuelle, spirituelle, culturelle et morale de l'humanité. La Commission ne recevra qu'in rapport préliminaire du Secrétaire général et, par conséquent, l'étude du sujet sera, elle aussi, de nature préliminaire.

# Quatrième Commission

La Quatrième Commission examine les questions coloniales. Depuis que ques années, le mouvement général des anciennes colonies vers l'autonomie et l'indépendance est si prononcé qu'il a fallu tenir une discussion générale sur le colonialisme en séance plénière, alors que ce sont des questions touchant des territoires particuliers qui ont retenu l'attention en Quatrième Commission. C'est ainsi qu'un débat sur un territoire colonial peut se poursuivre en Quatrième Commission pendant que l'Assemblée discute le rapport du Comité spécial des Vingt-Quatre sur le colonialisme. Toutefois, la Quatrième Commission continue

stions
p 1ys
ets y
lleurs,

es fort ormes iques,

ies, et issi le iovens

stions ial, et l à la ation.

on: ux an iée ral les

orrias sont accord acrope

éric de t b en ion ale nér: le, em ent

arm és. a eu iné et firmer

tà la qu'i ne onv:n-

s ron Lest on

i fallu rita re. de jouer le rôle principal aux Nations Unies dans la lutte contre le colonialisme

La Quatrième Commission est chargée d'encourager l'application de principe d'autodétermination aux territoires coloniaux qui existent encore. Elle est responsable de trois catégories de territoires coloniaux:

a) Territoires non autonomes

Il y en a une cinquantaine, depuis l'Angola et le Mozambique jusqu' un petites dépendances comme l'île Sainte-Hélène et les îles Falkland.

sud-

en con

L٤

Dop

196

répe

de

ch u

mar

beau

teca

fe:o

met

do s

a to

l'usa

écoi

pert

**L∈s** L¢

in é

at to

l'au

cr ti

cinc

neu

l'a u

ces

ce<sub>3</sub>

lutio

qυ'τ

ils 1

fou

con

au x

 $P_{Or}$ 

can

n'a

pcli

b) Territoires sous tutelle

Deux territoires relèvent encore des accords de tutelle négociés après la Seconde Guerre mondiale; la Nouvelle-Guinée australienne et le territoire sous tutelle des îles du Pacifique, administré par les États-Unis Le Conseil de tutelle surveille l'administration de la Nouvelle-Guiné: et présente un rapport annuel à l'Assemblée générale.

c) Namibie (Sud-Ouest africain)

On peut ramener à trois le nombre de problèmes difficiles dont la Quatrième Commission sera saisie au cours de la présente session la Rhodésie, les territoires portugais d'Afrique et la Namibie. Ce cont là des problèmes coloniaux auxquels s'ajoutent des questions de lace puisque dans ces territoires le pouvoir appartient à une minorité d'Européens tandis que la population africaine, qui constitue la majo ité, reste privée de nombreux droits politiques fondamentaux.

#### La Namibie (Sud-Ouest africain)

Le Sud-Ouest africain a été le seul territoire sous mandat de la Société des Nations à ne pas se trouver placé sous la tutelle des Nations Unies aprè la création de l'Organisation. L'Afrique du Sud a constamment refusé de rei dit compte à la communauté internationale de l'administration du territoire où elle exerce encore son contrôle. Au milieu de l'année 1966, la Cour internatio sale de Justice s'est refusée, pour des raisons techniques, à émettre un jugement sur cette question. Plus tard en 1966, l'Assemblée générale a décidé que le mai dat sous lequel l'Afrique du Sud administrait le Sud-Ouest africain était terr iné et que, désormais, le territoire relèverait directement de l'Organisation des Nations Unies. En 1967 l'Assemblée générale a établi un Conseil de (122 membres chargé d'administrer le territoire et de le mener à l'indépendance; 1 uis en 1968, le nom du territoire a été changé en celui de Namibie.

La question est pendante depuis 1966 du fait que l'Afrique du Sud n'a pas observé la résolution mettant fin à son mandat et que, par conséquent, les Nations Unies ont été incapables de donner suite à leur décision et d'assume la responsabilité directe du territoire. Le Conseil de sécurité a récemment été saisi de l'affaire et l'on prévoit que l'étude de la question namibienne : la vingt-cinquième session se fera à la lumière de trois résolutions adoptées cette année par le Conseil de sécurité. Le Canada a appuyé le retrait du ma dat

alis:ne, on du : Elle

qu'au nd.

après et le s-Unis. iné: et

lon: la
ession:
le : ont
le : ace
ninc rité
ajo ité,

eté des

rei dit

irei dit

irei dit

irei où

atio iale

ent sui

man dal

terr iné

on des

e ( 1122 e; | 1148 .

Sud n'a
ent, les
ime ( la
ent été
e ; la
es cette
ma: dat

sud-africain tout en insistant pour que les mesures adoptées par les Nations Unies en vue de donner suite à leur décision soient pratiques et tiennent compte du contrôle de facto du territoire par l'Afrique du Sud.

#### La Rhodésie

Depuis la déclaration unilatérale d'indépendance de la Rhodésie, le 11 hovembre 1965, la communauté internationale s'est constamment efforcée d'étouffer cette rébellion. Le 16 décembre 1966, le Conseil de sécurité adopta un certain nombre de sanctions en vue d'affaiblir l'économie rhodésienne et d'entraîner ainsi la clute du régime illégal. A la suite des résolutions du 29 mai 1968 et du 18 mars 1970, adoptées par le Conseil de sécurité, ces sanctions sont devenues beaucoup plus étendues. Comme le régime est toujours au pouvoir, on contestera sans doute l'efficacité des sanctions. Beaucoup d'États africains et asiatiques fe ont pression sur la Grande-Bretagne afin qu'elle ait recours à la force pour mettre fin à la rébellion et exigeront que les sanctions soient appliquées à l'Afrique du Sud et au Portugal, qui ne les ont pas appliquées à la Rhodésie. Le Canada a toujours appuyé les sanctions contre la Rhodésie; mais il s'est déclaré contre l'usage de la force à cause de ses graves répercussions politiques, sociales et économiques à l'intérieur et à l'extérieur de la Rhodésie, et conséquemment, des pertes d'hommes et de matériel qui s'ensuivraient.

#### Les Territoires portugais

Le Gouvernement portugais considère ses territoires d'outre-mer comme partie in égrante de l'État portugais et non pas comme faisant partie des territoires non autonomes que définit la Charte. Le Portugal a refusé d'admettre le droit à l'autodétermination des habitants en cause. Récemment, le Portugal a été critiqué pour sa coopération avec l'Afrique du Sud et la Rhodésie. A la vingtcinquième session, il est probable que la Quatrième Commission adoptera de nouveau des résolutions demandant au Portugal d'accepter le principe de l'autodétermination et de transmettre aux Nations Unies des informations sur ce3 territoires. De plus, il se peut que les États africains essaient de renforcer ces recommandations et d'isoler le Portugal davantage en proposant des résolutions qui comprennent des sanctions dans le secteur économique aussi bien qu'un embargo complet sur l'assistance militaire et technique. A cet égard ils pourraient critiquer particulièrement les membres de l'OTAN qui, selon eux, fournissent au Portugal l'aide militaire et économique dont il a besoin pour conserver ses territoires coloniaux. On pourrait demander aussi un appui accru aux mouvements de libération de ces territoires. Le Canada soutient que le Portugal devrait reconnaître le droit à l'autodétermination des habitants en cause mais il s'oppose aux mesures coercitives contre le Portugal. Ce pays n'a recu aucune aide militaire du Canada depuis 1960. Dès cette époque, la politique du Gouvernement canadien a été de défendre l'exportation d'armes au

Portugal, de même que les ventes commerciales d'équipement et de matériel pour la fabrication d'armement ou d'équipement qui pourraient être utilisés à des fins militaires en dehors de la région de l'OTAN.

# Cinquième Commission

La Cinquième Commission a pour tâche d'examiner les questions administratives et budgétaires. Au nombre des principaux sujets à l'étude lors de la vingt-cinquième session figurent les suivants:

Rapport du Comité des contributions

Le Comité des contributions est un comité de 12 experts créé par l'Assemblée générale et chargé de recommander à celle-ci le barème selon lequel doit se faire la répartition des dépenses des Nations Unies. Le Comité assure la révis on périodique de ce barème et assigne à chaque État membre un pourcentage les dépenses totales du budget ordinaire, selon les moyens financiers du pays en question. En premier lieu, le Comité se fonde sur le tableau comparé des comptes nationaux pour établir le barème. Toutefois, il doit aussi tenir com ne de certains autres facteurs et principes formulés dans les diverses directi res de l'Assemblée générale: le principe du « plafond » selon lequel aucun État membre ne doit verser plus de 30 pour 100 du budget total et en conforn ité duquel on s'occupe de réduire progressivement la quote-part des États-Unis qui dépassait ce chiffre; le principe du « plafond par personne », qui prévoit que la contribution par personne de tout État membre ne doit pas dépasser celle du pays qui verse la contribution la plus élevée, en l'occurrence les États-Unis (il s'applique à la Suède et au Koweit); le « taux de base », qui fixe le taux minimum de la quote-part à 0.04 pour 100; des mesures particulières en fav ur des pays dont le revenu par habitant est trop bas et des pays dont la situation en devises étrangères est précaire; et une certaine modération envers les memb es dont la quote-part a subi des modifications importantes. A la vingt-quatriè ne session, la Cinquième Commission a discuté le projet de révision des critères ou des directives concernant les cotes, mais les avis étant partagés, on n'a adopté aucune mesure de modification.

Dans le rapport du Comité des contributions à la vingt-cinquième session figure le barème des quotités envisagé pour les années 1971-1973. D'après ce barème, la quote-part du Canada est fixée à 3.08 pour 100 du budget net de l'Organisation des Nations Unies, soit 0.06 pour 100 de plus en comparais on du barème précédent. La contribution des États-Unis est réduite de 0.05 pour 100 en regard de la précédente et portée à 31.52 pour 100. La quote-part du Japon est celle qui change le plus puisqu'elle passe de 3.78 à 5.40 pour 100. Si le barème envisagé est approuvé par l'Assemblée générale, le Canada sera au huitième rang des cotisants après les États-Unis, l'URSS, la France, la

App Aprè

Grau

126

de O

finar Cinq cice adm Secr

ch ff

po II

dépe dépe socia prév résul

de :
s'co]
dont
resac
géné
pa:

on r

ver i et q pers Nati

75.5

prév prep à l' délib

> préso Prob

Dan com sur

en v

atériel Itilisés Grande-Bretagne, le Japon, la Chine et l'Italie. Sur une participation totale de 126 membres, 61 verseront une quote-part établie d'après le taux minimum de 0.04 pour 100.

Approbation des prévisions budgétaires pour 1971

Après avoir approuvé les comptes financiers des Nations Unies pour l'exercice financier 1969 et les demandes de crédits supplémentaires pour 1970, la Ciaquième Commission devra approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1971, sur la base du rapport du Comité consultatif des questions administratives et budgétaires (ACABQ). Les dépenses brutes proposées par le Se rétaire général pour le budget de 1971 se montent à \$183,974,800. Ce chiffre dépasse de \$15,554,800, ou 9.2 pour 100, celui de \$168,420,000 prévu pour 1970. A ce stade, les prévisions budgétaires ne comprennent pas certaines dépenses dont on ne peut encore déterminer le montant, comme celles qui dépendront des décisions prises à la session d'été du Conseil économique et social ou de celles que l'Assemblée générale prendra cet automne, ces dernières previsions devant être révisées plus tard cette année. En se fondant sur les résultats passés, et après évaluation précise de toutes les dépenses supplémentaires, on peut supposer que la demande initiale du Secrétaire général sera augmentée de 5.5 millions de dollars. Depuis quelques années, les pays industrialisés s'opposent de façon marquée à l'opinion des pays en voie de développement, dont l'avis général est que nulle restriction ne doit entraver l'entrée des ressources requises pour l'exécution des programmes approuvés par l'Assemblée gérérale. Les pays industrialisés ont adopté des positions différentes et soutenu, par exemple, que l'Organisation se développe à un rythme trop accéléré pour ver ir efficacement à bout des problèmes anciens et des nouvelles difficultés, et qu'une période de consolidation est nécessaire. Les dépenses relatives au personnel forment, à elles seules, la partie la plus importante du budget des Nations Unies. L'an dernier la somme totale affectée aux salaires était de 75.5 millions de dollars ou environ 45 pour 100 des crédits.

Après que la Cinquième Commission aura fait l'étude détaillée des prévisions budgétaires, des recommandations du Comité consultatif et des autres propositions que peut présenter le Secrétaire général, le budget sera soumis à l'Assemblée générale en séance plénière. L'adoption du budget, après délibérations de l'Assemblée, nécessite une majorité des deux tiers des membres présents et votants.

Problèmes relatifs au personnel

Dans son examen des questions du personnel, la Cinquième Commission tiendra compte du rapport du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat et sur divers sujets concernant le personnel, et elle traitera des progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif prévu de la « répartition géographique équitable »

adınide la

emblée e faire évis on ge les ays en cé les compte ectives

i État
orn ité
is qui
que la
elle du
s-Unis

e taux favour tuation emb es triène

res ou adopté

session orès ce net de araison 5 peur

r 100. era av

art lu

des postes d'experts au sein du Secrétariat des Nations Unies. Lors de sa dix-septième session, l'Assemblée générale avait jeté les bases de l'établissement d'une répartition géographique équitable en votant des « marges souhaitables) pour chaque État membre. A la vingt-troisième session, le Secrétaire général avait préparé un rapport sur la composition du Secrétariat qui indiquait qu un certain nombre de mesures avaient été prises en vue d'établir la répartit on équitable demandée. Lors de la vingt-troisième session également, la Commiss on a envisagé la question des langues de travail au sein du Secrétariat. La délégat or canadienne a pris une part active, avec plusieurs autres pays francophores à la rédaction d'une résolution destinée à étendre l'usage du français à l'intéri w du Secrétariat. Cette résolution, qui fut adoptée, recommandait aussi une plus grande utilisation de l'espagnol et du russe à l'Assemblée générale et au Con ei de sécurité. Il en résulterait une pratique accrue de ces deux langues a Secrétariat. Une proposition, incluse dans une résolution présentée à la vingt-deuxième session et voulant qu'on accorde une prime de langues aux membres du Secrétariat parlant couramment plus d'une langue de travail, n'a pas eu de suite. A la place, une résolution parrainée par les pays de lang les française et espagnole prévoyait d'autres stimulants pour le personnel spécial sé Tout d'abord, pour être promu d'un grade à un autre plus élevé, il faud ai faire preuve d'une bonne connaissance d'une seconde langue de travail. Ensuite cette connaissance permettrait de franchir plus rapidement les échelons l'intérieur d'un même grade. Le Secrétaire général peut cependant accor les une promotion à des membres du personnel qui ne possèdent pas les qualificati in requises en matière de langue, s'il le juge nécessaire pour la bonne marche du Secrétariat. La résolution recommandait aussi l'intensification du programme de formation linguistique à l'intérieur du Secrétariat. Dans son rapport à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général commentera certainement les progrès de la mise en œuvre des divers aspects de cette résolution. De plus, la Cinquième Commission sera intéressée par les résultats d'une ét ule du rendement du personnel qu'un groupe d'experts effectue actuellement. Cette étude aura une grande importance pour la détermination de l'effectif futur di Secrétariat et l'allocation de ses ressources pour les années à venir.

or za

men

R: p

touc

Ce

ch a

déco

et d

« co

ou

la 1

5) 8

men

pres

à sa

SUL

R

Li

arn

er

été

Cu

des

Ca

le:

Pro

dε

Pr

ľel

p: r

u $\epsilon$ 

noi au

s'7

CCI

le :

D: 1

Af

ďή

# Sixième Commission

# Rapport de la Commission du droit international

Organisme des Nations Unies composé de 25 juristes élus à titre persornel pour représenter les divers systèmes juridiques du monde aux fins de la cocification et du développement progressif du droit international, la Commission du droit international fera rapport sur les travaux de sa vingt et unième sesson qui s'est déroulée à Genève du 4 mai au 10 juillet 1970. Son programme de travail comprenait l'étude des sujets suivants: 1) Relations entre les États et les

organisations intergouvernementales; 2) Succession des États et des gouvernements; et 3) Responsabilité des États.

# Repport du Comité spécial des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États

Co Comité, créé en 1964, compte 31 membres, dont le Canada. III a été chargé de mettre au point et de codifier sept principes de droit international qui découlent de la Charte des Nations Unies dans le domaine des relations amicales et de la coopération entre les États, domaine auguel s'appliquait le terme de « coexistence pacifique ». Ces principes ont trait 1) à l'interdiction de la menace ou de l'emploi de la force: 2) au règlement pacifique des différends; 3) à la non-intervention; 4) aux droits égaux et à l'autodétermination des peuples; 5) à l'égalité souveraine des États: 6) au devoir de coopération entre États membres; et 7) au devoir qu'ont les États membres de s'acquitter des obligations prescrites par la Charte. Le Comité a complété la formulation des sept principes à sa session d'avril 1970, et son rapport renfermant un projet de déclaration sur les relations amicales sera étudié cet automne par l'Assemblée générale.

### Rapport du Comité spécial sur la définition de l'agression

La définition de l'agression a été l'objet de multiples travaux ces dernières arnées, tant à la Commission du droit international qu'à l'Assemblée générale, er Sixième Commission et dans divers comités spéciaux. Jusqu'ici, il n'a pas été possible de se mettre d'accord sur une définition. L'année dernière, le Cinada a coparrainé une définition de l'agression visant à assurer le maintien des principes de la Charte et la reconnaissance des responsabilités spéciales du Conseil de sécurité. Des définitions ont été présentées aussi par l'URSS et par les délégations de pays latino-américains non engagés.

# Programme d'assistance aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Pendant la dix-huitième session, en 1963, un comité spécial a été créé pour l'élaboration de méthodes pratiques qui aideraient les États membres, en particulier les pays en voie de développement, à favoriser une connaissance et une compréhension plus larges des principes du droit international. On a institué à ces fins un programme d'enseignement du droit international. Un certain nombre de pays ont proposé que les dépenses du programme soient imputées an budget ordinaire des Nations Unies. Le Canada et certains autres États s'y sont opposés et ont recommandé que le programme soit financé par des centributions volontaires. On est finalement arrivé à un compromis, selon lequel le financement du programme serait assuré en partie par les Nations Unies et en partie par des contributions volontaires. Conséquemment, le ministère des Affaires extérieures amorçait des consultations avec l'Agence canadienne de développement international en vue de décerner une bourse, par l'intermédiaire

ssion du sess: OI

de sa

semen tables

général

t qu un

artit on

miss or

légat on

phor es

ntéri ar

ne rlus

Con seil

rues au

e à la

ies aux

vail, n'a

lang ies écial sé

faud ai

Ensuite.

elons à

accor le

ficati ons

rche du

mme de

rt à la

menter

solution

ne ét ide

t. Cette

utur di

mme de ts et les

ersor ne

a cocifi

des Nations Unies, à un ressortissant d'un pays en voie de développement pour l'étude du droit international, mais l'ACDI a fait savoir au ministère qu'elle ne dispose pas des fonds nécessaires à ce projet.

# Amendement à l'article 22 du Statut de la Cour internationale de Justice (Siège de la Cour)

Le président de la Cour internationale de Justice a demandé au Secrétaire général, le 16 mai 1969, d'inscrire cette question à l'ordre du jour proviscire de la vingt-quatrième session. Un projet de résolution a été également adre sé au Secrétaire général en vue d'un amendement à l'article 22 du Statut de la Cour, le siège de la CIJ devant être fixé « à La Haye ou en tout autre lieu cue l'Assemblée générale peut approuver sur avis conforme de la Cour ». Les articles 23 et 28 seraient modifiés en conséquence. Comme la Sixième Commission n'a pu, faute de temps, traiter cette question l'an dernier, elle a été inscrite de nouveau à l'ordre du jour.

#### Déclaration et résolution sur le droit des traités

La conférence diplomatique qui a sanctionné la Conférence de Vienne de 1959 sur le droit des traités a également adopté un certain nombre de déclarations et résolutions, dont trois seront portées à l'attention de l'Assemblée générale.

La Déclaration sur la participation universelle à la Convention de Vierne sur le droit des traités demande à l'Assemblée générale d'examiner à sa vingt-quatrième session la question du lancement d'invitations visant à assu er la plus grande participation possible à la Convention. Les articles touchant la signature et l'accession permettent déjà à presque tous les États recomus comme tels de devenir parties à la Convention. La question se pose de ne de savoir si les entités qui prétendent être des États mais qui ne sont pas reconnues comme tels d'une manière générale (par exemple l'Allemagne de l'Est) doivent être invitées par l'Assemblée générale à adhérer à la Convention.

A la vingt-quatrième session, la Sixième Commission décidait de remet re à l'année suivante l'étude de la Déclaration sur la participation universel e. Il est donc probable qu'à la vingt-cinquième session l'Assemblée générale au ra à traiter la question de savoir si elle doit inviter officiellement les États (ou es entités non reconnues comme États), qui n'appartiennent à aucune des qua re catégories de la « formule de Vienne », à adhérer à la Convention sur le droit des traités.

# Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

La Commission des Nations Unies pour le droit commercial internation al (UNCITRAL) a été créée par l'Assemblée générale en 1966. Elle a pour ob et de promouvoir le développement, l'unification et la codification du droit pri é qui régit le commerce international, ainsi que l'harmonisation des pratiques

380 / AFFAIRES EXTÉRIEURES

com II se son où I fir au

Rele

Neu
rô e
vieg
à la
au
l
autr
Les
ceite

Cc dé ég (le ( cir q

Rev

pour 1'∈lle

étaire iscire ire sé de la i cue

Cc n-

a été

1969 iticns érale.

ier ne
à sa
ssu er
unt la
oni us
donc

t pas ie le ntion. net re

rsele. aura ou es

ua re droit

tion al
ob et
pri /é
tiqu es

commerciales dans le monde. Le Canada n'est pas membre de cette Commission. Il se pourrait que l'étude du rapport de la Commission porte également sur son rôle dans le développement du droit de la navigation maritime (domaine où la CNUCED et l'IMCO jouent aussi un rôle actif) et sur les incidences financières du programme de travail envisagé par la Commission.

#### Rôle de la Cour internationale de Justice

Neuf États, dont le Canada, ont demandé que le point intitulé « Examen du rô e de la Cour internationale de Justice » soit inscrit à l'ordre du jour de la viegt-cinquième session de l'Assemblée générale. Le mémoire explicatif, joint à la demande, recommandait qu'on entreprenne l'étude de ce qui fait obstacle au fonctionnement satisfaisant des rouages de la Cour, en examinant, entre autres choses, ce que pourraient être les fonctions additionnelles de la CIJ. Les coparrains ont proposé que soit créé un Comité spécial chargé d'effectuer ce te étude.

#### Révision de la Charte

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour de la vingt-quatrième session par la dé égation colombienne. Faute de temps pour en discuter à fond, on est convenu (le Canada s'est abstenu) d'inscrire la question à l'ordre du jour de la vingt-cirquième session.

# Visite de la famille royale

S A MAJESTÉ la reine Elisabeth II, accompagnée de sa famille, a effectué, du 5 au 15 juillet, à l'invitation du Gouvernement du Canada, une tournée des Territoires du Nord-Ouest et du Manitoba, qui célébraient leur centena re La visite a débuté à Frobisher Bay, dans l'île de Baffin dans la région orientale de l'Arctique, et s'est terminée à Winnipeg, capitale du Manitoba.

La reine Elisabeth, le duc d'Édimbourg et la princesse Anne étaim accueillis à leur arrivée à Frobisher Bay par le gouverneur général et M<sup>mt</sup> Roland Michener, le prince de Galles, le premier ministre, M. Trudeau, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le commissaire des Te ritoires du Nord-Ouest et d'autres dignitaires. Après leur visite de Frobisher au cours de laquelle Sa Majesté donne le coup de pelle inaugurant les traveux d'érection de la nouvelle cathédrale anglicane, la famille royale a pris par à un banquet offert par M. Trudeau en son honneur. Plusieurs des sculpte ins de l'Est de l'Arctique étaient parmi les invités à ce banquet. Au cours des quatre jours suivants, les membres de la famille royale se rendent à Resolute Bay, d'us



Fi: (cc

l'î. de a;

p

ľ

n

A son arrivée à Frobisher Bay, la reine Elisabeth, accompagnée de M. Jean Chrét en, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, est accueillie par M. Simonie Michael, membre esquimau du Conseil des Territoires du Nord-Ouest, et par M<sup>me</sup> Michael. Derr ète Sa Majesté on voit le prince Philip, échangeant une poignée de mains avec le lieuter ant général Hugh Campbell, représentant du Conseil des Territoires du Nord-Ouest, et la princesse Anne.

tué, du ournée tena re rientale

étaint
et M<sup>m</sup>
eau, le
; Te ri
sher au
travaux
par à
ilpte ins
; qua tre
y, d ins

C**hré**t en, **Mic**h tel,

Derr ère

euter ant

st, et la



Le famille royale assiste à une démonstration de saut en parachute et de sauvetage par hélicoptère au cours d'un exercice aéroporté des Forces armées canadiennes à Flewin Field, base des Forces canadiennes de Shilo, Manitoba. A la gauche de Sa Majesté (ceiffé d'un bérêt) le lieutenant-général Gilles Turcot, commandant du Commandement mobile.

l'ie Cornwallis, à environ 500 milles au-delà du Cercle arctique, Inuvik, dans le delta du MacKenzie, Yellowknife, la capitale des Territoires du Nord-Ouest, ai si que dans plusieurs autres points intéressants. Partout où ils s'arrêtent ils prennent part aux célébrations du Centenaire. Le prince de Galles, qui a quitté Yellowknife avant la Reine, fait escale à Fort Prince of Wales, en route pour Caurchill

Le 10 juillet, la Reine, le prince Philip et la princesse Anne se rendent à Churchill, le seul port maritime du Manitoba; ils y sont accueillis par le licutenant-gouverneur et le premier ministre de la province. Les visiteurs royaux s'arrêtent ensuite à Thompson, où ils visitent l'usine de l'International Nickel Company, à Le Pas, à Shilo, où se trouve un camp des Forces armées canadiennes, à Portage la Prairie, à Brandon et enfin à Winnipeg. Le 15 juillet se déroulent les dernières cérémonies de la visite au Manitoba. Sa Majesté prononce un discours devant une réunion spéciale de l'Assemblée législative à l'occasion du centenaire.

A minuit le même jour, la Reine et le duc d'Édimbourg s'envolent vers Londres, tandis que le prince de Galles et la princesse Anne partent le lendemain natin pour une visite à Washington.

# Intégration de l'activité du Gouvernement à l'étranger

A FIN du mois de mars 1970, le Gouvernement canadien recevait le rapport du Groupe de travail sur la consolidation du personnel et des services de soutien à l'étranger (plus connu sous le nom de Groupe de travail Pierce, d'après son président, M. Sidney D. Pierce), mis sur pied en octobre 1969 pour faire l'examen de la représentation du Canada à l'étranger. Cet organisme interministériel a été créé pour répondre à l'attention particuliere que le Gouvernement portait depuis plusieurs mois déjà aux fondements et à la conduite des relations du Canada ayec l'étranger.

Un comité de hauts fonctionnaires spécialistes de l'organisation publicue ayant étudié le rapport du Groupe de travail Pierce, le Gouvernement déciduit, en se fondant sur les recommandations qui en découlaient, de prendre immédiatement des mesures conduisant à l'intégration de ses opérations à l'étranger. La nature précise et le moment de l'intégration, notamment la possibilité d'opérer des modifications législatives et la création d'un seul service extérie ir, étaient réservés pour plus tard. En attendant que la décision soit prise là-dessus, les affiliations ministérielles existantes et la hiérarchie du personnel opérationnel ne devraient pas être modifiées. Il était clair, néanmoins, que le Gouvernement avait l'intention de réaliser l'intégration maximum de ses opérations étrangères considérée comme la meilleure manière d'atteindre les objectifs du Gouvernement.

#### Mesures immédiates

Les mesures que le Gouvernement avait décidé d'adopter sur-le-champ ont été décrites dans un message signé par M. A. F. Ritchie, sous-secrétaire d'É at aux Affaires extérieures, M. J. H. Warren, sous-ministre de l'Industrie et lu Commerce, M. Louis Couillard, sous-ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, et M. D. D. Tansley, vice-président de l'Agence canadienne de développement international; le message fut distribué au mois de juin à tout le personnel du service extérieur du ministère des Affaires extérieures, de l'Industrie et du Commerce, et de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, ainsi que le l'ACDI. Voici le texte du message:

« Au cours d'une première étape qui doit se terminer d'ici 18 mois les mesures suivantes seront prises:

Le

ex

II :

du

et.

ľ

« a) La création au niveau des sous-ministres d'un comité interministériel s it les relations extérieures (CIRE) composé des ministères qui exerce it d'importantes activités à l'étranger, du bureau du Conseil privé, du seci tariat du Conseil du Trésor et d'autres ministères au besoin; ce comité se a

placé sous la présidence du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le comité aura pour fonction de diriger le processus d'intégration au cours de cette première étape et, de façon plus générale, de conseiller le Gouvernement sur des matières telles que la formulation de principes directeurs devant gouverner les activités à l'étranger, l'harmonisation des « plans par pays » des divers ministères, l'affectation des ressources consacrées aux activités à l'étranger, la mise en œuvre des programmes et, au besoin, la formulation de recommandations relatives aux nominations des chefs de mission. L'élaboration de « plans par pays » qui gouverneront les activités de chacune des missions à l'étranger constituera un élément clef. Leur préparation exigera un apport substantiel de tous les ministères qui ont des intérêts dans les activités à l'étranger et des missions concernées. Tant à Ottawa qu'à l'étranger, l'élaboration de ces plans nécessitera un effort plus marqué qu'à l'heure actuelle de planification coordonnée et d'harmonisation des activités aux ressources disponibles.

- « b) La création d'un comité de gestion du personnel (CGP), un sous-comité du comité des relations extérieures —, placé sous la présidence de M. H. M. Maddick, directeur général du Service des délégués commerciaux, composé de représentants des ministères qui exercent d'importantes activités à l'étranger, de la Commission de la Fonction publique, du secrétariat du Conseil du Trésor, du bureau du Conseil privé et d'autres ministères au besoin. Ce comité recommandera les normes de sélection des chefs de mission conformément aux besoins de chaque mission et formulera des conseils d'ordre général sur la composition du personnel à l'étranger. Il visera à élaborer pour le personnel intéressé des politiques coordonnées et, en fin de compte, communes dans divers secteurs tels que le recrutement, la planification des carrières, le classement, l'évaluation, les nominations diplomatiques, etc. Dans le cadre des « plans par pays », le Gouvernement a décidé que le chef de mission se verra confié un rôle d'administrateur général de toutes les activités gouvernementales relevant de sa mission.
- « c) Une équipe spéciale interministérielle des services de soutien administratif déposera sous peu son rapport au CIRE sur les méthodes d'intégration des services de soutien des activités à l'étranger et sur les répercussions de cette intégration sur l'organisation au Canada des ministères et organismes concernés. »

Le secrétariat de soutien pour ces comités est assuré par le ministère des Affaires exférieures et groupe des représentants des autres ministères et organismes. Il rera composé au départ de MM. Jack Maybee (directeur) et Arthur Mathewson, du ministère des Affaires extérieures, Stewart Hay du ministère de l'Industrie et du Commerce, et de Budd Clark du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. D'autres membres s'y joindront au besoin.

evait le les travail octobre r. Cet iculière et à la

ublic ue lécidait, immétranger, ssibilité ttérie ir, t pr se rsonnel que le

opé a-

bjec ifs

ont té
d'É at
et lu
et le
nne le
tout le
l'Indu sque le

nois les

riel sur xerceut secussité se a A ce propos les paragraphes suivants tirés du Livre blanc intitulé Politique étrangère au service des Canadiens vous intéresseront:

«Le Gouvernement aura besoin d'une organisation souple et forte pour réaliser cette politique étrangère renouvelée, car les défis se poseront, les chancs s'offriront et les événements se dérouleront plus vite, dans les décennies à venir.

« Les changements se précipitent, d'où la nécessité et l'urgence de planfier et d'exécuter une politique étrangère cohérente axée sur les objecuis nationaux. Il faut donc ériger de nouvelles structures administratives et applique de nouvelles techniques de gestion.

« Aussi, le Gouvernement a-t-il décidé de procéder à une intégration aussi poussée que possible de ses services étrangers. Il croit que cela permettra d'atteindre plus sûrement ses objectifs à l'étranger. On ne peut pas établir du jour au lendemain un système de gestion parfaitement intégré. Tout p an d'application de l'objectif d'intégration doit être évalué, mis à l'essai et réa isé en pratique, sans porter atteinte à la qualité des services sur lesquels le Gouvernement et le peuple canadiens peuvent déjà compter à l'étranger. Cette nouvelle organisation devra s'implanter en souplesse et avoir dès le départ la capacité de s'adapter à l'évolution de la situation internationale.

« Enfin, le Gouvernement a décidé que les chefs de mission à l'étranger doivent avoir, sur l'activité de leur mission, une autorité bien définie par le plan d'opération, et que le chef de mission doit être le représentant et le responsable des intérêts de tous les ministères sous sa juridiction. Ceci soulique que, dans le choix des chefs de mission, on devra à l'avenir insister sur les capacités de gestion et la connaissance de tous les aspects de l'activité du Gouvernement à l'étranger.

« Le Gouvernement est d'avis que pour assurer que ses relations étrangères seront menées de façon efficace, l'organisation de cette activité doit être ben intégrée, compétente et capable de répondre aux changements d'orientation qu'on exigera d'elle. Les mesures qu'on prendra pour assurer l'intégration ser uni évaluées périodiquement, ce qui permettra de s'assurer qu'elles peuvent e les aussi s'adapter aux changements que ne manquera pas d'apporter l'avenir. »

Vous comprendrez sans doute comme nous que, pour nous acheminer vens l'objectif gouvernemental d'une intégration efficace des activités à l'étranger, il nous faut planifier chaque étape avec soin pour nous assurer qu'elle est ben fondée et qu'elle aura pour résultat d'améliorer tant le programme que le service extérieur chargé de l'exécuter. La réalisation du concept de l'intégration nous impose à tous, tant au pays qu'à l'étranger, une lourde responsabilité; nous avons cependant confiance que chaque personne appartenant aux services extérieurs du Canada saura l'accepter comme un défi nouveau et intéressan à relever. Nous mettrons tout en œuvre pour vous tenir au courant des événemen ts

Politicue

rte pour
chances
à venir,
le planiobjectifs
applique

lon aussi bermettra tablir du but pan et réa isé Gouverr. Cette lépart la

l'étranger e par le unt et le souligne r sur les tivité du

trangères
être ben
on qu on
n ser int
ent eles
nir. »
iner vers
étranger,
est ben
le service
ion nous
ité; nous
services

ressan à nemei ts

# Visite du président du Cameroun

L'INVITATION du gouverneur général, le très honorable Roland Michener, le président de la République fédérale du Cameroun, Son Excellence El Hadj Ahmadou Ahidjo, s'est rendu en visite d'État au Canada du 9 au 16 septembre 1970. Le président était accompagné de Madame Ahidjo et ils ont séjourné successivement à Ottawa, Montréal, Québec et Toronto. Les membres



Lo président du Cameroun El Hadj Ahmadou Ahidjo et  $M^{me}$  Ahidjo en compagnie de M. Roland Michener, gouverneur général du Canada, et de  $M^{me}$  Michener au cours d'une réception offerte à l'hôtel Skyline à Ottawa.

de sa suite comprenaient, entre autres, MM. Charles Onana Awana, ministre du Plan et de l'aménagement du Territoire, François Sengat-Kuo, secrétaire d'État attaché à la Présidence, et Abdoulaye Yadji, secrétaire d'État à l'Élevage du Cameroun oriental. En outre, M. Sadou Daoudou, ministre de la Défense du Cameroun, s'est joint à la délégation à Toronto.

Le président Ahidjo a été accueilli à son arrivée au Canada par M. Je n-Eudes Dubé, ministre des Affaires des anciens combattants et à sa descente d'avion à Ottawa par le gouverneur général du Canada. Il a été accompant tout au long de sa visite par l'ambassadeur du Cameroun au Canada, Son Excellence M. Joseph Owono, et par l'ambassadeur du Canada au Cameroun, M. C.O.R. Rousseau, et M<sup>me</sup> Rousseau.

#### Suiets des entretiens

Au cours de cette visite, le chef de l'État camerounais a eu, avec différen es autorités fédérales et provinciales, des entretiens qui se sont déroulés dans une parfaite atmosphère d'amitié et de compréhension mutuelle. Il s'est particuliè ement entretenu avec le premier ministre canadien, le très honorable Pierre-Elli att Trudeau, des problèmes d'intérêt commun, notamment des questions internationales d'actualité et de celles touchant les relations bilatérales entre le Canada et le Cameroun.

Les deux chefs de gouvernement ont constaté avec satisfaction la similité de de vues de leurs deux pays, à caractère essentiellement bilingue, sur le conc pt de la francophonie et-ont noté que l'Agence de coopération culturelle et technique récemment créée pourrait constituer un nouveau champ de coopération.

A la veille de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et du dixième anniversaire de la Déclaration de l'ONU sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples colonisés, les deux homn es d'État ont exprimé leur inquiétude devant la consolidation des régimes minc itaires d'oppression et de discrimination raciales en Afrique. Ils ont réaffirm é leur attachement aux principes de la liberté et de l'égalité des hommes et su droit des peuples à l'autodétermination.

Les deux chefs de gouvernement, persuadés que la paix et la sécur té internationales sont nécessaires au progrès général et harmonieux de l'humani é, sont également convenus de continuer à œuvrer en faveur du désarmement ai si que d'une solution juste et équitable du conflit du Moyen-Orient. Ils ont réaffir né leur soutien total à l'ONU comme instrument collectif essentiel de la paix et de la sécurité internationales et comme instrument capable de mettre sonquêtes scientifiques et technologiques de l'homme au service de tot te l'humanité.

#### Relations bilatérales

Sur le plan bilatéral, les deux chefs de gouvernement se sont félicités des relatic 18

Lac Tchad CAMEROUN ......... Frontière internationale Ω ⊕ .....Capitale nationale Fort Lamv ◂ 150 Milles I 150 Kilometres Mokalo • Maroua Yagoua 4 Garoua Ngaoundéré kambe. Wum RÉPUBLIQUE Mbam • Bamenda CENTRAFRICAINE • Foumban Yako Dschang. • Bafoussan **●**Nkongsamba -5 Kumba • Yabassi Buea ‡ Douala YADUNDE Abong Mbang Victoria 🔾 Widimenge Yokadouma Fernando. Djacha Mbalmayo Poo Baie • Lomié de Kribi Ebolowa Biafra R. Campo JCÉAN REPUBLIQUE DU AT. ANTIQUE RIO MUNI G A B O N CONGO

tic 18

nistre étaire

evage fease

Je; n-

ce ite

as né

Son

ro in.

en es une liè e-Elliott eraera-

iti de nc pt

le et

iti n.

ati on

J sur

nn es

inc i-

fir: 1é

et iu

cur té

ani é,

ai si

fir: 1é

ix et

tot te

ЭS

de coopération existant entre le Canada et le Cameroun et ont décidé de décide continuer à développer ces relations ainsi que les échanges commerciaux entre lourde les deux pays, dans l'intérêt de leurs peuples respectifs. A cette fin, un mémcin d'entente a été signé par le président et le premier ministre. De plus, un accord en matière de coopération économique et technique a été signé par M. Charles Onana Awana, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire du Camero in et par M. Donald Macdonald, président du Conseil privé. Le Canada a en outre accepté d'apporter une importante participation à l'établissement du nouveau Centre universitaire des Sciences de la santé à l'Université fédérale du Cameroun, à Yaoundé. Il s'est également engagé à entreprendre des étules préliminaires dans les domaines forestier, agricole et de l'enseignement technique en vue de dégager des possibilités d'action commune. Conformément aux usa est établis au Canada, certaines de ces études se feront en collaboration étroite a rec les autorités provinciales intéressées.

fait (

dérno

lieuste visite

gouv

de n

fanai

Un ,

minis M. 3

eu 16

Car 1

des ,

thèm

Le président Ahidjo, a également eu des entretiens avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, le ministre de l'Expansion économique régionale. M. Jean Marchand et le secrétaire d'État. M. Gérard Pelletier.

Le président a été reçu à dîner par le gouverneur général et à déjeu un par le premier ministre. Le président a lui-même offert une réception à laqu le ont assisté le gouverneur général, le premier ministre, les membres du Corps diplomatique, plusieurs ministres et diverses personnalités canadiennes.

#### Montréal, Québec, Toronto

Au cours de son séjour à Montréal, où il fut accueilli par M. Gérard D. Levesque, ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, le président Ahidjo a el un entretien avec le premier ministre de la province de Québec, M. Rol et Bourassa. Il a rencontré les stagiaires camerounais présentement aux étu les dans le cadre de la coopération canado-camerounaise. Le président a en outre été reçu à déjeuner par le maire de la ville de Montréal, Me Jean Drape au, et Madame Drapeau, au restaurant Hélène de Champlain à « Terre des Homme ».

Le président Ahidjo a été accueilli à son arrivée à l'aéroport de Qué se par le lieutenant-gouverneur de la province, M. Hugues Lapointe, qui dans la soirée offrait un dîner en son honneur. Au cours de sa visite à Québec le président et les membres de sa suite ont pu se familiariser avec de nouve les techniques d'élevage à la ferme expérimentale de Deschambault. Le mau ais temps a empêché le président de se rendre au barrage Daniel-Johnson à la Manicouagan.

A Québec, le président Ahidjo a rehaussé de sa présence le Congrès de l'Institut canadien des Affaires internationales, section Québec, qui se tenait au Lac Beauport. Comme conférencier d'honneur, le président a traité du dével p pement économique en Afrique et il a souligné l'intérêt que le Canada apporte au cidé de développement du Tiers-Monde en général, « développement qui apparaît aux entre pourd'hui comme une condition essentielle de paix ». Il devait ajouter que le némoire d<sub>aif</sub> qu'un ancien premier ministre du Canada, M. Lester B. Pearson, ait attaché accord son nom à la recherche d'une nouvelle conception de l'aide n'était « qu'une Charles démonstration supplémentaire de cet intérêt ». nero m aa en

ent du

fédérale

étu les chnique

usa ges ite a rec

e d'É tat et du gion de

léjéu æ laqu :lle 1 Cerps

evesque, djo a eu Rol ert étu les

Drape 11, mme » Qué sec dans la

ouve les

mauy ais

on à la

ngrès de

enait au

dével p

porte au

Le président s'est ensuite rendu à Toronto où il eut un entretien avec le lieutenant-gouverneur de la province. M. William Ross Macdonald, avant d'aller visiter les avionneries De Havilland. Il a été reçu à dîner par le lieutenantgouverneur. Cette visite à Toronto a permis au président Ahidio d'explorer de nouvelles avenues dans le domaine des échanges commerciaux tout en se familiarisant avec nos techniques industrielles et les produits canadiens. Le



Un groupe de journalistes africains du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal, orivés récemment au Canada comme invités du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, au cours d'une réception offerte à Ottawa en l'honneur du président du Cameroun, en visite officielle au Canada. De gauche à droite: M. Jean-Yves Grenon, ministère des Affaires extérieures; M. Christian Bebe, Agence Camerounaise de Presse; M. Simon Kiba, rédacteur en chef d'Afrique Nouvelle, publiée à Dakar, Sénégal; M. Sharp; M. Wilfred Mbelem, étudiant du Cameroun; M. Justin Vieyra, représentant régional de leu le Afrique, à Abidjan, Côte d'Ivoire, et M. Joseph Itokok, journaliste de Yaoundé, Carteroun, voyageant avec le président Ahidjo.

Pendant son séjour au Canada, le groupe a participé au Congrès de l'Institut canadien des Affaires internationales (Section Québec), qui a eu lieu au Lac Beauport, et dont le lhème était l'Afrique.

président a en outre visité les chutes Niagara et la centrale hydroélectr que Adam-Beck avant de s'envoler vers les États-Unis. Le président Ahidio a ét salué à son départ du Canada par M. Donald Macdonald, président du Couse tecprivé.

Cette visite du chef de l'État camerounais au Canada a marqué une é ap particulièrement significative dans les relations entre le Canada et le Cameroun Elle a permis notamment de donner un souffle nouveau à la coopération qui avait été amorcée lors du passage au Cameroun en 1968 de la mission Chevrie et d'explorer de nouveaux domaines propices aux échanges commerciaux.

RA ΓΙ

E p cultu

> entiè qui a et ec secré

des 2 et 1u tio 1

provi alors à cet phon

Prolo Er a pr( m Gour l'A ge qu >

prole le ca pa /s

me m mem ľé iu chen

> Lége unar

faisa

ne é ape meron tion au

Che\ rie

# L'Agence de coopération culturelle et Conseil technique

RATIFICATION DE LA CONVENTION PAR LE CANADA

Le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, a annoncé le 25 septembre que le Canada avait ratifié la Convention relative à l'Agence de coopération culturelle et technique.

Le Canada avait participé activement à la Deuxième Conférence des pays entièrement ou partiellement de langue française, tenue à Niamey en mars 1970, qui avait pour but de procéder à la création d'une agence de coopération culturelle et echnique entre pays francophones. La délégation du Canada, présidée par le secrétaire d'État, M. Gérard Pelletier, comprenait, entre autres, des représentants des gouvernements provinciaux du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et lu Manitoba. Le 20 mars, le Canada signait, sujet à ratification, la Convention établissant l'Agence.

Le premier ministre a depuis fait savoir aux premiers ministres des provinces que le Canada s'apprêtait à ratifier cette Convention. Il exprimait alers sa conviction que les gouvernements fédéral et provinciaux continueraient à œuvrer ensemble pour assurer que la participation du Canada à la Francophonie soit fructueuse et efficace, au profit de tous les Canadiens.

Prolongement du bilinguisme canadien

En annonçant la ratification par le Canada de la Convention de l'Agence, le premier ministre a souligné sa vive satisfaction que, par cette action, le Gouvernement canadien entérinait l'appui qu'il avait apporté à la création de l'Agence qui donnait des cadres institutionnels à la Francophonie. Il a réitéré que la participation du Canada à la Francophonie et, partant, à l'Agence, est le prolongement du bilinguisme canadien sur le plan international et se situe dans le cadre de la politique canadienne d'un plus grand rapprochement avec les pa/s francophones, et de coopération économique accrue avec l'Afrique.

L'Agence de coopération culturelle et technique, qui compte déjà 23 pays membres, a pour fin essentielle l'affirmation et le développement entre ses membres d'une coopération multilatérale dans les domaines ressortissant à l'éducation, à la culture, aux sciences et aux techniques et, par là, au rapprochement des peuples qui participent de la culture et de la langue françaises.

L'annonce de la ratification canadienne coïncidait avec une visite que faisait au premier ministre le secrétaire général de l'Agence, M. Jean-Marc Léger, Montréalais éminent qui, lors de la Conférence de Niamey, était élu unanimement au poste de secrétaire général de l'Agence après en avoir dirigé le secrétariat provisoire durant plus d'un an. Pendant son séjour à Ottawa M. Léger a aussi eu des entretiens avec le secrétaire d'État, M. Pelletier, ains qu'avec les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures.

CCC

Voi dev exti

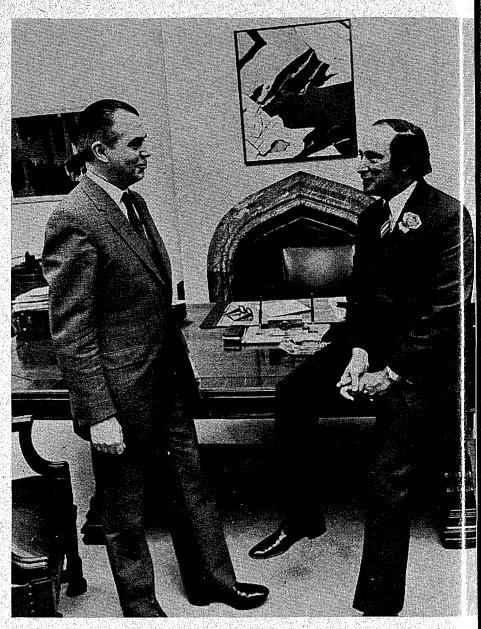
Dii net per ure

des sur into

d€l **B**<sub>6.7</sub> ďα C٥ le. q۱i de i n'a dcw te m E ľŧ CC le s de τć

au

sa: ap Co



M. Jean-Marc Léger, secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique, rend visite au premier ministre, M. Trudeau, dans son bureau à Ottawa.

Ottawa ier, ains

## L'espace extra-atmosphérique

CCOPÉRATION INTERNATIONALE

Voici le texte de la déclaration du délégué du Canada, M. P. A. Bissonnette, devant le Comité des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, le 3 septembre 1970 :

D'importants progrès ont marqué les travaux des trois organes subsidiaires de notre Còmité, depuis la dernière réunion de ce dernier. Nous ne devons pas perdre de vue ces réalisations au moment où nous poursuivons nos efforts vers une coopération internationale totale dans l'espace extra-atmosphérique.

Le sous-comité juridique a résolu de difficiles problèmes dans la rédaction des treize articles convenus du préambule et du titre du projet de convention sur la responsabilité. Nous regrettons profondément qu'aucun accord ne soit intervenu au sujet de deux articles supplémentaires que nous jugeons de la plus haute importance.

Les distinguées délégations se souviendront que cet été, à Genève, la délégation canadienne s'est jointe à sept autres délégations (Argentine, Australie, Belgique, Grande-Bretagne, Italie, Japon, et Suède) pour faire valoir des projets d'articles sur la « mesure de dédommagement » et la « compétence de la Commission des réclamations ». Les deux articles proposés a) consacreraient le principe selon lequel la partie lésée se retrouverait entièrement dans l'état  $\hat{q}_{ij}$  aurait existé si le dommage n'avait pas eu lieu, et b) stipuleraient que la décision de la Commission des réclamations serait définitive et obligatoire. Je n'il pas besoin d'exposer en détail la position bien connue du Canada à l'égard de ces questions. Je dois cependant réaffirmer notre point de vue selon lequel ure Convention sur la responsabilité doit, pour produire entièrement son effet, tenir compte avant tout de la victime et se fonder sur le principe du rétablissement d'un état équivalant à celui qui existait avant que n'advienne le dommage. En mettant en œuvre ces principes, on doit tenir compte de la législation de l'endroit où le dommage s'est produit, ainsi que du droit international. La convention doit prévoir en outre l'arbitrage obligatoire et des décisions qui lient les parties, dans le cadre du mode de règlement des différends. Ce n'est que de cette manière que les États peuvent avoir l'assurance de se faire indemniser réellement eux-mêmes et leurs citoyens.

techni l<sup>ue</sup>

Nous espérons que ces deux dispositions fondamentales ne créeront pas au Comité des difficultés insurmontables. Sous réserve d'une solution satisfaisante de ces questions, l'acceptation du préambule et des treize articles déjà approuvés dans leur ensemble devrait conduire à l'adoption prochaine de la Convention. Il reste sans doute à résoudre de façon définitive d'autres questions

comme celles des organisations internationales et des limites de la responsabilité, mais nous espérons que ces problèmes seront assez faciles à résoudre.

Les

pré

SUE

rail

à a

sur

nct

l'es

Gro La

imp No

ut:1 ni:6

ce i

géo

cor rad

or:t

nc t tec

ju: et

qu.

des

CCI

tro

ég:

vci

di-

dit

éte.

rés rég

pr.

gro

rég go:

CO

ass

#### Traité relatif à l'enregistrement

Le sous-comité juridique n'a malheureusement pas eu le temps, à sa dérnire réunion, d'examiner la question de l'enregistrement des objets spatiaux lancés dans l'espace extra-atmosphérique. Un traité en ce sens devrait, à notre avis, bénéficier d'une priorité particulière. Ma délégation a appuyé les principes qui étaient à la base du projet de traité soumis par la délégation de la France. En avril 1970, nous avons soumis au sous-comité scientifique et technique une communication relativé à un mode d'enregistrement. Le rapport du sous-comité, tout en confiant les recommandations de fond à l'examen du sous-comité juridique, concourra sans doute à la conclusion d'un accord satisfaisant en matière d'enregistrement. Il en sera de même pour l'étude rédigée par le secrétariat sur « les aspects techniques de l'enregistrement des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique 1 ».

Ma délégation a remarqué avec plaisir l'énergie avec laquelle le sous-comité scientifique et technique s'est attaqué aux multiples problèmes à résoudre pour que toute l'humanité puisse partager les bienfaits d'une technologie spatiale en progrès. Le rapport du sous-comité renferme de nombreuses propositions constructives qui, nous en sommes convaincus; seront utiles à l'expert récemment désigné pour veiller à l'avancement des applications spatiales. Nous sommes heureux de voir ici le professeur Reccardi et lui souhaitons de réussir de ns l'accomplissement de sa tâche.

Nous accueillons favorablement l'idée de charger des groupes d'experts de faire étude et rapport sur les essais pratiques des nouvelles techniques et nous espérons que nos hommes de science pourront participer activement à les travaux.

Nous notons le développement rapide de la technique et de la gestion dans le domaine des relevés des ressources de la terre, et nous estimons que les moyens internationaux de liaison ne devraient pas rester en arrière. Des renseignements devraient être mis rapidement à la disposition de tous sous une for ne facile à comprendre. Ma délégation appuie donc la demande du sous-comité scientifique et technique qui souhaite réunir à sa discrétion un groupe de travail sur le sujet sans devoir en saisir le comité.

Le Secrétaire général a déjà répondu aux demandes du sous-comité et ne us avons devant nous quatre documents de travail. Ma délégation est en faveur de la publication en langue simple de renseignements sur les avantages virtuels de la technologie spatiale. On devrait avoir recours à cet égard aux services des institutions spécialisées, et les publications finales devraient être réalisées, à notre avis, sous la meilleure forme proposée dans le document de la conféren æ

<sup>1 (</sup>Document A/AC.105/L.52, 14 avril.)

nsabil té

dérnien x lancés stre avis, cipes qui France, ique une s-comité, s-comité, isant en

par le

s lancés

s-comité résoudre spatiale positions demment sommes

perts de et nous i à ces

gestion
que les
renseie for ne
-com ité
upe de

et neus
faveur
virtuels
services
valisées,
éren :e.

Les frais supplémentaires sont minimes en comparaison des avantages d'une présentation attrayante.

Ma délégation apprécie les renseignements fournis par le Secrétaire général sur les dispositions prises au secrétariat pour la coordination des sujets se rattachant aux activités spatiales. Nous serions heureux de recevoir, de temps à autre des comptes rendus sommaires des sujets étudiés par le groupe d'experts sur les applications spatiales, ces documents ayant une valeur considérable pour notre gouvernement en le tenant au courant des activités qui se rattachent à l'espace.

#### Groupe de travail des satellites de radiodiffusion directe

La délégation canadienne tient à exprimer son appréciation à l'égard des importantes réalisations du groupe de travail des satellites de radiodiffusion. Nous notons que le groupe de travail estime avoir accompli ce qu'il pouvait ut lement faire à ce stade. Nous sommes convaincus que l'ensemble de l'humanié peut retirer d'importants avantages de la coopération internationale touchant ce nouveau mode de communications. En tant que pays aux immenses proportions géographiques où la population est dispersée, le Canada a un intérêt évident à contribuer à la mise au point et à l'exploitation d'un système de satellites de radiodiffusion directe.

A chacune des trois réunions du groupe de travail, le Canada et la Suède ort collaboré à la préparation d'un document de travail. On se rappelera que notre premier document conjoint avait trait dans une grande mesure aux aspects techniques de la question. Le second examinait des questions sociales, culturelles, juridiques et autres. Le troisième portait sur les problèmes de la mise au point et de l'utilisation de cette nouvelle méthode de radiodiffusion, dégageant les questions de contenu du programme et de participation efficace et équitable à des réseaux internationaux. Le rapport du groupe de travail a tenu compte comme il convient, estimons-nous, des grandes propositions que renfermait le troisième document conjoint. J'aimerais attirer particulièrement l'attention, à cet égard, sur la conclusion et la recommandation numéro 5, à la page 16, dont voici la teneur:

Le groupe de travail estime que même s'il est souhaitable d'exploiter davantage les divers modes de coopération internationale à l'égard des systèmes de satellites de radiodiffusion, la coopération et la participation au niveau régional, au moins comme première 
étrpe, semblent constituer le moyen le plus pratique et le plus avantageux d'obtenir les 
résultats voulus. Cette participation à l'établissement et "à l'exploitation des services 
régionaux de radiodiffusion par satellites, et (ou) à la planification du programme et à la 
production, devrait répondre aux exigences du programme et aux objectifs des pays. Le 
groupe de travail recommande en conséquence que les États membres et les organisations 
régionales et internationales favorisent des ententes régionales de coopération tant à l'échelon 
gouvernemental que sur le plan non gouvernemental, afin d'augmenter, entre autres, la 
coopération existante au niveau régional et international parmi les radiodiffuseurs et leurs 
associations en vue de l'utilisation future des systèmes de satellites de radiodiffusion.

#### Le travail des organisations internationales

Monsieur le Président, ma délégation aimerait aussi souligner la valeur que nous attachons au travail accompli par des organisations internationales com ne l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et les Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle (BIR1'I). Chacune a entrepris ou entreprend des programmes de travail qui intéress m directement le Comité en tant que coordonnateur des activités internationales dans le domaine de la radiodiffusion directe au moven de satellites. Nous attendons avec impatience les résultats de la prochaine Conférence administrative des radiocommunications que l'UIT tiendra en 1971 et dont l'importance pour l'avenir de la radiodiffusion par satellites ne peut être mise en dot te D'une égale importance est le programme de l'UNESCO concernant, er tre autres, « l'utilisation des communications spatiales pour le développement nation al, l'éducation et les échanges culturels », ainsi que « les effets du contenu les émissions transmises par satellites vis-à-vis des normes culturelles et sociale: ». Les problèmes des droits d'auteur et des droits des États voisins qui découlent de la radiodiffusion directe au moyen de satellites, et la protection légale les transmissions par satellites contre toute utilisation non autorisée ont été sou nis à l'étude de l'UNESCO et des BIRPI dont les recommandations seront très utiles aux experts gouvernementaux qui se réuniront éventuellement pour examiner ces questions.

L

 $u_i$ 

ďï

Μ.

No

Εċ

Pea

pré:

en

nic

lau

et.

ľĊ

dυ

ve

Lέ

so : la:

po:

Lorsque ces efforts auront abouti et que d'autres progrès dans le domaine de la radiodiffusion par satellites le justifieront, le Comité pourra décider de l'utilité de réunir à nouveau le groupe de travail. La coopération internation le, comme nous l'avons vu ici, doit être à la base des activités futures dans l'espuce extra-atmosphérique. Le Canada continuera de jouer un rôle à l'appui de cotte collaboration. Je suis heureux de pouvoir signaler à cet égard un essai récent extrêmement réussi de fusées-sondes permettant de mesurer les champs électriques de l'aurore boréale, qui a eu lieu le 16 août au Polygone de recherche Churc ill au Canada. Des hommes de science de quatre pays ont collaboré à ce tra al par des essais qui mesuraient ces champs de manières différentes et com lémentaires. Le Canada a fourni les services du Polygone, assuré la construct on de la charge et fait plusieurs essais. Ce projet est un bon exemple des métho les appliquées par le Canada pour susciter la coopération internationale en matière de recherche spatiale. C'est une méthode qui, au cours de l'année écoulée, a trouvé son application dans plusieurs autres cas, y compris le lancement de quatre fusées au moment de l'éclipse solaire totale du 7 mars de cette année.

## Les prix Nobel de la paix présentent une déclaration à l'ONU

e nous

com ne Nations

ure: ux

BIRPI).

ressent

ionales

Nous

inistra-

ortance

don te.

, er tre

atior al.

nu les

ciale: ».

coul ent

ale les

sou nis

ont très

it pour

lomaine ider de ition de, l'espice de cette i récent ctriq 1es hure ill e travail comi léstruct on nétho les mati ère oulée, a ment de née .

NUATRE des six lauréats toujours vivants du prix Nobel de la paix ont présenté aux Nations Unies une Déclaration sur la paix et le désarmement au cours d'ine cérémonie qui s'est déroulée au mois de septembre au siège de l'ONU. M. Lester B. Pearson, ancien premier ministre du Canada qui a reçu le prix Nobel en 1957, a offert des exemplaires de la déclaration reliés de cuir à M. Ecvard Hambro, président norvégien de l'Assemblée générale. Outre M. Pearson, la déclaration était signée par M° René Cassin, homme de loi français, président de la Cour européenne des droits de l'homme et lauréat du prix Nobel en 1968; M. Philip Noël-Baker, membre important du parti travailliste britannique, lauréat du prix Nobel en 1959; M. Linus Pauling, chimiste américain, lauréat du prix Nobel de Chimie en 1954 et du prix Nobel de la Paix en 1962; et Lord John Boyd Orr, physiologue écossais, ancien directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et lauréat du prix Nobel en 1949. A l'exception de Lord Boyd Orr, qui n'avait pas pu ve ir à New York, tous étaient présents à la cérémonie et firent une déclaration. Le sixième lauréat (encore vivant) du prix Nobel de la paix, M. Ralph J. Bunche, so is-secrétaire général aux affaires politiques spéciales des Nations Unies et la réat du prix Nobel en 1950, n'a pas signé la Déclaration en raison de la position qu'il occupe au secrétariat de l'Organisation.



M. Hambro (à droite), remercie M. Pearson qui lui remet les exemplaires de la Déclaration. (Au centre) le secrétaire général de l'ONU, U Thant.

## Mise au point d'une législation humanitaire internationale 1

de. nit

co:

É

1117

pu.

ef

de

ca

τè

ď

rer

теп

SO

tic

apj

au:

in:

Co

Lŧ. à

COL

tic 1

de

pa:

 $\mathbf{C}_0$ 

sit

éc,

CC

Co

Pi

de

pr. nc

ni

et af

ANS son discours à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale les Nations Unies, en 1968, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures parlait de la nécessité particulière de mettre au point une législation humanitaire internationale. Le Gouvernement décidait ultérieurement que la vingt et unième Conférence internationale de la Croix-Rouge, tenue à Istanbul en septembre 1959, serait le forum le plus approprié à des démarches canadiennes dans ce domaine du fait qu'elle réunissait des représentants de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, du Comité international de la Croix-Rouge, des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge, du Lion et Soleil Rouges et des États parties aux Conventions de Genève de 1949. Au ministère des Affaires extérieures, les Directions des affaires juridiques et des Nations Unies étai m conjointement chargées de la rédaction des instructions nécessaires à la délégat on canadienne et de la coordination des démarches à faire auprès d'autres gouvernements. A la suite de nombreuses consultations avec le Gouvernement norvégin, il était convenu qu'une Déclaration canado-norvégienne de principes sur les secours humanitaires internationaux à porter aux populations civiles victires de désastres serait proposée à Istanbul. De plus, le Canada recherche ait l'adoption d'une résolution invitant le CICR à redoubler d'efforts en vue de compléter ou d'étendre les dispositions des Conventions de Genève.

#### Décisions d'une grande portée

Dirigée par M. Wershof, la délégation canadienne à la Conférence de la Croix-Rouge comprenait deux agents de la Direction des affaires juridiques du ministère. Pour ce qui est du Canada, sa participation à la Conférence a produit d'heure ux résultats. Le 22 septembre 1969, M. Sharp déclare:

Je suis extrêmement heureux d'annoncer que le Canada a été l'un des artisans du progrès sensible qui vient d'être réalisé dans la mise au point d'une législation humanit internationale lors de la vingt et unième Conférence internationale de la Croix-Rouge, tenue à Istanbul du 6 au 13 septembre.

Le ministre des Affaires extérieures signale que la Conférence a pris trois de cisions d'une grande portée. La première a été l'adoption sans aucune opposition, de la Déclaration canado-norvégienne. Cette Déclaration affirme que la souffrance humaine sous tous ses aspects trouble profondément l'humanité; elle recont aît que la communauté internationale doit prendre des mesures efficaces de secours en faveur des populations civiles victimes de désastres et elle énonce six principes importants concernant: 1) la protection de l'individu et la sauvega de

<sup>1</sup> Cet article est le troisième d'une série publiée dans le bulletin mensuel Affaires Extérieure et portant sur le travail de la Direction des affaires juridiques du ministère.

ire

rale les térieures nanita ire unième re 1959. domaine a Crcixles de la es États Affaires s étaient élégat on gouverorvégien, sur les victir 1es

la Crcixninistère. l'heuroux

erche ait

vue de

rtisans du umanitaire oix-Rouge,

rois decipposition,
ouffrance
recont all
e secours
tonce six
auvega de

xtérieure d

des droits fondamentaux de l'homme; 2) la nature non politique et humanitaire des secours offerts aux populations civiles; 3) la nécessité d'une coordination efficace de l'action internationale; 4) le secours à fournir sans distinction, qui ne devrait jamais être tenu pour un geste hostile; 5) les facilités d'admission, de transport et de distribution de secours à offrir par tous les États; 6) les facilités à offrir par d'autres corps publics.

Les deux autres décisions connexes adoptées à la conférence marquent un pas plus avant vers l'adoption de mesures concrètes de la part des États, puisqu'elles leur demandent de contracter des obligations qui soient juridiques, et non pas seulement morales, visant à faciliter la fourniture de secours en cas de désastres naturels et autres. Une résolution, rédigée par les délégations canadienne et suisse, prie le CICR: a) de proposer aussitôt que possible des règles concrètes qui puissent enrichir la législation humanitaire actuelle; b) d'inviter les experts des États, de la Croix-Rouge et d'autres organismes, représentant les principaux systèmes juridiques et sociaux du globe, à des rencontres de consultation avec le CICR concernant ces propositions; c) de soumettre ces propositions aux gouvernements pour qu'ils fassent les observations nécessaires; et d) s'il le juge opportun, de recommander aux autorités appropriées qu'elles réunissent des conférences de diplomates des États parties aux Conventions de Genève et d'autres États intéressés afin d'élaborer des intruments de droit international contenant ces propositions.

#### Conflits non internationaux

Le troisième résolution, également coparrainée par le Canada, tendait surtout à compléter les deux autres. Elle rappelle le fait déplorable que, depuis la conclusion des Conventions de Genève de 1949, les conflits armés non internationaux se sont multipliés, causant beaucoup de souffrances. Dans le dispositif de la résolution, le CICR, aidé d'experts des gouvernements, est invité à s'occuper particulièrement de la question de parachever l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève, qui pose des normes minimums applicables à toutes les situations de conflit. Ces propositions ont été adoptées avec une majorité écrasante.

Depuis la Conférence d'Istanbul, la Direction des Affaires juridiques a collaboré étroitement avec le CICR en vue de donner suite aux décisions de la Conférence. Au printemps, elle organisait le voyage à Ottawa de M. Claude Pilloud, directeur du Comité international, qu'elle ayait invité pour un échange de vues et de consultations sur les mesures les plus susceptibles de favoriser des progrès rapides. Il fut convenu que la Croix-Rouge diffuserait bientôt un certain nombre de documents de travail sur la mise au point de la législation humaniaire et qu'une conférence groupant les experts des États, de la Croix-Rouge et d'autres organismes se réunirait à Genève dès 1971. La Direction des affaires juridiques élabore actuellement des propositions spéciales que le Canada

avancera en l'occurrence. Elle a aussi l'intention d'encourager l'étude d'un projet de protocole à la Quatrième Convention de Genève concernant la protection des populations civiles, afin que la plus grande partie des disposit ons de la Convention soit étendue aux conflits non internationaux.

М. (

м. 1

м. (

M I

M J

М. I М. (

M I

M. T

M ]

M .1

M S

M I

М 1

M 1

М (

M 1

M I

M F

M J

M ne

M. ]

Vers la fin de l'année, la Direction des affaires juridiques invitera des professeurs intéressés à présenter leurs vues sur le projet en question. On es ète que certains d'entre eux pourront prêter au Gouvernement leur conseil ex ent en la matière afin que toute proposition canadienne avancée à Genève reflète les opinions gouvernementale et universitaire.

#### CONFÉRENCES

Conseil international pour l'exploration de la mer: Copenhague, du 28 septembre 21 7

Cinquante-huitième session de la Conférence interparlementaire: La Haye, du 1er 11 9 octobre.

Seizième session de la Conférence des parlementaires du Commonwealth: Canberra du 1er au 10 octobre;

Réunion du Comité des sciences de l'OTAN: Bruxelles, du 5 au 8 octobre.

Sixième Congrès de la Fédération internationale des routes: Montréal, du 6 ou 9 octobre.

Seizième Conférence générale de l'UNESCO: Paris, du 12 octobre au 10 novembre.

Comité sur les défis de la société moderne: Bruxelles, les 19 et 20 octobre.

Réunion du Comité scientifique du Commonwealth: Kingston, Jamaïque, du 2 a 1 6 novembre.

Conférence européenne de l'espace: Bonn, du 4 au 6 novembre.

Seizième réunion annuelle de l'Assemblée de l'Atlantique Nord: La Haye, du 6 au 11 novembre.

Septième Conférence des statisticiens du Commonwealth: New Delhi, du 16 au 27 novembre.

Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth: Singapour, janvier 1971.

Conférence juridique du Commonwealth: New Delhi, janvier 1971.

Cinquième Conférence du Commonwealth sur l'enseignement: Canberra, février 1971,

Consultation mondiale sur l'utilisation du bois dans la construction de logements: Vancouver, du 5 au 16 juillet 1971.

Cinquième Congrès de la Fédération internationale pour le traitement de l'Information: Ljubljana (Yougoslavie), du 23 au 28 août 1971.

#### NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

i'iin

t la t ons

des

s-ère

x pert

€ les

a.1 7

219

a du

to bre.

a.i 6

au 11

au 27

71

or ver,

iat on:

- M. G. C. Cook, du Collège de la Défense nationale de Kingston, est affecté à l'administration centrale, à compter du 24 juillet 1970.
- M. R. M. Tait, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à Londres, à compter du 1er août 1970.
- M. G. P. M. Charlebois, de l'ambassade du Canada à Mexico, est affecté à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, à compter du 1er août 1970.
- M B. I. Rankin, ambassadeur du Canada au Venezuela, est nommé consul général du Canada à New York, à compter du 1er août 1970.
- M J. K. Murray est muté du ministère des Affaires extérieures à Information Canada, à compter du 3 août 1970.
- M. R. Rodger démissionne du ministère des Affaires extérieures le 4 août 1970.
- M G. Hopkins est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'administrateur du personnel de classe 6, à compter du 4 août 1970.
- M P. Trottier, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Moscou, à compter du 5 août 1970.
- M. D. P. Richards, de l'administration centrale; est affecté au haut commissariat du Canada à Kuala Lumpur, à compter du 5 août 1970.
- M J. H. Taylor, de l'ambassade du Canada à Moscou, est affecté à l'administration centrale, à compter du 5 août 1970.
- M.R. W. Murray, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Moscou, à compter du 6 août 1970.
- M S. J. O. Cloutier est retraité de la Fonction publique à compter du 7 août 1970.
- M. L. L. Banville, du haut commissariat du Canada à Nairobi, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington, à compter du 7 août 1970.
- M R. B. Edmonds, de l'ambassade du Canada à Stockholm, est affecté à l'administration centrale, à compter du 7 août 1970.
- M J. F. X. Houde, ambassadeur du Canada auprès du Pérou, est nommé consul général du Canada à Boston, à compter du 7 août 1970.
- M C. F. W. Hooper, du haut commissariat du Canada à Londres, est affecté à l'administration centrale, à compter du 7 août 1970.
- M R. D. Stapledon, du haut commissariat du Canada à Canberra, est affecté à l'administration centrale, à compter du 8 août 1970.
- M L. J. C. Walker, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Moscou, à compter du 8 août 1970.
- M F O. Adam, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté à l'ambassade du Canada au Caire, à compter du 9 août 1970.
- M. F. D. Smith, du haut commissariat du Canada à Accra, est affecté au haut commissariat du Canada à Lagos, à compter du 9 août 1970.
- M J. S. Stanford, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Bonn, à compter du 9 août 1970.
- Mae A. D. L. Waterman est retraitée de la Fonction publique à compter du 11 août 1970.
- M A. D. Bryce, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à New York, à compter du 11 août 1970.
- M. J. A. Sims, du haut commissariat du Canada à Colombo, est affecté au bureau du conseiller commercial à Sydney, à compter du 12 août 1970.

- M. T.J. Pinnacle, du haut commissariat du Canada à Kuala Lumpur, est affecté à l'administration centrale, à compter du 13 août 1970.
- M. L. E. Burrows, de l'ambassade du Canada à Bogota, est affecté au haut commissa iat du Canada à Georgetown, à compter du 13 août 1970.
- M. L. W. Lewycky démissionne du ministère des Affaires extérieures le 14 août 197(.
- M. J. M. J. Hughes, de l'ambassade du Canada à Moscou, est affecté à l'administration centrale, à compter du 14 août 1970.
- M. D. L. B. Hamlin, de l'ambassade du Canada à Bruxelles, est affecté à l'administration centrale, à compter du 14 août 1970.
- M. J. Asselin, de l'ambassade du Canada à Moscou, est affecté à l'ambassade du Canada à Paris, à compter du 15 août 1970.
- M. M. J. Bujold, du haut commissariat du Canada à Lagos, est affecté à l'administration centrale, à compter du 15 août 1970.
- M. F. L. Wiebe, de l'ambassade du Canada au Caire, est affecté à l'administration centrule, à compter du 15 août 1970.
- M. S. A. Banks, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Can da à Londres, à compter du 16 août 1970.
- M<sup>11e</sup> J. M. Carlson est affectée au ministère des Affaires extérieures à titre de stagi ire en administration, à compter du 17 août 1970.
- M. J. Timmerman, haut commissaire du Canada à Ceylan, est affecté à l'administration centrale, à compter du 18 août 1970.
- M. W. Bauer, conseiller auprès de l'ambassade du Canada à Washington, est non mé directeur des relations de travail et de la rémunération à l'administration centrale, à compter du 18 août 1970.
- M. I. C. Clark, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté au haut commissariat du Canada à Londres, à compter du 18 août 1970.
- M. P. J. Beaulieu, de la délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques à Paris, est affecté à l'administration centrale, à compter du 20 août 1970.

Vo

Étab

ĽOI

Visit

Prc g

Ré u

Corn

Adə<sub>l</sub> LAs La Nom

Corf

- M. N. H. R. Etheridge, du haut commissariat du Canada à Canberra, est affecté à l'administration centrale, à compter du 21 août 1970.
- M. G. C. Foley, du consulat du Canada à Détroit, est affecté à l'administration centrale, à compter du 26 août 1970.
- M. J. S. Roy, de l'administration centrale, est affecté à l'Université Laval à Québec. à titre de diplomate associé pour l'année universitaire 1970-1971, à compter du 26 ε ε ε 1970.
- M. G. H. Blouin, ministre auprès de l'ambassade du Canada à Washington, est non mé directeur général du personnel à l'administration centrale, à compter du 27 août 1570.
- M. A. Després, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Yaour dé, à compter du 28 août 1970.
- M. P. Ducharme, de la délégation du Canada auprès de la Commission internation ale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, est affecté à l'administration centrile, à compter du 29 août 1970.

## AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère. On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication,

de préférence avec indication de source. Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis

et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$2.50. Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à Information Canada, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,

ministère des Postes. Ottawa.

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Table des matières

Novembre 1970

| Établissement de relations diplomatiques avec la République populaire de Chine |
|--|
| L'ONU: son passé, son avenir   |
| Visite du ministre des Affaires étrangères de Turquie                          |
| Pregramme canadien d'énergie nucléaire   |
| Rémion des ministres des Finances du Commonwealth à Chypre                     |
| la mise en valeur des ressources naturelles                                    |
| Commission mixte franco-canadienne   |
| Adoption et règlement des réclamations   |
| L'Assemblée mondiale de la jeunesse  |
| La Tasmanie se souvient des exilés du Haut-Canada                              |
| Nominations, mutations et démissions au  |
| ministère des Affaires extérieures   |
|  |

cté à

ssa iat 97(

tration

tration

Can ida

stra: on

entr ile, Can ida

stagi ire

istra ion

non mé

ntrale, à

ariat du ation de

Vol. XXII, Nº 11

nistra ion affecté à

centr ile,

Juébec à **26** ε οût

t non mé oût 1570. Yaour dé,

rnatior ale centr ile,

# Établissement de relations diplomatiques avec la République populaire de Chine

DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES, M. MITCHELL SHARP, À LA CHAMBRE DES COMMUNES, LE 13 OCTOBRE 1970. ลงภ

nc u l'éd

en épo

d'aı

mei pr i

ลงา

L

Cor

dix

d€s

nc s

qt e

pr/

No

cla le

pc s

te l

nc t

SC :

re 1 éga

Je suis heureux d'annoncer que nos conversations de Stockholm avec les fon lés de pouvoir de la République populaire de Chine ont été menées à bonne fin, comme l'indique le communiqué conjoint, publié aujourd'hui même, qui prend acte de notre entente sur la reconnaissance mutuelle et l'établissement de relations diplomatiques. Voici le texte du communiqué conjoint du Gouvernement du Canada et du Gouvernement de la République populaire de Chine concernant l'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et la Chine:

- « 1. Le Gouvernement de la République populaire de Chine et le Gouvernement du Canada, conformément aux principes du respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de la non-intervention dans les affaires internes l'un de l'autre, ainsi que de l'égalité et de la réciprocité des avantages, ont décidé de s'accorder mutuellement la reconnaissance et d'établir des relations diplomatiques à compter du 13 octobre 1970.
- « 2. Le Gouvernement chinois réaffirme que Taiwan est une pa tie inaliénable du territoire de la République populaire de Chine. Le Gouvernement canadien prend noté de cette position du Gouvernement chinois.
- « 3. Le Gouvernement du Canada reconnaît le Gouvernement de la République populaire de Chine comme étant le seul gouvernement légal de la Chine.
- « 4. Les Gouvernements chinois et canadien sont convenus d'échanger les ambassadeurs dans les six prochains mois et de fournir toute l'aide nécessaire à l'établissement de missions diplomatiques dans leurs capitales respectives, aunsi qu'à l'exercice des fonctions de ces missions, dans le respect de l'égalité, de la réciprocité des avantages et de l'usage international. »

Des hauts fonctionnaires de mon ministère et du ministère de l'Indus rie et du Commerce doivent se rendre à Pékin sous peu pour amorcer les prépara ils administratifs nécessaires en vue de l'ouverture d'une ambassade du Can da dans cette capitale. Nous espérons que notre ambassade sera en acti ité d'ici deux ou trois mois.

L'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et la Chine marque une étape importante dans l'évolution des rapports entre nos deux pi ys mais ce n'est pas la première étape et ce n'est pas non plus une fin en oi. Nous venons d'ouvrir une importante voie de communication par laquelle nous espérons pouvoir élargir et multiplier nos rapports dans tous les domaines. Nous

avons déjà fait savoir aux Chinois, dans nos pourparlers de Stockholm, que nous sommes intéressés à établir des échanges sur les plans de la culture et de l'éducation, à accroître le commerce entre nos deux pays, à conclure une entente en matières consulaires et à résoudre quelques rares problèmes hérités d'une époque antérieure. Les Chinois ont exprimé l'avis que nos rapports dans d'autres sphères semblables à celles-là ne peuvent que bénéficier de l'établissement de relations diplomatiques entre nos deux pays. Ils ont aussi accepté èn principe de discuter par les voies diplomatiques normales, dès la mise en place de nos ambassades respectives, certaines des questions précises dont nous les avons saisis.

#### Le question de Taïwan

Comme chacun sait, l'accord annoncé aujourd'hui a fait l'objet de longues discussions. Ce n'est un secret pour personne, je crois, qu'une bonne partie des pourparlers a tourné autour de la question de Taïwan. Dès l'ouverture de nos entretiens, la délégation chinoise a clairement établi sa position et affirmé que Taïwan est une partie inaliénable du territoire chinois et que c'est là un principe auquel le Gouvernement chinois attache la plus haute importance. Notre position à nous, que j'ai déclarée publiquement et que nous avons clairement fait connaître aux Chinois dès le début des négociations, est celle-ci: le Gouvernement canadien ne juge pas à propos d'appuyer ni de contester la position du Gouvernement chinois quant au statut de Taïwan. Telle a été et telle demeure notre position. Comme le dit le communiqué, nous avons pris note de la déclaration du Gouvernement chinois concernant Taïwan. Nous semmes conscients du fait que c'est là le point de vue de la Chine et nous nous rendons compte de l'importance qu'elle y attache, mais nous n'avons à cet égard aucune observation à faire ni dans un sens ni dans l'autre.

1570.

ion lés

bonne
e, qui
sement
ouverChine
Chine
couverde la
iffactes

pa tie nement

de la

ntas es.

lations

de la ger les essaire

dus rie para ifs Can :da acti: ité

, de la

Chine
x pays,
en oi
e nous

N yus

### L'ONU: son passé, son avenir

ALLOCUTION DE L'HONORABLE MITCHELL SHARP, SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES ET ENVOYÉ SPÉCIAL DU GOUVERNEMENT
DU CANADA À LA SESSION COMMÉMORATIVE MARQUANT
LE VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ONU,
NEW YORK, LE 14 OCTOBRE 1970.

 $\Pi$ 

fé.

SC:

ey or

pi:

dé

DC

ш

at

ďΰ

đe:

lic.

pc

Pr

M

SO:

to

ma

gu

fir

de:

qu

né

Μŧ

ph

de

Le canada est très honoré d'ouvrir la discussion à cette session commémora ive qui marque le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Organisa ion des Nations Unies. Lorsqu'on célèbre un anniversaire, il est d'usage de se tourner vers le passé et vers l'avenir, de s'arrêter un instant pour réfléc ir. Dans l'histoire des Nations Unies, ce quart de siècle est une étape qui nous offre l'occasion de faire un examen de conscience. La nécessité d'un tel examen a des raisons plus profondes et plus graves.

Le mécontentement général dans lequel le monde est plongé provient, à rion avis, de la vive anxiété qui étreint tous les peuples: angoisse au spectacle c'un monde ravagé par des conflits sanglants, inquiétude devant les perspect ves économiques, appréhension quant à la valeur et au sens de la vie huma ne, incertitude au sujet de la qualité de l'air que nous respirons, de l'eau que nous buvons et de la terre dont nous tirons notre subsistance.

Ce désenchantement ne se manifeste pas seulement chez certains États. Il dépasse les luttes idéologiques, franchit les barrières entre l'Est et l'Ouest, entre le Nord et le Sud. Il étreint les pays en voie de développement et les pays dotés d'une technique avancée, les nations représentées dans cette enceinte et celles qui ne le sont pas encore.

Ce désenchantement se manifeste le plus clairement chez les jeunes, les opprimés, les parias et les pauvres. Mais on le remarque de plus en plus c les hommes dans la fleur de l'âge, chez ceux qui connaissent la réussite matérielle. Il frappe également le pasteur et le troupeau.

#### Crise de confiance

Nous traversons une crise de confiance qui s'étend à tous les domaines où l'homme s'interroge sur les institutions qu'il a créées. Les organisations gouvernementales, judiciaires, éducatives, ecclésiastiques, toutes les grandes structures du monde civilisé sont mises en question. La façon dont elles réagissent ajeute souvent à ce désenchantement. On conteste la valeur actuelle des institutions, leur compétence, leur utilité, jusqu'à leur raison d'être.

Aujourd'hui, en ce lieu, c'est le désenchantement à l'égard des Nations

Unies que nous devons examiner. Il ne s'arrête pas au seuil de cette salle: Il existe j'en suis persuadé, chez chaque délégation présente ici aujourd'hui. Le monde nous offre peu de raisons de nous consoler, encore moins de nous féliciter et de nous dire satisfaits.

Pourtant, nous avons accompli de grandes choses. Aux jours les plus sembres de la Seconde Guerre mondiale, alors qu'ils combattaient pour leur existence même, les chefs d'État ont conçu, en plein combat, l'idée d'une organisation et d'un ordre mondial qui apporteraient à l'homme paix, sécurité, prospérité et dignité.

En 1945, à San Francisco, les nations fondatrices ont fait un effort d'magination sans précédent. Au milieu du désordre et de la misère, elles ont décidé que l'ordre prévaudrait, elles ont tourné le dos aux ténèbres et à la mort pour faire face à un avenir de lumière et de vie. La Charte était et demeure ure remarquable réalisation.

Quelques années plus tard, le monde s'est trouvé divisé par ce qu'on a appelé la guerre froide. C'est le premier grand défi que les Nations Unies ont di relever. Elles y sont parvenues. Au cours de la guerre froide, l'Organisation des Nations Unies a donné le jour à une famille d'institutions vouées à l'amélicration des conditions de vie sur terre, tâche d'importance capitale qu'elle poursuit toujours avec énergie et dévouement.

#### Principales réalisations de l'ONU

M'me aux moments les plus inquiétants de la guerre froide, les nations se sont rassemblées ici. Elles ne se sont peut-être pas entendues, mais elles ont tout au moins échangé des vues. Les questions n'ont peut-être pas été réglées, mais elles ont été discutées. L'affrontement a donné lieu à la communication.

Voici ce que nous avons fait:

Nous avons endigué les conflits régionaux qui auraient pu dégénérer en guerre mondiale.

Nous avons négocié des ententes de coopération dans le domaine des firances et du commerce, coopération essentielle à la prospérité mondiale, de nain comme aujourd'hui.

Des traités des Nations Unies ont commencé à réglementer les armements, question qui préoccupe toujours l'opinion mondiale.

A mesure que de nouveaux pays voyaient le jour, il a fallu reconnaître la nécessité d'aider le développement à l'échelle internationale et prendre des mesures à cet effet.

Dans plusieurs cas, les Nations Unies ont hâté la fin du colonialisme, phénomène incompatible avec la dignité de l'homme.

La discrimination raciale étant reconnue comme intolérable, l'élimination de ce fléau est devenue un objectif de premier plan.

Voilà donc quelques-unes de nos grandes réalisations positives, constructives

nora ive misa: ion e de se éfléc ir. jui nous d'un tel

AT

ENT

t, à rion cle ('un spect ves iuma ne, jue nous

is États. l'Ouest, les pays ceinte et

ines, les lus c iez atéric lle

aines où
gouvertructures
nt ajcute

Nati ons

et évidentes. Il en est d'autres, qui ne sautent pas aux yeux. Dans cette enceinte, les porte-parole des nations poursuivent des discussions de plus en plus spécialisées, des négociations de plus en plus fructueuses. Ils se réunissent ici, comme nous le faisons aujourd'hui, et participent à une conférence permanen e. La notion d'ensemble de la diplomatie s'en trouve profondément modifiée. Aux négociations serrées, protocolaires, dirigées par une bureaucratie d'élites, s'ajoute un vaste brassage d'idées auquel participent des pays entiers avec leurs dirigeants. Cette Organisation a consacré le droit des petits pays à se faire entendre, même lorsque les grandes puissances mènent les négociations.

m

nе

uc

Ď٤

**(** e

de

1%

de

1'

et

fai

vc

lcı

en

Lı

La

ar

N:

p(

de:

ex

io

la

la

at

es.

éc!

aυ

ľh

qu

ce

CO

m;

teς

hu

Pourquoi, alors, ce désenchantement, ce sentiment d'insuffisance, ce mala se à l'égard des Nations Unies? J'y vois quatre facteurs essentiels, quatre cau es fondamentales. Il v en a assurément d'autres.

#### Disparité entre les espoirs et les réalisations

La première consiste peut-être dans la disparité entre les grands espoirs de 1945 et le lent progrès accompli au cours des vingt-cinq dernières anné ». Il était légitime d'avoir de grands espoirs en 1945, car tant de choses semblaient possibles à l'époque.

Parmi les dates fatidiques de l'histoire, il y a eu de nombreuses années de grands accomplissements, mais il y en a peu qui atteignent l'importance de 1945. Quand donc a-t-on connu une telle confiance et une telle détermination en vue d'un meilleur avenir? Quand donc a-t-on vu des événements aussi horribles, des manifestations aussi épouvantables de la capacité de l'homme de se détru re lui-même? Quelle autre année a pu rassembler tous les éléments et d'un en er présent et d'un paradis futur? En 1945, l'homme a atteint une certaine maturité. Depuis qu'il a fabriqué le premier outil de pierre, l'homme n'avait jamais eu les connaissances et la capacité pour faire face à presque tous ses besoins. Dep ils qu'il s'était joint à d'autres pour former la première tribu, l'homme n'avait jamais pu concevoir les institutions nécessaires à la conduite de ses affaires de façon efficace et pacifique. Depuis qu'il avait frappé son frère pour la première fois dans un accès de colère, l'homme n'avait jamais eu la possibilité de détruire non plus seulement son voisin ou son ennemi, mais la race humaine tout entière.

Depuis des siècles, ces possibilités humaines ont nourri les rêves ou es cauchemars des hommes de science et des inventeurs, des poètes et des phi osophes, des hommes de guerre et des hallucinés. Mais elles ont toujours échappé à l'homme jusqu'en 1945. En quelques semaines d'inspiration, de révélation et de terreur, il les a tenues dans ses mains.

Cette semaine, nous aurons l'occasion de réfléchir sur l'usage ou l'al us que nous avons fait de ces connaissances et de ces capacités au cours des ann es qui se sont écoulées depuis la signature de la Charte. Nous serions mal avis s, ce faisant, de jeter trop de blâme sur l'Organisation elle-même ou sur sa Charte.

ns cette
en plus
sent ici,
nanen e,
ée. A ix
s'ajoute
rigean's.
e, mêne

mala se e cau: es

poirs de anné :s. mblaicnt

nnées de de 1945. I en vue norribles, détru re un en er maturité. Imais eu s. Dep us e n'avait faires de première bilité de huma ne

s ou es es phi oéchar pé Elation et

ou l'al us es années al avisés, a Charte. Car la Charte est une réussite politique remarquable. Elle a introduit dans le monde une norme minimale de conduite, un niveau en deçà duquel aucun État ne devait descendre. L'intention des auteurs de la Charte n'était pas de mettre une borne au civisme international. Si l'Organisation n'est pas encore parvenue à répondre à l'attente de 1945, ce n'est pas une raison pour que les États ne se conforment pas à l'esprit comme à la lettre de la Charte.

Car c'est aux États membres qu'incombent les obligations de la Charte. Ce sont eux qui sont responsables, au premier chef, de l'énergie ou de l'inertie de l'Organisation. Et cette responsabilité n'est atténuée en rien par le fait que l'Organisation des Nations Unies n'est pas encore aussi efficace que la Conférence de San Francisco avait espéré qu'elle le serait.

Tous les États membres sont en partie responsables des faiblesses de l'Organisation, de même qu'ils contribuent tous à sa force.

J'ai parlé tout à l'heure de la coïncidence, en 1945, de la réussite politique et du progrès scientifique. Le grand paradoxe de cette époque est assurément le fait que les pays fondateurs ne se sont pas rendu compte que l'ère nucléaire venait de naître. Cela nous paraît d'autant plus inconcevable aujourd'hui lersque nous constatons que la Charte et la bombe atomique prenaient forme en même temps.

#### La science au service de l'homme

La science a tellement devancé la politique au cours des vingt-cinq dernières amées que toutes nos institutions politiques, notamment l'Organisation des Nations Unies, nous semblent de moins en moins valables. De quelle façon pouvons-nous aujourd'hui envisager les discussions sur le désarmement au cours des années 50, par exemple, alors que des bombes de plus en plus puissantes explosaient dans l'atmosphère, nous menaçant ainsi des effets des rayonnements ionisants? Alors que nous étions aux prises avec les maux séculaires du monde: la faim, la maladie et l'analphabétisme, les efforts de la science aboutissaient à la mise en orbite du Spoutnik en 1957 et, une douzaine d'années plus tard, au voyage de l'homme dans la lune aller et retour. Comment pouvions-nous es sérer combler le fossé entre les riches et les pauvres, alors que la science nous échappait tout à fait?

Si les gouvernements au cours des vingt-cinq prochaines années montrent autant d'indifférence qu'ils l'ont fait par le passé, ou bien la science détruira l'homme ou bien elle le réduira à l'esclavage. C'est de la pure fantaisie de croire que la science est inévitablement au service de l'homme. Il est beaucoup moins ce tain aujourd'hui qu'il ne l'était en 1945 que l'homme est en mesure de continuer à maîtriser sa destinée.

Il n'est assurément pas question de songer à freiner la marche de la science, mais j'estime que nous devons trouver le moyen de mettre la science et la technologie au service de l'homme, en vue de l'amélioration de la condition humaine et non de sa dégradation.

A l'échelle nationale, nous y parvenons en réexaminant les accords existans ou en en créant de nouveaux, selon la méthode qui se révèle la plus efficace. Avec la même prévoyance et la même énergie, nous devons transporter cet e action à l'échelle internationale en vue de contrecarrer les répercussions nuisibles de la marche implacable de la science. Nous devons canaliser sa grande puissance vers un effort de coopération dans l'intérêt de tous les hommes.

L'Organisation des Nations Unies n'ignore pas ce besoin. Elle a déjà commencé à prendre des mesures dans des domaines tels que les communications, les transports, l'espace extra-atmosphérique, l'environnement et les utilisations pacifiques du fond des mers.

f٤

Þ

u ii

b

c. to

e

0

S

e

q

p

p

d

Un troisième élément important qui contribue au désenchantement est le fait que l'ONU a souvent été-mise de côté ou qu'elle s'est tenue à l'écart, alors que de grands événements mondiaux se déroulaient, que des crises sérieus séclataient, notamment dans le domaine de la paix et de la sécurité. Berlin, le Vietnam et la Tchécoslovaquie viennent immédiatement à l'esprit, mais ce ne sont que les exemples les plus frappants. Pour d'autres critiques, il est inconcevable que cette Organisation prétende à une certaine importance dans le mon le d'aujourd'hui, alors qu'elle exclut depuis des décennies les représentants de pays qui forment une partie considérable de la population mondiale.

#### Nouveaux buts, nouvelles valeurs

J'estime enfin que certains des buts, des intérêts et des valeurs, qui jouissaient en 1945 d'un grand attrait et d'un appui solide au sein de l'Organisation, le sont plus de ceux qui prédominent ici, ni de ceux qui motivent les pays et les individus.

Les préoccupations de l'ONU reflétaient naguère celles de ses membres, pour la plupart de race blanche et d'origine européenne. Elles ont changé radicalement et rapidement, à mesure que de nouveaux groupes humains et de nouvelles régions accédaient à l'Organisation. Hier nous avons célébré le dixième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. L'année en cours marque le dét ut de la deuxième Décennie pour le développement. Nos préoccupations n'ont pas changé assez rapidement peut-être pour répondre aux besoins et aux aspirations d'un monde qui évolue rapidement. Il est inévitable que de tels changements bouleversent nos habitudes et fassent naître un certain désenchantement.

L'Organisation des Nations Unies et chacune des nations qui la composent doivent emboîter le pas. Nous n'avons peut-être pas assez développé les réfler es d'esprit et les mécanismes nécessaires pour réagir aux changements brusqu's. Il ne fait aucun doute que nous apprenons à nous adapter, mais je ne suis pas sûr que nous le fassions assez rapidement. Comment savoir de combien de temps nous disposons?

J'ai tenté d'insuffler à notre discussion un caractère positif et construc if.

xistans efficace. er-cet e uissibles uissance

a déjà ications, lisations

nt est le
rt, alors
sérieus:s
serlin, le
is ce ne
inconcemonde
de pays

uissaient ition, 1e ys et les

nembres,
changé
mains et
élébré le
indépenle détut
n'ont pas
spirations
ngements

nt. Omposent s réfle: es brusqu::s. suis ; as nbien de

onstruc if.

J'ai voulu éloigner du même coup la tentation des félicitations mutuelles, des accusations réciproques et, surtout, de l'indifférence totale.

#### Volonté ferme de réussir

Si nous, qui sommes membres de cette Organisation, avons la volonté de le faire, nous pouvons accomplir tout ce que nous voulons. Notre Charte vise au maintien de cet équilibre fragile de la nature dont nous dépendons tous pour survivre. Elle tend à la réalisation des aspirations de tous les hommes pour une vie qui convienne à des êtres humains, non pas à des robots ni aux masses mertes du « 1984 » d'Orwell. Elle s'adresse à des êtres pleins de vie, à ces hommes au nom de qui parle la Charte.

Quel que soit notre pays d'origine, quelles que soient nos structures constitutionnelles, quelles que soient nos lettres de créance, nous représentons tous des personnes humaines. En fin de compte, ce sont elles qui profitent de ce que fait l'ONU et qui souffrent de ce qu'elle ne fait pas.

Tous les peuples de la terre le savent maintenant. Grâce aux satellites e au système très développé de communications immédiates, ils peuvent nous observer continuellement à l'heure actuelle. Ils sauront le pourquoi et le comment si nous ne tenons pas nos engagements envers eux.

Tous les hommes savent aujourd'hui ce qu'ils attendent de nous, même s'ils sont parfois incapables d'exprimer leurs avis ou de formuler leurs idées. Ils en ont assez d'entendre parler de guerres et d'armements, de discrimination et de disparités économiques, de haine et d'hypocrisie, de pompe et de prétention d'ins les relations entre hommes.

Si nous agissons ensemble, je crois que nous pourrons accomplir tout ce que nous nous proposons de faire, à condition que nous ayons la volonté ferme et soutenue de réussir. Nous sommes capables de trouver les moyens de réduire les tensions qui menacent de dégénérer en conflagration mondiale. Nous sommes capables de trouver un équilibre afin que les populations croissantes aient une part équitable des ressources du globe. Nous pouvons réduire les armements de nanière à ne pas menacer la sécurité d'un pays quelconque. Nous pouvons regler les disparités qui opposent les pays pauvres aux pays riches. Nous pouvons éliminer ou réduire les facteurs qui menacent notre milieu humain.

Ces problèmes débordent les frontières nationales et régionales, et ils ne seuraient être réglés de façon unilatérale. Même si les efforts concertés nous échappent pour le moment, pour des raisons en partie indépendantes de notre volonté, nous ne pouvons pas et ne devons pas chercher à nous soustraire à nos obligations, tant comme membres individuels que comme groupes de membres. Nos obligations en vertu de la Charte demeurent intactes et rien ne nous empêche de nous en acquitter unilatéralement.

Individuellement, les pays peuvent s'abstenir d'avoir recours à la force et à la violence dans leurs relations internationales. Ils ne sont pas forcés de

consacrer leurs connaissances et leurs ressources à la fabrication d'armes nucléair s ou d'autres armes également capables de destruction massive.

Il leur est possible d'affecter une part grandissante de leurs ressources au développement économique et social, à des mesures en vue de contrôler le milieu, à l'amélioration de la qualité de la vie. A titre individuel, nous pouvons a ir à l'échelle nationale afin de veiller à la dignité de l'homme,

Si chaque pays représenté ici aujourd'hui fait tout son possible pour met re de l'ordre chez lui et pour établir des relations amicales avec d'autres États, une grande partie de la tâche de l'Organisation des Nations Unies sera réalise. Si les États membres se rendent ici sachant qu'ils ont fait tout ce qu'ils pouvaient faire sur leur propre territoire, — ce qui n'est le cas pour aucun pays, je crois - -, ils trouveront moins de problèmes à régler et ceux qui demeurent seront pus faciles à résoudre.

Je parle aujourd'hui au nom du Canada et mon pays s'engage à appuyer pleinement l'Organisation des Nations Unies au cours des années à venir. Nous ne pouvons pas, ensemble ou séparément, résoudre tous les problèmes le l'humanité du jour au lendemain. Le désenchantement et l'inquiétude ferc at toujours partie de l'expérience commune de l'homme. Si nous avons la volon é, le courage et la patience voulus, nous pouvons faire plus de progrès au cours des vingt-cinq prochaines années qu'au cours des vingt-cinq dernières. La jeunesse de notre temps et des temps futurs recevrait ainsi de nous une Organisation à la hauteur de ses tâches, et un monde où elle pourra bâtir à son tour sur les bases que nous avons jetées.

Vi. de

Turq Afai Cagl

Progr

M. C Affai septe minis d'ouv Sharr

M. 1. avec l rencoi

### Visite du ministre des Affaires étrangères de Turquie

C'est en septembre 1970, du 27 au 30, qu'a eu lieu la première visite officielle qu'ait jamais faite au Canada un membre du Gouvernement de Turquie. C'est, en effet, en réponse à l'invitation du secrétaire d'État aux Afaires extérieures, M. Mitchell Sharp, que Son Excellence Ihsan Sabri Caglayangil, ministre turc des Affaires étrangères, est venu visiter notre pays.

**Programme** 

u u, ir

·e

ıe.

e.

nt

18

er

us:

le

at

ié, irs La lie rà M. Caglayangil, accompagné de quatre hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères de Turquie, est arrivé à Ottawa dans la soirée du 26 septembre à bord d'un avion affrété spécialement pour cette occasion par le ministère des Transports. Il venait de New York, où il avait assisté à la session d'ouverture de l'Assemblée générale des Nations Unies. En l'absence de M. Sharp, qui se trouvait encore à New York, M. Caglayangil a été accueilli à



M. I. S. Caglayangil, ministre des Affaires étrangères de Turquie (à gauche), s'entretient avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, après leur première rencontre officielle à Ottawa.

l'aéroport d'Uplands au nom du Gouvernement canadien par M. Herb Gray, ministre du Revenu national. De là, M. Caglayangil s'est rendu directement au Seigniory Club de Montebello, Québec.

desti

a-t-il donc

R-lat

N. (

et le

poin

ati s

gu'aı

Les

et le

ex po

dolla prév

cette

expo

se ale

méri

prise

mon

II a

était

gros

dern

décla

ď in situa

acce

Ories

M.

ques

уе 1х

que

Cag évén

d'un

s'ést

reco

de

Dans la matinée du 28 septembre, le ministre des Affaires étrangères et sa suite revenaient à Ottawa où devait débuter la visite officielle. Au cours le son séjour, M. Caglayangil s'est entretenu à deux reprises avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et il a également rencontré le ministre de la Défense nationale, M. Donald S. MacDonald, le ministre par intérim de l'Industrie et du Commerce, M. Otto Lang, et le leader du gouvernement au Sénat, M. Paul Martin. Il a, en outre, fait une visite à l'Orateur de la Chambre des communes, M. Lucien Lamoureux, qui a accueilli le visiteur de marque au au nom du Parlement.

Dans la matinée du 30 septembre, M. Caglayangil était reçu par le Gouverneur général et Mme Michener. Un peu plus tard, il partait avec la suite pour Montréal, où il était invité à déjeuner par le président-directe n général et président du Conseil d'administration de la société Northern Electric du Canada, entouré du personnel de direction de sa société. Au cours de l'après-midi, M. Caglayangil se rendait à l'Institut islamique de l'Université McGill, où on lui présentait le programme d'ensemble des études de civilisation turque qu'enseigne l'Université.

M. Caglayangil est né en 1908 à Istanbul. Après avoir obtenu en 1931 un diplôme de la faculté de droit de l'Université d'Istanbul, il entrait au service du Gouvernement. Au cours de sa carrière, il occupa cinq fois de suite le poste de gouverneur de province en Turquie. En 1961, M. Caglayangil était élu sénateur, en février 1965 il devenait ministre du Travail et en octobre de la même année, il était nommé titulaire de son poste actuel. C'est un membre haut placé du Parti de la Justice, qui est au pouvoir depuis 1965.

La Turquie moderne

Dans ses entretiens à Ottawa, M. Caglayangil a relaté l'avenement et l'évolution de la démocratie dans la Turquie moderne. Il a fait remarquer que depuis la fondation de la république par Ataturk, il y a quarante-sept ans, le Gouverneme at a toujours eu pour politique de vivre en paix avec ses voisins et d'entreterir de bonnes relations avec eux, notamment avec l'URSS et les pays du monde arabe. Par son adhésion à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, la Turquie s'efforce, elle aussi, de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il a mentionné que la politique de son Gouvernement était totalement axix sur le développement économique, et que celui-ci ne pouvait se réaliser que dans une situation de paix. Il a parlé des mesures qu'a adoptées dernièrement le Gouvernement turc pour améliorer le secteur intérieur de l'économie, notarament la dévaluation de la lire turque, et de nouvelles mesures d'imposition destinées à stabiliser l'économie. Pour ce qui est du développement économique, a-t-il dit, la Turquie se trouve sur la ligne du départ économique, et se place donc en très bonne position pour recevoir des offres intéressantes d'investissements.

#### Relations canado-turques

M. Caglayangil a souligné que, malgré la distance qui les sépare, la Turquie et le Canada ont beaucoup de points communs puisqu'ils partagent les mêmes points de vue sur bon nombre de questions, et qu'ils se retrouvent ensemble au sein de la même alliance. Il s'est trouvé d'accord avec M. Sharp pour dire qu'aucun nuage ne vient assombrir les relations bilatérales entre les deux pays. Les deux ministres ont parlé de l'accroissement du commerce entre la Turquie et le Canada, que l'on remarque surtout dans l'augmentation spectaculaire des exportations canadiennes vers la Turquie, qui sont passées de cinq millions de dollars en 1967 à 18.9 millions en 1969, et à 25 millions environ, selon les prévisions, pour 1970. Les deux ministres se sont dits conscients du fait que cette augmentation du commerce joue surtout en faveur du Canada, puisque les exportations turques vers notre pays se sont chiffrées par 3.6 millions de dollars seulement pour 1969, et ils sont tombés d'accord pour dire que cette question mérite un examen plus approfondi.

M. Sharp n'a pas caché son admiration pour les mesures courageuses prises dernièrement par le Gouvernement turc concernant la dévaluation de sa monnaie, la stabilisation de l'économie et l'essor du développement économique. Il a fait remarquer que la situation de la balance des paiements de la Turquie était rendue plus difficile par la nécessité où le pays se trouve d'importer de grosses quantités de blé par suite de la sécheresse qui a sévi au cours de la dernière campagne agricole. M. Sharp, tenant compte de cette situation, a déclaré que le Gouvernement canadien est prêt à offrir une aide alimentaire d'une valeur de sept millions de dollars à la Turquie pour l'aider à améliorer sa situation actuelle. M. Caglayangil a remercié M. Sharp de son offre, qu'il a acceptée au nom de son Gouvernement.

#### Onestions internationales

M. Sharp et M. Caglayangil ont eu des entretiens sur une gamme étendue de questions de portée internationale. Parmi celles-ci, la plus importante à leurs yeux était la situation existant au Moyen-Orient, et cela encore plus du fait que la mort du président Nasser est survenue au cours de la visite de M. Caglayangil à Ottawa. Les deux ministres se sont accordés pour dire que cet événement tragique allait probablement rendre plus difficile encore la recherche d'un règlement pacifique de la situation du Moyen-Orient.

Tout au long des entretiens, l'identité de vue entre les deux ministres s'est étendue à beaucoup d'autres questions telles que l'OTAN, la sécurité de l'Occident, le désarmement et la détente. M. Caglayangil a exprimé la reconnaissance de son Gouvernement envers le Canada pour les troupes que

417

nent s et

ray,

taire le la i de it au mbre

ie au

ar le ec a ecte ir lectric rs de versité sation

31 un ice du oste de nateur, année, acé du

olution
puis la
nement
treter ir
monde
ord, la

nt axise ser que erement

de la

notariposition celui-ci a mises à la disposition de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. M. Sharp a déclaré que le Canada continue rait de fournir des troupes, tout au moins dans l'avenir immédiat, mais il s'est déclaré inquiet du peu de progrès accompli par Chypre en vue de trouver une solution à ses problèmes intérieurs. En même temps, il a réaffirmé la polit que de neutralité et de non-intervention du Canada dans les affaires cypriotes.

Pour clore la visite de M. Caglayangil, les deux ministres ont été unani nes à dire que cet événement était un important pas en avant dans l'évolution des relations entre le Canada et la Turquie. M. Sharp a accepté l'invitation de M. Caglayangil d'effectuer une visite officielle en Turquie, indiquant qu'il esperait répondre à cette invitation avant longtemps.

Pro

atomi canau dv. C suopi présii reoré atom M. S

Conf

prod Ils 'p

prod d'ura par a actue Le ( conn

sa p d' ira Li ni la ca

au (

pess

l'étra In de ache dern

natio

cr ti Con

de

## Frogramme canadien d'énergie nucléaire

e du Erait L'est

une

t aue

i nes

ı des

e M

i rait

La Quatorzième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a eu lieu à Vienne du 22 au 24 septembre 1970. La délégation canadienne comprenait MM. Norman Berlis, délégué, représentant permanent du Canada à l'AIEA et ambassadeur canadien en Autriche; J. L. Gray, délégué suppléant, président de l'Énergie atomique du Canada, Limitée; D. G. Hurst, président de la Commission de contrôle de l'Énergie atomique; W. F. S. Beattie, représentant suppléant du Canada à l'AIEA, et W. D. Carrothers de l'Énergie atomique du Canada, Limitée, conseillers. Le secrétaire de la délégation était M. S. W. Hubble du ministère des Affaires extérieures.

Voici quelques extraits du discours qu'a prononcé M. Berlis à la Conférence :

En dépit de la demande restreinte d'uranium à l'heure actuelle, les producteurs canadiens continuent d'avoir foi dans l'avenir de leur industrie. Ils poursuivent des programmes qui en assureront l'expansion. La capacité de production canadienne pourrait être doublée d'ici 1975. Les besoins prévus d'uranium pour le monde entier se chiffrent à environ 72,000 tonnes d'U<sub>8</sub>O<sub>8</sub> par an vers 1980. Cela nécessitera la multiplication par trois de la production actuelle, dont une grande partie viendra de gisements non encore découverts. Le Canada, n'ayant jusqu'ici engagé que 20 pour cent de ses réserves déjà cennues dont le coût est peu élevé et qui lui sont raisonnablement assurées, et pessédant d'importantes ressources supplémentaires, est bien placé pour avoir sa part du marché mondial en expansion.

L'achèvement en 1970 d'une installation de production d'hexassiluoride d'aranium (UF<sub>6</sub>) à la rassinerie d'uranium de l'Eldorado Mining and Resining Linited à Port Hope (Ont.) est d'une importance particulière en ce qui concerne la capacité de production d'uranium du Canada. La nouvelle installation permet au Canada d'offrir une gamme complète de produits rassinés dans ce domaine.

En ce qui concerne les centrales nucléaires de conception canadienne à l'étranger, l'installation du matériel pour la première unité au Rajasthan en In le est presque terminée. Les stages de personnel indien au Canada sont achevés. Cette importante partie du projet a été exécutée au cours des six dernières années sous l'égide de l'Agence canadienne de développement international, avec la participation de plus de 110 Indiens aux études et à l'exploitation de la centrale, et celle de quelque 150 autres à d'autres secteurs d'activité.

Au Pakistan, le réacteur KANUPP de 137 mégawatts doit entrer en criticité au cours des prochains mois. Il a été conçu et construit pour la Commission pakistanaise de l'énergie atomique par la Canadian General Electric Company. De nombreux membres du personnel pakistanais ont fait leur stage de formation au Canada.

Il y a douze mois, l'Énergie atomique du Canada, Limitée, a conclu une entente pour la fourniture d'un réacteur de recherche nucléaire au Conseil de l'énergie atomique de Taïwan. C'est une version dernier modèle du réacteur NRX de Chalk River et du réacteur CIRUS en Inde. Un accord et tre l'AIEA et le Gouvernement de Taïwan concernant des garanties a été réa isé à la fin de l'année dernière. La construction progresse selon le calendrier prévu.

L'application des garanties du TNP

Quant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, mon Gouvernement, comme bien d'autres, est d'avis que l'entrée en vigueur du TNP mar que un grand pas vers le contrôle des armements. Mon Gouvernement est ère que le Traité de non-prolifération jouera le rôle de catalyseur dans la conclusion d'une entente entre États dotés d'armes nucléaires en vue de mettre fin à la production de ces armes. Puisque le Traité est maintenant en vigueur, il incombe aux États dits nucléaires de se mettre d'accord le plus tôt possible sur la limitation de la course aux armements afin de créer l'atmosphère indispensable au désarmement nucléaire. Le TNP pourrait représenter l'étape intermédi ire dans la voie longue et difficile du contrôle des armements nucléaires, qui, nous l'espérons tous, conduira au désarmement général et complet. A fin que la non-prolifération des armes nucléaires devienne une réalité universalle, nous invitons les quelques États qui n'ont pas encore signé le Traité à réexam aer les motifs de leur abstention et à se joindre aux quelque quatre-vingt dix nations qui l'ont ratifié.

Mon Gouvernement est heureux que le Comité des garanties ait pu se mettre d'accord sur les principes et la structure des accords de garanties du TNP. Le Comité ayant terminé la Partie I de son rapport au Conseil les gouverneurs, l'Agence peut maintenant entainer les négociations conformén ent à l'Article III.4 du TNP. Le Canada a déjà entrepris des négociations a les directeur général afin de répondre aux exigences de l'Article III.1 du T P. Nous avons confiance, étant donné le succès des réunions tenues au sujet de la Partie I, que le Comité des garanties pourra adopter sans retard les dispositions nécessaires à l'application des principes énoncés dans la Partie I.

Financement de garanties

J'aimerais faire quelques observations sur les incidences financières résul ant pour l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de la mise en œuvre des garanties du TNP. Le Canada, comme je l'ai déjà signalé, atta che une grande importance à la mise en vigueur du TNP et aux responsabilités qui incombent de ce chef à l'Agence. Le Canada considère que les frais du TNP sont un investissement modeste dont il peut résulter de grands bienfaits pour la sécurité internationale. L'AIEA doit avoir des fonds suffisants pour je uer le rôle que lui assigne le TNP. Le Canada est disposé à donner son appui à des

rôle
puisq
d'arm
sécur
mem
frais
qui il
ment
nuclé
ayam
qu'el
Cana

ne s

Nous

lorsq

mesn

Assis Je v en c techi sa ist son. des l'aide béné Mên trans prob dem Le chiff 2 mi et i obje

so t

dans

du

tout

en

s'ils

mesures budgétaires qui permettront à l'Agence de remplir jusqu'au bout son rôle important et accru du point de vue des garanties. Nous estimons que, puisque l'application effective des garanties dans les pays qui ne possèdent pas d'armes nucléaires assure à tous les membres un degré supplémentaire de sécurité, il est normal que ces garanties soient financées par tous les États membres au moyen du budget ordinaire. Toute mesure qui ferait retomber les frais qu'entraînent les garanties sur des États ne possédant pas d'armes nucléaires qui les ont acceptées serait injuste et imposerait un fardeau financier supplémentaire à tout pays en voie de développement qui entreprendrait un programme nucléaire à des fins pacifiques sous le régime de ces garanties. Les garanties avant représenté pendant longtemps une activité mineure, on peut s'attendre qu'elles absorbent une part plus grande des ressources de l'Agence, mais le Canada partage fermement l'opinion voulant que l'accroissement des garanties ne se fasse pas au détriment des autres activités importantes de l'Agence. Nous espérons voir intervenir une solution satisfaisante de ces questions lorsque le Comité des garanties reprendra ses délibérations.

#### Assistance technique

) ine

n seil

er tre

a isé

ré vu

er ne-

ar que

st ère

us ion

à la

Or the

ur la

is: ble

di ire , ui,

/ fin

rselle.

m ner

gt dix

pu se

es du

il des

én ent

a vec

T IP.

iet de

siti ons

sul ant

ise en

itte che

és qui

INP

s pour

ic uer

à des

du

Je voudrais aussi dire un mot de l'assistance technique fournie par l'Agence en ce qui concerne le budget. Le Canada est conscient que l'assistance technique est un aspect important de l'œuvre de l'Agence et nous sommes sa isfaits de la compétence dont l'Agence a fait preuve dans l'exécution de son programme d'assistance technique surtout pour le compte du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Pour cette raison, outre l'aide accordée au PNUD, nous avons régulièrement contribué à la caisse bénévole de l'Agence en conformité du montant prévu de notre cotisation. Même si nous préférons que les fonds destinés à l'assistance technique soient transmis par l'intermédiaire du PNUD, nous comprenons parfaitement les problèmes auxquels l'Agence doit faire face actuellement pour satisfaire les demandes urgentes qui découlent de l'augmentation du nombre de ses membres. Le Canada a décidé par conséquent d'appuyer le projet d'augmentation du chiffre de la caisse bénévole qui serait porté à 2 millions et demi au lieu de 2 millions de dollars. Le Canada augmentera donc sa contribution en conséquence et je prie instamment les autres membres d'appuyer, eux aussi, ce nouvel objectif.

Le Gouvernement canadien a mis sur pied des programmes qui assurent soit des moyens de financement direct à l'acheteur de biens de production, soit, dans le cas où les fonds destinés à financer des projets de cette nature viennent du secteur privé, des garanties officielles aux banques privées. Cette politique, tout en n'étant pas obligatoirement axée sur les besoins spéciaux des pays en voie de développement, entraîne pour eux des conséquences importantes s'is envisagent d'entreprendre des projets d'exploitation de l'énergie nucléaire.

La Société canadienne pour l'expansion des exportations peut fournir ces prêts ou des garanties à l'égard du financement des exportations canadiennes, y compris, dans des circonstances appropriées, des installations d'énergie nucléaire.

l'aide

de la l'enti

mem

éclai

яr né

se3-1

mêm

d'ass

Au sujet de la Quatrième Conférence internationale sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, mon Gouvernement reconnaît l'importance croissante du rôle que les applications pacifiques de l'énergie atomique vent jouer à l'avenir. Même si les avantages que l'humanité doit en retirer promettent d'être énormes, peu de gens s'en rendent compte aujourd'hui. Afin que teus les peuples puissent profiter des bienfaits des utilisations pacifiques de l'énergie atomique, le Canada a appuyé des activités qui contribuent à la diffusion générale d'informations dans ce domaine. Nous sommes particulièrement heureux le savoir que la Quatrième Conférence, à laquelle l'Agence fournit une aile inappréciable, mettra l'accent sur des sujets qui présentent de l'intérêt peur les hauts fonctionnaires de l'État, les économistes et les planificateurs, ainsi que pour les scientifiques. Le Gouvernement canadien a confié à un comité le coordination le soin d'organiser la participation canadienne à la Quatrième Conférence ainsi qu'à l'exposition scientifique qui doit avoir lieu conjointement avec la Conférence.

#### Stratégie pour la deuxième Décennie de l'ONU pour le développement

La Communauté internationale, par l'intermédiaire de la famille des organismes des Nations Unies, termine tout juste la préparation d'une « Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement ». Les préparatifs de la Stratégie ont commencé il y a plus de deux ans et je sais que l'AIEA y a apporté une contribution valable et constructive.

Le Canada a participé activement aux travaux du Comité préparatoire de l'Assemblée générale qui avait pour tâche de rassembler dans la Stratégie tou es les propositions faites, soit directement par les gouvernements, soit par l'int r-médiaire des divers organismes des Nations Unies. A ce propos, nous avens fermement appuyé l'inclusion dans la Stratégie de la section importante sur « la science et la technique » à laquelle l'AIEA porte un intérêt tout particulier. Bien qu'on n'y fasse aucune mention précise des programmes particuliers ces institutions spécialisées, cette section fournira à l'AIEA, selon l'interprétation que nous lui donnons, l'autorité générale nécessaire pour que l'Agence poursu ve encore plus activement les travaux importants qu'elle a déjà commencés. Neus pensons, par exemple, à l'emploi des isotopes dans l'industrie, l'agriculture et la médecine; au rôle de l'énergie nucléaire comme source de force motri e; et à l'utilisation éventuelle de l'énergie nucléaire pour le dessalement de l'e u de mer. Nous pensons également à la nécessité d'étendre les facilités d'assistance technique aux domaines dans lesquels l'Agence est en mesure de fournir le

l'aide aux pays en voie de développement.

Bien que l'Assemblée générale n'ait pas encore étudié le texte définitif de la Stratégie, comme je l'ai mentionné plus tôt, nous sommes sûrs que l'entreprise sera couronnée de succès et que la Stratégie sera pour les États membres et toutes les institutions du système des Nations Unies un guide éclairé et positif dans la mise au point des programmes d'aide tout au long des arnées 1970. Il nous semble à tous évident que, si importantes que soient ses responsabilités nouvelles dans le domaine des garanties, l'Agence doit en même temps continuer à jouer son rôle normal en matière d'encouragement et d'assistance technique.

423

nnes, ergie

ttions
tance
vent
ettent
teus
nergie
nérale
ix de
aide

si que té de trième ement

nism es tern as pour a pius ble et

tou es l'int ravens te sur iculion.

étation
irsu ve
Nous
culture
iotrice;
e l'euu
istance

nir 1e

### Réunion des ministres des Finances du Commonwealth à Chypre

Le rapport suivant de la réunion des ministres des Finances du Commonwealth tenue à Chypre en septembre et à laquelle le Canada était représen'é par M. Herb Gray, ministre d'État, est fidèle au texte du communiqué publié à l'issue de la conférence:

nive Folit

en carr

€XD

t en

en v

cert

Loli

Con

Les

par

céc

ces

i a

étai

rec

110

con

ċév

pay

l'es

rap

teu

ce

inte

ciff

aux ma

inc

 $\mathbf{I}$  al

Le

lır

la.

ď'€

១១

ďи

٤ū

pla

Une réunion des ministres des Finances du Commonwealth s'est tenue à Nicosie, Chypre, les 17 et 18 septembre 1970. Elle a été ouverte par Sa Béatitude l'archevêque Makarios, président de la République de Chypre. Le ministre des Finances de Chypre, M. A. C. Patsalides fut élu président. La Barbade était représentée par le premier ministre et le ministre des Finances; le Botswana et la Gambie par leurs vice-présidents et ministres des Finances; l'Australie par son Trésorier; la Grande-Bretagne par le Chancelier de l'Échiquier; Ceylan, le Ghana, Fidji, l'Inde, le Kenya, le Lesotho, le Malawi, l'î e Maurice, la Nouvelle-Zélande, Singapour, le Souaziland, la Tanzanie, Tonga, l'Ouganda, les Samoa occidentales et la Zambie par leurs ministres des Finances. La Malaisie était représentée par son ministre de la Justice et des Affaires parlementaires, et la Trinité-et-Tobago par son ministre des Affaires extérieures. La Sierra Leone était représentée par son secrétaire financier, le Pakistan par le secrétaire du Cabinet, la Guyane et le Nigéria par leurs secrétaires permanents aux Finances, et la Jamaïque, par le gouverneur de la Banque de Jamaïque.

Un accueil spécial fut réservé aux trois nouveaux participants. Tonga et les Samoa occidentales assistaient à la réunion pour la première fois comme membres du Commonwealth, et Fidji comme futur membre puisqu'il devait le devenir dès son accession à l'indépendance au début d'octobre. Les représentants des territoires dépendant de la Grande-Bretagne: les Bahamas et Hong Kong et le sultanat de Brunei, sous protectorat britannique, ont aussi pris part aux délibérations.

#### Situation économique et monétaire dans le monde

Les ministres ont passé en revue l'évolution récente de la situation économique et monétaire dans le monde. Pour ce qui est des pays en voie de développement, ils ont constaté qu'en dépit de l'accroissement de 5 pour cent atteint pendant la première Décennie du développement et du taux supérieur de 1969 pur rapport à l'année précédente, l'écart du revenu par habitant continue toutefe is de s'élargir entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Il fut reconnu que, dans un certain nombre de pays industrialisés, l'inflation était plus forte et étendue, et qu'elle touchait de diverses façons les économies des pays en voie de développement par le biais du commerce extérieur et de l'assistance. Le problème de stabiliser les prix de revient et de vente à un

niveau raisonnable qui ne nuirait pas sérieusement aux autres objectifs de la rolitique économique préoccupait beaucoup les autorités des pays industrialisés.

On a discuté des diverses mesures que les pays industrialisés adoptaient en vue de combattre l'inflation. Il fut reconnu que ces dispositions contrecarraient les projets d'exportation des pays en voie de développement. On a exprimé l'espoir que les pays industrialisés, tout en remédiant à la situation, tendraient compte de l'incidence des mesures prises sur les économies des pays en voie de développement. A cet égard, les ministres ont noté avec intérêt que certains pays industrialisés abordaient le problème de l'inflation au moyen de politiques des revenus et des prix.

#### Commerce extérieur

Les ministres ont constaté que les prix d'exportation des produits manufacturés par les pays industrialisés ayaient augmenté considérablement pendant la dernière cécennie, mais qu'il n'y avait pas eu en général d'augmentation correspondante ces prix pour les exportations des pays en voie de développement. En 1969, i a fallu réduire les prix de certains produits primaires pour lesquels la demande était demeurée stagnante. Les ministres ont noté que, dans l'ensemble, les recettes d'exportation des pays en voie de développement avaient augmenté noins rapidement que celles des pays industrialisés et que la tranche du commerce international était encore plus réduite pour les pays en voie de céveloppement. Ils sont convenus que de meilleures relations commerciales entre pays développés et pays en voie de développement étaient indispensables à l'essor économique de ces derniers. On a mis l'accent sur la nécessité d'adopter rapidement des mesures internationales propres à améliorer le sort des exportateurs de produits primaires. Une proposition très appuyée fut que le projet ce fourniture d'autres stocks tampons et de facilités de financement sur le plan international soit de nouveau envisagé comme moyen de remédier à certaines des cifficultés éprouvées par les pays en voie de développement.

Les ministres ont souligné l'importance de faciliter l'accès des marchés eux exportations des pays en voie de développement, y compris les produits manufacturés, sans politiques ni mesures restrictives de la part des pays industrialisés.

#### Lalance des paiements de la zone sterling

Les ministres ont examiné la balance des paiements de la zone sterling à la lumière d'une déclaration faite par le Chancelier de l'Échiquier. Ils ont noté que le déficit du compte courant des transactions de la zone sterling était passé d'environ 1,300 millions de livres en 1968 à moins de 150 millions en 1969, soit le niveau le plus bas atteint depuis 1959, et que cette amélioration était due à parts à peu près égales aux efforts de la Grande-Bretagne et à ceux des eutres pays de la zone sterling. Ces chiffres rassurants ont été accueillis avec plaisir par les délégués.

imonésen'é blié à

nue à ar Sa aypre. ident. ances; 'Échi-, l'î e l'onga,

ffaires eures. par e anents jue.

ances.

iga et omnie vait le rése i-Hong

s part

nique mert, nda it

pur tefcis II fut était

s d:s et de à in La Grande-Bretagne et le Marché commun

Le Chancelier de l'Échiquier a fait rapport des événements survenus depuis a dernière réunion quant à la demande de participation de la Grande-Bretagne au Marché commun. Il a confirmé que le gouvernement britannique maintenait en général la position adoptée par le gouvernement précédent en 1967 et exposée dans une déclaration de l'ancien secrétaire aux Affaires étrangères, Depuis l'ouverture des négociations en juin de cette année, il est entendu que des consultations régulières doivent avoir lieu avec les gouvernements du Commonwealth par l'entremise de leurs représentants à Bruxelles et à Londres. Le Chancelier a déclaré que les gouvernements du Commonwealth seront pleinement renseignés sur la tournure des négociations. Les consultations visent aus i à ce que le Gouvernement britannique soit bien au courant des opinions cu Commonwealth et des intérêts spéciaux de chaque pays membre. Les ministres ont accueilli avec plaisir les assurances offertes par le Chancelier à cet égard. Ils ont exprimé l'espoir qu'en cours de négociation la Grande-Bretagne insistera pour que soient adoptées des mesures protégeant les intérêts vitaux de tous les pays membres du Commonwealth.

La

T es

sar pou

auti

fact

TESS

tion

note dett

a:IX

piu: de i

à la la c

div

pay

ces

voi

dév

dép

cn

cris

s in

Lre

I.e

Eu

110

le

au

cu

il 1

int

Pa

ex

ι'n

E.V

Investissements privés à l'étranger

Les ministres ont discuté du rôle des investissements privés à l'étranger dat s le cadre de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie pour le développement. Portant leur attention sur des questions particulières, ils ont exprimé le souhait que les gouvernements des pays exportateurs de capitaux et des pays bénéficiaires qui ne l'auraient pas encore fat précisent leurs lignes de conduite et leurs conditions à l'intention des intéresses étrangers. Les délégués ont demandé au secrétaire général d'amorcer les études nécessaires et de faire des propositions concrètes aux gouvernements du Conmonwealth au sujet des trois questions suivantes:

- a) Études de préinvestissements. On a considérablement appuyé la proposition voulant que les pays du Commonwealth en voie de développement puissent disposer d'études indépendantes de préinvestissements par l'entremise du Secrétariat. Ces études pourraient être amorcées dans le cadre du programme de coopération technique du Commonwealth, qu'on examinait alors.
- b) Politiques fiscales pour le développement. Les ministres ont discuté des politiques fiscales qui favorisent le développement, et de l'efficacité de certaines mesures fiscales qui stimuleraient les investissements privés de l'étranger. Les délégués sont convenus que le Secrétariat du Commonwealth devrait poursuivre le travail qu'il a déjà entrepris dans ce domaine. En outre, il faudrait fournir des ressources supplémentaires au Secrétariat afin qu'il entreprenne de nouvelles études autour de ces questions complexes.
- c) Centre d'information sur les investissements dans le Commonwealtl. De l'avis de plusieurs ministres, il serait souhaitable d'établir un Centre d'information sur les investissements dans le Commonwealth.

La charge de la dette extérieure

Les ministres ont discuté la question de la charge de la dette et de son effet sur le développement économique. Ils ont noté que le problème était déjà sérieux pour certains pays et que les perspectives n'étaient pas meilleures pour quelques autres.

Les ministres ont constaté que le problème de la dette résultait de nombreux facteurs, y compris les conditions difficiles imposées au transfert de certaines ressources, la faiblesse de certains programmes d'investissements, et la détérioration des conditions du commerce avec les pays en voie de développement. Ils ont noté aussi que, dans bien des cas, les problèmes et les crises découlant de la dette entravaient l'évolution des pays en voie de développement.

On a particulièrement fait valoir la nécessité de transférer plus de ressources aux pays en voie de développement, aux conditions de faveur préconisées dans plusieurs rapports internationaux. De l'avis des ministres, il faudrait exercer plus de prudence en évaluant la viabilité de certains programmes et projets par rapport à la capacité de chaque pays en voie de développement d'assumer ultérieurement la charge de la dette. Les ministres ont souligné aussi l'importance d'appliquer diverses mesures dans le but d'améliorer les recettes en devises étrangères des pays en voie de développement, y compris celles qui auraient pour objet d'établir ces prix équitables sur les marchés du monde pour les produits des pays en voie de développement.

En général, on est convenu qu'il incombe d'abord aux pays en voie de développement de gérer leur dette mais que la solution des problèmes pertinents dépend beaucoup de la coopération entre emprunteurs et prêteurs. A cet égard, en a insisté pour que des mesures appropriées soient adoptées afin d'éviter les crises liées à la dette et de traiter concrètement la question lorsqu'elle se pose, sins que le développement s'en trouve arrêté.

Leroits spéciaux de tirage et financement du développement

Les ministres ont discuté la possibilité de rattacher les droits spéciaux de tirage au financement du développement. Ils ont été encouragés par les six premiers mois d'opération des droits spéciaux de tirage, dont le succès permet d'envisager le régime comme une réserve d'avoirs établie sur le même principe que les autres. Ils sont convenus, toutefois, que le régime devrait être consolidé avant cu'on le rattache au financement du développement. De l'avis des ministres, il faudra étudier sérieusement cette question en 1972 lorsque le Fonds monétaire international délibérera sur les fonds à allouer aux droits de tirage spéciaux. Par conséquent, les membres du FMI devraient être bien préparés à faire cet examen et, dans ce but, le Conseil d'administration du Fonds aura à demander une étude préalable de la question pour qu'on puisse disposer des résultats bien avant 1972, époque à laquelle l'affaire sera tranchée.

tremise gramme discuté ertaines er. Les ursuivre

iis a

tagre

tenait

i7 et

gère 3.

ı qıe

s cu

ndres.

leine-

aussi

ns cu

nistres

égard.

sistera

us les

r dars ixième

estioi s

port: -

re fat

éressé s

études Con-

prope-

pemer t

*iwealtl* . d'infoi-

fournir

ouvelles

Rôle du Groupe de la Banque nationale relativement au développement Les ministres ont étudié longuement le rôle du Groupe de la Banque mondiale

par rapport au développement en se fondant sur un mémoire soumis par le

Ţ

PC

"

se

ď A

de

n

DO

ai

ĺе

'n

ni

'n

é

D

d

p

Gouvernement britannique.

La discussion a porté sur diverses institutions et différents aspects de leurs opérations, comme les ressources de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), de l'Association internationale pour le développement (AID) et de la Société financière internationale (SFI), les critères et formes de prêts et les taux d'intérêts, le rôle croissant du Groupe de la Banque dans maints domaines, y compris l'assistance technique et la recherche, et les relations de ces divers organismes avec les autres donateurs et avec les emprunteurs.

On a particulièrement insisté sur les difficultés causées par les frais croissants des prêts de la Banque mondiale et sur l'importance d'agencer les prêts de la Banque et ceux de l'AID afin de remédier aux difficultés découlant des taux élevés d'intérêts. Les ministres ont fait valoir la nécessité de continuer et d'accroître, dans certains cas, l'assistance accordée par la Banque et par l'AII à d'autres fins que pour des travaux. A leur avis, il fallait revoir la politique de prêts de la Banque et de l'AID, augmenter la part de l'aide aux travaux et établir une plus grande coordination entre les organismes de l'ONU (y compris les Institutions spécialisées et le Groupe de la Banque) quant à leurs opérations et à leurs consultations avec les pays bénéficiaires de prêts. Les ministres on exprimé l'espoir que ces questions seraient dûment considérées lors des prochaines réunions du Fonds.

Les ministres ont étudié un rapport sur le courant d'aide au sein du Commonwealth et ils ont noté que le montant net de cette assistance officielle en 1965 était presque le même qu'en 1968. Ils ont constaté aussi que la somme nette d'aide bilatérale aux pays en voie de développement, provenant de toutes sources avait fléchi d'environ 4 pour cent au cours de la même période. Les ministres ont remarqué que, pendant les deux dernières décennies, les pays du Commonwealth en voie de développement avaient réalisé de grands progrès dans le mise en place du dispositif nécessaire au développement soutenu. Ils som convenus que les pays en voie de développement pourraient utiliser avec profis un montant d'aide plus considérable. Ils ont discuté aussi les problèmes posés par les conditions d'aide et exprimé l'espoir que les gouvernements et les organismes internationaux octroyant des prêts aboutiraient à un accord abolissan certaines entraves à l'assistance. Heureux de constater que le programme de coopération technique répondait à de nombreuses demandes d'assistance des pays membres, ils ont exprimé l'espoir que ce programme soit élargi.

Les ministres ont accepté l'invitation de tenir la réunion de l'an prochair aux Bahamas. Ils ont exprimé leur gratitude pour l'hospitalité du Gouvernement et du peuple chypriotes.

428 / affaires extérieures

## La mise en valeur des ressources naturelles

POLITIQUE ET DROIT INTERNATIONAL

L'exposé qui suit a été fait par un membre de la Direction des affaires juridiques du ministère des Affaires extérieures à l'assemblée annuelle de l'Association du Barreau canadien, réunie à Halifax (Nouvelle-Écosse), le 2 septembre 1970 :

De l'avis général des Canadiens, peu de questions ont actuellement plus d'importance que la mise en valeur et le contrôle de nos ressources naturelles. A cet égard le Canada est probablement dans la même situation que la majorité des États de la communauté internationale, du fait qu'il n'a pas assez de moyens financiers et techniques, d'organisateurs ni d'administrateurs compétents pour exploiter ses propres ressources. Bref, il doit à des degrés divers recourir aux services de l'étranger en ce qui concerne les capitaux, les techniciens et les entrepreneurs nécessaires. Par ailleurs, bien que le Canada compte sur les investissements de l'étranger, sa situation est presque unique du fait que ses niveaux de vie et d'éducation sont parmi les plus élevés du monde, et il est indubitablement un pays « industrialisé », fondé de plus en plus sur les secteurs économiques secondaire et tertiaire et qui investit lui-même à l'étranger. Cette position avantageuse de pays à la fois développé et en voie de développement devrait permettre au Canada de voir l'évaluation internationale des questions juridiques et politiques en matière de ressources naturelles de façon plus objective et rationnelle que certains États, dont les intérêts nationaux sont probablement déterminés par leur situation d'importateurs ou d'exportateurs de capitaux.

Question discutée à l'ONU

Aux Nations Unies, la communauté internationale a continué à s'intéresser à la mise en valeur des ressources naturelles, question portée sous la rubrique de la « Souveraineté sur les ressources naturelles ». L'idée du droit souverain d'un État de disposer de ses propres ressources a d'abord été avancée aux Nations Unies en 1952 pendant les débats sur les droits de l'homme. A cet époque, l'Organisation internationale s'occupait de la formation du principe d'autodétermination à propos des Pactes des droits de l'homme alors en voie d'élaboration. La souveraineté permanente sur les ressources naturelles s'est révélée l'une des caractéristiques du principe de l'autodétermination économique. Une fois que cette idée a été associée à la question générale de l'autodétermination, elle a inévitablement englobé les problèmes coloniaux; aux Nations Unies, il y a eu ultérieurement une polarisation du débat entre les pays développés, exportateurs de capitaux, ces derniers étant appuyés par les États d'Europe

rochair rnemen

diale ar le

leur

truc.

ir le

itère:

ingue

et le:

c le:

ssant

de la

taux

ier e

l'AIL

litique

aux e

ris les

ons e

es on

haine

Com-

1969 e nette

ources

inistres

mmon.

lans la

ls son

c profi

s posés

et les

olissan

nme de

nce des

orientale. Voilà pourquoi les aspects de droit international en la matière n'ont jamais été pleinement isolés des implications politiques sur le plan international et pourquoi il faut en tenir compte également lorsque l'on considère le droit de souveraineté et de contrôle des ressources naturelles dans une autre optique que le point de vue strictement national.

ae de

i

D

าน

et

dé

ra

le

dé

de

#### Définition de la souveraineté permanente

L'intérêt que l'Assemblée générale des Nations Unies attachait à la question de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles s'était révélé dès la sixième session, en 1952, lors de l'adoption d'une résolution la concernant le développement économique en général, et les accords commerciaux en particulier. Le préambule de cette résolution se lit en partie comme il suit:

Considérant que les pays insuffisamment développés ont le droit de disposer librement de leurs richesses naturelles et qu'ils doivent utiliser ces richesses de manière à se mett e dans une position plus favorable pour faire progresser davantage l'exécution de leurs pla se développement économique conformément à leurs intérêts nationaux et pour encourager le développement de l'économie mondiale...

#### et, entre autres choses, le dispositif

Recommande que, dans le cadre de leur politique économique générale, les États membres de l'Organisation des Nations Unies... examinent la possibilité de faciliter pur des accords commerciaux... la mise en valeur des ressources naturelles... étant entenc u toutefois que ces accords commerciaux ne comporteront aucune condition d'ordre économiq e ou politique qui violerait les droits souverains des pays insuffisamment développés, y comp is le droit qu'ils ont d'arrêter leurs propres plans de développement économique.

En décembre 1952, la septième session de l'Assemblée générale adoptait la résolution n° 626 (VII), intitulée « Droit d'exploiter librement les richess s et les ressources naturelles », qui appuyait le droit des États membres « d'utilis r et d'exploiter librement leurs richesses chaque fois qu'ils le jugent souhaitab e pour leur progrès et leur développement économique ».

En 1954, la neuvième session de l'Assemblée générale définit ph s clairement le concept de la souveraineté permanente dans une résolution <sup>2</sup> q il prie la Commission des droits de l'homme d'achever l'élaboration de si s recommandations touchant le respect, sur le plan international, du droit des peuples et des nations à disposer d'eux-mêmes, y compris des recommandations concernant leur souveraineté permanente sur leurs richesses et leurs ressources naturelles, compte dûment tenu des droits et devoirs des États en vertu d'adroit international et de l'importance qu'il y a à encourager la coopération internationale pour le développement économique des pays sous-développés.

Le débat s'est concentré sur le point de savoir si dans la question de a souveraineté permanente d'un pays sur ses richesses naturelles, il sera dûme t tenu compte des droits et des devoirs des États conformément au droit interntional. Le débat s'est poursuivi à l'Assemblée générale de 1958. C'est alors

Nº 523 (VI) du 12 février 1952.
 Nº 837 (IX) du 14 décembre 1954.

que celle-ci adoptait une résolution 3, établissant une commission composée de neuf membres, « chargée de procéder à une enquête approfondie sur la situation de cet élément fondamental du droit d'autodétermination . . . (incluant) la question de la souveraineté permanente des peuples et des nations sur leurs richesses et leurs ressources naturelles ».

Déclaration de la souveraineté permanente

ont

mal

rcit

que

tion

s a

t le

lier.

ne it

ett e

ola is

ag I

Étais

p∖r encu

nig e

np: is

ptait

ess s

ilis r

tab e

plı s

q ii

d s

tion s

urc s

u cu

atic n

ppé .

de a

ime: t

ern -

alo:s

La Commission s'est réunie pour la première fois en mai 1959, et son enquête sur la question fondamentale, de même que les discussions au Conseil économique et social et les débats à l'Assemblée générale ont finalement abouti le 14 décembre 1962 à l'adoption de la résolution n° 1803 (XVII) intitulée « Souveraineté permanente sur les ressources naturelles » et déclarant ce qui suit:

- «1. Le droit de souveraineté permanente des peuples et des nations sur leurs richesses et leurs ressources naturelles doit s'exercer dans l'intérêt du développement national et du bien-être de la population de l'État intéressé.
- « 2. La prospection, la mise en valeur et la disposition de ces ressources ainsi que l'importation des capitaux étrangers nécessaires à ces fins devraient être conformes aux règles et conditions que les peuples et nations considèrent en toute liberté comme nécessaires ou souhaitables pour ce qui est d'autoriser, de limiter ou d'interdire ces activités.
- « 3. Dans les cas où une autorisation sera accordée, les capitaux importés et les revenus qui en proviennent seront régis par les termes de cette autorisation, par la loi nationale en vigueur et par le droit international. Les bénéfices obtenus devront être répartis dans la proportion librement convenue, dans chaque cas, entre les investisseurs et l'État où ils investissent, étant entendu qu'on veillera à ne pas restreindre, pour un motif quelconque, le droit de souveraineté dudit État sur ses richesses et ses ressources naturelles.
- « 4. La nationalisation, l'expropriation ou la réquisition devront se fonder sur des raisons ou des motifs d'utilité publique, de sécurité ou d'intérêt national, reconnus comme primant les simples intérêts particuliers ou privés, tant nationaux qu'étrangers. Dans ces cas, le propriétaire recevra une indemnisation adéquate, conformément aux règles en vigueur dans l'État qui prend ces mesures dans l'exercice de sa souveraineté et en conformité du droit international. Dans tout cas où la question de l'indemnisation donnerait lieu à une controverse, les voies de recours nationales de l'État qui prend lesdites mesures devront être épuisées. Toutefois, sur accord des États souverains et autres parties intéressées, le différend devrait être soumis à l'árbitrage ou à un règlement judiciaire international.
- « 5. L'exercice libre et profitable de la souveraineté des peuples et des nations sur leurs ressources naturelles doit être encouragé par le respect mutuel des États, fondé sur leur égalité souveraine.

<sup>3</sup> No 1314 (XII) du 12 décembre 1958.

« 6. La coopération internationale en vue du développement économique des pays en voie de développement, qu'elle prenne la forme d'investissements de capitaux, publics ou privés. d'échanges de marchandises ou de services, d'assistance technique ou d'échanges de données scientifiques, doit favoriser le développement national indépendant de ces pays et se fonder sur le respect de leur souveraineté sur leurs richesses et leurs ressources naturelles.

Lais

cue

aue ۱É

Pes

ŀ'n

ralè me

les

nat

situ ces

cor ı at

car cor

COI

έxt

oui

auti

o ie

l'hu

fair

d ut

٤de

(es

jur

la

nie d a

e ci

ацу

I 16

s e

ce

- « 7. La violation des droits souverains des peuples et des nations sur leurs richesses et leurs ressources naturelles va à l'encontre de l'esprit et des principes de la Charte des Nations Unies et gêne le développement de la coopération internationale et le maintien de la paix.
- « 8. Les accords relatifs aux investissements étrangers librement conclus par des États souverains ou entre de tels États seront respectés de bonne foi; les États et les organisations internationales doivent respecter strictement et conscientieusement la souveraineté des peuples et des nations sur leurs richesses et leurs ressources naturelles, conformément à la Charte et aux principes énoncés dans la présente résolution. »

#### Interprétation de la Déclaration

Selon un juriste, il était de l'intention de l'Assemblée générale « d'énoncer sous la forme solennelle d'une déclaration, les principes fondamentaux et les modalités de l'exercice de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, sous réserve de la condition primordiale que lesdits principes et modalité; soient conformes aux droits et aux devoirs des États suivant le droit international existant et, de plus, que les principes formulés révèlent des norme; minimums 4 ».

Selon un autre juriste, la Déclaration réaffirme de façon positive quatre principes du droit international:

- 1. Une indemnisation sera versée dans le cas d'une confiscation légal; des droits et de la propriété.
- 2. Cette indemnisation sera versée en conformité du droit international. c'est-à-dire, qu'elle doit répondre aux normes internationales.
- 3. Les accords d'investissements entre États et particuliers lient les partie; en cause.
- 4. Les accords d'arbitrage entre États et particuliers lient les parties en cause 5.

Notons ici que de l'avis général, la résolution a confirmé le droit actue! plutôt que de créer un droit nouveau. Voici l'opinion d'un juriste à cet égard Quant au caractère et aux obligations de la résolution, la majorité des membres on soutenu qu'elle tendait à énoncer le droit existant; personne n'a prétendu que l'Assemblé générale pouvait promulguer une « nouvelle loi » ou, en fait, qu'elle était autorisée « légiférer 6.

K. N. Gess, ICLQ, vol. 13, 1964, page 411. Indian Journal of International Law, octobre 1968, page 535. Gess, op. cit., page 409.

En adoptant la Déclaration de 1962 la communauté internationale reconcaissait indubitablement, après plus d'une décennie de pourparlers et de débats, que les ressources naturelles appartenaient à l'État où elles se trouvaient, ou que, à la suite d'accords internationaux, elles étaient sous la juridiction de l'État auquel avait été conféré le droit de propriété.

#### Pessources internationales

au:

∙ d∍

ssis-

t d∍

sur

des

a li

clus

fo:

t et

esse 3

cipe s

sous

les

natu-

alités

ional

rmes

uatr:

égal :

ona.

artie :

artie

actue!

gard

es on emblé

isée .

En plus des ressources qui se trouvent dans les territoires nationaux ou qui relèvent des compétences nationales, la communauté internationale s'est également occupée de certaines ressources qui échappent à ces limites. Ce sont les ressources biologiques de la mer situées au delà des limites de la juridiction nationale, celles de la lune et d'autres corps célestes, et celles des fonds marins situés au delà des limites de la juridiction nationale. La diminution constante des ressources de la mer a, en notre siècle, retenu l'attention mondiale. La conscience du fait qu'elles n'étaient pas inépuisables a intensifié l'intérêt national et international en matière de recherche, de gestion et de conservation dans ce domaine. C'est ainsi que le Canada est partie à une douzaine de conventions internationales pour la conservation des pêcheries. En ce qui concerne la lune et les autres corps célestes, le Traité de 1962 relatif à l'espace extra-atmosphérique, auquel sont parties 121 États dont le Canada, stipule ce qui suit à l'Article premier:

L'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes, doivent se faire pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit le stade de leur développement économique ou scientifique; elles sont l'apanage de l'humanité tout entière.

#### A l'Article II:

L'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes, ne peut faire l'objet d'approbation nationale par proclamation de souveraineté, ni par voie d'utilisation ou d'occupation, ni par aucun autre moyen.

En ce qui concerne le fond des mers, la résolution 2467A (XXIII) adoptée le 21 décembre 1968 par l'Assemblée générale, établissait le Comité ces utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au delà de la juridiction nationale et le chargeait, entre autres choses:

D'étudier l'élaboration des principes et des normes juridiques susceptibles de favoriser la coopération internationale dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation du fond des niers et des océans et de leur sous-sol au delà des limites de la juridiction nationale et d'assurer l'exploitation des ressources de ce domaine au profit de l'humanité, ainsi que les etigences d'ordre économique et autres auxquelles un tel régime doit satisfaire pour répondre aux intérêts de l'humanité tout entière.

Par l'entremise de ce Comité (dont le Canada et 41 autres États sont riembres), qui a tenu sa quatrième session en août à Genève, les Nations Unies s'efforcent d'élaborer un dispositif international régissant l'exploration et l'exploitation du fond des mers au delà des limites de la juridiction nationale au profit ce l'humanité.

J'aborde maintenant la question de nationalisation, qui fait l'objet de l'article 4 de la Déclaration de 1962 sur la Souveraineté permanente. Il est évident que dans le cas où un État a droit au contrôle et à l'utilisation de ses ressources naturelles, il a aussi droit d'acquisition de la propriété sous sa juridiction. Néanmoins, ce principe n'est pas tout; des traités et d'autres conventions internationales servent à assurer l'exercice de ce pouvoir. Par exemple, to it État est libre de conclure un traité avec des entreprises privées ou des personn s morales à l'étranger pour importer des capitaux et mettre en valeur ses ressources naturelles. Ces accords peuvent arrêter les conditions régissant le règlement des différends et les délais et moyens de dénonciation. Par conséquent, lorsqu'i n État exerce son droit d'exproprier une entreprise privée et que cela constitue une violation de ce genre d'accord. l'acte d'expropriation est illégal et l'Ét it en question peut être tenu aux dommages-intérêts.

Bien qu'en pratique il soit difficile ou même impossible à la partie lésce de trouver un remède efficace, le point de droit est assez clair. La validié internationale des accords entre les entreprises privées et les gouvernements est reconnue depuis longtemps, comme le prouvent les sentences arbitrales renducs dans les cas où a été soulevée la question du choix de la loi régissant l'inteprétation de l'accord. De plus, les traités commerciaux entre États formule t souvent les droits et obligations des parties au sujet de la nationalisation (les nationaux, les personnes morales et les associations ne doivent pas êtie expropriés sans observation des formes légales, sans paiement équitable ce dommages-intérêts, ni sans respect du droit d'exporter les fonds reçus à ces fins.

Du point de vue juridique, il convient de commenter un autre aspect de la question de la souveraineté des nations sur leurs ressources naturelle. Un État est tenu de ne causer ni tort ni dommage à un autre État dar s l'exercice de son droit souverain sur la mise en valeur ou l'utilisation de ses ressources. A cet égard, on pense à l'arbitrage de l'affaire Trail Smelter 7.

La mise en valeur des ressources naturelles soulève d'importantes questions économiques et politiques qui se prêtent difficilement à des règlements d'ordie strictement juridique. Pour ce qui est de la jurisprudence, elle fournit un certain dispositif, parfois assez vague, énonçant les droits d'un État et ses obligations envers d'autres membres de la communauté internationale.

Pour conclure, nous empruntons un passage de la causerie télévisée d1 professeur S. J. Langer de l'Université de Windsor 8:

Du point de vue international le Canada n'est nullement tenu, à moins qu'un trai ? ne le stipule, de partager ses richesses naturelles avec un État étranger. Cela découte directement du principe de souveraineté; mais, bien que cette doctrine et le nationalism : qui en dérive aient des incidences défavorables sur le maintien de l'ordre public sous règne du droit à l'échelle internationale, tant que nous vivrons dans un monde comme !3 nôtre, constitué d'États-nations, la souveraineté pourra servir à bon escient, soit au maintie 1 de la propriété, du contrôle et de l'utilisation du patrimoine national.

OUA

Ci

se r conc gran

afin ar is sessi

Gou

franc géné A fa

exté

scier saris ces i cenn

mesi de f

théâ et x Jean

sitio

des des bcuı

des que ď n

déra

Recueils du Tribunal international d'arbitrage, vol. 3 page 1911. « Viewpoint », Radio-Canada, le 2 juin 1970.

# Commission mixte franco-canadienne

**OUATRIÈME SESSION, OTTAWA, 1970** 

e 4 que cos

01.

OIS

to it

in 's

rces

des i'i n

iti e

Étit

és e

di é

eit

du∈s nte∵-

ıleı t

itio 1

être

ce

ins .

spect

elle . dar s

e ses

tion s

ord: e

t un

t ses

e dı

trai é écou e

alisn 3

ous ∂ me ∋

aintie 1

L'Accord culturel entre la France et le Canada, signé en novembre 1965, prévoyait la création d'une Commission mixte franco-canadienne qui devait se réunir alternativement à Ottawa et à Paris et qui examinerait les questions concernant l'application de l'Accord. Elle devait étudier, en particulier, le programme des actions à entreprendre et le soumettre à l'assentiment des deux Gouvernements.

La Commission a tenu sa quatrième session à Ottawa les 29 et 30 juin afin d'examiner l'évolution des échanges entre les deux pays dans les domaines ar istique, culturel, universitaire, scientifique et technique. Le président de la session, M. P.-André Bissonnette, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, était également chef de la délégation canadienne. La délégation française était dirigée par M. Paul Fouchet, ministre plénipotentiaire et directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques du ministère des Afaires étrangères de France.

La Commission a constaté que, dans l'ensemble, les relations culturelles, scientifiques et techniques entre les deux pays se sont développées de façon satisfaisante depuis sa troisième session et elle a décidé de s'efforcer d'intensifier ces relations. Lors de la clôture de sa quatrième session, la Commission a fait connaître, dans la déclaration suivante, les résultats de ses travaux:

« Dans le cadre du développement actuel du bilinguisme au Canada, diverses mesures ont été prévues, notamment un concours accru de la France en matière de formation et de perfectionnement linguistique.

« Dans le domaine traditionnel des échanges artistiques (arts plastiques, théâtre, musique), les deux parties ont formulé des suggestions nombreuses et variées, parmi lesquelles un projet de tournée au Canada de la troupe lean-Louis Barrault — Madeleine Renaud, la présentation en France de l'exposition Borduas et les Automatistes, et la tournée du Théâtre du Nouveau Monde.

« En ce qui concerne les échanges de personnes, et notamment de jeunes, des formules souples ont été prévues, qui devraient permettre de satisfaire à des besoins dont la diversité et le nombre vont croissant. Des contingents de beursiers qui ont donné satisfaction sont maintenus.

« Enfin, la Commission mixte a constaté avec satisfaction le développement des échanges scientifiques et a marqué sa volonté de les orienter, chaque fois que cela s'avérera utile, vers une véritable coopération dans les domaines d'intérêt commun.

« Les entretiens qui ont permis d'aboutir à des résultats concrets se sont déroulés dans une atmosphère très amicale. »

# Adoption et règlement des réclamations \*

JERS le milieu des années 1960, la plupart des pays de l'Europe de l'est avaient suffisamment intérêt à améliorer leurs relations politiques, éco: omiques et autres avec le Canada pour que les autorités canadiennes puissent entreprendre les démarches destinées à régler les réclamations que des citoy ns canadiens avaient de longue date envers ces pays. C'est ainsi qu'il devint possi de de lancer des programmes de réclamations contre la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Tchécoslovaquie. Par nature, les programmes de réclamations sont des opérations de longue haleine. Il s'agit d'abord de sollic ter auprès du public en général les réclamations réelles ou en puissance qui pourrai nt exister, puis de les faire examiner par des hommes de loi qui sont au cour ut des normes établies par la coutume et le droit internationaux pour ce genre de réclamations et d'échanger avec les requérants la correspondance nécessaire pour établir la validité de certains détails comme le titre de propriété, la pe te des biens et la valeur de la réclamation. C'est seulement une fois ces démarches terminées, ou sur le point de se terminer, que les réclamations peuvent ê re présentées à l'autre gouvernement, lequel, à son tour, a besoin d'un temps as ez long pour vérifier ses dossiers et déterminer sa propre évaluation concernant la propriété, sa perte et sa valeur.

Le moment venu, en général de six mois à un an après la soumission ces réclamations, les négociations sont entamées entre les autorités des deux p: ys en cause. Dans le cas du Canada, la délégation est généralement dirigée par l'ambassadeur du Canada accrédité auprès de l'État en cause, le chef de la section des réclamations de la Direction des affaires juridiques du ministère ces Affaires extérieures, et l'agent régional compétent. L'autre délégation st généralement dirigée par un baut fonctionnaire du ministère des Finances ou de l'équivalent du Cabinet du premier ministre au Canada et se compose de spécialistes des mesures de nationalisation dans l'État concerné.

#### Causes de retard

Plusieurs années se passent généralement avant que les négociations soint terminées. Parmi les nombreuses raisons qui causent ce délai, on peut mention er le peu d'empressement des fonctionnaires du gouvernement étranger à four ir des preuves documentaires analogues à celles qu'exigeraient les tribunaux caradiens. En outre, la Seconde Guerre mondiale et les bouleversements de l'aprosquerre ont naturellement créé des difficultés très réelles en ce qui concerne la localisation d'anciens dossiers. D'autres causes de délai existent dans l'hésitation compréhensible des débiteurs à réduire d'aussi peu que ce soit leurs réserves

436 / AFFAIRES EXTÉRIEURES

do d n age resté

la H Rou activ com juin

re ns

d ve

Caté
II e
valid
part
recl
Is d

iinp jari date d'ol

ď ai

s ac

A c des qu' p u celi p u

sec

Co

des

<sup>\*</sup> Cet article est le quatrième d'une série concernant le travail de la Direction des affaires juridiq es du ministère.

de devises étrangères déjà limitées et dans leur répugnance à donner un dédomn agement à ceux qui ont abandonné leurs possessions alors que ceux qui sont restés ne reçoivent aucune compensation.

Néanmoins, des règlements sont intervenus, avec la Bulgarie en 1966 et la Hongrie en 1970, et interviendront probablement avec la Pologne et la Roumanie dans les douze prochains mois. Pour prendre un exemple de cas activement poursuivi, les négociations des réclamations contre la Pologne ont commencé à Varsovie en octobre 1968. Le lieu de réunion était Ottawa en juin 1969 et de nouveau Varsovie en avril 1970. Entre chaque session, les renseignements fournis lors de la rencontre précédente ont été évalués et les divergences de vues se sont progressivement restreintes.

Catégories de réclamations

' Est

-0.1C

sent

y ns

si əle

e, la s de

c ter

ir int

e de

se ire

pe te

ces

ê re

as ez

nt la

ı ces

p: ys

ar

de la

e ces

ı st

es ou

se de

soi nt

oni er

our if car aapr srne la
tation
serves

ridiq ies

Il est très difficile, sinon impossible, de parvenir à un accord total sur la vilidité et la valeur de toutes les réclamations en cause, et, tôt ou tard, les deux parties définissent trois catégories de réclamations. La première contient les réclamations qui, après un échange de renseignements, se révèlent indéfendables; le deuxième, celles qui semblent valides; et la troisième, celles sur lesquelles on s'accorde pour être d'avis différent. Cette dernière catégorie, toujours la plus importante, présente des divergences de vues sur des questions d'intérêts pridiques ou d'usufruit, de date effective de la nationalisation par rapport à la date d'acquisition de la nationalité canadienne, et de répercussion du refus d'obéir à la législation intérieure de l'État en cause.

Il arrive un moment, cependant, où la partie adverse a épuisé son réperfoire d'arguments et a décidé dans son for intérieur ce qu'elle a l'intention de payer. A cette étape, les négociations prennent un tour plus politique et toute la gamme des relations entre les deux États prend alors sa valeur. C'est aussi à ce moment qu'un certain nombre d'autres ministères du Gouvernement canadien participent pus étroitement aux négociations, en particulier le ministère des Finances et chi de l'Industrie et du Commerce. En fin de compte, le règlement final sert pus à refléter l'état des relations entre les deux États que les mérites juridiques des réclamations elles-mêmes.

Outre les règlement des réclamations sous forme de somme globale, la section des réclamations de la Direction des affaires juridiques s'occupe de reclamations particulières, chaque fois que l'adoption de ces dernières par le Couvernement canadien se justifie en vertu du droit international.

# L'Assemblée mondiale de la jeunesse

NEW YORK, JUILLET 1970

Un nombre imposant de délégués, 638 venant de 110 pays, assistaient à la réunion plénière de l'Assemblée mondiale de la jeunesse, qui s'est tenue cu 9 au 14 juillet au siège des Nations Unies, à New York. Les buts annoncés de l'Assemblée, dont la tenue faisait partie intégrante de la commémoration cu vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation mondiale, étaient les suivant attirer l'attention sur les principaux problèmes à l'étude aux Nations Unies; donner à la jeunesse l'occasion d'exprimer ses opinions sur la paix, le progrès, et la coopération internationale; inviter la jeunesse à faire connaître les moyers par lesquels elle souhaite aider les Nations Unies. On espérait que, par une action raisonnable et éclairée, l'Assemblée de la jeunesse « montrerait le chemin » à la vieille génération.

en 1 de délé

l'en de

aue

de .

εt l

Air

en

Cho

Le

sur

īég

can ou inté en Ro Gil

Go du une trav cua clév sein l.en

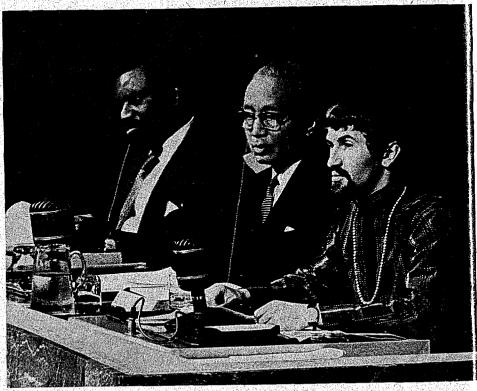
Ra

cis sar rer de

da

COI

(da



La réunion d'ouverture de l'Assemblée mondiale de la jeunesse (de gauche à droite): M. Richard Akwei (Ghana), président du Comité du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies; le secrétaire général des Nations Unies, U Thant; M. François Poulict (Canada), président du Comité d'étude de l'Assemblée de la jeunesse.

Un comité d'étude, présidé par le canadien François Pouliot, avait été créé en 1969. Tout en demandant l'aide des États membres, ce comité a recommandé de donner aux organisations nationales de jeunesse leur chance de choisir des délégués nationaux, qui assisteraient à l'Assemblée comme représentants de l'ensemble des jeunes de leur pays, et ne seraient pas embarrassés de directives de leurs Gouvernements, ni de groupes particuliers de jeunesse. On a considéré que la limite d'âge normale était de 25 ans. Le Canada a participé à raison de 30,000 dollars au fonds d'administration des Nations Unies pour l'Assemblée, et les deux compagnies aériennes nationales, Air Canada et la Canadian Pacific Airlines, ont accepté d'assurer le transport gratuit de 20 participants des nations en voie de développement.

#### Choix des délégués

Le Comité canadien du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies a surveillé le choix des délégués à l'Assemblée. Il a mis sur pied cinq comités régionaux de sélection, fixé les critères à employer dans le choix des délégués canadiens (ils devaient être citoyens canadiens; être étudiants, jeunes travailleurs ou jeunes ruraux; ils devaient avoir entre 17 et 25 ans; ils devaient porter un intérêt sincère aux questions nationales et internationales), et a fixé son choix en juin 1970. Les délégués retenus étaient Gordon Harrison Cleveland, James Roland Delaurier, Dorothy Jean O'Donnel, Michael Francon, et François Gilbert. Les délégués suppléants étaient Luba Fedorkiw et Marcel Simard.

Lorsque l'Assemblée mondiale de la jeunesse s'est réunie le 9 juillet, Gordon Cleveland, l'un des délégués canadiens, a été élu au siège de l'Amérique du Nord du Comité de direction. Ce comité a décidé le premier jour d'entamer une discussion d'ensemble sur la façon dont l'Assemblée devait mener ses travaux au cours des dix jours à venir. L'Assemblée s'est alors scindée en cuatre commissions: 1) de la paix mondiale; 2) de l'aide aux pays en voie de développement; 3) de l'éducation; et 4) de l'environnement humain. C'est au tein de ces commissions que le travail essentiel de l'Assemblée a été accompli. Les délégués ont discuté pendant plus d'une semaine de questions mondiales entrant dans chacune de ces quatre catégories.

### Rapports des commissions

L'Assemblée s'est retrouvée en réunion plénière, le 17 juillet, pour aborder la ciscussion des rapports des quatre commissions. Ces rapports, bien qu'exprimant sans doute l'opinion commune de chaque commission, n'ont pas cependant rencontré l'accord unanime des délégués de chacune d'entre elles. Les débats de la première commission et de la réunion plénière se sont souvent déroulés cans une atmosphère surchauffée et envenimée, et certains des rapports des commissions ont été adoptés sans tenir compte des amendements proposés (dans un cas en raison d'un prétendu manque de temps). L'assemblée plénière

439

à la te cu is de n cu ant:: Jnies; ogrès,

ure

min »

roite): re des Poulict en a simplement « pris note », sans les faire ratifier par un vote régulier, et toujours sans additions ni amendements.

L'Assemblée mondiale de la jeunesse, à la fin de ses débats, a adopté ur e motion qui devait être présentée à la vingt-cinquième session de l'Assemble générale des Nations Unies. Elle proposait entre autres qu'une Assemble mondiale de la jeunesse soit réunie tous les deux ans, et qu'elle soit organis e sur des bases « plus démocratiques ».

e

54

92

3

m

 $\mathbf{F}$ 

e

е

ЭC

е

L'Assemblée mondiale de la jeunesse constituait un événement sans précident dans les 25 années d'existence des Nations Unies, et il était à prévoir qu'elle soulèverait des réactions diverses. Le secrétaire général des Nations Unies, U Thant, a déclaré dans son discours de clôture:

Les opinions que vous avez exprimées, et les propositions que vous avez faites, le l'ont peut-être pas toujours été dans le langage châtié de la diplomatie, et beaucoup d'ent e elles ne procèdent peut-être pas d'idées neuves ou inédites. C'est plufôt la vigueur et a franchise avec lesquelles vous avez exprimé ces vues qui ont fait toute la valeur de vos travaux... Les débats de l'Assemblée de la jeunesse ont clairement démontré qu'il ne faut pas traiter la jeunesse comme un élément isolé dans la société, mais comme une part e intégrante de celle-ci. Les préoccupations idéologiques, politiques et autres du monde 1 e pouvaient, comme telles, manquer de se refléter dans l'attitude de la jeunesse, de faç n quelquefois plus vive même que les opinions exprimées par la vieille génération. Ceci est naturel, et devrait servir d'avertissement à ceux qui ont tendance à mettre de côté et à idéaliser la ieunesse.

#### CONFÉRENCES

Seizième Conférence générale de l'UNESCO: Paris, du 12 octobre au 10 novembre.

Réunion du Comité scientifique du Commonwealth: Kingston, Jamaïque, du 2 au 5

Conférence européenne de l'espace: Bonn, du 4 au 6 novembre.

Seizième réunion annuelle de l'Assemblée de l'Atlantique Nord: La Haye, du 6 au 11 novembre

Septième Conférence des statisticiens du Commonwealth: New Delhi, du 16 au 21 novembre.

Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth: Singapour, janvier 1971.

Conférence juridique du Commonwealth: New Delhi, janvier 1971.

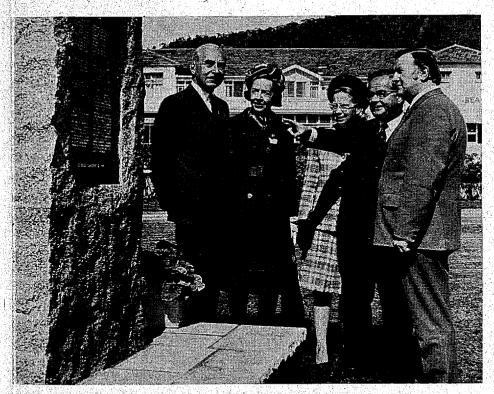
Cinquième Conférence du Commonwealth sur l'enseignement: Canberra, février 1971.

Consultation mondiale sur l'utilisation du bois dans la construction de logements: Vancouve, du 5 au 16 juillet 1971.

Cinquième Congrès de la Fédération internationale pour le traitement de l'Information Ljubljana (Yougoslavie), du 23 au 28 août 1971.

# La Tasmanie se souvient des exilés du Haut-Canada

Le souvenir des rebelles canadiens qui ont permis au Canada et à l'Australie de faire un pas en avant vers le gouvernement responsable a été évoqué e 30 septembre 1970 à Hobart, Tasmanie, lors d'une cérémonie qui a eu lieu à Sandy Bay Beach Reserve. On a alors dévoilé un monument à la mémoire des 92 exilés anglophones du Haut-Canada emprisonnés à cet endroit il y a quelque 30 années avant d'être employés au terrassement des routes. Le dévoilement a été effectué par un membre du Parlement canadien, M. Douglas Harkness, qui a relaté l'histoire de son arrière-grand-oncle, lequel avait aidé e chef des rebelles, William Lyon Mackenzie, à traverser la frontière qui sépare e Canada des États-Unis, pendant que d'autres membres de sa famille les pourchassaient. M. Harkness a déclaré que les rébellions de 1837 et 1838 dans de Haut et le Bas-Canada avaient été « une étape marquante de l'évolution



Après la cérémonie de dévoilement qui a eu lieu à Sandy Bay Beach Reserve, près de Hobart, un groupe de participants se sont réunis devant le monument de pierre orné d'une plaque commémorant la mémoire des exilés du Haut-Canada. (De gauche à droite): M. Douglas Harkness; M<sup>me</sup> Harkness; M<sup>me</sup> A. R. Menzies; M. A. R. Menzies, haut commissaire du Canada à Canberra; et M. Kevin O. Lyons, premier ministre adjoint de la Tasmanie.

c, at

iblee iblee nisce

réc :-1'el e nie 3,

s, le
'ent e
et la
e vos
fant
part e

faç∈n cie⊹t età

au ó

ui 11 ui 27

71.

ouve:,

constitutionnelle des colonies britanniques ». La plupart des réformes auxquelles les exilés croyaient furent incorporées dans les constitutions rédigées par Loid Durham dans les années 1840 pour le Haut et le Bas-Canada, et furent étendues aux colonies d'Australie lorsque les constitutions qui les instituaient États indipendants furent rédigées, dans les années 1850.

La brève cérémonie, dont le déroulement avait pour cadre un parc attrayant du quartier résidentiel de Hobart, a été organisée en collaboration avec le Gouvernement de Tasmanie. Celui-ci était représenté par le premier minist e adjoint et secrétaire en chef, M. K. O. Lyons, et le conseil municipal de Hobart était représenté par le lord-maire par intérim, M. le conseiller T. C. Alle Le haut commissaire du Canada en Australie et M<sup>me</sup> A. R. Menzies étaient venus tout exprès de Canberra pour participer à cette cérémonie, à laquel e assistaient également M<sup>me</sup> Harkness et quatre-vingts invités.

Cette année également, quelque temps auparavant, le premier minist e Trudeau avait également rappelé le souvenir d'un groupe de 58 exilés francophones du Bas-Canada, lors d'une cérémonie tenue à Cabarita Park, Concord, dans la banlieue de Sydney, et au cours de laquelle le premier ministre avait dévoilé un monument commémoratif 1.

11.

M

14.

11.

 $14^1$ 

14.

11.

14.

14.

М.

M.

И.

М.

Ces prisonniers politiques ont été les tout derniers à être envoyés en détention dans les colonies pénitentiaires britanniques d'outre-mer et, en 1842, était adoptée une loi prévoyant que les prisonniers seraient désormais détenus dans les pénitenciers provinciaux seulement. Les exilés canadiens ne constituaient qu'une petite fraction des 17,000 prisonniers que l'on avait envoyés sur a Terre de Van Diemen. Parmi les Canadiens, au moins trois, Samuel Washburn, Michael Frears et M. A. Dutcher, épousèrent des Australiennes et s'établirent en Tasmanie, bien qu'il n'ait pas été possible de retrouver leurs descendants. Environ 13 patriotes moururent en exil, mais au moins quarante revinrent en Amérique du Nord vers la fin des années 1840.

Dans son allocution, M. Harkness a également souligné qu'il était opportun de commémorer ce pas en avant dans l'évolution vers le gouvernement responsable au Canada et en Australie au moment où les membres de l'Association parlementaire du Commonwealth, représentant les membres élus de 26 pays indépendants et territoires du Commonwealth, effectuaient une tournée de la Tasmanie, avant le début de la Conférence de Canberra, qui devait avoir lieu du 1<sup>er</sup> au 9 octobre 1970.

A l'avenir, les milliers d'Australiens et de touristes étrangers qui se rendront à Sandy Bay Beach Reserve, et y verront le monument de pierre orné d'ur e plaque commémorative rédigée en anglais et en français, sentiront vibrer dat s leur cœur les sentiments qu'expriment les vers suivants, écrits par l'un des exilés canadiens, Lynus Miller, sur la mort d'un ami qui partageait son exil, et publiés dans le Colonial Times de Hobart:

<sup>1</sup> Voir Affaires Extérieures, août 1970, page 301.

Étranger, veux-tu que je te confie Pourquoi donc j'ai recherché ce tombeau, Pour venir mêler les pleurs d'un ami Avec les cendres d'un héros

C'était pour lui souhaiter la douce paix, Exilé qu'il est en terre étrangère, Et pour planter dessus son buste épais La rose qu'a cueillie un frère.

C'était pour ériger une humble pierre, Pour que la gloire du héros on note, Avec dessus cette inscription altière, « Ici repose un patriote ».

### NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

- M. I. W. McLean, de l'administration centrale, est affecté à la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Vietnam, à compter du 31 août 1970.
- M. J. A. Dougan, haut commissaire du Canada en Guyane, est nommé haut commissaire du Canada en Nouvelle-Zélande à compter du 31 août 1970.
- M. D'I. Fortier, ambassadeur du Canada en Tunisie, est nommé également ambassadeur du Canada en Lybie, à compter du 31 août 1970.
- G. F. Bruce, de l'administration centrale, est affecté au Collège de la Défense nationale à Kingston, à compter du 31 août 1970.
- Mne J. B. Grant est retraité de la Fonction publique à compter du 31 août 1970.
- M. K. B. Williamson est nommé ministre à l'ambassade du Canada à Washington, à compter du 31 août 1970.
- M. D. B. Wilson, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Rome, à compter du 31 août 1970.
- M. J. L. C. Leclerc, de l'administration centrale, est affecté au consulat canadien à Détroit, à compter du 31 août 1970.
- 14. L. D. A. Culbert, du bureau du haut commissaire du Canada à Londres, est affecté à Ottawa, à compter du 1er septembre 1970.
- M. B. J. Cherkaski, de l'ambassade du Canada à Téhéran, est affecté à l'ambassade du Canada à Rio de Janeiro, à compter du 1er septembre 1970.
- M. R. D. Voyer, est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent de gestion de la recherche, et affecté à l'ambassade du Canada à Paris à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1970.
- 14. A. J. Torobin est transféré du ministère des Affaires extérieures au ministère des Communications, à compter du 1er septembre 1970.
- M. A. D. Small, du bureau du haut commissaire du Canada à Dar-ès-Salaam, est affecté au bureau du haut commissaire du Canada à Londres, à compter du 1er septembre 1970.

elles Loid dues nd:-

iyant eche iistre obart Allen aient

nist. e ancocord, avait

enticn

juel e

était
dars
uaient
sur a
iburn,
ent en

nviren érique portun

esponciation 5 pays de a ir lieu

ndront d'ur e er das s

un des n exil,

- M. C. V. Svoboda, de l'administration centrale, est affecté au bureau du haut commissaire du Canada à Wellington, à compter du 1<sup>ex</sup> septembre 1970.
- M. P. Malone, haut commissaire du Canada au Nigéria, est nommé commandant adjoin du personnel de direction du Collège de la Défense nationale à Kingston, à comptedu 1° septembre 1970.
- M. J. O. Parry, de l'administration centrale, est envoyé à l'Université de Toronto à titre de diplomate associé pour l'année universitaire 1970-1971, à compter du 1<sup>ex</sup> septembre 1970.
- M. R. M. MacDonnell, haut commissaire du Canada en Nouvelle-Zélande, est nomme haut commissaire du Canada à Ceylan, à compter du 2 septembre 1970.
- M. D. M. Collacott, du bureau du premier délégué commercial à Hong Kong, est effecte à l'administration centrale à compter du 5 septembre 1970.
- M. P. M. Roberts, de la délégation du Canada au Conseil de l'Atlantique Nord, à Bruxelles, est affecté à l'administration centrale, à compter du 5 septembre 1970.
- M. R. Villeneuve démissionne du ministère des Affaires extérieures le 8 septembre 1970
- M. O. A. Chistoff, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada : Athènes, à compter du 8 septembre 1970.
- M. R. M. Robinson, du bureau du haut commissaire du Canada à Wellington, est affecta à l'administration centrale, à compter du 11 septembre 1970.
- M. D. S. McPhail est nommé ambassadeur du Canada au Venezuela, à compter du 17 septembre 1970.
- M. J. G. D. Grégoire de Blois, de l'ambassade du Canada à Rome, est affecté à l'administration centrale, à compter du 12 septembre 1970.
- M. C. R. Gauthier, de l'ambassade du Canada à Rio de Janeiro, est affecté à l'administration centrale, à compter du 12 septembre 1970.
- M<sup>11e</sup> M. R. Vézina, de l'ambassade du Canada à Dakar, est affectée à la délégation du Canada auprès de la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Vietnam, à compter du 15 septembre 1970.

\_e

٧i

Co

٧i

Çd

 $A_{\rm II}$ 

٧i

Co Co

Νa

n

- M¹¹º M. S. McKay, de l'ambassade du Canada à Stockholm, est affectée à l'ambassade du Canada à Copenhague, à compter du 17 septembre 1970.
- M. S. Grey, de l'ambassade du Canada à Athènes, est affecté à l'administration centrale à compter du 18 septembre 1970.
- M<sup>me</sup> A. Ter Heijden est affectée au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent de l'administration du personnel 1, à compter du 21 septembre 1970.
- M. A. S. McGill est nommé haut commissaire du Canada au Nigéria, à compter du 21 septembre 1970.
- M. S. A. Freifeld, chargé d'affaires a.i. à Montevideo, est nommé ambassadeur du Canada en Colombie, à compter du 23 septembre 1970.
- M. R. Garneau, consul général du Canada à Bordeaux, est nommé ambassadeur e délégué permanent du Canada à l'UNESCO à Paris, à compter du 23 septembre 1970
- M. S. April, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Rome à compter du 27 septembre 1970.
- M. P. A. Beaulieu, ambassadeur du Canada en France, est nommé ambassadeur du Canada au Portugal, à compter du 29 septembre 1970.
- M. M. G. Von Nostitz, de la délégation du Canada à la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Vietnam, est affecté à l'ambassade du Canada à Vienne à compter du 30 septembre 1970.

# AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère. On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication,

de préférence avec indication de source.

sair

join. ipte

titre

mbre

mme

ffecte

d. :

1970

da i

ffecte

lu 11

cté :

ration

on di de ai

ide di

ntrale

ent de

du 21

Canada

eur e 1970 Rome

eur di

nale de Vienne

ndex du Volume XXII

).

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis

et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$2.50. Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à Information Canada, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

ministère des Postes, Ottawa.

| 9     | 7.01 |     | v       | 777       | λ    | To    | 10   | 36  |         | . <i>I</i> | n        | h | IP  | 1    | 1P   | ?      | W     | 10   | t 1.6   | ?"(    | 25    |        | Dé     | cem   | brė | 19   | 70 |
|-------|------|-----|---------|-----------|------|-------|------|-----|---------|------------|----------|---|-----|------|------|--------|-------|------|---------|--------|-------|--------|--------|-------|-----|------|----|
|       | 1.00 |     |         | 100       |      |       | 30   |     |         | -          | ·        | 7 | 7   | 13.5 | 7    | . 1 1  |       |      |         |        |       |        | Cartin |       |     |      |    |
|       |      |     |         |           |      |       | 400  |     |         |            |          |   |     |      |      |        | 4. 10 |      |         |        |       | <br>   |        |       |     |      |    |
| 41    |      | 500 | 50,50   |           | 100  |       |      |     |         | 1.650      | 1.0      |   | 100 |      |      | 0.00   |       | 1.75 |         | 17. or | 1.00  |        |        |       |     | 35.7 |    |
| (b. 8 |      |     | 11.0    | 3 (P + 1) | 11.5 | 35.00 |      | 100 |         |            | 1. 1     |   |     |      | *    | . 17.1 |       | De   | 1.0     | 100    | 15. 4 | S 1077 |        |       |     |      |    |
| 11    | 07 J | Wi. | 1       |           | 11.  | 13.00 |      |     |         | 32 1.22    | 440, 671 |   |     | · .  |      | 72     |       |      | State 1 | 10.00  | W 112 |        |        | 4 8 4 |     |      |    |
| 73.5  | 1    |     | 3 43 12 |           |      | 62 6  | 17.5 |     | F 4 .75 |            |          |   |     |      | 1.00 |        |       |      |         |        | - 12  |        |        |       |     |      |    |

| Le Canada reconnaît la République populaire de Chine                        | - 4           |
|---|---------------|
| Vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies                              |               |
| e désarmement: possibilités de nouveaux progrès                             |               |
| Comité ministériel canado-américain du commerce et des affaires économiques |               |
| Visite du premier ministre du Ghana   | -             |
| Les îles Fidji accèdent à l'indépendance                                    |               |
| Conférence de l'ONU sur le commerce et le développement                     | <del></del> - |
| Visite du premier ministre d'Israël   | -             |
| Convention sur l'élimination de la discrimination raciale                   |               |
| Nominations, mutations et démissions au ministère des Affaires extérieures  |               |

# Le Canada reconnaît la République populaire de Chine

LE DÉROULEMENT DES NÉGOCIATIONS

DEPUIS le jour d'avril 1949 où l'armée rouge chinoise est entrée à Nankin jusqu'au 13 octobre 1970, date à laquelle l'honorable Mitchell Sharp s'est levé à la Chambre des communes pour annoncer la reconnaissance de la République populaire de Chine, l'état des relations entre le Canada et la Chine ét it rarement considéré avec satisfaction à Ottawa. Les Gouvernements canadie is qui se sont succédé de 1949 à 1968 avaient examiné la possibilité d'entrer un relations avec le Gouvernement de Pékin, qui détenait si manifestement le pouvoir effectif.

1'As

mei

Tru 196 Rép la s

nou du

l'ét:

έtu

ture

ďÉ

lign

cue

ı ai

Ch

tioi

con

à l

vue

cei

reté

laa

ces

ξXĮ

Fos

C'e

cue

ce

exp

SIL

fait

r.'a

сe

des la

ıel

pa

L'engagement dans des camps opposés de la République populai e de Chine et du Canada lors de la guerre de Corée (qui a commencé en ju n 1950) rendait impossible à tout gouvernement canadien d'envisager l'établissement de relations avec Pékin, que ce soit pendant le cours des hostilités ou dans l'atmosphère d'amertume qui a suivi immédiatement. Des porte-parole cantidiens successifs ont néanmoins exprimé, généralement dans le contexte des Nations Unies, des idées diverses tendant à permettre d'établir un contact avec la République populaire de Chine dans des conditions acceptables non seulement pour les Chinois, mais encore pour la communauté internationale en général. Ces idées visaient dans leur ensemble à résoudre le problème posé par les exigences réciproques et exclusives de Pékin et de Taipeh. Dans la mesure du le Gouvernement de Pékin prêtait une attention quelconque à ces efforts vena ut de pays bien disposés, les réactions étaient ostensiblement négatives. Aucu le des formules présentées n'a suscité non plus une approbation publiquement exprimée de la part du Gouvernement de Taiwan.

L'insatisfaction du Canada à l'égard des relations avec la Chine s'est révél le non seulement dans son intérêt pour la question aux Nations Unies, mais encore d'une manière différente dans le contexte bilatéral. Il est significatif de constat r que bien que la représentation du Canada à l'étranger soit passée de 35 missio is diplomatiques en 1949 à quelque 70 en 1968, le Gouvernement a continuellement évité de rendre un règlement éventuel plus difficile en ouvrant une ambassa le du Canada à Taipeh. (L'ambassade de la Chine nationaliste à Ottawa, ouverte en 1942, n'a pas, bien entendu, été touchée par le déplacement du siège de son propre Gouvernement de Tchongking à Nankin puis à Taipeh.)

Mouvement de rapprochement bilatéral

La décision du Canada de passer de l'opposition à l'abstention sur la résolution albanaise (consistant à retirer le siège de Taiwan pour le donner à Pékin) à

l'Assemblée générale des Nations Unies de 1966 a ouvert la voie à un mouvement de rapprochement bilatéral sur cette question. Le premier ministre Trudeau l'a exprimé en termes plus nets lors de sa campagne électorale de mai 1968 en déclarant qu'il s'efforcerait de reconnaître aussitôt que possible la République populaire de Chine et de permettre à son gouvernement d'occuper le siège de la Chine aux Nations Unies.

Telle était la situation à l'été de 1968 lorsque le Gouvernement Trudeau rouvellement élu a prié le ministère des Affaires extérieures de revoir la politique du Canada à l'égard de la Chine en vue de trouver un terrain d'entente pour l'établissement de relations avec la République populaire de Chine. Cette étude, terminée à l'automne de 1968, a fixé les grandes lignes tendant à l'ouverture de négociations avec la République populaire de Chine. Le secrétaire c'État aux Affaires extérieures a mis en lumière un point fondamental de cette ligne de conduite en déclarant au cours d'une émission télévisée en janvier 1969 que la reconnaisance du Gouvernement de Pékin impliquerait « la non-reconnaissance de celui de Taiwan en tant que gouvernement de l'ensemble de la Chine ». Le Canada est devenu le point de mire de l'intérêt public et international lorsque M. Sharp a annoncé le 10 février 1969 à la Chambre des communes que l'ambassade du Canada à Stockholm avait reçu des instructions à l'effet de proposer à l'ambassade de Chine locale l'ouverture d'entretiens en vue de la reconnaissance et de l'échange d'ambassadeurs. Le ministre déclarait ceux jours plus tard en réponse à une question:

Je doute fort que le Gouvernement canadien ou reconnaisse ou conteste la souveraiteté de Pékin sur Formose.

C'était la première fois que le Gouvernement formulait la position à liquelle il n'a pas cessé de se tenir au sujet de Taiwan pendant tout le cours ces négociations et qui apparaît, légèrement modifiée, dans la déclaration explicative du 13 octobre du ministre faisant part des termes de l'accord.

#### Position fondamentale du Canada

C'est aussi le 12 février 1969 que le ministre a déclaré en réponse à une cuestion du très honorable John Diefenbaker, qui comparait la déclaration de M. Sharp avec une précédente déclaration de M. Trudeau:

La politique du Gouvernement sur la reconnaissance de la Chine a été récemment exprimée par le premier ministre et par moi-même. Il se peut que notre politique diffère sur un point ou sur un autre de ce qui avait été indiqué précédemment, mais le fait est là.

Le ministre confirmait par là la reconnaissance par le Gouvernement du fait qu'aucun des deux gouvernements qui prétendaient représenter la Chine n'accepterait la moindre dérogation à ce droit exclusif d'être le porte-parole de l'ensemble de celle-ci, et qu'on était obligé d'en tenir compte dans la poursuite des négociations engagées. Le Canada se refuserait à prendre position sur le statut de Taiwan mais poursuivrait les négociations en vue d'établir des relations avec le gouvernement chinois qui détenait en fait le pouvoir dans le pays. Cette position fondamentale a été adoptée dès le début des négociations

olution ékin) à

inkin

s'est

lép 1-

ét, it

die is

er (n

nt le

ulai e

ı ju n

disse-

dans

can 1-

e des

avec

eme it

néral.

ar 1:s

ire (ù

vena it nicune

eme it

évél :e

enco e

nstat :1

issio is

leme at

assa le

ouver te

de son

de Stockholm, où la première réunion s'est déroulée à l'ambassade de Chine 1:

reco

avec

Γου

et d com

com

mat

était recc

effo

trou

diffi

nem

rol

que

sans

C'es

inte miqu

can

d'es

auto

les

pub

cier

ıéuı

sug

par

l'en

ner

on can

la

aml

2**u** 

leui

fait

ce

pag

La politique du Gouvernement canadien s'est également précisée sur un autre aspect du problème de Taiwan, qui était de savoir si l'on pouvait continuer à reconnatîre le Gouvernement de Taipeh. M. Sharp a déclaré à ce sujet le 29 mai 1969:

La politique du Canada est celle d'une seule Chine et tant que le Gouvernement nationaliste prétend être aussi celui de la Chine nous ne pouvons reconnaître en même temps. Pékin et Taiwan.

Il a été encore plus explicite dans la déclaration qu'il a également faite la Chambre des communes le 21 juillet;

Nous ne cherchons pas à pratiquer la politique de deux Chines, ni celle d'une Chine et d'un Gouvernement de Taiwan. Notre politique est de reconnaître un seul gouvernement chinois. Nous ne posons pas et n'avons jamais posé comme condition à un accord en vue de l'ouverture de relations diplomatiques l'approbation par le Gouvernement de la République populaire de Chine du pouvoir du Gouvernement canadien dans nos limites territoriales. Une telle façon de faire pourrait jeter le doute sur l'étendue de notre souveraineté. Nous ne pensons pas qu'il serait opportun ni conforme à l'usage international de demander au Canada d'approuver l'attitude du Gouvernement de la République populaire de Chine quant à l'étendue de sa souveraineté territoriale. Contester cette attitude serait bien entendu aussi inopportun.

## Autres conditions de l'accord

La question Taiwan n'est évidemment pas la seule qu'aient discutée les négociateurs de Stockholm. L'interlocuteur chinois voulait par exemple avoir également l'assurance que le Canada adopterait aux Nations Unies une attitude conforme à celle exprimée par le représentant canadien quant à la reconnaissance d'un seul gouvernement chinois; il voulait en particulier obtenir l'assurance que le Canada appuierait l'admission du Gouvernement de Pékin et retirerait son appui au titulaire actuel du siège de la Chine. On a donné l'assurance que le vote du Canada à New York serait conforme à la reconnaissance par lui d'un nouveau gouvernement d'une seule Chine.

Les Chinois souhaitaient également obtenir la garantie que les relations officielles avec Taiwan seraient rompues à la suite de l'établissement de relations avec Pékin. Ce point ayant été éclairci par les déclarations gouvernementales citées ci-dessus, les négociateurs canadiens n'ont eu aucune difficulté à accéde à cette demande.

On a recherché du côté canadien l'assurance que l'établissement de relations s'accompagnerait de l'amélioration des contacts et de la recherche de solutions aux problèmes bilatéraux qui s'étaient accumulés au fil des années. Cela signifiait que l'on pourrait discuter des demandes d'indemnisation du Canada dans des affaires telles que celle de la nationalisation de la compagnie maritime Ming Sung. Nous avons reçu des assurances satisfaisantes, de même que dans le domaine de la négociation d'accords consulaires. Un accord est aussi intervenu, aux termes du communiqué, sur l'octroi aux représentants du Canada en Chine (et aux représentants de la Chine au Canada) d'un traitement « conforme à l'usage international ».

د ا خ

uı

ıu∈"

2)

mer t

ıêm∍

te i

Chine mer t

d eı

le 13

mites ouve-

al de

ılair :

sera t

ıégoavoi: itud: sanc : ranc : rerait e qu: ui d ı

ations ations ntales céde: rela-

mées. n du ) agni mêm : rd est its du

ement

ie d:

autorités chinoises.

L'établissement d'un projet de communiqué qui relaterait l'accord de reconnaissance et d'échange d'ambassadeurs a commencé en octobre 1969 avec la remise par les Chinois d'un projet qui répondait à toutes leurs exigences. 'fout un échange de contre-projets canadiens assortis d'amendements chinois et de contre-amendements canadiens a suivi. Il est rapidement apparu dans le cours de ces discussions que les Chinois n'étaient susceptibles d'accepter qu'un communiqué contenant l'élément essentiel que représentait pour eux l'affirmation de leur position quant à Taiwan. Les Canadiens étaient d'avis qu'il était inopportun d'inclure un tel élément dans un communiqué traitant de la reconnaissance et de l'échange d'ambassadeurs mais ils se sont néanmoins efforcés de faire face à la situation. Le problème qui se présentait était de trouver un moyen approprié d'exprimer notre « neutralité » sur Taiwan. Les difficultés de sémantique inhérentes à cette situation sont évidentes et le Gouvernement canadien a finalement décidé que la meilleure façon de résoudre ce problème était de « prendre note » simplement de la position chinoise et d'expliquer seul ensuite par une déclaration unilatérale la position exacte du Canada, sans qu'il soit besoin de discuter une terminologie acceptable de part et d'autre. C'est ainsi que les négociateurs canadiens de Stockholm ont informé leurs interlocuteurs chinois de l'intention de leur gouvernement et leur ont communiqué le texte de la déclaration que ferait M. Sharp en présentant au public canadien le communiqué conjoint. Cette déclaration explicative qui était d'essence purement canadienne n'appelait aucun commentaire de la part des

Les négociateurs se sont mis d'accord à la réunion du 1<sup>er</sup> août 1970 sur les premier et dernier paragraphes du communiqué tel qu'il a en définitive été publié et ont discuté d'autres formules en ce qui concerne Taiwan. Les Canaciens ont communiqué aux Chinois la déclaration explicative canadienne à la réunion suivante du 18 septembre et les deux parties ont fait de nouvelles suggestions en vue de la solution de leur différend au sujet de Taiwan. Les parties se sont mises d'accord à la réunion du 3 octobre sur le contenu de l'ensemble du communiqué, sous réserve de la ratification de leurs gouvernements respectifs, et des discussions ont été entamées sur les accords définitifs; on a discuté du moment exact où les déclarations seraient faites et de la forme cans laquelle l'accord serait matérialisé. On s'est finalement mis d'accord et à la vingt et unième réunion du 10 octobre, Mademoiselle Margaret Meagher, ambassadeur du Canada à Stockholm, et M. Wang Tung, ambassadeur de Chine au même lieu, se sont signifié leur accord en leur qualité de représentants de leurs gouvernements respectifs.

(On trouvera le texte du communiqué conjoint et du commentaire qu'a fait M. Sharp à la Chambre des communes lorsqu'il a annoncé l'établissement de relations avec Pékin, dans le bulletin Affaires Extérieures de novembre 1970, page 406.)

# Vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies

Lors de la clôture de la séance commémorative de l'Assemblée générale, le 24 octobre, l'ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies, M. Yvon Beaulne, exprimait l'espoir que l'anniversaire de l'ONU serait considéré « non seulement comme une fin d'étape, mais comme un nouveau départ, nous stimulant tous à redoubler d'efforts en vue de la réalisation des buts ce la Charte ».

rrogi

Natio

céréi à Ot

ne

ću d

États

étran

M. N

jour.

tion

discr

t aité

álloc M. E

bassa l'Ass

Trois

La

mem de n

dans

s ispe

u

conc

pays

La c

s abs

Princ

La d amic

Les préparatifs en vue de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation ont commencé dès septembre 1968, après lecture du rapport annuel sur les activités des Nations Unies par le secrétaire général, U Than, qui signalait la nécessité « de redoubler d'efforts en vue de favoriser l'entenne internationale et de se consacrer avec une foi renouvelée aux principes d'ordre moral et international énoncés dans la Charte». Il ajoutait que le « vingcinquième anniversaire de l'Organisation fournira bientôt cette occasion aux États membres ».

Un Comité préparatoire était chargé d'étudier les meilleurs moyens ce célébrer cet anniversaire et d'adopter un thème approprié. Il choisit le thème: Paix, justice et progrès. A l'échelon international, le Comité préconisait que des timbres commémoratifs soient émis, que des distinctions honorifiques soient décernées aux membres éminents du personnel de l'ONU, que les États soient exhortés à ratifier divers instruments internationaux ou à y adhérer, que so t célébré à San Francisco l'anniversaire de la signature de la Charte (26 juin 1945), qu'une Assemblée mondiale de la Jeunesse se tienne à New York en juillet et qu'une session commémorative spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies ait lieu au Siège à New York.

## Comité canadien pour le 25e anniversaire

Sur le plan national, les gouvernements étaient invités à organiser des progranmes nationaux en coopération avec des groupes non gouvernementaux. Au Canada, le Gouvernement accordait une subvention de 25,000 dollars au Comité canadien pour le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, établi au début de 1970 et chargé de coordonner les activités nationales sots la direction de M. L.-A. Couture. La subvention comprenait les fonds nécessaires pour l'envoi des délégués canadiens à l'Assemblée mondiale de la Jeunesse <sup>1</sup>. Les activités du Comité tendaient surtout à attirer l'attention du public sur l'anniversaire et sur les aspirations et objectifs des Nations Unies. Elles consistaient, entre autres choses, à documenter et à aider les groupes et universités qui souhaitaient célébrer cet anniversaire, et à organiser des

<sup>1</sup> Voir Affaires Extérieures, livraison de novembre 1970, p. 438

programmes publics dans les villes du Canada. (Le 24 octobre, journée des Nations Unies, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures assistait à une cérémonie du salut au drapeau des Nations Unies sur la colline du Parlement à Ottawa.)

A New York, l'Assemblée générale de l'ONU a tenu du 14 au 24 octobre une session commémorative à laquelle assistaient de nombreux chefs d'État eu de gouvernement et ministres des Affaires étrangères, dont le président des États-Unis, le premier ministre de la Grande-Bretagne, les ministres des Affaires étrangères de l'Union soviétique et de la France. Le Canada était représenté par M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a prononcé le ciscours d'ouverture de la session commémorative le 14 octobre. Le même jour, M. Sharp a déposé auprès de l'ONU les instruments canadiens de ratification de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, et d'adhésion à la Convention de Vienne sur le droit des traités. La Journée des Nations Unies proprement dite a été marquée par des allocutions du secrétaire général, U Thant, du président de l'Assemblée générale, M. Edvard Hambro, et des représentants des grands groupes régionaux. L'ambassadeur du Canada auprès de l'ONU, M. Yvon Beaulne, s'est adressé à l'Assemblée au nom du Groupe des nations d'Europe occidentale et autres pays.

#### Trois déclarations solennelles

rale,

 $\mathbf{N}$ .

idéré

part.

s ce

saire

ppo t

han:

itenie

ordie

ving -

aux

is ce

ıèm€:

t que

soiei t

soiei t

e so t

5 juia

rk ea

le des

gran -

c. Au

ırs au

Unie:,

s sois

néce: -

de la

ion du

Unies ipes et

er des

La session commémorative visait principalement à obtenir l'accord des membres au sujet des déclarations solennelles, à permettre aux États membres de montrer leur satisfaction à l'égard des progrès réalisés par l'Organisation dans diverses sphères d'activité, et à dégager les grands problèmes encore en sispens dans chaque domaine et les perspectives de solution à cet égard. Le 24 octobre, la session commémorative adoptait trois déclarations:

- une déclaration sur les principes juridiques internationaux concernant les relations amicales et la coopération entre États en accord avec la Charte des Nations Unies;
- 2. une déclaration sur la stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement;
  - une déclaration à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies. (La délégation canadienne a joué un rôle prépondérant en vue d'obtenir l'unanimité à propos de cette Déclaration.)

L'Assemblée générale avait adopté aussi « un programme spécial d'action concernant l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux », que tous les membres n'ont pas approuvé. La question fut donc mise aux voix et le Canada et un certain nombre de pays s'abstinrent de voter en l'occurrence.

## Principes juridiques internationaux

La déclaration sur les principes juridiques internationaux concernant les relations amicales et la coopération entre États énonçait les sept principes suivants:

1. Les États doivent s'abstenir dans leurs relations internationales d'utiliser la menace ou la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre État, ou de tout acte en contradiction avec les buts des Nations Unies

réun

cuiè

décl

raix

Nat

conf

les e

la ( mai

rati

croi

la c

hun

Mat

l'inc

ries

ami

rou

r oli

la

r rii

rir

car

inte

affa

COC

Bta

la (

dro

(in

a va Itot

int eté

(ra

- 2. Les États doivent régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques de manière que la paix, la sécurité et la justice internationales re soient pas en danger.
- 3. Les États ont le devoir de ne pas intervenir dans les affaires qui ressortissent à la juridiction d'un autre État, en accord avec la Charte.
- 4. Les États ont le devoir de coopérer les uns avec les autres selon les principes de la Charte.
- 5. Les États ont des droits égaux et les peuples ont le droit d'autodétermination.
- 6. Les États sont égaux en matière de souveraineté.
- Les États doivent remplir de bonne foi les obligations qui leur incombent selon la Charte.

#### Stratégie internationale du développement

Un point marquant de la session a été l'adoption de la Stratégie du développement. Elle établit des principes fondamentaux dont s'inspireront ceux qui ont assumé la tâche cruciale du développement économique et social pour la réalisation de buts et d'objectifs raisonnables et pratiques que les membres ont adoptés à l'unanimité.

Le Canada a accepté la Stratégie, qui exprime la volonté et la détermination de l'ONU et de ses membres de déployer tous leurs efforts dans la poursuire des buts et objectifs énoncés. Le Canada s'est déclaré prêt, de nouveau, à affecter 1 pour cent de son PNB en ressources financières destinées aux pars en voie de développement et il a accepté le nouvel objectif de .70 pour cent cu PNB à consacrer à l'aide officielle au développement. Le Canada, comn e plusieurs autres pays industrialisés, n'a pu fixer de dates précises pour a réalisation de ces objectifs.

En séance plénière, le Canada a fait valoir qu'on doit protéger le processus de développement contre les fluctuations des allocations d'aide qui résulteraient de considérations budgétaires ou financières. L'an prochain, par exemple, notre assistance officielle au développement augmentera d'environ 17 pour cert, soit presque le double du taux de croissance du revenu national des dernières années.

Voici le texte de la troisième déclaration dont il est fait mention à a page 451.

L'Assemblée générale adopte

la Déclaration ci-après 2:

<sup>2</sup> Document présenté par le Comité pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation 638 Nations Unies (A/8103/Add. 1, annexe, et A/8103/Add.2) et examiné par l'Assemblée générale à 32 1880° séance plénière, le 22 octobre 1970.

## Déclaration à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

Nous, représentants des États membres de l'Organisation des Nations Unies, réunis au Siège de l'Organisation le 24 octobre 1970 à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies, déclarons solennellement ce qui suit:

- 1. Désireux de servir les objectifs fixés pour cet anniversaire, à savoir la paix, la justice et le progrès, nous réaffirmons notre attachement à la Charte des Nations. Unies et notre volonté de nous acquitter des obligations qu'elle nous confère.
- 2. L'Organisation des Nations Unies, en tant que centre où s'harmonisent les efforts des nations vers la réalisation des buts énoncés à l'Article premier de la Charte, a, malgré ses limitations, apporté une importante contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales, au développement entre les nations de relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et à la réalisation de la coopération internationale dans les domaines économique, social, culturel et humanitaire. Nous réaffirmons notre conviction profonde que l'Organisation des Nations Unies constitue un des moyens les plus efficaces de renforcer la liberté et l'indépendance des nations.
- 3. Conformément aux buts de la Charte, nous réaffirmons que nous somries résolus à respecter les principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États. Nous déploierons le maximum d'efforts pour établir de telles relations entre tous les États, quels que soient leurs systèmes rolitique, économique et social, sur la base du respect rigoureux des principes de la Charte et, en particulier du principe de l'égalité souveraine des États, du principe que les États s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépencance politique de tout État, du principe que les États règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, du devoir de ne pas intervenir dans les affaires qui relèvent de la compétence nationale d'un État, du devoir des États de coopérer les uns avec les autres conformément à la Charte, et du principe que les Etats remplissent de bonne foi les obligations qu'ils ont assumées conformément à la Charte. Dans le domaine du développement progressif et de la codification du droit international, où d'importants progrès ont été enregistrés pendant les vingtcinq premières années d'existence de l'Organisation des Nations Unies, il faudrait avancer encore pour favoriser le règne du droit entre les nations. A cet égard, nous nous félicitons de ce que la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États ait été adoptée aujourd'hui même conformément à la Charte des Nation Unies.
- 4. Malgré ses succès, l'Organisation se trouve encore en présence d'une grave situation d'insécurité et des conflits armés ont lieu en divers points du

icipes

issent

er la

tique itions

ovens

es re

ation.

mbent

lopp:ui ont réalies ont

naticn ursui e eau, à c pays ent cu comn e

ocessus eraient emple, r cent, ernières

n à a

ation ¢≋ rale à ia monde, cependant que continuent la course aux armements et les dépenses d'avmement et qu'une grande partie de l'humanité souffre de sous-développement économique. Nous réaffirmons que nous sommes résolus à prendre des mesures concrètes pour nous acquitter de la tâche essentielle qui incombe à l'Organisatio 1 des Nations Unies — celle de maintenir la paix et la sécurité internationales -étant donné que la solution de maints autres problèmes cruciaux, notamment ceux du désarmement et du développement économique, lui est indissolublement liée, et pour parvenir à un accord sur des procédures plus efficaces propres à mettre l'Organisation des Nations Unies en mesure d'exécuter des opérations de maintien de la paix conformes à la Charte. Nous invitons tous les États membres à recourir plus largement au règlement pacifique des différends et des conflits internationaux par les movens prévus dans la Charte, et, notamment, par voie de négociations, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage et de réglement judiciaire, en faisant appel, s'il y a lieu, aux organes compétents ce l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'en ayant recours aux organismes ou accords régionaux ou à d'autres moyens pacifiques de leur choix.

les

de

up]

cor

Dé ado

vea

dei

but

est

cst

'né

litio

tio

ďo

pra

cin

DOI

des

tioi

ľhι

doi rati

dro

or

pre

la

drc

acc

COL

 $\mathbf{n}$ 

les

cai

de

ou l'O

l'a

tit

a

de

- 5. Au seuil de la Décennie du désarmement, nous accueillons avec satisfaction les importants accords internationaux déjà conclus en matière de limitation des armements, en particulier des armes nucléaires. Conscients de l'action longue et difficile qui est menée pour trouver des moyens d'arrêter la course aux armements et d'en renverser le mouvement, et conscients également de la gravité de la menace que la mise au point continue d'armes perfectionnées fa t peser sur la paix internationale, nous espérons que d'autres accords de ce genre seront bientôt conclus et que, par étapes successives, on passera de la limitation des armes à la réduction des armements et, enfin, au désarmement dans le monde entier, en particulier dans le domaine nucléaire, avec la participation de toutes les puissances nucléaires. Nous faisons appel à tous les gouvernements pour qu'i s déploient résolument de nouveaux efforts en vue de faire des progrès concres vers la suppression de la course aux armements et vers la réalisation de l'object f final, le désarmement général et complet sous un contrôle international effecti.
- 6. Nous saluons le rôle que l'Organisation des Nations Unies a joué au cours des vingt-cinq dernières années dans le processus de libération des peuples des territoires coloniaux, des territoires sous tutelle et d'autres territoires nou autonomes. Grâce à cet heureux processus, le nombre d'États souverains qui foit partie de l'Organisation s'est considérablement accru et les empires coloniaux or t pratiquement disparu. Malgré ces remarquables résultats, un grand nombre de territoires et de peuples continuent de se voir refuser leur droit à l'autodétermnation et à l'indépendance, en particulier en Namibie, en Rhodésie du Sud, en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau), ce qui constitue de la part de certains États récalcitrants et du régime illégal de Rhodésie du Sud un défi délbéré et déplorable à l'Organisation des Nations Unies et à l'opinion publique mondiale. Nous réaffirmons le droit inaliénable de tous les peuples coloniaux à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance, et nous condamnons toutes

les mesures qui privent tout peuple de ces droits. En reconnaissant la légitimité de la lutte que les peuples coloniaux mènent pour leur liberté par tous les moyens appropriés dont ils disposent, nous demandons à tous les gouvernements de se conformer à cet égard aux dispositions de la Charte, en tenant compte de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux adoptée par l'Organisation des Nations Unies en 1960. Nous soulignons à nouveau que ces pays et ces peuples sont en droit, dans leur juste combat, de demander et de recevoir toute l'aide morale et matérielle nécessaire conformément aux buts et aux principes de la Charte.

ďa:-

mert

SHITES

ation

s --

ceux

mei t

res à

is de

abres

nfli s

voie

e rè-

ts de

es ou

avec

re de

ts de

ter la

nt de

s fat

genre

tatio 1

nonde

toute s

qu'i s

ncreis

bject f

ffecti .

ué a i

euples

s no1

ii foi t

ux or t

ore de

term -

ud, e 1

art d∋

fi dél-

ibliqu?

iaux 🕽

toutes.

- 7. Nous condamnons résolument la politique néfaste de l'apartheid qui est un crime contre la conscience et la dignité de l'homme et, comme le nazisme, est contraire aux principes de la Charte. Nous réaffirmons notre détermination de n'épargner aucun effort, notamment en soutenant ceux qui combattent cette politique, conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte, pour assurer l'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud. Nous condamnons aussi toutes les formes n'oppression et de tyrannie, où qu'elles se présentent, ainsi que le racisme et la pratique de la discrimination raciale dans toutes ses manifestations.
- 8. L'Organisation des Nations Unies s'est efforcée, au cours de ses vingtcinq premières années d'existence, de se rapprocher des objectifs de la Charte pour ce qui est de promouvoir le respect et l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous. Les conventions et déclarations internationales conclues sous ses auspices sont l'expression de la conscience morale de l'humanité en même temps qu'elles constituent des normes humanitaires que doivent respecter tous les membres de la communauté internationale. La Déclaration universelle des droits de l'homme, les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide marquent une étape importante dans l'histoire de la coopération internationale ainsi que de la reconnaissance et de la protection des droits de chacun, sans distinction aucune. Bien que certains progrès aient été accomplis, de graves violations des droits de l'homme sont encore commises contre des individus et des groupes de personnes dans de nombreuses régions du nonde. Nous nous engageons à mener sans relâche une lutte résolue contre toutes les violations des droits et libertés fondamentales de l'homme, en éliminant les vauses profondes de ces violations, en favorisant le respect universel de la dignité de tous les êtres humains sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue ou de religion, et surtout en ayant plus largement recours aux moyens qu'offre l'Organisation des Nations Unies conformément à la Charte.
- 9. Au cours des ving-cinq dernières années, des efforts ont été faits, par l'adoption de mesures spécifiques ainsi que par la création et l'utilisation d'institutions nouvelles, afin de concrétiser les objectifs fondamentaux consacrés par la Charte, de créer les conditions de stabilité et du bien-être et d'assurer un niveau de vie minimum compatible avec la dignité humaine. Nous sommes convaincus

que la paix, la sécurité internationale et la justice dépendent de ce développement économique et social. Les nations du monde ont donc résolu de rechercher un système de coopération internationale meilleur et plus efficace pour mettre fin aux disparités existantes et pour assurer à tous la prospérité. Les efforts internationaux en vue d'une coopération économique et technique doivent être à la mesure du problème lui-même. Il conviendrait à ce propos de renforcer et de développer encore les activités du système des Nations Unies visant à assurer le progrès économique et social de tous les pays, notamment des pays en voie de développement, activités qui ont déjà pris une extension considérable au cours des vingt-cinq dernières années. Des mesures partielles, sporadiques et timides ne sauraient suffire. A l'occasion de cet anniversaire, nous avons proclamé les années 70 deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, laquelle coïncide avec la Décennie du désarmement et lui est liée, et nous avons adopts la stratégie internationale du développement pour la Décennie. Nous prions instamment tous les gouvernements d'accorder leur plein appui à son application la plus complète et la plus efficace possible afin de réaliser les objectifs fondamentaux de la Charte.

de l

Nat

l'Ot

Dou

OLIE

l'ac

che

10. Les nouvelles frontières de la science et de la technique exigent un coopération internationale accrue. Nous réaffirmons notre intention de tirer pleinement parti, notamment par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, des moyens sans précédent qu'ont mis à notre disposition les progrès de la science et de la technique dans des domaines tels que l'espace extra-atmosphérique, l'exploitation à des fins pacifiques des fonds marins au-delà des limites de la juridiction nationale et l'amélioration de la qualité de l'environnement, et ce dans l'intérêt des peuples du monde entier, afin que les pays développés et les pays en voie de développement puissent se partager équitablement les progrès scientifiques et techniques, contribuant ainsi à accélérer le développement économique du monde entier.

11. L'augmentation importante du nombre des membres de l'Organisation depuis 1945 témoigne de la vitalité de celle-ci; néanmoins, tous les États du monde n'en sont pas encore membres. Nous exprimons l'espoir que, dans un proche avenir, tous les autres États épris de paix qui acceptent les obligations énoncées dans la Charte et qui, de l'avis de l'Organisation, sont capables et désireux d'y satisfaire en deviendront membres. Par ailleurs, il serait souhaitable de trouver des moyens de renforcer l'efficacité de l'Organisation en ce qui concerne l'exécution de ses tâches toujours plus nombreuses et plus complexes dans tous ses secteurs d'activité, et en particulier ceux qui ont trait au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, notamment par une division et une coordination du travail plus rationnelle entre les divers organismes des Nations Unies.

12. L'humanité se trouve aujourd'hui placée devant un choix décisif e urgent: elle peut s'engager soit dans la voie d'une coopération et d'un progrès accrus dans la paix, soit dans celle de la désunion et de la discorde, voire même

de l'annihilation. Nous, représentants des États membres de l'Organisation des Nations Unies, célébrant solennellement le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation, réaffirmons notre ferme résolution de faire tout notre possible pour assurer une paix durable sur la terre et de nous conformer aux buts et aux principes énoncés dans la Charte, et nous déclarons pleinement convaincus que l'action de l'Organisation des Nations Unies fera progresser l'humanité sur le chemin de la paix, de la justice et du progrès.

cisif e progrès même

ppε-

cher

ettre

**for**(s

être

et de

er le de cours es ne mées quelle dopté crions cation onda-

t un; tirer ation; ès d; tmosimite; ent; et pés et rogrè; écono-

enisa-États ins un gation; bles et aitable ce qui iplexe; iforceivision es des

# Le désarmement: possibilités de nouveaux progrès

en :

ter exis d'es

pre mei

avo mes

aux

en :

dar

con

nuc

tibl

pré

qui glo

util

éπε

tou

ďu

arr dei

nu

La

got

et

nu

Né

De

Ľ

SO

ľé

eff

int

ca

nu

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT CANADIEN, M. GEORGE IGNATIEFF,

DEVANT LA PREMIÈRE COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES NATIONS UNIES, NEW YORK, 2 NOVEMBRE 1970.

Les déclarations faites au cours de la discussion générale et des réunions tenues dans le cadre de la session commémorative soulignent l'importance fondamentale des progrès accomplis dans le domaine du désarmement et de la réglementation des armements, en vue de freiner une technologie débridée et de réaliser les nobles idéaux de la Charte des Nations Unies dont nous célébrons cette année la signature. Je crois, en outre, que ces déclarations nous fournissent une mei-leure vue d'ensemble au moment où la Première Commission amorce sa discussion annuelle sur le désarmement.

Le fait que la première session de la Décennie du désarmement de l'Assenblée générale coïncide avec le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et marque dix ans d'efforts de la part du Comité du désarmement à Genève, nous offre l'occasion d'entreprendre un examen sérieux et approfondi de nos réalisations et des possibilités de nouveaux progrès dans le domaine de la réglementation des armements. Ces examen devrait nous stimuler à mettre graduellement au point, au cours de la présente décennie, des mesures efficaces de contrôle des armements et de désarmement.

Si l'on passe en revue ce qui a été accompli dans ce domaine depuis un quart de siècle, on est forcé de reconnaître qu'au cours de la plus grande partie des vingt-cinq années d'existence des Nations Unies, le bilan des négociations sur le désarmement est relativement négatif: peu de réalisations positives face à une course aux armements qui prend de plus en plus d'ampleur.

#### Résultats encourageants

La dernière décennie a toutefois été plus encourageante puisqu'elle a ét marquée par la conclusion du Traité sur la dénucléarisation de l'Antarctique en 1959, du Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, de 1963, du Traité interdisant les armes nucléaires en Amérique latine, et du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, de 1967, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de 1969, et d'ici peu, je l'espère, comme les orateurs qui ont pris la parole avant moi dans ce débat l'ont déjà fait remarquer, d'un traité interdisant de placer des armes nucléaires sur le fond des mers. Bien qu'aucun de ces traités

en soi ne soit parvenu à enrayer l'escalade de la course aux armements, chacun a contribué à un réseau grandissant d'accords internationaux visant à réglementer la prolifération de nouveaux armements ou l'introduction des armes existantes dans de nouveaux milieux. C'est au moins, à mon sens, une lueur d'espoir pour l'avenir. Cet espoir toutefois ne se matérialisera que si, faisant preuve d'imagination et d'énergie, nous donnons suite à ces mesures de réglementation au cours de la Décennie du désarmement. En d'autres termes, nous avons surtout réussi jusqu'ici à adopter ce qu'on est convenu d'appeler des mesures préventives plutôt que des mesures positives en vue de freiner la course aux armements.

Nous sommes portés à croire que de nouveaux progrès sont possibles, en partie parce que les superpuissances ont indiqué leur intention, au moins dans une certaine mesure, d'entrer dans une ère de négociations plutôt que de confrontation. Nous prenons conscience de la futilité de la course aux armements nucléaires qui risque d'aboutir à des armes plus perfectionnées encore susceptibles de menacer à long terme l'équilibre préventif sur lequel repose de façon précaire la paix mondiale. Les efforts visant à freiner la course aux armements qui va s'accélérant, au moyen de mesures régionales comme de mesures globales, coïncident avec le sentiment général de gaspillage des ressources utilisées à des fins d'armements, alors qu'il importe de canaliser davantage les énergies de l'homme vers le développement économique et social qu'un nombre toujours plus grand de nations considère désormais comme la véritable assise d'une paix durable.

Comme l'indique le rapport du Comité du désarmement, les gouvernements qui participent directement aux négociations sur la réglementation des armements continuent d'accorder la priorité, comme cette Assemblée le leur a demandé, aux efforts visant à mettre un terme à la course aux armements nucléaires. Tel était, en fait, l'objectif qui avait été fixé par cette Commission. La déclaration finale de la session du vingt-cinquième anniversaire invite tous les gouvernements à passer « de la limitation des armes à la réduction des armements, et enfin au désarmement dans le monde entier, en particulier dans le domaine nucléaire 1...».

#### Négociations sur la limitation des armements stratégiques

Depuis un an, nous avons été les témoins de deux grands pas dans ce sens. L'amorce de négociations directes entre les États-Unis d'Amérique et l'Union soviétique sur la limitation des armements stratégiques constitue, à ce jour, l'événement le plus prometteur dans la lutte pour réaliser une réglementation efficace des armements et un bon début pour la Décennie du désarmement. Les intérêts de la communauté internationale sont en jeu dans ces négociations capitales et nous espérons tous bien vivement qu'elles permettront aux puissances nucléaires d'enrayer la course aux armements nucléaires avant que ne soit

enues

onda-

régle-

alise r

année

mei -

ission

ssen sation

arme-

ux (t

ins le

muler

esur(s

iis u 1

parti:

ations

fac:

a éti

ue en

Traité

spac:

arme;

ris la

disan.

raité

<sup>1 (</sup>A/L.600, p. 52, Par. 5.)

franchi le point de non-retour. En d'autres termes, nous espérons que les entretiens sur la limitation des armements stratégiques (SALT) permettront d'éliminer un aspect essentiel de la course aux armements actuelle dont les superpuissances qui participent à ces entretiens ne contestent pas l'existence. C'est à elles, cependant, qu'appartient la possibilité de prendre des mesures efficaces sur ce problème vital, grâce aux conversations d'Helsinki qui sont reprises aujourd'hui même. Rien ne saurait mieux contribuer à améliorer le climat international ou les perspectives de la Conférence du Comité du désarmement que l'annonce de résultats positifs acquis grâce aux entretiens sur la limitation des armements stratégiques.

cha

et t

com

rela

nuc

ion

l'att

orga

d'op con

∛ob

tant

oro

COII

е (

de I

oré

dés

effic

d'es

sisn

Le

Rec

de

sess

Sec

le-

en

3ist

essa

:i01

ာဝၤ

1e

sin

านด

vue

сe

poi

fac

l'ol

Le Traité sur la non-prolifération

L'autre grand pas qui dans ce domaine a marqué l'année écoulée est l'entrée en vigueur, le 5 mars, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Comme on le sait, le Canada a été parmi les premiers à signer et à ratifier ce Traité, fruit de négociations qui ont duré plus de cinq ans.

Le Traité indique que les Parties reconnaissent l'importance de mettre sur pied un régime qui empêcherait toute autre puissance de mettre au point des armements nucléaires et d'ajouter ainsi à la menace nucléaire qui pèse sur le monde. Toutefois, malgré l'importance indiscutable de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le problème de la prolifération nucléaire ne disparaîtra que le jour où toutes les puissances qui sont en mesure de mettre au point des armes nucléaires auront adhéré au Traité.

Je crois que nous devons reconnaître que Samuel Johnson avait raison de dire que « l'exemple vaut mieux que le précepte ». Le meilleur exemple que le superpuissances pourraient donner en ce moment serait d'accroître leurs efforts en vue d'interdire tous les essais nucléaires. Car si le Traité n'englobe pas tous les États, les objectifs pour lesquels il a été conçu ne se réaliseront qu'en partie. C'est pourquoi nous estimons qu'en fin de compte il est essentiel que la Chine ainsi que la France participent aux négociations sur le désarmement, d'une manière générale, et adhèrent, en particulier, au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité d'interdiction partielle des essais.

Les deux événements encourageants dont je viens de parler sont évidemmen: rattachés aux négociations visant à l'interdiction complète des essais nucléaire; et en soulignent l'importance. S'il était besoin de démontrer plus amplement l'importance de suspendre les essais, le secrétaire général U Thant en a fourni la preuve lorsqu'il a signalé, à la fin de la session commémorative, le fait que l'ouverture de cette session avait été marquée par des essais d'armes nucléaires puissantes effectués par trois des puissances nucléaires mondiales. Le Traite d'interdiction partielle des essais, de 1963, représentait à l'époque le meilleur compromis possible en vue de l'interdiction complète des essais, mais ce Traite n'a pu mettre un frein à la course aux armements nucléaires. A cet égard l'Assemblée générale des Nations Unies, au cours de sa dernière session, a approuvé deux résolutions — 2604 A (XXIV) et 2604 B (XXIV) — qui

chacune à sa manière, soulignaient l'urgence de la cessation des essais nucléaires et thermonucléaires. Nous reconnaissons que tout progrès vers une interdiction complète des essais nucléaires dépend, au premier chef, de l'amélioration des relations et de l'atmosphère internationale, notamment entre les puissances nucléaires. En attendant l'avènement d'un climat politique qui permette l'adoption d'une décision interdisant de nouveaux essais, nous avons fait valoir que l'attitude la plus constructive, pour le Comité du désarmement et tout autre organisme intéressé, était d'examiner les moyens de réduire les divergences d'opinions qui existent quant à la façon de veiller à ce que tous les pays se conforment effectivement à une interdiction complète des essais nucléaires.

En sa qualité d'organisme de négociation, le Comité du désarmement a l'obligation, lorsqu'il se trouve placé devant des divergences d'opinions importantes sur des questions telle que la vérification, d'essayer de présenter le problème sous une forme susceptible de prêter à négociation, tout en tenant compte des aspects à la fois techniques et politiques de la question. C'est ce que le Comité du désarmement s'efforce de faire, par des prises de position officielles de la part des membres et, également, par des réunions officieuses avec les experts présents. En s'acquittant de cette tâche, il n'est pas étonnant que le Comité du désarmement se soit penché sur les possibilités qu'offre un échange international efficace de données sismiques, étroitement lié à la détection et à l'identification d'essais nucléaires et thermonucléaires souterrains, grâce à des méthodes sismologiques.

#### Le questionnaire du secrétaire général

les

ront

les.

nce.

ures

sont

er le

ésar-

ir la

ntrée

aires.

er ce

e sur it des

sur le

ur du

rolifé nt en

on de

ue le

effort:

s tous

partie.

Chine

d'une

ération

mmen:

léaire:

lemen:

fourni

ait que

cléaires

Traite

neilleu

Traite

égard

sion, ٤

— qui

Reconnaissant l'importance de prendre des mesures en vue d'apporter plus de clarté dans ce processus, l'Assemblée générale a adopté, lors de sa dernière session, et à une écrasante majorité, la résolution 2604 A (XXIV) qui prie le Secrétaire général de faire parvenir aux gouvernements de tous États membres de l'Organisation des Nations Unies un questionnaire relatif à la fourniture de renseignements dans le contexte de la création d'un échange mondial de données sismologiques de nature à faciliter la réalisation d'une interdiction complète des essais nucléaires.

Le but de ce questionnaire, comme il est précisé dans l'annexe à la résolution, est de permettre de « connaître plus exactement les ressources dont on pourrait disposer en vue de la création éventuelle d'un échange mondial efficace de renseignements sismologiques ». Ces renseignements seraient fort utiles, sinon essentiels, pour la réalisation d'une interdiction complète des essais nucléaires, comme pour toute autre mesure qui pourrait être mise au point en vue de compléter le Traité de 1963 sur l'interdiction partielle des essais. Jusqu'à ce jour, les résultats ont été des plus encourageants car, venant de tous les points du monde, plus de 85 pays ont répondu, la plupart d'entre eux d'une façon positive et instructive.

Les résultats des 50 premières réponses au questionnaire ont déjà fait l'objet d'une analyse par des savants canadiens et une appréciation préliminaire

à été distribuée aux membres du Comité du désarmement à Genève.

Nos savants mettent actuellement à jour cette analyse afin d'obtenir une vue d'ensemble plus exacte des capacités d'identification sismologique dont le monde dispose à l'heure actuelle.

Il semble que l'on reconnaît de plus en plus le rôle important d'un échange de données sismologiques, sur une base sûre ou garantie, pour faciliter  $l\epsilon$ vérification de toute interdiction d'essai souterrain, contribuant ainsi à l'accorc que l'on s'efforce de réaliser depuis longtemps sur cette question. D'autre part un échange international de données sismiques sur la base d'une mise à disposition garantie pourrait contribuer à l'avenement d'un traité qui fixerait au moins une limite à l'ampleur des essais effectués, si éventuellement cet accord, sur une base beaucoup plus large, se révélait possible entre les puissances nucléaires directement intéressées.

A cet égard, nous espérons présenter prochainement à la Commission conjointement avec d'autres délégations partageant notre point de vue, un projet de résolution qui pourrait servir à polariser l'appui nécessaire en vue de poursuivre nos efforts pour préciser le rôle éventuel d'un système d'échange de données sismiques dans le processus de vérification d'une interdiction complète des essais nucléaires. A notre avis, un tel système d'échange devrait faire partie intégrante de toute proposition de vérification visant à éliminer les désaccords existant entre les puissances nucléaires concernant cette importante question.

## Les armes sur les fonds marins

Une autre mesure destinée à imposer le contrôle des armes nucléaires et autres armes de destruction massive est le Traité interdisant de placer des armes sur les fonds marins, dont un projet révisé figure en annexe au rapport de la Conférence du Comité du désarmement, projet qui a fait l'objet des observations présentées ce matin par les deux coprésidents de la Conférence du désarmement de Genève. A notre avis, tout au moins sous un certain angle, le Traité sur les fonds marins est semblable au Traité sur l'espace extra-atmosphérique, en ce sens qu'il a pour but d'empêcher l'extension de la course aux armements nucléaires dans un environnement nouvellement ouvert aux progrès rapides de la technique mondiale. Outre ses dispositions touchant la limitation des armements, nous estimons que le Traité est également important parce qu'il contribuera à ouvrir de vastes régions des fonds marins à l'exploitation pacifique. Nous admettons que ce Traité constitue la plus importante réalisation de la Conférence du Comité du désarmement au cours de sa dernière session.

Il faut reconnaître, pensons-nous, que le Comité élargi du désarmement, à Genève, s'est révélé énergique et efficace comme centre de discussions sur les questions de réglementation des armements, ainsi qu'en témoigne le fait que de nouvelles modifications ont été apportées au traité sur les fonds marins afin de tenir compte d'inquiétudes formulées en cette Commission, de même qu'à la Conférence du Comité du désarmement, l'année dernière. Jusqu'ici, le projet constitue l'aboutissement des négociations les plus fructueuses auxquelles non

pror prod invit

la o

sur

seule

du (

torn renc se s ılem gui du. part

> tion véri avai et d orga avo spéc

puis

trai

com

Cor cati fair arm mei

Cor  $\mathbf{A}$ ten Co gén es

heu inte app ìl noı seulement les coprésidents, mais toutes les autres délégations de la Conférence du Comité du désarmement ont participé pleinement, tout en protégeant leurs propres intérêts. Toutes les parties ont dû consentir à des compromis, et le produit final nous paraît d'autant supérieur.

Conformément à la résolution 2602 F (XXIV) de l'Assemblée générale invitant la Conférence du Comité du désarmement à poursuivre ses travaux sur la question d'un traité interdisant de placer des armes de destruction massive sur le fond des mers, en tenant compte des propositions et des suggestions formulées ici l'an dernier, une grande partie de la dernière session de la Conférence du Comité du désarmement a été consacrée à cette question. Les membres se souviendront que l'an dernier la délégation canadienne était parmi celles qui demandaient que de nouvelles modifications soient apportées au projet de traité qui avait été présenté à la vingt-quatrième session de l'Assemblée. La délégation du Canada tenait particulièrement à ce que le traité fournisse à toutes les parties des garanties raisonnables que le traité serait respecté et qu'il tiendrait compte des droits des États riverains. De concert avec nombre d'autres délégations, nous nous sommes donc attachés à mettre au point des méthodes de vérification qui garantiraient aux petits et aux grands États, ayant une technologie avancée ou débutante, le droit de mettre en marche le processus de vérification et d'obtenir de l'assistance soit sur une base bilatérale, soit en faisant appel à un organisme international compétent, aux fins d'effectuer cette vérification. Nous avons également essayé de rédiger l'Article III de façon que les droits et intérêts spéciaux des États riverains, tels que les reconnaît le droit international, ne puissent être lésés en aucune manière par suite d'une disposition de ce nouveau traité.

Deux projets révisés, présentés par les coprésidents de la Conférence du Comité du désarmement les 23 avril et 1<sup>er</sup> septembre, ont apporté des modifications au traité, afin d'obtenir l'adhésion de la plupart des gouvernements et de faire de ce traité un accord international efficace sur la réglementation des armements. Néanmoins, les membres de la Conférence du Comité du désarmement estiment toujours que le projet est susceptible de nouvelles améliorations.

### Compromis équilibré et négocié avec soin

unt

t∴le

nge · la

orc

art

spo-

oins

sui aires

sion.

ur

e de

e de

plète

oartie cords

stion.

autres

s sur

onfé-

ations

ement

ur les

en ce

ments

de la

arme-

qu'il ifique.

de la

ient, à

sur les

que de

afin de ju'à la

projet

es non

A notre avis, le projet dont nous sommes saisis représente un effort réel de tenir compte, non seulement des opinions des membres de la Conférence du Comité du désarmement, mais aussi de celles des membres de l'Assemblée générale sur les diverses questions qui ont été soulevées. Le Canada estime que les modifications à l'Article III sont satisfaisantes et il est particulièrement heureux des révisions apportées au Paragraphe 5 qui prévoient une assistance internationale en vue d'une vérification « par des procédures internationales appropriées dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et conformément à la Charte ». Ce compromis, je dois le dire, est l'œuvre de neuf délégations non alignées à la Conférence du Comité du désarmement et je voudrais, une fois de plus, profiter de l'occasion pour les remercier, ainsi que les coprésidents, de

leurs efforts en vue d'améliorer les propositions initiales présentées par la Canada.

Coi

tion

dan

chi

par

Nat

div

l'in

stoo sép

ďa

effc

typ

dél

cell

les

pai

div

la

déi

qui

de

le

est dev

à s

ce

mi

éga

du

CC

ďé

la

tio: nég

m

en di:

Nous savons, évidemment, que, dans son état actuel, le texte représente un compromis équilibré et négocié avec soin, qui a exigé des mois de grands efforts de la part de tous les membres de la Conférence du Comité du désarmemen. Nous espérons que la plupart des délégations jugeront ce texte acceptable et nous recommandons qu'il soit approuvé tel quel afin qu'il puisse être ouvert à la signature au cours de cette première année de la Décennie du désarmemen, sans aucun retard.

Les armes chimiques et bactériologiques

Dans le cadre d'une autre question de désarmement, la Conférence du Comité du désarmement a poursuivi, au cours de l'année écoulée, l'examen en profondeur et la discussion de mesures visant à interdire la mise au point, la fabrication et le stockage des armes chimiques et bactériologiques, dans le but de compléter et de renforcer le Protocole de 1925 de Genève. Ces efforts visaient à précise: certains points qui avaient suscité une préoccupation ou une confusion, de même que certaines possibilités qu'il serait utile d'explorer davantage. A cette fin, la délégation du Canada a présenté à la Conférence du Comité du désarmement, le 24 mars de cette année, une déclaration sur la politique et les intentions du Canada relativement à la guerre chimique et bactériologique. Nous avons fait ce geste, non pas parce que nous croyons qu'une telle déclaration pourrait remplacer effectivement un accord international qui lierait les parties, mais parce que nous estimons qu'une telle mesure pourrait favoriser la réalisation d'un consensus sur lequel pourraient se fonder de nouvelles négociations, e contribuer ainsi à la cause de la réglementation des armements et du désarmement.

Les discussions, au cours de cette période, semblent indiquer que la plupart des membres reconnaissent que le problème de la vérification nécessite un examen particulier. La plupart des délégations à la Conférence du Comité du désarmement semblent aussi accepter l'idée que la vérification sur demande est la seule procédure de vérification acceptable lorsqu'il s'agit d'agents biologiques. Les armes chimiques, toutefois, posent de toute évidence des problèmes d'une dimension nettement différente. En outre, dans la mesure où il s'avère que la vérification sur demande ne suffit pas et qu'il faut d'autres méthodes pour les armes chimiques, il est évident que des procédures tant nationales qu'internationales deviennent nécessaires. Mais il n'a pas encore été possible de déterminer la forme précise que prendraient ces mesures. La définition de ces procédures demeure une question de la plus haute priorité pour examen par la Conférence du Comité du désarmement.

Outre divers documents de base, tels que le rapport du secrétaire général intitulé « Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) et les effets de leu utilisation éventuelle » et le rapport de l'Organisation mondiale de la santé intitulé « Santé publique et armes chimiques et biologiques », la Conférence du

Comité du désarmement et cette Commission sont saisies d'un projet de convention sur les armes biologiques, présenté par la délégation de la Grande-Bretagne dans le Document CCD 255/Rev.2 et d'un projet de convention sur les armes chimiques et biologiques de même que d'un projet de convention révisé présenté par neuf États socialistes à la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies dans le Document A/8136 dont il a été question ce matin.

13

าบา

OUS

en .

e et

rt ì

en,

mit 🔄

deur

n et

léter

cise:

, de

cett:

rme -

tion;

ivon:

urrai:

mai

ation

ıs, e

t du

ue la

essite

omite

nande

biololèmes

'avère

s pour r'inter

ole de

de ces

par la

général

le leui

santé

nce du

Lors de notre débat à Genève au cours de l'année écoulée, des opinions divergentes ont de nouveau été exprimées quant à savoir si les questions de l'interdiction de la recherche, de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et biologiques devaient être examinée en bloc ou séparément, et si un traité éventuel devait tenter d'embrasser ces deux types d'armements. Nous estimons toujours qu'il faut accorder une haute priorité aux efforts visant à interdire les deux, mais que toute difficulté sur la question d'un type d'armes ne devrait pas exclure le progrès sur l'autre.

Étant donné le temps limité dont la Commission dispose cette année, notre délégation doute qu'il soit possible, même après une discussion générale comme celle que nous espérons voir s'instaurer sur les diverses questions que soulèvent les négociations en vue d'interdire ces armements, que l'Assemblée générale parvienne à prendre des décisions importantes, surtout en ce qui concerne les divergences d'opinions fondamentales qui, nous l'avons constaté, ont empêché la Conférence du Comité du désarmement d'accomplir des progrès plus considérables. Toutefois, lorsque nous aurons passé en revue les problèmes importants qui se rattachent à la négociation d'une extension de l'interdiction actuelle de l'utilisation de ces armes terribles, nous espérons que l'Assemblée invitera le Comité du désarmement à poursuivre l'étude de toutes ces questions. Nous estimons que nos efforts, au sein de la Conférence du Comité du désarmement, devraient porter sur le problème qui s'est révélé le plus difficile jusqu'à présent, à savoir la question des mesures de vérification internationale, notamment en ce qui concerne les éléments chimiques qui ont non seulement un potentiel militaire, mais qui sont utilisés couramment à des fins commerciales. A cet égard, nous tiendrons compte des propositions utiles que renferme le mémorandum commun du Groupe des douze, présenté à Genève dans le Document CCD/310.

A sa vingt-quatrième session, l'Assemblée générale a adopté également la résolution 2602 E (XXIV) qui prie la Conférence du Comité du désarmement d'élaborer:

... un programme détaillé portant sur tous les aspects du problème de la cessation de la course aux armements et du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, dont elle pourrait s'inspirer pour orienter ses travaux futurs et ses négociations....

Le Canada a appuyé cette résolution et a accueilli avec plaisir la proclamation de la Décennie du désarmement au cours des années 70. Nous estimions, en effet, que ces initiatives étaient de nature à servir de stimulant au cours des dix prochaines années et à permettre ainsi de faire des progrès en vue de

mesures efficaces sur la réglementation des armements et le désarmement. Depuis sa création, le Comité, nous le savons, s'est fixé comme but ultime la réalisation du désarmement général et complet. A la suite de ces résolutions, l'attention renouvelée qui est portée à cette question semble avoir créé un climat propice au progrès. Les membres du Comité reconnaissent de plus en plus que l'intérêt que nous attachons actuellement à des mesures collatérales urgentes et précises doit être considéré dans le cadre d'une marche vers notre objectif à long terme, le désarmement général et complet.

tout

DIO

men

en i

com

la r

biol

au s

la C

pou

sess

pro

nuc

et 1

Le rapport de la Conférence du Comité du désarmement, ainsi que les documents de travail qui y sont annexés, montrent bien à quel point la Conférence s'est attachée à la tâche qui lui avait été assignée, c'est-à-dire l'élaboration d'un programme d'ensemble. La complexité des questions, les compromis indispensables et la nécessité de donner priorité aux négociations sur des aspects précis de la réglementation des armements ont cependant empêché la Conférence à sa dernière session, d'aboutir à un consensus sur la question du programme En outre, la plupart des délégations ont été d'accord pour penser que la Conférence ne devait pas en revenir aux débats des années 60 marqués par la polémique, ni s'embourber dans une discussion sur les priorités ou l'établisse ment de « phases successives ».

L'attitude la plus constructive semblerait être de déterminer ce qui a été fait de positif jusqu'à présent et de voir sur quelles mesures de réglementation des armements il serait possible de faire de nouveaux progrès. A notre avis établir des délais ou des dates limites ne contribuerait pas à la réalisation d'ur tel programme. Il faut que nos buts soient bien déterminés; il faut que nos méthodes soient souples et nous devons tenir compte des rapports étroits qui existent entre la réglementation des armements et le désarmement, d'une part et le climat international, d'autre part.

Dans cette optique, le projet d'un programme détaillé présenté à la Conférence du Comité du désarmement le 27 août par le Mexique, la Suède et la Yougoslavie (CCD/313) semble, en gros, remettre les questions dans une perspective logique et représente, à notre avis, un effort réaliste de trouver une formule de compromis acceptable. Il y a des points que nous aimerions voir changer, certes, mais, dans l'ensemble, ce projet de programme constitue, à nos yeux, une base de négociations pratiques au cours de la présente session. Nous croyons savoir, en outre, que les auteurs de cette proposition positive sont disposés à discuter leur projet avec d'autres délégations, en vue d'aboutir à une formule qui obtiendrait l'appui général de l'Assemblée à la présente session et dont le Comité pourrait s'inspirer pour orienter ses travaux futurs.

« L'espoir, dit-on — et ce sera ma conclusion — est le pain quotidien du pauvre. » Les membres de la Conférence du Comité du désarmement ont appris que, dans le domaine de la réglementation des armements et du désarmement, où tellement de choses dépendent des rapports entre les grandes puissances et du climat international, « mieux vaut la moitié d'un pain que pas de pain du

tout ». Dans cette optique, il ne faudrait pas sous-estimer l'importance des progrès accomplis, au cours de l'année écoulée, sur diverses questions, notamment le Traité sur la réglementation des armements au fond des mers, la mise en relief des éléments de base que comporte la vérification d'une interdiction complète des essais grâce à un échange de données sismiques et l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et biologiques.

La délégation du Canada n'épargnera aucun effort, au cours des discussions au sein de la Première Commission, pour consolider les progrès déjà réalisés par la Conférence du Comité du désarmement. Grâce à un consensus, nous espérons pouvoir jeter ici des bases solides qui faciliteront le progrès à la prochaine session de la Conférence du Comité du désarmement, notamment sur un programme d'ensemble et sur des accords visant à interdire les essais d'armes nucléaires et la mise au point, la fabrication et le stockage des armes chimiques et biologiques.

467

ui ion ion ice frê:

ise:

me.

les
nfétion
mis
ects

ime infé r∕l≀

isse

nce

éte avis d'ur nos qu part

à la
de et
une
une
voir
à nos
Nous
sont

à une

on et
en du
appris
ment,
ces et
in du

# Comité ministériel canado-américain du commerce et des affaires économiques

La treizième réunion du Comité ministériel canado-américain du commerce et des affaires économiques, créé en 1953 et qui se réunit alternativement à Ottawa et Washington, a eu lieu les 23 et 24 novembre 1970 à Ottawa.

La délégation américaine était dirigée par M. William P. Rogers, secrétaire d'État, et elle comprenait, comme membres du Comité et autres délégués princpaux, Son Excellence M. Adolph W. Schmidt, ambassadeur des États-Unis au Canada, M. David M. Kennedy, secrétaire au Trésor, M. Walter J. Hicke, secrétaire à l'Intérieur, M. Clifford M. Hardin, secrétaire à l'Agriculture, M. Maurice H. Stans, secrétaire au Commerce, M. Paul W. McCracken, président du Conseil des conseillers économiques, M. Carl. J. Gilbert, représentant spéciel des négociations commerciales. Elle comprenait également des conseillers.

La délégation canadienne était dirigée par M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et comprenait, comme membres du Comité et autres délégués principaux, M. Edgar J. Benson, ministre des Finances, M. Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce, M. J. J. Greene, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Horace A. Olson, ministre de l'Agriculture, M. Louis Rasminsky, gouverneur de la Banque du Canada, et M. Marcel Cadieux, ambassadeur du Canada aux États-Unis. D'autres ministres participaient également à la rencontre et comprenaient M. Jack Davis, ministre des Pêches et des Forêts, M. Otto Lang, ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et M. Herb Gray, ministre du Revenu national. Des conseillers étaient aussi présents.

## Objectifs du Comité

L'accord qui a créé le Comité en 1953 précisait que celui-ci avait pour objet d'étudier les questions touchant l'harmonie des relations économiques entre le deux pays, d'échanger des renseignements et des idées sur des questions pouvant avoir des répercussions fâcheuses sur le niveau élevé des échanges commerciaux fructueux réalisé par les deux pays. Le Comité devait aussi faire un compte rendu de ces discussions aux deux gouvernements respectifs de façon à permettre l'étude des mesures appropriées et nécessaires pour améliorer les relations économiques et favoriser le courant des échanges.

Le Comité ne se réunit pas pour négocier ou conclure des accords, mais simplement pour tenir des consultations, explorer les problèmes et échange des idées. M. Sharp faisait remarquer, lors de la séance d'ouverture de la dernière réunion, que les délibérations du Comité avaient pour but « d'éviter des désaccords futurs, et d'aplanir le terrain pour les négociations plus sérieuses qu pourraient suivre » sur des problèmes précis.



Comité ministériel canado-américain du commerce et des affaires économiques.

On trouvera ci-dessous des extraits du communiqué diffusé à la fin de la réunion:

«...Les membres du Comité ont ensuite échangé des vues sur les situations économiques et financières respectives du Canada et des États-Unis. Ils ont pris note du succès des mesures prises par les deux pays pour modérer le; pressions excessives de la démande. Ils sont convenus de la nécessité de mainteniles politiques adoptées depuis le début de l'année dans le dessein d'encourager l'expansion équilibrée et soutenue de la production et de l'emploi sans favorise le retour des pressions inflationnistes. Ils ont examiné l'évolution de la balance des paiements des deux pays et noté l'amélioration du compte commercial des États-Unis et de l'excédent enregistré récemment par le Canada en ce qui concerne le compte courant. Les membres canadiens ont noté la baisse récent : des entrées de capitaux à long terme au Canada causée par une utilisation accrue du marché canadien des capitaux par les emprunteurs canadiens, et le Comité a reconnu que l'essor futur de ce marché contribuerait à diminuer le recours du Canada aux apports nets de capitaux à long terme. Le Comité a reconnu qu'il existe un lien entre le bon fonctionnement du système monétair international et les politiques des pays sur le plan intérieur en matière de balance des paiements.

« Les membres du Comité ont étudié les répercussions positives que l'élar gissement des Communautés européennes pourrait avoir sur l'économie mondiale et les conséquences de cet élargissement pour les intérêts commerciaux des paytiers. Ils ont souligné à quel point il importe que les participants tiennen pleinement compte de ces intérêts. Ils ont reconnu que la politique agricole commune de la CEE soulève des problèmes particuliers et qu'il convient de déployer des efforts concertés pour obtenir le plus tôt possible d'importante mesures d'accommodement en faveur des intérêts commerciaux des pays de l'extérieur.

Appui au GATT

« Les membres du Comité ont réaffirmé l'appui des deux gouvernement à l'égard des efforts visant à encourager l'expansion du commerce mondial. Il ont étudié les progrès réalisés dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs doua niers et le commerce (GATT) au sujet de l'identification des obstacles tarifaires e non tarifaires au commerce multilatéral, et ont examiné les possibilités d'une réduction de ces barrières sur une base multilatérale. Ils sont convenus à ce égard que les grandes nations commerçantes doivent prendre la tête d'un mouvement de libéralisation rapide du commerce dans le cadre du GATT.

« Les discussions ont aussi porté sur divers problèmes agricoles internationaux. Les membres du Comité ont échangé des opinions sur les problèmes découlant d'un nouvel accord international sur le blé. Une fois de plus, ils se son montrés préoccupés par les difficultés que les politiques agricoles de plus en plus restrictives d'importantes régions commerciales du monde soulèvent à l'égarc

d'un

lum

cana officen étra prop les l qui l'ave miq

> leur lativ mer

> > $^{st} \mathbf{L}$

ľOt

de 1

d'él réce auti mes ces nou

de

en o des

pay con poll d'u pro

effic de l'er

que la c d'une répartition rationnelle des ressources au moyen du commerce international.

« Les membres ont fait la revue de leurs politiques d'aide respectives à la lumière des besoins des pays en voie de développement du monde. Les membres canadiens ont fait observer que l'aide étrangère du Canada, en particulier l'aide officielle au développement, continue de s'élargir et qu'elle gagnera en efficacité en raison des améliorations adoptées à la suite de la révision de la politique étrangère, mesures qui prévoient une certaine libéralisation de l'aide et une proportion accrue d'aide multilatérale. Les membres américains ont exposé les résultats de la révision de la politique d'aide étrangère des États-Unis, en ce qui concerne particulièrement les contributions que les États-Unis feront à l'avenir par l'intermédiaire d'institutions multilatérales au titre de l'aide économique. On a procédé à un échange de vues sur les avantages qui résulteraient de l'élargissement, sur une base multilatérale, des achats à effectuer dans le cadre de l'aide à l'étranger. Dans le domaine commercial, les deux pays ont exprimé leur intention de mettre en vigueur, sous la condition d'une approbation législative, un régime de tarifs préférentiels en faveur des pays en voie de développement en vue de favoriser leur expansion commerciale.

### Relations commerciales entre l'Ouest et l'Est

a - .

nt

 $e3^{i}$ 

ir

er

e ·

c s

le :

πì

it:

 $\mathbf{o}n$ 

1:

ir⊹ ic∷

ar ·

ale.

ay:

en:

 $\mathbf{col}_{\mathbb{C}}$ 

 $\mathbf{d}$ 

ite

d

ent

 $\mathbf{I}$ 

oua-

unt

ce

uve.

rna

me

son

plus

garc

« Le Comité a examiné l'évolution actuelle des relations commerciales entre l'Ouest et l'Est. Les représentants des États-Unis ont rappelé leur désir général d'élargir le commerce des biens de nature non stratégique, et les mesures prises récemment par les États-Unis pour desserrer le contrôle à l'exportation et les autres restrictions au commerce de ces biens. Tout-en se réjouissant de ces mesures, les représentants du Canada ont rappelé le caractère extraterritorial de ces contrôles et exprimé l'espoir que les États-Unis prendront rapidement de nouvelles mesures pour éviter toutes difficultés dans ce domaine. On est convenu de revenir sur cette question.

« En venant aux problèmes d'intérêt bilatéral, les représentants ont discuté en détail de questions relatives à la protection de l'environnement et au commerce des matières génératrices d'énergie.

« Les membres du Comité ont reconnu la haute importance que les deux pays attachent à la nécessité de s'attaquer ensemble, le long de leur frontière commune, et particulièrement dans les Grands lacs, à l'urgent problème de la pollution. Ils ont noté que les ministres intéressés des deux pays devaient, lors d'une réunion qui doit se tenir au début de l'année prochaine, envisager des propositions destinées à mettre sur pied un programme d'action commune plus efficace pour la protection des Grands lacs, en conformité des recommandations de la Commission mixte internationale. Les représentants ont affirmé à nouveau l'engagement de leurs gouvernements respectifs d'entreprendre aussi rapidement que possible un examen constructif de ces recommandations, en vue d'améliorer la qualité des eaux des Grands lacs.

Besoins d'énergie de l'Amérique du Nord

« Les -membres du Comité ont examiné les besoins rapidement croissants d'énergie de l'Amérique du Nord, ainsi que les disponibilités actuelles et les emplacements des sources futures d'approvisionnement. Ils ont été unanimes à dire que les discussions devaient se poursuivre en vue de la conclusion d'accords, satisfaisants pour les deux parties et compatibles avec les responsabilités des organismes de réglementation intéressés, qui accroîtraient les échanges de pétrole brut, de dérivés du pétrole et d'autres combustibles entre les États-Unis et le Canada.

reflét

est d'

esprit

et fra

Com

« Faisant allusion à des représentations antérieures, les ministres canadiens ont beaucoup insisté pour que les États-Unis lèvent sans tarder l'embargo effectif qu'ils ont mis, par l'intermédiaire de leurs règlements d'enrichissement, sur les importations d'uranium destiné à la consommation civile. Les ministres ont aussi fait allusion à l'importance du charbon produit aux États-Unis pour l'industrie de l'acier et la production d'énergie thermique dans l'Est du Canada, et à l'importance du marché canadien pour les producteurs américains.

« On a fait remarquer qu'une interruption totale et prolongée des expéditions du pétrole brut d'outre-mer vers la côte est de l'Amérique du Nord pourrait obliger les États-Unis à détourner une partie du pétrole américain vers les marchés canadiens pour y pallier à la pénurie qui existerait là. Les ministres ont reconnu que, dans ces conditions, il serait raisonnable de compter sur un supplément aux envois habituels de l'Ouest canadien pour contrebalancer le pétrole américain détourné vers le Canada. Tout projet de contingentement de ce genre devrait être examiné à la lumière des précisions de l'offre et de la demande pour le Canada, les États-Unis et le reste du monde. On prévoit que, en 1971, la capacité des oléoducs devra être employée à plein; l'unanimité s'est donc faite en faveur de dispositions à prendre rapidement pour permettre aux excédents canadiens de pétrole brut et de dérivés du pétrole d'avoir libre accès aux marchés des États-Unis, une fois satisfaits les besoins du commerce et de la sécurité du Canada.

« Le Comité a fait la revue des dispositions prises en vertu de l'Accord de 1965 relatif aux produits de l'industrie automobile. Il a été décidé que des représentants se réuniraient prochainement pour discuter la question du maintien en vigueur des arrangements de transition et des améliorations mutuellement avantageuses qui pourraient être apportées à l'Accord.

« Le Comité a noté avec satisfaction, d'après le rapport d'un groupe de travail établi à la douzième réunion du Comité, que la plupart des problèmes relatifs au mouvement d'exode des Canadiens vers les États-Unis avaient été résolus par une récente loi américaine.

« Les membres du Comité ont aussi examiné les moyens de résoudre certains problèmes relatifs au commerce de plusieurs produits agricoles entre les deux pays; ils ont pris note du fait qu'un accord avait été réalisé sur l'établissesement d'un nouveau mode de consultation à cet égard,

« La discussion des diverses questions envisagées pendant la réunion a reflété la fidélité des deux gouvernements au but originel du Comité mixte, qui est d'assurer que leurs relations économiques bilatérales sont conduites dans un esprit d'entière collaboration marquée par des consultations permanentes étroites et franches.

8

S.

ès

le le

ns tif es nt isà

ns
ait
les
ont
léole
our
la
aite
hés
du

des des tien ent

de mes été

idre les sse« Les ministres se sont mis d'accord pour tenir la prochaine réunion du Comité à Washington, à une date qui sera annoncée ultérieurement, »

# Visite du premier ministre du Ghana

Le Premier ministre de la république du Ghana, M. Kofi Busia, a fait, d 8 au 11 novembre 1970, une visite au Canada. Il était accompagné d sa femme, de M. Richard Quarshie, ministre ghanéen de l'Industrie, d Commerce et du Tourisme, et de M. Victor Owusu, ministre ghanéen de Affaires extérieures, ainsi que de plusieurs hauts fonctionnaires. Cette visite fait la preuve visible des relations étroites et amicales qui n'ont cessé d'unir l Canada et le Ghana, depuis que ce dernier a accédé à l'indépendance en 1957 Elle a également permis de passer en revue, avec les ministres et les fonction

ď

mi

sec

on

tie

dé

mi Bu été

Wood Co



Le premier ministre du Ghana, M. Kofi Busia, en compagnie du premier ministre du Canada M. Pierre-Elliott Trudeau.

naires ghanéens, les relations bilatérales entre le Canada et le Ghana, particulièrement en ce qui concerne le programme canadien d'assistance.

Le premier ministre Busia a rendu le 9 novembre une visite officielle au premier ministre Trudeau. En lui souhaitant la bienvenue, M. Trudeau a rappelé les souvenirs agréables que lui a laissés son propre voyage au Ghana et il a exprimé l'espoir que monsieur Busia conserverait de sa visite au Canada d'aussi bons souvenirs. M. Quarshie rendait en même temps visite à M. Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce, et M. Owusu rencontrait M. Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Diverses questions d'intérêt commun ont été discutées. Par la suite, les trois ministres ghanéens ont eu des entretiens avec M. Sharp et avec des fonctionnaires des ministères des Affaires extérieures, de l'Industrie et du Commerce, et de l'Agence canadienne de développement international.

é d.

de

te

**ir** 1

957

tion

**ia**da

Au cours de cette visite, des déjeuners ont été offerts, en l'honneur du premier ministre Busia et de sa suite, tant par le premier ministre, M. Trudeau, que par Son Excellence le Gouverneur général Roland Michener. Le premier ministre Busia a donné en retour une réception. Le mardi 10 novembre, monsieur Busia et sa suite ont rendu une visite à la Chambre des communes, où ils ont été officiellement accueillis par l'Orateur, M. Lucien Lamoureux.

On avait prévu que la visite au Canada du premier ministre Busia comporterait une tournée dans le sud-ouest de l'Ontario, où il avait projeté de rencontrer des étudiants ghanéens de la région, de même que de visiter l'Université Western Ontario à London, les installations hydro-électriques de l'Ontario, la Commission des parcs de Niagara Falls, et la Dominion Foundries and Steel Company à Hamilton. Il a dû malheureusement écourter sa visite au Canada afin d'assister au service funèbre de l'ancien président de la France, le général Charles de Gaulle. Le premier ministre Busia et sa suite ont à cet effet quitté le Canada pour Paris en compagnie de M. Sharp dans la soirée du 11 novembre.

# Les îles Fidji accèdent à l'indépendance

Le 10 octobre 1970, lors d'une cérémonie tenue au Albert Park, à Suva dans l'île Viti Levu, Son Altesse Royale le prince de Galles remettait les instrument constitutionnels d'indépendance à Ratu sir Kamisese Mara, le premier premier ministre de l'archipel autonome. Ce jour marquait le quatre-vingt seizièm anniversaire de la cession des îles à la reine Victoria par les grands chefs fidjiens. Le nouveau drapeau sur champ d'azur, chargé à la hampe de l'Union Jack et su le battant des armoiries fidjiennes, était hissé pendant que les Forces militaire en tuniques rouges et sulus blancs allumaient un feu de joie, accompagné d'un salve de 21 coups de canon.

Les festivités organisées à l'occasion de l'indépendance alliaient les parade cérémoniales des Forces et de la fanfare militaires aux traditionnelles cérémonie fidjiennes et indiennes. Les grands chefs fidjiens en jupes de fibres et manteau de tapa avaient réservé au prince Charles un accueil de circonstance. Installé sur des nattes, ils apprêtaient un breuvage spécial extrait du yagona dans un tanoc, bol cérémonial de bois sur trépied. On fit présent au prince de 14,000 igname et racines de dalo, de 119 porcs fraîchement abattus et de 23 grandes tortues de mer en provenance des 14 provinces. Des guerriers fidjiens en jupes de fibres chantant et brandissant leurs lances, souhaitaient la bienvenue au prince, en se produisant dans des danses régionales, appelées meke. Puis ce fut le tour de danseurs et tambours indiens.

Vingt mille personnes assistaient aux fêtes de l'indépendance, dont les délé gués d'environ 30 pays et territoires du Sud du Pacifique. Le Canada étai représenté par le ministre de la Justice et Mme John Turner et par le hau commissaire du Canada en Australie et Mme Arthur Menzies.

M. Jo

Nad nord

men capi

Boul

en de

En

183

l'arc

leur

le re

Cha

Ver

dan

tion

#### **Présents**

Dans l'après-midi de la Journée d'Indépendance, M. Turner, au nom du Canada faisait présent au premier ministre d'un tableau intitulé Mill Bay, signé de l'artiste E. J. Hughes, originaire de la Colombie-Britannique. M. Turner offrai aussi à Ratu sir Kamisese Mara, qui s'était intéressé à la question, les rapport pertinents de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme. M Menzies remit au premier ministre des Fidji une lettre d'introduction par laquelle le premier ministre, M. Trudeau, nommait M. Menzies haut commissaire du Canada aux îles Fidji tout en lui conservant sa résidence à Canberra.

L'archipel fidjien comprend 844 îles volcaniques et madréporiques, dont une centaine sont peuplées; il s'étend sur une superficie totale de 7,055 milles carrés Les deux îles principales sont Viti Levu (4,010 milles carrés) et Vanua Levu (2,137 milles carrés). Plus de 70 pour cent de la population réside à Viti Levu où se trouvent la capitale, Suva (55,000 habitants), et l'aéroport international de

476 / AFFAIRES EXTÉRIEURES



Le nouveau premier ministre des îles Fidji, Ratu sir Kamisese Mara, accepte les rapports sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada, offerts par le ministre de la Justice, M. John Turner.

Nadi. Suva est à 3,000 milles au sud-ouest de Honolulu, à 2,000 milles au nord-est de Sydney et à 1,300 milles au nord d'Auckland.

Les Fidjiens se rattachent au type mélanésien mais ils sont métissés d'éléments polynésiens. Abel Tasman a découvert les Fidji en 1644. En 1774, le capitaine Cook a mouillé au large de l'une des îles. Après la mutinerie sur le Bounty, le lieutenant Bligh dressait la carte de plusieurs îles alors qu'il voguait en canot vers les Indes néerlandaises. Au XIXe siècle, la recherche du bois de santal et des bêches-de-mer amenait les aventuriers et leurs armes à feu. En 1830, un petit groupe de commerçants européens s'établissait à Levuka et en 1835 les missionnaires arrivaient. Les conflits entre tribus fidjiennes ont troublé l'archipel jusqu'au 10 octobre 1874, date où les grands chefs fidjiens, ayant à leur tête Cakobau, cèdent les îles à la Reine Victoria en vue d'assurer la paix et le respect de la loi.

Changement démographique

ai

M

llŧ

dι

inε

és.

vu

vu de Vers 1870, des Indiens étaient engagés à long terme pour travailler aux Fidji dans les plantations de canne à sucre. Plusieurs restèrent sur les lieux à l'expiration de leurs contrats de dix ans. Lorsqu'on abolissait l'engagement à long terme en 1917, l'archipel comptait 63,000 Indiens, dont un tiers seulement demandait le rapatriement. La répartition actuelle des 520,000 habitants est la suivante: 50 pour cent de souche indienne, 42 pour cent d'aborigènes et 8 pour cent de métis.

Au début, la constitution des îles Fidji prévoyait un certain équilibre au Conseil législatif entre Fidjiens, Indiens et Européens. Lors d'une Conférence constitutionnelle réunie à Londres en 1965, les Indiens optaient pour une liste électorale commune (un vote par tête), tandis que les Fidjiens et les Européens opinaient pour une liste municipale. On aboutit à un compromis partiel allian les élections municipales aux élections nationales, sans contenter toutefois le Parti de la Fédération, à majorité indienne, dirigé par M. A. D. Patel. Le boycottage du Conseil législatif par le Parti de la Fédération et la tension inter raciale résultant des élections partielles de 1968 amènent les chefs de partis à redoubler d'efforts afin de parvenir à une convention mutuelle. Après le décè de M. Patel en octobre 1968, le Parti de la Fédération choisit comme chef M S. M. Koya, qui mène à bon terme les pourparlers avec Ratu Mara. Le 1' janvier 1970, Ratu Mara et M. Koya publient conjointement une déclaration selon laquelle:

A la suite des discussions entre les partis, il est approprié et convenu que les Fidj optent pour le statut de Dominion . . . au plus tôt et sans procéder à d'autres élections

Lors de la seconde Conférence constitutionnelle, tenue à Londres du 26 avril au 5 mai 1970, on a accepté que les Fidji accèdent à l'indépendance le 16 octobre, quatre-vingt-seizième anniversaire de la cession. La Constitution prévoit le maintien de liens traditionnels avec la Couronne britannique, ur gouverneur général, un Sénat nommé et une Chambre de 52 représentants; pour les élections qui suivront l'indépendance, on établira comme auparavant des listes municipales et nationales, et une Commission royale sera chargée de formuler des recommandations. Les divergences d'opinions sur les méthodes électorales ont donc été écartées afin d'assurer une accession plus rapide à l'autonomie.

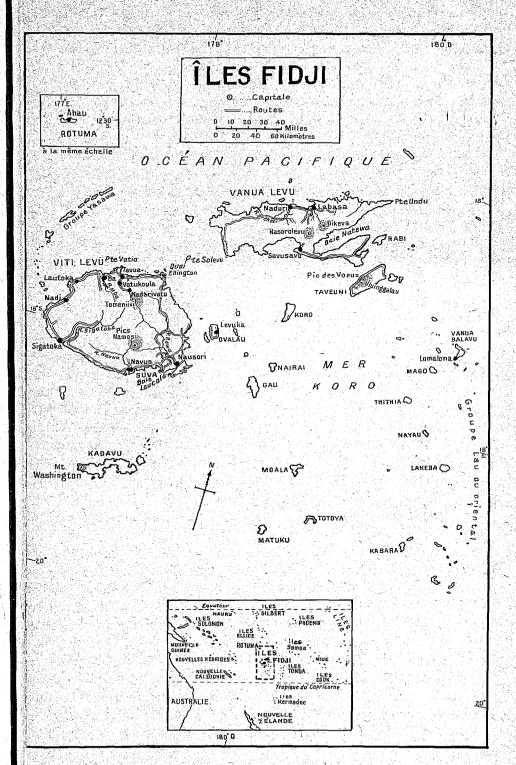
Wash

Dans une allocution radiophonique prononcée à l'occasion de l'Indépendance, le nouveau premier ministre déclarait:

Nous sommes une communauté de races, de cultures, de traditions et de languer diverses, mais les liens qui nous unissent sont bien plus forts que nos divergences... Par-dessus tout, nous sommes déterminés à œuvrer pour la stabilité et l'unité des Fidji riches du fait de leur diversité et tempérées par la tolérance, la bonne volonté et la compréhension.

# Commonwealth et adhésion à l'ONU

En accédant à l'indépendance, les îles Fidji ont manifesté leur intention de demeurer au sein du Commonwealth. Le 14 octobre, elles devenaient le cenvingt-septième membre de l'Organisation des Nations Unies. S'adressant à l'Assemblée générale le 24 octobre, le premier ministre exprimait l'espoir que dans la mesure où elles y seraient autorisées par leurs amis et voisins, les Fidji



479

it :: le

n æ

ns n 1e

Ըc **>r** :

:è: М 1′ оі

idj ns 2( 1(

on an an

d∈ de:

en ue:

idji pré

de en t è jue

idj

espéraient jouer le rôle de représentant et d'interprète des peuples du Pacifique sud. La Conférence et la Commission du Pacifique sud s'étaient réunies à Suva juste avant l'indépendance, et l'on s'attendait à une pleine et active participation des Fidji. On prévoit qu'au lieu d'être associées, les Fidji deviendront membres à part entière de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et de la Banque asiatique de développement. Au début; les Fidji établiront seulement trois missions diplomatiques: à Londres, à Canberra et auprès de l'ONU.

L'économie fidjienne dépend surtout de l'exploitation de la canne à sucre et du cocotier. Entravé par les restrictions et les prix imposés dans le monde, le développement de cette production est insuffisant par rapport à la population croissante. Récemment, l'expansion rapide du tourisme a attiré des investissements importants dans l'industrie hôtelière. De plus, l'économie se diversifie grâce à l'exploitation du bois et des mines et à l'implantation d'industries légères.

Le Canada et les Fidji

Les relations entre le Canada et les Fidji remontent au dernier siècle; la Vancouver Sugar Company s'établit alors à Navua, dans l'île Viti Levu et dans celle de Taveuni. Malgré la vente de ses plantations, il y a soixante ans, la British Columbia Sugar Refinery continue d'acheter environ un cinquième de la production fidjienne de sucre. En 1969, les îles exportent au Canada 72,000 tonnes de sucre valant 5.5 millions de dollars. Chaque année, le Canada expédie aux Fidji du bois, du papier et du poisson en conserve, valant enviror un million de dollars. Depuis 25 ans, les lignes aériennes du Canadien Pacifique font escale à Nadi en route pour Sydney et Auckland. Le câble du Commonwealth pour le Pacifique, qui va de Vancouver à Auckland et à Sydney, a ur système à postes embrochés à Suva. Plusieurs Canadiens s'arrêtent à Fidji à l'aller ou au retour de leur voyage dans le Pacifique sud.

Environ 1,300 immigrants sont arrivés de Fidji au Canada pendant les quatre dernières années.

Lors de son périple autour du Pacifique, en mai 1970, le premier ministre M. Trudeau déclarait qu'il était de l'intention du Canada d'étendre sa coopération au développement international du Pacifique sud. Il annonçait surtout que l'Université du Pacifique sud, aux îles Fidji, recevrait une subvention de 250,000 dollars, échelonnée sur une période de deux ans et destinée à financei des bourses d'études, l'achat d'équipement et à l'embauchage de professeurs. Le Canada a offert aussi 100,000 dollars pour compléter les contributions du YWCA canadien au projet de construction d'un YWCA à Suva. Deux Fidjiens sont actuellement au Canada sous les auspices du Programme de bourses d'études du Commonwealth. Le Canada fournit aussi une certaine assistance aux îles Fidji, selon le Programme du Commonwealth pour la coopération technique.

480 / AFFAIRES EXTÉRIEURES

Co et

DIX

éne Nat

pay et i à C

déc

ren d'ir Ger la l'en

lieu par Cai a é

Tra

Les a) dév ind me Dé

le ( und les cire

effi de ren

# Conférence de l'ONU sur le commerce et le développement

DIXIÈME SESSION DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

LA CERTITUDE croissante que les objectifs économiques énoncés dans la Charte des Nations Unies seraient mieux réalisés si l'on disposait d'un programme énergique et nouveau a mené en 1964 à la formation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, organisme de l'Assemblée générale. La Conférence est chargée de favoriser le commerce et l'évolution des pays en voie de développement. La CNUCED a son propre secrétaire général et un secrétariat à Genève. La première Conférence, CNUCED I, s'est réunie à Genève en 1964; la CNUCED II a eu lieu à New Delhi au printemps en 1968 et la CNUCED III se tiendra au début de 1972 mais on n'a pas encore décidé du lieu de la réunion.

Le Conseil du commerce et du développement (CCD), établi par la Conférence pour revoir et appliquer les décisions de celle-ci pendant les périodes d'inter-sessions, a constitué des comités qui se réunissent régulièrement à Genève. Le Conseil joue aussi le rôle de Comité préparatoire des sessions de la Conférence. Il fait rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies par l'entremise du Conseil économique et social (ECOSOC).

La dixième session du Conseil du commerce et du développement a eu lieu à Genève du 26 août au 18 septembre 1970. Notre délégation était dirigée par M. Frank G. Hooton, ambassadeur du Canada auprès de la Finlande. Le Canada a été élu à l'une des vice-présidences du Conseil, dont le premier Comité a été présidé par le chef de la délégation canadienne.

#### Travaux de la dixième session

ıе

va

aint iedji

et

cre

Нe,

on

se-

ifie

es.

la

ans

la

de

DOC

ada

ror

que

on-

ur

ji è

les

stre

éra-

tou

de

ncei

Le

dυ

iens

rses

ince

tion

Les trois grandes questions qui intéressent la CNUCED sont sans doute: a) l'étude du flux de capitaux des pays industrialisés vers les pays en voie de développement; b) la création d'un régime de tarifs préférentiels dans les pays industrialisés en vue d'encourager le commerce des pays en voie de développement; et c) l'élaboration des grandes lignes de la Stratégie pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Lors de sa dixième session, le Conseil a longuement étudié ces trois grandes questions mais il n'a pu adopter une ligne de conduite particulière à leur égard. Ayant examiné dans le passé les problèmes relatifs à la deuxième Décennie du développement, y compris la circulation des capitaux, la plupart des délégations ont jugé que des pourparlers efficaces à cet égard auraient lieu à New York lors de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale. Par ailleurs les négociations en vue d'un régime préférentiel, bien que près de se terminer en sous-comité, n'étaient pas assez avancées

lors de la dixième session pour que le Conseil puisse se prononcer à cet égard.

Dans les circonstances, le Conseil s'est penché sur d'autres questions inscrites à l'ordre du jour depuis un certain temps. Parmi les points les plus importants, il y avait le projet d'établir un dispositif pour l'étude des problèmes relatifs à la transmission des techniques des pays industrialisés aux pays en voie de développement. On a abordé une autre question d'importance pour les pays industrialisés et les pays en voie de développement, soit l'examen d'un projet de résolution concernant le mode de détermination du prix des marchandises et leur accès aux marchés des pays industrialisés.

# Groupe intergouvernemental d'étude de la transmission des techniques

La réalisation la plus importante de la dixième session est l'établissement d'un groupe intergouvernemental d'étude de la transmission des techniques. La discussion précédant cette décision a reflété l'unité des vues sur la nécessité d'intensifier le courant des techniques vers les pays en voie de développement mais les opinions ont varié sur les possibilités d'apport de la CNUCED. D'une part, il y avait la question des services déjà assurés par d'autres organes des Nations Unies et, de l'avis de tous, la duplication des efforts était à éviter. D'autre part, certaines délégations, surtout celles des pays industrialisés, ont demandé si les techniques que pouvaient absorber les pays en voie de développement n'étaient pas déjà à leur disposition. L'incertitude sur ce dernier point a permis à toutes les délégations d'appuyer l'établissement d'un groupe intergouvernemental qui étudierait la question et ferait rapport au Conseil après deux sessions complètes.

En arrivant à cette décision, on a éclairci le rôle de la CNUCED en matière de transmission des techniques. Ce rôle se limitera aux questions qui se relient au mandat général de la Conférence.

Politiques touchant certains produits

Une autre réalisation importante de la dixième session a été l'adoption d'une résolution sur le mode de détermination du prix des marchandises et leur accès aux marchés. Le problème était d'établir les principes qui encourageraient l'importation de produits dans les pays industrialisés sans nuire aux politiques commerciales non discriminatoires, qui tendent à l'organisation la plus efficace et la plus économique possible du marché de chaque produit.

La résolution adoptée indique certains objectifs et principes dont les gouvernements et institutions compétentes s'inspireront en général dans la formulation des politiques touchant certains produits dont l'exportation intéresse les pays en voie de développement.

Autres questions étudiées

Lors de la dixième session, le Conseil a adopté deux résolutions traitant de problèmes propres à quelques pays en voie de développement. La première

482 / affaires extérieures

conc quele ciale de s en v

de l jour

une

certa
tiona
l'effe
écor
naux
com
coop
pem

prob aura concernait le problème des pays sans littoral et certaines des difficultés que quelques-uns d'entre eux éprouvent dans l'expansion de leurs relations commerciales avec le reste du monde. La seconde résolution portait sur la question de stimuler l'évolution et le commerce des moins développés parmi les pays en voie de développement.

De plus, on a longuement discuté des préparatifs de la troisième session de la Conférence. On est convenu de certains points d'un projet d'ordre du jour qui serait finalement dressé au cours de la onzième session du Conseil.

\_1

ın

a

té

nt

ne

es

r.

nt

p-

nt

erès

re ent

ine cès ent ies ace

les 1u-1es

de ère A l'ordre du jour de la dixième session, comme à bien d'autres, s'inscrivait une longue liste de sujets que le Conseil espérait traiter en vue d'aboutir à certaines conclusions. Entre autres, les principes régissant sur le plan international les relations et les politiques commerciales qui favorisent le développement; l'effet, sur le développement, des relations commerciales entre pays de structures économiques et sociales différentes; l'influence des groupes économiques régionaux de pays développés sur le commerce international, y compris sur le commerce des pays en voie de développement; l'expansion commerciale, la coopération économique et l'intégration régionale des pays en voie de développement.

A la seconde partie de la dixième session, le Conseil s'occupera de problèmes administratifs et autres qu'il n'a pu régler à la première. La réunion aura lieu à Genève pendant la première semaine de mars 1971.

# Après Versailles

LE TROISIÈME volume des Documents sur les relations extérieures du Canada porte sur une période cruciale de cette longue évolution qui mena le Canada de l'état de colonie à celui de nation. Ce volume bilingue, qui comprend les relations extérieures du Canada du 11 novembre 1918 au 31 décembre 1925, sera en vente, dès le début de 1971, aux librairies d'Information Canada 1.

la 1

Pre « R l'En

SUL

le c

COL

des

de l

rer

doc

con

son

doc

Les

sur, pre

Bre

prés A 1 min de

Le premier volume (1909-1918) et le second (Conférence de la paix, Paris 1919) avaient des éditions française et anglaise distinctes; le troisième, lui, est bilingue; il est donc plus volumineux, mais plus pratique. Comme dans le cas des deux précédents, les documents qu'il contient sont reproduits dans leur langue originale.

L'introduction du volume, rédigée par l'éditeur, M. Lovell C. Clark de l'Université du Manitoba, fournit au lecteur éventuel un guide pour la lecture et une bonne compréhension de l'ouvrage:

«L'aspect transitoire de cette période a influé sur le choix et la mise en

œuvre des matériaux à publier.

« Les autorités canadiennes et britanniques devaient faire le choix des lignes de conduite à suivre dans l'évolution des relations impériales. Nombre de propositions, de conjectures et de démarches expérimentales ont été faites pour déterminer l'orientation que devaient prendre la Grande-Bretagne et les dominions autonomes. Le simple choix de documents reflétant des politiques établies aurait abouti à une publication très restreinte. Le silence officiel entoure de nombreux sujets d'intérêt pour le chercheur. C'est la principale raison expliquant le choix des documents illustrant la formulation ou l'élaboration de la politique; même lorsque les propositions pertinentes ont été écartées. Au lieu d'exposer les motifs d'une décision particulière, certains documents ci-inclus révèlent plutôt la raison d'une absence de décision. A titre d'exemple: en principe, le gouvernement dirigé par sir Robert L. Borden avait acquis le droit de nommer un ministre du Canada à Washington dès 1919 mais, en fait, la nomination n'eut lieu qu'à la fin de 1926. Un mémoire de M. William Stevens Fielding, membre important du Conseil des ministres de M. King, permet de comprendre ce retard; c'est pourquoi il figure parmi les documents publiés.

« Les relations extérieures du Canada ont pris de l'ampleur à cette époque et cela a naturellement influé sur l'utilisation des matériaux. En traitant des relations extérieures d'une colonie, comme le Canada à cette époque, on est tenté de sérier plusieurs questions et de les ranger sous la rubrique des Relations impériales. C'est sous cette rubrique générale qu'on s'attend à trouver l'incident de Tchanak de 1922. Toutefois, il figure parmi des considérations sur la « Paix avec

<sup>1</sup> Ce volume, qui contient presque mille pages de documents, se vendra \$12.00.

la Turquie », qui font partie d'un chapitre traitant des problèmes créés par la Première Guerre mondiale. Ou encore, on pourrait chercher dans la section des « Relations impériales » le thème « d'une politique étrangère commune pour l'Empire » ou celui de « la consultation entre la Grande-Bretagne et les dominions sur la politique étrangère ». Tel est le sujet du livre mais nous l'avons abordé dans le cadre approprié des questions soulevées à la Société des Nations, à certaines conférences internationales ou aux conférences impériales.

la

a-

n

ris

st

as

ur

de

et

en

nes
por
er
er
ons
rait
eux
oix
me
tifs
son
di
fin
du
uoi

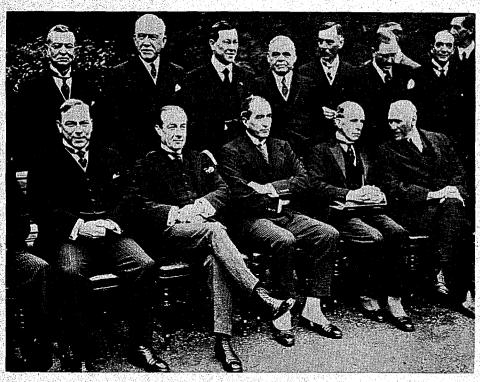
que elaenté

im-

de

vec

« Quels que soient les critères auxquels ont été soumis le choix et l'utilisation des matériaux nous pouvons rassurer les lecteurs à l'effet que, sous réserve de l'espace restreint, nous n'avons omis aucun document susceptible de les éclairrer sur les relations extérieures du Canada. L'éditeur a pu consulter tous les documents de l'époque. Leur choix et leur publication n'ont fait l'objet d'aucune contrainte. La plupart, tirés des dossiers du ministère des Affaires extérieures, sont encore inédits. Nous avons également parcouru des recueils particuliers de documents dont plusieurs se trouvent aux Archives publiques du Canada. Ils



Les principaux délégués à la Conférence impériale qui eut lieu à Londres en 1923 figurent sur cette photo: (assis, de gauche à droite) le très honorable W. L. Mackenzie King, premier ministre du Canada, le très honorable Stanley Baldwin, premier ministre de Grande-Bretagne, le très honorable S. M. Bruce, premier ministre d'Australie, Lord Salisbury, président du Conseil et le très honorable J. C. Smuts, premier ministre d'Afrique du Sud. A l'arrière plan deux ministres du Cabinet canadien: le très honorable George P. Graham, ministre des Chemins de fer (le second à gauche), et l'honorable sir Lomer Gouin, ministre de la Justice (le quatrième à partir de la gauche).

comprennent ceux des gouverneurs généraux, des premiers ministres (sir Robert Borden, MM. Arthur Meighen et W. L. Mackenzie King) et des hauts fonctionnaires du ministère (sir Joseph Pope, MM. Loring C. Christie et Oscar D. Skelton). »

L'année 1971 devrait aussi voir paraître le quatrième volume de la série Documents (1926-1930). Préparé par l'un des historiens du ministère, M. Alex I. Inglis, ce volume est maintenant sous presse. On prévoit que le cinquième volume (1931-1935), également édité sous la direction du professeur Inglis, ainsi que le sixième, qui comprend la période de pacification et de réarmement jusqu'au 10 septembre 1939 et qui est édité par M. John Munro, également historien du ministère, seront terminés dans un avenir très prochain.



M. Paul Gérin-Lajoie, nommé président de l'Agence canadienne de développement international en novembre 1970, remplace M. Maurice Strong, qui est maintenant secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain.

Depuis juin 1969, M. Gérin-Lajoie était viceprésident de la Commission fédérale des prix et revenus. Auparavant, il avait été le premier titulaire du ministère québecois de l'Éducation et il avait aussi occupé le poste de premier ministre suppléant. Mm

nov

eut

pale

Mm

con

### VISITE DU PREMIER MINISTRE D'ISRAËL



Mme Golda Meir, premier ministre d'Israël, a fait une visite officielle au Canada le 2 novembre dernier à l'invitation du premtier ministre, M. P.-E. Trudeau. Les entretiens qu'elle eut avec le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont porté principalement sur la situation au Moyen-Orient et ont été l'occasion d'un utile échange de vues. Mme Meir rendit aussi visite au gouverneur général à Rideau Hall et donna une courte conférence de presse. On la voit ici avec M. Trudeau dans son bureau du Parlement.

487

ie X ıе si S-

en

vice-

prix

pre-

s de poste

# Convention sur l'élimination de la discrimination raciale\*

## RATIFICATION PAR LE CANADA

Le 14 octobre, le Canada a déposé auprès de l'Organisation des Nations Unies son instrument de ratification de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, qui est entrée en vigueur le 4 janvier 1969. Le même jour, le Canada adhérait à la Convention de Vienne sur le droit des traités, adoptée le 22 mai 1969 par la Conférence des Nations Unies sur le droit des traités.



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, dépose de la part du Canada l'instrument de ratification de la Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale auprès du secrétaire général des Nations Unies, U Thant. Le représentant permanent du Canada auprès de l'ONU, M. Yvon Beaulne (à droite), assiste à la cérémonie.

Les articles ci-après sont les plus importants de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale:

# Première partie

#### ARTICLE PREMIER

1. Dans la présente Convention, l'expression « discrimination raciale » vise toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur.

488 / AFFAIRES EXTÉRIEURES

l'asce détru des les d de l

restr s'agi

affec à la cond parti

> prog prote droid sont toute grou

poui élim les 1

soci con

<sup>\*</sup> Cet article est le cinquième d'une série d'articles publiée dans Affaires Extérieures et portant sur le travail de la Direction des affaires juridiques du ministère.

l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique.

- 2. La présente Convention ne s'applique pas aux distinctions, exclusions, restrictions ou préférences établies par un État partie à la Convention selon qu'il s'agit de ses ressortissants ou de non-ressortissants.
- 3. Aucune disposition de la présente Convention ne peut être interprétée comme affectant de quelque manière que ce soit les dispositions législatives des États parties à la Convention concernant la nationalité, la citoyenneté ou la naturalisation, à condition que ces dispositions ne soient pas discriminatoires à l'égard d'une nationalité particulière.
- 4. Les mesures spéciales prises à seule fin d'assurer comme il convient le progrès de certains groupes raciaux ou ethniques ou d'individus ayant besoin de la protection qui peut être nécessaire pour leur garantir la jouissance et l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans des conditions d'égalité ne sont pas considérées comme des mesures de discrimination raciale, à condition toutefois qu'elles n'aient pas pour effet le maintien de droits distincts pour des groupes raciaux différents et qu'elles ne soient pas maintenues en vigueur une fois atteints les objectifs auxquels elles répondaient.

#### ARTICLE 2

- 1. Les États parties condamnent la discrimination raciale et s'engagent à poursuivre par tous les moyens appropriés et sans retard une politique tendant à éliminer toute forme de discrimination raciale et à favoriser l'entente entre toutes les races, et, à cette fin:
  - a) Chaque État partie s'engage à ne se livrer à aucun acte ou pratique de discrimination raciale contre des personnes, groupes de personnes ou institutions et à faire en sorte que toutes les autorités publiques et institutions publiques, nationales et locales se conforment à cette obligation;
  - b) chaque État partie s'engage à ne pas encourager, défendre ou appuyer la discrimination raciale pratiquée par une personne ou une organisation quelconque;

du

ant.

ite),

ıale

vise

ır le

- c) chaque État partie doit prendre des mesures efficaces pour revoir les politiques gouvernementales nationales et locales et pour modifier, abroger ou annuler toute loi et toute disposition réglementaire ayant pour effet de créer la discrimination raciale ou de la perpétuer là où elle existe;
- d) chaque État partie doit par tous les moyens appropriés, y compris, si les circonstances l'exigent, des mesures législatives, interdire la discrimination raciale pratiquée par des personnes, des groupes ou des organisations et y mettre fin;
- e) chaque État partie s'engage à favoriser, le cas échéant, les organisations et mouvements intégrationnistes multiraciaux et autres moyens propres à éliminer les barrières entre les races et à décourager ce qui tend à renforcer la division raciale.
- 2. Les États parties prendront, si les circonstances l'exigent, dans les domaines social, économique, culturel et autres, des mesures spéciales et concrètes pour assurer comme il convient le développement ou la protection de certains groupes raciaux ou

d'individus appartenant à ces groupes en vue de leur garantir, dans des conditions d'égalité, le plein exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ces mesures ne pourront en aucun cas avoir pour effet le maintien de droits inégaux ou distincts pour les divers groupes raciaux, une fois atteints les objectifs auxquels elles répondaient.

#### ARTICLE 3

Les États parties condamnent spécialement la ségrégation raciale et l'apartheid et s'engagent à prévenir, à interdire et à éliminer sur les territoires relevant de leur juridiction toutes les pratiques de cette nature.

#### ARTICLE 4

Les États parties condamnent toute propagande et toutes organisations qui s'inspirent d'idées ou de théories fondées sur la supériorité d'une race ou d'un groupe de personnes d'une certaine couleur ou d'une certaine origine ethnique, ou qui prétendent justifier ou encourager toute forme de haine et de discrimination raciales, ils s'engagent à adopter immédiatement des mesures positives destinées à éliminer toute incitation à une telle discrimination, ou tous actes de discrimination, et, à cette fin, tenant compte des principes formulés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et des droits expressément énoncés à l'article 5 de la présente Convention, ils s'engagent notamment:

- a) A déclarer délits punissables par la loi toute diffusion d'idées fondées sur la supériorité ou la haine raciale, toute incitation à la discrimination raciale, ainsi que tous actes de violence, ou provocation à de tels actes, dirigés contre toute race ou tout groupe de personnes d'une autre couleur ou d'une autre origine ethnique, de même que toute assistance apportée à des activités racistes, y compris leur financement;
- b) à déclarer illégales et à interdire les organisations ainsi que les activités de propagande organisée et tout autre type d'activité de propagande qui incitent à la discrimination raciale et qui l'encouragent et à déclarer délit punissable par loi la participation à ces organisations ou à ces activités;
- c) à ne pas permettre aux autorités publiques ni aux institutions publiques, nationales ou locales, d'inciter à la discrimination raciale ou de l'encourager.

#### ARTICLE 5

Conformément aux obligations fondamentales énoncées à l'article 2 de la présente Convention, les États parties s'engagent à interdire et à éliminer la discrimination raciale sous toutes ses formes et à garantir le droit de chacun à l'égalité devant la loi sans distinction de race, de couleur ou d'origine nationale ou ethnique, notamment dans la jouissance des droits suivants:

- a) Droit à un traitement égal devant les tribunaux et tout autre organe administrant la justice;
- b) droit à la sûreté de la personne et à la protection de l'État contre les voies de fait ou les sévices de la part, soit de fonctionnaires du gouvernement soit de tout individu, groupe ou institution;
- c) droits politiques, notamment droit de participer aux élections de votes

prot orga cont liber répa suit

nota
l'int
et fi
ou
Nat
des
et c

et d'être candidat — selon le système du suffrage universel et égal, droit de prendre part au gouvernement ainsi qu'à la direction des affaires publiques, à tous les échelons et droit d'accéder dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques.

d) Autres droits civils, notamment:

- i) Droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État:
- ii) droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays;

iii) droit à une nationalité:

iv) droit de se marier et de choisir son conjoint;

v) droit de toute personne, aussi bien seule qu'en association, à la propriété;

vi) droit d'hériter:

vii) droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion;

viii) droit à la liberté d'opinion et d'expression;

ix) droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.

e) Droits économiques, sociaux et culturels, notamment:

 i) Droits au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail, à la protection contre le chômage, à un salaire égal pour un travail égal, à une rémunération équitable et satisfaisante;

ii) droit de fonder des syndicats et de s'affilier à des syndicats;

iii) droit au logement;

ır

si

re és

de nt

île

es,

la

la à

ου

ane

ies

ote

iv) droit à la santé, aux soins médicaux, à la sécurité sociale et aux services

v) droit à l'éducation et à la formation professionnelle;

- vi) droit de prendre part, dans des conditions d'égalité, aux activités culturelles.
- f) Droit d'accès à tous lieux et services destinés à l'usage du public, tels que moyens de transport, hôtels, restaurants, cafés, spectacles et parcs.

#### ARTICLE 6

Les États parties assureront à toute personne soumise à leur juridiction une protection et une voie de recours effectives, devant les tribunaux nationaux et autres organismes d'État compétents, contre tous actes de discrimination raciale qui, contrairement à la présente Convention, violeraient ses droits individuels et ses libertés fondamentales, ainsi que le droit de demander à ces tribunaux satisfaction ou réparation juste et adéquate pour tout dommage dont elle pourrait être victime par suite d'une telle discrimination.

#### ARTICLE 7

Les États parties s'engagent à prendre des mesures immédiates et efficaces, notamment dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et de l'information, pour lutter contre les préjugés conduisant à la discrimination raciale et favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre nations et groupes raciaux ou ethniques, ainsi que pour promouvoir les buts et principes de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de la présente Convention.

### Deuxième partie

#### ARTICLE 8

Il est constitué un Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (ci-après dénommé le Comité) composé de dix-huit experts connus pour leur haute moralité et leur impartialité qui sont élus par les États parties parmi leurs ressortissants et qui siègent à titre individuel, compte tenu d'une répartition géographique équitable et de la représentation des différentes formes de civilisation ainsi que des principaux systèmes juridiaues.

Les membres du Comité sont élus au scrutin secret sur une liste de candidats désignés par les États parties. Chaque État partie peut désigner un candidat choisi

parmi ses ressortissants.

La première élection aura lieu six mois après la date de l'entrée en vigueur de la présente Convention. Trois mois au moins avant la date de chaque élection, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies envoie une lettre aux États parties pour les inviter à présenter leurs candidatures dans un délai de deux mois. Le Secrétaire général dresse une liste par ordre alphabétique de tous les candidats ainsi désignés, avec indication des États parties qui les ont désignés, et la communique aux États parties.

Les membres du Comité sont élus au cours d'une réunion des États parties convoquée par le Secrétaire général au Siège de l'Organisation des Nations Unies. A cette réunion, où le quorum est constitué par les deux tiers des États parties, sont élus membres du Comité les candidats qui obtiennent le plus grand nombre de voix et la majorité absolue des votes des représentants des États parties présents et votants.

a) Les membres du Comité sont élus pour quatre ans. Toutefois, le mandat de neuf des membres élus lors de la première élection prendra fin au bout de deux ans; immédiatement après la première élection, le nom de ces neuf membres sera tiré au sort par le Président du Comité.

b) Pour remplir les vacances fortuites, l'État partie dont l'expert a cessé d'exercer ses fonctions de membre du Comité nommera un autre expert parmi ses ressortissants,

sous réserve de l'approbation du Comité.

Les États parties prennent à leur charge les dépenses des membres du Comité pour la période où ceux-ci s'acquittent de fonctions au Comité.

#### ARTICLE 9

Les États parties s'engagent à présenter au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour examen par le Comité, un rapport sur les mesures d'ordre législatif, judiciaire, administratif ou autre qu'ils ont arrêtées et qui donnent effet aux dispositions de la présente Convention : a) dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la Convention, pour chaque État intéressé en ce qui le concerne et b) par la suite, tous les deux ans et en outre chaque fois que le Comité en fera la demande. Le Comité peut demander des renseignements complémentaires aux États parties.

Le Comité soumet chaque année à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire du Secrétaire général, un rapport sur ses activités et peut faire des suggestions et des recommandations d'ordre général fondées sur l'examen des rapports et des renseignements reçus des États parties. Il porte ces suggestions et recommandations d'ordre général à la connaissance de l'Assemblée

générale avec, le cas échéant, les observations des États parties.

taria

Natio

dispo ques un o décl: qui

mun des serai au (

au p

disp natio reco part

les sans

qu'i (ci-a être et u sitic fon

part de au mer

être par

#### ARTICLE 10

1. Le Comité adopte son règlement intérieur.

X

é

s,

té

es

nt

er

le

té

es

on

ti-

es

es

éе

- 2. Le Comité élit son bureau pour une période de deux ans.
- 3. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies assure le secrétariat du Comité.
- 4. Le Comité tient normalement ses réunions au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

#### ARTICLE 11

- 1. Si un État partie estime qu'un autre État également partie n'applique pas les dispositions de la présente Convention, il peut appeler l'attention du Comité sur la question. Le Comité transmet alors la communication à l'État partie intéressé. Dans un délai de trois mois, l'État destinataire soumet au Comité des explications ou déclarations écrites éclaircissant la question et indiquant, le cas échéant, les mesures qui peuvent avoir été prises par ledit État pour remédier à la situation.
- 2. Si, dans un délai de six mois à compter de la date de réception de la communication originale par l'État destinataire, la question n'est pas réglée à la satisfaction des deux États, par voie de négociations bilatérales ou par toute autre procédure qui serait à leur disposition, l'un comme l'autre auront le droit de la soumettre à nouveau au Comité en adressant une notification au Comité ainsi qu'à l'autre État intéressé.
- 3. Le Comité ne peut connaître d'une affaire qui lui est soumise conformément au paragraphe 2 du présent article qu'après s'être assuré que tous les recours internes disponibles ont été utilisés ou épuisés, conformément aux principes de droit international généralement reconnus. Cette règle ne s'applique pas si les procédures de recours excèdent des délais raisonnables.
- 4. Dans toute affaire qui lui est soumise, le Comité peut demander aux États parties en présence de lui fournir tout renseignement complémentaire pertinent.
- 5. Lorsque le Comité examine une question en application du présent article, les États parties intéressés ont le droit de désigner un représentant qui participera sans droit de vote aux travaux du Comité pendant toute la durée des débats.

#### ARTICLE 12

- 1. a) Une fois que le Comité a obtenu et dépouillé tous les renseignements qu'il juge nécessaires, le Président désigne une Commission de conciliation ad hoc (ci-après dénommée la Commission) composée de cinq personnes qui peuvent ou non être membres du Comité. Les membres en sont désignés avec l'assentiment entier et unanime des parties au différend et la Commission met ses bons offices à la disposition des États intéressés, afin de parvenir à une solution amiable de la question, fondée sur le respect de la présente Convention.
- b) Si les États parties au différend ne parviennent pas à une entente sur tout ou partie de la composition de la Commission dans un délai, de trois mois, les membres de la Commission qui n'ont pas l'assentiment des États parties au différend sont élus au scrutin secret parmi les membres du Comité, à la majorité des deux tiers des membres du Comité.
- 2. Les membres de la Commission siègent à titre individuel. Ils ne doivent pas être ressortissants de l'un des États parties au différend ni d'un État qui n'est pas partie à la présente Convention.
  - 3. La Commission élit son Président et adopte son règlement intérieur.

4. La Commission tient normalement ses réunions au Siège de l'Organisation des Nations Unies ou en tout autre lieu approprié que déterminera la Commission.

article

gistre

priées

au pa

mois.

adress

dispos

sonne

ou de

nyme

explic mesu

infori

Le C

aue (

s'app

partie

et, le

ainsi

articl

faites

l'inde

(XV

déce

droit

l'Org

prés

des

cipe

reco

des

auqı

des

copi

ou a

que

5. Le secrétariat prévu au paragraphe 3 de l'article 10 de la présente Convention prête également ses services à la Commission chaque fois qu'un différend entre des États parties entraîne la constitution de la Commission.

6. Toutes les dépenses des membres de la Commission sont réparties également entre les États parties au différend, sur la base d'un état estimatif établi par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

7. Le Secrétaire général sera habilité, si besoin est, à défrayer les membres de la Commission de leurs dépenses, avant que le remboursement en ait été effectué par les États parties au différend conformément au paragraphe 6 du présent article.

8. Les renseignements obtenus et dépouillés par le Comité sont mis à la disposition de la Commission, et la Commission peut demander aux États intéressés de lui fournir tout renseignement complémentaire pertinent.

#### ARTICLE 13

1. Après avoir étudié la question sous tous ses aspects, la Commission prépare et soumet au Président du Comité un rapport contenant ses conclusions sur toutes les questions de fait relatives au litige entre les parties et renfermant les recommandations qu'elle juge opportunes en vue de parvenir à un règlement amiable du différend.

2. Le Président du Comité transmet le rapport de la Commission à chacun des États parties au différend. Lesdits États font savoir au Président du Comité, dans un délai de trois mois, s'ils acceptent, ou non, les recommandations contenues dans le rapport de la Commission.

3. Une fois expiré le délai prévu au paragraphe 2 du présent article, le Président du Comité communique le rapport de la Commission et les déclarations des États parties intéressés aux autres États parties à la Convention.

#### ARTICLE 14

1. Tout État partie peut déclarer à tout moment qu'il reconnaît la compétence du Comité pour recevoir et examiner des communications émanant de personnes ou de groupes de personnes relevant de sa juridiction qui se plaignent d'être victimes d'une violation, par ledit État partie, de l'un quelconque des droits énoncés dans la présente Convention. Le Comité ne reçoit aucune communication intéressant un État partie qui n'a pas fait une telle déclaration.

2. Tout État partie qui fait une déclaration conformément au paragraphe 1 du présent article peut créer ou désigner un organisme dans le cadre de son ordre juridique national, qui aura compétence pour recevoir et examiner les pétitions émanant de personnes ou de groupes de personnes relevant de la juridiction dudit État qui se plaignent d'être victimes d'une violation de l'un quelconque des droits énoncés dans la présente Convention et qui ont épuisé les autres recours locaux disponibles.

3. La déclaration faite conformément au paragraphe 1 du présent article et le nom de tout organisme créé ou désigné conformément au paragraphe 2 du présent article sont déposés par l'État partie intéressé auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui en communique copie aux autres États parties. La déclaration peut être retirée à tout moment au moyen d'une notification adressée au Secrétaire général, mais ce retrait n'affecte pas les communications dont le Comité est déjà saisi.

4. L'organisme créé ou désigné conformément au paragraphe 2 du présent article devra tenir un registre des pétitions et des copies certifiées conformes du registre seront déposées chaque année auprès du Secrétaire général par les voies appropriées, étant entendu que le contenu desdites copies ne sera pas divulgué au public.

5. S'il n'obtient pas satisfaction de l'organisme créé ou désigné conformément au paragraphe 2 du présent article, le pétitionnaire a le droit d'adresser, dans les six

mois, une communication à cet effet au Comité.

6. a) Le Comité porte, à titre confidentiel, toute communication qui lui est adressée à l'attention de l'État partie qui a prétendument violé l'une quelconque des dispositions de la Convention, mais l'identité de la personne ou des groupes de personnes intéressés ne peut être révélée sans le consentement exprès de ladite personne ou desdits groupes de personnes. Le Comité ne reçoit pas de communications anonymes.

b) Dans les trois mois qui suivent, ledit État soumet par écrit au Comité des explications ou déclarations éclaircissant la question et indiquant, le cas échéant, les

mesures qu'il pourrait avoir prises pour remédier à la situation.

7. a) Le Comité examine les communications en tenant compte de toutes les informations qui lui sont soumises par l'État partie intéressé et par le pétitionnaire. Le Comité n'examinera aucune communication d'un pétitionnaire sans s'être assuré que celui-ci a épuisé tous les recours internes disponibles. Toutefois, cette règle ne s'applique pas si les procédures de recours excèdent des délais raisonnables.

b) Le Comité adresse ses suggestions et recommandations éventuelles à l'État

partie intéressé et au pétitionnaire.

8. Le Comité inclut dans son rapport annuel un résumé de ces communications et, le cas échéant, un résumé des explications et déclarations des États parties intéressés ainsi que de ses propres suggestions et recommandations.

9. Le Comité n'a compétence pour s'acquitter des fonctions prévues au présent article que si au moins dix États parties à la Convention sont liés par des déclarations

faites conformément au paragraphe 1 du présent article.

#### ARTICLE 15

1. En attendant la réalisation des objectifs de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, contenue dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, en date du 14 décembre 1960, les dispositions de la présente Convention ne restreignent en rien le droit de pétition accordé à ces peuples par d'autres instruments internationaux ou par l'Organisation des Nations Unies ou ses institutions spécialisées.

2. a) Le Comité constitué conformément au paragraphe 1 de l'article 8 de la présente Convention reçoit copie des pétitions venant des organes de l'Organisation des Nations Unies qui s'occupent de questions ayant un rapport direct avec les principes et les objectifs de la présente Convention, et exprime une opinion et fait des recommandations au sujet des pétitions reçues lors de l'examen des pétitions émanant des habitants de territoires sous tutelle ou non autonomes ou de tout autre territoire auquel s'applique la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, et ayant trait à des questions visées par la présente Convention, dont sont saisis lesdits organes.

b) Le Comité reçoit des organes compétents de l'Organisation des Nations Unies copie des rapports concernant les mesures d'ordre législatif, judiciaire, administratif ou autre intéressant directement les principes et objectifs de la présente Convention que les puissances administrantes ont appliquées dans les territoires mentionnés à

l'alinéa a) du présent paragraphe et exprime des avis et fait des recommandations à ces organes.

3. Le Comité inclut dans ses rapports à l'Assemblée générale un résumé des pétitions et des rapports qu'il a reçus d'organes de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les expressions d'opinion et les recommandations qu'ont appelées de sa part les dits pétitions et rapports.

м. б

 $\mathbf{M} \cdot \mathbf{T}$ 

M. S

M. N

м. С

M.

 $M^{11e}$ 

М. (

M. 1

Μ.

M.

L'ho

M.

М.

M.

4. Le Comité prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de lui fournir tous renseignements ayant trait aux objectifs de la présente Convention, dont celui-ci dispose au sujet des territoires mentionnés à l'alinéa a) du paragraphe 2 du présent article.

#### ARTICLE 16

Les dispositions de la présente Convention concernant les mesures à prendre pour régler un différend ou liquider une plainte s'appliquent sans préjudice des autres procédures de règlement des différends ou de liquidation des plaintes en matière de discrimination prévues dans des instruments constitutifs de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées ou dans des conventions adoptées par ces organisations, et n'empêchent pas les États parties de recourir à d'autres procédures pour le règlement d'un différend conformément aux accords internationaux généraux ou spéciaux qui les lient . . . .

# CONFÉRENCES

Réunion des Chefs de gouvernement du Commonwealth: Singapour, janvier 1971

Conférence juridiqe du commonwealth: New Delhi, janvier 1971

Conférence des Ministres de la Fonction publique des pays entièrement ou partiellement de langue française; Lomé, Togo, du 20 au 24 janvier 1971

Conférence des Ministres de l'Éducation nationale des pays africains et malgache: Bangui, République centrafricaine, du 25 au 28 janvier 1971

Cinquième Conférence du Commonwealth sur l'enseignement: Canberra, février 1971

Consultation mondiale sur l'utilisation du bois dans la construction de logements: Vancouver, du 5 au 16 juillet 1971

Cinquième Congrès de la Fédération internationale pour le traitement de l'Information: Ljubljana (Yougoslavie), du 23 au 28 août 1971:

496 / AFFAIRES EXTÉRIEURES

## NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

- M. G. Choquette, de l'ambassade du Canada à Rome, est affecté à l'ambassade du Canada auprès du Saint-Siège, à compter du 19 septembre 1970.
- M. J. K. B. Kinsman, de l'ambassade du Canada à Bruxelles, est affecté à l'administration centrale, à compter du 25 septembre 1970.
- M. S. L. Chappel est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'administrateur du personnel de classe 6, à compter du 28 septembre 1970.
- M. M. F. Kergin, de l'ambassade du Canada à Yaoundé, est affecté à l'administration centrale, à compter du 1er octobre 1970.
- M. G. Rejhon, de la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, est affecté à l'ambassade du Canada à Bruxelles, à compter du 3 octobre 1970.
- M. S. D. Hemsley, consul général du Canada à Boston, est retraité de la Fonction publique, à compter du 5 octobre 1970.
- M. R. H. G. Mitchell, de l'École nationale d'administration à Paris, est affecté à l'ambassade du Canada à Paris, à compter du 5 octobre 1970.
- M<sup>11</sup>a J. M. O'Rourke démissionne du ministère des Affaires extérieures le 5 octobre 1970.
- M. M. Pedersen, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Bruxelles, à compter du 5 octobre 1970.
- M. G. W. L. Charpentier est nommé ambassadeur du Canada au Pérou, à compter du 12 octobre 1970.
- M. M. Gauvin, ambassadeur du Canada au Portugal, est nommé ambassadeur du Canada en Grèce, à compter du 13 octobre 1970.
- M. P. Dumas, de l'ambassade du Canada auprès du Saint-Siège, est nommé consul général du Canada à Bordeaux, à compter du 13 octobre 1970.
- M. W. T. Delworth est nommé ambassadeur du Canada en Indonésie, à compter du 25 octobre 1970.
- M. J. M. Robinson, de l'administration centrale, est affecté à la Mission permanente du Canada auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, à compter du 15 octobre 1970.
- L'honorable Léo Cadieux, affecté au ministère des Affaires extérieures à compter du 21 septembre 1970, est nommé ambassadeur du Canada en France, à compter du 16 octobre 1970.
- M. T. Lonergan, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Dakar, à compter du 20 octobre 1970.

ent

ui,

n:

- M. M. Perron, de l'ambassade du Canada à Yaoundé, est affecté à l'administration centrale, à compter du 23 octobre 1970.
- M. F. Pillarella, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à Milan, à compter du 25 octobre 1970.

# AFFAIRES EXTÉRIEURES INDEX DU VOLUME XXII JANVIER - DÉCEMBRE 1970

| ccord international sur le sucre (voir   | Australie  |
|--|--|
| Commerce)  | Exilés de 1837-38 — Dévoilement d'une                                      |
| faires extérieures   | plaque commémorative (Trudeau), 301 Exilés de 1837-38 — Dévoilement d'une  |
| Ambassadeur à l'université, 347  | Exilés de 1837-38 — Dévoirement de 25 plaque commémorative (Harkness), 441 |
| Direction des Affaires culturelles, 130 Direction des relations scientifiques et             | Banque de développement des Caraïbes (voir                                 |
| des problèmes de l'environnement, 57   | Aide extérieure)   |
| Direction des systèmes informatiques,  | Belgique (voir Visites)  |
| 206  |  |
| Édifice de l'administration centrale, 259<br>Intégration de l'activité du Gouverne-          | Bilinguisme — dans la Fonction publique, Le, 91                            |
| ment à l'étranger, 384   | Cameroun (voir Visites)  |
| Ministère des — au service des Canadiens   | Centre canadien de recherches pour le dé-                                  |
| (Sharp), 102   | veloppement international (voir Aide ex-                                   |
| Perspectives de la politique étrangère   | térieure)  |
| (Sharp), 42 Politique étrangère au service des Cana-   | Chine  |
| diens, 234   | Relations diplomatiques avec la Republique populaire de —, 406, 446        |
| Relations du Canada avec l'Europe, 17-<br>Vatican, premier ambassadeur au, 215               | CNUCD (Conférence des Nations Unies sur                                    |
| 아프리트 등에 가는 아이들 것이 그리고 그리고 있는데 하는 사람들이 되었다. 그 그리고 그렇게 하는데 그리고 그 그리고 그 가지 하는데 하면 하는데 없다. 그렇다는데 | le commerce et le développement)   |
| Afghanistan Le royaume d'—, 256  | Dixième session du CCD, 481  |
| Aide extérieure  | Commerce (voir aussi Finances)  Remboursements sur le prix du sucre des    |
| Aide au Maroc, 110   | Antilles du Commonwealth, 190  |
| Aide au Salvador, 220  | Commission mixte internationale (voir Pol-                                 |
| Agence canadienne de développement in-   | Intion)  |
| ternational, nouveau président, 486  | Commonwealth (voir aussi Commerce et Vi-                                   |
| Banque de développement des Caraïbes,<br>28  | sites)   |
| Centre canadien de recherches pour le  | Réunion des ministres des Finances du —<br>à Chypre, 424                   |
| développement international (Sharp), 50  | Conseil économique et social (voir Pollu-                                  |
| Deuxième Décennie du développement,  | tion)  |
| 341  | Contrôle des armements (voir Désarmement)                                  |
| Développement international (réunion),<br>127  | Côte d'Ivoire (voir aussi Expositions et Visites)                          |
| Lutte contre le criquet en Afrique, 191  | Relations avec la —, 243   |
| - Secours au Nigéria, 56, 217  | Culture (voir aussi Affaires extérieures,                                  |
| Secours au Pérou, 339  | États-Unis et Expositions)  Agence de coopération culturelle et tech-      |
| Allemagne (voir Sharp)   | _:ana 203  |
| Amérique latine<br>OEA, première assemblée, 286  | Commission mixte franco-canadienne, 433                                    |
| Antilles (voir Commerce)   | Dahomey (voir Expositions)   |
| A-origina  | Désarmement (voir aussi Maintien de la                                     |
| Souveraineté canadienne dans l'— (Sharp),<br>119   | paix)<br>Agents de guerre chimiques et biologiques,                        |
| Aviation (voir Droit international)  | 182  |

Déc

Droit natı Cor

> Dro Lég ΟĀ

> > Pira

Règ Rer Énerg

pro

Pro Espac site Co États-

Со Do Euro

Expo Ex

sio

Fidji Inc Fina

Li

Fond Sa Н Fran

Gha Grai Hau

R Hist

Info

Irla Isra Mal

498 / affaires extérieures

Déclaration de M. Ignatieff - Première Commission de l'ONU, 458 et contrôle des armements, 120 Droit international (voir aussi Ressources naturelles) Commission internationale des pêcheries de l'Atlantique du N.O., 351 Droit de la mer. 270 Législation humanitaire, 400 OACI, dix-septième session de l'Assemblée. 328 Piraterie aérienne, 23, 118 Règlement des réclamations, 436 Renforcement de la sécurité internationale, 321 Énergie nucléaire (voir aussi Traité de nonprolifération) Programme canadien d'-, 419 Espace extra-atmosphérique (voir aussi Visites) Coopération internationale, 395 États-Unis d'Amérique (voir aussi Commission mixte internationale et Visites) Comité ministériel Canada — du conimerce et des affaires économiques (13e réunion), 468 Don au Centre artistique Kennedy, 203 Europe (voir Affaires extérieures) Expositions Expo 70, Le Canada à l', 85 dans les pays francophones, 295 Fidii Indépendance de, 476 Finances Libre fluctuation du taux de change du dollar canadien, 306 Fonction publique (voir aussi Bilinguisme et Santé et Bien-être) Hommage à M. Marcel Cadieux, 15 France (voir Culture) Ghana (voir Visites) Grande-Bretagne (voir Visites) Haute-Volta (voir aussi Expositions) Relations avec la -, 245 Histoire (voir aussi Australie) Après Versailles, 484 Affaire « W. H. Eastwood », L', 58 Information (voir Affaires extérieures)

ıli-

sur

des

Pol-

Vi-

ıllu-

ent)

Vi-

ures,

tech-

435

le la

ques,

Irlande (voir Sharp)

Israël (voir Visites)

Mali (voir Expositions)

Force de l'ONU à Chypre, 188 Paix et sécurité du fond des mers, 172 Maroc (voir Aide extérieure) Manritanie (voir Expositions) Nations Unies (voir aussi Aide extérieure, CNUCD, Droit international. Espace extra-atmosphérique. Pollution, Sharp et Assemblée mondiale de la jeunesse, 438 Canada, promoteur du français aux — Le. Déclaration des prix Nobel de la paix, Élimination de la discrimination raciale (Sharp), 112, 488 Plus d'efficacité aux —, 98 Vingt-quatrième session. 78 Vingt-cinquième session ordinaire, 358 Vingt-cinquième anniversaire de la charte (Trudeau), 337, 450 Niamey, Conférence de (voir aussi Culture) Deuxième —, 253 Niger (voir aussi Expositions) Relations avec le -. 246 Nigéria (voir Aide extérieure) Non-prolifération, Traité de, Déclarations de MM. Sharp et Martin, 116 OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) (voir Droit international) OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) Réunion du Conseil ministériel, 246 OEA (Organisation des États américains) (voir Amérique latine) OIT (Organisation internationale du Travail) Programme d'assistance technique, 32 Protection des femmes et des jeunes travailleurs, 71 OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) Comité sur les défis de la société moderne, 304 Réunion ministérielle, 2, 279 Pacifique, Pays du (voir Trudeau) Pêcheries (voir Droit international) Pérou (voir Aide extérieure) Piraterie aérienne (voir Droit international) Pollution (voir aussi Affaires extérieures) Conférence sur la — des Grands lacs, 326

Maintien de la paix

L'ECOSOC demande une conférence sur le milieu humain, 200

Mesures législatives sur les ressources de la mer (Trudeau). 138

Rapport spécial de la Commission mixte internationale, 198

Roumanie (voir Sharp)

Ressources naturelles (voir aussi Maintien de la paix)

Mise en valeur des -, 429

Ressources biologiques de la mer, 138

Sciences (voir Affaires extérieures)

Salvador (voir Aide extérieure)

Santé et Bien-être social (voir aussi Pollu-

Services de santé aux fonctionnaires à l'étranger, 64

Sénégal (voir Expositions)

Sharp, l'honorable Mitchell (voir aussi Affaires extérieures, Aide extérieure, Arctique, Commission mixte internationale, Nations Unies, Non-prolifération, Traité de et Transports)

Déclaration à la 25<sup>e</sup> session commémorative de l'AGNU, 408

Déclaration à la 25° session de l'AGNU,

Bonn, Visite, 180

Dublin, Visite, 291

Paris, Visite, 179

Roumanie, Yougoslavie, Visites, 239

Tasmanie (voir Australie)

Thailande (voir\_ Visites)

Togo (voir Expositions)

Transports

Pétrolier Manhattan, Déclaration de M. Sharp, 118

Trudeau, le très honorable P.-E. (voir aussi Australie, Nations Unies et Pollution) Voyage dans les pays du Pacifique, 222

Tunisie

Commission mixte Canada -, 308

Turquie (voir Visites)

UNFICYP (Force des Nations Unies à Chypre) (voir Maintien de la paix)

URSS

Sénateurs canadiens en —, 70

Vatican (voir Affaires extérieures)

Visites (voir aussi Sharp, Trudeau et URSS)
Astronautes de la mission Apollo XI, 20
Belgique, ministre du Cabinet, 97
Cameroun, président, 387

Côte d'Ivoire, ministre du Cabinet, 125

Ghana, premier ministre, 474
Grande-Bretagne, premier ministre, 89;
Prince Charles, 318; famille royale, 382

Israël, ministre des Affaires étrangères, 193; premier ministre, 487

Thailande, ministre des Affaires étrangères, 114

Turquie, ministre des Affaires étrangères, 415

Yougoslavie (voir Sharp)

